This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 250 371

Ha 180.4

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

Liège, Bibliothèque Générale

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

SÉRIE GRAND IN-8° (JÉSUS). FASCICULE II

Mélanges Godefroid KURTH

II. Mémoires littéraires, philologiques et archéologiques

Mélanges Godefroid KURTH

RECUEIL DE MÉMOIRES

RELATIFS

à l'Histoire, à la Philologie et à l'Archéologie

PUBLIÉ

PAR LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

II. Mémoires littéraires, philologiques et archéologiques

1908

Imprimerie VAILLANT-CARMANNE
Société Anonyme
8, RUE SAINT-ADALBERT, 8
LIÉGE

HONORÉ CHAMPION
Libraire-Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

Chanoine A. CAUCHIE, professeur à l'Université de Louvain ;

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE, membre de l'Académie royale de Belgique ;

Léopold DELISLE, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, Paris ;

R. P. CHARLES DE SMEDT, S. J., président de la Société des Bollandistes, Bruxelles ;

Jules DIGARD, professeur à l'Institut catholique de Paris ;

Charles DUVIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles ;

Paul FOURNIER, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble;

Paul FREDERICQ, professeur à l'Université de Gand ;

A. GAILLARD, archiviste général du Royaume, Bruxelles ;

Georges GOYAU, homme de lettres, Paris ;

Hermann GRAUERT, professeur à l'Université de Munich;

Henri HYMANS, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ;

M^gr^ J. P. KIRSCH, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) ;

Léon LECLÈRE, professeur à l'Université de Bruxelles ;

Henri LONCHAY, professeur à l'Université de Bruxelles ;

Charles MOELLER, professeur à l'Université de Louvain ;

M^gr^ Georges MONCHAMP, membre de l'Académie royale de Belgique, Liége ;

Martin PHILIPPSON, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, Berlin ;

Henri PIRENNE, professeur à l'Université de Gand ;

Adolphe PRINS, professeur à l'Université de Bruxelles ;

Gustav SCHNUERER, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) ;

Aloys SCHULTE, professeur à l'Université de Bonn ;

Cyrille VAN OVERBERGH, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres, Bruxelles.

Collaborateurs

ALLARD, Paul.
ANSIAUX, Maurice.
AUDOLLENT, Auguste.
BACHA, Eugène.
BALAU, Sylvain.
BANG, W.
BAYOT, Alphonse.
BERLIÈRE, dom Ursmer.
BETHUNE, b^{n} François.
BIGWOOD, Georges.
BISCHOFF, Henri.
BRICTEUX, Auguste.
BRANTS, Victor.
BRASSINNE, Joseph.
BROUWERS, Dieudonné.
CARLOT, Armand.
CAUCHIE, Alfred.
CHAUVIN, Victor.
CLOSON, Jules.
COUNSON, Albert.
CUVELIER, Joseph.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, H.
DE BETHUNE, b^{n}.
DE BORMAN, chev. Camille.
DE LA VALLÉE-POUSSIN, Louis.
DELEHAYE, Hippolyte.
DEMARTEAU, Joseph.
DEMARTEAU, J. E.
DE CEPEDA, Rafael Rodriguez.
DE SMEDT, le R. P. Charles.
DE WITTE, Alphonse.
DONY, Emile.
DOUTREPONT, Auguste.
DOUTREPONT, Georges.
FAIRON, Emile.
FAYEN, Arnold.
FELLER, Jules.
FIERENS-GEVAERT, H.
FRANCOTTE, Henri.
FREDERICQ, Paul.
GRAFÉ, Alfred.
GRAINDOR, Paul.
GRÉGOIRE, Antoine.
GUILLAUME, Louis.
HALKIN, Joseph.
HALKIN, Léon.
HAMELIUS, Paul.
HANQUET, Karl.
HANSAY, Alfred.
HAUST, Jean.
HENQUINEZ, Henri.
HUBERT, Eugène.
HYMANS, Henri.
LADEUZE, P.
LAHAYE, Léon.
LAURENT, Marcel.
LEGRAND, Georges.
LEJAY, Paul.
LIÉGEOIS, Camille.
LONCHAY, Henri.
MAGNETTE, Félix.
MANSION, Joseph.
MARCHAL, Edmond.
MATTHIAS, Theodor.
MOELLER, Charles.
MORIN, dom Germain.

PIRENNE, Henri.
PONCELET, Albert.
PONCELET, Édouard.
POULLET, Prosper.
ROERSCH, Alphonse.
ROLAND, C.-G.
SAALFELD, Günter.
SEEMUELLER, Joseph.
SEPET, Marius.
SIMENON, Guillaume.
TOURNEUR, Victor.
ULENS, Robert.
VAN BASTELAER, René.
VAN DEN GHEYN, J.
VAN DEN VEN, Paul.
VAN DER HAEGHEN, Victor.
VAN DER LINDEN, Herman.
VAN HOUTTE, Hubert.
VANNÉRUS, Jules.
WALTZING, Jean Pierre.
WUELFING, J.

Liste des Souscripteurs

Ont souscrit aux deux volumes des Mélanges :

Académie royale de Belgique.
Bibliographie de Belgique, avenue de la Brabançonne, 12, Bruxelles.
Bibliothèque populaire centrale de la ville de Liége, rue des Chiroux, Liége.
Bibliothèque de l'Athénée royal, Arlon.
Bibliothèque de l'Athénée royal, rue du Chêne, Bruxelles.
Bibliothèque de l'Athénée royal, Mons.
Bibliothèque du Séminaire épiscopal, Liége.
Bibliothèque du Séminaire épiscopal, Namur.
Bibliothèque de l'Université de Leipzig.
Bibliothèque de l'Université de Liége.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Bibliothèque de l'Université de Strasbourg.
Bibliothèque royale de Norvège, Christiania.
Bibliothèque royale de Prusse, Berlin.
Bibliothèque du Gouvernement grand ducal, Luxembourg.
Institut archéologique liégeois (M. Renard-Grenson, secrétaire, rue Fabry, 14, Liége).
Ministère des Sciences et des Arts.
Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (M. Ruhl, trésorier, Boulevard d'Avroy, à Liége).

MM.

Alliard, Paul, directeur de la *Revue des Questions historiques*, Senneville, par Fécamp (Seine inférieure).
Auvray, Michel, receveur du Conseil académique, rue du Saint-Esprit, 22, Liége.

Baeumker, Dr Clemens, professeur à l'Université, Idenkerstrasse, 8, Strasbourg.
Bang, W., professeur à l'Université, 18, rue des Récollets, Louvain.
Basqué, Paul, directeur du *Courrier de S. Grégoire*, rue Bois-l'Évêque, 31, Liége.

BEERNAERT, Auguste, Ministre d'État, rue d'Arlon, 11, Bruxelles.
BERLIÈRE, R. P. dom Ursmer, directeur honoraire de l'Institut historique belge à Rome, à l'abbaye de Maredsous (Namur).
BETHUNE, baron François, professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.
BISCHOFF, Henri, professeur à l'Université de Liége.
BLYAU, Albert, rue du Moulin, Virton.
BRICTEUX, Auguste, chargé de cours à l'Université de Liége, à Flémalle-Haute.

CARLOT, Armand, attaché aux Archives de l'État, rue d'Enghien, 25, Mons.
CAUCHIE, chanoine Alfred, professeur à l'Université, Collège du Saint-Esprit, rue de Namur, 40, Louvain.
CLOSON, Jules, chargé de cours à l'Université, Avenue Blonden, 6, Liège.
COUNSON, Albert, chargé de cours à l'Université, Rempart de la Biloque, 308. Gand.
CROUSSE, chanoine E., directeur du Collège Saint-Joseph, Virton.

DABIN, Jean, candidat en philosophie et lettres, rue de l'Université, Liége.
D'HUART, Martin, professeur à l'Athénée et bibliothécaire, Luxembourg.
DE BAVAY, G.-P., Conseiller à la Cour de cassation, rue des Palais, 32, Schaerbeek.
DE BETHUNE, baron, bibliothécaire communal, châlet de Rouxhove, Courtrai.
DE BORCHGRAVE, baron, membre de l'Académie royale, Albrechtgasse, 3, Vienne.
DE BORMAN, chevalier Camille, membre de la Commission royale d'histoire, château de Schalkhoven (Hoesselt).
DE BRIEY, comte, gouverneur de la province de Luxembourg, Arlon.
DE BUGGENOMS, Louis, avocat, place de Bronckart, 19, Liége.
DE CEPEDA, Rafael Rodriguez, professeur à l'Université de Valence (Espagne).
DE JONG, Fr., professeur au Collège Saint-Joseph, Aarschot.
DE MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE, comte, à Lierre.
DÉMAL, le R. P. Victor, rue de Luxembourg, 108, à Arlon.
DEMARTEAU, J.-E., professeur émérite de l'Université de Liége, quai Orban, 58, Liége.
DEMARTEAU, Joseph, Directeur de la *Gazette de Liége*, rue Haut-Pavé, 36, Liége.
DE MONIE, Madame J., Supérieure générale des Dames de la Sainte Famille, Helmet.
DEPLOIGE, Simon, président de l'Institut supérieur de philosophie, rue des Flamands, 1, Louvain.
DE SMEDT, R. P. Charles, président de la Société des Bollandistes, Boulevard Saint-Michel, 22, Bruxelles.

DE TERREL, Albert, chaussée d'Ixelles, 265, Bruxelles.
DE WITTE, Alphonse, rue du Trône, 55, Bruxelles.
DE WULF, Maurice, professeur à l'Université, rue des Flamands, 1, Louvain.
DIGARD, Georges, rue d'Angivillers, 20, Versailles.
DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50, Liége.
DOUTREPONT, Georges, professeur à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 24, Louvain.
DRUMAUX, Arthur, préfet des études honoraire, avenue de la Couronne, 191, Ixelles.
DUBOIS, Jean, directeur général au Ministère de l'Industrie et de Travail, chaussée de Vleurgat, 94, Bruxelles.
DUJARDIN, Fernand, docteur en philosophie et lettres, rue Chaussée des Prés, Liége.

EGGERMONT, J., conseiller de légation, château de Leignon (Namur).
ENSCH, Numa, bourgmestre de la Ville d'Arlon.

FAIDER, Paul, docteur en philosophie et lettres, rue de Liége, 44, Sclessin.
FAYEN, Arnold, assistant de l'Institut historique belge de Rome, Herve.
FIRKET, Juliette Charles (Madame Charles Firket), place Sainte-Véronique, 8, Liége.
FIVET, Alphonse, professeur, Chaudfontaine.
FOURNIER, Paul, doyen de la Faculté de droit de l'Université, Grenoble.
FRAIPONT, Julien, professeur à l'Université, rue Mont Saint-Martin, 35, Liége.
FRANCOTTE, Henri, professeur à l'Université, rue Lebeau, 1, Liége.
FRANCOTTE, Xavier, professeur à l'Université, quai de l'Industrie, 15, Liége.
FREDERICQ, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, Gand.

GAILLARD, Arthur, archiviste général du royaume, Montagne de la Cour, 27, Bruxelles.
GEROLD et Cie, libraires-éditeurs, Stefansplatz, Vienne.
GOBLET, Nicolas, avocat, boulevard de la Sauvenière, Liége.
GOYAU, Georges, rue Pierre Charron, 12, Paris.
GRANGE, Camille, rue de l'Esplanade, 17, Bruxelles.
GROB, abbé Jacques, Bivingen-Berchem (Grand duché de Luxembourg).
GUILLAUME, chanoine Louis, avenue Bouvier, Virton.
GULIKERS, R. P. Émile, recteur du Collège Saint-François-Xavier, rue de Rome, 16, Verviers.

HABRAN, abbé Victor, curé, Erneuville.
HALKIN, Léon, professeur à l'Université, rue de Fétinne, 107, Liége.
HAMELIUS, Mesdemoiselles, Etterbeek.

HAMELIUS, Paul, chargé de cours à l'Université, rue Méan, 28, Liége.
HANQUET, Karl, professeur à l'Université, rue de la Paix, Liége.
HELLEPUTTE, G., ministre des chemins de fer, avenue des Arts, 25, Bruxelles.
HENERTZ, J.-B., directeur du Gymnase, Diekirch (Luxembourg).
HOCQUET, Adolphe, rue Rogier, Tournai.
HUBERT, Eugène, professeur à l'Université, rue Duvivier, 21, Liége.
HYMANS, Paul, membre de la Chambre des Représentants, rue d'Egmont, 9, Bruxelles.

JACQUES-HOUSSA, Paul, notaire, Waremme.
JANNE, Xavier, docteur en droit et en philosophie, rue Louvrex, 109, Liége.
JANSSENS, Edgard, chargé de cours à l'Université, quai Mativa, 17, Liége.

KEMPENEER, chanoine, bibliothécaire du grand Séminaire, Malines.
KIRSCH, Mgr J. P., professeur à l'Université, rue Saint Pierre, 22, Fribourg, (Suisse).
KLINCKSIECK, C., libraire, 11, rue de Lille, Paris, VIIe.
KOPPES, Sa Grandeur Mgr Jean-Joseph, évêque de Luxembourg.

LAENEN, chanoine Joseph, archiviste de l'archevêché, boulevard des Arbalétriers, 140, Malines.
LAHAYE, Léon, conservateur des Archives de l'État, rue Sainte Marie, Liége.
LEDOS, E.-Gabriel, rue de Babylone, 60, Paris.
LEFORT, Alfred, notaire honoraire, 4, rue d'Anjou, Reims.
LE GRELLE, Mgr Stanislas, attaché à la Bibliothèque Vaticane, à Rome.
LEJAY, Paul, professeur à l'Institut catholique, rue du Cherche-Midi, 119, Paris.
LE PAIGE, Constantin, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, à Cointe (Sclessin).
LIBBRECHT, Louis, avocat, Boulevard d'Avroy, 63, Liége.
LOES, abbé F., curé, Hondelange (Arlon).
LONCHAY, Henri, professeur à l'Université de Bruxelles, rue Van de Weyer, 138, Schaerbeek.

MABILLE, Léon, professeur à l'Université, Louvain.
MANSION, Joseph, chargé de cours à l'Université, rue Louvrex, 23, Liége.
R. P. Supérieur de la Maison de Melle-lez-Gand.
MERCIER, Son Éminence le cardinal Désiré Joseph, archevêque de Malines.
MERTEN, Oscar, professeur à l'Université, avenue Blonden, 31, Liége.

NIJHOFF, libraire, Nobelstraat, 18, La Haye.

PARISOT, Robert, professeur à l'Université, rue Sigisbert Adam, 15, Nancy.

PIRENNE, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve Saint-Pierre, 132, Gand.
PONCELET, Édouard, conservateur des Archives de l'État, place du Parc, 23, Mons.
PROCÈS, R. P. Edmond, recteur du Collège Notre-Dame de la Paix, Namur.
PRÜM, Émile, député, Clairvaux (Luxembourg).

RENKIN, Jules, Ministre de la Justice, rue de la Loi, 10, Bruxelles.
ROERSCH, Alphonse, professeur à l'Université, rue de l'Avenir, 75, Gand.
ROOSES, Max, rue de la Province Nord, 83, Anvers.
RUZETTE, baron, gouverneur de la Flandre occidentale, Bruges.

SCHEDIN, A. et O., libraires, Lund (Suède).
SEPET, Marius, rue Vaneau, 23, Paris. (VII[e])
SIBENALER, J.-B., rentier, rue Potagère, 163c, Bruxelles.
SIMENON, abbé Guillaume, professeur au Séminaire épiscopal, rue des Prémontrés, Liége.
STECHER, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36, Liége.
STEENACKERS, R. P. Jean Baptiste, chargé de cours à l'Université de Liége, à Scheut-lez-Bruxelles.
STEINERT, libraire, Paris.

TSCHOFFEN, Paul, avocat, rue Darchis, Liége.

VAES, M[gr] Maurice, recteur de Saint-Julien-des-Belges, Via del Sudario, 40, Rome.
VAN BASTELAER, René, conservateur à la bibliothèque royale, Bruxelles.
VAN DEN GHEYN, R. P. Joseph, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, 5, rue du Musée, Bruxelles.
VANDEN HEUVEL, ancien Ministre de la Justice, professeur à l'Université de de Louvain, rue Savaen, 33, Gand.
VANDER HAEGHEN, Victor, 77, rue de la Colline, Gand.
VAN DER MYNSBRUGGE, Émile, attaché aux Archives du royaume, rue Keyenveld, 56, Bruxelles.
VAN EGGEN, R. P. Urbain, professeur au Couvent des RR. PP. Rédemptoristes de Beauplateau (Bastogne).
VAN GODTSENHOVEN, Philippe, avenue Besmes, 117, Forest-Bruxelles.
VAN ISACKER, Philippe, étudiant en philosophie et lettres, à Thourout.

WALTZING, J. P., professeur à l'Université, rue du Parc, 9, Liége.
WOLFRAM, directeur des archives, Metz.

Ont souscrit au volume des Mélanges historiques :

Association des étudiants en droit de l'Université de Liége.

MM.

BALAU, abbé Sylvain, membre de la Commission royale d'histoire, Pepinster.

BARBIER, chanoine, rue Pepin, 42, Namur.

BIGWOOD, Georges, professeur à l'Université, chaussée de Vleurgat, 114, Bruxelles.

BORMANS, Stanislas, professeur émérite de l'Université, rue Forgeur, 20, Liége.

BRANTS, Victor, professeur à l'Université, Marché aux grains, 9, Louvain.

BRASSINNE, Joseph, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30, Liége.

BROM, chanoine Gisbert, directeur de l'Institut historique néerlandais, Via Federico Cesi, 72, Rome.

BROUWERS, Dieudonné, conservateur des Archives de l'État, rue Lelièvre, 46, Namur.

COENEN, abbé Joseph, aumônier de la prison cellulaire, rue Jean d'Outremeuse, 98, Liége.

COPPIETERS STOCHOVE, Henri, docteur en philosophie et lettres, Vieux quai des Violettes, 28, Gand.

CRUTZEN, Guillaume, professeur à l'Athénée royal, rue Verte, 82, Anvers.

CUMONT, Franz, professeur à l'Université de Gand, rue Montoyer, 75, Bruxelles.

DE CHESTRET DE HANEFFE, baron, membre de l'Académie royale, rue des Augustins, 31, Liége.

DEJACE, Charles, professeur à l'Université, boulevard d'Avroy, 280, Liége.

DE LOCHT-LABYE, professeur à l'Université, château du Trumly, Trooz.

DELVAUX, Henri, gouverneur de la province de Liége, palais provincial, Liége.

DE MOREAU D'ANDOYE, R. P. Edouard, professeur au Collège Saint-Michel, boulevard Militaire, 775, Bruxelles.

DEPOIN, J., sténographe du Parlement, hôtel Brasseur, Luxembourg.

DE PONTHIÈRE, Charles, avocat, Montglion (Argenteau).

DE PRATERE, F., régent-directeur, rue Léopold, 13, Alost.

DE RIDDER, A., attaché au Ministère des affaires étrangères, avenue Michel-Ange, 75, Bruxelles.

DE SCHREVEL, chanoine A. C., secrétaire de l'évêché, rue des Annonciades, 35, Bruges.

DE STAINLEIN-SAALENSTEIN, comtesse Valérie, Comblain-au-Pont.
DE WAAL, Mgr Anton, rettore del Campo Santo teutonico, à Rome.
DONCKIER DE DONCEEL, abbé René, curé, à Geer.
DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée royal, rue Naimette, 1, Liége.
DUTRON, Arthur, professeur à l'Athénée royal, boulevard Bara, 25, Tournai.

EHSES, Mgr, directeur de l'Institut historique de la *Goerresgesellschaft*, via della Mercede, 37[1], Rome.
FAIRON, Émile, conservateur-adjoint des archives de l'État à Liége, à Pepinster.
FIERENS, Alphonse, membre de l'Institut historique belge à Rome, rue de la Station, 134, Berchem (Anvers).
FRAIPONT, Dr F., professeur à l'Université, rue Beckman, 24, Liége.
FUNCK-BRENTANO, rue Delagarde, 61, Mont Fermeil (Seine et Oise).

GERMAIN, attaché aux Archives de l'État, rue Saint Léonard, 60, Liége.
GOSSART, Ernest, membre de l'Académie royale, La Hulpe.
GRAINDOR, Paul, professeur à l'Athénée royal, avenue Georges Henri, 125*bis*, Bruxelles.

HANSAY, Alfred, conservateur des Archives de l'État, Hasselt.
HELLINCKX, abbé, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Institut Saint-Louis, rue du Marais, 121, Bruxelles.
HULIN, Georges, professeur à l'Université, place de l'Évêché, 3, Gand.
HYMANS, Henri, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, 15, rue des Deux-Eglises, Bruxelles.

KERKHOF, abbé Jean, place des Franchises, 11, Liége.

LAURENT, Marcel, chargé de cours à l'Université de Liége, rue du Conseil, 5, Bruxelles.
LAVALLÉ, Léon, professeur au Collège communal, Grand' Rue, Virton.
LECLERCQ, Jules, rue de la Loi, 89, Bruxelles.
LECLÈRE, Léon, professeur à l'Université de Bruxelles, avenue du Longchamp, 54, Uccle.
LEFÈVRE, G., professeur à l'Athénée royal, rue d'Ouest, 34, Ostende.

MAGEROTTE, S. J., huissier, Fauvillers (Luxembourg).
MAHAIM, Ernest, professeur à l'Université de Liége, avenue du Hêtre, 9, Cointe (Sclessin).
MALGET, Eugène, docteur en médecine, Martelange (Arlon).
MAQUINAY, abbé Auguste, professeur au Collège Marie-Thérèse, Herve.
MICHAËLIS-PIETTE, I., avocat, Arlon.

MOELLER, Charles, professeur à l'Université de Louvain, rue Notre-Dame, 87, Malines.

NEUBERG, J., professeur à l'Université, rue de Sclessin, 6, Liége.

ORBAN, Oscar, professeur à l'Université, rue Basse-Wez, Liége.

PELZER, abbé Auguste, docteur en philosophie, Via del Sudario, 40, Rome.
POULLET, Prosper, professeur à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 28, Louvain.

ROLAND, chanoine C.-G., rue de l'Indépendance, 84, Namur.

SALEMBIER, chanoine Louis, Arclin par Pont à Marcq (Nord, France).
SCHAACK, Henri, professeur honoraire, rue de Chimay, 17, Luxembourg.
SCHAEFER, Dr Henri, membre de la *Goerresgesellschaft*, Via Cicerone, 35, Rome.
SCHNUERER, Dr G., professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), à Fribourg, Pérolles.
SWOLFS, chanoine Jean, inspecteur de l'enseignement moyen, avenue Henri Speecq, 46, Malines.

THEISSEN, abbé J., curé-doyen, Bouillon.
THIRY, Fernand, recteur de l'Université, rue Fabry, 1, Liége.

ULENS, Robert, docteur en droit, Grand Jaminé.

VAN DER ESSEN, L., docteur en philosophie et lettres, rue Kipdorp, 43, Anvers.
VANDER LINDEN, Herman, professeur à l'Université de Liége, quai de l'Ourthe, 16, Tilff.
VAN HOVE, A., professeur à l'Université, 3, Kraekenstraat, Louvain.
VAN HOUTTE, Hubert, chargé de cours à l'Université, Pecherie, 76, Gand.
VANNÉRUS, Jules, conservateur des Archives de l'État, place Door Verstraete, 5, Anvers.

WILLEMS, Joseph, professeur à l'Université, rue Louvrex, 39, Liége.

Séminaire de géographie de l'Université de Liége.

Ont souscrit au volume des Mélanges littéraires, philologiques et archéologiques :

Cercle des étudiants en philosophie et lettres.

MM.

BIDEZ, J., professeur à l'Université, boulevard Léopold, 59, Gand.
BONNY, Charles, préfet des études à l'Athénée royal, Malines.
BRÉDA, L., professeur à l'Université, rue Rouveroy, 6, Liége.

DELATTE, A., docteur en philosophie et lettres, à Moxhe (Avennes).
DE LA VALLÉE-POUSSIN, Louis, professeur à l'Université, avenue du Parc, Gand.

DEMOULIN, Hubert, professeur à l'Athénée, rue du Marché, 29, Huy.
DOBBELSTEIN, abbé G., curé de St-Denis, Liége.

ESSER, Dr Quirin, à Malmédy (Prusse).

FIERENS-GEVAERT, Henri, chargé de cours à l'Université de Liége, Petit Sablon, 17, Bruxelles.
FLEURIAUX, J., professeur à l'Athénée royal, rue du Fort, 42, Charleroi.
FRÉSON, J. H. J., professeur à l'Athénée royal, avenue d'Auderghem, 223, Bruxelles.

GAYE, Julien, préfet des études à l'Athénée royal, Huy.
GÉRARD, Gustave, préfet des études à l'Athénée royal, rue du Vertbois, 20, Liége.
GILLET, Charles, professeur à l'Athénée royal, avenue de la Couronne, 50, Ixelles.
GRÉGOIRE, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue des Crépalles, 49, Huy.

HAUST, Jean, professeur à l'Athénée royal, rue Fond-Pirette, 75, Liége.
HEUREUX, Madame Joseph, rue du Basson, Marcinelle.

KREMER, Hubert. professeur à l'Athénée royal, rue Jonruelle, 33, Liége.
KUENTZIGER, Ignace, professeur à l'Athénée royal, rue Charles Morren, 2, Liége.

LADEUZE, chanoine P., professeur à l'Université, président du Collège du Saint-Esprit, rue de Namur, 40, Louvain.
LEGRAND, Georges, professeur à l'Institut agricole de Gembloux, boulevard ad Aquam, 21, Namur.

MAIGET, Nicolas, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Athénée, 13, Charleroi.

MARTENS, Charles, docteur en droit et en philosophie et lettres, rue Marie-Thérèse, Louvain.
MASSON, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue Pasteur, 16, Liége.
MERTEN, Jules, professeur à l'Athénée royal, rue du Château, Chimay.
MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée royal, quai Mativa, 9, Liége.

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université de Liége, à Hamoir.
PECQUEUR, Oscar, professeur à l'Athénée royal, rue des Anglais, 16, Liége.
PIRSON, Jules, professeur à l'Université, Sieglitzhofstrasse, 28, Erlangen (Bavière).
POISSINGER, Armand, professeur à l'Athénée royal, Ath.

SCHARFF, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue de Kinkempois, 41, Liége.
STOFFEL, Henri, professeur à l'Athénée royal, rue de Bruxelles, 31, Namur.

THOMAS, Paul, professeur à l'Université, rue Plateau, Gand.
THOMAS, Lucien, docteur en philosophie et lettres, rue Henri Maus, 21, Liége.

ULRIX, Eugène, professeur à l'Athénée royal, boulevard de la Toison d'Or, 85, Bruges.

VAN DEN RIJDT, Marc, professeur à l'Athénée royal, rue des Rivageois, 21, Liége.

WAGNER, Félix, professeur à l'Athénée royal, boulevard Pierre Mayence, 12, Charleroi.
WITMEUR, Émile, professeur à l'Athénée royal, rue Chafnay, Jupille.

GODEFROID KURTH

Il y a un peu plus de trente ans, dans le pays de Sigebert de Gembloux et de Froissart, de Comines et de Bolland, il n'existait pas d'enseignement de l'histoire. Quelques cours imprécis sur l'antiquité et le moyen âge, l'époque moderne et l'histoire nationale, formaient tout le bagage de l'étudiant, qui s'y destinait à la pratique du droit ou aspirait à quelque chaire d'université. Aujourd'hui, en Belgique comme ailleurs, toutes les sciences auxiliaires sont l'objet d'un enseignement spécial, et tous les compartiments du savoir historique présentent l'aspect d'ateliers animés, où l'exercice pratique se joint à la théorie.

Conséquence et sanction de ces innovations pédagogiques, une production d'œuvres scientifiques de toute nature se manifeste depuis bientôt trente ans : éditions critiques de sources, monographies érudites, synthèses qui font revivre le passé national. Annuellement il sort des presses belges, en matière historique et archéologique, environ cent cinquante volumes. La critique étrangère rassure ceux qu'inquiéterait ce chiffre, en affirmant que « la Belgique exécute proportionnellement autant de travaux utiles que la France et l'Allemagne » (1).

C'est en 1873 que Godefroid Kurth inaugura, à l'Université de Liége, sa carrière professorale de trente-cinq années. Et depuis cette date, sa bibliographie en fait foi, il ne cessa de prodiguer les travaux les plus variés.

D'elle-même se pose donc une double question : quelle part

(1) Ch. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, 2e édit., pp. 462-463. Sur les sciences historiques en Belgique, avant et après 1830, nous renvoyons à la notice que nous avons consacrée à cet objet, dans le *Mouvement scientifique en Belgique*, t. II, pp. 283 et suiv. (en cours de publication).

revient à G. Kurth dans la rénovation de l'enseignement de l'histoire en Belgique ? Quelle part dans l'éclosion de ces œuvres, qui marque, pour ce pays, ce qu'on pourrait sans exagération appeler une nouvelle Renaissance ?

***

Godefroid Kurth a, le premier en Belgique, institué un cours pratique d'histoire. Il peut paraître tout simple, aujourd'hui, que ce jeune Arlonais, voyageant au lendemain de ses succès universitaires, dans cette Allemagne, dont sa propre langue maternelle lui fournissait la clef, en ait rapporté la méthode des séminaires, imaginée, dès 1830, par Ranke. Quoi de plus rationnel que la collaboration qu'elle instituait entre le professeur et les élèves, la lecture en commun des chroniques et des chartes, la discussion de travaux d'élèves ? Quelle initiation à la critique, supérieure au dressage demandé jusque-là à la lettre morte des livres ou au monologue des chaires ! Aussi la méthode nouvelle franchit-elle plus ou moins vite les tonlieux de l'étranger, ceux de France en 1868, grâce à Duruy, ceux d'Angleterre, des États-Unis, de Hollande et d'Italie, après les nôtres. Mais lorsqu'on réfléchit à ce qu'il en coûte, à l'initiative privée surtout, de bouleverser les habitudes d'un enseignement envahi par une sorte de torpeur, on se dit que l'entreprise était méritoire et qu'elle exigeait une conviction et une rare ténacité. La conviction, c'était que l'enseignement supérieur a pour mission de « former d'une part l'armée des gens instruits, de l'autre l'état-major des savants ». (1) La ténacité, c'était de prêcher d'exemple, de commencer soi-même, sans se préoccuper du scepticisme des collègues ou de l'inertie de la loi, de réunir persévéramment, fût-ce dans son propre cabinet de travail, des étudiants que rien n'encouragerait dans leur libre effort et qui se disperseraient invariablement aux approches du printemps ou de l'examen.

Un des auditeurs de la première heure, M. Henri Pirenne, a fixé, en quelques traits, la physionomie de ce cours improvisé :

---

(1) Paroles de G. Kurth, dans le discours qu'il prononça au cours de la manifestation organisée en son honneur le 11 mars 1892 ; voir le *Liber Memorialis*, p. 35. (Liége, Vaillant-Carmanne, 1892.)

« Je revois encore la grande chambre carrée tout entourée de bibliothèques, le bureau encombré de papiers, contre lequel était poussée une table de bois noir où nous nous asseyions. On enlevait les in-folio des *Monumenta* ou de *Dom Bouquet* des chaises qu'ils occupaient habituellement et l'on prenait place... Parmi tous les cours pratiques qu'il m'a été donné de suivre en Belgique et ailleurs, celui-ci se distinguait par je ne sais quelle allure poétique, qui lui donnait un caractère très particulier. Combien de fois n'avons-nous pas écouté charmés, à propos de l'explication d'un terme technique, d'une note de Ducange, d'une variante de manuscrit, de la filiation d'un texte, notre maître s'animant et s'élevant par degrés, développer devant nous avec une vive éloquence une idée qui venait de le frapper, une hypothèse qui se présentait à son esprit, ou encore nous exposant, à propos d'un auteur ou d'un critique, l'ensemble des idées d'une époque, leurs origines, leurs tendances, leurs fortunes diverses. C'est alors que nous comprenions, que nous voyions combien il est faux que le labeur de l'érudition précise et minutieuse dessèche l'âme ou paralyse les ailes de l'idée... Le cours durait deux heures — sur le programme. Combien de fois n'avons-nous pas franchi cette limite ! Peu à peu la lumière s'en allait, les lignes de nos chroniques noyées d'ombre se brouillaient, puis disparaissaient, et, dans la nuit qui envahissait le cabinet de travail et nous cachait bientôt les uns aux autres, nous restions en place, maître et élèves, lui, parlant, nous, écoutant, sans songer à allumer la lampe » (1).

Inauguré en 1874, le premier cours pratique eut bientôt des imitateurs. L'Université libre de Bruxelles, avec Léon Vanderkindere et M. Philippson, suivit la première ; l'Université de Gand, avec MM. Fredericq et Thomas, et l'Université catholique de Louvain, avec Alberdingk Thym et Jungmann, vinrent ensuite. Dix années ne s'étaient pas écoulées que, par l'émulation des professeurs belges, chaque cours dogmatique se complétait d'un cours d'exercices et que se justifiait ce mot de l'initiateur heureux : « L'honneur d'être parti le premier est bien loin de valoir pour

(1) *A Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liége, à l'occasion du XXV^e^ anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire*, pp. 161 et suiv. (Liége, Poncelet, 1899.)

moi la satisfaction d'être suivi dans la carrière par tous mes collègues des quatre universités et peut-être dépassé par plus d'un » (1).

La consécration officielle vint enfin. La loi de 1890 spécialisa les doctorats de la faculté de philosophie et lettres, dota la section d'histoire d'un ensemble complet de cours et prit soin de dédoubler chacun d'eux en préceptes et exercices. Elle ne fit donc que reconnaître, en la rendant pleinement efficace, l'initiative du pédagogue avisé de 1874, pédagogue particulièrement sympathique, puisqu'il faudrait, pour marquer son rôle et son premier mérite, réunir deux mots qui ne fraternisent guère et l'appeler un pédagogue autodidacte (2).

***

N'est-il pas étonnant que cet autodidacte soit, parmi nos techniciens, l'un des plus informés, le plus complet peut-être ? C'est en fouillant dans les archives qu'il devint paléographe et diplomatiste ; pourtant ses *Chartes de Saint-Hubert* ne laissent presque aucune difficulté de forme ni de fond à résoudre. Il s'est familiarisé lui-même avec le bégaiement des manuscrits ; son édition du *Vita Frederici*, aussi courte que sobre, lui a donné le droit de proposer à la Commission royale d'histoire les règles désormais suivies pour la publication de nos textes. Mainte page de *Clovis* révèle tout ce qu'un archéologue sagace peut tirer, à défaut de témoignages explicites, des vestiges muets du passé. Une science qu'ignoraient les Belges lui a dû, parce que cet historien était un philologue, son adoption chez nous : la toponymie. Pareillement, il fallait que le critique se doublât d'un littérateur et d'un poète pour entreprendre le dégagement de l'épopée française dans les sources mérovingiennes ; sa rare diversité de dons, et de spécialisations même, lui a permis d'écrire l'*Histoire poétique des Mérovingiens*. Essayons de noter quels seront, pour l'érudition, les résultats de cet effort si varié.

---

(1) *Liber memorialis* de 1892, déjà cité, p. 35.

(2) Voyez, sur l'initiative et l'enseignement de G. Kurth, l'excellent rapport de M. Paul Fredericq, *L'origine et les développements des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique*, dans *A Godefroid Kurth*, pp. 5 et suivantes.

L'histoire de Liége, qu'il l'écrive lui-même ou qu'il laisse à tout autre l'honneur de la signer, sera en grande partie son œuvre. L'historiographie liégeoise tout d'abord ! Il a étudié à fond les plus modestes hagiographes comme les plus importants chroniqueurs de ce petit pays, jadis la pépinière des lettres ; on connaît ses dissertations sur Heriger, Hocsem, Lambert le Petit, Albéric de Trois Fontaines, Maurice de Neufmoustier, Hervard. Qu'importe qu'il ait laissé à un de ses élèves le mérite, d'ailleurs très grand, de compléter et de nouer excellemment la gerbe ; sans lui, nous n'aurions pas cette *Étude critique sur les sources de l'histoire de Liége au moyen âge* qui, faisant mieux qu'imiter Wattenbach, l'a définitivement remplacé pour nous. De même, tout le long du passé dix fois séculaire de Liége, il a planté, comme des jalons, ses études sur nos évêques : Servais, Lambert, Remacle, Frédéric, Albert de Louvain. Son *Notger* surtout n'a pas seulement fait revivre sous les aspects de l'évêque, du vassal, du constructeur de ville et d'État, le second fondateur de la cité liégeoise et le véritable père de la principauté ; c'est, par les proportions synthétiques de l'ouvrage, une espèce de clairière en plein fourré, dans un fourré qu'emplissait l'ombre des flores mensongères. Ses récentes études sur la *Commune de Liége* en ont ouvert une autre dans un domaine que les travaux des Daris ou des Hénaux avaient laissé également vierge. C'est par cette double clairière que passera quelque jour l'histoire du moyen âge liégeois (1).

Ses investigations sur la période franque l'ont entraîné au-delà du terroir natal. Ses mémoires sur les *Sources de l'histoire de Clovis*, le *Gesta Regum Francorum* ou la compilation de Frédégaire, occasion parfois de débats retentissants, lui ont fait une bonne place à côté de Julien Havet ou de Krusch. Il s'en est acquis une bien à lui, à lui seul, par l'*Histoire poétique des Mérovingiens*. N'appelez qu'un glaneur, qu'un moissonneur plutôt, l'érudit qui, après Junghans et Pio Rajna, après Fauriel aussi, entreprit de régler une bonne fois, pour les origines franques, le compte de l'histoire et de l'épopée ; prétendez qu'il y a, dans son triage, une

(1) Ce jour est proche. G. Kurth corrige actuellement les épreuves d'une *Histoire de la Cité de Liége*, en 2 volumes.

part d'arbitraire et qu'il reste permis de discuter sur la nature épique du Vase de Soissons. Ce qui est certain, c'est qu'ayant mieux qu'aucun historien étudié les sources mérovingiennes et suivi, autant peut-être qu'aucun philologue, l'épopée de peuple en peuple et d'âge en âge, Godefroid Kurth a procédé au partage le plus complet et le plus averti de l'histoire et de la légende. Ce n'est pas, si l'on veut, la biblique séparation des Vierges sages et des Vierges folles ; c'est au moins l'expulsion de plusieurs de celles-ci du parvis de l'histoire. Ainsi, pour reprendre l'exemple si bien choisi par M. Georges Goyau : « l'hagiographie conservatrice cherchait à sainte Clotilde des avocats ; mais l'histoire critique, avec M. Kurth, délivre une ordonnance de non-lieu » (1).

Dans la *Frontière linguistique*, Godefroid Kurth est plus qu'un moissonneur. Il n'a pas inventé les recherches toponymiques et se plaît à reconnaître sa dette à l'égard des Foerstemann ou des Arnold. Mais, avant aucun autre, il sut s'appliquer à l'étude scientifique des noms de lieux belges et réhabiliter des fâcheuses tentatives antérieures « ce mystérieux réservoir de souvenirs, dont beaucoup sont contemporains des premiers âges d'un peuple et qui, tous, ont quelque chose à nous raconter sur les hommes et sur les choses du passé ». (2) Tout était à faire ou à refaire, sans collaboration, hélas ! dans un sujet qui l'eût comportée ou plutôt l'exigeait. Ses appels réitérés, dans les congrès de la Fédération archéologique, son glossaire-type de la toponymie de Saint-Léger, le laissèrent seul en face d'une étude toute de détails, qu'il fallait recueillir le plus souvent sur place (3). La surprise le dispute à l'admiration, devant la richesse des conclusions aussi malaisément obtenues. Dans l'enquête, si contradictoire, sur nos origines nationales, une voix inattendue proclamait avec fermeté, que les premiers habitants de nos régions étaient des Celtes, que

---

(1) G. Goyau, *Un historien belge, M. Godefroid Kurth*, p. 381. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1907.)

(2) G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France, ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique*, t. I, p. 3. Bruxelles, Société belge de librairie, 1896.

(3) Depuis, l'appel a été entendu. Il a paru actuellement huit glossaires toponymiques, y compris celui de Saint-Léger. Ils sont énumérés dans Eug. Ulrix, *Glossaire toponymique de Tongres*, 1908, p. 9.

les provinces flamandes ne furent pas germanisées avant César, que cette germanisation est l'œuvre ultérieure de la colonisation franque, vers la fin de l'Empire, « alors que les provinces romaines étaient encore protégées par les châteaux qui bordaient la chaussée de Bavay à Cologne et par les massifs de la forêt charbonnière ». Quel tracé étonnamment précis de notre ligne des langues, jadis ou aujourd'hui ; quel tracé absolument neuf de l'établissement des Francs dans nos régions ! De tous les livres d'érudition du maître, celui-ci est sans doute le plus fécond ; l'érudit heureux, qui fit le premier parler notre toponymie, a su d'emblée lui faire proférer, au lieu des vagissements de l'enfance, les fortes leçons d'une science en pleine maturité.

De tels titres conféraient le droit d'intervenir dans l'irritant conflit de nos langues rivales et l'autorité nécessaire pour y faire entendre quelques vérités opportunes. Il fallut bien admettre, que le patriotisme linguistique est chez nous relativement récent, qu'il n'apparut que contre la domination bourguignonne, et que même alors, « si la langue servait de signe distinctif aux partis comme un nouveau *schibboleth*, on ne lui attribuait pas de valeur absolue ». (1) Le bon conciliateur précisait ses conseils : il rappelait comment toujours le respect des minorités et de leur langue avait inspiré le passé ; il affirmait que la civilisation flamande cesserait d'être elle-même, en cessant d'être bilingue : « Aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire de nos provinces de langue germanique, on constate que le français y a toujours joui d'une grande diffusion parmi les classes supérieures. Il était pour elles ce qu'il est encore aujourd'hui, une espèce de seconde langue nationale.... En pays flamand, la civilisation doit rester bilingue, sous peine de déchoir de son rang historique » (2).

***

Tous ces travaux de métier, où il se révèle le plus érudit de nos historiens, Godefroid Kurth s'est gardé de s'y complaire au détriment d'œuvres plus vastes, qui ont fait de lui le plus historien de

---

(1) G. Kurth, *De l'emploi officiel des langues dans les anciens Pays-Bas*, p. 46. Bruxelles, Société belge de librairie, 1898.

(2) *Ibid.*, p. 70.

nos érudits. Qu'on ne parle pas en effet de vulgarisation ; en quelque sens qu'on le prenne, ce mot n'a rien qui s'applique à des œuvres de construction telles que *Clovis*, *Sainte Clotilde* ou *Saint Boniface*, car l'auteur, nous venons de le voir, s'est chargé de tout le travail technique préalable : c'est lui qui a débroussaillé le terrain, posé les fondations cachées, pétri les poussières impalpables en solide mortier. Que serait *Clovis*, sans ses travaux sur les sources franques, et sans l'*Histoire poétique des Mérovingiens* ? Mais ce n'est pas à dire que ces travaux et cette *Histoire* suffisent à rendre compte de ce qu'est ce beau livre. Au labeur de la critique, dont G. Kurth a osé dire qu'« il n'est que l'élément négatif de l'histoire »(1), se joignent ici des dons extraordinaires de composition et cette magie surtout, à laquelle pensait Michelet, quand il disait que l'histoire doit être une résurrection. Quelle puissance d'évocation dans ce tintement des grandes heures de la France, par lequel s'ouvre le livre : « L'histoire de la société moderne a gravité pendant plusieurs siècles autour d'un peuple prédestiné, qui en a écrit les pages les plus mémorables.... Le premier après la chute du monde antique, il a jeté un germe de vie dans la poussière de mort où gisait l'humanité, et il a tiré une civilisation opulente de la pourriture de l'Empire. — — Après quatorze siècles d'une vitalité incomparable, son génie n'a point encore défailli : il brûle sous la cendre des révolutions, il reste plein de chaleur et de vie, et quand on y porte la main, on sent palpiter l'âme du monde » (2). Ce souci d'ampleur, cette instinctive *largesse* valent ensuite au lecteur un tableau de la Belgique romaine et franque, qui supprime, tant il le précise et l'élargit, celui d'un Ozanam. Ce qui frappe encore, c'est la fermeté des conclusions, malgré la pénurie des informations et leur douteuse qualité : « Le fondateur de la monarchie franque n'est pas un de ces génies transcendants comme Charlemagne, qui créent les événements par la seule force de leur volonté souveraine.... C'est une nature hardie et énergique de conquérant, qui regarde les destinées en face et qui, sans trembler devant elles, va à leur rencontre l'épée à la main »(3).

---

(1) *Clovis*, t. I, p. XI. 2e édition. Paris, Victor Retaux, 1901.

(2) *Clovis*, t. I, pp. XIV et suiv.

(3) *Clovis*, t. II, p. 198.

L'impression dominante est qu'on se trouve devant une œuvre vraiment plastique, qu'un sculpteur n'eût pas autrement conçue : la statue, expressive et fouillée, s'élève sur un piédestal qui en est, par ses bas-reliefs, le commentaire ; des figures secondaires se groupent hiérarchiquement tout autour, frayant le chemin aux pensées du spectateur et les amenant conquises, comme un hommage, sur le pavois du héros exalté.

La plus touchante de ces figures secondaires, celle de Clotilde, méritait une duplique et un agrandissement. D'autant plus que son image, défigurée par la légende, avait été comme stylisée par elle en un type d'héroïne vindicative et sauvage. Le critique la restitue dans sa beauté d'épouse chrétienne, de veuve résignée, d'aïeule pathétique. Œuvre délicate, où constamment, sous peine de ne rien savoir, l'effort de l'imagination s'imposait. « Lorsque viendra le jour où Clovis cédera à l'action de la grâce, c'est le *Dieu de Clotilde* qu'il invoquera : mot touchant et doux, qui fait entrevoir dans une lumière discrète tout le charme d'une vie conjugale pleine d'union et de tendresse » (1). Ce médaillon, conjectural plutôt qu'imaginaire, l'artiste ne se fait pas faute de l'entourer d'un cercle d'or merveilleusement ouvré. « Le rôle des femmes, dans la conversion des peuples à l'Évangile, est un des plus beaux aspects de l'histoire du christianisme. Nulle part leur réelle puissance et leur apparente faiblesse n'éclatent dans un contraste plus touchant ». (2) « Partout on les voit qui s'en vont seules, pleines de confiance, à la cour de leurs époux barbares, apportant le parfum de l'Évangile dans les plis de leur voile nuptial. Leur amour, leur sourire, leurs vertus plaident avec une éloquence muette la cause de leur Dieu dans l'intimité de leur foyer domestique. Lorsque les missionnaires arrivent, ils trouvent la voie frayée » (3). Et cette autre pensée: « Le christianisme est la seule religion qui ait glorifié la veuve.... Comptez, si vous le pouvez, cette multitude de figures chastes et touchantes, que le veuvage chrétien a fait entrer au ciel, éclairées par la mélancolie résignée d'un sourire trop

---

(1) *Sainte Clotilde*, p. 37. 8e édition, Paris, Victor Lecoffre.

(2) *Sainte Clotilde*, p. 1.

(3) *Clovis*, t. 1, p. 286.

doux pour être douloureux, et qui, s'il garde un souvenir des amertumes de la terre, ne reflète plus que la beauté des choses éternelles » (1). Admirable peinture d'âme, qui fait songer aux fresques, transparentes d'infini, dont Puvis de Chavannes a recouvert les murailles de Sainte-Geneviève de Paris.

Si ces portraits de Clovis et de Clotilde, de Boniface ou de Notger sont à ce point attachants, n'en cherchons pas loin la raison : c'est que le maître se passionne pour ses modèles, qu'il vit de leur vie et qu'ils sont les amis de sa pensée. Voyez en quels termes il nous présente saint Boniface : « Voici un des plus grands saints de l'Église et un des plus grands hommes de l'histoire, et je suis le premier à raconter sa vie aux lecteurs de langue française ! » (2) Cette émotion ne l'induit-elle pas en tentation d'optimisme? Peut-être, mais il sait résister et il conclura avec une parfaite modération : « Boniface ne fut pas un homme de génie... Ce qui fait sa vraie grandeur, c'est son caractère, c'est-à-dire la trempe et la direction de sa volonté illuminée par la conscience » (3).

Godefroid Kurth n'est donc pas de l'école de l'imagination, comme on appelait, au temps des Thierry et de Juste, ceux qui demandent à l'étude du passé une matière d'art, plutôt que des morceaux de vérité. Il en est, de cette école, il s'en réclame fièrement, si par là on entend qu'il faut parfois et souvent « suppléer », comme il le dit lui-même, « à l'insuffisance des documents par l'effort intense de l'esprit pour arriver à l'intuition du passé » (4). Assurément, il n'imagine pas ses sources, encore moins imagine-t-il contre elles ; mais à travers ses sources, il imagine très puissamment, ou plutôt il voit très nettement, comme fait l'astronome à travers ses télescopes.

Toutes ces belles biographies sont par-dessus tout la catégorique réponse du penseur spiritualiste à la théorie décevante qui voudrait réduire les plus hautes individualités au rang de simples résultantes et qui méconnaît que, si les grands hommes ne font pas seuls tout leur siècle, leur siècle non plus ne les fait pas tout

---

(1) *Sainte Clotilde*, pp. 138 et suiv.

(2) *Saint Boniface*, p. I. 3e édition, Paris, Victor Lecoffre, 1902.

(3) *Saint Boniface*, pp. 173 et suiv.

(4) *Clovis*, t. I, p. XI.

entiers. Théorie d'anonymat et de déterminisme, à laquelle, comme Godefroid Kurth, le chantre moderne de la pensée païenne, Gabriel d'Annunzio, répliquait : « Le monde est la représentation de la sensibilité et de la pensée de quelques hommes supérieurs qui l'ont créé, puis développé et orné au cours du temps et qui iront le développant, l'ornant toujours davantage dans l'avenir. Le monde, tel qu'aujourd'hui il apparaît, est un magnifique don dispensé par quelques-uns à beaucoup, par les hommes libres aux esclaves, par ceux qui pensent et sentent à ceux qui doivent travailler... »(1). Pensée identique encore à celle de Hegel, quand il dit que l'historien doit rechercher dans le passé les artisans glorieux du progrès (2).

***

Plus haut que les œuvres de construction, supérieures elles-mêmes aux travaux de pure érudition, un dernier ordre de recherches sollicite parfois l'historien. Observer et expliquer l'enchaînement des faits, des régimes, des époques ; interroger l'humanité et lui demander ce que tout individu se demande à lui-même : d'où viens-tu et où vas-tu, pourquoi ce terrestre pèlerinage ? c'est monter jusqu'au point de tangence du cercle de l'histoire avec celui de la philosophie. Peut-être est-ce quelque chose de plus encore. Car si l'énigme de l'histoire est, en grand, l'énigme de la vie humaine, n'est-il pas à craindre qu'en un pareil débat le tribunal de l'histoire ne soit moins compétent que le for intérieur de l'âme ; et ne serait-ce pas là l'explication du discrédit, d'ailleurs injustifié, qui atteint, parmi les gens de métier, cette discipline qui ne relève ni de leur loupe ni de leur truelle, la philosophie de l'histoire ?

En tout cas, lorsque le problème se précise, dans les termes où le posent les *Origines de la civilisation moderne :* la civilisation, c'est-à-dire le régime de relative perfection sociale qui offre aux individus, outre la satisfaction de leurs besoins actuels, le plus de facilités dans la poursuite de leur fin suprême, la civilisation,

---

(1) *Le Vergini delle Rocce*, p. 28.

(2) *Geschichte der Philosophie*, p. 4, cité par Weiss, *Weltgeschichte*, t. I, p. X.

quand s'est-elle incarnée sur terre, dans quelle Bethléem la voyons-nous naître, quelles furent ses défaites et ses victoires au cours des âges : alors nulle tâche ne pourrait plus légitimement préoccuper la pensée du véritable historien.

Ce fut le rêve de Godefroid Kurth de formuler, au nom de l'histoire, la réponse à ces questions, et ce rêve, nul avant lui ne s'y livra avec un tel enthousiasme. « Tout entier à l'œuvre austère, je la voyais se dérouler devant moi, telle qu'à l'heure matinale des résolutions généreuses elle m'était apparue dans sa beauté immaculée. C'était le tableau vivant et pathétique de cette longue période de l'histoire de l'humanité, pendant laquelle s'opérait dans son sein le travail sacré de la rénovation morale et intellectuelle. *Vu des hauteurs du christianisme*, il se présentait sous la forme d'un paysage dont les grandes lignes étaient baignées de lumière, et qui, malgré les taches mobiles que promenait sur lui l'ombre des nuages, se déployait avec une magnificence et une sérénité sans pareilles. La distance à laquelle on le contemplait permettait au spectateur de l'embrasser d'un seul coup d'œil dans sa vaste unité, sans nuire à la netteté des contours et à l'exactitude des détails caractéristiques. Les dimensions restreintes du cadre, loin de diminuer la grandeur de la scène, devaient servir au contraire à en mieux faire apprécier l'immensité, comme ces arches antiques s'ouvrant au milieu de la campagne, et sous lesquelles l'œil charmé voit apparaître de loin un horizon infini... » (1).

Mais est-ce bien la réponse de l'histoire, de l'histoire toute seule que Godefroid Kurth a formulée ? N'y a-t-il ni dogmatisme, ni quelque traditionnalisme même, dans une assertion comme celle-ci : « Celui qui ne s'est pas fait lui-même ne peut pas dire pourquoi il a été fait... A ce cri de détresse que l'âme humaine jette dans le silence infini de l'éternité : Pourquoi suis-je au monde ? une seule voix peut répondre, et c'est la voix de Dieu. » (2). N'y a-t-il pas quelque à priorisme à affirmer, à décréter, pourrait-on dire, que « s'il est vrai que la mission de la société soit de

(1) G. Kurth, *Les origines de la civilisation moderne*, t. I. pp. VII et suiv., 5e édition. Paris, V. Retaux, 1903.

(2) *Les origines de la civilisation moderne*, t. I, p. XVI.

faciliter à l'homme la poursuite de sa fin dernière et que cette fin dernière soit le salut éternel, c'est en vain que nous irions chercher dans l'antiquité les traces d'une civilisation véritable (1) ». Car, sans parler du peuple juif, peut-on dire que l'idée de l'immortalité fut absente de la Cité antique ? Au fond, tout ceci se ramène à une distinction très simple qui est assurément la pensée même de l'auteur : l'Évangile fournit la parfaite formule de la civilisation ; la loi naturelle n'en contenait que l'imparfaite ébauche. Et à cette autre distinction : les générations antiques ne surent pas fidèlement reproduire cette ébauche dans leurs mœurs et leurs lois, tandis que le commandement nouveau s'est progressivement inscrit dans celles des générations modernes.

Qu'importe, au surplus, la légère imprécision du langage du philosophe, si les paroles de l'historien s'emplissent de débordante vérité ? Or, pouvait-il poser sa thèse en termes plus substantiels que ceux-ci : « Qu'on trace sur une mappemonde les frontières de la civilisation : on s'apercevra qu'on a tracé celle du christianisme. Qu'on scrute les couches superposées de la société pour voir jusqu'à quelle profondeur a pénétré le travail de l'esprit civilisateur, et l'on pourra constater qu'il s'arrête à la limite précise atteinte par le principe chrétien ». (2)

C'est ce que faisait voir, avec une richesse de coloris qui a donné des doutes sur l'exactitude de la restitution, le défilé des premiers siècles de notre ère. Comme en un cortège, l'Empire, les barbares, l'Église, Byzance passent, tour à tour, devant l'esprit subjugué par tant de majesté. Et tour à tour le héraut à la voix sonore les présente, en des termes que la mémoire n'oubliera plus : « Héritière de toutes les civilisations, Rome avait réuni et fécondé les conquêtes de chacune d'elles... ». (3) — « Par de là les frontières septentrionales de l'Empire, sur l'autre rive du Rhin et du Danube, s'étendait l'Europe barbare. C'était un lugubre séjour que celui de la Germanie... ». (4) — « Au milieu de l'édifice impérial en ruines, la cité de Dieu surgissait majestueuse et riante,

---

(1) *Ibid.*, t. I, pp. XVIII et suiv.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. XXXI et suiv.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 1.

(4) *Ibid.*, t. I, pp. 46 et suiv.

prête à recueillir l'héritage de la cité des hommes ». (1) — Écoutez surtout cette description de l'Empire romain d'Orient : « Byzance, c'est Rome païenne réfugiée dans l'Orient, où elle continue, d'une manière souvent inconsciente, la lutte acharnée du césarisme antique contre l'esprit nouveau. L'édifice politique du paganisme resta donc debout à l'ombre de ses retranchements, mutilé mais imposant encore, et les nations occidentales qui grandissaient à l'air libre, sous la tutelle de l'Église, purent contempler de loin, pendant un millier d'années, le spectacle de cette société décrépite et lascive, enfermée, avec le luxe flétri de l'antiquité, dans une ville qui était à la fois son boulevard et sa prison, et où elle ne pouvait ni vivre ni mourir ». (2)

Parce que la voix du héraut est sonore et que son éloquence est un peu trop égale, on pourra craindre un instant que la splendeur du mot ne couvre la pauvreté des informations spéciales. Mais on reconnaît vite, que ni le duc de Broglie ni Gaston Boissier n'ont plus exactement décrit le IVe siècle ou la fin du paganisme. Un critique, dont l'éminente autorité transparaît à travers l'anonymat qu'il a voulu garder, en fait la remarque : « Il est aisé, en lisant avec soin tel ou tel chapitre, celui sur lequel on se trouve soi-même plus complètement préparé, de reconnaître, malgré la presque complète absence de notes, les textes dont s'est servi l'historien et les documents qu'il a consultés, mais il les a mêlés avec art, et les morceaux, selon une expression favorite de M. Renan, ont tous été bien digérés (3) ».

Ce livre, qui ne pouvait être écrit que par un chrétien, est-ce se faire illusion de le considérer dans son ensemble comme le livre de tous ? S'il est vrai que la fécondité sociale du christianisme se résume en ces principales nouveautés : respect de l'existence, inviolabilité de la conscience, affranchissement de l'individu, élévation du niveau de la vie, de l'esprit au-dessus de la matière, du droit au-dessus de la force : quel homme d'aujourd'hui refuserait son adhésion à une œuvre qui a exalté tout cela ? Ce fait historique

---

(1) *Ibid.*, t. I, p. 191.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 231-232.

(3) *Les origines de la civilisation moderne*, d'après le livre de M. Kurth ; extrait de *La controverse et le contemporain*, p. 27.

du christianisme, comment ne pas souhaiter aussi que celui qui en a si bien montré l'importance dans les huit premiers siècles, en étudie à son tour l'origine et la première documentation dans les Évangiles, et qu'il nous donne, après Henri Wallon, ses raisons historiques de croire ?

C'est une autre synthèse, plus générale en sa forme fragmentaire, que nous présente le recueil de conférences intitulé : *l'Église aux tournants de l'histoire ;* elle complète, mais seulement en ébauche, l'œuvre inachevée des *Origines de la civilisation moderne.* Manifestement, dans la pensée de Godefroid Kurth, l'étude des siècles qui aboutissent à Charlemagne n'est qu'un panneau du triptyque ou même l'un des volets seulement. La description de cet âge d'or chrétien que domine la trilogie de Grégoire VII, d'Innocent III et de Boniface VIII, de cet âge des saint Louis et des Croisades, que l'on a si mensongèrement appelé, à son avis, le « moyen âge » (1) : voilà sans doute le sujet qu'il réserve, dans ses cartons, pour le panneau central. Et le second volet redirait les vicissitudes de la civilisation pendant l'époque moderne, depuis cette Renaissance païenne qu'il appellerait volontiers « moyen âge », jusqu'à ces aspirations contemporaines, où il se plaît à découvrir la nostalgie des siècles chrétiens. A défaut d'une composition ordonnée sur ce thème universel, *l'Église aux tournants de l'histoire* propose des aperçus, ramenés tous à ce point de vue spécial : « L'Église a-t-elle rempli sa mission ?... A-t-elle toujours possédé l'intelligence des multiples et changeants problèmes qui se posaient devant elle ?... A-t-elle su parler leur langue à tous les siècles qu'elle a traversés, et se familiariser avec le génie de tous les peuples qu'elle a rencontrés en chemin ? » (2) Nous voilà loin, on le devine, du « bloc » traditionnel de certaine apologétique vieillie. Il serait malaisé d'opérer, d'une main plus experte et plus respectueuse, le *distinguo* opportun entre la part de Dieu et la part de l'homme, dans cette collaboration séculaire qu'est l'Église, malaisé de mieux dégager ses destinées divines de toutes les solidarités humaines, qui l'ont compromise parfois. Ce petit livre, traduit

---

(1) *Qu'est-ce que le moyen âge ?* Nouv. édition. Paris, Bloud. (Science et Religion, n° 374.)

(2) *L'Église aux tournants de l'histoire*, nouv. édition. pp. 12-16.

aujourd'hui, comme les *Origines*, dans presque toutes les langues d'Europe, et parvenu de même à un nombre étonnant d'éditions, est, dans sa forme spontanée, celui qui fait le mieux connaître Godefroid Kurth; il y est tout entier, avec son éloquence, sa science et ce don de soi-même, qui est la marque de sa supériorité. Le grand public de tous les pays lui a cette dette. Celui de Belgique ne lui sait pas un moindre gré de ce *Manuel d'Histoire de Belgique*, qui a révélé à plus d'un lecteur cultivé l'unité et le sens de la Patrie Belge et qui, modestement dédié « aux enfants des écoles », nous montre un grand savant qui sait, tel un aïeul, s'abaisser à la taille des plus petits.

***

Le maître qui introduisit dans les Universités belges la méthode d'investigation allemande, a gardé avec une fidélité jalouse la méthode française d'exposition. De lui, autant que de Gaston Boissier récemment, on pourrait se demander : « Se trouvera-t-il beaucoup d'hommes chez qui les qualités littéraires et scientifiques s'unissent en un équilibre si harmonieux ? » (1) Souvent le poète, que son adolescence révéla, reparaît dans son œuvre érudite ; quand le sujet s'élève, l'alexandrin jaillit de nouveau de sa plume et prête à sa grande prose, alourdie parfois, la solennité de son rythme. En plein domaine de l'abstraction, sa pensée se fait naturellement image, avec cette surabondance qu'éviterait un styliste français, mais qu'il partage avec les peintres de chez nous, depuis Memling jusqu'à Rubens ; et l'on parlerait quelquefois d'emphase, si l'emphase n'était ici le trop-plein de la pensée. Tous ses livres, il les a écrits avec toute son âme, mêlant sa substance intime à la substance des choses : ne serait-ce pas l'excuse de son émotion, s'il lui en fallait une, et l'explication de sa caractéristique dernière, l'éloquence ? Car, qu'il écrive ou qu'il parle, qu'il tienne la lyre ou la plume, il est avant tout orateur. Les dons de la tribune et de la chaire, il les a reçus dans leur plénitude : la stature et la voix, le regard et le geste ; mais

(1) René Pichon, *La vie et l'œuvre de M. Gaston Boissier*, p. 321. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1908.)

c'est un orateur chez qui l'art commence où la virtuosité finit. Sa science et sa conviction sont toute l'éloquence de ce paladin de la vérité.

S'étonnera-t-on que Godefroid Kurth ait été pendant trente-cinq années, pour tous ses collègues et ses élèves, l'une des plus hautes personnalités de l'Université de Liége, et qu'il reste, pour beaucoup, l'incarnation du haut enseignement ? (1)

KARL HANQUET.

---

(1) Comme complément de cette notice, nous nous faisons un plaisir de recommander la magistrale étude de M. Georges Goyau, *Un historien belge, Godefroid Kurth*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1907. Signalons également : Alfred Lefort, *Godefroid Kurth*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXI, 1907. — Dr G. Brom, *Voorrede aan De Kerk van Christus bij de Keerpunten der Geschiedenis, uit het Fransch vertaald door J. Ruyter*, 1901. — H. Bischoff, *Godefroid Kurth*, dans *Deutsche Erde*, 1907. Rappelons une dernière fois : *A Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liége, à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire* (Liége, Poncelet, 1899), ainsi que le *Liber memorialis de la manifestation en l'honneur de M. G. Kurth*, 11 mars 1892 (Liége, Vaillant-Carmanne, 1892).

Bibliographie des travaux de M. Godefroid Kurth

1863-1908

GODEFROID KURTH, né à Arlon, le 11 mai 1847; domicilié à Assche (Brabant) et à Rome, à l'Institut historique belge, place Rusticucci, 18;

professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur en 1869; professeur à l'Athénée royal de Liége de 1869 à 1872; docteur spécial en sciences historiques en 1872; chargé de cours à l'Université de Liége, 25 octobre 1872; professeur extraordinaire, 6 octobre 1873; institue le premier cours pratique d'histoire en 1874; professeur ordinaire, 30 septembre 1877; promu à l'éméritat le 30 octobre 1906; directeur de l'Institut historique belge à Rome depuis 1907;

membre suppléant de la Commission royale d'histoire, 1er février 1887; membre effectif de la même Commission, 23 mai 1898; secrétaire de la même Commission, du 4 juillet 1898 au 15 avril 1907;

élu correspondant de l'Académie royale de Belgique, le 4 mai 1891; membre titulaire, le 7 mai 1894; directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques en 1902;

lauréat de l'Académie royale d'archéologie en 1876 (médaille d'or décernée à l'*Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe*); de l'Académie royale de Belgique en 1888 (prix de Stassart, décerné à la *Frontière linguistique*); de l'Institut de France en 1896 (premier prix d'antiquités nationales, décerné à *Clovis*);

lauréat du concours quinquennal des sciences historiques à deux reprises: deuxième période, 1886-1890 (*Origines de la civilisation moderne*) et troisième période, 1891-1895 (*Histoire poétique des Mérovingiens*).

AVIS. — On s'est efforcé de recueillir, autant que possible, les livres, les articles et les comptes rendus publiés par M. Kurth. Nous pensons que rien d'important ne nous a échappé, mais il eût été impossible de retrouver absolument tous les articles d'occasion et les notes que M. Kurth a semés dans les journaux et les revues, souvent sans les signer.

1863

1. Paul et Virginie.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1863, nos 9 et 10 ; 2e série, t. XVI, pp. 278-280.

Reproduit dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, Xe année, 1863, 6e livr., nouvelle série, t. VI, pp. 403-405.

Cette cantate, couronnée par l'Académie royale en 1863, a servi de thème pour le grand concours de composition musicale. (Prix de Rome.)

1864

2. Attitudes d'arbres. Esquisses d'après nature. (Poésies.)

Revue trimestrielle, 2e série, t. IV (44e de la collection), 1864, pp. 5-31.

1865

3. Notes d'un écolier en vacances. Vianden.

Ibid., 2e série, t. VII (47e de la collection), 1865, pp. 81-134.

1867

4. Le Blondin de Namur. Traduit de l'allemand de Zschokke. Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1867. 1 vol. in-12 de 95 pages.

1868

5. Poésies.

Ibid., 2e série, t. XVII (57e de la collection), pp. 282-289.

6. Poésie.

Ibid., 2e série, t. XX (60e de la collection), pp. 421-426.

1869

7. Littérature funéraire.

Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XII, 1870, pp. 97-111.

1870

8. La poésie flamande. Julius Vuylsteke.

Revue de Belgique, 2e année, t. IV, 1870, pp. 5-18.

9. Littérature flamande. Gedichten van Rosalie en Virginie Loveling. Binnen en buiten, Zes novellen door Karel Versnaeyen.
Revue de Belgique, 2e année, t. V, 1870, pp. 342-348.

1871

10. Les sources de la biographie de Caton l'Ancien par Plutarque.
Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XIV, 1871, pp. 185-206.

11. Rêves d'un spleenétique. (Poésie.)
Revue de Belgique, 3e année, t. VII, 1871, pp. 206-212.

Compte rendu :

12. A. Docquier, Précis d'histoire de la Belgique.
Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XIV, 1871, pp. 197-200.

1872

13. Université de Liége. Caton l'Ancien, étude biographique. Dissertation inaugurale soutenue devant la Faculté de philosophie et lettres en sa séance solennelle du 7 juin 1872, ... pour obtenir le diplôme spécial de docteur en sciences historiques. Bruges, typ. Daveluy, (1872). 1 vol. gr. in-8°. 196 pp. La couverture porte : Liége, Juhr-Henne, 1872.

14. Du rôle politique de la Maison de Bourgogne en Belgique.
Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XV, 1872, pp. 383-395.

15. Théodore Koerner.
Revue de Belgique, 4e année, t. X, 1872, pp. 263-282.

Compte rendu :

16. G. Prat, Histoire d'Arlon. Arlon, 1872.
Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XV, 1872, pp. 410-414.

1873

Comptes rendus :

17. Ch. Piot, Relations politiques des Pays-Bas Autrichiens avec les puissances étrangères de 1740 à 1780.
Ibid., t. XVI, 1873, pp. 189-190.

18. A. Bergmann, Geschiedenis der stad Lier. Lierre, 1873.
Ibid., pp. 190-193.

1874

19. Anthologie belge, publiée sous le patronage du Roi. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie. Paris, Reinwald, 1874. 1 vol. in-18, 388 pp., et liste des souscripteurs, pp. 389 à 399.

En collaboration avec Mme Amélie Struman-Picard. — Ce volume renferme trois poésies de G. Kurth : *Abraham et son hôte*, p. 306-315 ; *Io hymen hymenaee*, pp. 316-317. — *L'amour et la mort*, p. 318-323. La 1re et la 3e portent la mention « inédit ».

Compte rendu :

20. E. Feys et D. Van de Casteele, Histoire d'Oudenbourg. Bruges, 1873.
Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XVII, 1874, pp. 272-274.

1875

21. Notice sur un manuscrit d'Hériger et d'Anselme conservé à l'abbaye d'Averbode. Bruxelles, Hayez, s. d. Brochure de 20 pp. in-8°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. II, 1875, pp. 377-394.

22. Du caractère légendaire de l'histoire liégeoise jusqu'au XIIIe siècle.

Revue de l'instruction publique en Belgique, nouvelle série, t. XVIII, 1875, pp. 259-269.

23. Quelle est l'étymologie d'Arduenna ?
Ibid., pp. 408-411.

Comptes rendus :

24. Michel Lenz, Spàss an Iérscht. Luxembourg, 1873.
Ibid., pp. 63-66.

25. Ch. Piot, Les *pagi* de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge.
Ibid., pp. 227-229.

26. Mueldener, Bibliotheca historica.
Ibid., pp. 229-230.

27. A. Eenens, Les conspirations militaires en 1831. Bruxelles, 1875. 2 vol.
Ibid., pp. 340-343.

28. P. FREDERICQ, Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. Gand, 1875.

Ibid., pp. 344-346.

29. Mémoire explicatif du général baron DE FAILLY. Bruxelles, 1875. Réponse du général-major KESSELS à l'ouvrage : Les conspirations militaires de 1831, par M. le lieutenant-général en retraite EENENS. Bruxelles, 1875.

Ibid., pp. 436-440.

1876

30. De l'enseignement de l'histoire en Allemagne. (Notes prises pendant un voyage en Allemagne dans les mois de juillet et d'août 1874).

Revue de l'instruction publique en Belgique, t. XIX, 1876, pp. 88-100.

31. Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe. Anvers, Plasky, 1877. 112 pp. in-8°.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 3e série, t. III, 1876, pp. 5-112, sous le titre : Mémoire sur Saint Lambert et son premier biographe.

Mémoire couronné par l'Académie royale d'archéologie, le 20 août 1876.

32. Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle. Pour servir à l'histoire des supercheries littéraires.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. III, 1876, pp. 355-368.

33. Le tombeau d'Ermesinde à Clairefontaine.

Revue générale, t. XXIII, 1876, pp. 216-229. Une 2e éd. en 1880.

34. La procession dansante d'Echternach.

Revue générale, t. XXIV, 1876, pp. 240-265.

Traduit en anglais dans *The Month*, en allemand dans *Echternacher Anzeiger*.

35. Courrier belge ou Rapport sur les travaux historiques en Belgique pendant l'année 1875.

Revue des Questions historiques, t. XX, 1876, pp. 223-236.

Comptes rendus :

36. V. DUMORTIER, Extrait des passe-temps poétiques. Bruxelles, Callewaert, 1875.

Revue de l'instruction publique en Belgique, t. XIX, 1876, pp. 48-52.

37. E. DEWEZ, La Constitution belge. Mons, Monceaux, 1875.

Ibid., pp. 133-134.

38. Les véritables causes de notre défaite en 1831, par un homme de la Révolution. Bruxelles, 1875.

EENENS, Les conspirations militaires de 1831. Supplément. Bruxelles, Muquardt, 1876.

Ibid., pp. 134-135.

39. CH. DE SMEDT, Introductio generalis ad Historiam ecclesiasticam critice tractandam.

Ibid., pp. 175-178.

40. CH. DE SMEDT, S. J., Dissertationes selectæ in primam aetatem historiae ecclesiasticae. Gandavi, 1876.

Polybiblion, 2e série, t. IV, 1876, pp. 501-506.

1877

41. Philippe II, roi d'Espagne. Traduit de l'allemand de REINHOLD BAUMSTARK. Liège, Spée-Zélis, 1877. 1 vol. in-12 de VIII-221 pp.

42. Roma. Poésies catholiques. (Sous le pseudonyme de VICTOR CHRÉTIEN). Paris, Victor Palmé; Bruxelles, G. Lebrocquy. 1877. 80 pp. in-12.

43. Courrier belge ou Rapport sur les travaux historiques en Belgique pendant l'année 1876.

Revue des Questions historiques, t. XXI, 1877, pp. 622-640.

Compte rendu :

44. MAX GOSSI, Les Pays-Bas sous Philippe II. Bruxelles, 1877.

Polybiblion, 2e série, t. VI, 1877, pp. 346-349.

45. Katholische Studien. Würzbourg, Woerl, 1877.

Ibid., t. VII, 1877, pp. 533-538.

1878

46. La charte d'affranchissement de Saint-Léger, 2 mars 1368.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. V, 1878, pp. 27-40.

47. Saint Grégoire de Tours et les études classiques au VIe siècle.

Revue des Questions historiques, t. XXIV, 1878, pp. 586-593.

48. Le cartulaire Nothomb. 12 pp. in-8°.

Annales de l'Institut archéologique d'Arlon, t. X, 1878, pp. 77-88.

49. La presse catholique en Europe. (Anonyme.)

Revue générale, t. XXVII, 1878, pp. 9-44.

50. La presse catholique dans les deux mondes. (Signé : K.)
Revue générale, t. XXVIII, 1878, pp. 125-131.

51. Sitting-Bull, ou l'agonie de la race rouge.
Revue générale, t. XXVIII, 1878, pp. 299-332, 508-552, 699-724, 819-853.

52. Pie IX. Poésie. (Sous le pseudonyme de VICTOR CHRÉTIEN.) Porte à la table des matières le titre : *Sede vacante.*
Revue générale, t. XXVII, 1878, pp. 372-377.

53. L'instruction publique au Canada.
Revue générale, t. XXVII, 1878, pp. 765-770.

54. Courrier belge ou Rapport sur les travaux historiques en Belgique pendant l'année 1877.
Revue des Questions historiques, t. XXIV, 1878, pp. 612-623.

Comptes rendus :

55. D. DE MOOR, Cn. Naevius. Essai sur les commencements de la poésie à Rome. Tournai, 1877.
Polybiblion, 2e série, t. VIII, 1878, pp. 30-33.

56. C. VAN DESSEL, Topographie des voies romaines de la Belgique. Statistique archéologique et bibliographie. Bruxelles, 1877.
Polybiblion, 2e série, t. VIII, 1878, pp. 147-150.

57. J. DEMARTEAU, Vie de saint Lambert, écrite en vers par Hucbald de Saint-Amand, et documents du Xe siècle. Liége, 1878.
Polybiblion, 2e série, t. VIII, 1878, pp. 437-440.

58. E. FEYS et D. VAN DE CASTEELE, Histoire d'Oudenbourg. Bruges, 1873-78, 2 vol.
Polybiblion, 2e série, t. VIII, 1878, pp. 442-444.

59. Katholische Studien. Würzbourg, Woerl, 1878. 24 fascicules.
Polybiblion, 2e série, VIII, 1878, pp. 532-536.

1879

60. Sitting-Bull, ou l'agonie de la race rouge (suite et fin).
Revue générale, t. XXIX, 1879, pp. 99-125, 420-449, 548-589.
Publié à part sous le titre : Sitting-Bull. Bruxelles, Administration de la *Revue générale*, 1879. 235 pp. in 8° (les pp. 230 à 235 portent par erreur les nos 300 à 305).

61. La jeunesse d'un poète. Recueil de poésies qui a obtenu

le 1er prix au concours ouvert par la *Revue générale*. (Sous le pseudonyme de Victor Chrétien.)

Revue générale, t. XXIX, 1879, pp. 711-719, 866-878; t. XXX, pp. 51-65.

Comptes rendus :

62. A. Lebrocquy, Le fondateur des Missions du Missouri central. Vie du R. P. Hélias d'Huddeghem, de la Compagnie de Jésus. Gand, 1878.

Polybiblion, 2e série, t. IX, 1879, pp. 420-422.

63. Abbé Mongno, Les splendeurs de la Foi. Paris, 1879. 4 vol.

Le Courrier de Bruxelles, 28 juillet 1879.

1880

64. Le tombeau d'Ermesinde à Clairefontaine. 2e édition, augmentée et illustrée. Liége, Dessain, 1880. 1 vol. gr. in-8° de 48 pp., 12 figures.

65. Analectes pour servir à l'histoire d'Arlon. Arlon, P.-A. Brück, 1880. 24 pp. in-8°.

Annales de l'Institut archéologique d'Arlon, t. XII, 1880, pp. 185-208.

Comptes rendus :

66. Cartulaire ou Recueil des Chartes et documents inédits de l'ancienne collégiale de Saint-Paul. Liége, 1878.

Polybiblion, 2e série, t. XI, 1880, pp. 342-343.

67. H. Francotte, La propagande des encyclopédistes français au pays de Liége (1750-1790). Bruxelles, 1880.

J. Kuentziger, Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique au XVIIIe siècle. Bruxelles, 1879.

Polybiblion, 2e série, t. XI, 1880, pp. 427-431.

1881

68. La loi de Beaumont en Belgique. Étude sur le renouvellement annuel des justices locales. Bruxelles, Hayez, 1881. II, 50 pp. in-8°.

Extrait du tome XXXI des *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, 1881.

69. Deux biographies inédites de saint Servais, publiées avec une étude critique. Liége, Grandmont-Donders, 1881. 61 pp. in-8°.

Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. I, 1881, pp. 213-269.

Comptes rendus :

70. The Irish problem and how to solve it. London, 1881.
Polybiblion, 2e série, t. XIII, 1881, pp. 241-244.

71. H. GOFFINET, Les Comtes de Chiny. Étude historique. Arlon, 1880.
Polybiblion, 2e série, t. XIII, 1881, pp. 245-247.

72. EDMOND POULLET, Histoire politique interne de la Belgique. Louvain, 1879.
Polybiblion, 2e série, t. XIII, 1881, pp. 442-445.

1882

73. Les origines de la ville de Liége. Liége, L. Grandmont-Donders. 1883, 87 pp. in-8°.
Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. II, 1882, pp. 1-87.

74. Sancti Servatii Tungrensis episcopi Vitae antiquiores tres.
Analecta Bollandiana, t. I, 1882, pp. 85-111.

Comptes rendus :

75. REMBRY-BARTH, Histoire de Menin. Bruges, 1881. 4 vol.
Polybiblion, 2e série, t. XV, 1882, pp. 67-70.

76. N. J. AIGRET, Histoire de l'Église et du Chapitre de Saint-Aubain à Namur. Namur, 1881.
Polybiblion, 2e série, t. XV, 1882, pp. 242-244.

77. F. X. KRAUS, Realencyclopaedie der christlichen Alterthuemer. Freiburg i. B., 1880.
Polybiblion, 2e série, t. XV, 1882, pp. 247-248.

1883

78. Évangéline, Conte d'Acadie, par Longfellow. Traduit de l'anglais avec une introduction. Liége, librairie de la Société bibliographique belge. 1 vol. in-12° de XXV-98 pp.

79. Nouvelles recherches sur saint Servais. Liége, Grandmont-Donders, 1884. 8°.
Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. III, pp. 33-64.

80. Vita metrica sancti Frederici episcopi Leodiensis, ex cod. Londiniensi (Addit. mss. 24914) nunc primum edita. Bruxelles, Polleunis, Ceuterick et Lefébure, 1883. 15 pp. in-8°.
Analecta Bollandiana, t. III, 1883, pp. 259-269.

81. Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. (Anonyme.)

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. III, pp. 195-225.

Dans le tirage à part, ce travail est intitulé : *L'historiographie du pays de Liége de 1880 à 1884*. Liége, Grandmont-Donders, 1885. 35 pp. in-8°.

82. Les apparitions de Knock. (Anonyme.)

Grand Almanach belge illustré, 1883.

83. Jésus-Christ dans l'histoire. Conférence faite à Neufchâteau le 26 décembre 1883.

Résumé par M. L. Graide, dans *De Nieuwe School- en Letterbode*, février 1884.

Comptes rendus :

84. E. Rembry, Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le nord de la France. Essai d'hagiographie. Bruges, 1881-1882. 2 vol.

Polybiblion, 2e série, t. XVII, 1883, pp. 319-323.

85. Louis de Viel Castel, Essai sur le théâtre espagnol.

Litterarische Rundschau, 1883, pp. 242-243.

1884

86. La mission belge de Mongolie. (Anonyme.)

Almanach belge illustré, 1884.

87. Jeanne ou la loi de malheur, par Victor d'Hinselinne. Bruxelles, J. Albanel ; Paris, Victor Palmé, 1884. 1 vol. in-12 de V-485 pp.

Comptes rendus :

88. A. von Berlichingen, Don Gabriel Garcia Moreno, Praesident der Republik Ecuador. Einsiedlen, 1884.

Polybiblion, 2e série, t. XX, 1884, pp. 72-73.

89. Ed. de la Fontaine, Luxemburger Sitten und Bräuche. Luxemburg, 1883.

Polybiblion, 2e série, t. XIX, 1884, pp. 130-132.

90. F. Brabant, S. J., Histoire du moyen âge. Paris, s. d. (1883).

Polybiblion, 2e série, t. XIX, 1884, pp. 138-141.

91. H. Keiter, Zeitgenoessische katholische Dichter Deutschlands. Paderborn, 1884.

Polybiblion, 2e série, t. XX, 1884, pp. 236-238.

92. F. WUERTH-PAQUET et N. VAN WERVEKE, Chartes de la famille de Reinach. Luxembourg, 1877-1879.

LES MÊMES, Cartulaire ou Recueil des documents politiques et administratifs de la ville de Luxembourg, 1244-1795. Luxembourg, 1881.

LES MÊMES, Archives de Clervaux. Luxembourg, 1883.

Polybiblion, 2e série, t. XIX, 1884, pp. 436-438.

93. E. BONVALOT, Le Tiers-État d'après la charte de Beaumont et ses filiales. Paris, 1884.

Polybiblion, 2e série, t. XX, 1884, pp. 438-441.

94. ALBERDINGK THIJM, De Gestichten van Liefdadigheid in België.

Litterarische Rundschau, 1884, p. 395.

1885

95. Majerou.

Annales de l'Institut archéologique d'Arlon, t. XVII, 1885, pp. 265-295.

96. La mère Julie Billiart. (Anonyme.)

Almanach belge illustré, 1885.

Comptes rendus :

97. PH. DIEL, Die Sankt Mathias Kirche bei Trier und ihre Heiligthümer. Trier, 1881.

Polybiblion, 2e série, t. XXII, 1885, pp. 57-58.

98. J.-M. RAICH, Shakespeare's Stellung zur katholischen Religion. Mainz, 1884.

Polybiblion, 2e série, t. XXI, 1885, pp. 150-152.

99. ED. MAILLY, Histoire de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Bruxelles, 1883, 2 vol.

Polybiblion, 2e série, t. XXI, 1885, pp. 355-357.

100. ANGELO DI GUBERNATIS, Storia universale della letteratura. Vol. XI. Storia della Storia. Milano, 1884.

Polybiblion, 2e série, t. XXI, 1885, pp. 516-518.

101. Les religieux belges et leurs défenseurs. Souvenirs parlementaires. Gand, 1884.

A. VERHAEGEN, La manifestation nationale du 7 septembre 1884, à Bruxelles. Gand, 1885.

Polybiblion, 2e série, t. XXI, 1885, pp. 528-530.

1886

102. Les origines de la civilisation moderne. Louvain, Ch. Peeters; Paris, V. Lecoffre, 1886. 2 vol. in-8° de XLVI-387 et 313-XLVII pp.

Cet ouvrage a remporté le prix quinquennal des sciences historiques, deuxième période (1886-1891). Il a eu une 2e édition en 1888, une 3e en 1891, une 4e en 1898, une 5e en 1903.

Il a été traduit en polonais (1888), en espagnol (1904) et en hollandais (1905).

103. Du but et des moyens d'action des sociétés historiques de province. Anvers, J. Plasky, 1886. 15 pp. in-8°.

Extrait des *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*. Congrès archéologique d'Anvers de 1885. Anvers, Plasky, 1886, pp. 128-138.

104. Les glossaires toponymiques. Discours prononcé à la 2e séance générale du Congrès de Namur, le 17 août 1886.

Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, t. II, 1887, pp. 78-91.

105. Notice sur Hériger.

Bibliographie nationale, t. IX, 1886-1887, col. 245-251.

106. Notice sur Hocsem.

Biographie nationale, t. IX, 1886-1887, col. 395-404.

107. Union Luxembourgeoise. Chanson.

Almanach de l'Université de Liége. Liége, Desoer, 1885-1886. In-12. Pages 103-104. Ce chant, adopté par l'Union des étudiants luxembourgeois de l'Université de Liége, fut composé sur les bancs de l'Université et imprimé d'abord sur feuille volante, sans date (1870?).

Comptes rendus :

108. Herbert B. Adams, Methods of historical study. Baltimore, 1884.

Polybiblion, 2e série, t. XXIV, 1886, pp. 146-148.

109. Dr N. Gredt, Sagenschatz des Luxemburger Landes. Luxemburg, 1885.

Polybiblion, 2e série, t. XXIV, 1886, pp. 452-454.

1887

110. La Toponymie. Programme d'une science nouvelle.

Conférence résumée dans la *Gazette de Liége*, 3 février 1887 (Supplément).

111. Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger.

Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès tenu à Namur en 1886, t. II, pp. 295-366 et une carte. Namur, 1887.

Cet ouvrage a été publié à part sous ce titre :

Glossaire toponymique de la Commune de Saint-Léger, avec quelques indications sur la méthode à employer dans la confection des glossaires toponymiques. Namur, Lambert De Roisin, 1887. 82 pp. in-8° et une carte (Les pages 37 à 82 portent par erreur les nos 53 à 98).

112. Une nouvelle histoire des papes.

L. PASTOR, Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters, t. I. Freiburg im Breisgau, 1886.

Revue des Questions historiques, t. XII, 1887, pp. 197-203.

113. Deux travaux allemands sur Hincmar.

H. SCHROERS, Hinkmar Erzbischof von Reims. Sein Leben und seine Schriften. Freiburg i B., 1884.

M. SDRALEK, Hinkmar von Reims. Kanonistiches Gutachten ueber die Ehescheidung des Koenigs Lothar II. Freiburg i. S.. 1881.

Revue des Questions historiques, t. XII, 1887, pp. 204-209.

114. Le Congrès scientifique des catholiques.

Le Patriote, 15 décembre 1887. Signé : VICTOR.

115. L'Église devant la Science. Compte rendu de la conférence faite par M. Kurth à la Société générale des étudiants de Louvain sur ce sujet.

Le Bien Public, 18 mars 1887. *Gazette de Louvain*, 19 mars 1887.

116. Lettre au journal *La Chronique*. (Droit de réponse. Sujet : Une conférence de M. Kurth sur *L'Église devant la science*).

La Chronique, 25 mars 1887.

117. La Papauté au XIXe siècle. Conférence faite au Collège de Belle-Vue.

Résumée dans *L'Ami de l'Ordre*, 1er avril 1887 ; *Courrier de Bruxelles*, 4 avril 1887.

Comptes rendus :

118. J. DE CROZALS, Histoire de la Civilisation depuis les temps antiques jusqu'à Charlemagne. Paris, Delagrave, 1885.

CH. SEIGNOBOS, Histoire de la Civilisation, t. II. Paris, Masson, 1885.

G. DUCOUDRAY, Histoire sommaire de la Civilisation. Paris, Hachette, 1886.

ALF. RAMBAUD, Histoire de la Civilisation française. Paris, Colin, 1885-1887. 2 vol.

Polybiblion, 2e série, t. XXVI, 1887, pp. 147-153.

119. LÉON DE MONGE, Études morales et littéraires. Épopées et romans chevaleresques, t. I.

Polybiblion, 2e série, t. XXVI, 1887, pp. 435-436.

120. L. PASTOR, Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters. I Band. Freiburg im Breisgau, 1886.

Revue de l'art chrétien, 4e série, t. V, 1887, pp. 489-493.

1888

121. Les origines de la civilisation moderne. Deuxième édition. Paris, Laurens. Louvain, Ch. Peeters. Fribourg en Bade, Herder, 1888. 2 vol. in-12 de LIV, 380 et 390 pp.

122. Poczatki cywilizacy chrzescijanskiej. (Traduction de l'ouvrage précédent, en polonais). Varsovie, 1888. 2 vol. in-12 de 365 — XXVIII et 308 — IV pp.

123. Dissertations académiques. 1er fascicule, contenant :

a) L'auteur unique des vies des saints Amat, Romaric, Adelphe et Arnulf, par E. DONY ;

b) Étude biographique sur Éginhard, par E. BACHA.

Liége, Demarteau, 1888, 1 vol. in-8° de VI — 81 pp.

124. Cours d'histoire politique du moyen âge. (Résumé du cours professé par M. Kurth.

Un cahier autographié de V — 96 pp. in-8, interfolié, contenant les deux premières parties du cours. — Sans titre, date, ni nom d'éditeur. (1888.)

125. Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours.

Compte rendu du premier Congrès scientifique international des Catholiques (1888). Paris, 1889, pp. 339-386.

Publié d'abord dans la *Revue des Questions historiques*, t. XLIV, 1888, pp. 385-447.

126. Léon XIII et la Mission de la Papauté au XIXe siècle. Discours prononcé au Congrès bibliographique international tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888, dans sa séance solennelle du 5 avril 1888.

Mentionné dans le *Compte rendu du Congrès bibliographique international tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888*. Paris, 1889, p. 45.

Reproduit : 1°) dans le *Bulletin de la Société bibliographique.* Paris, 1888, n° de juillet, pp. 169-183, sous le titre : *Le rôle de Léon XIII et la mission de la Papauté dans la société contemporaine* ; 2°) avec plus de développement, dans le *Livre d'Or du pontificat de Léon XIII.* Bruxelles, Société belge de librairie, 1888, in-4°, pp. 357-396.

127. Le Folklore et les sociétés historiques. Discours prononcé au Congrès archéologique de Bruges, le 24 août 1888. Bruges, de Planck, 1887. 15 pp. in-8°.

Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Bruges. T. III, pp. 86-98. Bruges, 1888.

128. Les études franques de 1878 à 1888. Rapport présenté au Congrès bibliographique tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888. Paris, 1888. 28 pp. in-8°.

Compte rendu du Congrès bibliographique international tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888. Paris, Société bibliographique, 1889, pp. 552-577.

129. Les États de la Couronne d'Aragon.

Analyse critique du livre de M. B. OLIVER Y ESTELLER, La nacion y la Realeza en los estados de la Corona de Aragon. Madrid, 1884.

Revue des Questions historiques, t. XLIII, 1888, pp. 255-260.

130. Le Pouvoir temporel des papes. Discours prononcé à l'assemblée annuelle du Comité pontifical du diocèse de Liége.

La Gazette de Liège, 31 décembre 1888.

Comptes rendus :

131. J. B. STIERNET, La littérature française au XVII^e^ siècle. Essais et notices. Bruxelles-Paris, s. d. (1887).

Polybiblion, 2^e^ série, t. XXVIII, 1888, pp. 248-249.

132. J. LACHAUD, La civilisation ou les bienfaits de l'Église. Paris, 1887. 2 vol.

Polybiblion, 2^e^ série, t. XXVIII, 1888, pp. 328-329.

133. CH. ARENDT, Saint Quirin. Luxembourg, 1888.

Revue de l'art chrétien, nouv. série, t. VI, 1888, pp. 370-371.

1889

134. La Croix et le Croissant. Gand, S. Leliaert, A. Siffer et C^ie^,

1889, 37 pp. in-8°. (Édition de luxe, vendue au profit de l'œuvre antiesclavagiste.)

Extrait du *Magasin littéraire et scientifique*, t. I. Gand, 1889. pp. 453-485. Cet ouvrage a été traduit en espagnol (1895) et en allemand (1898). Deuxième édition en 1890.

135. Étude critique sur le *Gesta regum Francorum*. Bruxelles, Hayez, 1889. 33 pp. in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XVIII, 1889, n° 8, pp. 261-291.

136. Le bilan de la Révolution française. Conférence donnée au cercle *Concordia*.

Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, 2e série, pp. III-XXVI. Liége, 1889.

137. Cours d'histoire politique du moyen âge. (Résumé du cours professé par M. Kurth.) Autographié. (1889.)

Un cahier de V-161 pp., contenant les trois premières parties du cours. Sans date, ni nom d'éditeur.

138. Observations sur le compte rendu du Congrès archéologique de Charleroi.

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. V, 1re partie, 1889, pp. 187-199.

139. Lettre ouverte à M. Frère-Orban sur la révolution française.

Gazette de Liége, 28 octobre 1889.

140. L'histoire des persécutions.

P. Allard, Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles. Paris, 1885.

Le même, Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle. Paris, 1886.

Le même, Les dernières persécutions du IIIe siècle. Paris, 1887.

Revue générale, t. L, 1889, pp. 116-148.

Comptes rendus :

141. L. Rambaud, Histoire de la civilisation contemporaine en France. Paris, 1888.

Polybiblion, 2e série, t. XXIX, 1889, pp. 56-57.

142. Alberdingk Thijm, Geschichte der Wohltätigkeitsanstalten in Belgien von Karl dem Grossen bis zum sechszehnten Jahrhundert. Freiburg im Breisgau, 1887.

Polybiblion, 2e série, t. XXIX, 1889, pp. 74-75.

143. A. GASQUET, L'Empire byzantin et la Monarchie franque. Paris, 1888.
Polybiblion, 2e série, t. XXIX, 1889, pp. 155-156.

144. J. JANSSEN, L'Allemagne et la Réforme. T. II. Paris, 1889.
Polybiblion, 2e série, t. XXX, 1889, pp. 254-255.

145. MGR RUTTEN, Cours élémentaire d'apologétique chrétienne. 4e édit. Bruxelles-Paris, 1886.

LE MÊME, Les promesses divines à travers les siècles. Liége, s. d. (1887).

W. DEVIVIER, S. J., Cours d'apologétique chrétienne. 5e édit. Paris-Lille-Tournai, 1889.

V. GUILMOT, Jésus-Christ principe et fin de toutes choses. Paris, 1887, 2 vol.

Polybiblion, 2e série, t. XXIX, 1889, pp. 495-497.

1890

146. La Croix et le Croissant. Deuxième édition. Liége, Grandmont-Donders, 1890. 40 pp. in-8°.

147. L'histoire de Clovis d'après Frédégaire.
Revue des Questions historiques, t. XLVII, 1890, pp. 60-100.

148. Histoire de l'église d'Arlon.
Le Luxembourg, journal quotidien, du 2 au 8 avril 1890.

149. La renaissance littéraire en Catalogne. (Lo Gayter del Llobregat, poesias de D. Joaquim Rubio y Ors, mestre en gay-saber, etc. Edició poliglota. 3 vol. Barcelone, 1888-1889.)
Revue générale, t. LII, 1890, pp. 662-676.

150. Notice sur Lambert le Petit.
Biographie nationale, t. XI, 1890-1891, col. 166.

151. Notice sur sainte Landrade.
Biographie nationale, t. XI, 1890-1891, col. 257-260.

152. Notice sur saint Lambert.
Biographie nationale, t. XI, 1890-1891, col. 143-148.

153. Belgien und der dritte sociale Congress in Lüttich.
Verhandlungen der 37. Generalversammlung der Katholiken Deutschlands zu Coblenz vom 20-28 August 1890. Coblenz, Schuth, 1890.

154. Les institutions franques.

FUSTEL DE COULANGES, Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. T. II : La Monarchie franque. Paris, 1888. T. III : L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne. Paris, 1887.

E. GLASSON, Les communaux et le domaine rural à l'époque franque. Réponse à M. Fustel de Coulanges. Paris, 1890.

P. VIOLLET, Histoire des Institutions politiques et administratives de la France. T. I : Période gauloise, période gallo-romaine, période franque. Paris, 1890.

Revue des Questions historiques, t. XLVIII, 1890, pp. 183-204.

Comptes rendus :

155. J. ZELLER, Histoire résumée de l'Allemagne et de l'Empire germanique. Leurs institutions au moyen âge. 2e éd. Paris, 1889.

Polybiblion, 2e série, t. XXXI, 1890, pp. 54-56.

156. J. RUEBSAM, Johann Baptista von Taxis, eim Staatsmann und Militär unter Philippe II und Philippe III, 1530-1610. Freiburg im Breisgau, 1889.

Polybiblion, 2e série, t. XXXI, 1890, pp. 347-349.

1891

157. Les origines de la civilisation moderne. Troisième édition, abrégée et illustrée. Tours, A. Mame et fils, 1891. 1 vol gr. in-8° de 357 pp.

158. La reine Brunehaut.

Revue des Questions historiques, t. L, 1891, pp. 1-79.

159. La lèpre en Occident avant les Croisades. Paris, Picard, 1891. 27 pp. in-8°.

Compte rendu du deuxième Congrès scientifique international des Catholiques tenu à Paris du 1er au 6 avril 1891. Paris, 1891, pp. 125-147. Deuxième édition en 1907.

160. L'Église et l'Afrique.

Almanach catholique de Belgique. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1891, 12e année in-4° (non paginé).

161. Notes sur la culture de la vigne en Belgique au moyen âge.

Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès tenu à Liége en 1890. T. VI, pp. 203-209. Liége, Vaillant-Carmanne, 1891.

162. Que faut-il lire ?

Revue générale, t. LIV, 1891, pp. 935-941. Reproduit dans la *Gazette de Liége*, nos du 17 décembre 1891.

163. Une biographie de l'évêque Notger au XIIe siècle. Bruxelles, Hayez, 1891. 60 pp. in-8°.

Bulletin de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. XVII, pp. 365-422.

164. Une nouvelle histoire des papes. De Pie II à Sixte IV.

L. PASTOR, Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters. II Band : Geschichte der Paepste im Zeitalter der Renaissance bis zum Tode Sixtus IV. Freiburg i. B. 1889.

Revue des Questions historiques, t. XLIX, 1891, pp. 554-563.

165. Rapport sur la Société Gœrres.

Bulletin de la Société bibliographique. Paris, 1891.

Comptes rendus :

166. LÉON DE MONGE, Études morales et littéraires. Épopées et romans chevaleresques, T. II. Paris-Bruxelles, 1889.

Polybiblion, 2e série, t. XXXIV, 1891, pp. 146-147.

167. JAMES BRYCE, Le Saint Empire romain d'origine germanique et l'empire actuel d'Allemagne. Paris, 1890.

Polybiblion, 2e série, t. XXIII, 1891, pp. 354-356.

168. L. PASTOR, Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters. Band II. Freiburg, 1889.

Revue de l'Art chrétien, 4e série, t. II, 1891, pp. 75-77.

169. R. RODRIGUEZ DE CEPEDA, Las clases conservadoras y la cuestion social. Madrid, 1891.

Courrier de Bruxelles, 5 juin 1891.

1892

170. Cours d'histoire politique du moyen âge. (Résumé du cours professé par M. Kurth). Imprimé, gr. in-8° interfolié (1892), III-128 pp. Comprenant les trois premières parties du cours et les quatre premiers chapitres de la quatrième et dernière. Sans titre, date ni nom d'éditeur.

171. Manifestation en l'honneur de M. Godefroid Kurth, 11 mars 1892. *Liber Memorialis* publié par le Comité organisateur. Liége, Vaillant-Carmanne, 1892. Discours de M. Kurth, pp. 33-39.

172. Maurice de Neufmoustier. Discours prononcé dans la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 11 mai 1892. Bruxelles, Hayez, 1892. 16 pp. in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XXIII, 1892, pp. 668-684.

173. Documents historiques sur l'abbaye de Neufmoustier près de Huy, Bruxelles, Hayez, 1892. 31 pp. in-8°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, t. II.

174. Pierre l'Ermite. Conférence donnée au Cercle *Concordia*. Liége, Demarteau, 28 pp. in-8°.

Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, 1re série. Liége, Demarteau, 1892. Reproduit dans la *Gazette de Liége*, n° du 10 mars 1892.

175. Le concile de Mâcon et les femmes.

Revue des Questions historiques, t. LI, 1892, pp. 556-560.

176. Le Congrès scientifique international des catholiques à Bruxelles.

Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement, 15 août 1892, pp. 515-523.

177. La raison d'être de l'histoire au point de vue catholique. Discours prononcé à l'inauguration du Musée diocésain de Liége.

Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, 1re série. Liége, 1892.

Reproduit 1° dans la *Gazette de Liége*, n° du 31 mars 1892; 2° dans le *Courrier de Bruxelles*, n° du 4 avril 1892, sous le titre : La science de l'histoire.

178. La question sociale. Conférence faite au Cercle catholique d'Arlon.

Le Luxembourg, 4 et 5 novembre 1892.

179. Notice sur Luc de Cornillon.

Biographie nationale, t. XII, 1892-1893, col. 548-550.

180. Rapport sur la Société Goerres.

Bulletin de la Société bibliographique. Paris, juin 1892, pp. 151-153.

181. Discours prononcé par M. G. Kurth à l'assemblée générale de la Société bibliographique, tenue à Paris le 17 mai 1892.

Ibid., pp. 158-163.

182. Note sur un ouvrage de M. J. P. Waltzing : Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis cinquante ans. Louvain, 1892.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XXIII, p. 413.

Compte rendu :

183. R. du Moulin-Eckart. Leudegar, Bischof von Autun. Breslau, 1890.

Polybiblion, 2e série, t. XXXVI, 1892, pp. 64-65.

1893

184. Histoire poétique des Mérovingiens. Paris-Bruxelles, 1893. 1 vol. de 552 pp. gr. in-8°.

Cet ouvrage a remporté le prix quinquennal des sciences historiques (3e période, 1891-1895).

185. Les corporations ouvrières au moyen âge. Bruxelles, Société belge de librairie, 1893. 1 vol. de 32 pp. in-16.

186. L'épopée et l'histoire.

Revue des Questions historiques, t. LIII, 1893, pp. 1-26.

Cette étude forme l'introduction de l'Histoire poétique des Mérovingiens.

187. Un témoignage du IXe siècle sur la mort de saint Lambert. Bruxelles, Hayez, 1893. 9 pp. in-8°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, t. III, n° 3.

188. Discours prononcé aux noces d'argent de la Société bibliographique de Paris.

Bulletin de la Société bibliographique. Paris, 1893.

189. Souvenirs d'enfance.

Almanach catholique de Belgique, 1893.

190. Lettre à M. le chanoine Pottier. (Sujet : Adhésion à la démocratie chrétienne).

Le Bien du Peuple, 22 janvier 1893.

191. L'avenir de la démocratie. Conférence faite au Cercle Léon XIII, à Bruxelles.

Résumée dans le *Journal de Bruxelles*, 8 novembre 1893, et dans *L'Avenir Social*, 12 novembre 1893.

192. Victor Hugo. Conférence faite au Cercle catholique de Louvain.

Résumée dans le *Journal de Bruxelles*, 30 novembre 1893.

193. Rapport sur un travail de M. P. Alberdingk-Thijm : Les ducs de Lotharingie et spécialement ceux de Basse-Lotharingie aux Xe et XIe siècles.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XXV, p. 44.

1894

194. Les origines de la France (période mérovingienne et carolingienne) d'après M. Fustel de Coulanges.

FUSTEL DE COULANGES, Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. T. V : Les origines du système féodal. Le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne. Paris, 1890. T. V : Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne. Paris, 1892.

Revue des Questions historiques, t. LV, 1894, pp. 208-219.

195. Die roemische Frage.

Verhandlungen der 41. Generalversammlung der Katholiken Deutschlands zu Köln a Rh. vom 26 bis 30 August 1894. Köln, Brandts, 1894.

1895

196. La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge.

Revue des Questions historiques, t. LVII, 1895, pp. 337-339.

197. Une source byzantine d'Éginhard. Bruxelles, Hayez, 1895. 11 pp. in-8.

Bulletins de l'Academie royale de Belgique, 3e série, t. XXX, 1895, pp. 580-590.

198. Souvenir de la manifestation organisée à Bruxelles, le 1er avril 1895, en l'honneur du R. P. Charles de Smedt, président des Bollandistes, à l'occasion de sa nomination de correspondant de l'Institut de France. Discours de M. G. Kurth. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1895. 6 pp.

199. Le chanoine Hervard.

Conférence résumée dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IX (1895), pp. 462-463. Voyez le n° 358.

200. Rapport sur un mémoire de concours de la classe des lettres : Histoire du bouddhisme du Nord, spécialement au Népaul. Auteur couronné : L. DE LA VALLÉE-POUSSIN.

Bulletins de l'Academie royale de Belgique, 3e série, t. XXIX, p. 644.

201. Discours prononcé aux funérailles du docteur Petithan, à Liège

Gazette de Liège, 21 mars 1895.

202. Une lettre de M. le professeur Kurth sur les classiques.

Le Patriote, 22 septembre 1895.

203. Exploits d'apostat. (Les brochures de l'ex-jésuite Hoensbroech). Anonyme.

Le Bien du Peuple, 20-21 janvier 1895.

204. La Cruz e la media Luna por Godofredo Kurth. Traduccion de don Amando R. Castroviejo y Mobajas, con un prólogo de D. Francisco Javier Simonet, catedrático de lengua arabe en la universidad de Granada. Granada, impr. del Comercio, 1895. 94 pp.

1896

205. Clovis. Ouvrage illustré de 8 compositions hors texte en héliogravure et de 130 gravures sur bois dans le texte. Mame, Tours, 1896. 1 vol. de XXIV-630 pp. in-4°.

L'Institut de France a décerné à cet ouvrage le premier prix d'antiquités nationales en 1896. Deuxième édition en 1901.

206. La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France. Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique. (Prix de Stassart, 1888.) Bruxelles, Société belge de librairie, 1896. T. I. 588 pp. in-8°.

Extrait du t. XLVIII des *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, 1895. Voy. n° 233.

207. Le baptême de Clovis, ses conséquences pour la France et pour l'Église.

La France chrétienne dans l'histoire. Paris, Firmin-Didot, 1896. 4°. (Ouvrage publié à l'occasion du 14e centenaire de Clovis.)

208. Le catéchisme et la grammaire. Conférence donnée au pensionnat des Dames de la Sainte Famille à Helmet, le 15 juin 1896. Bruxelles, A. Lesigne, 1896. 12 pp. in-8°.

209. Notre troisième langue nationale.

Le Patriote, 2 et 3 janvier 1896. Signé : Endymion.

210. Das deutsche Belgien und der Arloner deutsche Verein. Arlon und Aubel, Willems, 1896. 50 pp. in-8°.

Contient le rapport sur la Belgique allemande présenté par M. G. Kurth à l'assemblée générale de la *Goerresgesellschaft*, tenue à Bamberg, le 1er septembre 1893 (pp. 30-45).

211. M. Pastor et l'histoire des papes.

Le XX^e Siècle, 10 avril 1896.

212. Légitime défense. Liége, impr. centrale, 1896. 12 pp. in-8°.

213. Rapport sur un travail de M. Magnette. Les dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. XXXI, p. 162.

214. Réponse à la note de M. A Wauters : Quelques mots sur les progrès de la toponymie en Belgique.

Ibid., p. 313.

215. Rapport sur une notice de M. J. P. Waltzing : Le dieu celtique Intarabus ou Entarabus.

Ibid., t. XXXII, p. 743.

Comptes rendus :

216. F. Donnet, Pierre l'Hermitte et la famille Lhermite d'Anvers. Anvers, 1893.

Polybiblion, 2^e série, t. XLIII, 1896, pp. 521-522.

217. Brin et Laveille, La civilisation chrétienne. Étude sur les bienfaits de l'Église, 2 vol. Paris, s. d.

Polybiblion, 2^e série, t. XLIV, 1896, pp. 243-244.

218. Œuvres de Julien Havet (1853-1893). Paris, 1896. 2 vol.

Polybiblion, 2^e série, t. XLIV, 1896, pp. 443-444.

1897

219. Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Année 1897. N^os 1 (15 juill. 1897) à 6 (15 déc. 1897). 60 pp. à deux colonnes. Liége, Grandmont-Donders, 1897. Sans titre, avec « couverture provisoire ».

Un *Avis*, publié en tête de la *Chronique*, dit : « La *Société d'art et d'histoire* a décidé de tenir ses membres au courant de tous les faits qui peuvent présenter de l'intérêt pour leurs études. Dans ce but, elle publiera une *Chronique* mensuelle sur le plan de celle que déjà en 1883 son vice-président avait publiée comme annexe au *Bulletin* de cette année ». Voy. n° 81. Les articles ne sont pas signés ; beaucoup sont dûs à la plume de G. Kurth. Dès le mois de janvier 1898, la *Chronique* fut remplacée par les *Archives liégeoises* (n° 231).

220. Sainte Clotilde. Paris, Lecoffre, 1897. IV, 181 pp. (Collection : « Les Saints. »)

Cet ouvrage a été traduit en anglais (1907) ; il a atteint sa 8e édition.

221. Le pseudo-Aravatius. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1897. 11 pp. in-8°.

Annalecta Bollandiana, t. XVI, 1897.

222. Notice sur Maurice de Neufmoustier.

Biographie nationale, t. XIV, 1897, col. 104-105.

223. Le troisième volume de l'Histoire des Papes de M. Pastor.

Revue des Questions historiques, t. 62, 1897, pp. 211-221.

Comptes rendus :

224. P. Guiraud, Fustel de Coulanges. Paris, 1896.

Polybiblion, t. XLV, 1897, pp. 354-355.

225. H. d'Arbois de Jubainville, Deux manières d'écrire l'histoire. Critique de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges. Paris. 1896.

Polybiblion, 2e série, t. XLV, 1897, pp. 435-436.

226. J. Chavanon, Adhémar de Chabannes. Paris, 1897.

Polybiblion, 2e série, t. XLVI, 1897, pp. 527-528.

227. Jourdain et Van Stalle, Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique.

Bulletin bibliographique du Musée belge, t. I, pp. 53-54.

228. L. B. Lorrenz, La fin de Luther.

Bulletin bibliographique du Musée belge, t. I, pp. 207-208.

229. Scriptores rerum merovingicarum, t. III, éd. Bruno Krusch. (Monumenta Germaniae historica.) Hanovre, 1896. VIII-686 pp. 4°.

Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, octobre-novembre 1897-98, pp. 219-221.

1898

Par arrêté royal du 23 mai 1898, M. God. Kurth est nommé membre effectif de la Commission royale d'histoire, en remplacement de M. Wauters, décédé. Dans la séance du 4 juillet 1898, il est élu secrétaire-trésorier de la même commission. Dès ce jour, il rédige les procès-verbaux des séances, ainsi que les rapports annuels, et il dirige la publication du *Bulletin*.

230. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins, 5e série, tome VIIIe, Bruxelles, Kiessling, 1897.

231. Archives liégeoises. Organe mensuel de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége sous la direction de G. Kurth, A. Delescluse et J. Halkin. Année 1898. Liége, Grandmont-Donders (Cormaux), 1898. 100 pp.

L'*Avis au Lecteur* dit : « Les *Archives liégeoises* continueront la tradition inaugurée par la *Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége* pendant les six mois de son existence » (n° 219).

Les *Archives liégeoises* contiennent de nombreux comptes rendus non signés, qui sont de la plume de God. Kurth. M. Kurth est notamment l'auteur des notices nécrologiques insérées sous la rubrique : *Nouvelles*.

Dès janvier 1899, les *Archives liégeoises* furent remplacées par les *Archives belges* (n° 253).

232. Les origines de la civilisation moderne. Quatrième édition. Paris, Retaux, 1898. 2 vol. in-8° de XXXIX-326 et 354 pp.

233. La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France. Bruxelles, Société belge de librairie, 1898. T. II. 155 pp. in-8°.

Extrait du t. XLVIII, vol. II, des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, 1898. Voy. n° 206.

234. De l'emploi officiel des langues dans les anciens Pays-Bas. Bruxelles, Société belge de librairie, 1898. 1 vol in-8° de 106 pp.

Tirage à part du tome II du mémoire sur la Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France. (Voy. le n° précédent.)

235. Qu'est-ce que le moyen âge ? Discours prononcé à Fribourg au Congrès scientifique international des catholiques, le 19 août 1897. Bruxelles, Société belge de librairie, 1898. 33 pp. in-8°.

Traduit en polonais (1898) et en flamand (1900). Deuxième édition en 1905.

236. Co to sa srednie wieki. 16 pp. Traduction du précédent.

Dans la revue *Przeglad Powszechny*, 1898, pp. 1-16. Cracovie.

237. A Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liége, à l'occasion du XXV^e^ anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire. Liber memorialis de la manifestation du 20 novembre 1898. Liége, Poncelet, 1898. 224 pp. gr. in-8°. Discours de M. Kurth, pp. 191-198.

238. La bataille de Vouillé en 507.

Revue des Questions historiques, t. LXIV, 1898, pp. 172-180.

239. Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert. Bruxelles, Hayez, 1898. 112 pp. in-8°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, V^e^ série, t. VIII, 1898, pp. 7-112.

240. Le comte Immon. Bruxelles, Hayez, 1898. 16 pp. in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3^e^ série, t. XXXV, 1898, pp. 320-333.

241. L'Eucharistie et l'art chrétien. Bruxelles, Lyon-Claesen, 1898. 14 pp. gr. in-8°.

Durendal, 1898, pp. 257-268.

242. Le recrutement du corps professoral de l'enseignement moyen de l'État. Bruxelles, Lamertin, 1898. 8 pp. in-8°.

Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. XLI, 1898, pp. 1-8.

243. L'âme belge.

Revue Mauve, 25 août 1898. Voyez n° 417 (1905).

244. Les études franques de 1888 à 1897. Paris, 1900. 17 pp. in-8°.

Compte rendu du Congrès bibliographique international, tenu à Paris du 13 au 16 avril 1898.

245. Note de M. G. Kurth sur l'organisation de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1898.

Imprimé pour les membres de l'Académie (pp. 3-8).

246. Discours prononcé à la distribution des prix de l'École Saint-Luc, 1898.

École de St-Luc de Bruxelles. Rapports annuels, pp. 3-7. Bruxelles, Van Gompel, 1899.

Comptes rendus :

247. F. TOURNIER S. J., Clovis et la France au baptistère de Reims. Lille-Paris, 1896.

Revue des Questions historiques, nouv. série, t. XIX, 1898, p. 299.

248. M. PROU, La Gaule mérovingienne. Paris.

Ibid., t. XX, 1898, p. 286.

249. J. P. WALTZING, Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Louvain, Charles Peeters, 1895-1897. 2 vol.

Polybiblion, 2e série, t. XLVII, 1898, pp. 521-523.

250. H. VAN HOUTTE, Les Kerels de Flandre. Paris, 1898.

LE MÊME, Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle d'après Galbert de Bruges. Paris, 1898.

Polybiblion, 2e série, t. XLVIII, 1898, pp. 532-533.

251. L. M. HARTMANN, Geschichte Italiens im Mittelalter.

Historische Vierteljahrschrift, 1898, pp. 435-437.

1899

252. COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE OU RECUEIL DE SES BULLETINS. Tome soixante-huitième. 5e série, t. IXe. Bruxelles, Kiessling, 1899. XCV, 707 pp.

253. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de Godefroid Kurth. Première année, 1899. Namur, Lambert De Roisin, 1899. 209 pp. à deux colonnes.

Les *Archives belges* ont succédé aux *Archives liégeoises* (n° 231).

254. DEUTSCH-BELGIEN. Organ des deutschen Vereins zur Hebung und Pflege der Muttersprache im deutschredenden Belgien, im Auftrage des Vereins herausgegeben von Gottfried Kurth. I. Arel, Willems, 1899. 116 pp. in-8°.

Cette brochure contient deux écrits de G. Kurth. IV. *Deutsch-Belgien* (pp. 84-99), réimpression du rapport signalé ci-dessus, n° 210 ; V. *Arel oder Arlon?* (pp. 99-104) ; *Anhang* (pp. 105-106) : deux documents de 1593 et de 1625.

255. Les comtes d'Auvergne au VIe siècle. Bruxelles, Hayez, 1899. 24 pp. in-8°.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* Classe des lettres, etc., 1899, pp. 769-790.

256. L'Eucharistie et l'art chrétien.

Compte rendu du XIe Congrès eucharistique, 1899.

257. Notice sur Notger.

Biographie nationale, t. XV (1899).

258. Avant-projet d'un programme de travaux lu en séance de la Commission royale d'histoire, le 9 janvier 1899. Bruxelles, Hayez, 1899. 18 pp. in-8°.

Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5e série, t. IX, n° 1. Publié en supplément aux *Archives belges*, 25 mai 1899.

259. La Commission royale d'histoire et M. Charles Woeste.

Archives belges, 1899, pp. 86-89.

260. Rapport sur un mémoire de MM. Chauvin et Roersch : Étude sur Nicolas Cleynaert, dit Clenardus.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., pp. 298-300.

261. L'Angleterre et le Transvaal. Discours prononcé à l'Association générale des étudiants de l'Université de Liége.

Résumé dans la *Gazette de Liége*, 5 décembre 1899.

Comptes rendus :

262. M. Sepet, Saint Louis. H. Lesêtre, Saint Henri. L. Horn, Saint Étienne. (Collection : « Les Saints »).

Bulletin bibliographique du Musée belge, t. III, pp. 87-88.

263. Em. Briand, Histoire de sainte Radegonde, reine de France, et des sanctuaires et pèlerinages en son honneur. Paris, 1898.

Polybiblion, 2e série, t. XLIX, 1899, pp. 529-530.

264. J. Oppebruik, Poperinghe en omstreken tijdens de Godsdienstberoerten der XVI eeuw in den Geuzentijd. Bruges, 1894.

Archives belges, 1899, pp. 4-6.

265. H. Pirenne, Geschichte Belgiens. Band I. Gotha, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 21-25.

266. Ch. Duvivier, Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Bruxelles, 1898.

Archives belges, 1899, p. 27.

267. H. Nimal, Fleurs cisterciennes en Belgique. Liége, 1899.

Archives belges, 1899, p. 35.

268. R. Parisot, Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens. Paris, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 43-44.

269. Ch. Gillès de Pélichy, L'organisation du travail dans les ports flamands sous l'ancien régime et à l'époque moderne. Louvain-Bruxelles, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 73-75.

270. J.-G. Renier, Historique de l'administration communale de la ville de Verviers. Verviers, 1898.

Archives belges, 1899, p. 99.

271. H. Schuermans, Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon. Nivelles, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 113-114.

272. J. Opdebrink, Het mirakelbeeld van onze Lieve Vrouw, vereerd in Sint Jans Kerk te Poperinghe. Bruges, 1899.

Archives belges, 1899, p. 114.

273. A. Bequet, Manifestation du 26 juin 1898. Souvenir publié par le Comité organisateur. Namur, 1898.

Archives belges, 1899, p. 115.

274. Ch. de Smedt, Mgr J.-B., Victor Kinet et les origines de la Congrégation des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception. Namur, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 133-134.

275. J. Daris, Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége, T. XVII. Liége, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 147-148.

276. C.-G. Roland, Toponymie namuroise. Namur, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 159-160.

277. Michel Huisman, Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien Henri de Bavière. Bruxelles, 1899.

Archives belges, 1899, pp. 172-174.

1900

278. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins. Tome soixante-neuvième. 5e série, t. X. Bruxelles, Kiessling, 1900. CI, 196 pp.

279. Archives belges. Revue critique d'historiographie nationale paraissant le 25 de chaque mois sous la direction de G. Kurth. Deuxième année, 1900. Liége, Imprimerie liégeoise (H. Poncelet). 238 pp. à deux colonnes.

280. Deutsch-Belgien. Organ des deutschen Vereins zur Hebung und Pflege der Muttersprache im deutschredenden Belgien im Auftrage des Vereins herausgegeben von Gottfried Kurth. II. Arel-Brüssel, 1900. 116 pp.

Contient : *Geschichte der Areler Kirche von* GOTTFRIED KURTH (pp. 81-107). Traduction du n° 148. Depuis 1901, *Deutsch-Belgien* est édité par le Comité.

281. L'Église aux tournants de l'histoire. Bruxelles, Société belge de librairie, 1900. 1 vol. in-8° carré de VIII, 158 pp.

Traduit en hollandais (1902 et 1904), en italien (1907) et en espagnol (1906). Deuxième édition en 1905 ; troisième en 1906.

282. Wat zijn de Middeleeuwen? Traduit du français par OSWALD ROBYNS. Hasselt, S. Quintinus-drukkerij, 1900. 19 pp. in-8°.

283. L'inscription dédicatoire de l'église de Waha. Bruxelles, Hayez, 1900. 29 pp. in-8° avec 1 planche.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire t. XIX, 1900, pp. 97-123.

284. Les ducs et les comtes d'Auvergne au VI[e] siècle. Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1900. 24 pp. in-8°.

Revue d'Auvergne, septembre-octobre 1900.

285. Les nationalités en Auvergne au VI[e] siècle. Bruxelles, Hayez, 1900. 21 pp. in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc. 1900, pp. 224-242.

286. Les nationalités en Auvergne au VI[e] siècle. Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1900. 16 pp. in-8°.

Revue d'Auvergne, novembre-décembre 1900.

287. Les comtes et les ducs de Tours au VI[e] siècle. Bruxelles, Hayez, 1900. 28 pp. in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1900, pp. 858-883.

288. Un règlement de comptes. Liége, Poncelet, 1900. 27 pp. in-8°.

Annexe aux *Archives belges* du 25 novembre 1900.

289. Geschichte der Areler Kirche.

Deutsch-Belgien, 1900, II, pp. 81-107. Voy. n° 280.

290. Rapport sur le mémoire présenté en réponse à la question : « On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge » au concours annuel de l'Académie royale (1900).

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1900, pp. 283-297.

291. Note bibliographique sur le tome III de l'ouvrage de M. J.-P. Waltzing : Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1900, pp. 545-547.

292. La civilisation à l'époque mérovingienne.

A. Marignan, Études sur la civilisation française. T. I. La société mérovingienne. T. II. Le culte des Saints. Paris, Bouillon, 1899. 2 vol.

Revue des Questions historiques, t. LXVIII, 1900, pp. 208-217.

293. Lettre au journal *L'Universitaire Catholique.*

L'Universitaire Catholique, 26 avril 1900.

Comptes rendus :

294. H. Nimal, La vie de sainte Christine l'Admirable est-elle authentique? Liége (1899).

Archives belges, 1900, pp. 8-9.

295. L'Université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions (1425-1900). Bruxelles, 1900.

Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900. Louvain, 1900.

Archives belges, 1900, pp. 14-15.

296. James Gairdner, History of the life and reign of Richard the third to which is added the story of Perkin Warbeck from original documents. Cambridge, 1898.

Archives belges, 1900, p. 60.

297. H. Pirenne, Histoire de Belgique. I. Des origines au XIV^e^ siècle. Bruxelles, 1900.

Archives belges, 1900, p. 79.

298. J. Lammens, Le beguinage de Sainte-Elisabeth à Mont-Saint-Amand. Gand, 1899.

Archives belges, 1900, pp. 93-94.

299. A. Lefort, Les Français a Luxembourg. (Notes d'histoire.) Vauban et la forteresse d'après des documents inédits. Reims-Luxembourg, 1900.

Archives belges, 1900, pp. 124-126.

300. A. Delescluse et K. Hanquet, Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval. Bruxelles, 1900, pp. 193-194.

Archives belges, 1900.

301. A. BONDROIT, De capacitate possidendi ecclesiae necnon de regio proprietatis vel dispositionis dominio in patrimonio ecclesiastico aetate merovingica. T. I. Louvain, 1900.

Archives belges, 1900, pp. 202-206.

302. V. DENEFFE, Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne. Anvers, 1900.

Archives belges, 1900, p. 206.

1901

303. COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. Tome soixante-dixième, 5e série, t. XI. Bruxelles, Kiessling, 1901. LVII, 569 pp.

304. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. Kurth. Troisième année, 1901. Liége, imprimerie liégeoise (H. Poncelet), 1901. 235 pp.

305. Clovis. Ouvrage auquel l'Institut de France a accordé le premier prix d'Antiquités nationales. 2e édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, Retaux, 1901. 2 vol. in-8° de XI, 355 et IV, 328 pp.

306. Les origines de la civilisation moderne et M. Ch. Seignobos.

Revue des Questions historiques, t. LXIX, 1901, pp. 587-593.

307. Les humanités chrétiennes. Discours prononcé au Collège Saint-Joseph, à Virton le 19 mars 1901. Namur, Godenne, 1901. 16 pp. in-8°.

308. La lecture. Conférence donnée au pensionnat des Dames de la Sainte Famille à Helmet, le 30 juillet 1901. Bruxelles, imp. Brants, Mousset et Cie, s. d. (1901). 15 pp. in-8°.

309. Société scientifique de Bruxelles. Assemblée générale du mardi 9 avril 1901. Rapport de M. Kurth sur la *Görresgesellschaft* et sur la *Leogesellschaft*. in-8°.

Annales de la Société scientifique de Bruxelles, 1901.

310. Note bibliographique sur le tome IV de l'ouvrage de M. J.-P. WALTZING : Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains.

Ibid., pp. 339-340.

311. Note bibliographique sur le tome I du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale, par le R. P. J. Vanden Gheyn.

Ibid., pp. 940-943.

312. Le XIX^e^ siècle.

Le XX^e^ Siècle, 1^er^ janvier 1901.

313. Un scandale universitaire. (Anonyme.)

La Dépêche, 25 novembre 1901.

Comptes rendus :

314. H. d'Arbois de Jubainville, Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne. Paris, 1900.

Polybiblion, 2^e^ série, t. XLIII, 1901, pp. 515-516.

315. Paul Allard, Julien l'Apostolat, t. I.

Bulletin bibliographique du Musée belge, t. V, pp. 163-165.

316. A. Delescluse et D. Brouwers, Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liége. Bruxelles, 1900.

Archives belges, 1901, pp. 4-5.

317. C.-G. Roland, Toponymie namuroise, 2^e^ livraison. Bruxelles-Namur, 1900.

Archives belges, 1901, pp. 10-12.

318. H. Hymans, Brügge und Yperen. Mit 115 Abbildungen. Leipzig und Berlin, 1900.

Archives belges, 1901, p. 18.

319. J. Neuwirth, Der Bildercyclus des Luxemburger Stammbaumes aus Karlstein. Prague, 1897.

Archives belges, 1901, pp. 38-39.

320. F. Pholien, La Verrerie au pays de Liége. Liége (1900).

Archives belges, 1901, pp. 39-41.

321. Van Wetter, Le Droit romain et le Droit germanique dans la monarchie franque, 2^e^ partie : les biens et la procédure. Paris, 1900.

Archives belges, 1901, p. 63.

322. R. d'Awans et Eug. Lameere, Histoire de Belgique. Bruxelles, 1901.

Archives belges, 1901, pp. 113-114.

323. H. Pirenne, Bibliographie de l'histoire de Belgique. 2^e^ édition. Bruxelles-Gand, 1902.

Archives belges, 1901, p. 149.

324. V. Gantier, La langue, les noms et le droit des anciens Germains. Berlin, 1901.

Archives belges, 1901, pp. 179-180.

325. O. COLSON, Le cycle de Jean de Nivelle. Liége, (1900).
Archives belges, 1901, pp. 182-183.

326. J. VAN DEN GHEYN, S. J., Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, t. I. Bruxelles, 1901.
Archives belges, 1901, pp. 193-195.

1902

327. COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. Tome soixante-onzième. Bruxelles, Kiessling, 1902. XXXI, 421 pp.

328. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. Kurth. Quatrième année. 1902. Liége, impr. liégeoise (H. Poncelet), 1903. 266 pp.

329. Saint Boniface (680-755). Paris, Lecoffre, 1902. 2e édition. IV, 198 pp. in-12. (Collection *Les Saints*).
Traduit en allemand (1903) et en italien (1905). Il a atteint sa 3e édition.

330. De kerk van Christus bij de keerpunten der geschiedenis. Traduit par J. RUYTER, avec une préface du Dr GISBERT BROM. Sittard, Claessens, 1902.
Cette traduction a eu une 2e édition en 1904.

331. Les humanités de demain. Discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Belgique, le 7 mai 1902. Bruxelles, Hayez, 1902. 24 pp. in-8°.
Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1902, pp. 331-352.

332. De la nationalité des comtes francs au VIe siècle.
Mélanges Paul Fabre. Paris, 1902, pp. 23-34.

333. La Divine Comédie. Bruxelles, Bulens, 1902. 16 pp. gr. 8°.
Durendal, 1902, pp. 257-268.

334. Discours prononcé aux funérailles de Dominique Keiffer.
Revue de l'instruction publique en Belgique, t. XLV, 1902, 2 pp.

335. Marche et Waha. Étude sur l'histoire religieuse de la Famenne.
Bulletin de la Société diocésaine d'art chrétien. Namur, 1896.

336. Note bibliographique sur le t. II du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique par le R. P. J. VANDEN GHEYN.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1902, pp. 569-572.

337. Lettre à l'*Étoile Belge*, en date du 1er avril 1902. (Droit de reponse. Sujet : Les nominations à l'Université de Liége.)

L'Étoile Belge et *La Dépêche*, 2 avril 1902.

338. Lettre à l'*Etoile Belge*. (Droit de réponse. Sujet : Les nominations à l'Université de Liége).

L'Étoile Belge, 3 mai 1902.

339. La bataille des Éperons d'Or.

Le XXe Siècle, 13 juillet 1902.

Comptes rendus :

340. CH. GALY, La famille à l'époque mérovingienne. Étude faite principalement d'après les récits de Grégoire de Tours. Paris, 1901.

Revue des Questions historiques, nouvelle série, t. XXVIII, 1902, pp. 336-337.

341. C.-G. ROLAND, Toponymie namuroise. 3e livraison. Bruxelles, 1901.

Archives belges, 1902, pp. 8-9.

342. A. MOLINIER, Les sources de l'histoire de France. I. Époque primitive. Mérovingiens et Carolingiens. Paris, 1902.

Archives belges, 1902, pp. 21-23.

343. A. LEFORT, La maison impériale de Luxembourg et la Cour de France. Luxembourg, 1901.

Archives belges, 1902, pp. 45-46.

344. A. GÉRARD, Le vieux Namur. Namur, 1901.

Archives belges, 1902, p. 64.

345. A. MOLINIER, H. HAUSER, A. LEFRANC, M. TOURNEUX, Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789. Ire partie : des origines aux guerres d'Italie (1494). T. II. Paris, 1902.

Archives belges, 1902, pp. 121-122.

346. H. PIRENNE, Geschichte Belgiens. II Band. Gotha, 1902.

Archives belges, 1902, pp. 122-126.

347. C. SMYTHE, The Story of Belgium, with a chapter on the Congo Free Staate. Londres, 1900.

D. BOULGER, The History of Belgium. Part. I. Caesar to Waterloo. Londres, 1902.

Archives belges, 1902, pp. 153-154.

348. J.-J.-D. SWOLFS, Précis d'Histoire nationale d'après le cours de Mgr Namèche, disposé pour l'enseignement moyen. Louvain, 1902.

Archives belges, 1902, pp. 213-214.

349. CYRIL SCUDAMORE, Belgium and the Belgians. Londres, 1901.

Archives belges, 1902, pp. 216-217.

1903

350. BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. Tome soixante-douzième. Bruxelles, Kiessling, 1903. CXIII, 544 pp.

351. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. KURTH, J. LAENEN ET H. VAN HOUTTE. Cinquième année, 1903. 305 pp. Liége, impr. liégeoise (H. Poncelet), 1904.

352. Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne. T. I. Bruxelles, Imbreghts, 1903. LXXVII-760 pp. in-4°. Publication de la *Commission royale d'histoire de Belgique.*

353. Les origines de la civilisation moderne. Cinquième édition. Paris, V. Retaux, 1903. 2 vol. de XXXIX-326 et 354 pp.

354. L'histoire de la Belgique racontée aux enfants des écoles. Ouvrage orné de 66 gravures, portraits et cartes, et d'une carte en couleur hors texte. Namur, Lambert-De Roisin, s. d. (1903). 1 vol. in-12 carré de VIII-190 pp.

Traduit en flamand. Voy. le n° suivant. Deuxième édition en 1905.

355. Handboek der geschiedenis van België. Rousselare, J. de Meester, 1903. 1 vol. in-8° carré de 190 pp.

Traduction du précédent.

356. L'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire.

L'École nationale, 1er avril 1903, pp. 390-391. Bruxelles, Lebègue.

357. Wynfrith-Bonifatius, Deutschlands grosser Apostel (680-755) mit Erlaubnis des Verfassers frei uebertragen von H. ELTESTER. Fulda, 1903. 172 pp.

Traduction du n° 329.

358. L'archidiacre Hervard. Bruxelles, Weissenbruch, 1903, 62 pp. in-8°.

Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. LXXII, 1903, pp. 121-180. Ce mémoire est le développement d'une notice communiquée à la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, le 20 mars 1895 (voir le n° 199).

359. Rapport sur deux mémoires en réponse à la question : « Faire l'histoire des invasions en Belgique », etc.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1903, pp. 232-233.

360. Renier de Huy, auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liége et le prétendu Lambert Patras. Bruxelles, Société belge de librairie, 1903. 36 pp. in-8°.

Ibid., pp. 519-553.

361. Note sur le nom de Lambert Patras. Bruxelles, Hayez, 1903. 6 pp. in-8°.

Ibidem, pp. 734-737.

362. Note bibliographique sur le livre de M. J. Nève : Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages, d'après des documents inédits.

Ibidem, p. 590.

363. Note bibliographique sur le tome III du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique par le R. P. J. Vanden Gheyn.

Ibidem, p. 591.

364. Possédons-nous le corps de Notger ?

Leodium, 2e année, 1903, pp. 125-127.

365. Le peintre Jean.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXIII, pp. 220-231. Liége, 1903.

366. Discours prononcé aux funérailles de M. Alphonse Delescluse, le 23 mai 1903.

Archives belges, 1903, pp. 126-128. *Bulletin bibliographique du Musée belge*, 1903, pp. 270-271. *A la mémoire d'Alphonse Delesclause.* (Liége, Poncelet, 1903), pp. 8-10.

367. Alphonse Delescluse. (Notice biographique.)

Archives belges, 1903, pp. 109 et 125-126.

368. Notice sur Pierre l'Ermite.

Biographie nationale, t. XVII, 1903, col. 435-442.

Comptes rendus :

369. VACANDARD, Vie de Saint Ouen, évêque de Rouen (614-684). Étude d'histoire mérovingienne. Paris, 1902.

Theologische Revue, 23 août 1903, vol. 408.

370. A. KIPPENBERG, Die Sage vom Herzog von Luxemburg.

Bulletin bibliographique du Musée belge, t. VII, 1903, pp. 44-45.

371. A. DUBOIS, Essais et notices. Gand, 1902. 2 vol.

Archives belges, 1903, pp. 10-12.

372. A. MOLINIER, H. HAUSER, E. BOURGEOIS, G. YVER, M. TOURNEUX, P. CARON, Les sources de l'histoire de France, depuis les origines jusqu'en 1815. 1re partie. Paris, 1903.

Archives belges, 1903, pp. 29-30.

373. H. VANDER LINDEN, Geschiedenis van de oudste tijden tot aan de Kruistochten. Louvain, 1902.

H. PERGAMENI, Histoire moderne. Bruxelles, 1902.

A. LALLEMAND, Les grands faits de l'histoire contemporaine. 3e édition. Bruxelles, 1902.

Archives belges, 1903. pp. 48-49.

374. C.-G. ROLAND, Toponymie namuroise, 4e livraison. Bruxelles-Namur, 1903.

Archives belges, 1903, p. 129.

375. DÉSIRÉ CLAES, Humoristische Schets van de vereenigde Nederlanden. Hasselt, 1902.

Archives belges, 1903, pp. 138-139.

376. Exposition de dinanderies, août-septembre 1903. Guide du visiteur, par J. DESTRÉE. Notice sur l'industrie du laiton, par H. PIRENNE. 2e édition. Namur, 1903.

Archives belges, 1903, p. 199.

377. E. SOMVILLE, Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique. Bruxelles, 1903.

Archives belges, 1903, p. 200.

378. K. ARENDT, Das Luxemburger Land in seinen kunstgeschichtlichen Denkmälern summarisch in Wort und Bild geschildert. Luxemburg, 1903.

Archives belges, 1903, p. 256.

1904

379. Bulletin de la Commission royale d'histoire. Tome soixante-treizième. Bruxelles, Kiessling, 1904. LXIII-704 pp. in-8°.

380. Archives belges. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. Kurth, J. Laenen et H. Van Houtte. Sixième année. 1904. 328 pp. Liége, impr. liégeoise (H. Poncelet), 1905.

381. Las origenes de la civilizacion moderna. Traduit par E. Rafael Rodriguez de Cepeda. Valencia, 1904.

382. De kerk van Christus aan de keerpunten der geschiedenis. Traduit par J. Ruyter. 2e édition augmentée. Sittard, 1904.

383. Abrégé de l'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires. Namur, Lambert-De Roisin, s. d. (1904). 140 pp. in-8° avec sept cartes dont deux coloriées et 54 gravures. — Partie du maître IV-148 pp. in-8°.

Deuxième édition en 1906.

384. Beknopte Geschiedenis van België voor de lagere schoolen. Vertaald door J. Desmedt, leeraar aan de normaalschool van Sint-Niklaas. Rousselare, J. De Meester, 1904.

Traduction du n° précédent. Deuxième édition en 1908.

385. Lettres à l'*Étoile belge*. (Droit de réponse. Sujet : Les manuels scolaires de M. Kurth.)

Étoile belge, 24 juin, 28 juin, 29 juin, 3 juillet, 7 juillet, 9 juillet, 16 juillet 1904.

386. Conclusion du débat avec l'*Étoile belge* au sujet des manuels scolaires de M. Kurth.

Le XXe Siècle, 23 juillet 1904.

387 L' « Index » du collège échevinal de Bruxelles.

Le XXe siècle, 2 juillet 1904.

388. Le origini della democrazia cristiana. Compte rendu de la conférence faite par M. Kurth à Rome sur ce sujet.

Osservatore cattolico, 2 mai 1904.

389. Le vieil Arlon. Lettre à M. Ensch-Tesch, bourgmestre d'Arlon.

L'Écho du Luxembourg, 5-6 décembre. *L'Avenir du Luxembourg*, 9 décembre 1904.

390. Comment Philippe II travaillait. Bruxelles, Lamertin, 1904. 7 pp. gr. in-8°.

Mélanges Paul Fredericq, pp. 289-294.

391. La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liége.

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. IV, 2e partie, Liége, 1904, pp. 223-249.

392. Entrée du parti populaire au Conseil communal de Liége en 1302.

Leodium, 3e année, 1904, pp. 137-140.

393. Note bibliographique sur le mémoire de M. A. CARLOT : Étude sur le domesticus franc.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1904, p. 122.

394. Note bibliographique sur le livre de Mme CH. VLOEBERGHS : La Belgique charitable.

Ibidem, pp. 522-524.

395. Note bibliographique sur le t. IV du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique par le R. P. J. VANDEN GHEYN.

Ibidem, pp. 525-526.

396. Note bibliographique sur l'Inventaire des inventaires des archives de la deuxième section des archives du royaume par M. J. CUVELIER.

Ibidem, pp. 581-582.

Comptes rendus :

397. A. CARLOT, Étude sur le domesticus franc. Liége. 1903.

Archives belges, 1904, pp. 1-2.

398. N. VAN WERVEKE, Mélanges historiques. Luxembourg, 1903.

Archives belges, 1904, pp. 2-4.

399. S. BALAU, Précis d'histoire contemporaine de Belgique, 3e édition. Louvain, 1903.

Archives belges, 1904, p. 28.

400. R. PARISOT, Les origines du royaume franc de Lorraine. Nancy, 1903.

Archives belges, 1904, pp. 57-58.

401. R. DE LINIÈRE, M. de Millon et Marlborough aux sièges de Liége et de Huy (1702-1703). Mamers, 1904.

Archives belges, 1904, p. 65.

402. Mgr TH. VERHAEGEN, Les derniers jours d'un martyr. Malines (1904).

Archives belges, 1904, pp. 67-68.

403. A. MOLINIER, Les sources de l'histoire de France. Des origines aux guerres d'Italie (1496). IV. Les Valois, 1328-1461. Paris, 1904.

Archives belges, 1904, pp. 131-132.

404. L. BETHUNE, Les fonts baptismaux de S. Barthélemy, à Liége. Liége, 1904.

F. DEL MARMOL, Quel est le véritable auteur de la célèbre cuve baptismale de S. Barthélemy, de Liége ? Liége, 1904.

Archives belges, 1904, pp. 139-140.

405. J.-J.-D. SWOLFS, Manuel d'histoire nationale, disposé pour les pensionnats et les maisons d'éducation. 7e édition. Louvain, 1904.

S. OLSCHEWSKY, Histoire de Belgique en tableaux méthodiques rédigés selon le programme officiel. Gand, 1901-1904.

H. VANDER LINDEN, Geschiedenis van de oudste tijden tot aan de Kruistochten. Louvain, s. d.

A. LALLEMAND, Cahiers d'histoire. 2e cahier. Le moyen âge. 2e édition. Bruxelles, s. d.

Archives belges, 1904, pp. 169-171.

406. D. U. BERLIÈRE, Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des Archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai. Rome-Bruges-Paris, 1904.

Archives belges, 1904, pp. 193-194.

407. J. DEMARTEAU, A qui le baptistère de S. Barthélemy de Liége ? Liége, 1904.

Archives belges, 1904, p. 204.

408. P. MICHOTTE, Etudes sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886. Louvain, 1904.

Archives belges, 1904, pp. 235-237.

409. Cte O. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, La grève des tisserands gantois en 1859. Souvenir d'autrefois. Bruxelles, 1904.

Archives belges, 1904, pp. 269-270.

410. Analecta Bollandiana. Indices in tomos I-XX (1882-1901). Bruxelles, 1904.

Archives belges, 1904, p. 273.

411. P. VIOLLET, Histoire des institutions politiques et administratives de la France. T. III et dernier. Paris. 1903.

Revue des Questions historiques, nouvelle série, t. XXXII, 1904, pp. 324-325.

1905

412. BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. Tome soixante-quatorzième. Bruxelles, Kiessling, 1905. LXXIV-544 pp.

413. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. KURTH, J. LAENEN et H. VAN HOUTTE. Septième année. 1905. 327 pp. Liége, impr. liégeoise (H. Poncelet), 1906.

414. Notger de Liége et la civilisation au X^e^ siècle. 2 vol. in-8° de XXI-391 et 88 pp. avec un plan de Liége. Paris, Picard; Bruxelles, Schepens; Liége, Demarteau, 1905.

415. L'Église aux tournants de l'histoire. Nouvelle édition, revue et corrigée. Paris, Retaux, 1905. 1 vol. in-8° de VIII-209 pp.

416. De wording der hedendaagsche beschaving door G. KURTH, hoogleeraar, in het nederlandsch bewerkt door Osw. ROBYNS. Rousselare, J. De Meester, 1905. 2 vol. in-8°.

417. 75^e^ anniversaire de l'indépendance nationale. La Patrie belge. Namur, Picard-Balon, 1905. 12 pp. in-8°.

Cet article a paru pour la première fois dans la *Revue Mauve*, n° du 25 août 1898. Voy. n° 243. Il a été traduit en flamand.

418. Manuel d'histoire de Belgique. Deuxième édition, revue et corrigée, enrichie de 72 gravures et de 11 cartes et plans. Namur, Lambert-De Roisin, s. d. (1905). 192 pp. in-8°.

Ouvrage adopté par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

419. Qu'est-ce que le moyen âge? Deuxième édition. Paris, Bloud, 1905. 63 pp. in-16. (Collection : Science et Religion, Études pour le temps présent, n° 374.)

420. Kreuz und Halbmond. Autorisierte Uebersetzung von A. PONTARIUS.

Der Stern von Afrika. Illustrierte Zeitschrift, XII, mai-août 1905. Limburg an der Lahn.

421. San Bonifazio (680-755) di G. KURTH. **Traduzione dal francese.** Roma, Desclée, Lefèvre et C°, 1905. 206 pp.

422. Introduction historique au Catalogue de l'exposition de l'art ancien au pays de Liége. Liége, A. Bénard, 1905. XXVIII pp. in-8°.

Extrait du *Catalogue de l'Exposition de l'Art ancien au pays de Liége*. Exposition de Liége, 1905.

423. Préface au livre de M. A. LEFORT : Histoire du département des Forêts. Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814. T. I. Paris-Bruxelles-Luxembourg, 1905.

424. L'État belge et l'enseignement. Bruxelles, A. Dewit, 1905. 16 pp. in-8°.

425. Encore Renier de Huy. Bruxelles, Hayez, 1905. 13 pp. in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1905, pp. 227-237.

426. L'Eucharistie et la Civilisation. Discours prononcé à l'ouverture du Congrès eucharistique de Rome, le 2 juin 1905.

Revue apologétique, 7e année, Bruxelles, 1905, pp. 157-162.

427. Les origines de la Commune de Liége. Liége, Poncelet, 1906. 100 pp. in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXV, Liége, 1905, pp. 229-324.

428. Histoire de la commune de Liége. (Syllabus de six leçons : 24 pp. in-8°.) 1re leçon : La Ville avant la commune. 2e leçon : La Commune patricienne. 3e leçon : Les luttes du parti populaire pour la conquête du pouvoir. 4e leçon : Le règne de l'anarchie. 5e leçon : L'ère de l'apaisement. 6e leçon : La Commune réactionnaire.

Conférences et cours publics faits sous le patronage de la ville de Liége par des professeurs de l'Université (25 janvier, 1er, 8, 15 et 22 février, 1er mars 1905).

429. Lettres à la *Flandre libérale*. (Droit de réponse. Sujet : M. le pasteur Rey et l'histoire de Liége.)

La Flandre libérale, 24 octobre 1905 et 31 octobre 1905.

430. Lettres au *Journal des Instituteurs*. (Droit de réponse. Sujet : Les manuels scolaires de M. Kurth.)

Journal des Instituteurs, 29 juin, 20 juillet, 17 août et 24 août 1905.

431. Lettre au journal *Le XX^e Siècle*. (Sujet : Le congrès de Mons et la réforme de l'enseignement moyen.)

Le XX^e Siècle, 29 septembre 1905.

432. Lettre au journal *Le Peuple*. (Droit de réponse. Sujet : L'*Abrégé de l'histoire de Belgique* de M. Kurth.)

Le Peuple, 21 août 1905.

433. Notice sur Réginard.

Biographie nationale, t. XVIII, 1905, col. 855-861.

434. Notice sur Rathier.

Biographie nationale, t. XVIII, 1905, col. 772-783.

435. Notice sur Raoul de Léau.

Biographie nationale, t. XVIII, 1905, col. 685-686.

436. Note bibliographique sur les tomes VII et VIII du recueil de M. W. Bang : Materialien zur Kunde des älteren englischen Dramas.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1905, pp. 140-141.

437. Le centenaire de Schiller. Discours prononcé à la salle académique de l'Université de Liége, le 19 mai 1905.

Résumé dans la *Gazette de Liége*, 15 mai 1905. Cfr. *Bull. bibl. du Musée belge*, 1905, p. 308.

Comptes rendus :

438. G. Kurth, Notger de Liége et la Civilisation au X^e siècle. Paris-Bruxelles-Liége, 1905. 2 vol.

Archives belges, 1905, pp. 1-3.

439. D. U. Berlière, Un ami de Pétrarque. Louis Sanctus de Beeringen. Paris, 1905.

Archives belges, 1905, pp. 61-62.

440. P. Verhaegen, La lutte scolaire en Belgique. Gand, 1905.

Archives belges, 1905, pp. 120-122.

441. M^gr G. Monchamp, François Pétrarque et le pays liégeois. Liége, 1905.

Archives belges, 1905, p. 123.

442. Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia. Halle a. d. S., 1905.

Archives belges, 1905, pp. 139-140.

443. S. Olschewsky et J. Garsou, Léopold II, roi des Belges. Sa vie et son règne. 1865-1905. Bruxelles (1905).

E. Van den Berghe, Dédié à la jeunesse belge. 1830-1905. Nos souverains. Pourquoi la nation leur est-elle profondément reconnaissante. Namur, 1905.

A. Verhaegen, Soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance nationale. Bruxelles, 1905.

G. Kurth, 75e anniversaire de l'indépendance nationale. La Patrie belge Namur, 1905.

Archives belges, 1905, pp. 169-171.

444. J. Feller, Les noms de lieux en -ster. Verviers, 1904.

Archives belges, 1905, pp. 179-180.

445. Ch. Lucas, Mgr Doutreloux. Het Arbeiders-Vraagstuk. Leiden, 1905.

Archives belges, 1905, p. 213.

446. O. Colson, Zénobe Gramme. Sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits. 2e édition. Liége, 1905.

Archives belges, 1905, p. 213.

447. O. Grojean, Sainte-Beuve à Liége. Lettres et documents inédits. Bruxelles, 1905.

Archives belges, 1905, pp. 286-287.

448. H. Vander Linden, Geschiedenis van de latere middeleeuwen en van de nieuwe tijden. Gent, s. d. (1905).

G. Kurth, Manuel d'histoire de Belgique. 2e édition. Namur, s. d. (1905).

Archives belges, 1905, pp. 287-289.

449. Scriptores rerum merovingicarum, t. IV, ed. B. Krusch (Mon. Germ. hist.). Hannovre, Hahn, 1902. VIII-817 pp. in-4°.

Historische Vierteljahrschrift, VIII, 1905, pp. 541-544.

1906

450. Académie royale de Belgique. Bulletin de la Commission royale d'histoire. Tome soixante-quinzième. Bruxelles, Kiessling, 1906. LXXI 215 pp.

451. Archives belges. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. Kurth, J. Laenen et H. Van Houtte. Huitième année, 1906. Liége, impr. liégeoise (H. Poncelet). 325 pp.

452. Sommaire de l'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires. Namur, Lambert-De Roisin, s. d. (1906). 60 pp. in-8°.

Traduit en flamand.

453. Kort begrip der Geschiedenis von België, ten gebruike der lagere schoolen. Vertaald door J. De Smedt, leeraar aan de normaalschool van Sint-Niklaas. Rousselare, J. De Meester, s. d.

454. Abrégé de l'histoire de Belgique. Deuxième édition. Namur, Lambert-Deroisin, 1906.

455. L'Église aux tournants de l'histoire. Troisième édition. Paris, Retaux, 1906. VIII, 209 pp. in-8°.

456. La Iglesia en los trances de la historia por Godofredo Kurth, obra traducida de la 2ª edicion por don Juan Bautista Cholbin. Madrid, Saenz de Jubera, 1906.

457. La Commune de Liége dans l'histoire. Liége, Desoer, 1906. 23 pp. in-4°.

Extrait de *La Nation Belge*, 1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'Exposition universelle et internationale de Liége, 1905. Liége, Desoer; Bruxelles, Weissenbruch, 1906, pp. 22-44.

458. L'entrée du parti populaire au Conseil communal de Liége en 1303. 30 pp. in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXVI, pp. 193-220.

459. Le mouvement historiographique en Belgique.

Dans Ed. Ned, *L'Énergie belge, opinion d'une élite.* 1830-1905. Bruxelles, 1906. 234 pp. in-8°.

460. Rapport sur le mémoire du concours de 1906 de la Classe des lettres : « Sur les invasions en Belgique », etc.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1906, pp. 244-246.

461. Note bibliographique sur le tome V du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique par le R. P. J. Van den Gheyn.

Ibidem, p. 61.

462. Note bibliographique sur le tome I de l'ouvrage de M. A. Lefort : Histoire du Département des Forêts de 1795 à 1814.

Ibidem, 1906, p. 626.

463. Manifestation en l'honneur de M. le chanoine Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, décembre 1906. Discours de M. Kurth.

Mentionné dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1908, p. 347.

464. Les Belges de langue allemande.

Le XX^e^ Siècle, 13 août, 20 août et 27 août 1906; 12 novembre et 3 décembre 1906.

Comptes rendus :

465. P. Hymans, Frère-Orban. T. I (1812-1857). Bruxelles, 1905.

Archives belges, 1906, pp. 1-5.

466. L. Van Hoorebeke, Histoire de la politique contemporaine de Belgique depuis 1884. T. I. Gand, 1905.

Archives belges, 1906, pp. 19-20.

467. J. Grob, Historische Werke von Eustach von Wiltheim. Luxemburg, 1905.

Archives belges, 1906, pp. 59-60.

468. V. Tourneur, Esquisse d'une histoire des études celtiques. Liége, 1905.

Archives belges, 1906, pp. 66-68.

469. L. Bertrand, Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830. T. I. Bruxelles-Paris, 1906.

Archives belges, 1906, pp. 132-133.

470. E.-D. Morel, King Leopolds Rule in Africa. Londres, 1904.

J. de Courcy Mac Donnel, King Leopold II. His rule in Belgium and the Congo. Londres, 1905.

H. Wellington Wack, The Story of the Congo Free State. New-York et Londres, 1905.

L. Navez, Essai historique sur l'État indépendant du Congo. I. Préliminaires. Fondation de l'État indépendant. Bruxelles, 1905.

A. Lejeune-Choquet, Histoire militaire du Congo. Bruxelles, 1906.

E. de Roy, De katholieke Kerk in Congo. Roulers, 1906.

J. de Pierpont, V. Lecoq et G. Van Austen, Au Congo et aux Indes. Les Jésuites belges aux Missions. Bruxelles, 1906.

Archives belges, 1906, pp. 229-234.

471. E. Fittig, Levold von Northof, ein westphälischer Geschichtschreiber des XIV Jahrhunderts. Bonn, 1906.

Archives belges, 1906, pp. 253-254.

472. J.-J.-D. SWOLFS, Précis d'histoire nationale d'après le cours de Mgr Namèche. 8e édition. Louvain, 1906.

J. MELCHIOR ET D. LENAERTS, Nieuwe geschiedenis van België. Hasselt, 1906.

J. ROLAND ET E. DUCHESNE, Atlas-manuel de l'histoire de Belgique. Namur, 1905.

Archives belges, 1906, pp. 269-270.

473. G. KISCH, Vergleichendes Wörterbuch der nösner (siebenburgischen) und moselfränkischen luxemburgischen Mundart. Hermannstadt, 1905.

Archives belges, 1906, pp. 272-273.

474. G. WOLFRAM, Die Metzer Chronik des Jaique Dex über die Kaiser und Könige aus dem luxemburger Hause. Metz, 1906.

Archives belges, 1906, pp. 292-293.

1907

475. Académie royale de Belgique. BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. Tome soixante-seizième. Bruxelles, Kiessling, 1907. XCVIII-536 pp.

M. Kurth, nommé directeur de l'Institut historique belge à Rome, est remplacé par M. H. Pirenne en qualité de secrétaire-trésorier de la Commission, le 15 avril 1907.

476. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, sous la direction de G. KURTH, J. LAENEN et H. VAN HOUTTE. Neuvième année. 1907. 296 pp. Liége, impr. liégeoise (H. Poncelet).

477. La lèpre en Occident avant les Croisades. Nouvelle édition. Paris, Bloud, 1907. 63 pp. in-8°. Dans la collection « Science et Religion », n° 457. Voy. n° 159.

478. La Chiesa alle svolte della storia. Sienna, tip. Pontificia s. Bernardino, 1907.

479. Recherches sur Henri de Dinant. Bruxelles, Hayez, 1997. 51 pp.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1907, pp. 465.

480. Note complémentaire sur l'extraction de Henri de Dinant.

Ibidem, pp. 730-736.

481. Pierre Andricas et la loi de murmure à Liége.

Ibidem, pp. 651-673.

482. La Légia. Étude toponymique. Liége, Poncelet, 22 pp. in-8°.
Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVII, pp. 123-149.

483. Notice sur saint Remacle.
Biographie nationale, t. XIX, 1907, col. 6-8.

484. Notice sur Renier de Huy.
Biographie nationale, t. XIX, 1907, col. 112-115.

485. Notice sur Resignatus, évêque de Tongres.
Biographie nationale, t. XIX, 1907, col. 161-162.

486. Notice sur Richer.
Biographie nationale, t. XIX, 1907, col. 288-292.

487. Discours prononcé, au nom de l'Académie royale de Belgique, aux funérailles de Mgr Monchamp.
Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, etc., 1907, p. 448.

488. Discours prononcé à l'assemblée générale des anciens élèves de Carlsbourg.
Résumé dans *L'Avenir du Luxembourg*, 16-17 septembre 1907, et dans la *Revue de Carlsbourg*, octobre 1907.

489. Une encyclopédie catholique.
Le XX^e^ Siècle, n° du 25 novembre 1907. Reproduit dans le *Bulletin bibliographique du Musée belge*, 1908, pp. 35-37.

490. « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous ».
La Dépêche, 31 octobre 1907.

491. Belgium.
Article dans *The Catholic Encyclopedia*, t. II, Washington, 1907.

Comptes rendus :

492. J. Helbig. Le baron Bethune, fondateur des écoles de Saint-Luc. Étude biographique. Préface par le comte Verspeyen. Lille-Bruges, 1906.
Archives belges, 1907, pp. 3-5. Reproduit dans la *Revue de l'Art Chrétien*.

493. A. Counson, Glossaire toponymique de Francorchamps. Liége, 1906.
Archives belges, 1907, pp. 46-47.

494. Mgr de T' Serclaes, Le pape Léon XIII, sa vie et son action religieuse, politique et sociale, avec une introduction par Mgr Baunard. Paris-Lille, 1894-1896. 3 vol.
Archives belges, 1907, pp. 68-71. Reproduit dans plusieurs journaux belges, notamment le *Courrier de Bruxelles*, *La Dépêche*, *l'Avenir du Luxembourg*, *le Courrier de l'Escaut*, etc.

495. H. PIRENNE, Histoire de Belgique. T. III : de la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1477-1567). Bruxelles, 1907.

Archives belges, 1907, pp. 170-174.

496. TH. GOBERT, La plus ancienne enceinte de Liége. Liége, 1907.

Archives belges, 1907, pp. 205-206.

1908

497. ARCHIVES BELGES. Revue critique d'historiographie nationale, paraissant le 25 de chaque mois, à l'exception des mois d'Août et de Septembre, sous la direction de G. KURTH, J. LAENEN et H. VAN HOUTTE. Dixième année. 1908. Liége, Vaillant-Carmanne, 1908.

498. Beknopte Geschiedenis van België voor de lagere schoolen. Vertaald door J. DESMEDT. Tweede uitgave. Rousselare, J. De Meester, 1908.

499. Le IX^e^ centenaire de Notger.

La Dépêche, n° du 4 janvier 1908. Reproduit dans le *Bulletin bibliographique du Musée belge*, 1908, pp. 5-6.

500. Les poésies de Madame la comtesse de Stainlein.

Le XX^e^ Siècle, n° du 5 mars 1908. 3 colonnes.

501. La comtesse de Stainlein. Signé : ENDYMION.

La Dépêche, 3 juin 1908.

502. Le IX^e^ centenaire de Notger. Discours prononcé par M. G. Kurth à la salle académique de l'Université de Liége, le 12 juillet 1908.

Résumé dans le journal *Le XX^e^ Siècle*, du 13 juillet 1908, et dans le *Bulletin bibliographique du Musée belge*, 1908, pp. 284-287.

503. La Cité de Liége au moyen âge.

Sous presse. Formera deux volumes gr. in-8°.

504. Burgundy. Charles Martel. Clovis. Clotilde. Christine (Ste). The Merovingians. Netherlands (Spanish). Netherlands (Austrian). Egmont Fredegar. Frankenberg (cardinal of).

Articles envoyés à *The Catholic Encyclopedia* et devant paraitre dans les tomes III et suivants de ce recueil.

J. C. et J. P. W.

Liége, le 15 juillet 1908.

Mémoires littéraires,
philologiques et archéologiques

Les taxes du vingtième et du dixième dans la ligue de Délos

Les Athéniens ont appliqué trois systèmes pour faire produire à la Ligue de Délos les avantages financiers qu'ils en attendaient: un tribut (φόρος); des subsides ou cotisations (σύνταξις) (1); dans l'entre-deux, les taxes du vingtième et du dixième, qui représentent des impôts indirects. Je crois qu'il n'est pas inutile de réunir les textes relatifs à ce dernier système et de chercher à nous en faire une idée aussi précise que possible.

1. L'Eikostè, taxe du vingtième sur les marchandises transportées par mer, fut instituée en 413/2. Thucydide rapporte le fait en même temps que l'occupation de Décélie, qui eut lieu en été 413; la mesure fut sans doute décrétée à ce moment, mais n'entra pas en vigueur immédiatement. Les Athéniens, dit-il, établirent un impôt du 20e sur les marchandises transportées par mer, afin d'accroître leurs ressources (2).

Le phoros, presque partout, était, en dernière analyse, levé sur la terre; nous savons les répugnances des Grecs pour la contribution foncière; les Athéniens n'auraient donc pu augmenter le phoros sans soulever de vives et unanimes colères; ils ménageaient ces dispositions des esprits, dans la mesure du possible,

(1) Voir mon étude sur *Le système des impôts dans les cités et les royaumes grecs* (*Musée Belge*, XI, n° 1) et sur *Le tribut des alliés dans la Ligue de Délos* (Ibid., n° 3).

(2) VII, 28, 4 : τὴν εἰκοστὴν κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον τῶν κατὰ θάλασσαν ἀντὶ τοῦ φόρου τοῖς ὑπηκόοις ἐποίησαν, πλείω νομίζοντες ἂν σφίσι χρήματα προσιέναι.

en créant, à la place de l'impôt direct, un impôt indirect (1). Les alliés n'étaient en outre pas seuls à l'acquitter ; il représentait un droit à l'entrée et à la sortie des marchandises dans les ports ; les négociants étrangers en payaient leur part ; par contre, d'après le texte de Thucydide, les négociants athéniens jouissaient d'une immunité.

Quelle était la somme que la taxe devait produire? Évaluons à 1000 talents, la somme que le phoros fournissait avant les dernières défections. Tout le mouvement commercial dans les cités alliées à l'entrée et à la sortie représentait donc 200.000 talents ou 1200 millions de francs de notre monnaie (2).

On sait que les cités grecques percevaient d'habitude une taxe du 50e sur toutes les marchandises entrant ou sortant par mer. Il n'est pas nécessaire d'admettre, avec Beloch (3), que les alliés perdirent cette recette ; toute l'économie de leur budget en aurait été troublée. Il me semble plus probable qu'en général aux 2 % perçus par les cités, vinrent s'ajouter 5 % perçus par les Athéniens.

La perception des 5 % se faisait sans doute par l'intermédiaire de fermiers, εἰκοστολόγοι.

Le système, imaginé par Thrasybule, ne manquait pas d'ingéniosité ; mais il supposait, chez les Athéniens, la force nécessaire pour soutenir leurs exigences. Or, les événements ne tardèrent pas à prendre pour eux un cours fâcheux et ils furent obligés de faire des concessions d'abord, puis de recourir à de nouveaux expédients.

II. Nous possédons une inscription (4) qui porte un premier décret, de 410/9, au sujet des affaires des Néopolites de Thrace ; dans le second décret qui suit on lit, l. 45 : περὶ] δὲ τῆς ἀπαρχῆς τῆι Παρθένωι [ὑπερ κ]αὶ τέως ἐγίγνετο τῆι [θε]ῶι. Donc, à cette époque, la mesure introduite par Thrasybule n'était plus d'une application générale. Les Néopolites avaient obtenu de bénéficier d'une exception.

---

(1) Böckh, *Staatshaushaltung*, I², p. 395.

(2) Beloch, *Griech. Gesch.*, I, p. 397.

(3) *Rhein. Museum*, 39, p. 45.

(4) IG, I, suppl., p. 15.

Même faveur, l'année suivante, pour Chalcédoine. D'après Xénophon, Hellen., I, 3, 9, les Chalcédoniens se rendent aux Athéniens, à la condition de payer le phoros qu'ils avaient coutume de leur payer, avec les arriérés.

Rien n'oblige, en effet, de croire que l'impôt du 20e fut aboli presque aussitôt après avoir été institué (1). Ce serait vainement que l'on invoquerait un fragment d'une liste des tributs payés par les villes de l'Hellespont, IG, I, 258 ; car il n'y a aucune raison pour l'attribuer aux années 414/3 à 412/1, plutôt qu'aux années antérieures à cette période (2).

III. Ce système subsiste et continue à être appliqué là où il peut l'être ; car il semble bien qu'Aristophane y fait allusion dans ces vers des *Grenouilles*, 363, en 406 : ἢ τἀπόρρητ' ἀποπέμπει ἐξ Αἰγίνης Θωρυκίων ὢν εἰκοστολόγος κακοδαίμων (3).

IV. D'après Xénophon, Hellen., I, 1, 22, Alcibiade et Thrasybule, en 409, établirent à Chrysopolis un poste, δεκατευτήριον, pour la perception d'un 10e sur les navires sortant du Pont, καὶ τὴν δεκάτην ἐξελέγοντο τῶν ἐκ τοῦ Πόντου πλοίων.

D'après Beloch, ce ne serait pas là une nouveauté : la perception du dixième au Bosphore remonterait à plusieurs années. On lit, en effet, dans IG, I, 32B que seront affectés au remboursement des emprunts faits par les Athéniens à la caisse des autres dieux, τὰ ἐκ τῆς δεκάτης ἐπειδὰν πραθῆι, donc le produit de la dékatè, quand elle aura été mise en adjudication. La date de ce document est incertaine : j'ai cru pouvoir proposer une époque postérieure à la paix de Nicias (4), date déjà indiquée par Böckh pour les deux parties A et B de l'inscription. Par contre, Ed. Meyer les reporte toutes deux à 435/4 (5).

D'après Beloch, cette dîme ne se laisse identifier avec aucune autre qui nous soit connue ; mais ce n'est pas là un motif suffisant

---

(1) Comme le fait Nöthe, *Der delische Bund* (Progr. Magdeburg, 1889), p. 26, cf. Busolt, *Griech. Gesch.*, III, 2, p. 1413, n. 3.

(2) Beloch, *Rhein. Mus.*, 39, p. 45.

(3) Gilbert, *Beiträge zur inneren Gesch. Athens im Zeitalter des pelop. Krieges*, Leipzig, 1877, p. 266.

(4) *L'Admin. financière des cités grecques*, dans les *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, p. 35 s.

(5) *Forschungen*, II, p. 120.

pour l'identifier avec la dîme du Bosphore, et il est bien peu probable que les Athéniens aient eu recours d'aussi bonne heure à un procédé qui ressemblait fort à du brigandage [1].

V. Quelques années plus tard, en 392, Thrasybule installa de nouveau le poste et remit à des fermiers la perception du dixième sur la cargaison des navires sortant du Pont. C'est encore Xénophon qui nous donne ce renseignement [2].

La victoire d'Aegos-Potamos et la capitulation d'Athènes avaient dû avoir comme conséquence la suppression du dékateutérion. L'une des premières mesures de Thrasybule, quand il s'efforça de relever la puissance athénienne, fut de le rétablir. La perception au passage du Bosphore devait servir, comme elle l'avait fait auparavant, de complément a l'eikostè.

VI. Décret relatif aux affaires de Clazomène, IG, II, 5, 14b, en 387 6. Les Clazoméniens sont admis à payer le 20^{e} fixé par Thrasybule, τὴν ἐπὶ Θρασυβούλου εἰκοστήν. Celle-ci est encore mentionnée dans le décret relatif aux affaires de Thasos, ibid., 11b.

Thrasybule, immédiatement avant la paix d'Antalcidas, avait tenté de reconstituer la Ligue de Délos, et l'on voit que, pour alimenter le trésor d'Athènes, il avait repris, quand il l'avait pu, la taxe du 20^{e}.

Rien n'est plus propre que cette série de faits à donner une idée des difficultés auxquelles se heurtèrent les Athéniens, durant la dernière partie de la guerre du Péloponèse, et du désarroi qui régnait dans leurs relations avec leurs alliés.

La taxe du 20^{e} devait d'abord être générale : on fut obligé de consentir des exemptions à certaines cités.

Puis la situation devient plus embrouillée encore, les rentrées se font mal et les Athéniens recourent à une mesure extrême : ils installent un poste à Chrysopolis et exigent un droit de passage Les

[1] Le decret IG, I, 40, relatif aux affaires de Méthone en 426, autorise cette ville a exporter de Byzance une certaine quantite de ble et charge les Hellespontophylaces de veiller a l'execution ; mais rien ne prouve que ces magistrats eussent une autre mission que de s'occuper de l'approvisionnement d'Athenes.

[2] Hellen., IV, 8, 27 : πλεύσας δὲ εἰς Βυζάντιον ἀπέδοτο τὴν δεκάτην τῶν ἐκ τοῦ Πόντου πλεόντων et [illegible] ἐκ τοῦ Πόντου [illegible] ἐν Βυζαντίῳ [illegible] Ἀθηναίοι.

vaisseaux des alliés fidèles ne sont sans doute pas arrêtés : c'eût été vraiment leur faire payer bien cher leur fidélité que d'exiger d'eux le 10e à la sortie du Pont et à l'entrée chez eux le 20e. Mais ce poste permet de saisir tous les récalcitrants et de leur faire expier leur infidélité, puisqu'au lieu du 20e qu'ils refusent de payer chez eux, on leur extorque le 10e. Enfin, cette mesure s'applique encore aux cités non-alliées, qu'elles soient hostiles ou neutres, et permet de leur faire payer une partie des frais de la guerre.

Quand Athènes, avant la paix d'Antalcidas, cherche à regagner le domaine qu'elle a perdu, elle s'inquiète d'abord de se procurer les ressources extraordinaires qui lui avaient permis d'asseoir sa puissance. Elle n'ose pas ou elle ne peut pas rétablir le phoros : elle recourt aux expédients, par lesquels elle avait essayé déjà de le remplacer. Elle agissait encore en souveraine de la mer : les temps étaient proches où elle devrait se contenter d'alliances ; mais dans la seconde ligue de Délos, elle tenait encore le premier rôle. Elle ne devait pas tarder à le perdre ; la décadence allait se prononcer d'année en année et où pourrait-elle mieux se réfléter que dans l'histoire financière ?

Henri Francotte.

Note sur un Décret

de la Confédération des Nésiotes (*)

M Dürrbach a rapproché avec raison deux fragments d'un texte de Délos (1) autorisant Philoxénos de Samothrace à exposer dans le temple d'Apollon une copie du décret voté par les Nésiotes, pour ses frères et pour lui, copie dont la fin précède encore le décret de Délos (2).

Mais faut-il admettre avec M. Dürrbach que nous possédions dans un troisième fragment (*BCH*, 1904, p. 113) le début de la décision susdite des Nésiotes? Ce fragment appartient bien à un décret voté par la confédération en faveur d'un habitant de Samothrace, mais son nom n'est pas conservé et la rareté de l'ethnique

(*) Cet article a été envoyé à l'impression avant la publication de M. Roussel, *BCH*, 1907, p. 355 s.

(1) Dürrbach, *BCH*, 1904, p. 113-114. L'un des fragments était inédit, l'autre avait été publié par Hauvette, *BCH*, VII (1883), p. 9.

(2) La restitution des dernières lignes du décret des Nésiotes, proposée par M. Dürrbach, ne peut être maintenue : elle ne tient pas compte de la l. 3 de la copie de Hauvette. Je lirais :

[τὴν δὲ πόλιν]
ἑκάστ[ην τὸ ἀνάλωμα τὸ εἰς τὴν στήλην]
ἀποδοῦ[ναι καὶ ἐπιμεληθῆναι τῆς]
ἀναγραφῆς [καὶ ἀναθεῖναι οὗ ἔθος]
ἑκάστη(ι) ἐστί[ν τὸ ψήφισμα].

paraît un argument bien faible pour identifier cet inconnu avec Philoxénos.

D'ailleurs, les dernières lignes du décret ainsi reconstitué par M. Dürrbach, seraient plus courtes que les premières [1]: ce serait d'autant plus étonnant qu'il manquerait entre le début et la fin du décret une partie notable du texte, la fin des considérants, les privilèges accordés à Philoxénos et la formule relative à la gravure et à l'exposition de la stèle au lieu de réunion du κοινόν.

Autre difficulté : le début du décret ne mentionne qu'un seul personnage ; à la fin, il s'agirait à la fois de Philoxénos et de ses frères. Il paraît difficile d'admettre que l'on ait séparé Philoxénos de ses frères dans les considérants : ç'eût été contraire aux habitudes de la confédération, qui réunissait dans le même décret et dans les mêmes considérants non seulement des frères [2], mais même des personnages qu'unissait seule la communauté de patrie [3].

Enfin le début du décret des Nésiotes présente deux coupes non syllabiques (ll. 2 et 5) sur dix lignes et il est précédé de Θεοί, deux particularités qui le feraient remonter relativement haut dans le IIIe siècle [4]. Par contre, la prétendue fin de ce décret n'a pas une seule coupe non syllabique sur treize lignes et on y relève d'autres indices d'une époque déjà tardive dans l'histoire du κοινόν. Philoxénos est obligé de solliciter une autorisation spéciale pour exposer le décret des Nésiotes à Délos : il s'ensuit que ce décret n'a pas été voté dans cette île, sinon, l'entrée du temple lui était ouverte de droit, comme à tous les autres décrets de la

[1] Les ll. 2 et 5 du début du décret, dont la restitution est certaine, comptent 33 lettres. La l. 4 où il faut substituer [illegible] à [illegible] qui donne 39 lettres et la l. 6 en ont 34. Dans la prétendue fin de ce décret, les lignes n'ont que de 23 à 30 lettres. Une seule, l'antépénultième, atteint le chiffre de 32. Il est fort regrettable que M. Dürrbach n'ait pu nous donner de renseignements précis sur la qualité du marbre et les dimensions de ces différents fragments.

[2] Cf. *BCH*, 1904, p. 111, décret pour Pélée et son frère. Voyez notre restitution de ce décret dans le *Musée Belge*, avril 1908.

[3] *BCH*, 1906, p. 667, décret pour deux Thébains non apparentés.

[4] C'est ce que dit M. Dürrbach lui-même à propos d'un autre décret délien, *BCH*, 1904, p. 135. Pour Θεοί, cf. aussi Wilhelm, *Jahresh.*, VIII, 3.

confédération rendus à Délos (1), et, en outre, qu'il remonte à une époque où Délos avait cessé d'appartenir au κοινόν (2) : nous connaissons au moins un décret des Nésiotes voté en dehors de cette île et qui y fut cependant exposé sans formalité préalable (3).

Que l'on n'objecte pas que les synèdres ont pu se réunir alternativement à Ténos et à Délos (4). Le décret pour Timon de Syracuse, sur lequel on fonde cette hypothèse, eût alors été admis à Délos sans que l'autorisation des Déliens fût nécessaire.

Les lieux de réunion des synèdres connus jusqu'à présent, sont Délos, Ténos, Hérakleia et Samos (5). Le décret en faveur de Philoxénos n'ayant pu être rendu à Délos, ne l'a pas été non plus à Hérakleia, îlot sans importance où l'on s'est réuni pour une affaire d'intérêt local, ni à Samos, qui n'a jamais fait partie de la confédération. Dans ces deux endroits, les synèdres n'ont tenu que des réunions extraordinaires, motivées par des circonstances extraordinaires.

En dehors de Délos, il n'y a qu'à Ténos que les Nésiotes se soient réunis en sessions ordinaires, en sessions où l'on accordait les décrets de proxénie : seules, en effet, de toutes les Cyclades, ces deux îles paraissent avoir possédé des temples et des panégyries suffisamment renommées pour attirer un grand concours

---

(1) *BCH*, IV, 325, 5 ; 1904, 99, 45, 115, 9 ; 1906, 666, 21 ; *CIG*, 2272, 9 ; Dittenberger, *Syll.*, 471, 11. Rien n'indique, il est vrai, que tous ces décrets aient été votés à Délos (Homolle, *BCH*, IV, p. 334), mais notre argument ne serait que plus fort s'il y en avait parmi eux qui auraient été votés en dehors de cette île, puisque rien ne permettrait de les distinguer des autres.

(2) C'est-à-dire vers 200. Cf. von Schoeffer, *De Deli insulae rebus*, p. 96 ; *id.*, ap. Pauly-Wissowa, II, 2483 ; Delamarre, *Rev. de Phil.*, XXVI, p. 300, n. 1. Ce fait résulte surtout du texte *CIG*, 2334, 28. J'avais cru trouver à la l. 32 de ce décret un argument contre cette opinion. Cf. *Les fouilles de Ténos en* 1905, p. 63 (= *Musée Belge*, XI, p. 11). Mais je n'avais pas connaissance à ce moment de la conjecture de M. Dürrbach, qui est la seule possible, *BCH*, 1904, 129. C'est sans argument solide que M. Demoulin soutenait la même idée, *BCH*, 1903, p. 252. Si Délos faisait encore partie de la confédération lorsque fut voté le décret pour Apollonios de Milet (entre 200 et 168, *BCH*, 1903, 234), ce décret eût vraisemblablement été daté non seulement du prêtre de Rhodes et de l'archonte de Ténos, mais aussi de l'archonte de Délos.

(3) Dittenberger, *Syll.*, 202, 48 (décret de Nikouria voté à Samos).

(4) Homolle, *BCH*, IV, 334. VII, 9 ; Demoulin, *BCH*, XXVII, 252.

(5) Dittenberger, *l. l.*, l. 4 ; Delamarre, *Rev. de Philol.*, XXVI, p. 292, l. 13 et p. 300.

de pélerins et servir commodément de lieu de réunion pour les Nésiotes. Comme l'époque où Ténos voit se réunir chez elle les synèdres, coïncide précisément avec celle où Délos ne fait vraisemblablement plus partie de la confédération, on conclurait volontiers que c'est à Ténos qu'a été voté le décret pour Philoxénos. S'il y a bien été voté, il n'a pu l'être, nous l'allons voir, avant la fin du III[e] ou le commencement du II[e] siècle, par conséquent beaucoup plus tard que le fragment de décret pour un habitant de Samothrace.

Le décret pour le médecin Apollonios de Milet a montré que sous le protectorat Rhodien, Ténos tenait déjà la place qu'occupait autrefois Délos dans la confédération (1). De plus, il paraît vraisemblable, sinon certain, que seul un changement de protectorat a pu motiver le déplacement du centre et du lieu de réunion de la confédération (2). Ce serait donc sous le protectorat rhodien qu'aurait eu lieu ce changement. Mais de quelle époque date-t-il ?

Les Rhodiens ont joué un rôle important dans la mer Égée pendant les vingt dernières années du III[e] siècle : c'est un fait bien établi (3). Mais sont-ils devenus dès cette époque les protecteurs officiels de la confédération ? Qu'on n'objecte pas que la question est peut-être inutile, puisqu'il n'est même pas certain que le κοινόν existât encore à ce moment (4) : on n'a, jusqu'à présent, donné aucun argument valable contre l'existence de la confédération à la fin du III[e] siècle (5).

(1) *BCH*, 1903, p. 234, l. 32-3.

(2) Remarquons que dans les décrets rendus à Ténos, on constate d'autres changements encore, que celui du lieu de réunion de la confédération. Dans le décret pour Timon (*CIG*, 2334) apparaît un ταμίας inconnu aux autres décrets des Nésiotes. Dans celui pour Apollonios sont mentionnés pour la première fois des πρόεδροι qui remplissent certaines fonctions autrefois réservées aux synedres (*BCH*, 1903, p. 234, l. 34).

(3) Delamarre, *Rev. de Philol.*, XXVI (1902), p. 324 ; Holleaux, *BCH*, 1907, p. 109 (textes, p. 110 n. 1).

(4) Holleaux, *l. l.*, p. 114, n. 1 ; Delamarre, *l. l.*, p. 293, n. 2.

(5) Il est impossible, en effet, de conclure avec Hiller von Gaertringen, *Thera*, I, p. 168, que le κοινόν n'existait plus vers 206, parce qu'il n'est pas mentionné dans le texte de Magnésie du Méandre (Dittenberger, *Syll.*, 261) contenant la liste des insulaires qui ont voté avec Paros un décret en faveur de cette cité. Sinon, il faudrait conclure pour une raison semblable que la

Suivant Delamarre, les Rhodiens auraient dépossédé Philippe V des Cyclades pendant cette période (1). Cette théorie n'est plus admissible du moment où nous savons que Rhodes conserva de bons rapports avec la Macédoine jusqu'en 202 (2)

Pour M. Holleaux, il y aurait eu après 222 un véritable interrègne dans la mer Égée : l'Égypte et la Macédoine se seraient désintéressées des insulaires et les Rhodiens en auraient profité pour établir leur protectorat sur eux, sans risquer de se brouiller avec aucune de ces deux puissances (3).

Mais cette thèse paraît difficile à concilier avec un texte de Polybe, sur lequel on ne paraît pas avoir insisté, bien qu'il retrace en partie la situation des Nésiotes à cette époque (3).

Après avoir raconté les événements de 218/7, Polybe ajoute qu'à partir de cette époque, les chefs des Grecs continentaux commencèrent à tourner les yeux vers l'Italie. Puis il continue : ταχέως δὲ καὶ περὶ τοὺς νησιώτας καὶ τοὺς τὴν Ἀσίαν κατοικοῦντας τὸ παραπλήσιον συνέβη γενέσθαι· καὶ γὰρ οἱ Φιλίππῳ δυσαρεστούμενοι καί τινες τῶν Ἀττάλῳ διαφερομένων οὐκέτι πρὸς Ἀντίοχον καὶ Πτολεμαῖον οὐδὲ πρὸς μεσημβρίαν καὶ τὰς ἀνατολὰς ἔνευον, ἀλλ' ἐπὶ τὴν ἑσπέραν ἀπὸ τούτων τῶν καιρῶν ἔβλεπον, καὶ τινὲς μὲν πρὸς Καρχηδονίους, οἱ δὲ πρὸς Ῥωμαίους ἐπρέσβευον.

En élaguant les détails qui concernent Antiochus et Attale et qui n'ont rien à voir avec les Nésiotes, on obtient à peu près le texte suivant : καὶ γὰρ οἱ Φιλίππῳ δυσαρεστούμενοι... οὐκέτι πρὸς Πτολεμαῖον οὐδὲ πρὸς μεσημβρίαν ἔνευον κ. τ. λ.

D'après ce texte, Polybe considère bien Philippe comme le protecteur en titre, sinon en fait, des Nésiotes après 218. Mais il en découle aussi que l'autorité de la Macédoine n'est pas très soli-

---

confédération ionienne n'existait plus, elle non plus, à la même époque (cf. Kern, *Inschr. von Magn.*, 53 = Hiller von Gaertringen, *Inschr. von Priene*, n. 521). Tout ce qu'on est en droit d'affirmer, c'est que Théra, qui resta longtemps encore possession égyptienne (cf. en dernier lieu Holleaux, *l. l.*, p. 107, n. 1) et les insulaires mécontents de Philippe (*Polyb.*, V, 105, 6-7. Cf. *infra*), cessèrent de faire partie de la confédération.

(1) Delamarre, *l. l.*, p. 324 ; Holleaux, *l.l.*, p. 109 s.

(2) Holleaux, *l.l.*, p. 110, n. 2. Sur cette date, cf. Niese, *Gesch. der gr. u. maked. Staaten*. II, 581 ; Holleaux, *l. l.*, p. 109, n. 2.

(3) Polyb., V, 105, 6-7.

dement établie sur les insulaires, parmi lesquels il y a des mécontents qui recherchent l'appui de puissances étrangères (1).

Il en résulte encore que les insulaires oublient le chemin d'Alexandrie, où l'on se désintéressait de plus en plus de leur sort (2). Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que Polybe ne mentionne même pas les Rhodiens parmi les puissances auxquelles les mécontents s'adressent.

On peut du reste affirmer qu'en 205 les Rhodiens ne sont pas encore les protecteurs officiels de la confédération : c'est en cette année qu'a lieu l'expédition de Dikéarchos, envoyé par Philippe lui-même pour piller les îles (3). Si les Rhodiens étaient à ce moment les protecteurs en titre du κοινόν, l'expédition envoyée par la Macédoine les atteignait directement et les bons rapports qui les unissaient à ce royaume eussent cessé dès 205 et non pas seulement en 202.

En fait, les deux documents où apparaissent pour la première fois des rapports officiels entre les Nésiotes et Rhodes ne semblent pas antérieurs à 200 : je veux parler des deux décrets de Délos en l'honneur de deux Rhodiens, d'Épicratès et du fils de Pheidianax (4).

---

(1) Cette situation s'expliquerait sans doute par l'affaiblissement de la flotte macedonienne sous Antigone Doson d'abord et sous Philippe ensuite (Cf. Holleaux, *l. l.*, p. 107), mais surtout par les guerres continuelles de ce roi en Grece continentale, guerres qui l'empechent de s'intéresser de plus pres aux insulaires.

Si Philippe a tolere et peut-etre meme encouragé l'expédition de son ami Démetrios de Pharos dans l'Archipel (Polyb., IV, 19, 8), c'est sans doute pour punir les mecontents dont parle Polybe. Sur d'autres interprétations de cette expedition, cf. Delamarre, *l. l.*, p. 324 ; Holleaux, *l. l.*, p. 107.

Remarquons encore que le texte de Polybe paraît aussi donner raison à Delamarre, qui croit qu'Antigone Doson a impose sa domination à tout l'archipel apres la bataille d'Andros (*l. l.*, p. 322, 325). Car si Philippe est considere comme le protecteur de la confédération apres 218, il n'a pu hériter ce protectorat que d'Antigone Doson. Toutefois, je crois l'opinion de Delamarre un peu exageree et je dirais qu'Antigone Doson a imposé sa domination non pas a tout l'Archipel, mais a la plus grande partie de celui-ci. Cf. une opinion differente ap. Beloch, *Griechische Gesch.*, III, 2, p. 282, §64 ; Holleaux, *l. l.*, p. 107.

(2) Holleaux, *l. l.*, p. 112.

(3) Sur cette date, cf. Van Gelder, *Gesch. der alten Rhodier*, et Holleaux, *l. l.*, 108, n. 6.

(4) Dittenberger, *Syll.*, 264 et 265. Durrbach, *BCH*, X, p. 120, admettait deja que le protectorat rhodien n'etait pas anterieur a 200. Nous ne croyons pas necessaire de rappeler les diverses hypotheses emises sur ce protectorat avant l'article cite de Delamarre, qui en a fait justice.

Ce n'est qu'après cette date et surtout après la défaite de Philippe en 197, qu'ils pourront reprendre la succession de la Macédoine dans l'Archipel.

En résumé, Ténos ne serait devenue le centre de la confédération qu'avec le protectorat rhodien, c'est-à-dire pas avant 200 (1); c'est là qu'aurait été voté le décret pour Philoxénos et l'on ne peut le rapprocher du fragment de décret pour un habitant de Samothrace qui est plus ancien. Enfin, les décrets pour Timon de Syracuse et pour Apollonios de Milet sont bien postérieurs à 200 (2).

Paul GRAINDOR.

---

(1) Ce n'est guère qu'à partir de cette époque que le sanctuaire de Poseidon à Ténos prend de l'importance. Les fouilles n'ont donné que peu de textes appartenant au IIIe siècle. Ce n'est pas un simple hasard si l'on n'a trouvé là aucun document intéressant les Ptolémées ou les rois de Macédoine, alors que la série rhodienne est si riche. Cf. *BCH*. 1903, p. 293 et s. : *Musée Belge*, X, p. 28 et XI, p. 4.

Delamarre, *l. l.*, p. 300, n., pense que Ténos n'était pas le seul lieu de réunion des Nésiotes lorsque Délos cessa de faire partie de la confédération. Mais si Ténos n'avait qu'une seule grande fête, les Posideia, qui pouvait servir d'occasion à ces réunions, rien ne prouve non plus qu'il y ait eu autrefois plus d'une session ordinaire annuelle à Délos.

(2) Delamarre, *l. l.*, p. 293, n. 2, plaçait déjà le décret pour Timon dans les dernières années du IIIe siècle au plus tôt.

Demoulin, *BCH*, 1903 p. 248 s., Hiller von Gaertringen, *Thera*, III, p. 103, et Wilhelm, *Jahresh.*, VIII, p. 2, admettent aussi que le décret pour Apollonios est du commencement du IIe siècle.

comput élémentaire, très ancien, mais dont nous nous servons encore tous les jours.

Depuis l'antiquité jusqu'à Etteila, que n'a-t-on point dit de l'astrologie? Force nous est d'y revenir, le sujet nous y conduisant. L'Orient adora le feu, il vénéra les astres; et de l'astrolâtrie naquit un art chaldaïque, d'interprétation, qui eut d'autant plus de succès que le paganisme approchait davantage de son déclin.

La succession des événements n'est-elle pas, comme dit Diodore, marquée par le temps réglé suivant les révolutions des astres? Ne devait-on pas assigner à ceux-ci une finalité, lorsqu'on voyait par exemple, la Lune causer le flux et le reflux des vagues de l'Océan? On demanda bientôt aux planètes, dont les mouvements respectifs au milieu des astres fixes présentaient à l'œil des combinaisons variées, d'indiquer la suite et la portée des événements. Elles furent bientôt, ces planètes, des dieux interprêtes, que l'astrologie interrogea en les observant.

Ce n'est pas d'hier que, comme le dit Gresset :

> L'auteur de l'almanach de Liége
> Lorgne l'histoire du beau temps,
> Et fabrique avec privilége
> Ses astronomiques romans.

Dans la *villa* de Jupille, des Belgo-romains ont eu le culte des planètes.

Suivant les croyances, combien annonçait d'événements, heureux, malheureux, chacune de ces maisons ou dômes célestes, visités par telle planète à un moment donné, au jour de la naissance par exemple, ou lors de quelque entreprise importante? Grande était l'influence des *aspects* pris du haut du ciel sur la terre par les Planètes clairvoyantes qui étaient autant de Génies sidéraux ; l'aspect n'était autre, suivant la définition de Kepler, que l'angle formé par les rayons émis par deux planètes et se rencontrant sur notre globe : voilà qui est plus court que le texte de Censorinus traitant du jour natal (*De die natali*, VIII), auquel Lindenbrogius, un commentateur de 1642, adjoint des cartes et des signes cabalistiques. Rien ne nous défend de penser que ceux-ci représentent assez bien sur un hémisphère, la consultation fournie au client dans l'ancien temps, par quelque astrologue hariolant

près d'un lieu public. Alors que l'étude de l'astronomie pure n'occupait qu'une classe peu nombreuse de lettrés, le populaire demandait volontiers sa *planète*, aimant à connaître son *étoile* et ses attributs. Car en même temps que l'*aspect*, la *nature* de la planète était prise en considération.

On reconnaissait dans *Saturne* la plus vieille des étoiles. S'il avait l'observation plutôt triste, il restait le grand révélateur, le *Kronos phainôn*. Quant au *Soleil*, il se montrait dès son apparition comme étant l'astre bienfaisant par excellence, tandis que la *Lune*, qui s'entourait volontiers de vapeurs capricieuses, promenait derrière elle dans la pénombre, sa nébuleuse mélancolie ; *Mars* s'élançait jeune et ardent, inspirant à tous le courage, alors que *Mercure* patron à la fois des marchands, des lettrés, philosophes et historiens, prodiguait, comme il convient, les incertitudes ; *Jupiter* évoquait l'idée du dieu grand et très bon ; avec *Vénus*, c'était la beauté et la fécondité.

Telle est précisément, avec leur caractère, la succession des astres et des jours figurés qui décorent notre vase, à sept compartiments, car l'antiquité ne connaissait que ces sept planètes. Contrairement à nos idées, la *Septaine*, en général, constituait un chiffre rond, et une nouvelle série pouvait recommencer. Le nombre était sacré ; les exemples abondent : *septenarius numerus plurimum pollet*. Il y avait notamment chez les Chaldéens sept bons et sept mauvais génies. Finalement, l'ordre et le nom des jours, fut celui des planètes auxquelles on les dédia sous des vocables empruntés aux langues classiques, de plus vieux noms orientaux restant oubliés.

A Jupille, Saturne et sa journée manquent avec le morceau, et c'est par erreur que sa tête, refaite, n'est pas représentée barbue. Une lacune subsiste donc aux dépens d'un des termes obligés de la série, et c'est précisément celui par lequel on commençait l'énumération.

Sur un bracelet syrien, d'un travail grec, *Kronos* identifié avec Saturne, arrive en tête de la série des planètes. Cependant, toute la suite de ces génies sidéraux est commandée, sur cette pièce d'orfèvrerie, par une huitième puissance, souveraine : c'est *Tychè*, la Fortune, la Nécessité, à laquelle les dieux mêmes obéissent. Le culte planétaire n'est-il pas essentiellement fataliste ? *Fata*

regunt orbem, dit l'auteur des *Astronomica*, Manilius, auquel on pourrait faire en la matière de larges emprunts si l'on écrivait encore en latin. Un personnage de Corneille (Thésée dans Œdipe, III, 5) s'indigne contre cette doctrine : Quoi ! s'écrie-t-il, *la nécessité des vertus et des vices*

D'un astre impérieux doit suivre les caprices?

Les pratiques et les traditions de l'astrologie durèrent jusqu'au XVII[e] siècle.

Reprenant l'ordre des planètes, nous lisons dans Grégoire de Tours : « C'est aujourd'hui pour nous le jour du Seigneur, *dies dominica*, dit un *Presbyter* ou prêtre, à deux esclaves fugitifs ; mais c'est pour les Francs la Fête du Soleil (*Sonntag*). » Le Soleil, sur le Vase de Jupille, a la chevelure et la barbe rayonnantes, sous la ligne du cou on voit des nuées qui commencent à s'enrouler.

La Lune a la figure pleine et tranquille, et Mars, qui la suit, est imberbe comme l'*Arès* du bracelet précité. Mercure qui se présente au milieu de la Septaine, ou semaine (*Mitwoch*), a les traits plus durs, et la barbe est rendue par des hachures : il n'a certes la grâce que lui donnent autrement le caducée et les ailes de la petite coiffure ronde. Comme le Soleil, Jupiter qui a même tête, domine des nuages : aussi est-il le dieu du Tonnerre (*Donnar*); c'est notre jeudi latin, *Jovis dies*. Vénus qui suit, ne montre pas une figure indigne de son nom, c'est *Freya* (*Freytag*) chez les Germains, qui sans nul doute étaient encore payens quand, tout en recourant à leur propre mythologie, ils adoptèrent la façon de compter en un ensemble, les sept journées planétaires. On le voit, ici noms masculins ou féminins s'appliquent sur le Vase de Jupille, exactement à des figures correspondant au genre indiqué par les noms des jours planétaires. Chaque tête est en outre accompagnée d'un annelet, qui est non pas un signe séparatif, mais une désignation astrale. A bien y regarder, l'anneau représente non un globe, mais un orbe, c'est l'orbite d'un astre.

Cette identification, qui a échappé à l'attention des curieux, était pourtant indiquée en un coin de certain grand dictionnaire; mais, il fallait, au préalable, bien lire le signe conventionnel du vase, et apprendre à bayer aux étoiles... L'orbe, dit Forcellini,

est un cercle imaginé dans le ciel ou tracé par les astronomes sur le globe céleste, pour désigner certaines régions du ciel et expliquer la marche des planètes, comme on le voit par une statue pompéienne d'Atlas, portant le ciel étoilé sur ses épaules. — On ne pourrait mieux dire, même avec la connaissance de l'objet de notre étude. Ajoutons, s'il s'agit de la langue et de la traduction de notre signe, que *orbis*, l'annelet, est synonyme de *circulus*, lequel terme désigne soit la révolution de l'astre, soit la *zône* où il paraît attaché et dans laquelle il se meut perpétuellement. La semaine, ainsi que le mois, ou l'année, est aussi comme un anneau de ce Temps qui continue et se reprend toujours lui-même, à l'instar de ce cercle figuré par les Égyptiens: un serpent qui se mord la queue.

A ce moment où il s'agit de signes indicateurs, nous n'oublierons pas de mentionner qu'une figure reconstituée du vase astrologique d'Aiseau-Charleroi, porte une bande semi-circulaire entourant le haut de la tête: c'est une forme astrale, une auréole.

L'étude du Vase de Jupille conduit à l'examen des questions intéressant le vase de Paris, décrit par M. de Villenoisy, mais non encore expliqué, que nous sachions. Sans doute la vue directe de l'objet pourrait seule nous renseigner complètement sur certains détails. Mesurant 245 millimètres en hauteur, en largeur 250, il est un peu plus petit que celui de Jupille. C'est la même pâte, finement travaillée. Le pied, en tronc de cône, est orné de rainures que notre restaurateur aurait bien dû restituer au pied brisé du Vase de Jupille. Il présente sept figures aussi, dont une tricéphale, et quatre figures barbues alternant deux par deux avec des figures féminines. C'est le même compte que chez nous, notre Mars étant imberbe. Rappelons-le en passant, la barbe n'est pas la seule caractéristique des figures. Le point important, c'est qu'on retrouve dans la figuration les deux jours de la semaine que nous pourrions appeler féminins, celui de la Lune, celui de Vénus. Nous voyons dans telle figure de Paris — celle de Mercure à la barbe hâchée — un masque correspondant à celui du Vase de Jupille. Tant d'un côté que de l'autre, ces figures ont même caractère, procèdent de la même facture, ornent en nombre égal un objet similaire. Ces sept déités sont-elles réparties de la même façon, c'est là ce dont nous ne pouvons décider ici : diverses combinai-

sons des sept astres pouvaient être représentées: ainsi, sur un papyrus égyptien du Musée de Leyde, où il s'agit d'incantation, la Lune vient la dernière des planètes énumérées. Sur le vase de Paris, des annelets identiques, trois superposés (au lieu d'un seul) parsèment de cycles stellaires tout le champ qui sépare les têtes divines. Une différence se présente, qu'il est particulièrement difficile d'expliquer à cause d'une lacune dans le document de Jupille. Il manque au vase mosan une figure, juste à la place assignée à Saturne, nous l'avons dit ; le vase de Paris, complet, compte un tricéphale barbu parmi ses personnages, et il s'en trouve un, qu'on dirait de même moule, parmi les fragments d'un vase pareil retrouvés à Élouges (Hainaut). Est-ce à dire qu'il faut restituer au Vase de Jupille, non une simple figure, mais une tête à trois visages ? Il est impossible de savoir, à moins d'autres découvertes, si c'est un type obligé que représente le vase de Paris, ou si la décoration, tout en restant identique rituellement et présentant le même sens, n'a pas varié dans certains modes de traduction ? Quant à la représentation d'une tête à trois visages, signifie-t-elle autre chose que la conjonction de trois astres, un pouvoir superlatif ou bien diversement exercé ? Puisqu'il s'agit d'astres, chez les Latins, la triple Hécate était la Lune symboliquement représentée dans ses trois phases éclairantes.

Au principal, et quoi qu'il en soit de certains détails, l'explication que nous donnons du Vase de Jupille vaut pour son semblable de Paris, originaire de nos régions, et que nous reconnaissons comme étant du même ordre astrologique. A expliquer l'un, on a l'avantage d'indiquer le sens de l'autre.

Tout ce que nous savons de ces vases gallo-belges, en fait une série à part parmi les documents de l'espèce. Accompagnées de certains signes occultes, avec leur chevelure et leur barbe frisottées, des yeux largement fendus, le caractère personnel de leurs traits, ce ne sont point là des figures classiques se recommandant par une beauté tranquille ; bien plutôt on dirait des reproductions lointaines d'antiques images répandues par les Mages ou Chaldéens, auxquels on demandait la révélation d'un avenir prochain.

Sous l'influence de l'antiquité classique, les sept divinités astrales composèrent un Panthéon restreint, et comme elles mesuraient l'espace et la nature de la destinée, fixant la *Moira*,

on les représenta sous les traits et avec les attributs de divinités olympiennes, dans les lieux publics, à Rome comme en Grèce, dans les cirques, dans les Thermes, où leurs statues se dressaient comme celles de saints protecteurs ; bientôt on les vit sur les monuments provinciaux. Particulièrement dans la partie romanisée de la Germanie, dans le Nord-Est de la Belgique, on les représenta sur des colonnes de victoire (1). Une de ces pierres taillées dites « à quatre divinités », servait de base, un manchon polygonal « à sept divinités », supportait immédiatement la colonne surmontée d'un cavalier, renversant quelque monstre ou bien le peuple vaincu. Chacune des sept divinités de la destinée n'avait-elle pas contribué au triomphe? Elles l'avaient vu et marqué, et elles étaient là l'attestant, elles figurent le *Bonus Eventus*.

Il est peu de musées importants de notre Occident qui ne possèdent des restes de ces monuments, aujourd'hui reconnus.

Arrivés avec des noms et des attributs familiers à la Grèce, ces *lucida sidera* formaient un brillant cortège au Génie de la ville qui les voulait mettre tous dans ses destinées. Telle cette statuette d'argent provenant de Mâcon — en amont de Marseille, la cité phocéenne — et qui appartient aujourd'hui au *British Museum* : la déesse personnifiant la Ville, tient dans sa gauche deux cornes d'abondance surmontées du buste d'Artémis et d'Apollon qui lance au loin ses traits ; les Dioscures, ces étoiles du navigateur, sont sur les ailes ; et aux extrémités de celles-ci s'attache un arc aérien supportant les bustes des sept divinités sidérales, admirablement ciselées dans la grande tenue que leur donne la mythologie grecque. Cela parle à l'esprit beaucoup mieux que les voyelles magiques : α, ε, η, ι, ο, ω, υ, dont on s'est ailleurs servi pour les représenter.

Que ce soit sur terre cuite ou métal, sur la pierre, le collège des dieux du jour s'étale en des objets curieux, de toute forme ou destination. On le retrouve dominant, en galerie de dieux *présents* donc *favorables*, une double scène où l'on voit Vulcain travaillant ou bien au repos, accosté de Minerve et de Mercure, l'Art et le Commerce. Peut-être ces grand reliefs (Heddernheim) ont-il servi d'indication, d'enseigne à une grande officine de forgeron, à moins

(1) E. Maass. *Die Tagesgötter* (Berlin 1902), pp. 161, 234-5, 241-2.

que bien plutôt ils n'aient décoré le monument funéraire de quelque patron réputé et enrichi.

Les petits objets ont un caractère personnel, qui les rend souvent, surtout à longue distance, plus intéressants que les grands monuments. Le vase de Jupille, comme aussi ses pareils, n'est autre chose qu'un bol ou cratère, destiné à contenir une boisson agréable qu'on va distribuer ; il jauge une quinzaine de litres, à notre mesure.

Le *Genius loci*, le Génie du lieu, d'un corps constitué, comme une cohorte, un collège, est assez souvent figuré à côté ou en tête des dieux des Jours, représentant les faveurs qu'apporte leur bienveillance. — Qu'est-ce que le *Genius*? demande Censorinus. — C'est, répond-il lui-même, le dieu sous la protection duquel la naissance place chacun de nous. C'est par des vœux (*vota*), les souhaits d'un bonheur accordé par des astres bienfaisants, qu'on célèbre en commun la fête anniversaire d'une personne comme aussi du Génie qui la double ; et ce n'est pas le sang d'une victime, c'est du vin qu'il faut verser : *funde merum Genio*, dit aussi Properce, un poète dont nous faisons un commentateur. Un bol comme celui de Jupille, objet de luxe, cadeau de l'amitié, appelle tout de suite la mention d'un certain gobelet parlant, et aux mêmes effigies. Il est d'un argent que le temps a bruni et orne un coin d'un musée rhénan. Autour de cet *urceus* s'étale en une bande, la série des sept divinités sommairement ornées de leurs insignes classiques : voilà pour les joyeux souhaits. Et en dessous de ce petit Olympe plutôt gai : *prends, toi qui as soif*, est-il dit, *et me passe au compagnon*. — « *Accipe me sitiens et trade sodali.* » Le gobelet où l'on boit, vient ici prendre place à côté du bol où l'on puise, ils sont tous deux à la même marque.

Après l'exposé de la trouvaille et des recherches de la première heure, nous avons rapproché la composition des vases provenant de nos régions, des théories et des pratiques de l'astrologie, puis, mentionné des monuments renseignés à l'étranger, publics ou privés, où l'artiste s'est inspiré des mêmes croyances. Tous ces détails nous conduisent à des considérations générales constituant des conclusions d'ordre historique.

Le culte rendu aux planètes vient du fond de l'Asie mineure, transmis par les îles de la Grèce à l'Empire romain, et rapidement en faveur à cause de son caractère populaire, il gagne bientôt

tout l'Occident. Dans nos régions [1], ses monuments se retrouvent dans la Germanie supérieure de la Belgique voisine, sur le territoire des Triboques (Strasbourg), des Nèmètes (Spire), des Vangions (Worms), et nous ajoutons à cette liste la partie wallonne de l'Est et du Sud de la Belgique actuelle. En général d'ailleurs, au milieu du IIe siècle, le *Septizodium* était connu des nations.

Alors que les Romains, qui avaient leur *Kalendarium*, ignoraient la semaine au point de n'avoir pas de nom pour la dire, on appela bientôt, comme dans la Basse-Égypte, chacun des jours du nom d'une des sept planètes. La supputation du temps immédiat était d'ailleurs plus facile, grâce à l'adoption d'un calcul sommaire par série de sept au lieu de trente jours, ou par mois de l'année ; le procédé subsista. Ainsi, avec l'année solaire, le mois lunaire, on eut la semaine planétaire, le tout suivant les astres.

Le Christianisme avait immédiatement fait la guerre au culte des planètes, à ses prophètes et à ses incantations, comme à toutes les superstitions qui signalèrent le déclin de l'Empire romain. Aussi, le système des jours fut-il au moins modifié. Tandis que le culte des sept astres fatidiques venu d'Assyrie, était propagé par les *Chaldéens* ou *Mathématiciens*, la constitution d'une période de sept jours, de la semaine, restait sûrement d'origine hébraïque. L'adaptation d'une manière à l'autre se fit dans l'Hellénisme oriental où tant de villes, Antioche, Alexandrie, se prêtaient à la confusion (*E. Maass, o. c., p.* 277). La septaine, telle que les Grecs l'avaient reçue et adoptée, commençait par le jour de *Kronos* ou Saturne ; la semaine judaïque finit par le Sabbat, *Sabbati dies*, *Sabé-di* ou *Samedi*. L'ordre biblique étant respecté, Saturne dont le nom doit être placé en tête de la liste des sept divinités astrales, Saturne, la plus ancienne des planètes, perdit son droit d'ainesse et son rang (*Zaterdag*). De vaines dénominations subsistèrent cependant : tant est grande la force d'une habitude populaire que, dans les éléments matériels des noms, l'étymologie payenne provenant du culte des planètes subsiste, et nous sert encore pour distinguer et désigner les jours, du lundi au samedi : raison de plus, semble-t-il,

[1] J. Koepp. *Die Romer in Deutschland*. Leipzig, 1905.

pour rendre aux monuments qu'on a appelés de trop simple façon *pierres* (ou *vases*) *à sept divinités*, la signification planétaire et fatidique que leur reconnaissent des recherches nouvelles.

Ainsi, notamment, le vase de Jupille, témoin chez nous d'anciennes croyances, occupera la place que sa valeur finalement reconnue, lui assure en tête des objets les plus intéressants de notre Musée liégeois.

J.-E. Demarteau.

Lettre à M. Kurth

Sur le temple du puy de Dôme

Monsieur et Illustre Maître,

Au printemps de 1901, j'avais le plaisir de vous rencontrer à Paris, à la Bibliothèque Nationale. La Société des Amis de l'Université de Clermont venait de décider la reprise des fouilles au sommet du puy de Dôme et m'en avait confié le soin. Il fut question de ce projet dans notre conversation ; avec votre profonde connaissance de l'Auvergne gallo-romaine et mérovingienne, vous y prites un vif intérêt. Vous vous étonniez que les découvertes advenues sur cette montagne, dont le nom est célèbre au loin, fussent si incomplètement divulguées. Et vous me laissiez comme dernière recommandation : « Il faut faire entrer le puy de Dôme dans la science ! »

Ce mot, j'ai pris la liberté de vous le rappeler l'année dernière, dans votre calme demeure d'Assche, où vous me fîtes un si cordial accueil. Il m'est encore tout naturellement revenu à l'esprit quand me parvint l'invitation de collaborer à ce recueil de travaux qui vous est dédié. Que pourrais-je tenter ici de plus conforme à vos intentions que d'essayer de réaliser, sous vos auspices, le désir que vous m'exprimiez naguère ? Au jour — prochain sans doute — où l'exploration des ruines aura pris fin, il conviendra d'écrire sur le puy de Dôme une monographie complète, accompagnée de planches et de dessins explicatifs. Le moment serait mal choisi pour rien entreprendre de tel. Je voudrais seulement dans ces

quelques pages, d'où sera exclue toute précision trop minutieuse, indiquer de façon succincte les principaux résultats obtenus et les hypothèses plausibles par lesquelles on peut les interpréter.

I.

C'est le hasard — secondé par la ténacité d'un savant — qui nous a révélé le temple du puy de Dôme. On n'ignorait pas qu'au moyen âge St. Barnabé possédait là-haut une chapelle. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, plusieurs écrivains avaient signalé sur ce sommet des vestiges de constructions importantes ; et, au XIX^e^, quelques archéologues perspicaces s'étaient demandé si un grand monument ne le surmontait pas jadis (1). Mais, sans la très louable initiative de M. Alluard pour établir en ce lieu le premier observatoire de montagne, il est probable qu'on n'eût pas découvert de sitôt tout ce que ce sol renfermait. Afin de prouver que les dépenses occasionnées par cette fondation seraient moindres qu'on ne se l'imaginait, il faisait valoir la présence sur l'emplacement de la future station météorologique d'une partie des matériaux nécessaires : un « vieux mur » dont la démolition fournirait des pierres en abondance. En déchaussant ce « vieux mur », on aboutit à déblayer un édifice de vastes proportions. De 1873 à 1878 les fouilles furent poursuivies pendant la saison d'été. Interrompues durant vingt-trois ans, puis reprises en 1901, sous la direction de M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments Historiques, dont j'eus le plaisir d'être le collaborateur, elles furent continuées en 1902 et en 1906, autant que le permettaient les crédits disponibles. Ainsi, peu à peu, sortit de terre cet ensemble imposant que les visiteurs admirent aujourd'hui et qu'on a tant de peine à défendre contre l'indiscrétion de certains d'entre eux. L'avenir nous réserve-t-il d'autres surprises ? Il y aurait présomption à trop y compter. D'ailleurs, à supposer qu'il reste encore quelque chose à exhumer, ce qui nous a déjà été rendu suffit pour que nous puissions nous faire une idée générale de l'édifice et de son architecture, et même démêler en partie son histoire.

(1) On trouvera des indications détaillées sur tous ces précurseurs au commencement de mon mémoire intitulé : *Examen critique de deux textes anciens supposés relatifs au temple du puy de Dôme.* (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1907, sous presse).

L'usage des anciens d'ériger des temples sur les hauteurs est trop connu pour que j'y insiste : on en citerait sans peine une longue liste d'exemples (1). Je me bornerai à deux, celui de *Jupiter Poeninus*, au Grand Saint-Bernard, à 2500m environ au-dessus du niveau de la mer (2), et celui de *Saturnus Balcaranensis*, au Djebel Bou Kourneïn, dominant le golfe de Tunis de près de 600m (3). Avec de telles habitudes, l'existence d'un monument analogue au puy de Dôme ne saurait nous étonner. Mais on ne bâtit pas sur une cime comme dans la plaine ou à une altitude moyenne. Au Bou Kourneïn, parmi des « masses rocheuses, souvent abruptes et partout inégales » (4), le sanctuaire se réduit à un autel dans un espace consacré ou *temenos* (5). En faisant la part des influences puniques que subissaient les constructeurs lorsqu'ils adoptèrent ce plan, il est clair néanmoins, pour qui a visité les lieux, que la situation surtout détermina leur choix. Au Grand Saint-Bernard, où règnent presque en permanence le froid et la neige, le souci d'abriter le petit oratoire se trahit aussi avec évidence. Dans les relations très précises qu'il a consacrées aux fouilles, Ermanno Ferrero n'a pas manqué de signaler les précautions prises contre la rigueur du climat (6). Il y avait là une nécessité d'ordre physique ; il y avait aussi l'application plus ou moins consciente de cette loi artistique qui exige l'adaptation de

(1) En Auvergne même, au *Gran de Chignor*, situé à 1020m d'altitude, dans la chaîne du Forez, vis à vis du puy de Dôme, on a trouvé des « traces de trois murs d'enceinte demi-circulaires et concentriques et de murs d'habitations », avec des poteries et des objets en bronze, aujourd'hui déposés au Musée de Clermont. Mais ces objets sont d'une époque antérieure à l'occupation romaine ; d'autre part, rien ne démontre qu'il s'agisse d'un sanctuaire. (*Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, XVI, 1874, p. 636-646.)

(2) E. Ferrero, *Relazione degli scavi al* Plan de Jupiter [Gran San Bernardo]. (*Notizie degli scavi*, 1890, p. 294-306) ; cf. Aug. Audollent, *Bulletin archéologique de la religion romaine*. (*Revue de l'histoire des religions*, XXIV, 1891, p. 77-80).

(3) J. Toutain, *Le sanctuaire de Saturnus Balcaranensis au Djebel Bou-Kourneïn* (Tunisie). (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, XII, 1892, p. 3-124) ; id., *De Saturni dei in Africa romana cultu*, 1894, p. 81 sq.

(4) J. Toutain, *Le sanctuaire de Saturnus Balcaranensis*, p. 7.

(5) *Ibid.*, p. 8-13.

(6) Exiguité de la chapelle adossée au rocher, prolongement des murs *in antis*, peut-être façade pleine et fermée par une porte centrale.

l'œuvre d'art à l'endroit auquel on la destine. Ne perdons pas de vue ces principes pour comprendre quelque chose à l'étrange construction qui surmonte le puy de Dôme. Elle ne ressemble guère, en effet, aux temples païens du type classique.

Au voyageur de passage qui jette sur eux un coup d'œil rapide, ces longs murs en énormes pierres de taille, ces larges escaliers successifs, cette série de salles, de galeries et de paliers, ne laissent qu'une impression confuse. Elle devient un peu plus nette si, du haut de la tour de l'Observatoire, assise sur le dernier mamelon du puy, on embrasse du regard les diverses parties des ruines. Mais le seul moyen d'en débrouiller le chaos et de pouvoir hasarder, sans trop d'audace, quelques conjectures — car il ne saurait être question ici de certitudes, — c'est de passer des heures et des journées entières au milieu de ces murs écroulés, de les interroger patiemment. Ecoutons leur réponse.

L'ensemble du monument, étalé sur un terrain en pente, offre l'aspect d'un vaste quadrilatère, presque d'un carré (1). Au Nord, il atteint le pied de la butte qui supporte l'Observatoire ; protégé par la terre même, il n'a jamais eu besoin d'une défense artificielle. Les trois autres façades au contraire, qui émergent du sol dès leurs parties basses, ont dû être composées de matériaux massifs et résistants. Un escalier, situé à l'angle Sud-Est, donne accès à l'intérieur. Là n'était peut-être ni la seule, ni même la principale entrée. Sans nous arrêter à cette incertitude, gravissons ces degrés ; ils nous mènent à un long corridor, qui se prolonge en s'élargissant jusqu'à la façade occidentale et passe devant cinq grandes niches en pierre, garnies de bancs, surélevées de plusieurs marches. Ces exèdres, comme on s'est plu à les dénommer, n'ont pas encore livré leur secret. Suivant une opinion qui a ses partisans, ce sont des chapelles où l'on adorait des divinités secondaires (2). D'autres y voient des boutiques installées là pour per-

---

(1) On voudra bien se reporter au plan des ruines donné dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1902, p. 305.

(2) Cette hypothèse serait plus fondée à propos du petit temple de plan régulier et de *cella* rectangulaire que nous avons achevé de déblayer en 1906, en contre-bas sur la pente orientale du puy. (Voir *Revue des études anciennes*, VIII, 1906, p. 341 sq.). Mais les fouilles ne nous ont pas fourni la moindre indication à ce sujet.

mettre aux dévots de s'approvisionner d'ex-voto et d'objets de piété avant de pénétrer dans le temple même. N'était-ce pas, plus simplement, des endroits de repos où les fidèles pouvaient s'asseoir et reprendre haleine après une ascension fatigante, ou s'entretenir, leur pélerinage une fois accompli ? Tout à côté, vers l'Est, s'ouvre une petite salle carrée d'où proviennent un certain nombre d'objets en bronze et surtout une précieuse inscription votive dont je reparlerai bientôt. Nous laissons cette pièce à notre gauche pour gravir un nouvel escalier aboutissant à une vaste terrasse orientée, d'où la vue s'étend aujourd'hui sur l'admirable panorama de la Limagne et du Forez à l'Est, des Monts Dôme et des Monts Dore au Sud ; jadis elle devait être close. Quelques marches encore, et nous voici au-dessus d'un grand espace carré divisé en compartiments inégaux, qui paraît bien être le sous-sol de la *cella*. Sur trois de ses côtés au moins régnaient des portiques couverts, qui contribuaient à le protéger.

C'est donc par une série d'étages et un véritable labyrinthe que, peu à peu, nous nous sommes élevés jusqu'au sanctuaire proprement dit. Il se trouve ainsi doublement abrité contre les intempéries, d'abord par l'épaisseur des murs extérieurs, puis par de multiples couloirs et paliers intérieurs. L'isolement de la *cella* constitue l'originalité de ce temple. Aussi est-il particulièrement fâcheux que les soubassements seuls en restent debout ; car, sans aucun doute, les étages supérieurs nous auraient offert encore d'autres particularités intéressantes, et ce qui subsiste nous défend de raisonner à leur propos par analogie avec les édifices sacrés de Grèce ou d'Italie. Deux conclusions cependant paraissent recevables dans l'état actuel de la question : d'une part, que les pièces distribuées autour de la *cella* servaient d'appartements aux prêtres et de dépendances pour le culte ; en second lieu — et la remarque a plus d'importance, — que cette *cella*, comme son sous-sol, était sur plan carré. Cette forme caractéristique, particulière à la Gaule, nous l'avons déjà observée dans l'ensemble de la construction. Ceux qui la conçurent et l'exécutèrent se sont conformés à la vraie tradition gauloise (1).

Dans le gros œuvre ils utilisèrent deux espèces de matériaux : pour les murs exposés au dehors, pour quelques-uns aussi du

(1) **Jullian**, *Revue des études anciennes*, VIII, 1906, p. 342.

dedans et pour le dallage des galeries, d'énormes blocs appareillés en *opus quadratum*, sans ciment, et reliés souvent entre eux par des crampons de bronze ; pour les parties à l'abri de l'air, un petit appareil traité avec soin ; le parement se compose de pierres légères arrondies ou carrées, noyées dans un ciment de pouzzolane, en général des débris volcaniques apportés des alentours immédiats, surtout du petit puy de Dôme [1]. Les gros blocs sont en *domite*, pierre friable et gélive, qui se durcit un peu à l'air, mais qui possédait deux qualités fort appréciables : elle se taille avec une aisance extrême, et on la trouvait à proximité. Il fut admis pendant longtemps qu'elle provenait de la montagne même dont elle constitue l'ossature. Les savants les plus familiarisés avec ce sol tourmenté [2] tiennent maintenant pour certain qu'on s'en approvisionnait dans le voisinage, aux puys de Clierzou et de l'Aumosne. Bien que la distance fût courte jusqu'au temple, hisser là-haut de pareilles masses augmentait évidemment la difficulté de l'entreprise.

Et pourtant les architectes n'ont pas reculé devant des obstacles plus malaisés à vaincre. La *domite* et les scories volcaniques ne leur suffisant pas, ils ont eu recours aussi au marbre. Or si le marbre blanc, propre à la construction ou à l'ornementation, se rencontre en plusieurs endroits au centre de la France [3], c'est d'ordinaire beaucoup plus loin qu'on se le procurait, à St. Béat, par exemple, dans les Pyrénées, et jusqu'en Italie. Supposons qu'on ait extrait celui-là des carrières les plus proches, pour d'autres espèces il fallait de toute nécessité s'adresser ailleurs. Et parmi les nombreuses variétés recueillies au cours des fouilles, quelques-unes, comme le cipolin, la brèche africaine ou le jaune numidique, arrivaient sûrement d'Italie ou des pays d'outre-mer. Ces marbres embellissaient les salles publiques du monument,

---

[1] On désigne sous ce nom une montagne soudée par sa base au puy de Dôme et moins haute que lui.

[2] M. B. Brunhes, directeur de l'Observatoire du puy de Dôme, et M. David, météorologiste-adjoint au même établissement. Voir, du premier, *Recherches sur la direction d'aimantation des roches volcaniques*. (*Journal de physique*, 4e série, t. V, 1906, p. 705) ; et du second, *Sur l'origine probable des dalles de domite du temple de Mercure au sommet du puy de Dôme*. (A. F. A. S., 35e session, Lyon, 1906, 1re partie, p. 306).

[3] Ainsi, dans l'Allier, à St. Léon, Chatelperron, les Escures.

soit que taillés en colonnes monolithes ils en assurassent la solidité, soit qu'ils revêtissent les murs en épaisses plaques lisses ou sculptées, ou encore que découpés en morceaux plus menus ils formassent un dallage de mosaïques brillantes. Quand on pénétrait dans la *cella*, l'œil devait être charmé par cette décoration multicolore. Des sculptures la complétaient, spécimens d'un art assez rude mais consciencieux, si nous en jugeons par les têtes et les chapiteaux que renferme le Musée de Clermont, puis des bronzes offerts en ex-voto, tels que l'agréable petit Mercure à la bourse, de type gréco-romain, exhumé en 1906 (1). Quant à la statue colossale du même dieu, œuvre de Zénodore, je l'exclus de parti pris, ses dimensions (2) la condamnant à demeurer *sub Jove*. Aussi bien le texte de Pline l'Ancien (3), qui la mentionne chez les Arvernes, manque trop de précision, pour que nous n'hésitions pas (4) à l'installer, après tant d'autres archéologues, au sommet du puy de Dôme (5).

Utilisation intelligente des produits du pays, par suite simplification du travail ; en même temps, une technique féconde en ressources, capable de transporter d'au delà des Alpes sur cette montagne d'énormes cubes de marbre et de tirer de l'un d'eux une colonne monolithe de 3 m. 80, voilà ce qu'un esprit attentif peut discerner dans ces ruines. Le résultat fut un édifice d'où l'art n'était certes pas banni, mais avant tout solide et répondant aux exigences de l'altitude et de la température. Que cette préoccupation d'approprier l'œuvre à son objet ait hanté la pensée des constructeurs, nous en avons plus d'une preuve, malgré l'état de

---

(1) Aug. Audollent, *Note sur une statuette de Mercure découverte au sommet du puy de Dôme* (1er août 1906). (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1906, p. 393-399).

(2) Elles étaient supérieures à celles du colosse de Néron à Rome, qui mesurait 119 pieds.

(3) *Hist. Nat.*, XXXIV, 45-47.

(4) Voir mon mémoire cité plus haut, p. 28 : *Examen critique de deux textes...*

(5) La butte qui supporte la tour de l'Observatoire aurait été certes un piédestal à souhait ; et le mur antique, que nous avons déblayé sur une partie de son pourtour, semble destiné à en assurer la solidité, en empêchant le glissement des terres. Mais il pouvait aussi bien servir à préserver le temple qui s'étendait au-dessous, vers le Sud, qu'à renforcer une base pour la statue.

dégradation où l'édifice nous a été rendu. — Les pluies sont fréquentes et abondantes au puy de Dôme (1); en outre, à la fin de l'hiver, la fonte des neiges y amène en peu de temps un volume d'eau considérable. Pour en faciliter l'écoulement rapide, on avait ménagé de larges égouts qui recueillaient le débit des toits et l'envoyaient à distance, d'une part dans une dépression profonde qui porte encore aujourd'hui le nom significatif de « Creux de l'eau », et de l'autre, semble-t-il, sur le flanc Sud-Est de la montagne. — Le vent règne en maître là-haut, parfois il s'y déchaine furieusement ; l'architecte, qui ne l'ignorait pas, assura la solidité de la toiture en la composant de feuilles de métal.

Avec toutes ces précautions, le temple — on peut le croire — ne restait désert à aucune époque de l'année. Bien pourvus de provisions et de combustible (2), les prêtres et leurs serviteurs avaient les moyens d'y braver les plus terribles hivers, en demeurant près du dieu dont le culte leur était confié.

II

Ce dieu, nous le connaissons à peu près, grâce aux quelques inscriptions et représentations que la terre a consenti à nous rendre comme à regret. C'est une fâcheuse constatation à faire que cette rareté des témoignages épigraphiques et figurés sortis du sol du puy de Dôme. Encore si tous étaient parvenus intacts entre nos mains ! Sur quatre d'entre eux du moins (3) on lit, sans l'ombre d'une hésitation, le nom de Mercure, et cette concordance nous garantit qu'on n'adorait point en ces lieux une autre divinité. Mais ce Mercure ressemblait-il à celui de Grèce et d'Italie ? N'était-il pas plutôt du même type que le dieu épais et barbu de

---

(1) La moyenne annuelle est de 1650 m/m ; cf. *Revue d'Auvergne*, XXIV, 1907, p. 332.

(2) Les poteries, vases et ustensiles domestiques, malheureusement très mutilés, ont reparu en quantité sous la pioche de nos ouvriers. Les meules ne manquent pas dans cette récolte. On a l'indication que les habitants du puy étaient mis à même de se suffire assez longtemps, si les communications devenaient, comme il se produit fréquemment, impraticables avec la plaine.

(3) *C. I. L.*, XIII, 1517, 1521, 1523; F. Wernert, *Une nouvelle inscription du puy du Dôme*, *Revue d'Auvergne*, XXIV, 1907, p. 171-177).

Beauvais et de Lezoux, qui vient encore de reparaître à Peyrieu, dans l'Ain, et à Alise [1] ? La statuette de bronze, découverte en 1906, à laquelle j'ai déjà fait allusion [2], ne nous permet plus de douter. Elle est d'inspiration nettement gréco-romaine ; par conséquent celui qui l'offrit, comme l'artiste qui la cisela, ne concevait Mercure que sous les traits du messager de Jupiter, habitant de l'Olympe. Que cette conception fût pure de tout alliage, qu'il ne s'y mêlât aucun élément indigène, je ne le prétends pas ; car je ne saurais oublier que la plus nette de nos inscriptions, gravée sur un cartouche de bronze, n'est pas dédiée, comme les autres, simplement à Mercure, mais à un Mercure particulier : *Deo Mercurio Dumiati.*

Qualificatif à coup sûr intéressant à étudier [3]. Car s'il évoque immédiatement le nom actuel de la montagne, *Dôme*, que le peuple prononce *Doume*, et que Montaigne écrivait ainsi, en même temps il atteste une forme nominale *Dumium*, peut-être *Dumius* ou *Dumia* [4]. *Mercurius Dumias*, c'est donc le Mercure du mont *Dumium* [5], autrement dit un *dieu topique*, habitant de ce sommet et qui manifestait sa puissance là, non ailleurs. Son cas est identique à celui du Saturne africain avec ses multiples surnoms : Saturne, oui partout, mais plus spécialement le Saturne du Bou Kourneïn *(Balcaranensis)*, de Nabel *(Neapolitanus)*, de La Soukra *(Palmensis Aquensis)*...

---

(1) Héron de Villefosse, *Note sur une statue de Mercure découverte à Lezoux (Puy-de-Dôme) par le Dr Plicque.* (*Bulletin archéologique*, 1891, p. 393-395); cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1906, p. 238; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1907, p. 627.

(2) Voir ci-dessus, p. 33.

(3) Avec Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 514-516 ; O. Hirschfeld, *C. I. L.*, XIII, p. 194, n. 2 ; et Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, s. v. *Dumia*, *Dumius*, je crois qu'il s'agit d'un adjectif. M. Mowat, *Revue archéologique*, 1875, I, p. 33, voit dans ce mot (*Dumiates*) un substantif du même type que *Teutates*.

(4) Le mot par lequel nous désignons ce puy n'est donc qu'une transformation à peine sensible de celui dont on se servait, il y a vingt siècles et plus.

(5) A *Dumius* et *Dumia* (Longnon, Hirschfeld, etc.), je préfère *Dumium*, en face de *Dumias*, par analogie avec *Antium* qui a donné *Antias*, *Sirmium*, *Sirmias*.

Je n'établis pas ce rapprochement au hasard (1). Il est de nature, en effet, à bien mettre en lumière un second caractère de notre Mercure. Comme le Saturne d'outre-mer, il s'est, lui aussi, en quelque sorte métamorphosé, disons mieux *romanisé*. Son nom complet n'est pas *Dumias*, mais bien *Mercurius Dumias*. Seulement la transformation ne s'est pas opérée dans les deux cas de la même manière : en Afrique, le nom *Saturnus* a remplacé *Baal*, le caractère du dieu punique ne se traduisant plus que par des emblèmes symboliques, des attributs et des rites, les adjectifs topiques se sont ajoutés après coup, — c'est une substitution ; en Auvergne, *Mercurius* s'est soudé à un mot qui préexistait, semble-t-il, sous une forme gauloise et qui, prenant à son tour une apparence latine, commémore dans l'union nouvelle l'ancien état-civil du dieu, — c'est une juxtaposition. Nouvel exemple à l'appui de la doctrine de Fustel de Coulanges (2) : « Il en fut souvent des noms des dieux comme des noms de famille. A mesure qu'on devint citoyen de Rome, on prit ses noms d'hommes et l'on prit aussi le nom de ses divinités. A mesure qu'on parla le latin, on adopta les noms latins des dieux. Tout cela se fit sans nulle révolution, sans aucun déchirement de la conscience, et presque sans qu'on y pensât. » On adorait donc, si j'interprète bien, un dieu au puy de Dôme, avant la conquête romaine, non pas sans doute dans un temple, mais sur un simple autel, comme au Bou Kourneïn. Et ne serait-il pas possible même qu'aucun autel n'y ait été bâti, mais que la montagne, force naturelle impressionnante, dispensatrice des orages et du beau temps, fût elle-même la divinité du lieu (3) ? En tout cas, Mercure n'est pas le premier occupant ; il a dépossédé un prédécesseur, ou plutôt il s'est associé à lui en raison de certaines affinités intimes.

Hors du puy de Dôme, et même hors de Gaule, bien loin de l'Auvergne, en Bavière, en Hollande, mais surtout dans la région rhénane, on a recueilli une série de textes (4) dédiés au Mercure

(1) Voir mon mémoire cité plus haut : *Note sur une statuette de Mercure*, p. 398 sq.

(2) *La Gaule romaine*, 1891, p. 118.

(3) Cf. Jullian, *Vercingetorix*, p. 10 ; *Klio*, II, 1902, p. 8-9.

(4) Ils sont réunis dans Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, s.v. *Arvernus*.

Arverne (*Mercurio Arverno*), à Mercure, roi des Arvernes (*Mercurio Arvernogiri*), ou au génie des Arvernes (*Genio Arverno*) (1). Peu importent les motifs de ces dédicaces — nous les ignorerons probablement toujours, — l'essentiel c'est qu'elles existent. Quel est ce dieu, ce Mercure, si fameux chez les Arvernes qu'on puisse l'appeler leur roi et leur génie protecteur ? Le maître du Dôme n'était-il pas le dieu suprême de l'Arvernie, et à qui mieux qu'à lui décerner ces épithètes ? Elles remonteraient, comme l'a justement supposé M. O. Hirschfeld (2), au temps de l'indépendance, lorsque la suprématie des Arvernes s'étendait à toute la Gaule ; elles fourniraient à la fois un argument indirect à la thèse que je viens de soutenir sur l'antériorité de *Dumias* confondu avec Mercure ; elles démontreraient enfin de façon péremptoire que ce Mercure, dieu topique, dieu romanisé, était par surcroît, je devrais dire par excellence, un *dieu ethnique* ou national (3).

A ce titre, il recevait — n'en doutons pas — la visite des Gaules entières. On se figure aisément les théories d'adorateurs, quand la saison redevenait clémente, gravissant par le chemin qui sert encore aujourd'hui (4), les pentes de la montagne sacrée (5). Ils

---

(1) Je laisse à dessein de côté la dénomination *Vassocaleti* (*Mercurio*) sur le sens de laquelle on n'est pas fixé et qui ne nous apprendrait rien ici. (Voir mon mémoire précité : *Examen critique de deux textes*). Grégoire de Tours emploie une expression analogue en parlant d'un temple de Mercure, chez les Arvernes. Mais comme il n'est pas absolument sûr (cf. *ibid.*) qu'il vise celui du puy de Dôme, je préfère de même ne pas recourir à son témoignage ni pour ce mot spécial, ni pour les autres détails qu'il renferme.

(2) *C. I. L.*, XIII, p. 194.

(3) Jullian, *Vercingétorix*, p. 22.

(4) Dulier, *Note sur les chemins conduisant au sommet du Puy-de-Dôme.* (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, XVI, 1874, p. 46-48).

(5) Ce n'est pas seulement au sommet du puy, mais sur ses flancs (Redon, col de Ceyssat), à sa base (La Tourette d'Enval), qu'on a retrouvé des vestiges archéologiques importants. Il s'agit sans doute surtout d'hôtelleries (*mansiones*) pour les voyageurs ou les pélerins. Mais dans cet ensemble plus d'un objet se rapporte directement à Mercure (statuettes et inscriptions). De sorte qu'on est autorisé à croire qu'à côté du temple d'en haut, ce dieu possédait aussi un temple d'en bas, peut-être pour ceux de ses dévots que l'ascension de la montagne aurait effrayés. Cf. Mathieu, *Mémoires de l'Académie... de Clermont-Ferrand*, VI, 1864, p. 695 ; VIII, 1866, p. 504-517 ; *Le puy de Dôme, ses ruines, Mercure et les Matrones*, 1876, p. 10. Wernert, *Une nouvelle inscription...*

allaient présenter au dieu leurs hommages avec leurs prières et suspendre leurs ex-voto aux murs et aux voûtes de son temple. Rien d'officiel, ni de politique dans ce culte dont les détails nous sont encore inconnus : les textes épigraphiques ne mentionnent aucun personnage de situation un peu relevée ; les moins humbles sont des *cives romani negotiatores* (1). C'est surtout le peuple qui, spontanément, se rendait au sanctuaire national debout, malgré tout, en face de l'autel fédéral érigé sous l'inspiration de Rome, au confluent de la Saône et du Rhône (2). Après avoir adoré Mercure dans sa lointaine province, le pieux Gaulois devait avoir à cœur d'accomplir son pélerinage au mont *Dumium*, presque comme, de nos jours, le zélé musulman aspire à visiter une fois au moins dans sa vie le tombeau du Prophète.

Comment donc se fait-il, sur un sommet tellement fréquenté, que la récolte d'ex-voto, d'inscriptions et d'objets d'art ait été relativement si mince ? Notre étonnement sera de courte durée si nous réfléchissons aux vicissitudes qu'a subies le monument. Sans tenir compte outre mesure de la tradition d'après laquelle la vieille cathédrale de Clermont, bâtie par l'évêque Namatius, le monastère de St-Alyre (3) et l'église primitive de Chamalières (4) auraient dans leurs murs bien des matériaux arrachés au puy de Dôme, la chapelle de St-Barnabé s'est assurément construite aux dépens du temple ; pierres et colonnes pouvaient y être aisément transportées, le voyage étant de quelques pas à peine. Et puis, comment cet édifice grandiose, qui attirait de loin les regards, n'aurait-il pas excité la convoitise des barbares, quand, à maintes reprises, ils envahirent et dévastèrent le pays ? Sur la foi de Grégoire de Tours, on a mis le pillage et la ruine de ce sanctuaire au compte d'un chef alaman du nom de Chrocus, qui aurait ravagé la Gaule centrale au milieu du III^e^ siècle. Chrocus a-t-il jamais

(1) *C. I. L.*, XIII, 1522.

(2) Pourtant les pélerins du puy de Dôme et, d'une façon générale, les fidèles du Mercure Arverne n'entendaient nullement protester contre Rome. D'après M. Toutain (*Klio*, II, 1902, p. 196-200), ils auraient même affirmé leur loyalisme par la formule *Numini Augusti* gravée en tête de leurs dédicaces.

(3) Dans un faubourg de Clermont.

(4) Commune contigue à Clermont, dans la direction du puy de Dôme.

existé, ce serait une première question à résoudre (1). Au surplus, il n'est pas démontré, je l'ai dit, que le récit de Grégoire s'applique réellement au puy de Dôme. Mais, conduites ou non par Chrocus, il paraît bien impossible que des hordes barbares n'aient pas fait main basse sur les richesses accumulées dans ce temple et ne l'aient pas ruiné (2). Ruine passagère d'ailleurs (3), suivie bientôt d'une restauration plus ou moins heureuse, dont les preuves ne manquent pas.

D'abord, à l'intérieur du temple même, et surtout dans ses alentours immédiats, une série de murs bâtards, où de gros blocs d'arkose se mêlent çà et là aux blocs de domite, où sont introduits tant bien que mal des matériaux hétéroclites, antérieurement utilisés ailleurs. Ce remploi, dont les exemples sont innombrables en Gaule, comme dans le reste de l'Empire, à l'époque des invasions — et qui complique singulièrement la tâche de l'archéologue — manifeste un désir très ferme de perpétuer le culte au milieu des incertitudes et des anxiétés de cette époque troublée. En outre, de nombreuses monnaies recueillies au cours des fouilles. Plus fréquentes pour certaines périodes (4) (Auguste, Tibère, Néron, Nerva, Hadrien, les Empereurs gaulois, Constantin), plus clairsemées à d'autres, elles s'étendent depuis le commencement de l'Empire (5) jusqu'au milieu du V^e^ siècle (6). N'est-il pas logique d'en conclure que, pendant cinq siècles, le puy de Dôme ne cessa pas d'être visité, et que les foules, sans l'envahir toujours aussi compactes, ne délaissèrent pourtant jamais complètement son sanctuaire ?

Pour rallier ainsi de fervents adorateurs, malgré les difficultés souvent pressantes de l'heure, malgré l'infiltration, puis l'exten-

---

(1) Voir mon mémoire précité : *Examen critique de deux textes....*

(2) Des traces d'incendie existent dans les ruines, par exemple des pierres vitrifiées évidemment sous l'action du feu.

(3) Les chrétiens ont-ils contribué à cette ruine ? On l'a soutenu sans en fournir de preuve : le fait est possible, mais nullement démontré.

(4) On a exhumé aussi quelques pièces gauloises.

(5) Aussi fait-on communément remonter la construction du temple entre Auguste et Néron.

(6) Le Musée de Clermont possède même une pièce d'or d'Anastase qui provient du puy de Dôme ; mais elle est unique de cette période, et ne peut par conséquent servir d'argument chronologique.

sion du christianisme, il fallait que le culte de Mercure eût poussé de profondes racines dans ce peuple et qu'il lui tint au cœur bien fortement. C'est que, si Mercure, au témoignage de César (1), corroboré par de multiples inscriptions et figurines, était le dieu suprême de la Gaule, le Mercure des Arvernes dominait de haut tous ses semblables, autant que le puy de Dôme domine les puys qui l'environnent (2).

Veuillez agréer...

Auguste AUDOLLENT.

Clermont-Ferrand, 31 octobre 1907.

(1) *B. G.*, VI, 7.

(2) Cf. Jullian, *Vercingétorix*, p. 18-19.

Les Origines de l'Église d'Afrique et l'Église romaine

L'Église d'Afrique apparaît tout d'un coup à la fin du IIe siècle, avec une organisation, une large extension dans les villes, des traditions ; et Tertullien commence à lui donner une littérature en même temps qu'à la Latinité chrétienne. On a pensé que Carthage avait d'abord reçu l'Évangile et que de là il s'était répandu dans les autres cités. On a supposé qu'il avait été apporté par des marins ou par des soldats ou par des juifs convertis. Ce sont des hypothèses. Mais quelques textes ont servi à rattacher l'organisation ecclésiastique de l'Afrique à l'Église de Rome. M. Harnack paraît encore attacher quelque valeur à ces textes (1). Il n'est pas inutile de les examiner.

Vers 200, Tertullien écrit : « Age iam, qui uoles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuae, percurre ecclesias apostolicas.... Proxima est tibi Achaia : habes Corinthum ; si non longe es a Macedonia, habes Philippos ; si potes in Asiam tendere, habes Ephesum ; si autem Italiae adiaces, habes Romam, *unde nobis quoque auctoritas praesto est* » (2).

Ces derniers mots paraissent à M. Harnack pouvoir être l'écho de l'époque où fut fondée l'Église d'Afrique et attester un rapport par-

(1) *Mission und Ausbreitung*, 2e éd., t. II (Leipzig, 1906), p. 237, note 3. M. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I (Paris, 1901), p. 4, et M. Audollent, *Carthage romaine* (Paris, 1901 ; paru en 1905), p. 439, soutiennent la même thèse sans aucune réserve. Dom Leclercq, *L'Afrique romaine*, t. I (Paris, 1904), p. 33, est beaucoup plus froid.

(2) *De praescriptione*, XXXVI, 2.

ticulier de cette Église à l'Église romaine. Mais le contexte prouve que c'est forcer les termes de Tertullien. Chaque Église particulière, dit-il, chaque fidèle même peut, en matière de foi, recourir à l'autorité de quelque église apostolique, tradition vivante de la foi. Le choix de cette autorité dépend de la situation géographique: en Grèce, on invoquera l'autorité de Corinthe ; en Asie et dans les îles voisines, celle d'Éphèse ; en Occident, celle de Rome. « Nous sommes aussi dans ce dernier cas, ajoute Tertullien ; des Églises apostoliques la plus proche autorité est celle de Rome ». L'observation n'est que la constatation d'un fait géographique. Le mot *auctoritas* a son sens propre, « garantie, témoignage ».

Une fois arrivé à ce point de son développement, Tertullien va confronter, en vertu du principe posé, l'enseignement des Églises d'Afrique à celui de Rome, puisque, Africain, il écrit pour des Africains. « Videamus quid didicerit (ecclesia Romana), quid docuerit, quid> cum Africanis quoque ecclesiis contestetur »(1). Généralement on cite ce texte en substituant *contesserarit* à *contestetur*. Mais *contesserarit* est une conjecture de Pithou (*contesseratur*) modifiée par Ehler. On aurait pu l'apprendre des notes mêmes d'Ehler. Les deux principaux manuscrits ont un léger désaccord ; l'*Agobardinus* porte : *contesletur*, le ms. de Schlestadt : *contestatur*. L'archétype avait donc certainement une troisième personne de *contesturi*, peut-être les deux formes transmises, la lettre divergente étant en surcharge (2). La question de savoir quelle forme on doit préférer relève de la connaissance de la langue de Tertullien (3). Elle n'a pour nous aucune importance. Il suffit que nous sachions que *contesserarit* n'appartient pas à la tradition. La conjecture de Pithou a été inspirée par le souvenir d'un passage précédent. Tertullien remarque que toutes les églises sont apostoliques, soit que les apôtres les aient fondées, soit qu'elles dérivent d'églises fondées par les apôtres : « Sic omnes

---

(1) *Ibid.*, XXXVI, 4.

(2) Nous connaissons les deux manuscrits par la récente édition de M. Rauschen (Bonn, 1906). Le *Leidensis* donne *contestare*, mais ce manuscrit du XV^e^ siècle est sans autorité au regard des autres.

(3) Hoppe, *Syntax und Styl des Tertullian* (Leipzig, 1903), p. 72, ne permet pas de trancher la question. D'après Van der Vliet, *Studia ecclesiastica. Tertullianus* (Leyde, 1891), p. 20, 27-28, l'indicatif est la règle dans Tertullien.

primae et omnes apostolicae, dum una omnes probant unitatem : communicatio pacis et appellatio fraternitatis et contesseratio hospitalitatis » (1) ; « Elles sont toutes primitives, toutes apostoliques », traduit M. de Labriolle ; « car toutes elles attestent leur parfaite unité ; elles se communiquent réciproquement la paix, elles fraternisent, elles échangent les devoirs de l'hospitalité (2) ». Si dans l'autre passage il fallait lire *contesserarit*, ce mot n'établirait donc pas un rapport spécial de Rome et de Carthage ; il énoncerait seulement les liens de communion qui existent entre toutes les Églises quelles qu'elles soient. Mais la conjecture de Pithou est inutile et ne convient pas au contexte.

Saint Cyprien ne donne aucun renseignement sur l'origine de son Église. Münter a cité une lettre où, à propos de l'Église romaine, Cyprien dit : « Nos enim singulis nauigantibus, ne cum ullo scandalo nauigarent, rationem reddentes, nos scimus hortatos esse ut ecclesiae catholicae matricem et radicem agnoscerent ac tenerent » (3). Il est évident que Cyprien ne parle pas des origines historiques des Églises et les mots *ecclesiae catholicae* écartent l'idée d'une Église particulière.

Une expression tout à fait semblable à celle de Tertullien reparaît dans saint Augustin : « Qui si uera crimina obiecissent collegis suis maiores eorum, quando schisma fecerunt, ipsi obtinuissent causam suam apud ecclesiam transmarinam, unde ad istas partes christianae fidei manauit auctoritas, ut illi essent foris quibus eadem crimina obiciebant » (4). Saint Augustin, écrivant à un Donatiste, Severinus, lui objecte le résultat du concile de Rome (313). Si la thèse des schismatiques était si certaine, dit-il, ils auraient dû obtenir la condamnation des évêques accusés d'être traditeurs « devant l'Église d'outre-mer, d'où sur ces contrées-ci a été dérivée l'autorité de la foi chrétienne ». *Manauit* est un parfait d'habitude, qui s'applique spécialement à l'intervention de l'Église

---

(1) *De praescriptione*, XX, 8.

(2) *Tertullien, De praescriptione haereticorum*, texte latin, traduction, etc., par P. de Labriolle (Paris, 1907), p. 43.

(3) *Epist.*, XLVIII, 3 (p. 607, 7 Hartel) ; Münter, *Primordiae Ecclesiae Africanae* (Copenhague, 1829), p. 11. Voy. la fin du § 3, *ib.*

(4) *Epist.*, LII, 3 (p. 150, 19 Goldbacher) ; écrite en 400, d'après Tillemont, *Mémoires*, t. XIII (Paris, 1702), p. 328.

romaine dans la querelle du donatisme. *Christianae fidei auctoritas* n'est guère que la paraphrase du mot unique *auctoritas* dont se sert Tertullien. C'est de Rome que vient à l'Afrique le témoignage de la foi chrétienne. C'est par Rome que l'Afrique reconnait ce qui est tradition apostolique. Que tel est le sens, c'est ce que prouve la suite : « Nunc autem, cum illi [les catholiques] inueniuntur intus communicare ecclesiis apostolicis, quarum nomina in libris sanctis habent et recitant, isti [les Donastistes] autem foris positi et ab illa communione separati sunt, quis non intellegat eos habuisse causam bonam qui eam apud medios iudices [l'Église romaine prise pour arbitre] obtinere potuerunt? » (1). Ceux qui sont restés en communion avec les Églises apostoliques ont évidemment une bonne cause.

Dans une autre lettre, écrite à un groupe de Donatistes, saint Augustin dit que l'évêque de Carthage pouvait négliger la multitude de ses ennemis, quand il se voyait uni par la communion et à l'Église de Rome et aux autres contrées, « d'où l'Évangile est venu à l'Afrique elle-même », « cum se uideret et Romanae ecclesiae in qua semper apostolicae cathedrae uiguit principatus, et ceteris terris unde euangelium ad ipsam Africam uenit, per communicatorias litteras esse coniunctum » (2). On pourrait croire que saint Augustin attribue ici à l'Église d'Afrique une origine orientale. Mais il pense plutôt à l'origine du christianisme, venu pour tous de Judée, comme dans cette autre phrase de la première lettre que nous avons citée : « Pars autem Donati in solis Afris calumniatur orbi terrarum et non considerat... ab illa radice orientalium ecclesiarum se esse praecisam, unde euangelium in Africam uenit, unde terra si eis adferatur adorant » (3). C'est bien la Palestine que désigne saint Augustin, cette terre sainte dont les Africains vénèrent comme une relique quelques poignées apportés par les pèlerins. Les mêmes arguments et les mêmes expressions reviennent sous sa plume dans cette éternelle polémique. Nous allons les retrouver encore. Un passage s'éclaire par la comparaison avec les autres.

(1) *Ibid.*

(2) *Epist.*, XLIII, 7 (p. 90, 9 G.) ; écrite en 397, d'après Tillemont, *ib.*, p. 312-313.

(3) *Epist.*, LII, 2 (p. 150, 6 G.).

Une phrase de Salvien est regardée par M. Audollent lui-même comme une amplification oratoire : « In urbe christiana (Carthagine), in urbe ecclesiastica, quam quondam doctrinis suis Apostoli instituerant » (1).

En résumé, les Africains ne nous apprennent rien sur les origines de leur Église. Ils les ignorent. C'est ce qu'a mis en lumière la controverse donatiste. Les Donatistes prétendaient que l'Afrique aurait reçu l'Évangile en dernier lieu. Petilianus de Cirta appliquait à son Église le mot de l'Évangile : « Les derniers seront les premiers » ; « car, ajoutait-il, l'Évangile est arrivé tard en Afrique : il n'est nulle part écrit dans les lettres des apôtres que l'Afrique ait reçu la foi ». Saint Augustin lui répond sans grande conviction : « Nonnullae barbarae nationes etiam post Africam crediderunt ; unde certum sit Africam in ordine credendi non esse nouissimam » (2). Il n'est pas très sûr de lui. A la conférence de Carthage, en 411, le même argument reparaît. Saint Augustin s'en tire par une équivoque : « Coepit ista praedicatio ab Hierusalem, inde se ab illustrissimo exordio diffudit, diffundens ecclesiam quam tenemus, primo per uicina, deinde per longinqua ; etiam in Africam uenit » (3). Cet historique sommaire de l'évangélisation n'était pas ce qu'on lui demandait. Les deux partis eussent été fort embarrassés de discuter à fond la question.

En regard de cette ignorance, il est intéressant d'opposer la certitude des papes à partir du Ve siècle. D'abord Innocent I, un contemporain des dernières années d'Augustin, argumente : « Quis enim nesciat aut non aduertat id quod a principe apostolorum Petro Romanae ecclesiae traditum est... ab omnibus debere seruari...? praesertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas interiacentes nullum instituisse ecclesias nisi eos quos uenerabilis apostolus Petrus aut eius successores constituerint sacerdotes... Oportet eos hoc sequi quod ecclesia Romana custodit a qua eos principium accepisse non

---

(1) *De gub. Dei*, VII, XVIII, 79.

(2) *De unit. Eccl.*, XV, 37 ; écrit en 402.

(3) *Gesta collationis Carthagine habitae*, III, § 230 ; dans Mansi, t. IV (1760), p. 229.

dubium est » (1). Ce texte a été souvent cité depuis quelque temps. C'est une affirmation de principe, tel qu'on peut l'attendre du premier collectionneur de décrétales (2). C'est un axiome canonique. Ce n'est pas un témoignage historique. Toutes les provinces de l'Occident latin se trouvent mises sous la dépendance de l'Église romaine, comme des filles sous celle d'une mère. Les Africains n'eurent jamais, peut-être, connaissance de cette lettre d'un pape à l'évêque de Gubbio. Mais en 598, c'est à l'évêque de Carthage lui-même que Grégoire le Grand fait ce compliment : « Scientes praeterea unde in Africanis partibus sumpserit ordinatio sacerdotalis exordium, laudabiliter agitis quod sedem apostolicam diligendo ad officii uestri originem prudenti recordatione recurritis » (3). Déjà en 591, dans une lettre aux évêques de Numidie, le même pape faisait remonter à saint Pierre la chaîne des ordinations africaines : « Petistis... ut omnes uobis retro temporum consuetudines seruarentur quas a beati Petri apostolorum principis ordinationum initiis hactenus uetustas longa seruauit » (4). En 1053, Léon IX répètera les assertions de Grégoire : « Vt inde (a Roma) resumatis directionis uestigium, unde sumpsistis totius christianae religionis exordium » (5). La « tradition » est établie.

L'origine romaine de l'Église d'Afrique n'est donc attestée qu'à partir du V^e^ siècle et par des textes romains dont la tendance est conforme aux idées de ces temps (6), mais qui ne répondent à aucune réalité historique. Auparavant, les premiers intéressés à cette affaire ne savent rien. Nous sommes loin de cette forte tradi-

---

(1) A Decentius d'Eugubium : *Epist.* XXV, 2 (P. L., XX, 552) ; écrite en 416.

(2) Duchesne, dans les *Atti del II° congresso internaz. di archeologia cristiana* (Rome, 1902), p. 152.

(3) *Epist.*, VIII, 31.

(4) *Epist.*, I, 77.

(5) *Epist.*, 83 ; P. L., t. CXLIII, col. 728.

(6) Au début du V^e^ siècle, le prestige de Rome est menacé par celui de Milan. Le pape Innocent crée la métropole de Ravenne pour faire contrepoids. En 417, un an après la lettre à Decentius, Zozime, successeur d'Innocent, constitue le vicariat d'Arles, pour soustraire la Gaule méridionale à l'attraction de Milan. Un apocryphe de la même époque, la passion de Nazaire et Celse, rattache au siège de Rome, par une mission légendaire, l'évangélisation de l'Italie et de la Gaule. Voy. Dufourcq, *Études sur les « Gesta martyrum » romains*, t. II (1907), p. 70.

tion, dont nous parlait un historien, qui de Tertullien à Innocent I perpétuait d'âge en âge le souvenir des premiers jours. Les conjectures sont toujours permises, mais il reste entendu que ce sont des conjectures (1).

Voilà bien des pages pour un résultat négatif. L'historien de Liège a eu à démolir les fantaisies d'un Jean d'Outremeuse, d'un Ferdinand Henaux. Il sait le prix des moindres rectifications. Il ne s'agit ici que de dissiper un mirage produit par quelques textes, et je ne ferais pas à d'honorables savants l'injure de les comparer aux victimes pourfendues par l'illustre dédicataire. Seulement sachons ignorer.

Paul LEJAY.

(1) « Le rôle important du grec dans la communauté jusqu'au début du IIIe siècle », s'il était prouvé (Monceaux, *l. c.*, p. 7), n'indiquerait pas nécessairement l'influence des Églises d'Orient, puisque l'Église romaine a aussi parlé grec.

Caius de Rome, le seul Aloge connu

On entend d'ordinaire par *Aloges*, un groupe de chrétiens qui vivaient en Asie-Mineure, dans la seconde moitié du deuxième siècle et qui, par réaction contre les Montanistes, niaient l'authenticité des écrits johanniques et les attribuaient à Cérinthe. Rejetaient-ils la doctrine du *Logos*, c'est un point controversé. Assez communément aujourd'hui, ils passent pour orthodoxes. Leur opposition au quatrième Évangile et à l'Apocalypse n'en est que plus étrange. Aussi en a-t-il souvent été question dans les controverses récentes sur l'origine de ces deux livres ou sur l'histoire du Canon du Nouveau Testament. Depuis la publication par M. J. Gwynn, en 1888, de quelques fragments des Κεφάλαια κατὰ Γαΐου de S. Hippolyte, cités en syriaque par Denys Bar Salibi dans son commentaire sur l'Apocalypse, une opinion s'est fait jour, qui tend à réduire tous les Aloges, ou du moins ceux dont parle S. Épiphane, à une seule personne, Caius de Rome (1). Cette opinion, proposée dans des études qui ne traitent pas ex professo de la matière et d'ailleurs insuffisamment développée jusqu'ici, n'a pas obtenu l'attention qu'elle mérite. Souvent, on ne la mentionne même pas dans les ouvrages sur la question. Nous tâcherons, dans les lignes qui suivent, de la mettre en lumière, en groupant les indications déjà données, en les appuyant de nouvelles considérations et sur-

(1) Cfr. G. Salmon, *The commentary of Hippolytus on Daniel*, dans *Hermathena*, VIII, 1892, p. 161-190; R. Harris, *Hermas in Arcadia and other essays* (Cambridge, University Press, 1896), p. 43-57; E. Schwarz, *Ueber den Tod der Söhne Zebedaei* (Berlin, Weidmann, 1904), p. 29-45.

tout en portant l'examen à la fois sur toutes les sources relatives au problème. Nous arriverons à cette conclusion générale qu'on ne connaît, au second siècle, d'autre *Aloge* que Caius de Rome.

Eusèbe parle plusieurs fois de Caius, dans son Histoire Ecclésiastique (II, 25 ; III, 28, 31 ; VI, 20). Il nous apprend qu'il avait écrit un traité, sous forme de dialogue, contre un Montaniste du nom de Proklos, et il en cite divers fragments, un surtout (III, 28) où il semble bien évident que l'Apocalypse canonique est attribuée à Cérinthe. On a voulu jadis entendre ce texte d'une Apocalypse apocryphe. Mais le doute n'est plus possible depuis la publication des cinq passages de Denys Bar Salibi dont nous avons parlé (1). Dans chacun de ces passages, l'évêque monophysite cite d'abord une objection de Caius contre différents textes du livre de S. Jean (*Apoc.* VIII, 7-11 ; VIII, 12 ; IX, 2 sq. ; IX, 14 sq. ; XX, 2 sq.), puis la réfutation de la difficulté par S. Hippolyte. Ces fragments ont donc été empruntés par Denys à l'ouvrage perdu Κεφάλαια κατὰ Γαΐου que mentionne Ebedjesu.

Nous n'avons plus, de l'œuvre de Caius, que ces citations d'Eusèbe et d'Hippolyte. Comment donc serons-nous amenés à reconnaître en lui les *Aloges* qui rejetaient à la fois le quatrième Évangile et l'Apocalypse, en les attribuant à Cérinthe ?

Les Aloges nous sont connus par la description qu'en donnent S. Irénée, Philastre et S. Épiphane dans leurs ouvrages contre les hérésies. S. Irénée (III, 11, 9) et Philastre (H. 60) se bornent à des considérations générales sur l'erreur en question. Dans l'exposé de S. Épiphane (H. 51) au contraire, il y a deux parties à distinguer, l'une également générale comprenant le commencement (n. 3-4 *in.*) et la fin (n. 35) du chapitre, et l'autre dans laquelle sont énoncées et réfutées une à une des objections contre des textes particuliers d'abord de l'Évangile, puis de l'Apocalypse.

En comparant la partie générale de la description de S. Épiphane avec celle des deux autres hérésiologues, on se convainc facilement que les trois auteurs visent les mêmes adversaires des écrits johanniques. Ceux-ci ne sont dits nulle part soutenir une

(1) Voir une version allemande de ces passages dans le tome I des œuvres de S. Hippolyte *Die griechischen christl. Schriftsteller der ersten drei Jahrh.* Leipzig, Hinrichs, 1897, p. 239-247.

christologie particulière ; leur erreur consiste à condamner les dons de l'Esprit, la prophétie et les charismes (1). Aucun des trois auteurs ne cite un nom propre, et ne dit un mot des circonstances où auraient vécu ces Aloges. Comme S. Épiphane, Philastre note explicitement qu'ils considèrent les deux livres, l'Évangile et l'Apocalypse, comme l'œuvre de Cérinthe. D'autre part, S. Épiphane, au n. 35, reprend toutes les principales expressions de S. Irénée (2). Tout nous porte donc à croire qu'en cette matière encore, il faut reconnaître entre les trois hérésiologues la filiation généralement admise. L'ouvrage de S. Irénée a été exploité dans le *Syntagma* (Πρὸς ἁπάσας τὰς αἱρέσεις) de S. Hippolyte, et celui-ci a servi de source à Épiphane et à Philastre.

Mais, ici comme ailleurs, S. Épiphane a employé d'autres sources. A laquelle a-t-il emprunté la deuxième partie (4 *fin*—34) de son chapitre sur les Aloges, partie toute différente de la première et qu'on ne retrouve pas chez S. Irénée, ni chez Philastre ?

Examinons en premier lieu les trois objections contre l'Apocalypse que S. Épiphane rapporte et discute dans les numéros 32-34. La première (n. 32) vise *Apoc.* VIII, 2 : Φάσκουσι δὲ κατὰ τῆς Ἀποκαλύψεως ταῦτα γλευάζοντες· Τί με, φησὶν, ὠφελεῖ ἡ Ἀποκάλυψις Ἰωάννου, λέγουσά μοι περὶ ἑπτὰ ἀγγέλων καὶ ἑπτὰ σαλπίγγων; οὐκ εἰδότες πῶς ἀναγκαία καὶ ὠφέλιμα etc. Dans la seconde (n. 33), il s'agit de la lettre à l'Église de Thyatire (*Apoc.* II, 18). Les Aloges attaquent ici le caractère prophétique du livre. Puisque l'Apocalypse veut être une prophétie, l'auteur adressait cette lettre à l'Église à venir de Thyatire. Mais cette Église ne devait pas avoir d'avenir. Du temps des Aloges, il n'y a plus en réalité d'Église à Thyatire, tous les fidèles étant devenus montanistes. C'est ce que, mauvais prophète, le Voyant n'a pas su prévoir. La troisième objection (n. 34) est dirigée contre *Apoc.* IX, 14-17 ; c'est l'endroit où est donné l'ordre de délier les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve

(1) S. Épiphane et Philastre les appellent « hérétiques ». Le premier ajoute même (n. 3) qu'« ils rejettent le Logos annoncé par S. Jean ». Mais c'est là une simple conclusion tirée du fait qu'ils rejettent l'Évangile du Logos. Leur hérésie, dit Épiphane lui-même en cet endroit, consiste à rejeter les livres de Jean. Et Philastre ne donne qu'une seule explication : « non intelligunt virtutem Scripturae ».

(2) Cfr. A. Camerlynck, *De quarti evangelii auctore* (Louvain, Van Linthout, 1899), p. 151-152.

de l'Euphrate. Cet ordre est trouvé quelque peu ridicule : ἐνόμισαν γὰρ οἱ τοιοῦτοι μή, πῦ, ἄρα γελοῖόν ἐστιν ἡ ἀλήθεια.

Que l'on compare ces trois objections avec celles que fait Caius contre l'Apocalypse dans les passages du Κεφάλαια de S. Hippolyte conservés en syriaque par Denys Bar Salibi. On verra d'abord qu'elles sont du même genre et qu'elles sont formulées avec la même concision. Tout comme nos Aloges, Caius attaque le sens littéral des prophéties eschatologiques de l'Apocalypse, en en montrant le ridicule ou en en faisant voir la contradiction avec des passages de l'Écriture. De plus, dans la seconde des difficultés notées par Épiphane, les Aloges apparaissent adversaires aussi déterminés du Montanisme, que Caius dans son dialogue contre Proklos. Enfin, la première objection et la troisième visent des passages de l'Apocalypse que nous voyons attaqués par Caius dans les fragments syriaques.

Voilà déjà plusieurs motifs de soupçonner que les arguments des Aloges contre l'Apocalypse rapportés par S. Épiphane sont ceux de Caius. Mais nous arriverons à une précision plus grande, en déterminant la source de S. Épiphane.

Nous avons exposé tout à l'heure la difficulté soulevée à propos de la lettre à l'Église de Thyatire. S. Épiphane y donne deux réponses qui s'entremêlent. Cette épître est bien prophétique, dit-il, puisqu'elle annonce (*Apoc.* II, 18) ce qui devait se passer longtemps après la mort des Apôtres, à savoir l'arrivée des fausses prophétesses et la séduction des fidèles par les Phrygiens. L'Esprit-Saint nous y a « révélé comment l'Église devait tomber dans l'erreur, après le temps des Apôtres, de Jean et de ceux qui le suivirent, c'est à dire 93 ans après l'Ascension du Sauveur ». — D'ailleurs, est-il ajouté, s'il est vrai que toute l'Église de Thyatire passa un jour au Montanisme et qu'ainsi il y eut une période pendant laquelle on put dire : οὐκ ἔνι ἐκεῖ ἐκκλησία, maintenant (quand se fait la réfutation), elle est revenue à la vraie foi : « Maintenant, de nos jours, après 112 ans, par la grâce de Dieu, il y a une église à Thyatire et elle prospère ». — Il semble bien qu'il faut calculer ces 112 ans depuis la chute des fidèles dans l'erreur, 93 ans après l'Ascension. La réfutation est donc faite 205 ans après l'Ascension. Ce qui prouve que l'auteur n'en est pas Épiphane, mais un écrivain plus ancien dont il a reproduit trop fidèlement les paroles. Quel serait cet écrivain ? Un chronologiste,

à en juger d'après ses calculs. Et tout de suite nous pensons à S. Hippolyte. De fait, avec sa chronologie, nous pouvons expliquer toutes les données de notre texte. S. Hippolyte plaçait la mort du Christ en l'an 29 ; en ajoutant 93 ans, nous arrivons à l'an 122. Notre réfutation serait donc écrite 112 ans plus tard, en 234. Or, S. Hippolyte est mort en 235 ou peu après (1).

Il est donc déjà fort vraisemblable que S. Épiphane a emprunté à S. Hippolyte l'argumentation que, dans son numéro 33, il oppose aux Aloges. L'examen de sa réponse à la difficulté suivante (n. 34) change cette vraisemblance en certitude, et nous révèle en même temps l'ouvrage même qui a été employé.

Il s'agit là de la vision où, les quatre anges de l'Euphrate étant déliés, des troupes de cavalerie innombrables se précipitent et tuent le tiers du genre humain. S. Épiphane ne cite pas ici les termes mêmes de l'objection des Aloges ; il se borne à dire qu'ils trouvaient la description ridicule. Bar Salibi nous a conservé, au moins en partie, l'objection de Caius contre le même texte : « Il n'est pas écrit que les anges font la guerre ni que la troisième partie des hommes périra, mais que les nations se lèveront les unes contre les autres ». Cette objection est suivie, dans le quatrième fragment syriaque, de la réponse d'Hippolyte. L'Apocalypse parle des quatre peuples qui surgiront en ces contrées, les Perses, les Mèdes, les Babyloniens et les Assyriens. Mais ces peuples, comme le montre Moïse (*Deut.* XXXII, 8), sont confiés aux anges. Ceux-ci sont dits être liés, aussi longtemps qu'ils ne reçoivent pas de Dieu l'ordre de mettre les peuples en mouvement. Telle est l'explication de S. Hippolyte. Or, tous ces éléments, sans exception, reparaissent dans la réfutation de S. Épiphane

(1) Il est étrange sans doute que S. Hippolyte ait placé déjà en 122 la chute de Thyatire dans l'hérésie. Mais il ne me semble pas possible d'interpréter autrement notre texte, quoi qu'en pensent MM. Schwartz (*l. c.*) et Zahn (*Forschungen*, V, p. 35 s.). Quand Épiphane vient à placer le chiffre de 112 ans, il n'a pas encore été question de la période apostolique, mais seulement de l'action des Phrygiens à Thyatire. C'est donc à partir de là que se comptent ces années. L'objection des Aloges étant placée dans la *période* montaniste, ne fournit pas un terminus a quo. Quant aux 93 ans après l'Ascension du Christ, ils sont, dans la phrase même, mis en relation avec la chute de l'Église qui a donc eu lieu alors : ὃς ἦν χρόνος ..... ἔτεσιν ὡς μελλούσης... ἐκκλησίας πλανᾶσθαι. — Mais S. Hippolyte ne parlait-il pas peut-être de certains précurseurs du Montanisme à Thyatire ? Épiphane aurait pu ajouter lui-même les noms propres.

(n. 34), avec le même appel au texte de *Deut.* XXXII, 8. L'hérésiologue aura donc puisé sa réponse, nous n'en pouvons plus douter, dans les Κεφάλαια κατὰ Γαΐου (1).

Mais nous savons comment était disposé cet ouvrage : venait d'abord l'énoncé d'une objection de Caius, puis la réponse d'Hippolyte à cette objection. Si S. Épiphane a emprunté deux de ses réfutations au traité de S. Hippolyte, nous sommes autorisés à croire qu'il a puisé à la même source les objections contre l'Apocalypse qu'il réfute. Et de fait, lui qui parle toujours des Aloges au pluriel, met la première de leurs difficultés dans la bouche d'un seul individu : Τί με, φησίν, ὠφελεῖ ἡ Ἀ. Ἰ. λέγουσά μοι... C'est que, dans le livre de S. Hippolyte, Caius seul objectait en son nom personnel.

Dès lors, les Aloges, adversaires de l'Apocalypse, dont parle S. Épiphane dans la partie spéciale de son chapitre, les auteurs de ces objections qu'il rapporte, se ramènent à un individu, Caius de Rome.

Il en est de même des auteurs des objections, contre le quatrième évangile énoncées et discutées immédiatement auparavant dans le même chapitre (n. 4 *fin*—31).

Ces Aloges reprochent à l'Évangile de S. Jean de ne pas s'accorder avec les Synoptiques et par conséquent de raconter des choses fausses ou de manquer d'ordre. Après le Baptême du Christ, suit immédiatement le retour en Galilée, et il n'y a pas place pour le séjour au désert ni pour les tentations (n. 4-21). En second lieu, Jean mentionne deux Pâques dans la vie publique de Jésus, tandis que les Synoptiques en indiquent une seule.

Comme les arguments de Caius contre l'Apocalypse rapportés par Bar Salibi, ces arguments contre l'Évangile sont simplement tirés de la comparaison avec les autres livres du Nouveau Testament. Ils ne sont aucunement de nature dogmatique et ne trahissent pas un hérétique. Ils sont formulés de la même façon, avec une élégante précision, dans de courtes questions bien stylées. Rien donc ne n'oppose à ce que nous en croyions

(1) Dire que S. Hippolyte a pu placer la même réfutation dans son *Syntagma*, c'est faire une supposition absolument gratuite et même fausse, puisque S. Irénée et Philastre n'offrent aucun élément de cette réfutation ni d'aucune réfutation particulière.

S. Épiphane quand il nous présente les adversaires de l'Évangile comme identiques aux adversaires de l'Apocalypse (n. 32 : οὐκ αἰδοῦνται δὲ πάλιν οἱ τοιοῦτοι etc.). Et cette identification, faite par l'hérésiologue lui-même, pourrait déjà nous suffire de preuve.

Mais nous pouvons montrer qu'Épiphane a trouvé ses objections contre l'Évangile dans le même traité de S. Hippolyte où il a pris les arguments des Aloges contre l'Apocalypse. La première difficulté qu'il rapporte, se retrouve dans le Commentaire de Denys Bar Salibi sur le quatrième Évangile : *Aliquis haereticus reprehendit Johannem, quia non concors fuit cum sociis, dicentem quod post baptismum abiit in Galilaeam et fecit miraculum vini in Katna. Ex Sancto Hippolyto adversus illum...* (suit la réfutation) (1). L'évêque syriaque a donc emprunté ce passage à un ouvrage polémique de S. Hippolyte dirigé contre un personnage particulier; de pareil traité d'Hyppolite, nous n'en connaissons pas d'autre que les Κεφάλαια κατὰ Γαΐου. Comme d'autre part Denys s'est servi de ce dernier écrit dans son Commentaire sur l'Apocalypse et que dans les passages qu'il en cite, la même disposition est observée que dans la présente citation, il n'est pas douteux que cette dernière citation, relative à l'Évangile, vient de la même source.

L'objection formulée par Caius, dans cette citation, est donc la première des deux difficultés de S. Épiphane contre le quatrième Évangile. Comme Denys, S. Épiphane aura eu sous les yeux, pour l'Évangile comme pour l'Apocalypse de S. Jean, le même traité polémique d'Hippolyte contre Caius (2). De fait, ici comme

(1) Dudley Loftus a fait au XVII[e] s. une version latine du Commentaire de Denys Bar Salibi sur les Évangiles, d'après un ms. syriaque de Trinity College, Dublin. Cette version se trouve aujourd'hui à la Bodléienne. Nous avons introduit dans le texte des variantes ou corrections notées par M. R. Harris (*l. c.*, p. 48-49) d'après deux mss. syriaques du British Museum. L'édition du Commentaire dans le *Corpus scriptorum christian. orient.* n'est pas encore arrivée à S. Jean.

(2) On objectera, peut-être, qu'Eusèbe, qui avait trouvé à Jérusalem le Dialogue contre Proklos, ne mentionne nulle part l'opposition de Caius au quatrième Évangile. Nous répondrons d'abord que ce silence d'Eusèbe ne prouve rien. Car il ne parle pas non plus du rejet de l'Évangile par les Aloges de S. Irénée, dont il avait cependant lu l'ouvrage. On comprendrait facilement, d'ailleurs, que l'exemplaire du Dialogue conservé dans la bibliothèque de Jérusalem, ait omis les objections contre l'Évangile de S. Jean, pour ne conserver que les arguments contre l'Apocalypse. Au IV[e] s., les

dans les objections contre l'Apocalypse, il est clair que dans la source d'Épiphane, les objections étaient proposées par un seul individu. Quoique parlant des Aloges au pluriel, l'hérésiologue met le singulier dans chacune des deux difficultés (n. 4 : Τί, φησίν, εἶπεν; ὅτι ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος; ὅτι, φησίν, ὁ Ἰωάννης ἔφη περὶ δύο Πάσχων...). Ces objections, ainsi constamment proposées sous forme de questions, conviennent parfaitement à un dialogue; et c'est en effet le dialogue de Caius contre Proklos qu'Hippolyte réfutait dans son traité.

Bref, les objections de ses Aloges contre des textes particuliers de l'Évangile et de l'Apocalypse, Épiphane les a copiées dans ce traité de S. Hippolyte. Rien ne prouve qu'il les ait connues par ailleurs. Rien ne prouve par conséquent que ces Aloges de la partie spéciale de son exposé, soient autres que Caius.

Mais on pourrait dire que dans le cadre où sont placées ces objections, en d'autres termes, dans la partie générale de l'exposé (n. 1-4, 35), on s'aperçoit que S. Épiphane a connaissance de tout un groupe d'adversaires des livres de S. Jean, bien qu'il ait emprunté à un seul homme l'énoncé de leurs arguments.

Dans cette partie générale, on se le rappelle, S. Épiphane se rencontre avec Philastre et nous avons vu que l'un et l'autre dépendent de S. Irénée, par l'intermédiaire du *Syntagma* d'Hippolyte. La question revient donc à celle-ci : S. Irénée et les hérésiologues qui l'ont suivi, ont-ils connu tout un groupe d'Aloges en Asie-Mineure ?

Nous remarquons d'abord que ce groupe d'Aloges, s'il a existé, avait exactement les mêmes idées que Caius. Ils ne sont pas plus

---

églises d'Orient n'avaient aucun doute sur la canonicité de l'Évangile, tandis que beaucoup ne mettaient pas l'Apocalypse dans le Canon. — Il est vrai aussi que, dans le cinquième fragment syriaque, Hippolyte réfute une objection de Caius contre l'Apocalypse en citant une parole de Sauveur qui se lit *Jo.* XIV, 30. Mais d'abord la citation répond fort peu au texte de quatrième évangile dont elle ne reproduit même pas le sens. La parole du Christ pourrait donc avoir été prise ailleurs. Si elle vient du quatrième évangile, la citation a été faite fort négligemment et de mémoire. Dans ces conditions, Hippolyte a pu ne pas se rendre compte qu'il la prenait à une source rejetée par son adversaire.

Caius ayant attaqué à la fois l'Évangile et l'Apocalypse et les Κεφάλαια κατὰ Γαΐου ayant défendu l'un et l'autre livre, il est très vraisemblable que ce dernier ouvrage n'est pas différent du livre ὑπὲρ τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου καὶ ἀποκαλύψεως mentionné seul sur la statue d'Hippolyte, mais que Ebedjesu distingue du Κεφάλαια.

hérétiques que lui (1). Comme lui, ils sont opposés aux charismes et à la prophétie, en d'autres termes au Montanisme; et c'est la seule cause de leur opposition aux écrits de S. Jean, que, tout comme Caius, ils attribuent à Cérinthe.

D'autre part, la seule raison que l'on ait de penser ici à une secte ou à un groupe, c'est le pluriel employé par Irénée, et à sa suite, par Épiphane et par Philastre. Cette raison n'est pas très convaincante. Car, il nous arrive facilement, en rapportant l'avis d'un homme que nous ne voulons pas nommer, de recourir au pluriel de catégorie: « Il y en a qui disent... ». On sait même que, chez les Grecs, l'expression οἱ περί τινα ne signifie pas toujours l'entourage d'une personne, mais parfois cette personne seule.

Eh bien, non seulement nous pouvons comprendre le pluriel d'Irénée, d'Épiphane et de Philastre, d'un seul individu, mais nous avons, dans les textes mêmes, un motif positif de l'entendre ainsi. Il est étrange, en effet, nous l'avons déjà dit, que chez aucun de ces hérésiologues, nous ne trouvions jamais ni le nom de l'un ou de l'autre de ces Aloges, ni l'indication de leur patrie (2) ou des

(1) Nous avons déjà vu plus haut que les Aloges de S. Irénée, de S. Épiphane (partie générale) et de Philastre ne défendaient pas une christologie hérétique. Il faut en dire autant des Aloges de la partie spéciale de S. Épiphane (c.-à-d. de Caius). Sans doute celui-ci les appelle plusieurs fois hérétiques, en disant de nouveau qu'ils rejettent le Logos. Mais c'est encore là une conclusion tirée simplement du fait qu'ils rejettent l'Évangile du Logos. En réalité parmi toutes les objections énoncées, pas une seule n'attaque la doctrine même du quatrième Évangile ; et dans les réfutations, Épiphane lui-même prouve uniquement l'harmonie des livres johanniques et des autres Écritures. Il faut toutefois observer ici que les réfutations des objections contre l'Évangile ne proviennent pas, comme celles des arguments contre l'Apocalypse, du traité de S. Hippolyte. Autant ces dernières sont courtes et accumulent les idées dans des phrases concises, autant les premières sont diffuses et confuses. Épiphane a voulu répondre lui-même, de son propre fond, aux objections contre l'Évangile, tout en s'aidant sans doute des réponses d'Hippolyte, et il en a pris occasion pour traiter d'autres difficultés dans de longues digressions où il est question de Cérinthe, d'Ébion, etc. Les textes allégués par Lipsius et par Harnack pour prouver l'adoptianisme des Aloges, ne concernent pas ceux-ci, mais des hérétiques dont Épiphane vient à parler dans ces digressions.

(2) On les place aujourd'hui en Asie-Mineure, uniquement à cause de leur opposition au Montanisme. Cet argument n'a évidemment pas de valeur. — Au n. 33, dans le texte reçu, les Aloges semblent dits avoir habité Thyatire comme les Montanistes : ἐκοινωνησάντων γὰρ τούτων ἐκεῖσε καὶ τῶν κατὰ Φρύγας. Mais cette leçon est évidemment corrompue. Le contexte répète plusieurs fois que *toute* l'Église était passée au Montanisme. M. Harnack supprime, avec raison, semble-t-il, la conjonction καὶ (*Chronologie*, I, p. 376, n. 2).

circonstances où ils ont vécu. Chez Philastre et chez Épiphane, on pourrait expliquer cette manière de parler par leur dépendance à l'égard de S. Irénée. Mais Irénée lui-même, pourquoi se contente-t-il de ce vague *alii*? Dans tout le contexte de notre passage, il met des noms propres. Dans la phrase qui précède notre section, il nomme Marcion ; et la phrase qui la suit immédiatement, commence par ces mots : *Hi qui sunt a Valentino.* Il y a donc là une différence à expliquer. Dira-t-on qu'Irénée a connu l'erreur rapportée, sans savoir par qui elle fut tenue, sans connaître même où et quand elle fut défendue ? Cette explication serait arbitraire et invraisemblable. Nous aurons l'explication désirée, si nous admettons qu'Irénée aussi a en vue Caius de Rome. Caius, en effet, n'était pas hérétique : c'était d'après Eusèbe, ἐκκλησιαστικὸς ἀνήρ. Sa renommée devait être grande : Eusèbe le dit λογιώτατος et, quand S. Hippolyte devint suspect à cause de son schisme, c'est sous le nom de Caius qu'on fit passer plusieurs ouvrages de l'auteur déconsidéré. On comprend sans peine qu'Irénée, devant attaquer une opinion particulière d'un tel homme, ait usé de ménagements et n'ait pas voulu juxtaposer son nom à ceux de Marcion et de Valentin.

De fait, nous pouvons prouver positivement qu'un autre auteur, du troisième siècle, a employé à l'égard de Caius le procédé que nous attribuons à S. Irénée. C'est Denys d'Alexandrie dans le fragment conservé par Eusèbe (VII, 25). Il y est question de certains qui ont jadis rejeté et réfuté l'Apocalypse, en en parcourant un à un tous les chapitres pour en montrer le ridicule, qui de plus ont osé dire qu'elle n'est en réalité ni une apocalypse, ni l'œuvre de S. Jean, mais l'œuvre de Cérinthe, qui y a exposé ses erreurs sur le futur royaume charnel du Christ. Il suffit de comparer la deuxième partie de ce fragment avec le morceau du Dialogue de Caius contre Proklos conservé par Eusèbe (III, 28), pour voir immédiatement que Denys avait sous les yeux cet ouvrage et en copiait les expressions. Les fragments syriaques de Bar Salibi nous ont d'ailleurs appris qu'en réalité Caius, dans ce Dialogue, parcourait, un à un, les chapitres de l'Apocalypse pour en souligner le ridicule, comme le remarque la première partie du fragment de Denys. Dans tout ce passage, celui-ci a donc simplement en vue un livre de Caius. C'est donc de Caius seul qu'il parle. Or il dissimule son nom sous un vague pluriel : τινὲς τῶν πρὸ ἡμῶν.

Nous pensons qu'Irénée a fait de même, et nous expliquons par là le manque de renseignements dans son exposé sur la personne et la vie des adversaires du quatrième Évangile dont il parle.

S. Hippolyte ne s'est pas laissé tromper par la description de S. Irénée. Dans le chapitre de son *Syntagma*, où il a utilisé cette description et qui a servi de source aux notices d'Épiphane et de Philastre, il a joint à l'Évangile, l'Apocalypse dont Irénée dans son contexte n'avait pas à parler et il a ajouté que les deux livres étaient attribués à Cérinthe. Où a-t-il puisé ces renseignements ? Non pas dans la connaissance qu'il aurait eue d'une secte d'Aloges, puisque lui non plus n'a rien eu à dire sur la patrie ou la date de cette secte ; mais bien dans le Dialogue de Caius que lui-même a réfuté. Il a donc bien reconnu Caius dans les expressions vagues de l'évêque de Lyon.

Enfin, S. Épiphane s'est servi du *Syntagma* et des Κεφάλαια de de S. Hippolyte, et il n'a pas eu sur ses Aloges d'autres renseignements, qu'il n'eut pas manqué de communiquer, pour caractériser et localiser la secte, selon sa coutume.

Bref, Épiphane, Philastre, S. Hippolyte, S. Irénée (1), S. Denys d'Alexandrie ne nous parlent que de Caius de Rome, dans les passages qu'ils consacrent aux adversaires des écrits johanniques.

C'est encore à Caius que fait allusion le Canon de Muratori dans sa notice sur S. Jean. Celle-ci est manifestement polémique. L'adversaire qu'elle combat, tire argument contre le quatrième évangile, comme Caius, de ses contradictions avec les Synoptiques. Il y a plus. Nous retrouvons ici la même objection contre le premier chapitre de S. Jean, que nous avons rencontrée chez

(1) Est-il chronologiquement possible qu'Irénée ait connu l'opposition de Caius aux écrits johanniques ? L'évêque de Lyon a publié son ouvrage contre les hérésies sous Éleuthère, donc avant 189. Or, Eusèbe répète plusieurs fois que Caius a composé son Dialogue contre Proklos, sous Zéphyrin (198/9-217/8). — On pourrait répondre d'abord qu'Irénée, grâce à ses relations avec Rome, a pu connaître les idées de Caius avant la rédaction de son livre. — Il semble toutefois préférable de rappeler ici l'erreur d'Eusèbe sur les origines du Montanisme, qu'il place environ vingt ans trop tard (172 pour 156). Par suite de cette erreur, il aura reculé aussi d'environ vingt ans la publication du Dialogue de Caius, que nous pouvons ainsi dater entre 170 et 180. Nous savons par une lettre de S. Irénée, qu'à cette époque on s'occupait du Montanisme à Rome.

Denys Bar Salibi et chez S. Épiphane : *licet varia singulis evangeliorum libris principia doceantur, nihil tamen differt credentium fidei.*

Les Aloges romains (1) et les Aloges asiatiques se ramènent à une personne, Caius.

P. Ladeuze.

(1) Théodote, Artémon et les prologues monarchiens n'attaquaient pas le quatrième évangile. Cfr. Camerlynck, *l. c.*, p. 173 s.

La Passion de saint Dioscore

Jnsqu'en 1905, on connaissait seulement de saint Dioscore ce qu'apprennent de lui les Synaxaires grecs. Voici ce que dit, au 13 octobre, le Synaxaire de Constantinople, publié par le P. Delehaye (1) :

« Combat du saint martyr Dioscore. Celui-ci combattit sous le règne de Dioclétien. Il était né à Cynopolis, et faisait partie du sénat de la ville. Estimant les choses de la vie comme des ordures, afin de gagner le Christ seul, il se présenta librement devant le gouverneur Culcien, le brava et le railla. On lui fit souffrir les tortures du feu et tous les autres tourments. Quand tout eut été sans effet pour lui, on trancha par l'épée sa vie précieuse. »

Cette notice, qui ne contient aucun détail d'apparence légendaire, avait déjà une réelle valeur historique. Elle indiquait l'époque du martyre de Dioscore : le règne ou la persécution de Dioclétien. Elle nommait la ville d'où était originaire le martyr : Cynopolis, dans la moyenne Égypte (2). Elle faisait connaître la situation sociale qu'il y occupait. Elle donnait le nom du magistrat qui l'avait condamné. Elle caractérisait d'un mot son procès, disait les tortures subies et le supplice final.

---

(1) Delehaye, *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae e codice Sirmondiano* (dans les *Acta SS.*, novembre, col. 136).

(2) Dom Quentin (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 331) démontre que la Cynopolis d'où était originaire Dioscore est la ville de ce nom, située dans la moyenne Égypte, à peu de distance d'Oxyrhynque, et non la Cynopolis de la basse Égypte, dans le Delta.

Une découverte récente a complété ces renseignements.

Au cours des recherches d'où est sorti son beau livre sur *les Martyrologes historiques du moyen âge*, un des bénédictins français refugiés à Appuldurcombe, dans l'île de Wight, Dom Quentin, a rencontré dans deux manuscrits du Musée Britannique une double rédaction de la Passion de saint Dioscore, qui paraissent la traduction d'un original grec, encore inconnu. Il a publié ces deux rédactions dans le tome XXIV (1905) des *Analecta Bollandiana*, et les a accompagnées d'un savant commentaire. Comme cette Passion n'a pas encore été traduite en français, je crois intéressant de traduire ici, en y joignant quelques observations et quelques notes, la rédaction qui paraît la plus ancienne (1) ; les parties mutilées du manuscrit qui les contient peuvent être aisément suppléées par les parties correspondantes de la plus récente, dont le manuscrit est intact.

« Passion du martyr saint Dioscore, qui souffrit en Égypte et fut martyr. XV des calendes de juillet.

Dioscore, curiale du lieu qui est appelé Cynopolis, se tenant devant lui, le président Culcien dit : « Pour quelle cause a été transmis Dioscore ? »

De l'*Officium* on dit (2) : « Dionecta, curateur de la ville (3) de Cynopolis, l'a transmis ici, comme chrétien, et ne voulant pas obéir à l'ordre de l'empereur. »

Culcianus dit : « Qu'on lise ce qui a été écrit à notre dévotion. »

De l'*Officium* on lit : « Dionecta, curateur de la ville de Cynopolis, salut à ta puissance, seigneur. J'ai transmis, seigneur, à ta

---

(1) Il suffit de lire l'une et l'autre rédaction pour se rendre compte de leur chronologie respective. Celle que je crois (avec Dom Quentin) la plus ancienne est d'un style assez gauche, qui sent la traduction ; celle qui me paraît la plus récente montre un style beaucoup plus coulant, ayant plutôt les allures d'une paraphrase : je ne suis pas sûr que son rédacteur ait eu sous les yeux l'original grec, et je croirais volontiers qu'il a seulement corrigé et mis en un latin meilleur la première traduction latine.

(2) « Ex Officio dictum est. » Sur cette formule, voir Edmond Le Blant, *Les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera de Dom Ruinart*, 1882, § 59.

(3) Le texte grec a probablement λογιστής, qui est l'équivalent de *curator civitatis*. Sur le caractère du *curator civitatis* après la réorganisation des provinces par Dioclétien, voir C. Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*, 1884, p. 113 et suiv.

sincérité Dioscore, qui ne veut pas obéir au commandement des seigneurs empereurs, etc (1). »

Le préfet Culcien dit : « Dioscore, j'ai appris que tu es sage et savant. Sacrifie et obéis aux ordres des seigneurs empereurs. »

Dioscore dit : « Je ne sacrifie pas, et je n'obéis pas à de tels dieux, mais à mon seul Jésus-Christ, vrai Dieu. »

Culcien dit : « A quel dieu sacrifies-tu ainsi ? »

Dioscore dit : « Au vrai Dieu, qui n'est pas vu de tous les hommes, mais de ceux qui ont le cœur droit. »

Culcien dit : « Es-tu lecteur ? »

Dioscore dit : « Je ne le suis pas, mais mon père a été lecteur. »

Culcien dit : « Si tu n'étais pas obstiné, le curateur ne t'aurait pas envoyé à mon jugement. Sacrifie et obéis aux ordres des seigneurs Auguste et César. »

Dioscore dit : « Je ne sacrifie pas, et je ne suis pas de tels dieux. Car j'ai un roi dans le ciel, qui jugera les vivants et les morts, et règnera dans tous les siècles ; croyant en lui, je ne rougirai pas, et je serai dans sa vérité éternellement. »

Culcien dit : « Sacrifie, aie pitié de ton corps, car j'ai préparé de terribles tourments (2) pour toi et pour ceux qui résistent à notre religion. »

Dioscore dit : « Petits sont tes tourments, mais grande est la foi de Jésus-Christ, dans laquelle je serai reçu. Car tu as le pouvoir de tuer mon corps seul, mais tu es impuissant sur l'âme et l'esprit. »

Culcien dit : « Sacrifie et rougis. »

Dioscore dit : « Si je rougis en ce monde, comment satisferai-je mon Dieu Jésus-Christ, quand il viendra sur son tribunal ? »

---

(1) Il est question dans plusieurs Passions de martyrs d'un rapport de cette sorte, *elogium*, rédigé par le magistrat municipal qui transmet l'accusé chrétien au gouverneur de la province. Voir mes *Dix leçons sur le martyre*, 3e éd., p. 252 et suiv. Mais on n'avait qu'un exemple authentique (cf. Franchi de' Cavalieri, *Osservazioni sopra alcuni atti di martiri*, dans *Nuovo Bullett. di archeologia cristiana*, 1904, p. 12) de ce rapport, celui que donne la *Passio Nestoris* (*Acta SS.*, février, t. III, p. 628). Le texte que nous traduisons en apporte un second.

(2) Sur les tourments soufferts à Alexandrie par les prisonniers chrétiens, sous le gouvernement de Culcien, voir la lettre de l'évêque Philéas aux habitants de Thmuis, reproduite par Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 10.

Culcien dit ; « Déchirez-le avec les *ungulæ* (1). »

Dioscore dit : « Je ne sens pas ces tourments, dans l'attente du festin céleste. »

Culcien dit : « Tu es fils d'un lecteur. Est-ce de lui que tu as appris cela ? »

Dioscore dit : « Mon attention n'avait pas été (d'abord) sur ces choses ; mais quand j'ai entendu l'appel du Christ, je me suis préparé à sa venue, afin de participer à sa gloire. »

Culcien commanda de chauffer trois fers et de brûler le corps de l'accusé. Et quand celui-ci eut été cautérisé par deux lames de fer sans rien sentir, il lui en fit appliquer une troisième, rougie au feu ; mais, après qu'elle l'eut touché, on le trouva aussi frais que s'il eût été aspergé d'une rosée hivernale.

Dioscore dit : « Penses-tu que ton feu, président, puisse me tourmenter? »

Culcien dit : « Si donc tu es chrétien, je t'ordonne d'exposer la doctrine des chrétiens. »

Dioscore dit : « Ne vous souvenez-vous pas de trois saints enfants qui firent le sacrifice de leur vie, et à qui le feu du roi Nabuchodonosor ne put nuire, mais qui étaient comme rafraîchis par une brise ou par une rosée? A moi aussi ton feu ne fait pas de mal, parce que tu n'es pas capable de lutter contre une bonne conscience. Tu penses que c'est nous qui parlons ; ce n'est pas nous, mais l'Esprit Saint, qui est la source d'abondantes richesses. Jésus nous assiste : ceux qui adhèrent à lui ne rougissent point : même si tu me tues, je serai récompensé par lui. »

Culcien dit : « Le Christ est-il dieu ? »

Dioscore dit : « Il est le Dieu des dieux. »

---

(1) Les deux manuscrits de la Passion de Dioscore disent : « Effundite ungulas ejus. » Cela n'a pas de sens. Comme le fait remarquer Dom Quentin. (*Anal. Bolland.*, t. XXIV, p. 324), il faudrait : « Effodite eum ungulis. » J'ajoute que « Effodite ungues ejus » n'est pas acceptable : arracher les ongles d'un accusé ne serait pas un acte de torture préalable, mais un supplice horrible, qui ne s'expliquerait pas à ce moment du procès. Il y a évidemment ici une maladresse du traducteur ou du copiste, et il faut lire : « Effodite eum ungulis. » L'expression est d'une excellente latinité ; cf Ovide. *Amor.*, II, XIV, 25 : « telis... effoditis viscera. » Galloni, *De sanctorum martyrum cruciatibus*, Cologne, 1602, p. 184-185, a rassemblé les textes anciens relatifs à la torture par les *ungulæ*.

Culcien dit : « Est-il dieu, celui qui naît d'une femme (1) ? »

Dioscore dit : « Pour cette raison : de même qu'en nous la mort a régné par Ève, ainsi en Marie, qui a engendré notre Seigneur Jésus-Christ, tous sont vivifiés (2). »

Culcien dit : « Paul a-t-il été dieu (3) ?»

Dioscore dit : « Non, mais il avait l'Esprit de Dieu, et la saine raison. N'as-tu pas remarqué les nourritures de ce monde, combien douces sont les dernières servies ? de même, Paul fut choisi le dernier des apôtres, et à cause de cela est plus doux que beaucoup. »

Culcien dit : « Sacrifie enfin. »

Dioscore dit : « Je ne sacrifie qu'au seul vrai Dieu. J'approche de celui à qui rien ne peut résister, qui a toute puissance, et qui donne la foi aux hommes. »

Culcien dit : « Si un père suppliait son fils, celui-ci lui obéirait. Ne vois-tu pas que le président te supplie ? Tu as encore le temps, rougis et sacrifie. »

Dioscore dit : « Je ne sacrifie pas, car je sers le Dieu vivant. La gloire de ce monde est vaine, et ne peut me faire renoncer au royaume du ciel. Tes propositions ne me persuadent pas. »

Culcien dit : « As-tu un père? »

Dioscore dit : « Je n'en ai pas, mais j'ai un père dans le ciel, qui est le vrai roi. »

Culcien dit : « Tu réponds avec arrogance au sujet de ton père. »

Dioscore dit : « Mon père a été lecteur, moi je suis curiale, et je suis venu pour que les fautes que j'ai commises dans ma jeunesse soient effacées dans le siècle futur. »

Culcien dit : « Un curiale vient pour être jugé. »

Dioscore dit : « Je suis curiale en effet, et je suis venu pour être renouvelé dans le Christ Jésus, et oublier ce monde. »

---

(1) « Est deus qui nascitur ex muliere? » Dans la Passion de saint Philéas, 2 (Ruinart, p. 549), Culcien fait une autre objection : « Est deus crucifixus ? »

(2) La réponse, comme l'objection, a dû être familière aux chrétiens des premiers siècles, dit Dom Quentin (*An. Boll.*, t. XXIV, p. 336), qui rappelle les textes équivalents de saint Justin (*Dialog cum Tryph.*, 100), saint Irénée (*Contra haeres*, III, 22), Tertullien (*De carne Christi*, 17), et aussi saint Paul, *Cor.*, XV, 22.

(3) Même question dans la Passion de saint Philéas, 2 ; Ruinart, p. 550.

Osias, aide geôlier (1), dit : « Seigneur président, celui-ci, emprisonné depuis longtemps, a persuadé aux autres prisonniers de désobéir aux rois. Ne lui épargne pas les tortures. »

Dioscore dit : « Je rends grâces à mon Dieu Jésus-Christ, qui me donne la force de soutenir ce combat ; car petits sont les tourments, et grande la récompense de Dieu. »

Culcien dit : « Réfléchis, Dioscore. Si tu le veux, je te donnerai deux jours pour te convertir. »

Dioscore dit : « C'est le conseil de la chair ; mais Dieu donne les grandes espérances, qui dirigent l'homme vers la vie éternelle. »

Culcien dit : « Modère-toi, et sacrifie. »

Dioscore dit : « Je suis chrétien, et ne sacrifie pas. »

Le greffier Julien dit : « Si tu le mettais à la torture, et si tu tourmentais l'un après l'autre tous ses membres, il écouterait les lois des empereurs. »

Culcien dit : « Suspendez-le, et appliquez à son corps des lampes ardentes. »

Et comme, pendant une demi-heure, son corps était brûlé, il ne répondait rien, mais ses yeux regardaient le ciel, et il avait la vision de la puissance qui le réconfortait, et il criait vers Dieu, en disant : « Je te bénirai, Dieu du ciel et de la terre. Ouvre, Seigneur, les yeux des bourreaux, afin qu'ils voient la lumière et qu'ils cessent d'être dans l'erreur. »

Et quand les bourreaux eurent vu la lumière de Dieu, ils emportèrent les lampes ; car le feu ne pouvait lui faire du mal.

Julien, l'aide-greffier (2), dit : « Vois comme il a persuadé même les bourreaux. »

Mais les bourreaux dirent au président : « Nous avons vu la lumière de Dieu, qui surpasse la lumière de ce monde. »

Culcien dit à Dioscore : « Sacrifie, enfin, aie pitié de toi, et abandonne cette folie. »

---

(1) « Adjutor custodiae. »

(2) « Adjutor commentariensis. » Il est simplement qualifié plus haut de « commentariensis. » *Adjutor a commentariis* se trouve dans les inscriptions : C. I. L., t. VI, 8518, 8951 ; Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, 1881, inscriptions, p. 4, n° 16 ; p. 17, n° 69. Le *commentariensis* dont il est ici question doit être, non le greffier du tribunal, mais le greffier de la prison (cf. *Digeste*, XLVIII, XX, 6), qui avait probablement escorté Dioscore de Cynopolis à Alexandrie avec le geôlier ou aide-geôlier, dont il a été question plus haut.

Dioscore dit : « Ce que tu appelles folie est sagesse devant Dieu, et confond la sagesse de ce monde. »

Culcien dit : « Puisque tu es fils de lecteur, donne-nous les livres dans lesquels tu as puisé ton obstination. »

Dioscore dit : « Si tu veux des livres, ouvre ton cœur, et tu trouveras mes livres. »

Culcien dit : « Arrachez-lui lentement la barbe. »

Dioscore dit : « Je ne sens rien, j'attends la joie éternelle, et je souhaite de pouvoir dire aux autres : Venez recevoir la même couronne. »

Culcien dit : « On m'a écrit que tu es curiale, et débiteur du fisc (1). Va dans ta maison, et si tu as quelque dette, je la prendrai à ma charge, et je t'élèverai à de plus grands honneurs. »

Dioscore dit : « Tes paroles ne me font point changer d'avis. Je crois en Dieu : que pourrais-tu me donner, puisque je ne dois rien ? Mais c'est la crainte de Dieu qui m'a conduit ici : je sais quelle est ma dette, c'est d'offrir mon sang pour mon seigneur Jésus-Christ. »

Culcien dit : « Étendez-le, et flagellez-le, en disant : « Voilà un traitement infamant pour un curiale (2) ! »

Dioscore dit : « Ce que tu appelles ainsi n'est pas vraiment infamie : la grande infamie serait de ne pas obéir aux commandements de Dieu. »

Culcien dit : « Tu m'obliges à prononcer la sentence contre toi. »

Dioscore dit : « Ne m'épargne pas, prononce enfin la sentence. »

Le président Culcien commanda de le décapiter ; et il fut décapité, à Alexandrie, au mois de juin, le 15 des calendes de juillet.»

Le lecteur qui a quelque habitude des documents hagiographiques hésitera à prendre la pièce que je viens de traduire pour la transcription pure et simple d'un procès-verbal d'audience. Il y a des répétitions, des redondances, des longueurs, qui me parais-

(1) « Scriptum est mihi de te quia curialis sis et debitor fisci. » Cette mention, sur un point inexacte, comme il résulte de la réponse de Dioscore, se trouvait probablement dans la partie du rapport que ne reproduit pas l'auteur de la Passion.

(2) Sur les paroles prononcées, sur l'ordre du juge, par un héraut ou par les bourreaux pendant la torture ou le supplice, voir mon *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 321, note 1.

sent trahir une rédaction. Mais personne, si je ne me trompe, ne contestera le jugement porté par Dom Quentin sur la Passion qu'il a eu le mérite de découvrir et de publier : « Dans l'ensemble, il ne semble pas que son auteur, quelle que soit d'ailleurs la date à laquelle il écrit et l'étendue de son apport personnel, n'ait pas eu sous les yeux des renseignements puisés à une source authentique (1). » Quant à cette date, les titres donnés à diverses reprises au préfet, *devotio nostra*, *potestas*, *sinceritas tua*, portent le savant bénédictin à préférer la fin du IV^e^ siècle à ses premiers années. Peut-être l'argument n'est-il pas très probant, car le traducteur peut avoir employé des expressions en usage de son temps, qui ne se trouvaient pas dans l'original grec. Cela dit, j'ajouterai que j'incline, aussi, vers une époque relativement basse, un peu éloignée des faits : car si la rédaction, telle qu'elle se présente à nous, était presque contemporaine du martyre, elle serait probablement plus sobre.

Mais ces remarques, portant sur la forme du document, ne sauraient nuire a sa valeur historique. Celle-ci me parait bien établie.

Le préfet Culcien est un personnage réel, qui a joué un rôle important dans la dernière persécution. Son existence est attestée non seulement par la Passion de saint Philéas (2) et par d'autres documents hagiographiques (3), mais encore par des historiens tels que saint Épiphane et Eusèbe. Le premier s'est probablement trompé en faisant de Culcien un gouverneur de la Thébaïde, chargé de poursuivre les fidèles au temps de Dioclétien (4) : un des papyrus d'Oxyrhynque nouvellement découverts montre qu'il était préfet d'Égypte — ce qui, après la réorganisation des provinces par Dioclétien, était une situation très supérieure à celle d'un gouverneur de la Thébaïde — dès 303, c'est-à-dire tout au commencement de la persécution (5). Mais Eusèbe, contemporain de

(1) *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, p. 334.

(2) *Acta SS. Phileae et Philoromi martyrum*, dans Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, 1689, p. 548.

(3) E. le Blant, *Les Actes des martyrs*, p. 276.

(4) Κουλτιανὸς ἦν ἔπαρχος τῆς Θηβαΐδος. Saint Épiphane, *Haeres.*, LXVIII, 1.

(5) Κλαυδίῳ Κουλτιανῷ τῷ διασημοτάτῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου... Grenfell et Hunt, *Oxyrhynchus papyri*, t. I, 1898, p. 132.

celle-ci, et beaucoup plus sûr qu'Épiphane, donne des détails précis sur le rôle que joua Culcien, « lequel, après avoir passé successivement par toutes les dignités, se souilla en Égypte par le sang de myriades de chrétiens [1], » et fut puni de ses cruautés lors de la réaction qui suivit la victoire de Licinius en 323 ou 324. Probablement ne gouvernait-il plus, à cette dernière date, le diocèse d'Égypte ; mais sa préfecture dut être néanmoins fort longue, puisque, déjà *praefectus augustalis* en 303, il condamna encore l'évêque Philéas, dont la mort ne peut se mettre avant 304 ou 305, c'est à dire avant le début du schisme mélécien, pendant lequel Philéas écrivit de son cachot à Mélèce [2]. La mort de Philéas eut même certainement lieu plusieurs mois après ce début, car une autre lettre de lui, celle qu'il écrivit aux habitants de Thmuis, suppose une longue captivité [3].

Culcien est donc un personnage réel : j'ajoute que le rôle qui lui est prêté par la Passion de saint Dioscore a toutes chances de n'avoir pas été imaginé. Si cruel que le montre Eusèbe, il sait quelles sont les limites de ses droits, et il s'efforce de persuader avant de sévir. Il témoigne à Dioscore les égards dus à un curiale, tout en saisissant habilement ce qu'il y avait souvent de faible dans la situation des curiales, à savoir leur responsabilité vis-à-vis du fisc. Il discute même de théologie avec lui, parce qu'il le sait fils d'un lecteur, et qu'il le suppose plus instruit que le vulgaire de la doctrine chrétienne. Mais il discute rapidement ici, comme avec un laïque éclairé : la Passion de Philéas, qui montre Culcien discutant avec un évêque, reproduit une discussion plus serrée de part et d'autre : les nuances sont bien observées. Quant aux tortures ordonnées par lui, elles ne s'écartent pas de la vraisemblance : d'abord les *ungulae*, sorte de griffes avec lesquelles on lacérait les membres de l'accusé, puis les lames rougies au feu, qu'on leur appliquait, puis les lampes allumées, dont la flamme

---

(1) Κουλκιανός τε ὡσαύτως διὰ πάσης ἀρχικῆς προελθὼν ἐξουσίας, ὁ καὶ αὐτὸς μυρίοις τοῖς κατ' Αἴγυπτον Χριστιανῶν ἐλλαμπρυνόμενος αἵμασιν. Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 11, 2.

(2) Héfélé, *Histoire des conciles*, trad. franç. par un religieux bénédictin de Farnborough, t. I, 1907, p. 489 ; Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*, 1897, p. 130.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 10.

était promenée contre leur chair, enfin l'extension sur le chevalet et la flagellation. Mais en même temps il fait remarquer l'infamie qui de l'emploi de la torture rejaillit sur le curiale, car, en règle générale, celui-ci en était exempt (1).

Non moins vraisemblable est Dioscore. Ses réponses font quelquefois une impression de gaucherie : il faut, si je ne me trompe, mettre quelque chose de cette impression sur le compte du traducteur : on sent bien, en le lisant, qu'on ne lit point un original. Mais le fond des idées, la qualité des sentiments, sont tout a fait naturels. Dioscore parle de ses péchés de jeunesse, que le martyre effacera. A la question par laquelle le juge cherche à l'embarrasser : « Un Dieu peut-il naître d'une femme ? » il fait une réponse qui se retrouve en substance dans les écrits des plus anciens Pères de l'Église, et devait appartenir à la catéchèse chrétienne. Si ses paroles ont parfois un peu d'emphase, on ne saurait en être surpris : dans l'exaltation du combat, dans la tension de la volonté qui domine la peur et dompte la souffrance, le martyr ne peut parler sur le ton de la conversation ordinaire : il parle comme il vit, et surtout comme il meurt, en héros.

Bien des questions resteraient a traiter, à propos de la Passion de saint Dioscore(2). Une des plus intéressantes serait son rapport avec la Passion de Philéas (3). Évidemment, elles n'ont pas le même auteur : le style est trop différent (4). Y a-t-il imitation de l'une par l'autre ? Rien ne l'indique, et je crois qu'après les avoir

---

(1) *Code Justinien*, IX, XLI, 11.

(2) Je cite seulement pour mémoire le rapprochement paradoxal fait par M. Rendel Harris entre le culte de saint Dioscore et le culte des Dioscures (*The Dioscuri in the Christian legend*, 1903, p. 56 et 62), aisément réfuté par M. Pio Franchi de' Cavalieri, *Nuovo Bull. di archeologia cristiana*, 1903, p. 109-126, et le P. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, 1905, p. 123-132.

(3) Dom Quentin fait observer (*Anal. Boll.*, t. XXIV, p. 339) que « la critique de la Passion de Philéas est encore à faire, » et ajoute : « mais il est très probable que nous avons en ce texte la *Disputatio actorum adversus judicem qui eum sacrificare cogebat*, signalée par saint Jérôme dans son *De viris*, 78, et que Rufin aura sans doute connue et utilisée dans sa traduction d'Eusèbe, (H. E., VIII, 10). »

(4) Un seul détail suffira pour en juger. Quand Culcien, dans la Passion de Dioscore, vient engager celui-ci à l'apostasie, il lui dit toujours : « Immola, » et toujours Dioscore répond : « Non immolo. » Dans la Passion de Philéas, le mot du juge est constamment : « Sacrifica, » et la reponse du martyr : « Non sacrifico. »

comparées on aura l'impression contraire. S'il y a, dans l'une ou l'autre, quelque chose d'arrangé et de factice, il faudra, j'imagine, le chercher dans celle de Philéas plutôt que dans celle de Dioscore (1). Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que les rédacteurs des deux Passions n'aient connu chacun une source ancienne, qu'ils ont plus ou moins librement employée : et probablement pensera-t-on que surtout l'auteur de la Passion de Dioscore, s'il a fait, comme cela est visible, œuvre de rédacteur, ne s'est pas beaucoup écarté de la vérité originale.

J'ai dit que l'époque du martyre de Dioscore était tout à fait établie. Elle résulte aussi bien de la Passion que du Synaxaire de Constantinople. Les faits se passent pendant la persécution de Dioclétien. Mais peut-on préciser davantage? Comme le préfecture de Culcien va de 303 à 306 pour le moins, Dioscore peut avoir été condamné par ce magistrat soit au commencement de la persécution, Dioclétien règnant encore réellement, ἐπὶ τῆς βασιλείας Διοκλητιανοῦ, selon l'expression du Synaxaire, soit après l'abdication de cet empereur, au moment où, la persécution s'assoupissant en Occident, elle sévit avec plus d'ardeur encore en Orient, sous l'impulsion de Galère et de Maximin Daia, vers 306 ou 307 : c'est, nous l'avons dit, à peu près le moment de la condamnation par Culcien de l'évêque Philéas. L'expression « sous le règne de Dioclétien », du Synaxaire, devra, s'il en est ainsi, s'entendre d'une façon large : aujourd'hui encore, dans le langage habituel, on attribue à « la persécution de Dioclétien » les martyrs immolés depuis le commencement de son règne jusqu'à la paix de l'Église, quoique en réalité il ait cessé de règner dès 305. En ce qui concerne Dioscore, il me paraît impossible d'arriver à une plus grande précision. Un mot de l'interrogatoire pourrait faire penser que son procès eut lieu peu de temps après le premier édit, ordonnant en 303 la remise aux magistrats païens des livres sacrés : « Puis-

(1) Le Blant me paraît aller trop loin en disant des Actes de saint Philéas (*Nuovo Bull. di archeol. crist.*, 1896, p. 27) que « cette pièce, d'une forme irréprochable, est évidemment tirée des registres du greffe païen. » Le P. Delehaye me paraît être plus vrai en les rangeant parmi les Actes « dont la source principale est un document écrit, » appartenant à la série des procès-verbaux ou des relations de témoins oculaires, mais plus ou moins retouché, remanié ou arrangé (*Les légendes hagiographiques*, 1905, p. 128 et 137).

que tu es fils de lecteur, dit Culcien, donne nous les livres dans lesquels tu as puisé ton obstination. » Mais un autre mot du même interrogatoire peut faire penser, au contraire, que la comparution de Dioscore fut tardive : l'aide-geôlier Osias dit à Culcien que Dioscore a passé un temps fort long en prison préventive, *hic inclusus a multo tempore*. Comme Osias ajoute que Dioscore a persuadé alors à ses codétenus de désobéir, c'est à dire de persévérer dans leur foi, il faut admettre que beaucoup de chrétiens, et non pas seulement les chefs des Églises et les dépositaires des livres sacrés, étaient alors avec lui en prison, par conséquent que sa détention eut lieu en exécution d'un des édits, postérieurs a 303, qui ordonnaient à tous les fidèles de sacrifier aux dieux. Dioscore, bien que fils de lecteur, étant laïque, ne fut vraisemblablement atteint que par les édits qui concernaient tout le peuple chrétien, c'est à dire par l'un de ceux qui se succédèrent à partir de 304 (1).

Quant au jour précis du martyre de Dioscore, il est plus difficile encore de le déterminer. La plus ancienne Passion le met au 17 juin *(mense Junio, XV Kl. Julii)* ; la moins ancienne au 18 mai *(XV Kl. Junii)*. Le *Martyrologe hiéronymien* nomme un Dioscore en Égypte, à Anapoli (Cinopolis ?), le 18 mai, un Dioscore à Alexandrie le 17 juin, un Dioscore à Alexandrie le 20 septembre, un Dioscore sans indication de lieu le 20 décembre, plus cinq Dioscores mêlés à des groupes, soit à Alexandrie, soit d'une manière générale en Égypte. La fréquence du nom de Dioscore est si grande dans ce temps, que l'on demeure hésitant devant ces mentions différentes. Le plus vraisemblable me parait être que des deux dates du 17 juin et du 18 mai, l'une représente celle du martyre à Alexandrie, l'autre celle d'une translation des reliques du martyr à Cynopolis. L'Église latine a choisi, pour la fête de saint Dioscore, le 18 mai. Pour quel motif l'Église grecque la célèbre-t-elle le 13 octobre, date qui n'a d'appui ni dans les Passions ni dans les martyrologes ? On ne saurait l'expliquer.

Paul ALLARD.

(1) Aussi je m'étonne que M. Franchi de' Cavalieri ait cru devoir, apres avoir eu connaissance du papyrus cité plus haut, s'excuser (*Nuovo Bull. di arch. crist.*, 1904, p. 16) d'avoir dans une precedente etude (*ibid.*, 1903, p. 124) placé en 307 le martyre de Phileas. Cette date, ou une date avoisinante, reste possible, et beaucoup plus probable que 303.

Un opuscule inédit attribué à S. Nil

Le texte que nous publions ici (1) a donné l'occasion au baron de Reiffenberg de commettre une méprise bien amusante. Un passage de la traduction latine, lue dans le manuscrit 10615-729 de la bibliothèque royale de Belgique, du XII^e^ siècle, lui a suggéré la remarque que voici : « Ce sermon présente, dès les premières lignes, une expression assez curieuse, le mot *bonbon*, qui appartient à la basse latinité, ou plutôt que la basse latinité a emprunté à la langue romane : *bombonos comedunt*, dit le prédicateur en parlant des écoliers » (2). Pour faire apparaître en pleine lumière le caractère extraordinairement fantaisiste de cette interprétation, il a suffi à M. Traube (3) de compléter la citation en la confrontant avec le texte grec original. Celui-ci porte : κηφὴν ἐσθίει μελισσῶν πόνους, ce que le latin a traduit par : *bombones comedunt apum labores*. *Bombo* est donc le bourdon, et M. Traube n'a pas trouvé d'autre exemple de l'emploi de ce mot, qui est à rapprocher de *bombus* et de ses dérivés, par lesquels les Latins désignaient le bourdonnement des abeilles.

---

(1) La plupart des éléments de ce travail sont empruntés à des notes manuscrites laissées par M. L. Traube, professeur à l'Université de Munich, dont le monde savant déplore aujourd'hui la perte récente. Toujours plein de libéralité, particulièrement vis-à-vis de ses élèves, M. Traube nous avait donné ces notes avec la faculté de les publier. Nous ne pouvons plus lui exprimer nos remercîments, mais nous tenons à rendre à sa mémoire l'hommage de notre attachement et de notre reconnaissance.

(2) *Annuaire de la bibl. royale de Belgique*, IV^e^ année, 1843, p. 55.

(3) *Archiv für lateinische Lexikographie*, t. VI, p. 167.

Le morceau qui fournit ainsi un mot nouveau à la lexicographie latine appartient à la littérature ascétique. Il renferme une série d'avis pour les moines et ceux qui ont la charge de les diriger, rédigés, sous forme d'antithèses et de comparaisons, dans des propositions simples et courtes, à la manière du livre des Proverbes et aussi du traité *De octo spiritibus malitiae* connu sous le nom de S. Nil (1). Ce traité le précède, du reste, dans les manuscrits grecs comme dans les manuscrits latins, et c'est pourquoi, jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas de raison de mettre en doute le témoignage de ces manuscrits, qui attribuent à S. Nil la paternité de l'opuscule. Celui-ci porte, en effet, dans les deux manuscrits grecs, le titre suivant : τοῦ αὐτοῦ (Νείλου) περὶ διδασκάλων καὶ μαθητῶν. Dans le manuscrit de Bruxelles, il y a : *Incipit de discipulis et magistris sermo Nili monachi.* Dans le manuscrit de Florence, notre texte suit immédiatement, sans que rien l'en distingue, le *De octo spiritibus malitiae.* On ne pourra, d'ailleurs, déterminer avec certitude la propriété littéraire de S. Nil que par une étude approfondie, qui n'a même pas été abordée encore, de tous les textes qui circulent sous son nom, et nous ne nous portons pas plus garants de l'authenticité du *De octo spiritibus malitiae* que de celle du petit traité que nous publions ici.

Si l'on admet cette pièce au catalogue des œuvres de S. Nil, il faudrait faire remonter au V^e^ siècle la rédaction du texte grec. Quant à la version latine, l'élégance relative dont elle fait preuve ne permet pas, semble-t-il, de la placer à une époque postérieure au VI^e^ siècle. Quoi qu'il en soit, elle n'est certainement pas du même auteur qu'une ancienne traduction du *De octo spiritibus malitiae* publiée par Bigot (2) et que celui-ci date du VI^e^ siècle. Ainsi, par exemple, dans cette dernière version, le relatif ὅς est rendu par *qui ;* le *De magistris et discipulis* écrit toujours *is qui,* sans que *is* ait d'équivalent en grec.

En mettant en parallèle le texte grec et l'ancienne version latine de l'opuscule de S. Nil, nous croyons apporter une nouvelle contribution à l'histoire des échanges littéraires entre l'Occident et le monde oriental.

(1) *Patrol. lat.*, t. LXXIX, col. 1145-1164.

(2) *Palladii de vita S. Johannis Chrysostomi dialogus* (Paris, 1680), pp. 356-382. Voir la preface, p. .. II^vo^.

Le texte grec est publié d'après deux manuscrits du XI^e^ siècle, les seuls que nous connaissions, le *Paris. gr. 1188*, f. 237-237^v^ et le *Paris. gr. 1066*, f. 59-59^v^ (1). Ils ne diffèrent l'un de l'autre par aucune variante importante et ne constituent, somme toute, qu'un témoignage unique.

La version latine est prise de deux manuscrits, le célèbre florilège de Bruxelles n° 10615-729, du XII^e^ siècle (2), qui a fait partie de la bibliothèque du cardinal Nicolas de Cues, f. 11-11^v^, et le manuscrit de Florence *Laurent. S^tae^ Crucis Plut. XXII dextr. cod. 1*, du XIII^e^ siècle, f. 11 (3). Le même texte se rencontre encore dans les manuscrits de Florence *Laurent. Plut. XVI, cod. 27* (4) et *Leopoldinus 55* (5), du XV^e^ siècle, mais d'après M. Traube, il est vraisemblable qu'ils représentent des copies du manuscrit de S^te^ Croix.

---

(1) Cf. Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la bibliothèque nationale de Paris*, t. I, pp. 214, 255.

(2) Cf. la description détaillée de ce manuscrit par M. Traube dans *Monum. Germaniae historica, Poetae Karol.*, III, 1, p. 152.

(3) Cf. Bandini, *Catalogus codicum mss. biblioth. Mediceo-Laurentianae*, t. IV, p. 605.

(4) Cf. *même catalogue*, t. I, p. 277.

(5) Cf. Bandini, *Bibliotheca Leopoldina-Laurentiana*, t. II, p. 762.

Ἄτεχνος κυβερνήτης ἕτοιμος ναυαγια καὶ ἀνεπιστήμων ἡγούμενος ἀπώλεια μαθητῶν.

Ἄπειρος ποιμὴν ἐξέστρεψεν ἀστραγάλους προβάτων καὶ ἡγούμενος ὁδοὺς μαθητῶν. Οὐ διαγινώσεται ἐν ὁμίχλῃ ἀνὰ μέσον προβάτων ἀνεπιστήμων ποιμὴν οὐδὲν καιρῷ πειρασμῶν ἐρεῖ τι συμφέρον διδάσκαλος ἄπειρος.

Στρατηγὸς πολέμου καὶ παθῶν ἰατρός ἐστιν ἐπιστήμων ἡγούμενος· ἃ γὰρ τρωθῆναι οὐκ ἔσται ἢ τρωθέντα ταχέως ἵσταται.

Ἀνίκητος μαθητὴς διεστραμμένον ξύλον καὶ οὐ μὴ ὀρθωθῇ ἐλεγχόμενος συνεχῶς.

Ἀτύμπανος ἀδελφὸς ἀπηχούσης λύρας νευρὰ καὶ τῇ κοινωνίᾳ λυομένη τοῦ κοινοῦ μέλους.

Κηρὸν ἔσθιει μελισσῶν πόνους καὶ βάθυμος ἀδελφὸς ἕλκτοῖ συνοδίας ἐνάρετον πρᾶξιν.

Δειλὸς στρατιώτης ἐκλύει πολεμιστῶν χεῖρας καὶ ἀμελὴς μοναχὸς χαυνοῖ προθυμίαν ἀδελφῶν.

Σμῆνος μελισσῶν ἐργάζεται κηρίον καὶ σύστημα ἀδελφῶν βασιλείαν οὐρανῶν.

Σάλπιγξ διεγείρει προθυμίαν πολεμιστῶν καὶ μαθητῶν σπουδὴν διδάσκαλος πρακτικῆς ἀρετῆς.

Cod. Paris. gr. 1188 C.

Cod. Paris. gr. 1066 D.

Nous ne notons pas les iotacismes, non plus que les fautes d'orthographe et d'accentuation.

Titre : τοῦ αὐτοῦ περὶ διδασκάλων καὶ μαθητῶν *CD*.

3 οὐδὲ ἐν *CD* 7 ἵσταται *C* 12 συνοδία *C* 16 συστήματα *D*.

Imperitus magister paratum naufragium et sine disciplina præpositus discipulorum pernicies.

Indoctus pastor subvertit ovium plantas et præpositus discipulorum vias. Non agnoscit in nebula inter medium ovium imperitus pastor neque in tempore temptationum dicit aliquid quid expediat magister indoctus.

Magistratus belli et passionum medicus est peritus præpositus; aut vulnerari non sinit aut vulneratum velociter sanat.

Inobœdiens discipulus lignum perversum et non emendatur si arguatur assiduo.

Inconveniens frater quasi lyrae dissonans nervium et si convenerit commune membrum exterminat.

Bombones comedunt apum labores et desidiosus frater concilii magnifica gesta inutilia reddit.

Timidus miles dissolvit bellantium manus et negligens monachus alacritatem fratrum relaxat.

Examen apum operatur favum et congregatio fratrum regnum dei.

Tuba excitat constantiam bellatorum et discipulorum studium doctrina actualis virtutis.

Cod. Bruxell. 10615 = B.

Cod. Laurent. plut. XXII dextr. 1 = L.

Les graphies e *pour* ae *ou* oe, t *pour* c, *qui du reste se rencontrent très rarement, ne sont pas indiquées ci-dessous.*

Titre : Incipit de discipulis et magistris sermo Nili monachi *B. pas de titre dans L.*

4 iter *B* ; *S. Ambroise, Hexaem. II, 2 sqq. traduit une fois par* inter medium *la locution* ἀνὰ μέσον *employée par la version des Septante au début de la Genèse ; même traduction pour un autre passage du même livre dans S. Augustin, Loc. de Genesi, 1* 5 tentationis *L* 7 *sur* passio *dans le sens de maladie, voir Wölfflin, Latinit. d. Cass. Felix, p. 391 sq.* 8 uulnerare *BL* 10 assidue *L* 11 dissonantis (ti *exponctué*) *L* neruuum *BL* ; *le latin correspond à* ἀπηχοῦσα... μέλος sicut uenerit *L* 13 *après* labores *L n écrit puis effacé* et dissoluit bellantium manus apum] a *corrigé de* p. *B* dissidiosus *L* consilia magnificum et gesta inutilium *B*, concilia magnificum et gesta inutilia reddet *L : il ne serait pas impossible que le traducteur ait lu plus que le texte grec actuel ne donne, cf. ci-dessous* p. 78, l. 27 15 *le traducteur du De octo vitiis rend* δειλὸς στρατιώτης *par* formidolosus miles monachus *omis dans L* 17 examen] grex *L* 19 bellorum *L*.

20 Ὅπλισον δακτύλων λόγοις, ἡγούμενε, τοὺς ἀδελφοὺς καὶ θωράκισον ἐπαγγελίαις τῶν μελλόντων ἀγαθῶν· φράξον θυρεῷ πίστεως ἄθλοις καὶ περικνημισον ἐλπίδι τῇ εἰς τὸν θεόν· κίνησον τοὺς πόδας ἐν εὐαγγελικοῖς μαθήμασι καὶ ζῶσον τὴν ὀσφὺν σωφροσύνης λόγοις· δὸς μάχαιραν εἰς τὴν χεῖρα κατὰ τῶν παθῶν ὀξύτατον θυμὸν καὶ ἀντίταξον φάλαγγα παθῶν ἡδονῇ.

25 Γύμνασον ἐν λογισμοῖς τοὺς ὁπλίτας, οἳ ἐμπείρως ἔχουσι πρὸς τὴν μάχην· καὶ δεῖξον φοβερὸν τὴν ἧτταν τῇ ἀπειλῇ τῆς αἰωνίου κολάσεως.

Τὸν νικητὴν ἀνακήρυττε λαμπροῖς ἐπαίνοις, οἶδε γὰρ καὶ ἡ εὐφημία σπουδαιοτέρους ποιεῖν· καὶ τὸν ἐπηρεασθέντα θεράπευσον συμπαθῶς, οὐ γὰρ ἧττον γὰρ ἀπειλῆς ἐντρέπει συγγνώμη τὸν συνετόν.

30 Μὴ κινήσῃς θυμῷ ἐφ' ἡμαρτήσαντι μαθητῇ, οὐ γὰρ ὅπιον ἑαυτὸν τιτρώσκειν πρὸ τῆς θεραπείας ἑτέρου· ἀλλὰ ἀνεξικάκως διόρθωσαι· <πρὸς> τὸ ἀγαθόν· καὶ γὰρ ἰατρὸς θεραπεύει μὲν τὸ πάθος, οὐκ ἀγαναχτεῖ δὲ πρὸς τὸν ἀκουσίως νοσήσαντα. Τέμνων ἰατρός, χωρὶς ὀργῆς τοῦτο ποιεῖ· καὶ ἐλέγχων διδάσκαλος μὴ μιαινέσθω τῷ ἐλέγχῳ θυμόν.

20-24 *cf. Ephes. VI, 10 sq. ; 1 Thessal. V, 8* — 20 ὅπλισον δακτύλων *C*, ὅπλισον (ω *corrige en* ο) δακτύλων *D* ; *pourrait-on conjecturer* ἀμυνῶν ? — 21 ἐπαγγελίας *C* — θυρεῶν *C*, θυρεὸν *D* — 22 περικνήμισον *CD* ; *de* περικνημίζω ? *le latin correspond plutôt à* περικεφαλαίωσον — τὸν *omis dans D* — κίνησον] *nous ne trouvons pas de correction acceptable* ; *on pourrait songer à* καὶ ὑπόδησον (*en tenant compte du latin* et... orna) *ou à* κρηπίδωσον, *mais ces conjectures sont risquées* — 23 τὴν ὀσφὺν] τὴν *omis dans C* — μάχαιρα *D* — 24 τῶν κατὰ τῶν *D* — ἡδονὴν *D* — 27 λαμπροῖς ἐπαίνοις] *le traducteur paraît avoir lu davantage dans son modèle* — 28 ἐπηρεασθέντα *C*, ἐπηρεασθέντα *D* — 30 ὑπὲρ *CD* — 31 ἀνεξήκακως *C*, ἀνεξίκακος *D* — διώρθωσε *C* — <πρὸς> τὸ ἀγαθόν] τὸ λαθόν *CD* — 33 νοσήσοντα *C* — τέμνειν *C* — ὀργῆς] ὀκνῆς *C*.

Tuitionum verbis, o praeposite, quasi armis discipulos tuos munire festina et lorica circumda promissionibus futurorum bonorum ; scuto vero fidei protege eos et spei quae in deo est galeam capiti eorum inpone ; et evangelicis doctrinis crura eorum orna et præcinge lumbos eorum sermonibus castitatis ; da in manibus eorúm gladium adversus passiones acutissimum furorem et resiste aciei vitiorum.

Exerce in cogitationibus quos armasti, si periti sunt ad bellandum ; et ostende terribilem comminationem aeterni supplicii si vincantur.

Victorem praedica multis et splendidis laudibus : novit siquidem etiam laudis praemium studiosiores efficere ; et eum quem deceptum videris, compatiendo ei adhibe medicinam : non enim minus compassio quam comminatio prudentem commovet.

Ne commovearis in furore delinquente discipulo : non enim iustum est, ut te ipsum vulneres prius quam alteri curam adhibeas ; sed patienter eum corrige ad bonum : nam et medicus curat quidem passionem, non tamen indignatur ei qui invitus aegrotat. Cum secaverit medicus, sine ira hoc faciet ; et obiurgans magister ne correptionem furori inmisceat.

---

21 tuitionum] *cf.* tutionum uersus Martini Gerundensis archiepiscopi in uaselica (= *P. L., LXXII col. 51*), *Hartel-Loewe, Bibliotheca patrum latinorum hispaniensis*, I, *287* 22 lorica eos *L* 23 scutum *L* vero] *il faudrait peut-être* verae 24 crura] *il faudrait peut-être* ocrea cruras eorum et *L, entre* cruras *et* eorum *une main du XIV^e^ siècle a intercalé* muni 25 *de même, par exemple, Exod. V, 21* δοῦναι ῥομφαίαν εἰς τὰς χεῖρας *est traduit dans le Cod. Lugdun. ed. Robert p. 172 par* dando gladium in manibus eius ; *cf. sur ce passage S. Augustin, Locut. de Exodo V, 21* Latinus... quem pro optimo legebamus : « ut daretis gladium in manibus eius », qui soloecismus nulla interpretationis necessitate factus est, qui in Graeco non est 26 cautissimum *B* et resiste...] *le traducteur lisait quelque chose comme* ἀντίταξον φάλαγγι πνευμάτων πονηρίας et fac eos resistere contra aciem uitiorum et exerce *L* 28 quas *L* 31 et uictorem *L* praedicat *B* spendidis *B* 32 laudis *corrigé de* laudes *B* praemium] p(rae)conium *L* eum quem.. videris ...ei adhibe] *cf. par exemple, Num. XIII, 33 dans la version du Cod. Lugdun. ed. Robert p. 268* terram quam pertransivimus considerare, terra est quae comedet habitantes illam ; *voir sur ce passage S Augustin, Loc. de Num., XIII, 33* acceptum *corrigé en* deceptum *par une main du XIV^e^ siècle L* 34 compassio *omis dans B* commonet *B* 35 neque *L* delinque *B* 38 ei quem inuitus portat *L* 40 magister in tranquillitate animi corripiat *L* ; *le texte grec plus logique ici que B, demanderait* correptioni furorem.

Τοὺς τὴν Αἴγυπτον φεύγοντας δι' ἐρήμου ὁδηγεῖ ὁδόν· οἶδε γὰρ ἡ σκηνὴ παιδαγωγεῖν πρὸς ἐγκράτειαν καὶ ἀρχομένους τῆς ἀρετῆς. Προσσκήνωσον τῇ Αἰλεὶμ (πυλῶνες δὲ αὐτοὶ ἑρμηνεύονται, τῆς ἐπὶ τὴν ἀρετὴν εἰσόδου φεροῦσης σύμβολον) καὶ δεῖξον τοὺς ἑβδομήκοντα φοίνικας. Σκήνωσον δὲ <κατὰ> τὰς δώδεκα πηγὰς — δεῖ γὰρ καὶ τὰ τῆς νίκης σε ὑποφωνεῖν (φοίνικες σύμβολον) καὶ τὴν τῶν παθῶν παραμυθεῖσθαι φλόγα παρέχοντα νάματα δαψιλῶς — ἕως <ἂν> πάντα καθελόντες τὰ ἀλλότρια ἔθνη φθάσωσιν εἰς τὴν γῆν τῆς ἐπαγγελίας, ἐν ᾗ τὸν μακάριον τῆς ἀπαθείας βιώσονται βίον μισθὸν τῶν πόνων τὴν ἀληθινὴν κομιζόμενοι εὐφροσύνην.

---

35 γῆν] τὴν *CD, nous corrigeons d'après le latin et l'usage de la version des Septante. Ce passage est emprunté aux Nombres, XXXIII, 9. Il est à remarquer qu'en un endroit le latin se rapproche plus des Septante que le grec et la Vulgate : il écrit, en effet, avec les Septante et la version préhieronymienne du Cod. Lugdun. ed. Robert p. 304* septuaginta arbores palmarum ὁδοῦ *CD* σκηνὴ παιδαγωγὴν *D* 36 *le traducteur a dû lire quelque chose comme* καὶ ἀρχομένους παρορμᾶν πρὸς σπουδὴν τῆς ἀρετῆς προσκήνωσον *CD* 37 ἐλείμ *C*, ἐλὴμ *D* αὐτῇ *CD* φέρουσα *CD* 38 *nous avons suppléé* κατὰ *d'après le latin* secus*: cf. par exemple Genes. I, 20, où les Septante ont* κατὰ τὸ στερέωμα*, que S. Ambroise, Hexaem. V, 14 traduit par* secus firmamentum*; de même, Luc X, 32* κατὰ τὸν τόπον secus locum (*Vulgate*). *33* κατ' αὐτὸν = secus eum (*Vulgate*) *: nous ne trouvons pas d'autre cas* 39 πηγὰς] σπιλὰς *C*, στύλας *D* σοι *CD* 41 *nous avons suppléé* ἂν 42 μισθῶν *D*.

Fugientes terram Aegypti per viam deserti deducas : novit enim raritas ad continentiam erudire et incipientes exercere ad virtutem. Commorare facito in Aelim (quae portae interpretantur quae ad virtutis viam consuerunt producere) et ostendito quidem septuaginta arbores palmarum. Habitare autem fac eos secus duodecim fontes — oportet enim ea quae sunt victoriae insinuare (palmae habentur insignia) et, unde passionum flamma mitigetur, largissimum fontem —, donec omnes gentes contrarias destruentes in oram promissionis perveniant, in qua beatam inpassibilitatis vitam vivere possint mercedem laborum suorum veram percipientes laetitiam.

P. VAN DEN VEN.

---

41 fugiens *L* egypti B, egipti *L* deducat *BL* 43 porta interpretatur *L* 44 conseuerunt *corrigé en* consuerunt *B*, consuevit *L* ostendit quidem per *B*, ostende quidem LXX^{a} *L* 46 et ea *L* 47 insinuare quarum palme habentur in signum *L* insignia] insigtium, *mot peu lisible, mais qu'on ne peut guère lire* insignum *B* 48 flamma] palma *B* largissimum] *on pourrait conjecturer* larg[iri dit]issimum 49 oram] terram *L*: εἰς τὴν γῆν τῆς ἐπαγγελίας *se lit aussi dans Hebr. XI, 9, la Vulgate et S. Jérôme ep. 78 ed. Vallarsi I, 469 traduisent* terra repromissionis : *d'où notre traducteur a-t-il donc tiré son expression* ora (terra *L*) promissionis? 50 beata *BL* uita *BL* 51 uera *B* leticia *B* Explic(it) in Chr(ist)i No(m)i(n)e *B*, Explicit institutio nili monachi *L*.

Romanos le Mélode

Avec Romanos nous sommes en pays grec, aux jours glorieux de la vraie poésie chrétienne, de la poésie liturgique : « celle qui se chante, celle qui donne une voix à la multitude, celle qui renouvelle en l'anoblissant l'antique alliance de l'hymne et du sacrifice, de la lyre et de l'autel » (1).

Le savant auteur de l'*Histoire de la littérature byzantine*, Krumbacher, a écrit, il y a une quinzaine d'années, que le temps viendrait où l'histoire littéraire célébrerait le nom de Romanos comme celui du plus grand hymnographe, non seulement de l'Église grecque, mais de l'Église tout entière et de tous les temps.

Cette prédiction est peut-être à la veille de se réaliser.

Le nom de Romanos, en effet, ressuscité naguère après dix siècles d'oubli, est aujourd'hui sur les lèvres de tous ceux à qui la poésie grecque n'est point étrangère ; sa vie et les quelques hymnes de lui édités jusqu'à ce jour sont périodiquement l'objet d'études aussi sérieuses qu'intéressantes et il semble qu'on n'attende plus que la publication prochaine de ses *Œuvres complètes*, pour rendre au grand Mélode la place glorieuse qu'il occupait autrefois et qu'il est si digne d'occuper encore dans le monde de l'art et de la poésie.

Née sous les sombres voûtes des Catacombes, la poésie liturgique avait été, pour ainsi dire, étouffée dès le berceau : étouffée par la persécution païenne, qui ne souffrait pas qu'une voix s'élevât

(1) R. P. Bouvy, de l'Assomption, *Lettres chrétiennes*, IV, 188.

publiquement pour chanter le vrai Dieu; par l'hérésie qui, en abusant du cantique et de l'hymne pour propager ses erreurs, avait forcé l'Église à en restreindre et même à en interdire l'usage.

Ce n'est guère qu'au courant du quatrième siècle, et même après Constantin, que celle-ci consentit à se relâcher de sa rigueur. Délivrée du joug de fer qui l'opprimait, maîtresse enfin de ses destinées, elle commence par entr'ouvrir la porte, qu'elle finira bientôt par ouvrir toute grande, aux chants nouveaux, appelés à rehausser désormais le triomphe et les magnificences de son culte.

S^t^-Éphrem, le diacre d'Édesse, fut l'un des premiers, sinon le premier, à profiter de cette liberté et à entrer dans cette voie : avec quelle originalité et quelle variété de formes, avec quelle puissance d'inspiration, ceux-là pourront s'en faire une idée qui se donneront la peine de lire, ne fût-ce que dans une traduction (1), quelques fragments de cette poésie, éclatante comme le ciel d'Orient, brûlante comme les sables du désert. Mais S^t^-Éphrem était un Syrien et un Syrien d'au-delà de l'Euphrate : il écrivait en syriaque, et, si ses œuvres traduites pénétrèrent de bonne heure dans le monde grec, ce ne fut cependant qu'un peu plus tard, apparemment dans la première moitié du cinquième siècle, que, marchant sur ses traces, toute une école de poètes liturgistes se dressa dans cette partie de la Syrie qui parlait grec et qui, à raison de son voisinage, devait subir, avant toute autre région, l'influence du grand poète d'Édesse.

C'est l'école des *Mélodes*, aèdes nouveaux, à la fois musiciens et poètes, qui ne se contenteront pas de créer tout ensemble le texte et la mélodie de leurs chants — d'où leur nom — mais qui, dédaignant la métrique ancienne, jamais comprise, en tout cas depuis longtemps oubliée du peuple, chercheront désormais l'harmonie dans l'heureux emploi du rythme tonique.

Étranger par son éducation à toutes les formes classiques, S^t^-Éphrem, comme au second siècle son compatriote, l'hérétique Bardesane, auquel il répondait, ne s'était inspiré pour la technique de son art que des formes essentiellement populaires de la poésie hébraïque : les Mélodes s'en inspireront à leur tour. Avec

(1) M^gr^ Lamy, *Lettres chrét.*, III, 203.

eux comme avec lui, plus de quantité, mais l'accent ; plus de syllabes longues ou brèves, mais des syllabes toniques ou atones ; plus de pieds, mais des couples de syllabes faisant, par leur alternance, exclusivement figure de trochées ou d'iambes ; plus de vers, mais des incises variant de longueur selon le nombre des syllabes. La rime est introduite, après avoir passé par l'assonance ; l'élision, indifférente pour le chant, devient facultative ; assez souvent même, en vue d'aider la mémoire, ou de mettre une idée, un nom en relief, les lettres initiales des vers ou des strophes forment acrostiche.

Ces règles toutes nouvelles, qui n'étaient pas sans analogie avec l'ancienne poésie mélique, les Mélodes commencent par les appliquer aux *Tropaires*.

Les *Tropaires* sont, comme on sait, ces phrases de prose, tantôt exclamatives, tantôt déprécatives, qui des Saintes Écritures primitivement, plus tard des Pères eux-mêmes, s'étaient successivement glissées aux divers endroits de l'office, soit pour mieux marquer l'objet de la fête, soit pour rompre par un chant plus libre la monotonie des Psaumes.

De ces *Tropaires*, qu'ils développent et combinent à leur gré, ils façonnent des strophes de toute longueur et de toute forme, qu'ils partagent en incises, dont ils déterminent, avec le nombre des syllabes, le nombre et la place des accents.

Chacune de ces strophes pouvant être appelée, dans la pensée de leurs auteurs, à servir de modèle à d'autres strophes du même genre, ils en arrivent à établir ces deux grandes lois de la rythmique : l'*isosyllabie* et l'*homotonie*, qui consistent à donner aux vers correspondants de deux strophes semblables le même nombre de syllabes et le même nombre d'accents fixés aux mêmes places.

Ainsi composée, la strophe garde le nom de *Tropaire* aussi longtemps qu'elle continue à en garder la fonction, c'est à dire pour autant qu'elle reste appliquée exclusivement à l'*office* et chantée alternativement avec les derniers versets des psaumes. Est-elle employée à un autre usage et a-t-elle son rythme et sa mélodie propres, elle prend le nom d' *Idiomèle*. Prête-t-elle à d'autres ce rythme et cette mélodie, elle s'appelle *Hirmus*, Εἱρμός, d'où le nom d'*Hirmologe* donné au recueil officiel de ces divers types. Plusieurs

strophes sont-elles réunies pour former une hymne complète, elles prennent le nom général d'οἶκοι.

Des différentes formes qu'ont pu affecter ces hymnes, la plus remarquable et la plus populaire est le *cantique*, qui a ceci de particulier qu'il s'ouvre par un prélude (κοντάκιον), quelquefois deux, dont le dernier vers sert de refrain à toutes les strophes de la pièce.

Nous en donnerons une idée en empruntant le fragment que voici d'un *Cantique sur le Jugement dernier* à l'intéressant *Essai sur la Civilisation byzantine* du professeur Hesseling (Paris, Picard, 1907, p. 83) :

Le Jugement dernier.

PRELUDE

Quand vous viendrez, Seigneur,
sur la terre, dans votre gloire
et que tremblera tout ce qui est,
Quand un torrent de feu se precipitera
devant votre tribunal,
Quand s'ouvriront les livres
et qu'au jour viendra ce qui etait caché,
Oh ! delivrez-moi alors
de l'inextinguible fournaise
et Jugez-moi digne d'etre placé
a votre droite,
O le plus juste des Juges ! (*Refrain*).

1er COUPLET.

Jugement plein de terreur !
quand je me le represente,
O souverain qu'on n'a pu assez louer,
Quand je pense au jour des sentences,
je frissonne et je tremble,
car je ressens l'amertume de l'accusation
que ma conscience me fait entendre.
Quand vous serez monté sur le trone
de Votre splendeur,
et que vous commencerez l'examen,
comment nier
ses peches ?

Nul mortel n'y réussira,
Quand la vérité portera témoignage
et que de terreur, il baissera la tête.
On entendra alors faire fureur
le brasier de l'Enfer,
et le grincement de dents des pécheurs.
Montrez alors votre miséricorde
enfin et ne m'exterminez pas.
O le plus juste des Juges !

2e COUPLET.

Quand sur la terre est venu notre Seigneur
et qu'aux hommes il s'est manifesté,
uni par son essence avec son Créateur.
il s'est soustrait
aux puissances des cieux.
aux légions des anges,
Et il est devenu un enfant des hommes,
ainsi que le voulait Celui
qui a créé l'humanité.
Puis il est retourné
chez son Père
qui eut pitié de lui.
Incompréhensible pour l'homme
est ton mystère, ô Sauveur,
Car tu n'as nullement quitté
complètement ton Père
et au Père tu es venu pourtant
Toi qui étais resté uni à lui.
O Omniprésent.
O le plus juste des Juges !

Les premiers essais des Mélodes furent-ils toujours heureux? C'est ce qu'il serait difficile de dire, leurs compositions ayant été presque toujours anonymes et s'étant mêlées à la longue, dans les recueils, à celles qui suivirent, sans qu'il soit possible de les distinguer. Ce qu'on sait, c'est que, déjà au cinquième siècle, plusieurs d'entre eux s'étaient rendus célèbres : tels à Constantinople l'orthodoxe Anthimos et Timoldès l'hérétique ; tels encore Marcion, le moine Séta, Auxence, salués comme poètes des

Tropaires. Mais quel qu'ait été le talent de ces premiers chanteurs, un autre s'éleva tout-à-coup qui les surpassa et les éclipsa tous : ce fut Romanos.

Romanos, le *Pindare du rythme*, comme on l'a appelé, naquit à Émèse sur l'Oronte, en Syrie. En quelle année? A quelle époque même? On ne le sait pas au juste. Les *Ménées* ou *Ménologes*, ces recueils liturgiques qui chez les Grecs contiennent les parties mobiles des fêtes de N.-S. et des saints, nous disent bien qu'il vécut sous l'empereur Anastase. Mais quel Anastase ? Il y en eut deux : l'un qui règna de 491 à 518, l'autre de 713 à 717. Plusieurs raisons nous inclinent vers le premier et la principale tient à ce fait, admis de toute la tradition, que les *Cantiques* de Romanos, après deux siècles de popularité inouïe, furent remplacés dans la liturgie orientale, comme nous le verrons plus loin, par les *Canons* des André de Crète, des Cosmas, des Jean Damascène, qui tous précisément vécurent au temps d'Anastase II.

Romanos fit ses études à Béryte, aujourd'hui Beyrouth, qui était alors un centre intellectuel, « l'œil de la Phénicie », comme l'appelle S^t^-Grégoire le Thaumaturge, et qui possédait entre autres institutions une célèbre école de Droit. Plus tard, devenu diacre de l'église de cette ville, il se mit à composer des *Cantiques*. La renommée que lui fit son talent ne tarda pas à le conduire à Constantinople, où il prit place parmi le clergé du fameux couvent des Blachernes et mourut plein de gloire, couronné de la double auréole du génie et de la sainteté, après 565, selon les premiers calculs de Krumbacher.

L'Église grecque a placé le poète sur les autels et célèbre sa fête au 1^er^ octobre.

S'il faut en croire les *Ménées*, Romanos avait reçu miraculeusement de la Sainte-Vierge le don des cantiques sacrés et il avait, quand il mourut, composé près de mille hymnes de ce genre, dont quatre-vingts environ, de vingt-quatre strophes au plus, nous ont été conservées.

Parmi les plus remarquables on cite l'*Hymne de Noël*, Ἡ παρθένος σήμερον, qui jusqu'au douzième siècle se chanta chaque année, avec la plus grande pompe, au banquet impérial de la nuit de Noël, le *Dithyrambe pascal*, l'*Hymne sur l'Ascension du Christ*, la *Lutte de Joseph et de l'Égyptienne*, le *Dialogue sur le Triomphe*

de la Croix, dont le savant D. Pitra a dit : « Je ne sais si Eschyle ou Milton ont créé rien d'aussi terrible que ce prodigieux colloque de l'Enfer et de Bélial sur le triomphe de la Croix [1] ».

Dans toutes ses compositions, Romanos ne se contenta pas de porter le rythme à sa dernière perfection, mais à cette étonnante puissance d'harmonie il joignit un style aussi simple qu'élégant, enveloppant dans sa forme populaire l'inspiration la plus riche et la plus élevée, une profondeur de sentiment religieux que rien n'égale.

Tous ses contemporains l'ont salué le *Mélode* par excellence, le *Prince des Mélodes*, et ce nom lui est resté.

Plusieurs l'ont comparé à Adam de Saint-Victor et de fait il y a beaucoup de ressemblances entre ces deux poètes, si séparés pourtant par la langue et par le temps. Mais si grand que soit le poète latin du douzième siècle, il faut reconnaître que le poète grec du sixième est supérieur encore par l'ampleur de l'inspiration. Adam, en effet, n'est qu'un lyrique ; Romanos, lui, est à la fois lyrique, dramatique, épique même. Les premiers *Tropaires* étaient souvent dialogués et pleins d'action. Frappé de ce double caractère, Romanos s'en empara et le développant, il sut, sans leur enlever rien de leur éclatant lyrisme, faire de ces *Cantiques* autant de véritables drames, autant de drames à plusieurs personnages, à plusieurs scènes, qu'on ne se bornait pas à chanter, mais qui se jouaient en réalité aux jours des grandes fêtes, dans le chœur des cathédrales d'Orient, devant un public émerveillé, ravi à la fois de piété et d'admiration.

On a cherché longtemps l'origine du théâtre religieux au moyen âge : la voilà. Pour nous en rendre compte et pour saisir en même temps le caractère et la beauté de cette poésie, où la grâce attique se marie, si heureusement, à la gravité romaine, il nous faudrait citer ou tout au moins analyser assez longuement l'un ou l'autre *Cantique;* malheureusement l'espace dont nous disposons ici ne nous permet pas d'entrer dans ces détails, dont l'intérêt pourtant serait si vif.

Le succès de Romanos fut immense et toutes les églises d'Orient adoptèrent ses chants, mais il vient toujours une époque où le

---

(1) D. Pitra, *Analecta Sacra* (Paris, 1876), I, 20.

goût s'altère, se corrompt, et deux siècles ne s'écouleront pas que cette poésie si vivante, si simple, si chantante et si onctueuse ne doive céder la place à une poésie nouvelle, basée sur le même principe sans doute, mais marquée au front du double signe de la décadence : le raffinement et la prolixité. Nous voulons parler des *Canons*, de ces pièces liturgiques interminables, composées de huit ou neuf cantiques différents roulant tous sur un même sujet, qu'imagina au huitième siècle Saint-André de Crète, pour satisfaire à l'inlassable dévotion des Orientaux.

Devant l'enthousiasme qu'excita ce nouveau genre de poésie, les *Cantiques* de Romanos disparurent presque complètement de la liturgie : c'est à peine s'il s'en conserva quelques fragments, épars, çà et là et sans nom, sur les flots de cet océan qu'est la poésie byzantine et c'est ainsi que se perdit jusqu'au nom de Romanos, jusqu'à la clef de sa rythmique. Et cet oubli se fit si profond, même chez les Orientaux, l'ignorance de l'art des Mélodes en général en arriva à ce point qu'au siècle dernier encore, mis en présence de leurs compositions, nos plus grands savants étaient à se demander si c'était de la prose ou bien des vers. La plupart inclinaient même pour la prose, trompés en cela et par les Grecs, qui rangent sous ce nom de prose toute composition qui n'est point basée sur la quantité, et par les préjugés d'une éducation exclusivement classique, et l'erreur menaçait de devenir générale, quand par le plus grand des hasards, un bénédictin de Solesmes, Dom Pitra, découvrit le secret si longtemps cherché.

Il faut lire dans l'*Hymnographie grecque* (Rome, 1867, in-4°) de l'illustre religieux, les pages si intéressantes où il nous fait lui-même le récit de cette bonne fortune : comment, en 1859, envoyé par Pie IX en mission, d'abord à Saint-Pétersbourg, et reçu dans cette ville au couvent des Dominicains de Ste-Catherine, il trouva en entrant, sur la table de sa cellule, un manuscrit grec, que le temps et l'humidité avaient rendu presque illisible. Ce manuscrit, que quelque bon moine, sans doute au courant des goûts de son hôte, avait déposé là pour le distraire, provenait d'un de ces monastères du Mont Athos, si riches en trésors de ce genre. Il contenait un long morceau en prose, la poétique légende de N.-D. des Ibères, suivie d'un de ces *Canons*, dont nous venons de parler, d'un *Canon* en l'honneur de la Ste-Vierge. Pareille

rencontre ne pouvait que piquer, et très vivement, la curiosité du docte voyageur, mais ce qui le frappa et le réjouit bien davantage, ce fut lorsqu'il eut commencé la lecture du *Canon*, d'y découvrir, comme il le raconte lui-même, « des points rouges, qui divisaient non-seulement les hymnes et les strophes, mais des vers très variés de formes. Ces points, placés aux mêmes intervalles dans chaque strophe, mesuraient le même nombre de syllabes, jusqu'à la fin des huit cantiques. En tête de ceux-ci venait un mot de refrain ou l'Εἱρμός, qui ne pouvait être que le début d'un plus ancien cantique, destiné non seulement à fixer la mélodie du chant, mais le nombre et la mesure des vers. Huit fois en effet, l'*Hirmus* changeait dans ce *Canon* et les divisions symétriques et régulières recommençaient toujours, marquées par des points rouges, trait de lumière qu'il ne fut pas possible de perdre de vue. Le pèlerin était en possession du système syllabique des *Hymnographes* ».

Une découverte non moins curieuse, ni moins importante attendait D. Pitra à Moscou, où il se rendit en quittant Saint-Pétersbourg. Longtemps centre de l'orthodoxie grecque, l'antique capitale de la Russie recèle, entassés et comme ensevelis dans son sein, quantité de monuments précieux et ignorés de la littérature byzantine. D. Pitra s'y était livré, non sans succès, à de longues recherches, et sur un ordre pressant de ses supérieurs il s'apprêtait à reprendre le chemin de l'Italie, quand, faisant une dernière visite à la bibliothèque synodale du Kremlin, le hasard lui mit sous la main un manuscrit d'apparence tout semblable à celui de Ste-Catherine : même vétusté, même délabrement ; première et dernière pages arrachées ; sur la couverture point d'autre indication que ce mot mystérieux « κοντακάριον », lequel signifie « *Recueil de cantiques* », mais dont le sens lui échappait alors.

D. Pitra prend le manuscrit, il le feuillette assez distraitement d'abord, puis s'apercevant tout à coup que ce sont des vers toniques, des strophes en l'honneur du Christ, de la Vierge, des Saints, il se met à lire attentivement. A peine a-t-il déchiffré quelques pages, qu'il est frappé, ému : frappé de la beauté et de la simplicité de ces vers, ému du lyrisme éclatant, tout céleste, qui s'échappe de ces strophes. Il poursuit et toujours plus étonné à mesure qu'il avance, il en vient bientôt à se convaincre qu'il a devant lui tout un recueil de cantiques, de cantiques merveilleux.

Le caractère de la première lettre de chaque strophe lui fait soupçonner une acrostiche: il regarde, et que voit-il? Les noms des auteurs de chaque pièce. Que constate-t-il enfin? c'est qu'avec les compositions ainsi authentiquées de plus de vingt-cinq Mélodes, qui brillèrent du V^e^ au IX^e^ siècle, un Anastase, un Oreste, un Théodore le Studite, un Joseph de Thessalonique, il vient de retrouver l'œuvre du Mélode par excellence, de Romanos lui-même.

On devine la joie, l'enthousiasme du chercheur en face d'une pareille trouvaille : on devine aussi son regret, quand, la première émotion passée, il songea qu'il fallait partir sans retard, sans pouvoir faire connaissance plus ample avec le bienheureux manuscrit, sans pouvoir même en prendre une copie. Ce regret, il l'emporta avec lui ; au fond de son cœur, durant de longues années, il le garda vivace, amer, jusqu'au jour où, devenu cardinal et fouillant à Rome la bibliothèque Corsini, il eut la bonne fortune de retrouver un second exemplaire du manuscrit de Moscou. Un peu plus tard, il en découvrait un troisième à Turin, et Victor Guérin lui en signalait un quatrième dans l'île de Pathmos.

C'était plus qu'il ne lui fallait pour le décider à en entreprendre la publication. En 1876 parut à Paris le premier volume de ses *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata*, un in 4°, où à côté de plus de cent cinquante *Cantiques* ou *Hymnes* des divers Mélodes que nous venons de citer et d'autres encore, il nous donne vingt-huit des quatre-vingts *Cantiques* qui nous restent de Romanos.

La mort, hélas ! a interrompu cette publication avec plusieurs autres de l'illustre savant, et le grand Mélode jusqu'ici n'a pas encore trouvé un éditeur de ses *Œuvres complètes:* ce sera sans doute la gloire de Krumbacher de nous donner ce travail, qui l'occupe depuis longtemps (1).

En attendant que s'élève ce monument grandiose, il n'en est pas moins établi d'ores et déjà, que si longtemps on a pu, non sans quelque vraisemblance, reprocher à l'Église grecque de n'avoir connu d'autre poésie qu'une poésie sans caractère et sans

(1) Sous le titre de *Miscellen zu Romanos*, M. Krumbacher vient de publier, dans les *Abh. der bayr. Akad.*, I Kl., Bd. 24, 3, le texte de quatre cantiques avec de nouvelles études sur Romanos, et une reproduction du *Codex Patm.* 212, folio 203^r^.

couleur, pâle décalque de la forme antique, aujourd'hui il n'est plus possible de nier qu'elle a eu sa poésie à elle, supérieure de forme comme de pensée, essentiellement originale et capable de rivaliser avec n'importe quelle poésie ancienne ou moderne.

Virton (Luxembourg belge), Février 1908.

Chanoine L. Guillaume.

De l'histoire à l'épopée

Victor Hugo a écrit : « Le genre humain, considéré comme un grand individu collectif, accomplissant d'époque en époque une série d'actes sur la terre, a deux aspects, l'aspect historique et l'aspect légendaire ».

L'homme, pris à part et considéré dans la gloire d'une personnalité fameuse, n'échappe pas plus à cette loi que la multiplicité des êtres qui se meuvent ou se sont mus dans les cycles de l'histoire et y ont formé les nations d'élite et les civilisations brillantes.

Si notre siècle de critique positive et de froid scepticisme a vu des individus célèbres — tel Napoléon Bonaparte — s'élever, dans le lointain de quelques lustres à peine, presqu'à la hauteur des personnages fabuleux qui peuplaient les mythologies d'antan, que faut-il donc penser de la déformation qu'ont subie, à travers le brouillard des âges, des figures comme celle de Charlemagne ? Cette déformation a dû être profonde, si l'on songe au manque absolu de critique qui caractérise les périodes d'enfance et si l'on tient compte du penchant qui pousse aveuglément les âmes primitives à grossir les traits d'une physionomie vénérée, au point d'en faire une sorte de demi-dieu dirigeant en souverain tous les événements d'une époque, intimement mêlé aux antiques manifestations de la vie nationale, type du roi triomphal ou du paladin sans peur et sans reproche. Chaque génération ajoute à cet idéal un trait particulier, qui est l'empreinte de ses espoirs, de ses tendances, de ses souffrances ou de ses haines.

Après le récit véridique du témoin oculaire Éginhard, vient la

narration déjà légendaire du moine crédule ; Charlemagne s'efface peu à peu dans on ne sait quelle buée, encore transparente par endroits, qui commence déjà à estomper les contours de sa physionomie en attendant qu'elle les voile et y substitue des traits imaginaires. A la légende commençante succède l'épopée ; l'historien scrupuleux et concis, le conteur naïf et bavard font place au poète.

Le trouvère contemple à travers le prisme magique du passé les horizons évanouis : tout se transforme. Des coins d'ombre s'illuminent de clartés fantastiques et, par contre, la lumière primitive finit par s'altérer ou se fondre dans une prestigieuse fantasmagorie. Tel détail historique est grossi comme à la loupe, tel autre est négligé ou noyé dans l'opulence des couleurs.

Dans le récit d'Éginhard, le roi Charles nous apparaît tel qu'il était en réalité : au moral, une intelligence remarquable par son élévation, son étendue et sa profondeur, servie par une puissance étonnante de volonté, humanisée ou mieux christianisée par la bonté d'un cœur prompt à s'émouvoir et à s'ouvrir à toutes les peines de l'âme et à toutes les misères du corps. Chacun de ces traits est appuyé d'exemples frappants qui ne laissent aucun doute sur la véracité de l'historien et qui font pénétrer jusqu'au fond de cette auguste personnalité. Et, ce qui nous est un garant de plus de la sincérité de l'écrivain, les fautes de son héros ne nous sont pas cachées. Il a des faiblesses : il répudie la fille de Didier qu'il avait épousée, il souille sa couche conjugale en y admettant des concubines. Mais il rachète ces oublis par l'affection qu'il porte à sa mère et à sa sœur Gisèle. Au point de vue physique, il est grand, mais son ventre est trop proéminent, la voix est trop grêle pour le corps, cependant tout en lui respire la majesté. Sa force est remarquable, grâce aux exercices divers auxquels il s'est accoutumé. Il a un faible pour le rôti.

Tous ces détails si précis, si vraisemblables, montrent que nous avons affaire à un témoin oculaire qui a vécu dans l'intimité de Charlemagne.

Rien d'exagéré dans le fond ni dans la forme.

Si nous ouvrons, après le livre d'Éginhard, l'ouvrage du moine de St-Gall, nous trouvons un tout autre Charlemagne.

Le récit populaire a fait son œuvre et noyé dans son rayonnement la vérité historique. La conception de la grandeur impériale

est plus naïve. L'empereur ressemble à l'un de ces vieux barbons des *Burgraves* rabâchant pendant de longues périodes sur des sujets emphatiques et futiles ; ayant à tout propos des colères solennellement grotesques de maître d'école ; prenant, si l'on peut dire, la mouche à tout vent qui passe, mélodramatique jusqu'au bout des ongles, solennel toujours, pontifiant sans cesse. Charlemagne tempête contre les enfants nobles peu appliqués à remplir leurs devoirs d'écoliers. Ce n'est plus l'éducateur paisible et digne que nous montrait Éginhard, c'est un magister rogue et ridicule. Ce n'est plus le vieillard économe et prévoyant, c'est une espèce de monarque rapace qui, dans son avidité enfantine, creuse la terre pour y trouver des trésors.

Plus naïve encore est la *Chanson de Roland*. Charles est ici doué d'un pouvoir surnaturel, il arrête le soleil, il a des visions comme saint Jean à Pathmos, il donne l'absolution à ses chevaliers. Il n'a pas encore 40 ans et cependant, ici, c'est un vieillard de 200 ans, à longue barbe blanche. Il est d'une naïveté déconcertante : par exemple quand il se range à l'avis de Ganelon, ennemi juré de Roland, et quand il confie à ce scélérat le commandement de son arrière-garde. L'esprit si perspicace de l'empereur ne peut débrouiller, ni même deviner la trame de l'embûche et il se laisse prendre au piège avec une étonnante légèreté. Ce monarque qui, dans le récit du vieux moine, n'estimait que le fer, nous est ici représenté « siégeant sur un fauteuil d'or massif ». Il en devait être ainsi dans une épopée où circule d'un bout à l'autre on ne sait quelle fanfare de combat, on ne sait quel souffle belliqueux qui transporte les âmes bien au-dessus des ruses prosaïques de la diplomatie et des soucis quelque peu mesquins de la vie ordinaire des cours et de l'administration des royaumes.

Si la *physionomie* de Charles a été considérablement altérée, les *faits de sa vie* n'ont pas subi une déformation moins complexe.

La réalité historique confiée à la mémoire du peuple commence par s'orner de détails controuvés mais typiques, d'anecdotes inventées à plaisir ou de traits piquants qui sont le produit d'une altération progressive et sourde. Nous trouvons la trace de ces déformations dans la narration du moine de St-Gall. Le cénobite sent le besoin de concrétiser en une historiette telle ou telle caractéristique de son héros envisagé à un point de vue particulier.

Ainsi, Éginhard nous disait que Charles fréquentait assidûment les offices et chantait les psaumes avec les fidèles ; qu'il prenait le plus vif intérêt aux chants liturgiques et attachait la plus haute importance à leur impeccable exécution ; le vieux conteur de St-Gall, lui, toujours en veine d'anecdotes, pousse à l'extrême l'amour de l'empereur pour les hymnes sacrées.

« Après la célébration des matines devant l'empereur, dit-il, ces Grecs, le jour de l'octave de Noël, chantaient en secret et dans leur langue des psaumes en l'honneur de Dieu ; le roi, caché dans une chambre voisine, fut ravi de la douceur de leur poésie et défendit à ses clercs de goûter d'aucune nourriture avant de lui avoir apporté les antiennes traduites en latin. La naïveté de quelques-uns de ces détails nous fait douter de l'authenticité de cette anecdote. Car que penser d'un empereur tel que Charles, qui se cache sans motif plausible, comme un argousin de bas étage, pour épier les étrangers qu'il reçoit à sa cour, et qui défend à ses clercs de manger avant de lui avoir apporté la traduction latine des hymnes entendues ? Un maître d'école distribuant des *pensums* à une bande d'écoliers turbulents n'agirait pas avec une sévérité plus enfantine. Visiblement, le vieux conteur subit le charme du récit qu'il nous fait et se laisse aller au delà des limites du vraisemblable et du réel. Par exemple, examinons le récit succint de la *Guerre contre les Lombards* dans Éginhard et dans le parent d'Adalbert. Dans la première narration, nous voyons qu'à la demande du pape Adrien dont les territoires étaient envahis par Didier, roi des Lombards, l'empereur lance ses bataillons sur la Lombardie et s'empare de Pavie, après un long siège.

Le moine de Saint-Gall se trouve d'accord sur certains points avec le secrétaire de l'empereur, mais, d'après lui, c'est dans une seconde guerre causée par la répudiation de la fille de Didier par Charlemagne, que celui-ci s'empare de Pavie. Il n'eut qu'à se montrer pour briser la résistance des défenseurs de la ville. Celle-ci tomba entre ses mains, *à la vue seule de ses bataillons bardés de fer*.

Dans le récit de la guerre contre les Avares, nous trouvons les mêmes divergences entre nos deux auteurs : Éginhard nous apprend que, dans cette guerre, Charles ne fit qu'une campagne en

personne : celle de Pannonie. Les territoires ennemis furent dévastés et l'immense trésor des Avares, enlevé.

Nous sommes loin du calme et de la modération d'Éginhard. Mais où la différence des temps et des esprits est sensible, c'est dans le récit de la *Guerre d'Espagne*. Nous prenons ici sur le vif, pour ainsi dire, l'évolution qui transforme les matériaux de l'histoire et qui d'un homme de trente-six ans fait un barbon de quarante lustres.

Éginhard nous dit que Charles dirigea son armée vers l'Espagne et qu'il n'eut qu'à se présenter devant les places fortes et les châteaux pour qu'ils lui fussent livrés. Mais, au retour, l'arrière-garde, commandée par Roland, comte des Marches de Bretagne, fut entièrement détruite par les Gascons. Il fut impossible de tirer vengeance de ce désastre ; car les ennemis, favorisés par la légèreté de leurs armes, avaient fui de tous côtés. La narration d'Éginhard laisse supposer un plus grand désastre que celui qu'il avoue et l'on peut croire que l'expédition échoua complètement.

Dans ses « Annales », le secrétaire particulier de l'empereur nous apprend en outre que Charles prit Pampelune, s'approcha de Saragosse, reçut des otages, et revint à Pampelune, résolu de se retirer dans ses États. Ce fut alors qu'il s'engagea dans les Pyrénées.

Le moine, d'ordinaire plus bavard — *senectus loquacior* —, ne nous donne à ce sujet aucun renseignement sérieux. « Une invasion de Sarrasins força Charlemagne à se diriger vers la partie Sud de ses États. »

Dans la *Chanson de Roland* nous voguons à pleines voiles dans l'épopée et nous ne pouvons raisonnablement considérer comme véridiques les détails circonstanciés d'un poème dont la légende fait le fond. Nous ne pouvons admettre le critérium de Clinton qui, dans son *Histoire de la Grèce ancienne*, prétend qu'il faut, dans la légende, accepter comme vrais les détails que nous n'avons pas une raison particulière de rejeter.

La légende est le produit de l'imagination populaire travaillant sur un fait important qui l'a frappée, et comment concilier ces deux termes : « historique » et « imaginaire » ?

Quoi qu'il en soit, nous lisons dans la *Chanson de Roland* : « Il n'y a pas en Espagne de ville qui reste à forcer hors Saragosse, Charlemagne a pris Cordoue, il est allé jusqu'à la mer. Marsile,

roi de Saragosse, envoie des ambassadeurs à Charles pour lui faire sa soumission. La réponse de l'empereur est, naturellement, favorable : Ganelon est choisi pour la porter à Marsile, mais irrité contre Roland qui a décidé Charlemagne à le choisir, lui Ganelon, pour la périlleuse ambassade, il jure de se venger et promet aux ennemis la tête de son rival.

Il décide à son tour l'empereur à confier le commandement de l'arrière-garde au paladin. Charles franchit les Pyrénées et son neveu Roland périt avec ses pairs sous les flèches sarrasines. L'empereur tire de ce désastre une vengeance éclatante : les Sarrasins poursuivis périssent dans les flots de l'Èbre et l'armée de l'émir de Babylone est taillée en pièces.

Or, à 46 ans d'intervalle, fait remarquer M. Génin, le même fait s'est exactement reproduit. Roncevaux vit en 824 la défaite aussi complète de Louis le Débonnaire. Il y eut donc deux batailles de Roncevaux et les souvenirs de l'une et de l'autre furent confondus sans doute dans une seule légende (1).

1° Quant à la *substitution des Sarrasins aux Gascons*, nous n'admettons pas l'explication de M. Génin, qui l'attribue à ce fait que, les Gascons s'étant soumis au joug de l'empereur, il fallait ménager leur susceptibilité en séparant leur nom d'un désastre infligé à ce même souverain. Cette substitution, d'après notre critique, était possible parce que les habitants de la Navarre s'étaient donnés aux Maures ou Sarrasins quelques années auparavant.

Il nous semble plus raisonnable de croire que la *Chanson de Roland* est tout simplement le poème de cette lutte, qui occupe une si grande partie du moyen âge, du Chrétien contre le Musulman, de la Croix contre le Croissant et en particulier du Français contre les Sarrasins. L'épopée en question ne serait qu'une étincelle jaillie de ce grand choc du glaive catholique et du cimeterre mahométan.

2° La question de savoir si Roland était *neveu de Charlemagne* nous semble devoir être tranchée dans le sens de la négative.

Tout d'abord Éginhard ne dit point que le paladin était le neveu de Charles, en tout cas il n'est pas « fils de Berthe, sœur

---

(1) Voy. *La Chanson de Roland*, éditée, commentée et traduite par Génin.

de l'empereur », car Charles n'eut qu'une sœur, nommée Gisèle, qui consacra sa virginité au service du Seigneur. De plus, à Roncevaux Charles n'avait que trente-six ans et Roland devait en avoir quarante-deux. D'ailleurs, les dénominations d'« oncle », de « neveu », de « cousin » n'impliquent, dans les cours, aucun lien de parenté et sont purement honorifiques.

3° Éginhard qui parle de Pampelune, ne souffle mot de Cordoue, où le trouvère affirme que Charles a séjourné.

4° A propos de la déformation des rapports de l'Empire romain d'Occident avec l'Empire grec, déformation que nous signalions tantôt, remarquons que Roland est cité dans le *Geste* comme le vainqueur de Byzance. Il a pris Constantinople. Inutile de s'arrêter à prouver la fausseté d'une pareille assertion.

5° Éginhard nous avait dit que les *Écossais* se considéraient comme les sujets de Charles. Ce détail s'est transformé, car voici que le trouvère nous apprend que l'Angleterre doit payer un tribut à l'empereur.

6° Quant à la *revanche de Charlemagne*, elle était indispensable à la satisfaction de l'amour-propre national.

Nous sommes enlevés par un souffle d'épopée qui nous transporte bien au-dessus des réalités décevantes de l'histoire et nous planons dans le plein ciel de la gloire française. Le merveilleux même ne doit pas nous étonner outre mesure dans un poème qui puise sa vie jaillissante aux sources de l'imagination populaire. Éginhard n'avait-il pas, pour ainsi dire, frappé le premier le rocher pour en faire couler l'eau vive du merveilleux épique, quand il nous dépeignait les phénomènes avant-coureurs de la mort du grand empereur? Naturellement le bon moine s'était laissé aller à un courant qui ne plaisait que trop à son imagination vagabonde : il avait tracé des tableaux étranges comme celui de la lutte de Pepin le Bref et du démon. Si l'histoire s'était ouverte au surnaturel, l'épopée devait-elle lui fermer ses portes d'or? Pouvons-nous nous étonner que Charles s'adresse au soleil et que l'astre s'arrête à son geste impérial ? Pouvons-nous nous récrier contre le trouble de la nature à la mort des paladins? Non, certes ! Et peu s'en faut que nous ne trouvions naturel tout ce merveilleux, transportés que nous sommes par l'éclatante fanfare des combats épiques et par l'immense sanglot déchirant du cor de Roland. L'appel suprême de l'olifant, à travers les échos du temps, nous

arrive encore grossi et colossal, comme le son des trompettes qui, selon l'apocalypse, ébranleront les montagnes de Josaphat.

De nos jours même, ne peut-on pas mesurer la distance qui sépare le Napoléon de Thiers de celui de Rostand? Il serait intéressant et suggestif de suivre en ses déformations successives la physionomie du grand capitaine à travers les quatre-vingts dernières années du XIX^e^ siècle.

Nous la verrions passer par les stades ordinaires de l'histoire, de la légende et de l'épopée.

Heureusement, la critique historique a passé à son spectroscope le soleil d'Austerlitz et elle en a dégagé l'étincelle vivante de la vérité.

Car ç'aura été le grand honneur du XIX^e^ siècle d'avoir à la fois revendiqué et conquis les droits de la poésie et ceux de la réalité scientifique.

Henri Henquinez.

Mais nous ne nous proposons pas de faire ici une étude technique. L'objet de nos recherches sera le Christ vainqueur des puissances infernales qui est figuré sur l'une des petites faces de la châsse, et dont l'aspect reste unique jusqu'à ce jour dans l'iconographie du moyen âge (1). Debout, il foule à ses pieds deux figures hybrides, l'aspic et le basilic. Sur le nimbe timbré, sa tête est nue, sa face imberbe. Le visage rude mais pénétré d'audace, le corps inerte mais la pose héroïque, il tient en sa droite une longue haste surmontée d'une fleur de lys ; de l'autre main, il tient ouvert le livre sur lequel on lit l'Alpha et l'Oméga.

Toutefois, son originalité ne consiste pas en cela — car combien de fois ne trouve-t-on pas comme attributs du Christ le livre apocalyptique et la couronne royale ? — elle est tout entière dans le costume guerrier que l'artiste a donné à son Christ. Sur le haubert tombant jusqu'au genou, la cotte de mailles recouvre le corps et les bras ; une légère chlamyde agrafée sur l'épaule droite retombe sur le bras gauche étendu ; enfin, les pieds du Christ sont chaussés de hautes bottines montant jusqu'à la naissance du mollet. Ainsi s'exprime le caractère prédominant de cette étrange figure : le Christ est en même temps que Roi et Dieu, un guerrier redoutable dont la victoire s'achève, et qui, debout, triomphe sur le corps de ses ennemis abattus. A n'en pas douter, un souffle guerrier, des pensées belliqueuses animaient l'auteur de la composition, non pas le batteur de cuivre qui l'exécuta, mais le clerc qui la conçut. Et si l'image avait paru inhabile à traduire ces sentiments, l'inscription était là pour leur donner une forme explicite. Elle est pleine de signification et sonne comme un vivat triomphal : *(Domi)n(u)s potens in prelio, belliger insignis, tibi sic basiliscus et aspis subdolus atq(ue) leo subeunt, rex, in cruce passo.* « Seigneur puissant dans le combat, guerrier insigne, c'est » ainsi que se trouvent réduits sous tes pieds le basilic, le traître » aspic et le lion, ô Roi, qui as souffert sur la croix ». Nous aurons à revenir plus loin sur le sens de cette inscription. Pour l'instant, nous nous demanderons d'où proviennent ces cris guerriers, à quelle tradition écrite ou figurée, se rattache une image si rare.

---

(1) Cf. Helbig, *Art mosan*, p. 45.

II

La source première des éléments qui composent la représentation de Visé est l'ancien Testament. L'image symbolique du Christ foulant à ses pieds l'aspic et le basilic est tirée du psaume XC. Remarquons seulement qu'elle était connue de tous et de l'usage le plus fréquent. L'expression, *potens in prelio*, se trouve au psaume XXIV, 8, comme d'ailleurs tout l'élan belliqueux et toute la conception militaire qui font le caractère achevé de notre inscription. « Levez vos têtes, ô portes! levez-vous, portes éter- » nelles, et le roi de gloire entrera. Qui est le roi de gloire? C'est » le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans le » combat ».

Des images si claires et que la liturgie chrétienne adopta, devaient solliciter puissamment l'esprit des artistes. Pourtant, en dehors des illustrations de la Bible, des représentations comme le Christ de Visé sont extrêmement rares. C'est que l'esprit religieux s'était profondément transformé avec le christianisme. Sous des images belliqueuses, les Juifs exprimaient en même temps que leur espoir dans le Messie, les services immédiats qu'ils attendaient de sa puissance : la perte des ennemis de la Loi et la fondation du Royaume. Un chrétien pouvait bien garder dans son esprit et même dans sa langue, l'habitude de ces images, elles ne répondaient plus au même objet, elles n'étaient plus que des métaphores hardies ou des expressions symboliques.

Le Christ, en effet, avait rompu sur ce point avec le passé juif. Sa doctrine était toute pacifique (1). Sans doute, il avait dit : « Je » suis venu apporter la guerre, non la paix » (Math., 10, 34) ; mais il entendait par là les déchirements intérieurs, les conflits domestiques et les luttes de toutes sortes dont la foi devait être la cause. Ce n'était pas là le principe actif de sa doctrine. Au contraire, la douceur, l'humilité, la patience jusqu'à renoncer au droit de légitime défense, telles devaient être les qualités de ses vrais disciples. Pas davantage, on ne trouverait un appel à la guerre dans les écrits des apôtres. Leurs métaphores qui sont empruntées

---

(1) Sur ce principe fondamental et le sens des expressions belliqueuses dans la littérature chrétienne des premiers siècles, voy. Harnack, *Militia Christi* (Tubingue, 1905), p. 4 et suiv.

au service militaire n'ont rien du ressentiment judaïque. Nous ne sommes pas non plus porté à croire qu'elles soient, comme dans le culte de Mithra, un souvenir de vieilles religions orientales (1). Car ce ne sont, nous l'avons dit, que des métaphores. Elles proviendraient plutôt, semble-t-il, d'un fonds commun d'expressions que les luttes de la vie ont fait naître, et dont toutes les religions se sont servies, quand elles ont voulu indiquer à leurs fidèles, la nécessité de l'obéissance à la divinité, la soumission à ses ordres, la fidélité à son service. De Saint Paul à Tertullien, qu'il s'agisse d'apologistes, de docteurs ou de moralistes, elles n'ont trait qu'aux batailles spirituelles du chrétien, aux luttes qu'il doit soutenir contre la chair et le démon pour obtenir la récompense éternelle.

Ce n'est donc pas dans les écrits des Pères, d'une façon générale, que nous trouverons les textes, d'où procéderait avec ses attributs matériels le Christ de Visé. Mais il y a une œuvre chrétienne où de semblables images sont fréquentes, qui contraste par son caractère passionné avec le pacifisme apostolique, et dont on a pu dire qu'elle perpétuait la tradition belliqueuse d'Israel : c'est l'Apocalypse. Le Christ n'y est plus celui qui doit restituer la gloire du peuple élu; mais, tandis que l'auteur le représente aux derniers jours du monde, victorieux du mal et triomphant du Dragon, il garde les traits essentiels que le Psalmiste aimait conférer au Messie. Son image redoutable était présente à l'esprit du clerc qui conçut le Christ de Visé. Pour le caractère général de cette image, aussi bien que pour le choix des détails, nous pensons que l'Apocalypse est la seconde source à laquelle il fut puisé.

Et d'abord, par le sceptre, le Christ est le « Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs » (Ap., XIX, 16), par le livre ouvert, l'Alpha et l'Oméga, le Premier et le Dernier (XXII, 13). L'armure elle-même, un Chrétien pouvait-il la trouver indigne du Christ, quand le texte sacré lui racontait les combats du Seigneur? Le Seigneur apparaissait à cheval, pour juger et combattre, (XIX, 11) ; ses yeux étaient comme une flamme de feu, sa tête portait le diadème (XIX, 12) ; son manteau était teint de sang et

(1) F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1907. Préface, p. XIV et suiv.

son nom était le Verbe de Dieu (XIX, 13). Les armées du ciel, à cheval, l'accompagnaient (XIX, 14) ; un glaive aigu sortait de sa bouche, au moyen duquel il allait anéantir les nations (XIX, 15). Et le combat se livra, disait le texte, entre les armées célestes, commandées par le Christ, et les armées de la Bête (XIX, 19). La Bête fut vaincue, et les cadavres des siens furent dévorés par les oiseaux du ciel (XIX, 20, 21), et le vieux serpent fut enchaîné pour mille ans (XX, 2).

En fallait-il plus pour évoquer le Christ de Visé et justifier les armes avec lesquelles il apparaît? Au moyen âge, les miniaturistes, illustrateurs de la Bible, ne pouvaient manquer de traduire beaucoup de ces textes en images (1). C'est ainsi que nous avons des représentations du Christ, avec le glaive sortant de la bouche du Christ chevauchant à la tête des armées célestes (2). De là à des interprétations plus hardies, à des traductions iconographiques, où l'imagination jouerait plus librement son rôle, il n'y avait pas loin. Ainsi, dans un manuscrit anglo-saxon (manuscrit de Kedmon) du X^e^ siècle, le guerrier divin, des javelots à la main, le carquois sur l'épaule, précipite les mauvais anges dans l'abîme (3). La Vierge elle-même que l'Église appelle *terror daemonum*, *bellatrix egregia*, *femina fortis et ad bella doctissima*, est représentée dans un tableau de Klosterneubourg, armée de pied en cap, conduisant des anges au combat (4). On le voit, la pensée symbolique et l'image littéraire qui composent au fond toute la langue de l'Église et notamment ses chants liturgiques, avaient fait naître ces représentations figurées. C'est par là aussi que nous achèverons de comprendre le Christ de Visé.

III

Mais tout d'abord, on pourra se demander si cette figure n'a pas quelque rapport avec la littérature de langue vulgaire. Peut-

---

(1) Sur le cycle des représentations tirées de l'Apocalypse, cf. Kraus, *Geschichte der christl. Kunst*, II, p. 357.

(2) R. Brück, *Die Malereien in den Handschriften des Königsreichs Sachsen* (Dresde, 1906), p. 144, fig. 115.

(3) R. Mülker, *Geschichte der englischen Litteratur* (Leipzig et Vienne, Bibliogr. Institut, 1896), p. 35.

(4) Cité par M. Sal. Reinach, *Revue critique*, 1907, I, p. 392.

être pourrait-on suivre là une double tradition, celle de la paix et celle de la guerre, l'une dont les images seraient empreintes d'une mystique poésie, l'autre qui déborderait d'ardeur chevaleresque. Ou peut-être aussi qu'elles se confondraient en un Christ qui refléterait tout l'esprit du temps. Nous ne faisons que signaler ce sujet de recherches et citons deux exemples. Le premier est tiré d'une œuvre anglo-saxonne du commencement du XIII^e^ siècle : *Ancren Riwle*, la Règle des anachorètes. « C'était une Dame, qui » était tout entourée d'ennemis, et tout son pays était dévasté, et » elle-même était bien pauvre, en un château de terre. Pourtant, » l'amour d'un puissant roi allait vers elle, sans bornes, et si fort, » qu'en signe de cour, le roi envoyait à la dame ses messagers, » l'un après l'autre, et souvent beaucoup à la fois ; il lui envoyait » aussi des bijoux, nombreux et beaux, et il la secourait par des » aliments, et il l'aidait de ses richesses à maintenir debout son » château ». Or, quoi qu'il fît, la dame restait indifférente et lasse. « Que voulez-vous de plus ? Il vint lui-même à la fin et montra » son beau visage, le plus beau certainement qui fût à voir » parmi les hommes, et il lui parla si doucement, avec des » mots si joyeux, qu'ils auraient pu rappeler un mort à la » vie ». Et comme la dame ne répondait pas à son amour, le Roi accomplit des merveilles et des exploits sous ses yeux. C'était en vain. Lors, il lui dit : « Dame, vous êtes harassée par la guerre, » et vos ennemis sont si forts que vous ne pourrez échapper à » leurs mains sans mon aide, et ils vous réduiront à une mort » honteuse. Mais moi, pour l'amour de vous, je me charge de les » combattre, et je vous sauverai de ceux qui cherchent votre » mort. » Le roi combattit, sauva la dame au prix de sa mort même. « Or, ce roi, continue l'auteur, c'est Jésus-Christ, fils de » Dieu, qui de cette manière, sauva notre âme, assaillie par les » démons ! [1] » Il n'y a rien de plus tendrement délicat, dans la littérature ecclésiastique, que cette allégorie. Le clerc qui l'écrivit était bien dans la vraie tradition chrétienne, et nous verrons de plus, combien son symbolisme, au fond, touche de près à celui de la figure guerrière de Visé. Seule, l'expression en est différente. Mais voici dans la littérature médiévale d'autres accents.

---

[1] Nous devons l'indication de ce texte et sa traduction en anglais à notre ami, J. Mansion.

Dès le IX[e] siècle, l'auteur du *Heliand* comparait le Christ à un chef, et ses disciples à des soldats fidèles. Avec bonheur, il commentait les paroles de Thomas à ses compagnons, au moment où le Christ allait partir pour la Judée : *eamus et nos, ut moriamur cum eo* (Joh., 11,16) ; il amplifiait hors de mesure cette passagère manifestation de courage. « En avant ! s'écrie Thomas, » restons avec lui ! souffrons avec notre roi (Dienstherr) ! C'est » la gloire d'un soldat de rester debout, inébranlable, à côté de » son chef et de mourir librement pour lui ! (1) » Dans *Ancren Riwle*, on croit entendre la voix d'un prêtre ; ici, c'est le cri d'un chevalier. La littérature dramatique, à son tour, révélerait le sentiment du peuple. Toute l'époque !

Mais le type suprême du Christ, le modèle toujours observé et reproduit par les artistes du moyen âge, resterait celui que l'Église elle-même avait consacré dans l'enseignement de ses docteurs et dans l'expression plus sensible de ses chants liturgiques.

Nous touchons au but. Beaucoup de causes ont concouru à la création matérielle du Christ guerrier. Nous avons cité l'ancien testament, l'Apocalypse, l'esprit chevaleresque. La dernière, la plus immédiate, la plus importante, doit être cherchée dans les hymnes que l'Église fait entendre devant la croix où le Christ expira.

IV

Car ici, les cris d'allégresse et les vivats enthousiastes alternent avec les gémissements douloureux. Le Calvaire n'est pas seulement la dernière étape d'un long martyre, c'est aussi l'ultime péripétie du combat, la consécration de la victoire. L'Église salue son Christ et triomphe avec lui ! C'est l'hymne du Samedi saint, l'« *Ad regias agni dapes* », c'est surtout le « *Vexilla regis* », dont certains vers sont comme le thème toujours repris des représentations du crucifix à l'époque romane :

Impleta sunt quae concinit
David fideli carmine
Dicendo nationibus
Regnavit a ligno Deus.

---

(1) D'après la trad. de R. Kögel et W. Brückner (*Grundriss der germ. Philologie*, II, p. 103).

Fidèles à cette idée, sensibles à cette joie, les artistes de l'époque romane ne voyaient pas dans le Christ crucifié le Fils de l'homme accablé sous le poids des douleurs. Il restait le « Roi de gloire » sur la croix plus que partout ailleurs, car la croix était à la fois l'instrument et le signe de sa victoire. Il porte le diadème, sa tête est droite, ses yeux sont ouverts. Il triomphe, il règne, il commande. C'est ce que souvent des figures et des inscriptions expliquaient.

Dans l'évangéliaire d'Uota (1), comtesse de Moosberg (1007), conservé à Munich, la Vie renait au pied de la croix, la Mort s'affaisse pour jamais. Et on lit : *Crux est reparatio vitae. Crux est destructio mortis. Spirat post Dominum sanctorum vita per aevum. Mors devicta peris, quia Christum vincere gestis.*

Or, l'idée est la même quand on voit le Christ fouler à ses pieds les monstres infernaux ainsi que sur la châsse de Visé. Selon Honorius d'Autun, le lion est l'antéchrist, le dragon le diable, le basilic la mort, l'aspic le péché (2) : puissances du mal que le Christ rédempteur a vaincues. Sur les pierres d'Extern (1115), le Père lui-même apporte à son fils descendu de la croix, le fanion de la victoire. Le serpent qui, en bas, tient l'homme enlacé, devra lâcher sa victime (3). En l'église Notre-Dame de Maestricht, un bas-relief du XII^e^ siècle montre le Christ écrasant sous ses pieds le lion et l'aspic ; dans la gueule ouverte d'un des monstres, il enfonce la hampe de son étendard (4). Comme à Visé, c'est donc un Dieu qui combat. Ici, la représentation est plus matérielle, mais la signification est la même : elle est toute contenue, pour qui sait lire, dans les derniers mots de l'inscription : ***Rex, in cruce passo***, et l'on peut la traduire ainsi : c'est en mourant sur la croix que le Christ a soumis définitivement l'enfer et que l'homme a été reconquis à son Créateur. Le Sauveur, à Visé, ne porte pas le diadème comme sur le crucifix, mais il tient le sceptre. Il n'a pas le fanion de victoire, mais il a revêtu la glorieuse armure. Et ses ennemis sont à jamais vaincus.

1. Kraus, *op. cit.*, II, p. 321.
2. Cf. E. Male, *L'art religieux du XIII^e^ siècle en France* (Paris, 1902), p. 62. Kraus, *op. cit.*, II, 214.
3. *Bulletin de la gilde de St Luc*, XI (1898), p. 51

V

Nous ne connaissons qu'un autre exemple du Christ en costume de guerre, signalé il y a déjà longtemps par M. Dobbert (5). Il s'agit d'un dessin russe du XVII[e] siècle qui est en quelque sorte un poème iconographique en l'honneur du Fils incarné. « A côté » de beaucoup d'autres groupes, dit M. Dobbert, nous trouvons » le suivant : le Christ sous la forme d'un guerrier couvert de ses » armes, le nimbe autour du casque et tirant son glaive, est assis » sur la traverse de la croix qui transperce elle-même un être » diabolique, représentation de l'enfer vaincu. A côté, un ange » debout tient de la main gauche le diable par la barbe et semble » de la main droite, l'accabler de coups ». Il n'est pas possible de trouver une variante plus intéressante du Christ de Visé.

Au fait, on voit combien les idées que ces représentations exprimaient étaient familières à l'esprit du moyen âge, et qu'il n'était personne incapable d'en saisir toute la signification au premier coup d'œil. On voit aussi combien furent rares les formes que, pour traduire ces idées, le clerc du XI[e] siècle et l'imagier russe avaient choisies. Nous ne les avons pas conservées toutes et il est possible qu'on en trouve d'autres exemples. Mais on peut affirmer que l'art chrétien ne fit que rarement appel à cette traduction un peu brutale d'idée symbolique. Elle était à sa place dans la littérature, parce que les mots sont ailés et que depuis longtemps, on avait fait des images belliqueuses une application toute spirituelle. Les artistes, dirait-on, sentirent que leur art n'était ni assez éthéré dans sa nature, ni assez délicat dans ses moyens d'expression, pour oser employer de semblables métaphores. A l'époque romane, ils eurent, pour représenter le triomphe du Christ, la croix royale ; à l'époque gothique, le Christ majestueux et calme qui écrase les bêtes impures au portail de la cathédrale d'Amiens. Seuls, quelques-uns qui se souvenaient de Sabaoth et des images fantastiques de l'Apocalypse, dont l'esprit était imbu de symbolisme, mais aussi de sentiments populaires et contemporains, osèrent représenter le Christ selon la lettre des textes, comme un « guerrier insigne, puissant dans le combat ».

Marcel LAURENT.

(5) *Zeitschrift f. bildende Kunst*, VI (1871), p. 119. Cité par Kraus, *op. cit.* II, p. 344.

Un poème de Rodulf de Saint-Trond

Pendant de longs siècles et jusqu'à la fin de l'ancien régime, le village de Seny [1], en Condroz, appartint à l'abbaye de Saint-Trond. Les circonstances dans lesquelles l'abbaye aurait acquis ce domaine, sont rapportées en détail par l'auteur de la troisième continuation du *Gesta abbatum Trudonensium*, qui écrivait au XIV^e^ siècle [2]. Voici la substance de son récit. La lèpre avait rendu aveugle le propriétaire de la villa de Seny. Tandis que Trudon, revenant de Metz, s'approchait de cette localité, un ange apparut dans son sommeil au malheureux lépreux et lui annonça que l'eau dans laquelle le saint aurait lavé ses mains, lui procurerait la guérison. Confiant en cette promesse, le seigneur dépêche des serviteurs qui ramènent le saint. Le miracle s'accomplit dans les conditions indiquées, et, pénétré de gratitude, le seigneur, qui n'avait point de descendance et auquel la villa de Seny appartenait à titre d'alleu, en fit don à Trudon. Son frère, à l'annonce de cette libéralité, revendique la villa et ne craint pas d'employer la violence pour s'en emparer. Le châtiment céleste ne tarde pas à l'atteindre : paralysé, il n'a plus d'autre ressource que de recourir lui-même aux prières de Trudon. Son repentir lui obtient la guérison. Non content de restituer au saint ce dont il s'était injustement emparé, il lui offre sa propre villa, voisine de Seny. Le saint reprend son bien, mais attribue à l'église de Metz ce

(1) Seny, arrondissement et canton de Huy.

(2) Pars prima, lib. I, § 9. Édition Koepke, dans les *Monumenta Germaniae historica, ss.*, t. X, p. 366. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, édition C. de Borman, t. II (Liège, L. Grandmont-Donders, 1877). pp. 94-95.

qui lui était offert par surcroît. C'est en 655 que se passaient ces événements.

Où le chroniqueur du XIV^e^ siècle a-t-il puisé la matière de son récit? Il est évident qu'il ne l'a point tirée de sa propre imagination. Certains détails, la tournure même de la narration nous reportent à une époque plus ancienne, et les éditeurs du *Gesta*, Koepke d'abord, plus tard, M. C. de Borman, ne s'y sont point trompés. Ils ont pris soin d'imprimer ce passage de la chronique dans le caractère réservé d'ordinaire aux emprunts faits à une source antérieure. Ni l'un ni l'autre ne s'étaient cependant trouvés en état de désigner cette source ; on ne trouve, en effet, trace de ces événements, ni dans le *Vita sancti Trudonis* de Donnat, ni dans celui de Thierry. Peut-être les éléments dont nous disposons aujourd'hui nous permettront-ils de résoudre le problème.

L'auteur de la première continuation a inséré dans la chronique, de manière à en former le livre IX, un mémoire que le célèbre abbé Rodulf avait adressé à l'évêque de Metz, Étienne de Bar, sur les faits qui avaient marqué sa prélature de 1108 à 1136(1). L'abbé, après avoir exposé les difficultés qu'il avait éprouvées pour conserver Seny à son monastère, ajoute qu'il a cru bon de raconter ailleurs quand et comment cette villa avait été donnée à saint Trudon (2).

Se basant sur ce passage, on pouvait donc s'imaginer que le continuateur du XIV^e^ siècle avait utilisé le récit de Rodulf, et naguère M. l'abbé Paquay émettait cette conjecture (3).

---

(1) C'est à tort que Koepke, émettant un avis auquel se sont ralliés M. S. Balau (*Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, Bruxelles, Hayez, 1902-1903, p. 368) et M. Paquay (*De Banier*, 8^e^ année, p. 168), attribue au continuateur et ami de Rodulf, le livre IX de la chronique en même temps que le livre VIII, et les livres X à XIII. Le livre IX est tout simplement un mémoire rédigé par Rodulf lui-même.

(2) *Gesta abbatum Trudonensium*, lib. IX, § 6 (M.G.H., tome cité); C. de Borman, *o. c.*, I, p. 147.

(3) M. Paquay a publié (dans *De Banier*, année 1900) une suite d'intéressants articles relatifs à saint Trudon, malheureusement perdus dans cette revue (Cf. *Archives belges*, 1904, art. 301, § 32). M. A. Hansay (*ibid.*) n'est pas tout à fait dans le vrai en prétendant que, ni Donat ni Thierry n'ayant mentionné ces faits, le chroniqueur du XIV^e^ siècle a dû les puiser dans la tradition populaire ; on voit qu'ils avaient été mis par écrit deux siècles avant ce dernier.

Avant que j'eusse connaissance de l'étude de M. Paquay, un heureux hasard m'avait mis en main le texte dont il supposait l'existence. Pendant que j'étudiais les manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liège, mon attention fut attirée par un petit poème, transcrit dans un manuscrit (n. 79 ancien) de ce dépôt (1).

Le corps du codex, qui contient différentes œuvres, a été écrit au XII[e] siècle, vraisemblablement à l'abbaye de Saint-Trond (2), d'où il est venu à Liège, et le poème en question date de la même époque. Il occupe la majeure partie du recto du premier feuillet du volume, que le copiste avait laissé en blanc.

Un vers léonin: *Trudo, tibi Senni sic est data jure perhenni,* forme le titre de cette œuvre poétique, qui raconte les faits rapportés par le chroniqueur du XIV[e] siècle: la guérison du seigneur de Seny, sa donation à Trudon, la conduite coupable de son frère, sa punition céleste, et le retour à la santé qui suit son repentir.

Le poème est écrit en vers rimés, et dans le manuscrit les finales communes sont inscrites entre chaque groupe de deux vers. Que ce soit là le récit dont Rodulf parle dans sa chronique, il n'est pas possible d'en douter, et d'autre part, il est certain que ce poème constitue bien la source du troisième continuateur du *Gesta abbatum Trudonensium*. Celui-ci s'est borné à amplifier ce récit, à l'interpréter, selon la tendance de son imagination. Un détail suffit à le prouver: soit qu'il l'ignore, soit que la mesure de son vers ne le comporte pas, Rodulf omet le nom de la villa donnée à l'église de Metz par le frère du seigneur de Seny. Or, le continuateur de la chronique laisse précisément en blanc, dans son manuscrit, la place de ce nom: «Tunc aliam villam quam patrum jure tenebat cum prima sancto gaudens conferre volebat », dit Rodulf.

« Hec villa noncupatur..... et est vicina villa nostra prefata Seni », écrit le continuateur, et cette omission caractéristique suffit à prouver la dépendance dans laquelle il se trouve vis-à-vis de son prédécesseur. Pour qu'il n'ait pas lui-même comblé cette lacune,

---

(1) L'annonce de cette découverte avait été consignée par M. S. Balau (*op. cit.*, p. 370, note 5).

(2) Voy. sur ce manuscrit, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège* (Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1875), n[os] nouveaux 18, 152, 505 et 735.

il fallait qu'à son époque, la villa en question n'appartint plus à l'église de Metz. Lui avait-elle échappé déjà deux siècles auparavant, alors que Rodulf tenait la plume ? Il est permis de se demander même si le fait de la donation de Seny avait eu quelque réalité.

Peut-être oserais-je risquer une conjecture au sujet des circonstances qui amenèrent Rodulf à composer ce récit. Dans le passage que j'ai tantôt indiqué, celui-ci laisse entrevoir les peines qu'il dut se donner pour remettre l'abbaye en possession des biens de Seny, dont Berthold de Vianden s'était emparé et qu'il avait détenus pendant de longues années. Démarches auprès de l'évêque de Metz, auprès d'Henri de Limbourg, avoué de l'abbaye, enfin recours à l'empereur lui-même ; cadeaux aux uns et aux autres ; fatigues de toute nature, tel est le bilan dressé par l'abbé chroniqueur. Au cours de ces revendications, n'aurait-il point cherché à peser sur l'esprit des intrus en leur remémorant le châtiment de celui qui jadis avait osé porter une main sacrilège sur cette même villa devenue la propriété de saint Trudon ?

La même main qui a transcrit le poème dans notre manuscrit, a intercalé une variante dans l'espace laissé entre deux vers. S'agit-il d'une fantaisie de copiste, désireux de faire montre de son savoir, ou bien n'est-ce pas plutôt l'auteur lui-même qui aura tenu à donner cette seconde leçon ? Dans ce cas, nous aurions la bonne fortune de posséder, dans le manuscrit de notre petit poème, un autographe du célèbre chroniqueur.

*
* *

Cette œuvre poétique s'apparente étroitement à deux autres documents de même forme. En 1883, M. Godefroid Kurth publia un *Vita metrica sancti Frederici*. Il en avait découvert le texte dans un manuscrit du XII[e] siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Trond et actuellement conservé au British Museum (1). Rapprochant ce poème d'une autre pièce de vers qui contient l'éloge de l'abbé Thierry de Saint-Trond et de son successeur Rodulf, et constatant l'identité de facture de ces éloges et de la vie de saint Frédéric, M. Kurth n'hésitait pas à attribuer ces deux œuvres à

(1) *Analecta Bollandiana*, t. II, pp. 259-269.

un même auteur qui, entré comme moine à l'abbaye de Saint-Trond sous la prélature de Thierry, aurait été l'élève de Rodulf.

Ainsi devaient s'expliquer et le long éloge décerné au premier et le fait que l'auteur, ainsi qu'on devait le supposer à la lecture des quatre vers consacrés à Rodulf, aurait survécu à ce dernier.

La question de la paternité de ces documents n'intéressait pas directement le sujet que M. Kurth s'était alors assigné. L'auteur se proposait d'étudier plus spécialement ce point en publiant les éloges métriques dont il avait pris copie. Mais dans l'entretemps, M. Karl Hampe, lors d'un voyage en Angleterre en 1895-1896, mit la main sur ces documents, les édita et, dans son introduction, traita à fond la question d'origine (1). Les raisons qu'il allègue au cours d'une analyse très minutieuse, emportent la conviction. Pour M. Hampe, l'auteur de l'éloge de Thierry est le successeur et l'ami de ce dernier, c'est-à-dire Rodolf ; les quatre vers qui contiennent l'éloge de celui-ci, bien inférieurs de facture, sont d'une autre main et dus sans doute à l'un de ses disciples.

En somme, de l'avis de M. Kurth et de M. Hampe, la *Vita Frederici* et l'éloge de Thierry sont d'un même auteur ; d'autre part, M. Hampe prouve que cet auteur est l'abbé Rodulf. Et de cette conclusion je pourrais, s'il en était besoin, tirer une confirmation nouvelle en faveur de l'attribution à Rodulf du poème que je vais citer ; ce poème est en effet construit d'après les procédés dont MM. Kurth et Hampe constataient l'identité dans les deux pièces rimées que nous a conservées le manuscrit de Londres.

Il convient donc d'inscrire au catalogue des œuvres de Rodulf ces trois poèmes : Vie de Saint Frédéric, évêque de Liége ; Éloge de l'abbé Thierry ; Récit de la donation de Seny à saint Trudon. Ce ne sont d'ailleurs pas les seules œuvres poétiques que Rodulf avait composées, mais de ses autres productions, on n'a malheureusement gardé que la mention (2). Toutefois, il ne me paraît point possible de laisser à l'actif de notre auteur les quelques vers que Mabillon avait trouvés reproduits à la suite d'une œuvre de Rodulf et que pour cette seule raison, semble-t-il, il avait cru pouvoir lui

---

(1) *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXII (1897), pp. 380-385.

(2) Voy. S. Balau, *op. cit.*, pp. 363-364.

attribuer (1). La différence de facture est telle qu'en l'absence de preuves certaines, je me refuserais à les considérer comme étant de Rodulf. La même observation s'applique à quatre autres vers, débris d'un poème sur l'Eucharistie, que Gropperius, suivi par Mabillon, attribuait également à Rodulf (2).

Quoi qu'il en soit, voici le texte de notre poème :

Trudo, tibi Senni sic est data jure perhenni.

Quidam nobilium lepre languore gravatus
Et vi languoris visu fuerat viduatus.
Passus erat multo jam tempore multa laborum.
Hinc frustra medicis dans plurima sepe bonorum.
Ars, manus humana minus illi proficiebat
Et magis atque magis illum dolor afficiebat.
In somnis tandem, Domino miserante, monetur,
Et qua curari posset ratione docetur :
Per partes illas, languens quibus ipse manebat,
Transiret juvenis, qui tantum munus habebat
Insignis meriti, quod, si vel aquam meruisset,
Qua juvenis manibus purgandis exibuisset,
Hac lotis oculis melius quam primo videret ;
vel quoque potata (3)
Hac etiam sumpta, lepre languore careret.
Hinc consolatus aliquatenus, insinuavit
Ista suis aditusque vie servare rogavit
Et percunctari passim cauteque videre,
Signa viri si possent forsan habere.
Trudo fuit, cujus meritum pia gratia Christi
Prodiderat, cujus egro sit copia tristi ;
Nam Mettis remeans, ad id (4) venisse locorum
Contigit, ecclesiam subiit, quod erat sibi morum :
Semper enim Domino primum pia vota litabat,
Post operi reliquo se cum ratione parabat (5).
Intimat eger ei sibi que fuerant reserata

(1) Mabillon, *Vetera analecta* (Paris, 1723), p. 470.
(2) Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 686.
(3) Ces mots ont été ajoutés au-dessus de la ligne.
(4) Le manuscrit porte : adidiit.
(5) Le manuscrit porte : litatabat.

Et prius ex ipso divinitus insinuata,
Orat tam facile ne remedium remoretur :
Indignum vero se sanctus ad ista fatetur,
Et tamen exequitur, Dominum simul ipse precatus,
Ut fidei fructum caperet languore gravatus.
Vidit, ubi lavit oculos haustaque vigorem
Ille recepit aqua membrisque quibusque decorem.
Nec fuit ingratus, sed quidem pro munere tanto
Curavit villam Senni contradere sancto.
Hac tunc degebat ; haec facti testis habetur
Et viro sancto se jure subesse fatetur.
Porro viri frater minus assensum tribuendo
Vindicat hic villam sibi fratrem ..... (1)
Corripitur citius et corpore debilitatus
Contractus doluit ausus hujusce reatus.
Mittit qui sanctum revocent veniamque precatur
Et sancti precibus demum reparatur.
Tunc aliam villam, quam patrum jure tenebat,
Cum prima sancto gaudens conferre volebat ;
Sed sanctus renuens fecit magis illa daretur
Mettensi Stephano, cujus nunc juris habetur.

Joseph Brassinne.

(1) Le dernier mot est illisible dans le manuscrit.

L'inscription dédicatoire de l'église de Looz

Les inscriptions commémoratives que l'on rencontre dans les édifices religieux du moyen âge et qui nous renseignent sur l'époque de leur origine, sont relativement rares et présentent une importance d'autant plus considérable pour les études d'archéologie et d'histoire. Certaines de ces inscriptions se lisent sur la première pierre de l'église ; d'autres rappellent la date de la fondation et le nom de l'architecte ou maître de l'œuvre ; on en trouve enfin qui sont gravées sur les pierres de dédicace et qui indiquent, en règle générale, la liste des patrons du sanctuaire, le nom du prélat consécrateur et la date de la cérémonie. C'est à cette dernière catégorie de documents épigraphiques qu'appartient l'inscription de l'église de Looz, dont nous nous occupons dans les pages qui suivent.

On ne sait pas exactement à quelle époque remonte l'origine de la ville de Looz. L'emplacement qu'elle occupe sur un promontoire assez élevé, dominant les larges vallées qui l'entourent presque de toutes parts, constituait une sorte de forteresse naturelle : dès les temps les plus reculés, les populations de la plaine ont dû l'occuper et le mettre en état de défense pour s'y ménager un refuge contre les attaques de l'ennemi. Quoi qu'il en soit, il est établi que sous la domination romaine, Looz était situé près du point d'intersection de deux routes secondaires, celles de Tongres à Wervicq et d'Arlon à Nimègue (1), et qu'il était le siège d'un

(1) Gauchez, *Topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique*. Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique, t. XXXVIII, 1882 ; voyez pp. 226, 323 et la carte.

établissement de quelque importance, dont on a retrouvé de nos jours des vestiges incontestables (1). Cet endroit continua-t-il à être habité sans interruption durant tout le haut moyen âge ? C'est une question que la pénurie et le silence des sources relatives à cette période ne permettent pas de trancher avec certitude.

Ce n'est qu'à partir des premières années du XI[e] siècle que les documents historiques font mention du château-fort et de la *villa* de Looz (2). C'était alors la capitale d'un comté, qui lui avait emprunté son nom, et dont le territoire était compris dans la circonscription du diocèse de Liège (3). Il est certain qu'à cette époque Looz possédait déjà un temple chrétien. C'était une simple église paroissiale, placée sous le patronage des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Odulphe ; elle fut érigée en collégiale à une date inconnue, en tout cas avant 1047 ; ce fut, en effet, en cette année que l'archidiacre Herman, frère du comte de Looz, la fit agrandir et y fonda sept nouveaux canonicats (4).

Au siècle suivant, l'église dut recevoir de notables agrandissements, — peut-être même fut-elle entièrement reconstruite, —

(1) Schayes-Van Dessel. *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la dominat. rom.*, t. IV, 1877, p. 135. P. Stebert, *Un excursion à Looz*, dans le *Bullet. de la Societé scient. et litt. du Limbourg*, t. XII, 1872, p. 314.

(2) Voyez J. Daris, *Histoire de la bonne ville, de l'eglise et des comtes de Looz*, I, 1864, p. 6. Schayes-Piot. *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la dominat. rom.*, t. III, 1859, p. 353. Le premier document qui mentionne le titre de comte de Looz, est une charte de l'évêque Baldéric II, de l'an 1015. Cf. Van der Kindere, *La formation territoriale des principautés belges au moyen age*, t. II, 1902, p. 138. *Bulletin de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*, t. VI, 1863, p. 134.

(3) On sait que, dans la suite, le comte de Looz devint un fief relevant de l'eglise de Liege et qu'en l'an 1365, il fut définitivement incorporé à la principaute. Voyez Daris, *o. c.*, t. I, p. 429 et p. 562. Van der Kindere, *o. c.*, t. II, p. 39.

(4) J. Mantelius-Robyns, *Historia Lossensis*, 1717, pars II, Dipl. 23, p. 30 : « *Anno millesimo quadragesimo septimo, Hermannus, frater Comitis de Los, » Archidiaconus Leodiensis, Ecclesiam de Los ad honorem sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et sancti Odulphi ampliavit, atque in ea septem Canonicos instituit, inque chori medio sepulturam accepit* ». Cf. J. Daris, *o. c.*, t. II, Documents, p. 1, t. I, pp. 131 et 387. Voyez aussi Jean de Brusthem, *Res Gestae episc. Leod.*, etc., f° 137 v° (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 21822). *Gesta episc. Leod. abbrev.*, M. G. H., SS., t. XXV, p. 131.

Sur l'archidiacre Herman, voyez E. de Marneffe, *Tableau chronolog.*, etc., dans les *Analectes pour servir à l'hist. eccles.*, t. XXV, p. 439, et t. XXXI, p. 154.

car une nouvelle consécration fut jugée nécessaire. Elle eut lieu, comme nous le démontrerons plus loin, le 3 novembre 1130. Ce fut le prince-évêque de Liège, Alexandre de Juliers, qui présida aux cérémonies solennelles prescrites par la liturgie. Pour commémorer l'événement, les chanoines de Looz avaient fait sculpter une pierre de dédicace de grandes dimensions, qui fut placée au-dessus de la porte d'entrée de l'édifice. Au centre de la pierre se trouvait représenté le Christ, entouré de saint Pierre et de saint Paul; sur les bords courait une inscription indiquant le nom du prélat, la date de la consécration et les nombreux patrons de l'église: la Sainte-Trinité, la Sainte-Croix, les saints apôtres Pierre et Paul et saint Odulphe. C'est l'étude de ce monument qui fait l'objet du présent travail.

Le nouveau sanctuaire n'eut pas d'heureuses destinées; un demi-siècle ne s'était pas écoulé, que la guerre éclata entre le comte Gérard et le prince-évêque Rodolphe de Zaehringen. Celui-ci, au cours des hostilités, réussit à s'emparer de la ville de Looz le 3 août 1180; il y fit un butin considérable et la livra aux flammes avec le château-fort et l'église qui y était presque contiguë (1).

Sitôt la paix conclue, les chanoines entreprirent la reconstruction de la collégiale; ils lui firent donner la forme d'une croix latine, avec trois nefs assez basses. On ne possède aucun renseignement sur les circonstances dans lesquelles s'accomplit la consécration du nouvel édifice. On sait seulement qu'elle eut lieu le 1er octobre, en la fête de saint Remy. L'anniversaire de la dédicace, qui se célébrait le 3 novembre, fut fixé désormais au premier dimanche d'octobre; il en fut de même de la kermesse paroissiale (2).

On ne jugea pas à propos de faire exécuter une nouvelle pierre de dédicace. L'ancienne pierre n'avait sans doute pas trop souffert des ravages de l'incendie, et l'on se contenta de la remettre à la

---

(1) Gilles d'Orval, III, 37 (M. G. H., SS., t. XXV, p. 109). *Gest. abbatum Trudon., cont. sec.*, IV, 28 (M. G. H., SS., t. X, p. 360). Brusthem. *Res Gestae episcopor. Leod.*, etc., f° 164 v° (Bibl. royale de Brux., ms. n° 21822). — J. Daris, *o. c.*, t. I, pp. 134 et 424.

(2) J. Mantelius-Robyns, *op. cit.*, pars III, p. 147 : « *Post exustionem autem innovata est dedicatio dictae Ecclesiae, in primam Dominicam Octobris* ». - Cf. J. Daris, *o. c.*, I, p. 134.

place qu'elle occupait auparavant, au-dessus de la porte d'entrée(1). C'est encore là qu'elle se trouvait au début du XVIII[e] siècle, lorsqu'elle fut décrite par l'avocat L. Robyns en 1717, et par l'archéologue G. de Crassier en 1721 (2).

Avant cette époque, on avait procédé, à plusieurs reprises, à la restauration de diverses parties de l'église rebâtie à la fin du XII[e] siècle. C'est ainsi que, peu après 1397, la tour romane étant tombée en ruines, le chapitre et la ville de Looz se mirent d'accord pour la reconstruire à frais communs. La nouvelle tour, en style gothique, fut achevée vers l'an 1406 et existe encore aujourd'hui (3). En 1786, une réfection générale de l'édifice fut décidée ; on rebâtit en briques et presque entièrement les nefs latérales et la grande sacristie. Malheureusement les travaux, confiés à des architectes incapables, furent exécutés avec si peu de goût et d'habileté, que le caractère du monument en fut totalement altéré (4).

La pierre commémorative eut un sort tout aussi lamentable : arrachée de la place qu'elle occupait depuis six siècles environ, elle se brisa, et l'on se servit des morceaux en guise de matériaux de fondation. On pouvait craindre qu'elle ne fût définitivement perdue ; mais en 1869, en restaurant la base de la tour, on en retrouva par hasard un fragment important. La vénérable épave fut pieusement recueillie et elle trouva tout d'abord un abri

---

(1) On connaît d'autres exemples analogues d'inscriptions, faisant corps avec un édifice, et qui ne sont que des souvenirs remployés d'un édifice antérieur disparu. C'est notamment le cas de la pierre de dédicace de l'ancienne église de Tannay, de l'année 977, qui fut encastrée à nouveau dans le monument reconstruit au XVI[e] siècle. Cf. Jadart et Desmaisons, *Les inscriptions commémorat. de la construct. d'églises dans la région remoise et ardennaise* (*Bulletin monumental*, 1898, t. LXIII, p. 191).

(2) J. Mantelius-Robyns, *o. c.*, p. 147 : « *De existentia Ecclesiæ Lossensis adhuc patet ex inscriptione in vestibulo posita a parte Cœmiterii Ecclesiæ Collegiatæ Lossensis....* » — Léon Halkin, *Correspond. de dom E. Martène avec le Baron G. de Crassier*, 1898, p. 83 ; — *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XXVII, p. 97 : Lettre du 27 juin 1721. Voyez le texte *infra*, p. 128. — Le *vestibulum* dont parle Robyns, est le porche qui fut construit à une date inconnue devant la porte d'entrée donnant sur l'ancien cimetière ; on l'aperçoit très nettement sur la Vue de la ville de Looz, publiée par Saumery, *Les délices du pays de Liège*, t. IV, 1744, p. 288.

(3) J. Daris, *o. c.*, t. I, p. 150. Voyez aussi *Bullet. de la Soc. scientif. et litt. du Limbourg*, Tongres, t. XIX, fasc. 1, 1901, p. 150.

(4) P. Stebert, *Une excursion à Looz*, dans le *Bullet. de la Soc. scientif. et litt. du Limbourg*, t. XII, 1872, pp. 317 et 319. Cf. *ibid.*, t. XIX, p. 151.

dans la cour du presbytère (1). Dans la suite, vers l'an 1884, elle fut transportée à Liège et déposée au Musée de la Cathédrale (2). Durant les années 1903 et 1904, la collégiale, déclarée monument de troisième classe, fut l'objet de nouveaux et importants travaux de restauration et d'agrandissement (3) ; à cette occasion, M. l'abbé Peumans, curé-doyen de Looz, réclama la pierre et la fit encastrer dans la muraille du petit musée lapidaire qu'il avait eu l'heureuse idée d'installer dans la partie encore existante des anciens cloîtres romans.

Comme on peut le voir par le fac-similé que nous donnons d'après une photographie récente, ce fragment de la pierre n'est plus qu'un débris informe et mutilé, victime à la fois du vandalisme des hommes et de l'action destructive du temps (4). Il affecte la

(1) P. Stebert, *o. c.*, p. 319.

(2) *Bull. de la Soc. scientif. et litt. du Limb.*, t. XIX, p. 150.

(3) Ces travaux furent terminés le 29 avril 1904, et le 26 juin 1905 Mgr Rutten, évêque de Liége, procéda à la consécration de l'édifice.

(4) La fracture et la détérioration du monument ont été facilitées par la nature peu résistante de la pierre, qui semble bien être un calcaire tendre, de teinte grisâtre, originaire du nord de la France.

forme d'un trapèze et mesure à la base 1,04 mètre de longueur sur une hauteur moyenne de 64 centimètres. On y distingue encore, mais bien vaguement, deux des personnages qui y étaient représentés, à savoir le Christ et saint Paul. Quant à l'inscription, on n'en peut déchiffrer qu'une faible portion qui se trouve sur le bord supérieur et sur le côté droit du monument; en voici le texte: *s(ancte) Crucis et beate Marie* | *p(er)petue v(irginis), s(an)c(t)or(um) ap(osto)lo-r(um) Petri et Pauli, Odulfi c(onfessoris)* | ...†

***

L'inscription dédicatoire de l'église de Looz a déjà fait l'objet de nombreuses publications. Le texte en a été donné pour la première fois par l'avocat liégeois Laurent Robyns, dans un Appendice intitulé *Comitatus Lossensis Topographia*, qu'il fit paraître en 1717 à la suite de l'*Historia Lossensis* de J. Mantelius. Voici comment il s'exprime :

« De existentia Ecclesiæ Lossensis adhuc patet ex inscriptione in vestibulo posita, à parte Cœmiterii Ecclesiæ Collegiatæ Lossensis, his verbis : *Anno Incarnationis Dominicæ 1131. die 5. Novembris, Deo dicata est hæc Basilica in honorem sancti Salvatoris et sanctæ Crucis & B. Mariæ perpetuè Virginis, SS. Petri, Pauli & Odulphi.* Nonâ Novembr. facta est dedicatio hujus Ecclesiæ sub Alexandro Episcopo Leodiense.... » (1). Selon ce texte, la consécration aurait eu lieu le 5 novembre 1131, et les patrons de l'église seraient le Saint-Sauveur, la Sainte-Croix, la Sainte-Vierge, les saints Pierre, Paul et Odulphe.

Quelques années plus tard, en 1744, Saumery donna une description et une histoire également succinctes de l'église de Looz et publia le texte de l'inscription dédicatoire d'après la copie prise par Robyns (2).

En 1865, lorsque le chanoine J. Daris publia le tome II de son Histoire de Looz, il inséra l'inscription parmi les Documents historiques (3) ; mais il se contenta de reproduire la transcription donnée

(1) J. Mantelius-Robyns, *o. c.*, pars III, p. 147. — *Nona Novembr.* est sans doute mis pour *Nonis Novembr.*

(2) Saumery, *Les delices du pays de Liège*, t. IV, 1744, p. 290.

(3) J. Daris, *o. c.*, t. II : Docum. hist. de l'eglise de Looz, p. 1, n° 1.

par Robyns, sauf en un point : il plaça la dédicace le 3 novembre. Il ne jugea pas à propos de faire connaître les raisons qui l'avaient déterminé à introduire cette heureuse correction dans le texte (1).

J. Daris publia derechef l'inscription au cours de l'étude qu'il consacra à la pierre de dédicace de l'église d'Emael ; on sait qu'il la fit paraître d'abord en 1871, sous le voile de l'anonyme (2) et qu'il la reproduisit la même année presque textuellement dans ses *Notices sur les églises du diocèse de Liège* (3). Par une singulière inadvertance, l'auteur indique cette fois le 5 novembre comme date de la dédicace de la collégiale (4).

Dans l'intervalle qui s'écoula entre ces deux publications, un érudit tongrois, L. Bertrand, avait appris la découverte d'un fragment notable de la pierre commémorative ; il se rendit à Looz pour en faire l'examen et exposa les résultats de ses recherches dans un article du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, qu'il signa de son pseudonyme habituel (5). Il fit exécuter un bon fac-similé du monument et tenta une restitution de l'inscription. Il adopta le texte publié par Robyns, en le complétant simplement par l'addition des mots *Ap(osto)lor(um)* et *C(onfessoris)*, qu'il avait lus sur la pierre. Pour lui donc, la consécration avait eu lieu le 5 novembre 1131.

Enfin, en 1898, nous avons été amené à nous occuper une première fois de cette question, lorsque nous avons fait paraître la correspondance échangée entre Dom Martène et le baron G. de Crassier. On sait que, durant de longues annés, l'archéologue liégeois, entré en relations épistolaires avec le savant bénédictin

(1) Cf. J. Daris, *o. c.*, t. I, p. 132.

(2) *Mémorial belge des conseils de fabrique*, t. XV, p. 167.

(3) J. Daris, *Notices sur les églises*, etc. t. IV, p. 219.

(4) Par contre, dans son *Histoire du diocèse et de la princip. de Liège depuis leur origine*, etc., 1890, p. 496. J. Daris replace la consécration de l'église de Looz à la date du 3 novembre.

(5) P. Stebert, *Une excursion a Looz*, dans le *Bulletin de la Soc.*, etc., t. XII, pp. 313-326.

(6) Léon Halkin, *Correspondance de Dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier*, Bruxelles, 1898 (tirage à part du *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XXVII, pp. 19-308).

de S. Germain-des-Prés, s'employa de son mieux à le seconder dans la publication de ses grandes Collections historiques. Venait-il à mettre la main sur un précieux document d'archives, à faire l'acquisition d'un ouvrage ou d'un manuscrit rare, il ne manquait pas d'en offrir communication à son correspondant. Aussi, lorsqu'une grave maladie de son frère, chanoine-écolâtre de la collégiale (1), l'obligea à faire à Looz un séjour de quelques semaines en 1721, s'empressa-t-il de prendre une copie de l'inscription dédicatoire de l'église et de l'adresser à Dom Martène. Sa lettre est datée du 27 juin ; en voici les passages les plus intéressants :

« Au rest, Monsieur, tout mortifié que je suis d'être si longtemps » dans ce lieu autrefois capitale du comté de Looz, mais tant de » fois ruiné qu'il ne s'y trouve plus aucune chose digne d'attention, » je ne puis cependant m'empêcher de vous communiquer le con- » tenu d'une pierre ancienne, posée au dessus de l'église collé- » gialle il y a près de six siècles, et où elle est encore à présent, » dénotant publiquement la date de la dédicace d'icelle, sans » qu'aucun de nos écrivains l'ait rapportée dans leurs ouvrages » imprimés (2) ; et je n'ay veu autre mention de cette dédicace que » dans un MS. dont voicy le titre : *Catalogus et acta Episcoporum* » *Leodiensium, Principum Tongrensium, Ducum quoque Bra-* » *bantinorum a Johanne Brusthemio franciscano Trudonensi* » *collectore. Scriptus in Mielen Monialium, opera et expensis* » *D. Dionisii Strauven. A° a partu Virgineo 1566....* (3)

« Inscription extante au dessus de l'entrée de l'église collégialle » de S^t^ Odulphe, à Looz :

✠ ANNO ĪCARNAT · D̄NICE · MCXXX ĪDICT̄ · VIII · DEDICATA · Ē · NEC · BASIL̄ · Ī · NONORĒ · SCĒ · TRINIT · ET S CRVCIS · ET BEATE · MARIE P̄PETVE · V̄ SCŌR · AP̄LŌR PETRI · ET PAVLI · ODVLFI · C · ET OMIV̄ · SS · AB ALEXANDRO · LEODENSI · EPO

(1) Thomas-Louis baron de Crassier, né à Liège le 3 février 1651, mort à Looz le 5 septembre 1727. Voyez J. Daris, *o. c.* t. II, pp. 354 et 359 ; ***Notices sur les eglises***, etc., t. I, p. 168. Léon Halkin, *o. c.*, p. 82.

(2) A cette date le baron de Crassier ignorait encore que L. Robyns avait publié, quatre ans auparavant, le texte de l'inscription à la suite de l'***Historia Lossensis*** de J. Mantelius.

(3) Sur cet ouvrage de Jean de Brusthem, voyez *infra* p. 131.

» Elle occupe, en 3 lignes perpendiculaires, tant les 2 cotez » de la pierre, que le bord supérieure et inférieure. Dans le milieu » est représenté le Christ à demy corps en face, recevant de sa » droite une clef luy présentée par S. Pierre et de sa gauche un » texte luy offert par S. Paul ; ces deux apôtres supportant de » leurs autres mains une bande traversière où est écrit le suivant :

III · NONAS · NOVEMBRIS · DEDICATIO · RVI' · E · ECLE ·

» Si vous souhaitez d'avoir le dessein exact de la dite pierre, je » vous l'envoieray ; vous n'avez qu'à commander » (1).

En donnant cette lettre, nous fîmes ressortir dans une note les divergences qui existent entre la transcription de L. Robyns et celle de G. de Crassier, et nous exposâmes quelques-unes des raisons pour lesquelles il nous semblait que la dernière devait mériter la préférence. Mais, perdues dans une publication volumineuse, nos observations passèrent inaperçues ; elles échappèrent même à l'attention des historiens qui se sont occupés en ces dernières années de la consécration de l'église de Looz ou des inscriptions dédicatoires du diocèse de Liège(2). Aussi avons-nous pensé qu'il ne serait pas inutile de reprendre l'étude de cet important monument et de lui consacrer un travail spécial.

***

Il importe tout d'abord de tâcher de reconstituer le texte exact et intégral de l'inscription dédicatoire. Nous disposons de deux

---

(1) Biblioth. Nation. de Paris, ms. fr., 25537, f° 188 et f° 189. — Léon Halkin *o. c.*, lettre XXXV, p. 83-85 (= *Bull. de l'Instit arch. liégeois*, t. XXVII, pp. 97-99). — Martène ne semble pas avoir accepté la proposition que son correspondant lui faisait en terminant sa lettre ; en tout cas, il n'y fait aucune allusion dans sa réponse du 13 juillet 1721. On doit le regretter d'autant plus vivement qu'à cette époque le monument était encore intact et probablement en bon état de conservation.

(2) M. Jules Closon, dans son étude sur Alexandre I^er^ de Juliers, a donné le texte de l'inscription d'après J. Daris, *Notices*, etc., t. IV, p. 219 ; il place par conséquent la consécration de l'église le 5 novembre 1131 (*Bulletin de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. XIII, 1902, p. 430 et 473). — M. Godefroid Kurth a recueilli dans un appendice de son savant mémoire sur l'inscription dédicatoire de l'église de Waha, le texte de six autres documents épigraphiques de ce genre, appartenant au territoire de l'ancien

transcriptions, celle de Robyns et celle de Crassier, prises à quatre années d'intervalle et cependant notablement différentes ; les variantes portent principalement sur la date de la consécration, le nom des patrons, les abréviations et la place assignée à certains groupes de mots. Pour déterminer le degré de créance que chacune mérite, il convient, en premier lieu, de les comparer toutes deux avec la partie de l'inscription que l'on peut encore lire sur le fragment conservé.

On constate immédiatement qu'on ne peut guère reprocher à Crassier que d'avoir négligé d'indiquer çà et là les signes de ponctuation et d'abréviation, la ligature et l'inscription de certaines lettres ; mais pas d'erreur de lecture proprement dite. Par contre, Robyns a omis les mots *ap(osto)lor(um)* et *c(onfessoris)* ; il a placé devant *Odulphi* la conjonction *et* qui doit précéder *Pauli* ; il n'indique aucun signe de ponctuation ou d'abréviation (sauf pour le mot *s(an)c(t)or(um)* qu'il lit *SS.* et pour le mot *beate* qu'il lit *B.*) ; il orthographie mal les mots *Marie* et *Odulfi* ; enfin, il ne signale pas les lettres inscrites ou conjointes.

L'épreuve est décisive ; la copie de Crassier l'emporte de loin sur celle de Robyns pour la partie du texte dont la vérification est encore possible à l'aide de l'original. L'auteur a accompli son travail de transcription avec le soin et la minutie d'un véritable épigraphiste ; il inspire confiance.

diocèse de Liége et remontant aux XI^e^ et XII^e^ siècles ; l'inscription de Looz n'y figure pas (*Compte rendu des séances de la Comm. royale d'hist.*, 5^e^ série, t. X, 1900, pp. 118-123). Depuis lors, M. Jules Closon, *o. c.*, p. 473, a publié l'inscription commémorative de la consécration d'un autel de l'église de Stavelot par Alexandre de Juliers, le 25 juin 1134. Plus récemment encore, M. le chanoine C. G. Roland a signalé l'existence de six autres inscriptions du XI^e^ siècle (*Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XXVI, 1906, pp. 255-258) ; ce qui porte à quinze le nombre total de ces documents pour les XI^e^ et XII^e^ siècles. En voici l'énumération : Chapelle Saint-Laurent à Stavelot (24 décembre 1030) ; chapelle Saint-Nicolas, à Stavelot (26 décembre 1030) ; église de Rixingen (29 mars 1036) ; église de Saint-Gérard, à Brogne (14 novembre 1038) ; autel Saint-André (25 avril 1046), autel Sainte-Marie dans la crypte (1046), autel Saint-Maurice (1046) et autel Saint-Martin (22 août 1046), à Stavelot ; église d'Otrange (1048-1075) ; église d'Emael (XI^e^ siècle?) ; église de Waha (20 juin 1050) ; autel de Saint-Laurent, à Liége (13 août 1061) ; église de Looz (3 novembre 1130) ; autel, à Stavelot (25 juin 1134) ; autel de Saint-Laurent, à Liège (15 février 1137?). — Il serait du plus haut intérêt de réunir en un *corpus* tous ces textes, ainsi que ceux de la même époque qui appartiennent soit aux autres diocèses de Belgique, soit aux régions limitrophes des pays voisins, et d'en faire l'étude comparative.

Mais poursuivons notre étude comparative et venons-en à la date indiquée pour la consécration. D'après Robyns, la cérémonie aurait eu lieu le 5 novembre, autrement dit le jour des nones de l'an 1131. Crassier la place le 3 novembre 1130 (indiction 8e). Le désaccord porte donc à la fois sur le jour du mois de novembre et sur l'année.

En ce qui concerne le jour, il ne nous paraît pas qu'on puisse hésiter à se prononcer pour le 3 novembre. C'était alors une coutume universellement observée de ne procéder à la consécration des églises que le dimanche ou le jour d'une grande fête. Or, tandis que le 5 novembre ne répondait à aucune de ces conditions (1), le 3 novembre était consacré à la fête de saint Hubert, le patron de la cité liégeoise ; au début de novembre, cette dernière date s'imposait au choix des dédicants (2). Au surplus, cette déduction est confirmée par un passage d'une charte de l'an 1171, d'après lequel la fête annuelle de la dédicace de l'église saint Odulphe se célébrait alors le jour de St-Hubert (3).

Enfin une dernière preuve nous est fournie par le témoignage de Jean de Brusthem, dans ses *Res Gestae episcoporum Leodiensium*. On sait que pour les périodes antérieures à l'année 1506, cet ouvrage se contente de reproduire successivement le texte des anciens chroniqueurs liégeois ; il ne devient original qu'à partir du règne d'Érard de la Marck (4). Il convient cependant de noter qu'il arrive assez souvent à Jean de Brusthem de signaler, dans la première partie de son récit, des faits non mentionnés par les auteurs qu'il copie et qui lui sont bien connus parce qu'ils se sont produits

(1) Le 5 novembre était en 1131 un jeudi, et en 1130 un mercredi. Cf. De Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, 1889, pp. 211 et 225.

(2) Ce fut de même le 3 novembre que l'église de l'abbaye de St-Laurent à Liége fut consacrée à deux reprises, en 1034 et en 1182. Cf. J. Daris, *Hist. du diocèse*, etc., 1890, p. 350. E. Schoolmeesters, *Bullet. de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. 1, p. 175.

(3) C. Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, I, 1870, p. 115 : ... *Et ego Gerardus, veniens Los in festo Sancti Huberti, in solempnitate dedicationis ecclesie beati Odulphi, rem gestam ordine prescripto recognovi...*, etc. (Berloz, 1171). — Il est probable que c'est sur le témoignage de cette charte, alors inédite, que J. Daris s'était fondé pour placer au 3 novembre la date de la consécration de l'église (*Hist. de Looz*, t. 1, p. 132).

(4) S. Balau, *Les sources de l'histoire du pays de Liége*, 1903, p. 601, n. 6. Cf. *Biogr. nation.*, t. X, p. 366.

dans la région qu'il habitait. Tel est notamment le cas de la consécration de l'église de Looz, qui est passée sous silence par Gilles d'Orval, comme d'ailleurs par tous les autres chroniqueurs liégeois, et que Jean de Brusthem relate en ces termes très explicites : « *Anno XI^c XXX, in die sancti Huberti episcopi, dominus Alexander dedicavit ecclesiam Lossensem in honore sanctorum Petri et Pauli et sancti Odulphi confessoris* » (1).

On aura remarqué que ce passage nous permet de trancher aussi la question de l'année en laquelle eut lieu la consécration. Jean de Brusthem la place en 1130. On trouve la même assertion dans un autre de ses ouvrages, le *Catologus et acta episcoporum Leodiensium*, lequel n'est d'ailleurs qu'un résumé succinct de ses *Res Gestae* ; voici comment il s'exprime : « *Hic [Alexander I], anno MCXXX ecclesiam S. Odulphi Lossensis dedicavit* (2) ». La lecture de Crassier reçoit ici une confirmation incontestable ; il convient d'ajouter qu'elle présente encore une autre garantie d'authenticité en ce qu'elle indique exactement l'indiction. Or cette mention, qui se rencontre régulièrement dans toutes les inscriptions similaires de cette époque, fait défaut dans la copie de Robyns (3).

Les deux copies de l'inscription diffèrent aussi dans l'énumération des patrons du sanctuaire ; celle de Crassier place en tête la Sainte-Trinité, celle de Robyns le Saint-Sauveur. Ici encore, point d'hésitation possible. C'était la coutume de placer chaque

---

(1) *Res Gestae episcop. Leod.*, f° 156 (Bibl. royale de Bruxelles, manuscrit n° 21822). — En attendant qu'on en publie intégralement le texte, il serait intéressant de faire le relevé de tous les passages des *Res Gestae* où Brusthem donne des indications originales. Voyez à ce sujet : Borgnet, *Bullet. de la Comm. roy. d'histoire*, 2^e^ série, t. VIII, 1856, pp. 334 et 335. S. Balau, *Jean de Brusthem*, dans les *Mélanges God. Kurth*.

(2) De Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, t. I, 1836, p. 596; cf. p. CCLXVII. On a vu plus haut que le baron de Crassier, dans sa lettre du 27 juin 1721, faisait observer à son correspondant que la mention de la dédicace ne se trouvait à sa connaissance que dans le *Catalogus* ; à cette époque, il n'avait pas encore eu l'occasion de consulter le manuscrit autographe des *Res Gestae*, qui devait plus tard faire partie de sa riche bibliothèque. Voyez le *Catalogus librorum bibliothecae G. Baronis de Crassier*, 1754, n° 3461 ; cf. n° 3462. — Nous donnons le texte de Brusthem d'après le ms. n° 18 de la bibliothèque d'Averbode (f° 17), lequel est une copie du XVII^e^ siècle.

(3) L'erreur de Robyns provient manifestement de la confusion de groupes de lettres ou de chiffres similaires ; là où l'inscription portait : MCXXX IDICT VIII, Robyns a lu : MCXXXI DIE V NOV.

église sous plusieurs vocables à la fois, et de les citer dans l'ordre de leur dignité respective. La Sainte-Trinité, puis la Sainte-Croix et la Sainte-Vierge, suivies parfois de deux ou trois apôtres, forment comme une série stéréotypée de patrons que l'on retrouve dans bon nombre de dédicaces de cette époque (1). L'adjonction des mots *et omnium s(anctorum)*, par lesquels Crassier termine la liste des patrons, est également dans l'usage d'alors et fait partie du formulaire habituel (2).

Enfin, il est évident que la mention de l'évêque consécrateur devait se trouver aussi sur la pierre, comme l'indique Crassier; c'est une règle généralement observée dans la rédaction de ces inscriptions et dont on ne connaît même que de rares exceptions. Sous ce rapport, la copie de Robyns présente manifestement une lacune (3).

Il est superflu de prolonger la comparaison : la conclusion s'impose. La copie prise par Crassier reproduit d'une façon plus exacte et plus complète que celle de Robyns l'inscription originale; on peut la considérer comme généralement fidèle. Si des erreurs de transcription s'y sont glissées, elles ne doivent porter que sur des détails d'importance secondaire, tels que l'indication de quelques signes d'abréviation ou de ponctuation. C'est ainsi qu'il est probable qu'un tilde avait été tracé au-dessus des mots abrégés *ep(iscop)o*, *e(st)*, *ec(c)l(esi)e*, et qu'un *i* se trouvait inscrit dans le *d* de *Leodensi*.

Voici donc comment nous proposons de lire le texte de l'inscription :

[† *Anno i(n)carnat(ionis) d(omi)nice MCXXX i(n)dict(ione) VIII, dedicata e(st) hec basil(ica) i(n) honore(m) s(an)c(t)e Trinit(atis)*] *et s(ancte) Crucis et beate Marie p(er)petue v(irginis), s(an)c(t)or(um)*

---

(1) Voyez notamment les inscriptions de St-Gérard (1038) et de Waha (1050), dont nous donnons le texte plus loin p. 135, n. 1.

(2) Voyez les inscriptions de St-Gérard (1038), de Waha (1050) et de St-Laurent (1061 et 1137).

(3) Robyns fait suivre le texte de l'inscription de cette note : *Nonâ Novembr. facta est dedicatio hujus Ecclesiae sub Alexandro Episcopo Leodiense.* Il est probable que ces mots correspondent aux deux dernières lignes de la transcription de Crassier, lesquelles étaient disposées sur la pierre dans l'ordre inverse.

ap(osto)lor(um) Petri et Pauli, Odulfi c(onfessoris) [et omnium s(anctorum) ab Alexandro Leodiensi ep(iscop)o]†.
[III nonas novembris dedicatio huj(us) e(st) ec(c)l(esi)e].

***

Au point de vue paléographique, on retrouve dans l'inscription de Looz la plupart des caractères que l'on observe dans les autres documents épigraphiques de la même époque (1).

Le texte est précédé et probablement suivi d'une croix; les mots sont d'ordinaire séparés les uns des autres par des points.

L'écriture est en capitales régulières et assez élégantes; elle ne présente que peu de particularités; il faut noter les onciales H, M, E, T, ces trois dernières concurremment avec la forme ordinaire; le C arrondi alterne avec le C carré; plusieurs voyelles sont inscrites (dans les lettres D, L, C); certaines lettres sont conjointes (TE, VE, OR, AP, TR, VL, MN). Les signes d'abréviation sont assez nombreux, ce qui s'explique par la nécessité de ménager l'espace :

ICARNAT = *incarnationis.*	PPETVE (2) = *perpetue.*
DN̄ICE = *dominice.*	V = *virginis.*
IDICT̄ = *indictione.*	SCOR = *sanctorum.*
Ē = *est.*	APLOR (3) = *apostolorum.*
BASIL = *basilica.*	C = *confessoris.*
Ī = *in.*	OMIV = *omnium.*
HONORE = *honorem.*	SS = *sanctorum.*
SCE = *sancte.*	EPO = *episcopo.*
TRINIT = *Trinitatis.*	HVI' = *hujus.*
S = *sancte.*	ECL̄E = *ecclesie.*

En ce qui concerne la rédaction, l'inscription de Looz présente l'analogie la plus frappante avec celles de St-Gérard et de Waha ;

---

(1) Cf. De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e éd., 1867, p. 372. A. Deloye, *Des chartes lapidaires en France* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 38).

(2) La haste du premier P est traversée par un petit trait.

(3) La haste de la lettre L est traversée par un petit trait.

bien qu'elles soient séparées par un intervalle de près d'un siècle, il semble qu'elles aient été composées d'après un même formulaire (1).

La description précise et minutieuse que Crassier nous a laissée du monument, contrôlée par l'examen attentif du fragment qui en a été conservé, nous permet de conjecturer, avec une certitude suffisante, quelles en étaient la forme primitive et la destination architectonique. La pierre, extradossée en fronton, servait de linteau à la porte d'entrée de la collégiale ; elle mesurait environ 2,10 mètres de longueur, 80 centimètres de hauteur sous l'angle du sommet et 50 aux extrémités. On trouve assez souvent dans nos provinces des portes et des fenêtres romanes qui sont fermées à leur partie supérieure par un linteau monolithe qui s'amortit également en fronton triangulaire (2). Ces linteaux peuvent être ornés de sculptures, absolument comme les tympans de la même époque ; dans ces tympans figure parfois le Christ en majesté, dans une gloire et accompagné des saints Pierre et Paul (3) ; or, telle est précisément, dans ses grandes lignes, la composition que nous offre la pierre commémorative de Looz.

D'ailleurs, autant que le regrettable délabrement de la pierre permet d'en juger, ces personnages semblent bien avoir été conçus

---

(1) Pour faciliter la comparaison de ces trois documents, nous donnons ci-dessous le texte des inscriptions de Saint-Gérard et de Waha :

Inscription de Saint-Gérard (1038) :

Anno Dominice Incarnationis millesimo XXXVIII°, indictione VI, dedicatum est hoc templum cum alturi magno XVIII Kal. decembris a Nithardo Leodiensi episcopo, in honore sancte et individue Trinitatis et victoriosissime Crucis et beate Marie Virginis matris Domini nostri Jhesu Christi et sanctorum apostolorum Petri et Pauli et sanctorum martyrum Eugenii, Dionysii, Leodegarii, Laurentii, Eustacii sociorumque ejus, Sebastiani, et sanctorum confessorum Benedicti, Martini, Remigii, Gregorii, Vedasti, Amandi, et sanctarum virginum Cecilie, Scolastice, Gertrudis, et omnium sanctorum.

C. G. Roland, *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XXVI, 1906, p. 256.

Inscription de Waha (1850) :

† *Anno Dominicae Incarnationis ML, indictione III, dedicatum est hoc oratorium XII kl. jul. a venerabili Dietwino* [*L*]*eodecensi episcopo, in honore sanctae et individuae Trinitatis et victoriosissimae Crucis et sanctae Dei genitricis Mariae, sanctorum apostolorum Petri, Pauli, Andreae, sanctorum martyrum Stephani, Vitalis, Brigidae virginis et omnium sanctorum.*

God. Kurth, *Compte rendu de la Commiss. roy. d'histoire*, Bruxelles, 5e série, t. X, 1900, p. 106.

(2) E. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e édit., t. I, p. 368.

(3) C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, 1902, p. 365, cite quelques tympans où l'on rencontre cette représentation.

d'après le type uniforme adopté durant la période romane. Tous trois sont représentés de face et à mi-corps ; ils ont la tête nue et ornée d'un nimbe circulaire. Le Christ portait probablement la barbe et sa taille était un peu plus élevée que celle des apôtres. Ceux-ci sont vêtus d'une ample tunique non fendue, à manches, et serrée à la taille par une ceinture ; ils ont leurs attributs ordinaires, qu'ils reçoivent des mains du Christ ; pour saint Pierre, placé à sa droite, c'est la clef symbolique ; pour saint Paul, c'est un livre fermé, l'Évangile (1).

De leur main libre, les apôtres soutiennent une longue banderolle décrivant un demi-cercle vers le bas, et sur laquelle le lapicide avait gravé la date de la fête annuelle de la dédicace. Grâce à ce dispositif ingénieux, ce passage important de l'inscription semblait placé dans la bouche même des deux patrons de l'église et l'attention des fidèles était particulièrement appelée sur lui (2).

Quant au restant du texte épigraphique, il occupait tout l'espace laissé libre sur le pourtour de la pierre ; il commençait sur le côté de gauche où il occupait trois lignes, se continuait sur le bord supérieur, puis comprenait encore trois lignes sur le petit côté de droite et enfin se terminait sur le bord inférieur.

On doit reconnaître que, dans son ensemble, cette composition ne manque pas d'un réel caractère artistique et a été fort heureusement conçue ; mais l'exécution laisse beaucoup à désirer et trahit un ciseau novice ou malhabile.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de noter que ce monument offre le seul exemple connu d'une inscription dédicatoire gravée sur un linteau sculpté ; sous ce rapport aussi, il présente une remarquable originalité (3).

---

(1) Saint Paul porte, au bras gauche, le manipule.

(2) Peut-être y a-t-il encore d'autres raisons pour lesquelles la date de la fête de la dédicace a été mise ainsi en relief et séparée de l'inscription commémorative proprement dite. Il a pu se faire, par exemple, que l'évêque, empêché de se rendre à Looz le jour de la fête de saint Hubert, patron de sa ville épiscopale, ait procédé à la consécration de l'église de Looz à une date antérieure, tout en fixant cependant au 3 novembre la fête annuelle de la dédicace. Cf. C. Enlart, *o. c.*, t. I, p. 96

(3) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e éd., 1867, p. 373, donne le fac-similé de l'inscription commémorative de la construction de l'abbaye de St-Genys de Fontaine (Pyrénées Or.) ; elle est gravée sur le linteau rectangulaire sculpté du portail de l'église abbatiale.

***

Il résulte des termes de l'inscription, telle que nous l'avons restituée, que la consécration de l'église de Looz eut lieu le lundi 3 novembre 1130, et qu'elle fut accomplie par l'évêque de Liége Alexandre Ier de Juliers. On sait que durant son court pontificat (1128-1135), ce prince déploya une certaine activité dans le domaine religieux. Il approuva la fondation de plusieurs couvents, notamment de ceux du Parc, de Heylissem, d'Averbode, de Runckelen et de Géronsart. Il consacra un assez bon nombre d'églises : en 1130, celles de Looz, de Neufmoustier et probablement d'Averbode; en 1132, la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Rolduc ; en 1133, les églises Saint-Pierre, à Bavenchin, et Saint-Gangulphe, à Saint-Trond ; en 1134, enfin, l'église de Géronsart et un autel à Stavelot (1).

Les patrons, sous la protection desquels l'inscription place l'église, sont relativement nombreux (2) ; mais ceux qui sont cités en premier lieu, les plus augustes, sont pour ainsi dire de style à cette époque : ce sont la Sainte-Trinité, la Sainte-Croix et la Sainte-Vierge. Viennent ensuite les vrais patrons, à savoir les saints apôtres Pierre et Paul et saint Odulphe. C'est à ces trois saints que le sanctuaire a dû être dédié lors de sa première consécration, puisque c'est *en leur honneur* que les travaux d'agrandissement de l'an 1047 sont effectués par les soins de l'archidiacre Herman (3). C'est eux seuls aussi que Jean de Brusthem, relatant la nouvelle consécration de l'an 1130, mentionne comme patrons de l'église (4). Il est probable que c'est pour ce motif également que

---

(1) Voyez J. Daris, *Histoire... de Looz*, t. I, p. 410, et *Histoire du diocèse*, etc., p. 496. J. Closon, *Alexandre Ier de Juliers, évêque de Liège*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, t. XIII, 1902, pp. 403-473.

(2) Dans l'inscription, le sanctuaire est désigné à la fois par les termes *basilica* et *ecclesia*.

L'église d'Emael est également qualifiée *basilica* dans l'inscription métrique qui rappelle sa consécration par saint Hubert. Cf. E. Van Wintershoven, *L'inscript. dédicat. de l'église d'Emael*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, t. XIII, 1902, pp. 127-141.

(3) Voyez *supra*, p. 122, n. 4, les textes cités.

(4) Voyez *supra*, p. 132, n. 1.

les chanoines de Looz firent représenter sur la pierre de dédicace le Christ entouré des deux apôtres (1).

Il faut remarquer toutefois que, dès une époque très ancienne, saint Odulphe était considéré comme le patron principal de la collégiale et qu'il lui avait donné son nom : *ecclesia beati Odulphi*, telle est l'appellation qu'elle porte régulièrement dans les documents historiques à partir du XII[e] siècle (2). Lors de l'incendie de 1180, les reliques du saint qui y étaient conservées devinrent la proie des flammes ; pour s'en procurer de nouvelles, on dut s'adresser au chapître de l'église Saint-Sauveur à Utrecht, dans laquelle le corps de saint Odulphe avait été inhumé (3). Cette requête fut accueillie favorablement et, depuis cette époque, les chanoines de Looz célébrèrent chaque année, le 27 août, la fête de la Translation des reliques du saint (4).

Tels sont les principaux faits historiques dont l'inscription dédicatoire de l'église de Looz nous fournit l'attestation. En terminant, nous nous permettons de formuler un vœu : c'est que l'une de nos sociétés archéologiques locales prenne l'initiative de fouilles et de recherches en vue de découvrir les autres fragments de la pierre commémorative. Si cette entreprise était couronnée de succès, comme il est permis de l'espérer, on pourrait enfin reconstituer et rétablir à son ancienne place d'honneur l'un des plus vénérables monuments de l'épigraphie liégeoise.

Léon Halkin.

---

(1) Il existe dans le transept deux peintures murales (restaurées en 1906) représentant saint Pierre et saint Paul, le premier portant la clef et la croix, le second le livre et l'épée ; elles semblent dater du XIII[e] siècle et ont dû appartenir par conséquent à l'ancienne église romane reconstruite après l'incendie de l'an 1180.

(2) Voyez *supra*, p. 131, n. 3, le texte de la charte de l'an 1171. Cf. J. Daris, *Histoire... de Looz*, t. II, Docum. de la ville, p. 11 (a. 1230) ; t. I, p. 10 et 175.

(3) Saint Odulphe, qui vivait au temps de Louis-le-Pieux, fut successivement curé d'Oirschot et chanoine de la cathédrale d'Utrecht. C'est en cette ville qu'il mourut, dans la seconde moitié du IX[e] siècle. Voyez les *Acta Sanctorum Junii*, t. III, p. 87 (12 juin). A. Delescluse, *Biographie nationale*, t. XVI, p. 80.

(4) J. Daris, *Histoire... de Looz*, t. I, p. 134. — On a conservé le texte de la réponse du chapitre d'Utrecht ; on peut y découvrir une nouvelle preuve que saint Odulphe était bien le patron de l'église de Looz : « ... *cum dilectus noster D...., petitionis vestrae fidelis executor, incendium Ecclesiae vestrae nobis aperuisset, et damnum Reliquiarum vestrarum, maximeque Patroni vestri exposuisset...* » Mantelius, *Hist. Lossensis*, pars II, p. 31. J. Daris, *Histoire... de Looz*, t. II, Docum. de l'église, p. 5.

Le Psautier de Sainte Wivine

Manuscrit conservé à Orbais, en Brabant

Dans l'acte par lequel, le 5 juin 1805, Marie-Claire de Cassaignard, dernière abbesse du monastère bénédictin de Grand-Bigard, près Bruxelles, et ses religieuses réfugiées en cette ville remirent au clergé de l'église du Sablon les reliques de leur fondatrice et première supérieure, sainte Wivine (1), on trouve mentionné en second lieu :

> Item le Psautier dont s'est servi la [dite] sainte Wivine.

Lors d'une reconnaissance des Reliques, faite en novembre et décembre 1861 au nom du cardinal Sterckx par le vicaire-général J. B. Van Hemel, celui-ci constata la présence des divers objets provenant de l'Abbaye de Grand-Bigard, à l'exception toutefois du Psautier, qu'on lui dit pouvoir se trouver dans quelque bibliothèque publique de Vienne, en Autriche. Voici en quels termes le visiteur s'exprime à ce sujet (2), dans un acte daté du 7 janvier 1862 :

> Psalterium vero, quo usa fuisse dicitur eadem Sancta, et cuius fit mentio in actis authenticis pacti conventique, quibus anno 1805 a R^da^ D^na^ Maria Clara de Cassaignard, ultima abbatissa illustrissimae quondam abbatiae sanctimonialium sancti Benedicti in Maiori Bigardia sitae, corpus sanctae Wivinae pastori et aedituis parochiae B. M. V. ad Sabulonem, Bruxellis, certis legibus custodiendum tra-

---

(1) Cet acte a été reproduit, p. 75 suiv., à la suite de l'*Officium cum Missa proprium in utraque Festivitate S. Wivinae Virg.*, édité avec grand luxe par les soins de M. Van Ballaer, curé actuel du Sablon (Romae-Tornaci, Desclée-Lefebvre et Soc., 1903).

(2) Ibid., p. 80.

ditur, non amplius a nobis inventum esse ; dictumque ea occasione nobis fuisse, pretiosissimum illud volumen Viennae in Austria fortasse in aliqua bibliotheca publica, si quis sagax scrutator illic velit in eam rem inquirere, repertum iri.

Le « très précieux volume » n'avait pas émigré aussi loin qu'on le supposait : il a été reconnu, il y a six ans, à Orbais, village du canton de Perwez, à la limite sud-ouest de la province de Brabant, par le Directeur de l'Institut des Frères qui ont remplacé à Grand-Bigard les Bénédictines d'autrefois. C'est là que je le vis moi-même en novembre 1902 et qu'il me fut permis de l'examiner à loisir, grâce à l'obligeance du curé actuel d'Orbais, M. l'abbé J. Duchesne.

Une pièce renfermée avec les reliques, en l'église de l'endroit, atteste que, peu d'années après la cession à lui faite par les dernières moniales de Grand-Bigard, le curé du Sablon, mis au courant de la vénération spéciale des habitants d'Orbais envers sainte Wivine, avait « cru pouvoir confier » au desservant de cette paroisse, outre « un morceau du Suaire » de la dite sainte, et « un coussin en velours verd » sur lequel avait reposé son chef (1), « un Bréviaire qui avait été à son usage ». Cette pièce porte la date du 28 janvier 1812, avec le sceau et la signature de « A. Sotteau, Curé de N.-D. de la Victoire, au Sablon, et Notaire apostolique ».

***

Le Bréviaire, ou plutôt le Psautier en question est d'assez petit format, environ $0^m,15$ sur $0^m,095$. Ses feuillets, non numérotés, sont de parchemin résistant et bien conservé ; écriture de la première moitié du XII^e siècle, à longues lignes, avec, çà et là, des initiales à entrelacs bleus, verts et rouges. En tête du volume, le calendrier, accrû de diverses notes nécrologiques ; puis, le psautier proprement dit, suivie des cantiques, litanies et autres formules habituelles.

(1) J'ignore si ce coussin est resté à Orbais : toujours est-il que l'acte de reconnaissance du 7 janvier 1862 atteste qu'à cette date le vicaire général Van Hemel en a trouvé un dans la châsse du Sablon, qu'on prétendait avoir servi au même usage.

Parmi les cantiques figure le Te Deum, sous le titre *Canticum* ANGELORUM, et avec la variante bien connue : « Aeterna fac cum sanctis tuis *gloria munerari* ». Dans le Symbole des Apôtres, le texte porte « descendit ad *inferna* », au lieu de *inferos*. Le *Quicunque* est intitulé simplement : FIDES CATHOLICA.

Dans les Litanies, saint Martial vient immédiatement après saint Luc et saint Marc, avant l'invocation à tous les saints apôtres et évangélistes. La série des premiers papes (*Line*, *Clete*, *Clemens*, *Sixte*, *Calixte*, *Corneli*) est suivie d'autres saints assez nombreux, parmi lesquels une place d'honneur est attribuée à ceux de la région gantoise : LIVINE, en grands caractères rouges, BAVO de même, avec le signe .II. (= *bis*). Saint Feuillen y figure également, aussi bien que Guislain (*Gisilene*), Vinciana, Pharaïlde, etc.

L'écriture est la même d'un bout à l'autre du volume, à l'exception de la plupart des notes nécrologiques ajoutées au calendrier.

Ce sont précisément ce calendrier et ces notes qui constituent la portion la plus intéressante du manuscrit, et qui permettent d'en vérifier la provenance et la date approximative.

On est frappé immédiatement, comme aux Litanies, de l'affluence considérable des saints gantois d'origine ou d'adoption. Plusieurs ont deux ou même trois fêtes différentes : tels Bavon, Liévin, Macaire, Wulfran, Waudrille, Bertulf, Gudwald, Amalberge, Landrade etc. Voici quelques-unes des mentions qui m'ont paru spécialement dignes de remarque :

10 avril « Deposit. sancti Macharii episcopi »
9 mai « In Gandavo Elevatio s. Macharii epi »
10 » « Dedicatio Gandensis aecclesiae »
13 juin « Gandavi elev. s. Landoaldi epi »
11 juillet « Adventus Sancti Benedicti abbatis »
22 » « Sancti Vuandregisili & s. Mariae Magd. »
1er août « Ad vincula S. Petri & el. S. Bavonis »
17 » « ADVENTUS SANCTI LIVINI mart. »
3 sept. « Sancti Wandregisili. Ansberti. Vulframni »
11 » « Sancte Uincianae virginis »
1er oct. « Dep. Sancti BAVONIS »
8 » « Octave Sancti Bavonis »
21 » « Sanctarum XI virginum. Condedi cf. »
12 nov. « Passio Sancti Livini mart. »
21 » « Vig. Sanctae Ceciliae »

De toutes ces fêtes, les plus récentes sont celles des 9 et 10 mai, l'Elévation de saint Macaire et la Dédicace de l'église de Gand, qui eurent lieu en 1067 (1). Notre psautier est donc sûrement postérieur à cette dernière date, comme l'indiquait déjà l'écriture. De plus, il n'est pas douteux qu'il n'ait été transcrit à l'usage d'une communauté de femmes du pays de Gand : car le manuscrit finit fruste dans cette formule qui suit les litanies : « *Omnipotens sempiterne deus, qui facis mirabilia magna solus, pretende super* FAMULAM TUAM. ILL. *spiritum gratiae salutaris, et, ut in veritate tibi complaceat perpetuum ei rorem tuae benedicti* ».

C'est l'oraison pour les prélats, adaptée à une supérieure de maison religieuse.

Voici maintenant les notes nécrologiques insérées en marge du calendrier au cours du XII[e] siècle. L'écriture est sensiblement pareille pour toutes, sauf pour la seconde, qui est en caractères plus grossiers :

26 févr. « Ob. Wigardus »
2 mars « Ob. Carolus comes & Themardus castellanus & filii sui »
29 » « Ob. Imma conversa »
20 avril « Ob. Teta sanctimonialis »
25 mai « Ob. Ohtberti episcopi »
8 juin « Ob. Folbertus »
11 juillet « Ob. Alburgis »
9 août « Ob. Aluuis sanctimon. »
11 » « Ob. Ermengardis »
30 » « Ob. Avae »
15 sept. « Ob. Gundradi »
29 » « Oh. Thetlint »
2 oct. « Ob. Folbertus »
15 nov. « Ob. Erembaldus »
27 » « Ob. Erkenradis laica »
17 déc. « Ob. Vuiuina »

De ces personnages, je n'ai pu identifier qu'un assez petit nombre. Le comte *Charles*, du 2 mars, est celui dont le culte local a été naguère officiellement reconnu, le Bienheureux Charles le Bon. La *Teta* du 20 avril est peut-être cette Theda, disciple et

(1) A. Van Lokeren, *Hist. de l'abbaye de Saint-Bavon* (Gand, 1855), p. 51.

émule de Wivine, dont il est question au chapitre X de la Vie de la bienheureuse (1), et qui lui survécut. Point de doute que la *Vuiuina* du 17 décembre ne soit la Sainte elle-même, morte à pareil jour, en 1170, d'après la tradition constante de Grand-Bigard. Mais que faire de l'évêque *Othbert*, marqué au 25 mai? Othbert de Liége mourut, soit un 8 juillet, soit, plus probablement, un 31 janvier (2), d'après les autres obituaires connus ; il n'est pourtant point d'évêque du même nom que l'on pût s'attendre à voir figurer dans notre document.

La pensée m'est venue de comparer cette série de noms avec ceux des jours correspondants, dans l'Obituaire de Grand-Bigard, acquis, il y a quelques années, à l'une des ventes de la Bibliothèque Phillipps, et déposé aux Archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (Établissements religieux, 2529b). Il ne date, il est vrai, que du XIV^{e} siècle, ou tout au plus du XIII^{e} (3) ; mais, selon l'usage, on a dû y transcrire, au début, des notices se rapportant à une époque antérieure. De fait, j'y ai relevé les trois mentions suivantes, qui paraissent bien se référer aux personnages marqués à pareils jours dans notre Psautier :

29 mars « Ymma sanctimonialis »
11 août « Ermengardis sanctimonialis soror nostre congregationis »
27 nov. « Erkenradis sanctimonialis soror nostre cong. »

De tous les autres, pas la moindre trace. C'étaient probablement des connaissances, des amis ou bienfaiteurs de la première heure; plus tard, ils auront paru offrir moins d'intérêt, on les aura passés sous silence. C'est chose qui se reproduit dans les cloîtres à toutes les époques.

Quant à la tradition qui représente le Psautier conservé à Orbais comme ayant été à l'usage de sainte Wivine, rien ne permet, ni

---

(1) Publiée par les Bollandistes, dans les *Anecdota ex codd. hagiogr. Iohannis Gielemans* (Bruxelles, 1895), pp. 57-79.

(2) Cf. H. Pirenne, *Bibliogr. nationale*, XVI, 362.

(3) Dans le calendrier et le martyrologe, en tête du volume, on ne trouve encore ni S. Louis, roi de France, ni S. Antoine de Padoue, ni S. François d'Assise, ni même S. Thomas de Cantorbéry. Par contre, sainte Elisabeth de Hongrie († 1231, canonisée en 1235) a sa place au calendrier : c'est la plus récente de toutes les mentions qu'un rapide examen m'a permis d'y relever.

d'en établir, ni d'en infirmer scientifiquement l'autorité ; mais elle est en soi fort admissible, et la façon modeste et persistante dont elle s'est transmise jusqu'à nous m'inclinerait plutôt, personnellement, à la considérer comme authentique.

G. Morin.

La Moralité exemplaire,

genre dramatique du moyen âge

Contestée encore il y a une quarantaine d'années, l'origine non seulement religieuse, mais liturgique du théâtre au moyen-âge (1) est maintenant devenue un lieu commun. Sans doute l'on pourra déterminer davantage (et nous nous proposons nous-même de le faire, à l'aide des récents travaux dont les antiquités liturgiques ont été l'objet), l'existence et la nature des germes dramatiques contenus, longtemps avant leur éclosion, dans les solennités et les offices de l'Église. Mais la filiation est aujourd'hui bien connue. On sait comment, sur l'initiative des savants et ingénieux moines de Saint-Gall, prirent naissance et se développèrent au sein du culte, à partir du IX^{e} siècle, des rites nouveaux, extraordinaires, dialogués et figurés, dont la croissance donna lieu à de véritables « drames liturgiques » en prose, puis en vers latins, métriques et rythmiques, qui constituèrent, aux deux grandes époques de Noël et de Pâques, dans les monastères, cathédrales et collégiales, une double série de représentations, extrêmement goûtées du clergé et des fidèles (2).

Il n'est personne tant soit peu au courant des institutions et des mœurs du haut moyen âge, qui ne sache le rôle capital rempli

(1) Les œuvres comiques, il est vrai, dérivent en bonne partie d'une autre source. Mais l'expression, pour plusieurs motifs, n'en demeure pas moins vraie dans sa généralité.

(2) Nous nous permettons de renvoyer à notre opuscule : *Le Drame religieux au moyen âge*, dans la collection « *Science et Religion* », librairie Bloud, à Paris, et aux indications bibliographiques qu'il renferme.

alors pour l'instruction et l'éducation générale par des écoles établies dans ces monastères, cathédrales et collégiales (1). C'est d'elles que releva jusqu'au XIII^e^ siècle l'enseignement à tous ses degrés, primaire, secondaire et supérieur. On ne sera pas surpris de nous entendre affirmer que les élèves de ces écoles ont été de fervents adeptes du nouveau théâtre et, sous la direction de leurs maîtres, des agents passionnés de son développement. Entre leurs mains le drame liturgique, sans perdre entièrement son caractère quasi-rituel et ses formes consacrées, s'est d'année en année manifesté de façon plus ample et plus claire, comme un vrai spectacle, à la fois édifiant, amusant et instructif. Les liens qui attachaient le théâtre à l'office ne se sont pas rompus, mais se sont relâchés. Les cycles primitifs de Noël et de Pâques, et les pièces qui les composaient, se sont étendus et diversifiés. D'autres solennités, propres aux écoliers, ont été enrichies de représentations dramatiques. Le onzième et le douzième siècle ont vu fleurir, à côté de l'ancien drame proprement liturgique, un théâtre nouveau, latin encore et clérical lui aussi, qui en était issu, et qu'il convient, selon nous, de définir par le mot *scolaire* ; théâtre d'ailleurs singulièrement apprécié, non seulement des étudiants qui y prenaient la première part, mais encore des spectateurs, même illettrés, de toute classe et de toute condition, que l'on y admettait, que l'on y conviait comme spectateurs.

L'accroissement de la poésie dramatique dans ces représentations ne se fit pas seulement par l'extension et la multiplication des anciens sujets, empruntés aux récits bibliques par l'intermédiaire des textes liturgiques de Noël et de Pâques, mais aussi par la mise en œuvre de sujets nouveaux, tels que certaines légendes relatives à la vie des saints, notamment des patrons scolaires, ou aux miracles obtenus par les fidèles de l'intercession de la Sainte-Vierge. Mais ce fut encore l'Évangile qui fournit aux auteurs et aux acteurs de ce théâtre, à la fois représentatif et doctrinal, une matière additionnelle, tout à fait appropriée au caractère pédagogique et moralisant dont il était naturel que les

(1) On trouve de nouveaux et précieux indices sur ce point dans le bel ouvrage de Godefroid Kurth : *Notger de Liège et la civilisation au dixième siècle*. Paris, Alphonse Picard, 1905, in-8°.

exercices et les divertissements eux-mêmes des écoliers fussent marqués. La mise en scène des *paraboles*, ces *moralités* en action, a dû, selon nous, donner naissance à un genre dramatique, confondu d'abord avec le drame liturgique ou semi-liturgique des étudiants, avec le *mystère* ou le *miracle* latin, rituel ou quasi-rituel, mais qui tendit pourtant à s'en distinguer par des traits spéciaux. C'est à ce genre qu'appartient déjà, soit qu'on le rattache au cycle de Noël ou à celui de Pâques, selon les divers avis exprimés à ce sujet, le beau drame de l'*Époux* ou des *Vierges sages et vierges folles*, dont le texte latin primitif a été doublé, à un certain moment, d'un texte en roman du Poitou (1).

Nous sommes disposé à penser qu'un drame analogue avait été tiré par les étudiants de la parabole, si saisissante, du *Mauvais riche*. Nous croyons trouver un indice, peut-être un écho prolongé, un peu dénaturé, d'une représentation de cette sorte dans un dialogue tout scolaire, en vers latins rythmiques et métriques, une sorte de procès fictif intitulé : *Cause du Riche et de Lazare* — *Causa Divitis et Lazari*, découvert par M. Paul Meyer et publié par feu Hauréau, qui se pose cette question : « N'est ce pas un des monuments les plus anciens de notre littérature dramatique ? » (2)

Enfin, sans nous dissimuler ce que, dans l'état présent de nos connaissances, cette assertion peut avoir de conjectural, nous considérons comme l'un des sujets qui ont pris place dans le théâtre latin semi-liturgique des grandes écoles, au XII^{e} siècle, l'admirable parabole de l'*Enfant prodigue*.

Dans la seconde moitié de ce même siècle, un pas considérable fut fait en France par la composition et la représentation dramatique : la langue commune y fut employée désormais à côté de la langue ecclésiastique et liturgique, à laquelle ensuite on peut dire, d'une façon générale et sommaire, toutes exceptions réservées, qu'elle se substitua pour les œuvres de théâtre, même du théâtre religieux. Cette substitution n'eut pas le caractère d'une révolution soudaine, d'une brusque rupture avec les traits dominants

---

(1) Cf. notre ouvrage intitulé : *Origines catholiques du théâtre moderne*. Paris, Lethielleux, 1901, in-8°, pp. 112-114.

(2) *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. VI, pp. 320-326. (Paris, Klincksieck, 1893, in-8°).

de l'époque antérieure. Les faits, les degrés divers de transition sont loin d'être bien connus encore. Ils ont varié suivant les pays. Chez nous, l'avènement, puis le triomphe de la langue vulgaire semblent bien se lier avec la prise de possession de cette branche de la littérature par les confréries et associations multiples, alors écloses, et qui la reçurent, pour la développer encore, des mains des clercs des grandes écoles, membres eux-mêmes souvent, surtout à l'origine, des associations dont il s'agit.

Par le seul fait de l'emploi de la langue et de la versification françaises, les auteurs des pièces dramatiques étaient amenés à recueillir les traditions, à suivre les exemples des poètes qui avaient cultivé cette langue et cette versification, créé ou développé les genres où elles s'étaient exercées déjà, narratif, lyrique, didactique, satirique. Ils durent se mettre, pour la forme et en partie pour le fond, à l'école des trouvères et des jongleurs, en relation depuis longtemps, de façons diverses, avec le monde clérical, avec la littérature et la poésie latine des étudiants, dont un certain nombre devenaient trouvères. Aussi peut-on reconnaître dans les monuments du plus ancien théâtre français, au XII^e^, au XIII^e^ siècle, deux éléments, deux courants fondus ensemble, celui qui vient du théâtre latin liturgique et scolaire, et celui qui procède de la poésie antérieure en langue commune. On ne saurait, selon nous, méconnaître ce mélange dans le drame d'*Adam*, le fragment de la plus ancienne *Résurrection* française connue, ni surtout dans le *Saint Nicolas* de Jean Bodel et le *Théophile* de Rutebeuf.

C'est, croyons-nous, entre l'époque de Jean Bodel et celle de Rutebeuf, c'est-à-dire dans la première moitié du XIII^e^ siècle, qu'il convient d'attribuer sa place à une composition remarquable, dont le caractère catégoriquement dramatique a été longtemps voilé par l'embrouillement du texte dans l'édition donnée par Méon (1). Ce caractère dramatique, justement reconnu et signalé comme tel par M. Joseph Bédier (2), ressort avec évidence, selon notre avis, de la version bien meilleure, quoique encore impar-

(1) Barbazans et Méon, *Fabliaux et contes*, t. I, p. 356.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1890.

faite, qui en a été récemment publiée par M. E. Faral (1). Les quelques vers narratifs qui interrompent le dialogue, ne font point obstacle à ce même caractère. C'est là au contraire, d'après notre sentiment, la marque plus ou moins bien conservée d'un système d'exposition et de mise en scène qui a été appliqué, surtout à l'origine, à toute une série de pièces de théâtre, et que l'on retrouve notamment dans l'ancienne *Résurrection* et dans la *Passion* dite d'Autun (2). Nous ne nous proposons pas d'insister en ce moment sur ce point.

La pièce dont il s'agit est une mise en œuvre et en scène de la parabole de l'*Enfant prodigue*. Mais le sujet a été *localisé* et, si l'on nous passe l'expression, *personnalisé* d'une façon toute spéciale. Le héros de l'aventure, celui de qui le poème reçoit son titre, est ici un certain « Courtois d'Arras », à qui sans doute tel incident de sa carrière permettait d'attribuer de façon plus ou moins exacte l'histoire du prodigue de l'Évangile. L'exemple d'un transfert analogue et d'un anachronisme plus grave nous est déjà donné dans certaines scènes du *Saint Nicolas* de Jean Bodel. Si l'on acquiescait à une ingénieuse conjecture de M. Faral, présentée toutefois avec une insuffisante netteté d'argumentation, le héros de notre pièce, ce même Courtois, en serait aussi l'auteur (3). Il se serait donc plu à s'y donner lui-même en spectacle, comme Adam de la Halle dans le *Jeu de la Feuillée*. Tout cela nous reporterait assez bien au milieu vivant et poétique, à la petite Athènes bourgeoise dont la capitale de l'Artois nous offre à cette époque le curieux tableau. Mais cette singularité d'appropriation, jointe à la contexture de l'œuvre, ne nous dispose pas à croire que le poète ait travaillé directement sur le texte de l'Évangile. Sa composition, selon nous, procède d'une série d'antécédents entre lesquels nous inclinons à en supposer notamment deux principaux : un jeu latin scolaire, peut-être représenté, entre autres

(1) *Université de Paris : Bibliothèque de la Faculté des lettres*, t. XX, p. 163 et suiv. (Paris, Alcan, 1905, in-8°).

(2) Cf. A. Jeanroy, *Le Mystère de la Passion en France. Journal des Savants*, septembre 1906, p. 483 et suiv.

(3) Ouvrage cité, pp. 185-186.

grandes écoles, à l'abbaye de Saint-Vaast, et une narration édifiante en vers français, due à quelque ancien trouvère (1).

Le *Jeu de Courtois d'Arras* est plein de mouvement et de vie. Le début, heureuse application d'un lieu commun de la poésie d'alors, respire une brise de printemps :

LE PÈRE.

Jetes, jetés vos biestes fors,
Bues et vakes, brebis et pors ;
Piecha deuissent estre as chans.
Or est l'erbe arosée et tendre ;
Li losegnos et la chalendre
Ont piecha commencié lor chans.
Or sus, biaus fieus, trop as geü ;
Ja deüssent avoir peü
Ti agnelet l'erbe menue.

Cet appel s'adresse au fils aîné (2), qui se plaint en se levant d'avoir tout le labeur et toute la charge, tandis que son frère cadet prend du bon temps, boit et perd au jeu le fruit du labeur d'autrui. « Mais, répond le bon père de famille, si j'use avec lui de sévérité, si je le frappe, si je le chasse, que deviendra-t-il ? Il ne sait point de métier pour gagner son pain en autre pays. C'est pourquoi je patiente, espérant toujours qu'il s'amendera. » L'aîné s'en va en pestant contre une si excessive indulgence. Courtois, le fils cadet, survient alors et déclare son intention de s'éloigner du domaine familial. Il demande par avance sa part d'héritage et, pour l'avoir en argent comptant, laisse à son père le soin de l'estimer au plus bas prix : moyennant soixante sous, il le tient quitte de tout le reste. Le dialogue entre eux est plein de verve et de naturel, avec une curieuse allusion de Courtois à un certain « Girart le Noir », qui semble avoir été une sorte de banquier connu dans la ville ou dans la région d'Arras et qui recevait des dépôts d'argent.

(1) Cf. Gaston Paris, *La Littérature française au moyen âge*, 3e édition, § 154, pp. 250, 251. Paris, Hachette, 1905, in-16.

(2) C'est par une fâcheuse inadvertance que M. Faral a mis ici le rôle du fils aîné dans la bouche de Courtois.

Courtois s'éloigne donc (1), emportant « sa bourse bien enflée » et la croyant inépuisable Aussi se sent-il bientôt pressé d'y puiser. Justement, voici un garçon de taverne qui, comme on disait, « crie le vin » à la porte de son auberge :

Çaiens est li vins de Soissons !
Sor l'herbe verde et sor les jons
Fait bon boivre à hanap d'argent !

Courtois ne résiste pas à cet alléchement, et moins encore à l'éloge hyperbolique fait par l'hôte des délices dont il dispose :

Çaiens sont tuit li grant delit,
Cambres peintes et soëf lit
Haut de blanc fuerre et mol de plume,
Fait à le françoise coustume,
Covertures bieles et netes
Et orelliers de violetes,
Et, quant ce vient à la parclose,
Laituaires et iaue rose
Par laver sa bouche et son vis.

COURTOIS.

Dieus ! chi a ostel à devis,
Que quan c'on vieut i trueve l'on.
Ostes, sakiés demi galon,
Car je l'aim mout fres et noviel.

L'HÔTE.

Leket, trai li à plain toniel,
Tout pur, foi que vous m'i devez.

L'enfant prodigue tombe ici entre les mains de deux matoises, de deux *folles femmes*, pour parler comme au moyen âge, *Porette* et *Manchevaire*, accoutumées aux régals à crédit dans cette auberge et qui sont déjà redevables d'un fort compte à l'hôtelier. D'où une série de scènes artésiennes, analogues à certaines peintures flamandes, d'un réalisme très vivant, avec un sel tout français, et d'où Courtois, laissé pour gage à l'auberge, sort radicale-

(1) Un remanieur intelligent a introduit ici d'assez bonne heure une scène touchante, où la sœur de Courtois s'efforce de fléchir son père et de l'amener à retenir l'enfant prodigue, qu'elle préfère malgré tout à son sévère aîné.

ment plumé (1). L'hôte, qui s'est mis d'accord avec les deux escamoteuses, ne lâche son malheureux client, dont la bourse s'est envolée, qu'après l'avoir dépouillé de ses vêtements, en échange desquels il l'affuble d'un « sorcotiel molt viés », afin, dit-il, de ne pas le laisser s'en aller trop déshabillé :

Si n'irés mie deffublés,
Car laide cose est à varlet.

L'infortuné Courtois, dégrisé par cette triste expérience, exhale son repentir en des stances, dont le style et le rythme sont tout à fait comparables aux lamentations de *Théophile* dans le *Miracle* de Rutebeuf :

Hélas! com par puis estre dolans et engramis
Quant vous à moi aidier estes si endormis !
Perdu ai le consel de parens et d'amis :
Bien le m'avoit mes pere acointié et pramis.

Assez me castia, mais ainc n'i voil entendre :
Ainc ne soi que maus fu, or le m'estuet aprendre.
De ces deux voies ci ne sai la meillor prendre.
Que je ne sais rover, et si n'ai ke despendre.....

La suite et la fin de la pièce se rapprochent, non sans talent et sans éloquence, des termes et du ton du récit évangélique. Recueilli dans sa misère et son abandon par un paysan, qui en fait son porcher moyennant « quatre sous et sa chaussure jusqu'à la Saint-Remy », Courtois ne peut supporter la grossière nourriture à laquelle il est condamné. Il se décide à retourner vers son père et à implorer son pardon. Il est accueilli avec la miséricorde que l'on sait. Mais le frère aîné ne prend pas fort bien la chose et grogne contre cette indulgence :

LE FRERE.

Pour moi, ki vous sierf et descance,
Nuit et jor, en liu de varlet,
Ne tueriez pas un poulet.
Tos jors aves ame le pire.

(1) L'affinité de ces scènes *réalistes* avec toute une partie du *Jeu de Saint Nicolas* de Jean Bodel et avec le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle saute aux yeux.

LE PÈRE.

Par amor Diu, biaus fieus, ne dire !
Cil est en la fin bien prové ;
Perdus fu, or est retrové.
Si est molt grant bone aventure.
Damesdieus, ço dist l'Escriture,
D'un pecheor a gregnor joie,
Quant il se connoist et ravoie,
Que des autres nonante nuef.
Bien en devons tuer un bue
De joie k'il est revenus.
Chantons *Te Deum laudamus*.

Cette conclusion traditionnelle du *jeu* nous reporte à la filiation de théâtre liturgique. Mais, si nous le considérons par rapport aux genres divers qui se constituèrent de façon plus ou moins distincte dans le théâtre français du moyen âge, de la fin du XII[e] au milieu du XVI[e] siècle, quelle place convient-il de lui assigner dans cet ensemble ? A notre avis du moins, cette attribution n'est point douteuse. Le *Jeu de Courtois d'Arras* est le plus ancien spécimen actuellement connu de la *Moralité par personnages* en langue française. Dans ce genre même, elle appartient à la branche que nous qualifions d'*exemplaire*, parce que l'effet moral résulte pour les spectateurs de l'exposition scénique d'un *exemple*, d'une histoire vraie ou fictive. Cette branche n'eut pas tout le développement dont elle était susceptible. Elle fut gênée et comme étouffée par une autre, la *Moralité allégorique*, issue de la tendance, de la passion, de la manie didactique, parénétique, dialectique, symbolique, très sensible dans la latinité de la décadence et dans la littérature cléricale du moyen âge, et qui se déploya ensuite avec une exubérance égale dans la poésie française. Cette fâcheuse prédominance se manifeste, dès le XIII[e] siècle, dans le *Jeu de Pierre de la Broce*, « qui dispute à Fortune par devant Raison », dont le sujet, vraiment tragique, emprunté à l'histoire contemporaine, aurait pu fournir à un dramaturge un peu habile une si belle *Moralité exemplaire* (1).

(1) Cf. *Origines catholiques du théâtre moderne*, pp. 375 et suiv., 382 et suiv.

Malgré la vogue croissante de l'espèce rivale du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, celle sur laquelle nous jetons aujourd'hui un bref coup d'œil, ne périt point cependant. C'est à elle qu'il convient de rattacher la touchante *Moralité de Griselidis* (1395). Le théâtre du XV^e^ et du XVI^e^ siècle nous en offre à son tour plusieurs échantillons remarquables, dont les caractères et les mérites dramatiques ont été bien mis en lumière et en relief dans un ouvrage récent (2). Parmi les *moralités exemplaires* de cette dernière époque, nous trouvons la mise en scène de la parabole du *Mauvais riche*, et celle, plus curieuse encore pour nous, de l'*Enfant prodigue*. La comparaison de cette dernière pièce avec le *Jeu de Courtois d'Arras* ne manquerait pas d'intérêt. Mais elle nous entrainerait à présent trop loin.

Le drame latin des humanistes de la Renaissance, qui se rattache, pour la conception générale et la forme littéraire, à l'imitation du théâtre antique, n'a pas laissé d'emprunter beaucoup à la tradition dramatique du moyen âge. Nous y retrouvons notamment notre parabole (3). A travers ce nouveau théâtre scolaire qui a eu, lui aussi, notamment sous la main des pieux et habiles maitres des collèges de la Compagnie de Jésus, de brillantes destinees, quelque chose de la *Moralité exemplaire* pourrait bien avoir été transmis à notre théâtre classique, qui en a peut-être recueilli aussi la tradition dans la *tragi-comédie*, laquelle touche de fort près à cette même branche du vieux genre. Serait-ce faire tort à telle tragédie de Corneille ou de Racine, à telle comédie de Molière, et la si mal définir que de la qualifier de ce nom significatif?

Paris. Marius SEPET.

(2) Eug. Lintilhac, *Histoire generale du theâtre en France*. I. ***Le theâtre serieux au moyen age***, p. 277 et suiv. (Paris, Ernest Flammarion, in-16°). — Cf. Petit de Julleville, *Repertoire du theâtre comique en France au moyen âge* (Paris, Léopold Cerf, 1885, in-8°).

(3) Cf. Wilhelm Creizenach, *Geschichte des neueren Dramas*, zweiter Band, p. 131 (Halle, Max Niemeyer, 1901, in-8°).

De quelques points de contact

entre

la poésie narrative du midi de la France

et celle du nord

Il est peu de questions aussi difficiles à résoudre, aussi complexes, aussi mal définies, aussi ignorées encore, que celle des rapports de la littérature du nord de la France avec la littérature du midi, au XII[e] et au XIII[e] siècles. Ces contacts semblent avoir été d'une nature plus intime, plus discrète, mieux cachée, ainsi qu'il convient à des relations établies entre provinces de même nation, entre pays où se parlaient des langues apparentées de très près, entre régions où l'organisation extérieure de la poésie, au moins dans ses formes populaires, était identique ; le cas se rencontre fréquemment où l'on ne saurait décider si les faits qui se présentent simultanément au nord et au sud de la frontière linguistique, appartenaient originairement à la poésie française ou bien à la provençale, et nous verrons aussi combien est restreinte la certitude des conclusions auxquelles il est, le plus souvent, permis d'aboutir. Le caractère très unilatéral de la connaissance que nous avons de la littérature occitanienne constitue, d'ailleurs, une autre cause d'obscurité. Les textes qui sont parvenus jusqu'à nous appartiennent presque exclusivement à la poésie lyrique, voire à une forme très spéciale de celle-ci : le lyrisme courtois. Mais l'ensemble littéraire du midi a comporté autre chose que des chansons d'amour ou des satires personnelles, politiques, sociales, et nous pouvons même déterminer les raisons des

mutilations survenues. Lorsque, cependant, nous voulons pousser nos recherches plus loin, nous n'avons, à l'ordinaire, que des témoignages incomplets, équivoques, inconsistants, dont il est souvent dangereux de vouloir tirer quoi que ce soit de bien net.

I.

Un premier problème porte sur l'existence, dans les pays d'oc, de légendes épiques autochtones, ainsi que sur leur transfert dans la moitié septentrionale de la France. L'une de ces deux propositions suppose l'autre résolue dans le sens de l'affirmative. Mais je ne vois aucune raison sérieuse de douter de celle-ci. L'afflux germanique fut, sans contredit, moins énergique dans les *pagi* du midi ; la toponomastique et l'archéologie souterraine n'y décèlent guère son existence que dans le bassin de la Garonne et dans les vallées supérieures du Rhône et de la Saône (1). Le contact entre les deux races y fut donc moins général, moins intime et l'adoption, par les Gallo-Romans, d'un genre de poésie héréditaire chez leurs vainqueurs, moins aisée et moins prompte. L'on comprend dès lors que l'épopée méridionale n'ait point atteint le développement de sa rivale d'au-delà de la Loire et que, plantée en un sol moins fertile, elle se soit flétrie plus rapidement et ait disparu d'une façon plus complète. Mais les VIII[e] et IX[e] siècles, qui forment l'époque maîtresse de la fermentation épique, sont précisément ceux où l'union entre toutes les parties du royaume fut la plus intime, où le nord, qui n'était pas encore absorbé par les luttes des seigneurs entre eux ou des vassaux contre leur suzerain, prenait sa part dans la reconquête, puis dans la défense du sol français, assailli par les Arabes. Or cette lutte gigantesque a le midi pour théâtre ; elle constitue pour lui une question de vie ou de mort. Les gens de là-bas, placés plus près de l'ennemi, exposés constamment à ses coups, touchant du doigt le péril national, associés à la grande lutte et la soutenant, sans relâche, dans l'intervalle des expéditions nationales, la continuant durant de longs siècles, chargés du peuplement, de la défense, du gouvernement de cette marche d'Espagne, que le grand empereur avait

(1) Auguste Longnon, dans F. Schrader, *Atlas de géographie historique*, texte de la planche 17. Paris, 1907, Hachette.

fondée comme le boulevard de son empire en face de la barbarie musulmane, les gens du midi n'ont pas dû rester insensibles à ces chants héroïques qui résonnaient sur les lèvres des guerriers français, de race romane ou de race germaine, de passage à travers leur pays. Des témoignages précis (1), d'origine méridionale et dont quelques-uns remontent à une date reculée, ne permettent guère de douter de l'existence de compositions héroïques en langue romane d'oc. Le plus important nous est fourni par le *Carmen in honorem Hludouvici*, composé, en 826, par un clerc aquitain, Ermoldus Nigellus (2). Le poète nous y déclare (I, vers 61-66) que la tradition populaire constitue la source qu'il consulte et, plus loin (II, vers 191-194), il affirme avec précision l'existence de chants en langue vulgaire, relatifs au gouvernement de l'empereur Louis le Pieux comme roi d'Aquitaine. Nous voyons d'ailleurs Ermoldus à l'œuvre, omettant les faits dont la légende ne lui livre pas la trace, négligeant les personnages de premier plan qu'elle ne lui fournit pas, grandissant — et cela dans une œuvre consacrée à la glorification du roi d'Aquitaine — le rôle de Guillaume de Toulouse, le héros de la défaite de Villedaigne, qui était devenu, trente ans après les événements qui l'avaient illustré, le symbole vivant, le centre et l'éponyme des légendes épiques du midi.

Le dépouillement des textes historiques, de ceux surtout qui présentent un aspect local bien accentué, comme les vies de saints, donnerait, lui aussi, des résultats intéressants. Il va de soi que l'importance des textes recueillis ira de pair avec leur antiquité. C'est donc sous toutes réserves que je citerai la *Vita sancti Wilhelmi* écrite, vers 1122, dans l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert, où l'illustre comte de Toulouse avait terminé ses jours. Un critique éminent, M. Joseph Bédier (3) vient de démontrer que la valeur historique de cette composition est nulle, mais il n'y a point de raison de révoquer le témoignage qu'elle fournit sur les

---

(1) Gaston Paris, *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge* (Paris, Armand Colin, 1907), pp. 73-74.

(2) Ovide Densusianu, dans son édition de la *Prise de Cordres et de Sebille*, pp. XII-XXIX.

(3) *Recherches sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange*. Dans les *Annales du Midi*, XIX (1907), pp. 18-22.

faits contemporains de l'époque où elle a été écrite (1). Or elle nous affirme l'existence de poèmes populaires relatifs à Guillaume, que l'on chantait dans toutes les assemblées des jeunes gens, dans toutes les réunions populaires comme dans celles des chevaliers et des barons, à toutes les vigiles des saints. Ces chants étaient-ils, comme on l'a cru, répétés par l'assemblée entière ou bien étaient-ils exécutés par des professionnels de l'art épique, par des jongleurs? Étaient-ils constitués en chansons de geste régulières ou avaient-ils conservé une forme poétique antérieure? Peu m'importe pour le moment ; je crois, de toute façon, que le chroniqueur de Gellone ne se serait pas exprimé en termes aussi larges s'il n'avait point connu d'autres œuvres épiques que celles qui étaient promenées, par les trouvères du nord, le long de la *via Tolosana*.

II.

Les chansons françaises de la geste de Guillaume sont les seules, ou à peu près, dont l'origine première peut être cherchée au sud de la Loire. Elles nous offrent, dans l'état où elles nous sont parvenues, outre de nombreuses additions, relatives à de multiples personnages du midi et surtout du nord de la France, le récit poétique de deux séries d'événements: 1° la prise de villes de la Gaule méridionale détenues par les Sarrasins ou la résistance d'une ville chrétienne assiégée par les « païens » ; 2° la conquête de villes musulmanes situées au delà des Pyrénées. Ces derniers récits se compliquent régulièrement de l'histoire de l'amour dont une princesse sarrasine s'enflamme pour un chevalier français.

Les poèmes, assez nombreux, que nous avons perdus, mais dont nous pouvons retrouver la trace ou même reconstituer le squelette, ne s'éloignent guère de l'une ou de l'autre de ces données générales, et l'histoire poétique de Guillaume de Toulouse y rentre presque tout entière. Il y a donc lieu de se demander d'où ces thèmes épiques sont venus aux poètes qui, au nord, s'en sont fait, les premiers, les propagandistes, *commendatores*, les ont refondus d'après leurs préoccupations personnelles, reconstitués, transposés, appropriés à leur public particulier. A quelque époque qu'on

(1) On en trouvera le fragment capital dans les *Épopées françaises* de Léon Gautier, 2e édition, I, p. 66.

les place, au VIII[e] ou au IX[e] siècle, ou bien à la fin du XI[e], à l'époque où, suivant Orderic Vital, Gérold d'Avranches, chapelain de Hugues, comte de Chester, parlait du *Moniage Guillaume* aux barons et aux bacheliers de l'entourage de son maître, le problème se pose dans son entièreté. Or il ne suffit vraiment pas de dire, avec Léon Gautier, que la vie du grand Guillaume, que sa victorieuse défaite de Villedaigne, ont dû être aussi populaires au nord qu'au midi de la France, ou encore, avec M. Paul Meyer[1], que la question se réduit à savoir si les guerres soutenues dans le midi contre les Sarrasins étaient pour les Français un événement aussi national que pour les Provençaux. Les traditions épiques ne reposent pas sur un patriotisme abstrait, philosophique, raisonneur, qui donne à chaque événement son importance véritable et mesure chaque personnage à l'aune des services qu'il a rendus réellement. Elles sont nées sur place, de quelque détail historique ou topographique, dont l'importance est, ordinairement, secondaire ; elles célèbrent les personnages et les faits connus dans le pays et c'est le hasard qui détermine la fortune de chacune d'elles. La légende de Roncevaux suffirait à illustrer cette thèse et l'histoire du cycle de Guillaume en fournit une preuve nouvelle. Si la bataille de Villedaigne a, bien certainement, valu au comte de Toulouse cette précoce célébrité dont Ermoldus Nigellus se fit l'enthousiaste témoin, elle ne constitue point le premier noyau de notre groupe de légendes et son souvenir y apparaît tardif et confus. Bien plus, les personnages qui, dans nos chansons, forment la famille et la couronne épique de Guillaume, ses frères, son neveu Bertrand, lui étaient originairement étrangers et cet état des choses nous est attesté par le texte épique français le plus ancien que nous puissions reconstituer, celui auquel remonte le fragment latin de la Haye. Il n'en va pas autrement des faits dont le retentissement poétique est parvenu jusqu'à nous sous le nom de Guillaume lui-même : la plupart d'entre eux ne présentent aucune connexité avec sa carrière historique et plusieurs — la prise de Narbonne en 752, l'expédition de Charles-Martel en Septimanie et Provence, qui eut lieu en 737 — se produisirent longtemps avant lui. Les

---

[1] *Recherches sur l'épopée française*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXVIII (1867), p. 49 du tiré à part.

cycles épiques, tels qu'ils se présentent à nous dans les poèmes du XII[e] siècle, sont formés de la réunion, plus ou moins accidentelle, de légendes jusqu'alors indépendantes et l'histoire poétique de Guillaume ne fait pas exception à cette règle. Mais ces multiples et archaïques légendes, que j'oserais appeler du plankton épique, n'ont pu se produire que dans le pays même où avaient vécu les personnages, assez ternes le plus souvent, qu'elles célébraient. Nous sommes amenés, de la sorte, à prêter une origine méridionale aux thèmes qui forment le substrat, le fondement premier, des chansons françaises de la *Wilhelmsage*.

III.

Il est à peu près impossible de franchir les limites de ces considérations générales. Nous ne savons pas à quelle époque les légendes méridionales ont passé de l'Aquitaine ou de la Bourgogne, à la Neustrie et à l'Austrasie. La chose était faite dans la seconde moitié du XI[e] siècle ; cela résulte du texte d'Orderic Vital que nous avons rappelé tout à l'heure et aussi des passages de la chanson parisienne du *Pèlerinage de Charlemagne* où Guillaume, qualifié de son surnom épique (« d'Orange »), est entouré de sa famille constituée déjà (1). Le fragment de la Haye, qui semble bien représenter une antique chanson relative à une prise de Girone (2), nous fait remonter plus haut encore, à une date reculée dans le X[e] siècle. Or ce moment est précisément celui où ont vécu divers personnages, nommés Guillaume le plus souvent, dont l'histoire a certainement déteint sur la légende du héros de Villedaigne, Guillaume le Pieux, entre autres, comte d'Auvergne (886-918), comte de Gothie et duc d'Aquitaine ; Guillaume Tête d'Étoupe, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine (935-963) et son fils, Guillaume Fièrebrace (963-990).

Gaston Paris à su mettre en lumière le rôle très important qu'ont joué, dans l'histoire de la poésie lyrique en marche du midi

(1) Le *Moniage Guillaume* était utilisé, dès la seconde moitié du XI[e] siècle, dans une chronique rédigée à la Novalesa, aux environs de Suse. Joseph Bédier, *Les chansons de geste et les routes d'Italie*, dans la *Romania*, XXXVI (1907), pp. 170-183.

(2) Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 2[e] édition, pp. 519-520 (Notes additionnelles de M. Paul Meyer). Paris, 1906, Champion.

au nord de la France, les provinces qui, comme le Limousin, étaient situées sur la frontière linguistique. L'on pourrait, me semble-t-il, attribuer au Poitou une certaine part dans la migration des légendes héroïques du midi. Elles s'y étaient assurément acclimatées; nous verrons d'ailleurs bientôt que cette province est, avec le Limousin, la seule, parmi celles qui sont au sud de la Loire, où la fermentation épique ait abouti, incontestablement, à des chansons de geste adultes (1).

Le problème de la forme poétique que les légendes méridionales revêtaient, ne livre aucunement son secret. Elles étaient, sans doute, versifiées et l'on peut même leur supposer, sans trop d'audace, une forme analogue à celle de la Chanson de Clotaire, dont Helgaire nous a conservé quelques vers. Les spécimens les plus archaïques de la poésie lyrique française et provençale, encore tout narratifs d'allure, nous apportent ici un soutien précieux et nous en trouverions volontiers un autre dans ce *Ludwigslied* composé, en langue franque, en 881 ou 882. Vouloir aller au-delà serait plus que téméraire. Ces frustes poèmes ont-ils dépassé le niveau de la ronde populaire? Sont-ils devenus, comme leurs frères du nord, le bien propre d'une classe sociale déterminée, celle des jongleurs. Ont-ils subi les transformations si profondes dont cet accaparement a été l'origine? Rien ne nous permet de trancher ces questions, mais les apparences sont pour la négative, car une forme poétique nettement définie, développée harmonieusement dans toutes les parties de son organisme, représentée par des œuvres nombreuses, ne se serait pas évanouie d'une manière aussi complète que les récits méridionaux ne l'ont fait.

L'on s'est fort préoccupé, il y a quarante ans, du problème de la disparition de l'épopée provençale et Léon Gautier l'a développé

(1) M. Joseph Bédier vient de présenter, dans un brelan de publications très remarquables, une explication toute nouvelle du fait que j'expose ici. Les chansons de geste dont le sujet est méridional, auraient, selon lui, été créées en français, par des jongleurs français, dans certains centres de pèlerinage situés aux pays de langue d'oc. Cette thèse si curieuse a bien des chances d'être vraie, lorsqu'on se borne à l'appliquer à quelque chanson isolée, comme le *Moniage Guillaume*; elle ne saurait justifier, à mon humble avis, l'existence de vastes ensembles poétiques, comme celui que nous connaissons sous le nom de la geste de Guillaume, ni même, peut-être, la création d'un héros épique isolé, tel que Gérard de Roussillon.

avec sa grandiloquence coutumière (1). Je ne crois pas, en ce qui me concerne, que la répression de l'hérésie albigeoise ait entraîné la destruction de beaucoup de manuscrits épiques; l'on verra pourquoi, à l'instant. Quant à la prédominance tyrannique de la poésie courtoise et lyrique, elle n'a pas, sans doute, agi de la façon que l'on s'imagine tout d'abord. Le fait que la littérature provençale nous est conservée surtout par des recueils assez récents, compilés en vue des *dilettanti* italiens, nous explique parfaitement la disette des textes qui n'étaient pas de nature à intéresser le public auquel ces manuscrits étaient destinés, soit qu'ils ne rentrassent pas dans la poésie lyrique (nous ignorons à peu près tout de la poésie narrative courtoise), soit qu'ils appartinssent à des formes vieillies et passées de mode. Mais la poésie épique a dû être étouffée dans l'œuf, avant même d'être parvenue à son entier épanouissement, par la terrible concurrence de la poésie courtoise. Restées à l'état de simples chants populaires, les productions de l'épopée méridionale, qui existaient sans doute au XII[e] siècle encore (2), étaient dédaignées par les troubadours élégants et c'est dans les textes français que ceux-ci s'en allaient chercher ce qu'ils savaient de l'épopée nationale (3). La pression exercée par la poésie aristocratique, l'inévitable évolution du goût littéraire, les modifications profondes que subit, à partir du XIII[e] siècle, la situation sociale dans le pays de langue d'oc, tout cela a dû faire disparaître ce qui pouvait encore subsister de cette humble poésie orale auxquelles les traditions populaires ont réservé un ultime refuge.

IV.

Toutes les provinces qui forment le pays de langue d'oc ne se sont pas montrées également rebelles à l'épanouissement organique de l'épopée : en deux régions au moins, le Limousin et la Guyenne, elle a su grandir jusqu'à l'état adulte de la chanson de geste. De part et d'autre, comme nous l'allons voir, ce phénomène s'est produit sous l'influence directe de la poésie du nord de la France.

---

(1) *Épopées françaises*, I, pp. 136-138.

(2) Voir plus haut, p. 158.

(3) Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 2[e] édition, p. 87.

Le plus important de ces centres épiques fut le Poitou, avec les provinces voisines d'Angoumois et de Saintonge. Trois chansons (*Aigar et Maurin*, *Daurel et Beton*, *Fierabras*) nous en sont venues ; elles furent composées dans la seconde moitié du XII[e] siècle et la première moitié du siècle suivant, c'est-à-dire à une époque où la réunion du duché de Guyenne avec l'Angleterre avait, sans doute, suscité quelque curiosité pour les formes littéraires en vogue soit en Normandie, soit au-delà de la Manche.

Aigar et Maurin, dont le texte conservé remonte, ce qui est une marque d'antiquité, à une rédaction qui était terminée par des assonances, nous représente une guerre entre le roi anglais Edgar (958-975) et des vassaux révoltés qu'un certain Maurin commande. Il y a gros à parier que ce thème est d'origine britannique et qu'il a été acclimaté en Guyenne par quelque jongleur au courant de la langue de ce dernier pays.

Dans *Daurel et Beton*, le rôle sympathique est tenu par un jongleur qui sacrifie son propre fils pour sauver celui de son seigneur Bovon et consacre toute sa carrière à la revendication de ses droits féodaux ; c'est une apothéose, habile et touchante à la fois, du ménestrel (1), par quelqu'un qui était de la corporation. Or la chanson de *Daurel et Beton* présente, elle aussi, certains traits qui ramènent nos regards du côté de l'Angleterre, car *Bovon de Hanstone*, dont elle forme une suite, a sûrement été rédigé dans ce pays, bien que la légende qui en fait le sujet, soit originaire des Pays-Bas. *Fierabras* n'est qu'une méchante traduction d'une chanson française universellement répandue.

Il ne nous est venu du Limousin qu'un seul poème, mais il est d'une rare beauté en même temps que d'une importance capitale au point de vue de l'histoire littéraire. C'est *Girard de Roussillon*. Le texte original en a sûrement été composé, après 1050, dans l'une des deux abbayes bourguignonnes de Vézelay ou de Pothières, que Girard avait fondées, et plus probablement à Vézelay. Cette chanson, perdue, à laquelle remontait et notre version limousine, créée en 1150 et 1180 (2), et la *Vita nobilissimi*

(1) Lorsque Daurel s'embarque pour Babylone avec son pupille Beton, il n'oublie pas d'emporter une harpe et une vielle, pour se récréer (vers 1074 de l'édition Paul Meyer).

(2) L'on en possède un manuscrit copié et remanié en Périgord.

Comitis Girardi de Rossellon, écrite à Pothières peu après 1180, était sortie, ainsi que M. Joseph Bédier vient de le démontrer [1], de l'effort combiné et, pour ainsi dire, de la collaboration des moines de Vézelay, préoccupés, au moins depuis 1050, d'authentiquer leurs reliques de sainte Marie-Magdeleine, avec les jongleurs, très nombreux le long du chemin qui menait à Rome et à Jérusalem [2].

Le poème qui fut écrit à Vézelay vers le milieu du XI[e] siècle, était certainement composé en langue française. Les gens du pays n'en entendaient point d'autre et, du reste, le récit épique des aventures de Girard était destiné, bien plutôt, aux pèlerins d'origine septentrionale, de passage en Bourgogne. L'on a vu, tout à l'heure, que le *Moniage Guillaume* se rattache à l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert, par un lien analogue à celui qui relie *Girard de Roussillon* avec Vézelay. Mais l'histoire des deux œuvres n'est pas identique de tout point. La première se réduit au travail d'un jongleur français qui réunissait à des descriptions tracées *de visu* et à des renseignements fournis, sur place, par les moines de Gellone, quelques noms de personnes et de lieux cueillis dans la tradition épique, des récits, plus anciens, d'origine germanique, et surtout des détails, mi-dévotieux, mi-plaisants, empruntés au trésor commun des légendes qui était à la disposition de tous les poètes. Girard conserve, avec quelques faits précis [3], le souvenir très oblitéré, comme dans toutes les chansons de geste, mais indéniable, de la longue période de troubles qui désola, au IX[e] siècle, le royaume lotharingien de Bourgogne [4]. On y respire un esprit hostile à la royauté de France

(1) Joseph Bedier. *La legende de Girard de Roussillon*. Dans la *Revue des Deux Mondes*, 5[e] periode. XXXVIII (1907, 2[e] volume), pp. 348-381 et 591-617.

(2) La Bourgogne française fut un centre assez important d'efflorescence epique. C'etaient des Bourguignons qui, marchant, en 1070, contre la ville de Châtillon-sur-Loire, se faisaient précéder d'un jongleur chargé de leur chanter *res fortiter gestas et primorum bella*.

(3) Bedier, *loco laudato*, pp. 367-368.

(4) Le surnom epique de Girard ne peut lui venir que du village de Roussillon, situe tout pres de Vienne, la capitale du héros. Or cette dénomination est fort ancienne : l'auteur de la *Chanson de Roland* l'emploie à une époque très rapprochee de celle ou l'on a redigé la première chanson de Girard, mais dans un pays fort eloigne de la Bourgogne. Il y a là un indice de plus en faveur de l'existence de legendes rhodaniennes au sujet du tuteur du roi Charles de Bourgogne.

qui serait d'explication malaisée dans une œuvre qui n'aurait point d'attache avec des régions indépendantes des rois de Laon et de Paris (1).

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question dans tous ses détails. On me permettra de remarquer cependant, après M. Bédier (2), que les poèmes parvenus jusqu'à nous, ou que nous pouvons reconstituer, négligent certains traits de la vie du héros qui auraient dû, semble-t-il, intéresser leurs auteurs et les attendrir particulièrement (Girard chasse les païens des rives du Rhône et les repousse jusqu'à la mer ; Berte, sa femme, défend la ville de Vienne contre Charles le Chauve, en l'absence de son mari ; Girard et Berte ramènent, en Bourgogne, les corps de saint Pontien, de saint Eusèbe, de saint Andéol et de saint Ostien, etc.). Je ne vois pas bien comment tout cela aurait été laissé de côté, comme vil métal, par un jongleur qui aurait imaginé une chanson toute nouvelle, deux siècles après les événements, sur les indications que lui fournissait un clerc au courant de l'histoire vraie du fondateur de son abbaye. Tout s'explique, au contraire, si nous supposons, avant l'année 1050, une période de tâtonnements, d'incubation, si l'on veut, où certains éléments épiques s'en allaient à la dérive, où d'autres s'ajoutaient à ceux de la génération antérieure, où les uns et les autres évoluaient au gré de l'imagination des poètes, formant de la sorte, autour du Girard de l'histoire, une légende de plus en plus définie, qui s'imposait au respect des renouveleurs cléricaux du XI[e] siècle.

V.

Toutes les chansons de geste provençales qui sont parvenues jusqu'à nous, portent donc, gravée d'une manière plus ou moins profonde, la trace de leur passage à travers l'épopée de langue d'oïl (3).

---

(1) M. Godefroid Kurth a, dans son *Histoire poétique des Mérovingiens*, démontré l'influence exercée, par les légendes épiques, sur les récits du Burgonde Frédégaire.

(2) *Loco laudato*, p. 369.

(3) Citons encore, pour être complet, la *Prise d'Arles* dont nous ne possédons qu'un *rifacimento* en prose, composé, vers 1375, par un érudit arlésien, nommé Bertrand Boysset (Paul Meyer, *Les manuscrits de Bertrand Boysset*, dans la *Romania*, XXI (1892), pp. 557-580 et XXII (1893), pp. 87-126). Le

Nous avons dit déjà, après M. Joseph Bédier, que les jongleurs français « guettaient aux étapes » des deux chemins de Compostelle — celui de Gascogne et celui de Toulouse, — les pèlerins qui venaient, en foule, de toutes les provinces de la France. Comme M. Paul Meyer l'a répété tout récemment encore (1), la production narrative du nord avait été de bonne heure accueillie au midi et satisfaisait les besoins de récits des genres les plus variés. Une imitation des passages les plus caractéristiques du *Moniage Guillaume* se lit déjà dans le *Chronicon Novaliciense*, écrit dans la première moitié du XI[e] siècle et cette même chronique décèle l'action d'autres récits épiques d'origine française (2). Des témoignages se présentent en foule, dans les textes provençaux les plus divers, courtois et dévotieux, languedociens et latins, comme la *Vie de saint Honorat* (fin du XII[e] siècle ou première moitié du siècle suivant) et les *Gesta Karoli magni ad Carcassonam et Narbonam* (entre 1205 et 1208); les uns se rapportent à des récits français, les autres, moins nombreux sans doute, à des récits provençaux, sans qu'on puisse, en bien des cas, distinguer les premiers des seconds (3).

Je ne puis retracer ici toute cette histoire des emprunts littéraires que les poètes du midi firent à leurs confrères du nord; elle se réduit, d'ailleurs, forcément à une énumération de détails presque microscopiques (4). Il serait, impossible, au surplus, de tirer

poème qu'il renouvelait était, lui-même, traduit du français. Je ne connais pas le roman d'*Eledus et Serena* que M. Suchier (*Geschichte der franzosischen Litteratur*, pp. 46 et 881 fait remonter à une chanson de geste provençale. Rien, d'ailleurs, ne nous empêche de croire que d'autres textes épiques, en langue provençale, n'aient existé .... et disparu et que, parmi eux, il y en ait eu qui constituaient, comme *Daurel et Beton*, ou mieux encore, des œuvres originales. Voir de très justes observations de M. Paul Meyer dans la *Romania*, VII (1878), pp. 455.

(1) Dans une note jointe à l'*Esquisse* de Gaston Paris, p. 293.

(2) Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 2[e] édition, pp. 332-334. N'oublions pas que la vallée de Suse, située au pied du Mont-Cenis, devait être fréquemment parcourue par les jongleurs en route pour l'Italie.

(3) Paul Meyer, dans la *Romania*, VII (1878), p. 455. Voir aussi Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 2[e] édition, p. 87.

(4) Les documents les plus riches sont les trois serventois de Guiraut de Cabreira (fin du XII[e] ou commencement du XIII[e] siècle; l'auteur fut en lutte avec Pierre II d'Aragon et se fit templier en 1228. Paul Meyer, *Daurel*

de l'étude des textes provençaux, un tableau complet de l'influence exercée, dans les pays de langue d'oc, par la littérature du nord de la France (1). La popularité des noms et des sujets épiques se révèle aussi par la place que les uns et les autres ont prise soit dans les monuments des arts, soit dans les traditions populaires d'autrefois et d'aujourd'hui et dans les manifestations les plus variées de la vie sociale. Le fait matériel, concret, de la suprématie épique de la France n'en est pas moins avéré. Au temps de Guiraut de Cabreira et de Guiraut de Calanson, un compatriote du premier, le catalan Raymond Vidal, l'affirmait dans un texte cent fois cité (2). Un siècle plus tard, Dante, qui fut l'un des derniers et des plus habiles provençalisants de sa nation, s'exprimait, en des termes analogues, au sujet des romans en prose qui remplaçaient dans la faveur des gens instruits, les vieux récits versifiés : *Allegat pro se lingua oïl quod, propter sui faciliorem ac delectabiliorem vulgaritatem, quicquid redactum sive inventum est ad vulgare prosaicum, suum est* (3).

---

et Beton. Introduction, p. 1), de Guiraut de Calanson (il fait suite au précédent et fut dédié à Pierre II avant 1202. Wilhelm Keller, *Das Sirventes « Fadet Joglar » des Guiraut de Calanso*. Erlangen, 1905, Junge et fils, pp. 44-47) et de Bertrand de Paris en Rouergue, dédié à une comtesse de Rodez, apparemment à Isabeau de Roquefeuil, femme de Hugues IV (1227-1272) et mère de Henri II (1274-1302), l'un des derniers mécènes des troubadours. L'on trouve, dans ces trois pièces, sous la forme d'une instruction adressée par le poète à un disciple, la série des connaissances, littéraires ou autres, qu'il suppose dans le parfait troubadour et que... il ne rencontre pas chez Cabra Boc, ou chez Fadet, ou chez Gordon. M. Joseph Anglade (*Le troubadour Guiraut Riquier*, Bordeaux, 1905, Féret et fils, pp. 132-136) a montré combien les chansons de geste, citées en grand nombre dans le plus ancien de ces poèmes, sont maigrement représentées dans les deux autres. Ils nous révèlent peut-être l'existence de jongleurs, d'origine méridionale, qui savaient chanter de geste en langue d'oïl, mais il y a quelque imprudence à vouloir tirer une conclusion précise de ces documents où la vantardise de leurs auteurs s'étale avec ingénuité.

(1) La diffusion des poèmes français dans les provinces du midi, constitue l'une des formes, et la forme la plus ancienne, de la diffusion de la langue française au-delà de la frontière linguistique. Cette histoire, promise depuis longtemps par M. Paul Meyer, n'a pas encore été écrite.

(2) *La parladura francesca val mais et es plus avinenz a far romanz*.

(3) *De vulgari eloquencia* (vers 1305), I, X, 2. La signification exacte de ce passage très controversé a été donnée par Gaston Paris, *Etudes sur les romans de la Table ronde, Lancelot du Lac*. *Romania*, X (1882), pp. 478-486.

VI.

Les narrateurs méridionaux n'ont guère atteint à l'originalité que pour deux genres accessoires : la chronique versifiée et la nouvelle.

Guillaume Bechada, un chevalier qui appartenait à la *maisnie privée* d'un croisé de 1096, Golfier de las Tors, a laissé une chanson d'Antioche, dont un long fragment de 707 vers nous est parvenu (1); il l'a composée entre 1130 et 1145. Un détail de la vérification (un vers de six syllabes, orphelin, placé à la queue de chaque laisse d'alexandrins monorimes) semble avoir joui d'une certaine faveur auprès des poètes méridionaux. Guillaume de Tudèle, qui commença, vers 1210, à écrire la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, déclare que son poème est fait à la guise de la Chanson d'Antioche et versifié de la même façon ; l'on retrouve encore le petit vers final dans la *Chanson de la guerre de Navarre*, composée par un témoin oculaire, le Toulousain Guillaume Anelier, peu après 1277 (2).

Tandis que les gens sérieux s'occupaient à lire la Chanson d'Antioche, les mondains, sans doute plus nombreux de beaucoup, qui constituaient la clientèle ordinaire des troubadours, donnaient la préférence à des récits plus soignés, où ils retrouvaient des personnages de leur *siècle*, des aventures qui leur étaient familières, une langue élégante et raffinée, la *perfectior et dulcior loquela* de Dante (3). L'un des rares spécimens que nous ayons conservé de ce genre de compositions, était écrit en décasyllabes groupés

(1) Gaston Paris, *La Chanson d'Antioche provençale et la Gran conquista de Ultramar*, dans *Romania*, XVII (1888), pp. 513-541 ; XIX (1890), pp. 562-591 et XXII (1893), pp. 345-363.

(2) Il apparaît également dans un certain nombre de chansons de geste françaises. M. Ph.-Aug. Becker suppose, non sans quelque apparence de raison, qu'il y a été introduit sur le modèle de l'*Antioche* de Guillaume Bechada (*Die altfranzosische Wilhelmsage*, pp. 171-155). Cf. l'*Esquisse* de Gaston Paris, p. 68.

(3) Il va sans dire qu'un très grand nombre de ces récits plaisants, en prose ou même en vers, n'ont jamais été mis par écrit. Les troubadours étaient beaux parleurs et ce don les aidait à gagner les bonnes grâces des grands seigneurs et des nobles dames. Leurs biographies, composées, le plus souvent, dans la première moitié du XIII^e^ siècle, sont pleines de détails à ce sujet, elles démontrent, au moins, combien l'usage de ces récits a été général.

en laisses monorimes. Il nous en est parvenu un fragment de 72 vers (1) et l'on a cru pouvoir y reconnaître le récit, répandu plus tard dans toute l'Europe, des amours de Bernard de Toulouse, le propre fils de Guillaume d'Orange, pour l'impératrice Judith, épouse de Louis le Pieux (2).

Les poètes abandonnèrent d'ailleurs le mètre épique pour la forme, plus appropriée à la lecture, des octosyllabes à rimes plates; ils réduisirent aussi la dimension de la plupart de leurs récits, qui se rapprochèrent extérieurement des fabliaux du nord, tandis que leur psychologie restait celle de nos romans courtois. Ce que l'on possède des nouvelles provençales ne remonte pas au delà des premières années du XIII[e] siècle, mais l'érudit italien Francesco da Barberino (1264-1348) en connaissait d'autres plus anciennes, qui étaient dues à la plume des poètes les plus célèbres, comme Rambaut de Vaqueiras et Pierre Vidal. Nous n'avons pas à rechercher ici l'influence que ces récits provençaux ont pu exercer sur la formation de la nouvelle italienne, dont Boccace devait faire un des genres littéraires les plus artistiques qui existèrent jamais.

VII.

Vers l'époque où les troubadours s'en allèrent, en foule, porter dans les cours de l'Italie septentrionale, la bonne nouvelle courtoise, nous rencontrons dans la littérature de langue d'oïl, une œuvre d'une haute perfection littéraire, seul spécimen parvenu jusqu'à nous de ces récits familiers et vifs que de professionnels conteurs d'histoires répétaient de château en château et que, sans doute, ils n'écrivaient pas (3). Or, bien des indices nous amènent à chercher au midi de la France, la contrée où le poète d'*Aucassin et Nicolette* a rencontré le thème qu'il a su traiter avec tant de grâce mutine. Les détails des noms de personnes, voire certaine expression du lexique général (l'*erbe du garris*, c'est à dire la fougère de la lande), comme la localisation du sujet sur les bords du

(1) Hermann Suchier, *Denkmäler provenzalischer Litteratur und Sprache* (Halle, 1883), pp. 309-311 et 552-555.

(2) Gaston Paris, *Le roman du comte de Toulouse* dans les *Annales du Midi* XII (1900), pp. 24-25,

(3) Gaston Paris, *Esquisse*, p. 125.

Rhône, ne nous fournissent que des présomptions assez faibles. Il faut attacher plus de considération à l'élégance raffinée du style, à la tonalité courtoise du récit entier et surtout à la manière toute féministe, donc toute troubadouresque, suivant laquelle la figure de la jeune fille est modelée. Nicolette est une esclave, une pauvresse, une servante. Or, elle n'est pas seulement belle et gracieuse, ce qui va de soi, elle est environnée de tout le luxe matériel que les poètes courtois supposent invariablement à leurs héroïnes. Elle porte un bliaut de soie, une robe à traine, une pelisse d'hermine, une blanche chemise; la prison où on l'enferme est une chambre voûtée, à la fenêtre de marbre, bâtie avec art, peinte de façon merveilleuse; jusqu'à la loge qu'elle construit au fond de la forêt, pour son ami, est faite de fougère et de fleurs de lis. Tout cela s'harmonise avec cette conception idéale de l'humanité, suivant laquelle la femme mérite, par ses infinies beautés physiques et morales, de mener une existence tissée des joies terrestres les plus exquises. Or, cette manière de voir la vie est celle de tous les poètes provençaux.

Je ne serais pas éloigné de reconnaître, dans la charmante chantefable, le fait d'un clerc en rupture de ban, d'un *clericus vagans*; l'étonnante liberté avec laquelle il traite les sujets les plus graves de la vie surnaturelle, la note audacieusement démocratique de ses conceptions sociales, en sont des indices sérieux (1). C'est, sans doute, au cours d'un de ses voyages qu'il aura recueilli l'histoire d'Aucassin et de Nicolette. Grande est assurément la part qu'il faut faire à son talent d'observation précise et réaliste, à sa langue si nette et si expressive, si naïve et si souple; la littérature méridionale n'en a pas moins contribué, selon moi, à la formation de ce merveilleux chef-d'œuvre, le joyau sans égal de notre écrin littéraire belge.

J'arrête, sur cette dernière constatation, ces quelques modestes

(1) On n'a pas encore remarqué, que je sache, la parenté qui unit la parabole racontée par l'évangéliste saint Luc (XIV, 16-24), avec le passage dans lequel Aucassin vante la supériorité de l'enfer, où s'en va le beau monde, sur le paradis où entrent les pauvres gens. Ceci est la parodie de cela. Il y aurait intérêt à relever tous les spécimens littéraires ou folkloristiques de cette légende, encore vivante de nos jours. Le même sujet, vu sous son aspect édifiant, a été traité à l'infini dans la littérature ascétique.

notes. Je les dédie, comme un témoignage de mon enthousiaste affection, à l'érudit éminent qui a fait plus que tout autre pour l'histoire de la langue et de la littérature française aux Pays-Bas, au savant qui a jalonné la *Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, à l'artiste qui a fait revivre l'*Histoire poétique des Mérovingiens*.

Baron François BETHUNE.

Marcke, 16 août 1907.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

I. GÉNÉRALITÉS. Friedrich Diez (éditeur Karl Bartsch), *Die Poesie der Troubadours*, 2e édition, pp. 174-194. Leipzig, 1883. — Karl Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, Elberfeld, 1872. — Antonio Restori, *Letteratura provenzale*, pp. 110-118 et 131-132. Milan, 1891, Ulrico Hoepli. — Albert Stimming, *Provenzalische Litteratur*, dans Gustave Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 2, pp. 2-7. Strasbourg, 1893, Karl J. Trübner. — Hermann Suchier et Adolf Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Litteratur*, pp. 32-40. Leipzig et Vienne, 1900, Bibliographisches Institut. — Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*, 3e édition, pp. 65-76. Paris, 1905, Hachette et Cie. — Gaston Paris, *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, pp. 45-46 et 73-75. Paris, 1907, Armand Colin et Cie.

II. L'ÉPOPÉE PROVENÇALE. Léon Gautier, *Les épopées françaises*, I, 2e édition, pp. 129-146. Paris, 1878. — Léon Gautier, *Les épopées françaises*, IV, 2e édition, pp. 8-17. Paris, 1882. — Léon Gautier, *L'épopée nationale*, dans L. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et la littérature française*, I, pp. 109-111. Paris, 1896, Armand Colin et Cie. — C. Nyrop (traduction Egidio Gorra), *Storia dell' epopea francese*. Turin, 1888, pp. 148-159. — Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 2e édition, pp. 79-91. Paris, 1905, Champion. Ajoutez les *Notes additionnelles* de M. Paul Meyer, pp. 519-521.

III. LA GESTE DE GUILLAUME. *La Mort Aymeri de Narbonne*. Edition J. Couraye du Parc (1884). Introduction, pp. VI-XVII. — *Aymeri de Narbonne*. Edition Louis Demaison (1887). Introduction, pp. CIX-CCXLVII. — *Le Couronnement de Louis*. Edition E. Langlois (1888). Introduction, pp. IV-XC. — *La Prise de Cordres et de Sebille*. Edition Ovide Densusianu (1896). Introduction,

pp. I-CV. — *Les Narbonnais*. Edition Hermann Suchier. II (Introduction. 1898), pp. LII-LXXXIV ; XXXVI-XLIII. — En dehors de ces « introductions » à des éditions de la Société des anciens textes français, je citerai seulement : Ph. Aug. Becker, *Die altfranzösische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen*. Halle, 1896, Max Niemeyer. — Joseph Bédier. *Recherches sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange. I. Saint Guillaume de Gellone*. Dans les *Annales du Midi*, XIX (1907), pp. 5-39. — Joseph Bédier, *Les chansons de geste et les routes d'Italie*. Dans la *Romania*. XXXVI (1907), pp. 170-183.

Hemricourt et Salbray

Voilà près de deux siècles et demi que Jacques de Hemricourt a reçu les honneurs de l'impression. Dès 1673, son *Miroir des Nobles de Hesbaye* avec son *Abrégé des Guerres d'Awans et de Waroux* fut superbement édité à Bruxelles en in-folio par le sieur de Salbray, avec de splendides gravures en taille douce et de délicates armoiries intercalées dans le texte. Mais l'enveloppe valait mieux que la marchandise : ni comme éditeur, ni comme traducteur (traduttore, traditore !), Salbray ne satisfait les moins exigeants. Les erreurs de sa transcription révoltent les philologues, et un historien consciencieux ne peut se fier aux inexactitudes multiples et même aux fantaisies de sa version.

Le Texte. — Salbray se vante d'avoir possédé le manuscrit original de Hemricourt et une copie datée de 1436, trente-trois ans après la mort de l'auteur, copie qui était, paraît-il, en parfaite conformité avec le texte autographe. La réclame est un peu naïve : pourquoi tenir compte d'une copie, même exacte, quand on est certain d'avoir en mains la rédaction primitive ? Mais, d'autre part, comment se fait-il que cet original prétendu cite plusieurs personnages ou événements postérieurs à la mort de son auteur et à la date où il acheva son *Miroir* (1) ? Pareille distraction indiquerait que Salbray était de bonne foi dans son affirmation erronée. Au surplus, il a fort bien pu disposer d'un exemplaire daté de 1436, car son texte, lorsqu'il est exactement transcrit, présente une concordance remarquable avec le manuscrit 763 de

(1) Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liége*. Pièces détachées, n° XIX, p. 453. Jalheau, préface IV.

la Bibliothèque de l'Université de Liège, qui appartient peut-être au premier quart du XV^e^ siècle (1). Ils présentent d'autre part des fautes et des lacunes communes frappantes (2).

Quelle que soit d'ailleurs la valeur du texte dont disposait Salbray, il est certain qu'il l'a reproduit d'une façon inexacte et incomplète. N'examinons que le court traité des *Guerres d'Awans et de Waroux*. En 175 endroits au moins, nous avons constaté de mauvaises lectures ou des fautes d'impression. Ainsi il lit *hommes* pour *hyames* (heaumes) VII, 331 ; *avenues* = *annemis* IX, 332 ; *person?* = *parfon* 332, etc. Il intervertit certaines lettres : *tiaityet*, *vinrint*, *genas*, *domorant*, *entrent* pour *entront*, *la caze*, *promirain*, *enboxkement*, *congier*, *eas* pour *cas*, *fouro* pour *fours*, *entrons* pour *entront*, *aprer* pour *apres*, ou il en laisse tomber : *tra(i)tyet*, *t(r)aityat*, *alon(t)*, *ent(r)emis*, *He(r)malle*, *tou(r)neir*, *habie(r)t*, *e(m)minont*, *e(s)mayez*, *pro(e)ches*, *var(l)és*, ou il en intercale : *proismeis*, *nintemains*, *coragieuz*, *plusieurs*, *chachies*, *veoioir*, *raporttont*, *enstins*, *dessourdis*, ou bien il sépare deux éléments que le sens réunit : *en hortat*, *a Monmouze* (amont M.), *se n'alont*, *sor journeir*, *en domagie*, *a dont*, *de l'atre*, *nint mains*, *à l'encontre*, *en penneis*, *en vozure*, *de mezurement*, *a foleis*, etc. Et que vient faire l'apostrophe dans *d'elle* (de la), *c'este*, *n'el* (ne le), *s'en* (sans), *s'avoyent* (savaient), *n'ayveurs* (nageurs), *D'Ypembeek*, *l'avont* (lavèrent), *l'anchont*, *l'ozenge*, *l'arge*, *l'armes*, etc., et d'autre part pourquoi est-il absent dans *navoyent*, *savoyent* (se a.), *saprochewist*, *ny*, *Dodoir*, *Doxhen*, *lendement* (a.-franç. l'endemain), etc. ? Ailleurs, des éléments sont réunis que le sens

(1) Fiess et Grandjean, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège*, 1875, p. 373. Le manuscrit est minutieusement décrit par M. Georges Doutrepont, *Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque*, pp. 4-15. L'auteur croit (p. 14) que le prétendu autographe de Salbray remonte un peu plus haut que le ms. 763 ; c'est peut-être contestable, au moins pour l'*Abrégé*.

M. Grandjean affirme qu'il ne connait aucun manuscrit qui porte l'inscription du n° 763 : *Chest ly noveaz traityes*, etc. Un examen moins superficiel lui aurait montré qu'elle se retrouve, à peu près identique, en tête des n^os^ 764, 765, 766.

(2) Cf. G. Doutrepont, *l. c.*, p. 11. Cf. encore Salbray, 328 : *ensy quil (l)est aconstumeit*, V *que quionke fuist pris(t)*, XVIII *chauz en tous sen* (= ses) *fais*, III 329 *quil ly revoyast sa sierve ou ilh sen redrechoit* (= radrecheroit), 328 *sy que ly abbes ly* (= n'y) *avoit se ce non quil ly voloient laissier*, etc.

sépare : *parmy*, *sarote*, *lyfis*, *departily*, *depart* (de par), *gransolas*, *malesanteit*, etc. Parfois les abréviations sont négligées ou mal résolues : *commandat* pour *-ant* IX, 333, *rethirent* pour *retrah.*, *de part* est devenu *de present* XXXVIII, 352, *convit* pour *-int* LII, 360; des mots sont tronqués : *et lachiet* = *et hiet* XLI, 354, *bin informeis* = *bin f.* LV, 361; le ç est employé sans nécessité : *fortreçe*, *garçhons*, *gentileçhe*, de même que certaines majuscules : *de Proyers* XIII, 337, *les Angleis posteaz* (poteaux des Angles !) XVI, 339, etc.

Tantôt donc Salbray reproduit servilement les fioritures et les enjolivements du scribe ; tantôt il transcrit son texte avec une négligence ou une impéritie impardonnable. Est-il besoin d'ajouter qu'il note *jovente* (lat. pop. *juvénta*) par *joventé* XII, 337, et l'a.-franç. *message* (lat. *missàticus*, messager) par *messagé*, quand il n'y substitue pas tout simplement la forme actuelle XXXVIII, 352. Il y a d'ailleurs chez lui, dans son ignorance de l'ancienne langue, une tendance constante à rajeunir le texte en le transcrivant; de là quantité de graphies modernes et d'accrocs à l'ancienne déclinaison : *uns poissans hons* devient *on poissans homme* XV, 338.

J'ai dit aussi que le texte de Salbray était incomplet : on y relève plus d'une lacune de mot, ainsi *juxes* [*a tant*] *que* ; *la filhe* [*do*] *Saingnor* ; *quy trespassat* [*l'an*] *1344* II, 328; *quy plus floyve* [*estoit*] *que* ; *sans rins* [*a*] *faire* IV, 330 ; *s'en fuist* [*tos*] *enhisdeis* IX, 333 ; *portoient les armes de Courtreçe*, [*assauoir*] *quarteleit* XXXI, 348; *le(s) prochain mardy apres* [*le*] *samedy devant nomeis* XXXIV, 349 ; *ilh nel avoit mandeit* [*fours*] *que pour auoir* XXXIX, 353 ; *ly dois enfans* [*monss.*] *Johan* XLIII, 356 ; *je n'ay mis* [*en*] *escript* LI, 359. Lacunes d'expression : *Mess : Corbeaz* [, *sires d'Awans*] 1, 327 ; *Sires de Hermalles* [, *sires de Hermalles*] XVIII, 340 ; lacunes de propositions : *ly alcons par proismeteit* [, *ly alcons par amistiet et affiniteit*, *ly altres par mariage et*] *ly alcons follement* XXXVIII, 351 ; *nint remirans le chastiement de son frere*, *ne de ses amis* [, *ne les peris qui ly avoient esteit remonstreis*], *soy partist* XXXIX, 353.

Ajoutons que le texte et la traduction sont souvent ponctués de la façon la plus arbitraire et la plus capricieuse, en dépit du sens et même du bon sens : *morte*, *Olivier* XII, 336 — *greveir* : *Tous* XX, 341 — *trait lanchiet* XXIV, 343 — *fait*, *entendant*

XXXIV, 349 — *respondre atrement, qu'ilh* XXXV, 350 — *de cangement, del honeur* XL, 354 — *Fanchon de* XLII, 355.

Il serait superflu d'insister davantage sur l'insuffisance philologique du texte de Salbray : que fût-il devenu sans les lumières du Sieur Massart, cet Ecclésiastique Liégeois qui possédait le vieux langage et qui expliquait à Salbray ce qu'il ne pouvait entendre?

La Traduction. — Salbray n'est pas plus digne de confiance comme traducteur que comme éditeur et, si les historiens de nos jours n'étaient tous à même de déchiffrer un grimoire du XIV^e^ siècle, ils ne pourraient guère avoir recours à sa prose. On a dit avec raison qu'au lieu d'éclaircir l'œuvre de Hemricourt, comme il s'en félicite en sa préface, il l'a défigurée en plus d'un endroit.

Un détail nous frappe d'abord, c'est que cette version n'a pas été faite sur le texte placé en regard. La preuve en est qu'on n'y retrouve aucune lacune, grande ni petite, de celui-ci : voyez I, 327 *Messire Corbeau* [*Seigneur d'Awans*] ; XXXI, 348 : *les armes de Corteschem*, [*sçavoir*] *écartelé* ; XXXVIII, 351 : *quantité d'eux y entrèrent ensuite, les uns à cause de leur parenté,* [*d'autres par amitié, et affinité, quelques-uns en considération de leur mariage, et*] *d'autres follement*, etc., et que certaines leçons fautives y sont corrigées : *radrechoit* = aviseroit III, 329, *ly* = n'y II, 328. On pourrait en conclure que Salbray a traduit son manuscrit avant de le transcrire.

Non seulement il n'a pas toujours compris son modèle, mais il l'a très souvent altéré plus ou moins profondément. Il fourmille d'inexactitudes de détail, d'imprécisions, d'à-peu-près : le traducteur remédie à son insuffisance par l'emploi de synonymes, de périphrases et par le délayage. Il ignore le changement de signification de certains mots et les traduit à contresens ; il ne possède, au surplus, ni le sens ni les connaissances historiques nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'il entreprend. En outre, on dirait qu'il s'évertue à dépouiller Hemricourt de sa couleur personnelle et locale.

Essayons de mettre en lumière, par quelques exemples, ses procédés et son insuffisance de traducteur.

Tantôt il allonge et délaie son modèle en recourant à la synonymie et aux équivalents : *durement malcontents* III = si mal satisfait et si fort indigné ; *nus acor ne s'en pout fair* = vainement

et sans avoir pu faire aucun accord, ibid.: *se defendue estoit* = en cas d'opposition et qu'on se meit en deffence pour la retenir, ibid.; *ses prochains amis* = ses proches parents et bons amis, ibid.; *sains rins faire* = sans rien executer ni faire de tentative IV; *sufissamment* =suffisamment et en bonne forme III; *tresgrant domaige leur portat* = il leur feit de grands dégats, qui leur causerent de grands domages 332; *delyez* = fresle et délié 334; *hayme* = haine et animosité X; *abatre* = rompre et briser 335; *sains paour* = intrepide et sans peur XII, 337; *por eaz enforchier* = afin de se rendre plus fort et plus puissant XIII; *anchois que nus ne soy movist* = sans se remüer et sans rien entreprendre XXIII, 342; *soy kantoient* = se visitoient et se fréquentoient; *sains avoir le mal greit* = sans en courir (sic) la disgrâce et l'inimitié 352; *ayde* = secours et assistance XX; etc. Il ajoute même des mots que le texte n'a pas: *renonchier.... al serviche de leur Saingnor* = renoncer au service qu'ils devoient à leurs Seigneurs et à leurs amis XXIII, 343.

Nombreux sont ainsi les pléonasmes et les redondances par lesquels Salbray prétend « renouveller ce langage si ancien, et si peu intelligible », enlevant au vieux wallon de Hemricourt, sans lui donner pour cela plus de clarté, la rudesse et parfois la concision qui en font le charme.

Ailleurs le lamentable traducteur abrège son modèle, supprime des mots, des locutions, au détriment de l'exactitude et de la précision: *savanchiest et le prist, et emminat et asseis toist apres l'espozat* = l'enleva et l'épouza III, 329; *s'alont enforchier, culichier* = se fortifierent V; *les dois principaz Capitaines* = les deux chefs V; *en pure leurs stroites cottes* = en camisole VIII; *montepliant en orgoul et en felonie ultre mezure* = dont l'animosité augmentoit tous les jours IX, 331; *avoit gran despit et indignation* = estoit fort indigné 332; *dois bons bastars* = deux bastars, ibid.; *alat commandeir* = commanda 333; *laissont de leurs varles* = y laissant leurs valets XVI; — *com faitueils* 346, *solempnement et costablement* XXXIX, 353 et *tot fer* 354 ne sont même pas traduits; — *la pres et defoleis* = la foule XLIX; *soy compaignoient et servoyent et reskoyent loyalement ly uns l'atres* = se tenant fidelle compagnie en d'autres guerres XXIII, 343; etc.

En cherchant la variété et l'élégance des tournures, Salbray

efface une foule de nuances, sans pourtant tomber encore dans le contresens. Il semble s'obstiner à faire disparaître les copules adversatives et explicatives, détruisant ainsi les oppositions et les déductions formelles. Ou bien il tourmente à tel point le vieux texte, en l'allongeant, le commentant, le développant, le délayant, qu'il en altère profondément l'allure, sinon toujours la pensée, et que sa traduction frise la fantaisie personnelle ; c'est parfois une nouvelle rédaction qu'il substitue à l'ancienne: *Et partant qu'il ne porent avoir ladite femme* = ce qu'ayant apris, et qu'ils ne pouvoient pas la reprendre en ce lieu, ou elle estoit en seureté de sa personne III, 330 ; *retournont quant ilh vinrint a Vellerous* = ne passerent par (sic) le village de Velroux, et retournerent sur leurs pas IV ; *et alont brisier sor unk de cheaz de Hamale* = et au sortir du logis ayant aperceu un de ceux de H., ils coururent sur luy 332 ; *Ces choses et plus asseis que je n'en aye recordeit* = Touttes ces choses et beaucoup d'autres encor plus étranges que celles dont je vous ay parlé XXVII ; *s'estoit mult volage de maniere* = il avoit l'esprit fort léger, ses actions estoient de même nature 352 ; *nint remirans le chastiement de son frere, ne de ses amis* — sans faire de reflexion sur les remonstrances de son pere (sic), et de ses amis, et sans penser au danger de ce dessein qu'on luy avoit fait connétre XXXIX, 353; *ly dis Lambert s'excusat ensy que faire le savoit* = le remercia le mieux qu'il put des témoignages de sa bonne volonté et de son amitié, ibid. ; *par tot* = par ses intrigues et par son adresse XX; *affoleis d'une main* = blessé à la main, dont il demeura estropié XXII ; *Messire Lambert mandat ses armes* = luy acorda sa demande, et manda chez luy qu'on luy aportast... XXXIX, 354; *crier l'ensengne et raloyer ses amis* = criant après ses amis qu'il rallia XLIX ; *je le faisoie por l'ozenge (sic) et por flature* = ma louange sentiroit la flatterie LI ; *car tote honneur et chevalerie* = car l'honneur de la Chevalerie LII, 360 ; *on pailhoul d'une des boveries* = un mur de la ferme LV, 361 ; *chevachat vers Hozemont* = il commanda de montrer à Cheval, et d'aller assieger H. VI ; etc.

De ces recherches d'élégance, de ces développements, de ces à-peu-près aux contre-sens il n'y a qu'un pas, et Salbray le franchit souvent, lui et son sieur Massart : une *sierve* devient une *esclave* III, 329 ; *defier* = envoyer appeller, ibid. ; *revenus* =

retourné VI, 330; *chevachier* = monter à cheval VI et passim (le vrai sens est *faire une expédition militaire contre*); *chechier* (chasser) = chercher 362 ; *envoyat plus suffisant messagé* = un messager plus considérable XXXIX, 353.

Plus souvent ce sont des expressions entières qui sont rendues de travers : *et fut conseilhez* (il fut décidé) = ils luy conseillèrent IV ; *sor le journee* (dans ce combat) = ce jour-la, ibid. ; *que quionke* (quiconque, tous ceux qui) = ceux qui V ; *par teile maniere* (en telle façon que, en convenant que) = à condition que VIII ; *az champs* (sur le champ de bataille) = à la campagne 332; *poissans d'avoir* (richesses en général) = en argent, ibid. ; *emmi leur poissançe* (domaine) = au milieu d'eux, ibid.; *por atre caze* = pour quelques sujets particuliers XVII, 339; *as jostes, az hoveries et a toutes feistes sains mauvaize retraite* = aux assamblées, aux divertissemens, aux dedicaces sans se quereler ni se nuire en aucune façon XXIII, 343 ; *trait lanchiet* (tiré, lancé) = il y fut tiré quantité de traits XXIV, 343 ; *de bonne volonteit* (de plein gré) = sans raison XXXVIII, 351 ; *s'en domage* (sans perte) = sans nul danger XXI, 342; *tos Chevaliers et Escuwiers d'oneur* = tous les gens d'honneur qui estoient Chevaliers ou E. XLI, 354; *Pitons de leurs Vilhe et de Rivage d'Irne* = Pietons qu'ils avoient tirez des Villages qui bordent le ruisseau d'Ierne XLV, 357 ; *sains gran domage* = sans aucune perte LI ; *sor le tyege* = le long du chemin LV, 362.

Certaines phrases même ont leur sens complètement altéré par le déplacement de certains termes ou d'autres confusions : *estoient ly plus poissans d'amis* = ils avoient...plus d'amis puissants 328; *qu'il (gran nombre de Chevaliers et d'Escuwiers) estoyent assy proismes al une parte que a l'atre* = estant entre eux si proches parens ; *ilh alligat que ly beateit estoit ly soleaz quy luisoit et qu'il l'avoit fait de bonne heur* = alegua qu'il l'avoit faitte à la clarté de la lune, qui passoit pour celle du soleil, et qu'ainsi tout avoit esté fait en temps et heure 332 ; *quy...presentat une letre la meisme overte* = qui luy presenta en ce méme lieu une lettre ouverte 352 ; *sy les dolit et keplaindit ultre mezure* = ce qui l'affligea extrémement se plaignant à tous momens de son cruel malheur 361.

Faut-il aussi mentionner les distractions évidentes du traduc-

teur, rendant *ly Manbors et ly Sires de Warous et leurs parties* par : ledit protecteur, le Seigneur de Waroux, et ceux de *son* parti IV, *qu'il ne powist* par : qu'ils ne pussent XXXIX, 354, *son freire* par : ses frères, ibid., *10. ans* par : vingt ans XLI, 354, *servir une journee ; Ilh* par : servir toutte journée... Un jour il XLIV.

Il a aussi des pléonasmes dignes de La Palisse : *possesseurs du château qui estoit à eux* 328, *qui vit commencer de son temps nos dittes guerres* ibid., *prendre trois jours d'avance devant luy* XXXVI.

Enfin les noms propres sont parfois outrageusement défigurés : *Tabareal* devient Taboreau III, 329 ; *Badewien* = Boudovin VII, *Hombier* = Humblet 332, *Gontier* = Goutier 335, *Darion* = Danoz XVII, 340, *Poindecheaz* = Poin de Cheau, ibid., *Mavehiens* = Molvoisin, ibid., *Biloteal* = Bilotrau LIII.

Ces remarques prouvent à satiété que la traduction de Salbray est encore plus mauvaise, si possible, que le texte qu'il a mis en regard.

Aussi s'accorde-t-on pour réclamer un Hemricourt plus conforme aux exigences actuelles de la critique philologique et historique. Notre vieil écrivain liégeois, à la fois généalogiste, chroniqueur et juriste, si grandement soucieux d'exactitude et de vérité, ne mérite-il pas autant d'intérêt et de sollicitude que les Philippe Mousket et les Jean d'Outremeuse, dont les prolixes et fantaisistes récits ont eu depuis longtemps les honneurs de l'in-quarto et de la Commission royale d'histoire ?

On aperçoit sans peine l'obstacle formidable qui arrête et les philologues et les historiens. C'est à la fois la pénurie et l'abondance, la diversité des manuscrits. Nous avons perdu le texte primitif du *Patron de la Temporaliteit*. Celui du *Miroir* nous est parvenu en de multiples copies, criblées de lacunes et de variantes, modernisées, extrêmement disséminées, en partie ignorées ou reléguées dans des bibliothèques d'amateurs, difficilement accessibles, si pas tout à fait fermées aux chercheurs ; en outre, au cours des siècles et dans des vues faciles à deviner, le texte original a été si souvent rajeuni, interpolé, altéré de diverses façons que l'établissement d'un texte vraiment critique, en admettant qu'il fût possible, serait l'œuvre de toute une vie.

Reste l'*Abrégé des Guerres d'Awans et de Waroux*, qui nous présente une des versions les plus exactes et intéressantes de cet épisode important de l'histoire de Liège et qui a l'avantage de renfermer, en un espace restreint, un tout bien complet. En effet, il tient en 35 colonnes de Salbray, avec de nombreux espaces blancs, déterminés par la prolixité de la traduction. Cette brièveté relative, le petit nombre des copies, leur concordance presque absolue nous avait engagé à commencer par là une édition nouvelle, et nous avions poussé assez loin l'établissement critique du texte et la classification des manuscrits. Mais une grande difficulté surgit ici : l'*Abrégé* étant postérieur au *Miroir*, le commentaire historique, généalogique et archéologique de celui-ci est nécessaire à chaque pas pour l'intelligence de celui-là. Toutefois une certitude résulte pour nous de notre excursion dans le domaine des manuscrits, et nous regrettons que l'espace commence à nous manquer pour communiquer nos preuves ; mais nous sommes persuadé que la reproduction du ms. liégeois 763, qui est peut-être contemporain de Hemricourt, contrôlé à chaque pas à l'aide de Salbray [1] et amélioré, grâce aux copies modernes, dans ses rares passages altérés et ses quelques lacunes, nous rendrait le vieux chroniqueur dans sa forme à peu de chose près authentique.

Aug. Doutrepont

---

[1] Ainsi *ly queile devieit di Jadis messires parsiwit*...de 763 est corrigé par Salbray 328 : *Ly queil devieit, ly jadis* (= le susdit) *Mess : Johan*, etc. ; *ly alcons portent dargent a une bende germelle de geules, ly alcons dor*... Salbray XXXI, 348 = *d'argent*, etc.

Sur l'exemplaire des « Grandes Chroniques »

offert par

Guillaume Fillastre à Philippe le Bon

M. Salomon Reinach a fait connaître, il y a quelques années, le manuscrit des *Grandes Chroniques de France* dont je voudrais dire ici un mot (1). C'est un volume de luxe, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Il fut offert à Philippe le Bon par l'abbé de Saint-Bertin, Guillaume Fillastre, alors qu'il était évêque de Toul (1449-1460). Ses pages sont ornées de quatre-vingt-dix miniatures, où l'on distingue plusieurs mains différentes. Aucune de ces peintures n'est médiocre. Certaines peuvent compter parmi les plus admirables de l'époque bourguignonne. M. Reinach a proposé de les attribuer à Simon Marmion et à ses élèves. Sa démonstration, faut-il le dire ? ne manque ni de science ni d'habileté. Elle se fonde cependant sur une série de suppositions plus ingénieuses que concluantes. Aussi l'a-t-on accueillie avec les mêmes réserves que le savant français a mises à défendre sa thèse. Pour s'imposer tout à fait, il faudrait à celle-ci l'appui d'une signature de l'artiste ou d'un document d'archives.

---

(1) Salomon Reinach, *Un manuscrit de Philippe le Bon à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3e pér., t. XXIX (1903), pp. 265-278 ; t. XXX (1903), pp. 53-63 et 371-380. Le travail a reparu, amplifié et accompagné de la reproduction complète des miniatures en héliogravure Dujardin, sous le titre : *Un manuscrit de la Bibliothèque de Philippe le Bon à Saint-Pétersbourg*, dans les *Monuments et Mémoires publ. par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Fondation Eug. Piot), t. XI. Paris, 1904.

Quoi qu'on dise, sans de tels témoignages, la critique d'art, lorsqu'elle s'exerce sur les miniatures, ne saurait atteindre qu'à une certitude fort précaire.

Le manuscrit découvert par M. Reinach appartenait, dans la première moitié du XIX^e^ siècle, au comte François Potocki. On ne sait pas au juste comment il est arrivé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Il a dû y entrer vers 1861, après avoir séjourné quelque temps à l'Ermitage.

Pour ce qui regarde sa provenance antérieure, il faut évidemment reconnaître en lui un des joyaux de la bibliothèque de Philippe le Bon. Toutefois, M. Reinach a dû renoncer à décrire ses destinées d'une façon précise. N'en ayant point aperçu la mention dans les inventaires publiés par Barrois, il conjecture que le volume a été soustrait très tôt de la librairie ducale. « Mais il me semble probable, ajoute-t-il, qu'on en trouvera quelque trace ailleurs, notamment a Bruxelles, où je n'ai pas eu le loisir de poursuivre des recherches à cet égard (1) ».

La trace du précieux manuscrit peut être retrouvée, en effet. Il est même possible de reconstituer en partie son histoire et de déterminer la date à laquelle il est sorti de la Bibliothèque de Bourgogne. C'est à quoi je vais m'essayer dans les quelques pages qui suivent.

En 1746, à la suite de la conquête de la Belgique par les troupes du maréchal de Saxe, le garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille, Achille Godefroy, fut envoyé à Bruxelles. Il avait mission de faire rapport au gouvernement français sur les richesses de la bibliothèque de cette ville. Il s'acquitta de sa tâche avec le plus grand soin. Ses minutes ont été conservées (2). Elles remplissent deux volumes de la Bibliothèque de la ville de Lille, fonds Godefroy, n^os^ 26-27. On y trouve des notices détaillées de nos manuscrits, fort bien faites pour l'époque et enrichies d'utiles extraits.

Godefroy analyse de la sorte sept exemplaires des *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, t. I, f. 5, f. 6, f. 7-7^v^, f. 9, f. 12, f. 15

(1) *Monuments et Mémoires*, t. XI, p. 11. Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIX, p. 268.

(2) Voir, sur une copie, l'*Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal* d'Henry Martin, t. VIII du *Catalogue des Manuscrits*, p. 124.

et f. 22-22 v°. Le dernier n'est autre que le manuscrit rencontré par M. Reinach à Saint-Pétersbourg. C'est, dit la notice, un fort volume sur vélin, muni d'une reliure délabrée en velours noir. Le frontispice nous est décrit, avec la notation des couleurs : le vêtement de Philippe le Bon est rouge, et verte la couverture du livre que lui présente Fillastre. Puis vient le texte de la dédicace, suffisamment connu par l'étude de M. Reinach. En tête du f. 2, il y a la rubrique : « Chy ensuivent les Croniques de France ». C'est, en réalité, le début du prologue, lequel est ainsi conçu :

« Chils qui cest œuvre commence à tous qui ceste histoire » liront, salut en N. S. Par ce que plusieurs doubtoient de la » généalogie des rois de France, de quel original et de quelle » lignée ils sont descendus, [l'auteur] emprinlt icette œuvre par » le commandement de tel hom qu'il ne peut ne doibt refuser... Si » sera cette histoire descrite selon la lettre et l'ordonnance de » l'abbie de Saint-Denis en France, où les histoires et tous les » fais de tous les roys de France sont escripts... Et se [l'auteur] » peut trouver es croniques des autres eglises chose qui vaille à la » besogne, il le pourra bien adjouster selon la pure vérité de la » lettre, sans rien oster, se n'est chose qui fache confusion, et » sans rien adjouster d'autre matère... »

Ces lignes nous apprennent quelle sorte de copie est celle de l'abbé de Saint-Bertin. Elles expliquent le fait signalé par M. Reinach qu'à partir du règne de saint Louis, le manuscrit s'éloigne du texte traditionnel des *Grandes Chroniques*, pour suivre d'autres sources, notamment Guillaume de Nangis. Nous sommes en présence d'une édition revue et augmentée des *Chroniques de Saint-Denis*. Le remaniement doit être imputé à Guillaume Fillastre. Aubert le Mire, lorsqu'il avait la gestion de la Bibliothèque de Bourgogne, a inscrit sur la garde de tête, une note où il essayait de définir le contenu du livre : « Chronica » abbatiae Sancti Dionisii in Francia, descriptore sed non auctore » Guillelmo Filastre, primo Tullensi, post Tornacensi episcopo, » ac cancellario Ordinis Velleris aurei. Aubertus Miraeus notavit » 1630. » Cette note, recueillie par Godefroy, a-t-elle échappé à M. Reinach ? On peut aussi l'avoir fait disparaître depuis 1746, de même que cette autre, qui se trouvait à la fin du volume : « Serenissimus princeps cardinalis Ferdinandus librum hunc » lustravit 12 decembris 1639. Aubertus Miraeus » Des anno-

tations semblables à celle-ci, relatant la visite du cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, à la Bibliothèque, se rencontrent dans les plus beaux manuscrits de notre dépôt national, par exemple dans les nos 9009-11, 9055, 9242, etc.

Ainsi donc, en 1746 et en 1630, le manuscrit de Saint-Pétersbourg reposait à la Bibliothèque de Bruxelles. On peut affirmer que, depuis son entrée dans la librairie de Philippe le Bon, il n'avait pas été séparé des collections bourguignonnes. Il suffira, pour s'en assurer, de le suivre à travers les inventaires de celles-ci.

Voici d'abord le catalogue formé à la mort de Philippe. Sous le n° 14 de l'édition Barrois, on lit (1) : « Unes autres *Croniques de* » *France*, couverte de velours noir, cloué de clouz doréz à fusilz, » richement historié, à deux coulombes chascune parge, commen- » çant ou second fueillet *Cilz quy ceste ennee*, et ou dernier » *paigne jusques*. »

Les indications fournies par ce texte s'appliquent à notre volume. Celui-ci est bien à deux colonnes. Les premiers mots du second feuillet forment le début du prologue, après la rubrique : *ennee* de l'inventaire est évidemment une erreur de lecture ou de transcription pour *euure* (2). Concernant le dernier feuillet, les renseignements nous font défaut. Mais la reliure est celle dont Godefroy a vu les restes. M. Reinach semble croire que le revêtement original des ais devait être tel qu'il se trouve représenté dans le frontispice. Ce serait se méprendre que d'attribuer aux miniaturistes un souci de vérité poussé jusqu'à ce point. Il importe d'ailleurs de remarquer que la décoration d'un volume précède sa reliure. Je ne connais, pour ma part, aucun cas où le relieur se serait manifestement inspiré du tableau de présentation. En revanche, les exemples contraires abondent. Qu'on se reporte, pour n'en citer qu'un, au célèbre frontispice des *Chroniques de Hainaut* : le volume y apparaît revêtu de veau brun, tandis qu'en réalité il a reçu d'abord une couverture de satin noir, décrite au n° 2181 de Barrois.

(1) Tout en conservant la numérotation, cependant inexacte, de Barrois, je cite, de ces documents du XVe siècle, un texte collationné sur les originaux, aux Archives du Nord, à Lille, dossier B. 3501.

(2) La présence de la rubrique et des mots *Chilz qui cest euure* au sommet du f. 2 est confirmée par une note de M. Reinach, *Monuments et Mémoires*, t. XI, p. 11.

En 1487, les *Grandes Chroniques* de Fillastre sont inventoriées à Bruxelles, Barrois n° 1638 : « Item ung autre groz volume, » couvert de velours noir, à tout deux fermaulx et clouans d'argent » doré à fachon de troiz fusilz, et cincq boutons sur chascun des » aiz d'icellui, semblemment d'argent doré, portans façon de » cailliau et de trois fusilz à l'entour, et les quatre quarrons bordéz » de platines dorées à tout ung fusil, duquel volume le second » feullet commenche : *Chy ensuivent les Cronicques de France*, et » le derrain fuillet finissant *: et adont yssy contre eulx Hue de* » *Chastillon.* »

Cette fois, c'est la rubrique du second feuillet qui est elle-même choisie comme repère. D'autre part, le détail relatif au *desinit* du volume exige qu'on s'y arrête un instant. Suivant Godefroy, les derniers événements racontés sont la victoire de Du Guesclin devant Le Mans et la prise d'Abbeville et de Rue. Selon lui également, les mots *Hue de Chastillon* apparaissent à la fin du manuscrit. Ces mots ne se retrouvent pas dans la phrase finale que cite M. Reinach, et qui se termine ainsi : « mena au roi Charles Thomas de Granson comme prisonnier » (1). Mais il n'y a là qu'une apparente difficulté. La phrase en question est celle qui clôt l'ouvrage connu sous le nom de *Chronique normande remaniée* ou *abrégée* (2). Le récit indiqué par Godefroy occupe bien le dernier chapitre de cette chronique. Il faut observer en outre, avec M. Reinach, que le dernier feuillet du manuscrit est d'une autre main que le reste de la copie. En réalité, l'inventaire de 1487 reproduit les derniers mots transcrits par le premier scribe. La phrase à laquelle ils appartiennent se rencontre à une faible distance de l'*explicit* de la *Chronique normande abrégée.*

A partir du règne de Charles Quint, la librairie provenant des ducs de Bourgogne se trouve définitivement installée à Bruxelles. Le manuscrit donné à Philippe le Bon par l'évêque de Toul figure dans tous les inventaires qui en ont été conservés. Il suffira de relever ici les mentions qui lui sont accordées :

---

(1) *Monuments et Mém.*, t. XI, p. 52.

(2) Voy. Aug. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. IV, p. 24, art. 3100. Ce rapprochement avec la *Chronique normande abrégée* m'a été suggéré par mon ancien maitre, M. Georges Doutrepont, qui a bien voulu relire ces notes.

Inv. de 1536. Ms. 129 des Vc Colbert à la Bibl. nat. Publ. par Michelant, *Bull. de la Commiss. roy. d'histoire*, 3e sér., t. XIII, 1872, [art. 55], p. 263-264 : « Ung livre en parchemin, escript à la » main, illuminé en aucuns lieux par dedens, couvert de velours » noir bien usé, garni de dix cloux et deux clouans de leton » doré, ferré en huit coings, intitulé *Chronicques de France*, que » le sr de Tours donna à Monsgr., commenchant au second feiul- » let : *Chilz qui est euvre* ».

Inv. de 1569. Ms. 130 des Vc Colbert à la Bibl. nat., f. 79 ss., [art. 55] : id.

Inv. de 1577. Ms. 11675-76 de la Bibl. roy. de Belgique. Publ. en extraits dans le *Catalogue des manuscrits* de Marchal, t. I. p. cclii, art. 55 : id.. mais avec le repère correctement transcrit, *Chilz quy cest œuvre*.

Inv. de 1597-98. Ms. 131 des Vc Colbert à la Bibl. nat., f 145v, [art. 54] : id.

Inv. de 1614-1617. Ms. 168 des Archives du Nord à Lille et ms. franç. 5675 de la Bibl. nat., art. 54 : id.

Extrait de Sanderus, *Bibliothecae belgicae manuscriptae pars secunda*, 1644, p. 4, art. 54 : « Cronique de France par Guil- » laume Filastre, evesque de Tournay, abbé de S. Bertin. *C'est* » *la Chronique de S. Denys.* »

Les inventaires postérieurs, celui de Tserstevens en 1683 (ms. Bibl. roy. II 3628), et celui de Franquen en 1731 (publ. par Marchal, *Catalogue*, t. I, p. cxxi ss.) sont des listes trop sommaires pour qu'il soit possible de distinguer l'exemplaire de Fillastre des autres manuscrits des *Grandes Chroniques*. Remarquons simplement que, chez Franquen, comme chez Godefroy, il y a sept copies de celles-ci : les art. 171, 173, 178, 181, 193, 197 et 280 (1).

Vers la fin de l'ancien régime, l'historien Gérard, secrétaire de l'Académie, a rédigé, à son tour, un catalogue, souvent assez

---

(1) Le n° 203, *Chronique des rois de France*, pourrait être pris également pour un exemplaire des *Grandes Chroniques*. Mais la notice de Godefroy, t. I, f. 10, nous apprend que c'est la *Chronique abrégée* de Guillaume de Nangis.

détaillé, des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne. Il signale la présence de six manuscrits des *Grandes Chroniques* ; à propos d'aucun, il ne nomme Fillastre (ms. Bibl. roy. 14995, pp. 131-139, art. 1027, 1029, 1030, 1031, 1032, 1034). Quant au septième exemplaire de Franquen, voici ce qu'il en dit, art. 1028 : « Chroniques de France de l'abbaïe de S^t^ Denis. Ms. in-f°. Ce » manuscrit, annoncé dans le Catalogue de la Bibliothèque de la » Cour de Bruxelles fait après l'incendie du Palais, ne se trouve » plus dans la Bibliothèque publique de Bruxelles, dont on croit » qu'il a été enlevé par les commissaires françois en 1745. »

On sait à quoi Gérard fait allusion quand il parle de manuscrits enlevés par des commissaires français vers 1745. Il s'agit de l'affaire dont Courchetet d'Esnans, conseiller au Parlement de Besançon, fut le héros (1). Cet honnête magistrat se doublait, en matière de bibliophilie, d'un consciencieux fripon. Il avait déjà rempli plusieurs missions scientifiques pour le gouvernement français, lorsqu'il entreprit d'opérer à Bruxelles, au mois de septembre 1748. Il se piquait volontiers de ses qualités de rabatteur de pièces rares. Il trouva, chez nous, un terrain bien préparé. L'incurie et l'incapacité du bibliothécaire d'alors, le baron de Lados, se firent ses complices. Celui-ci lui ayant confié les clefs de la Bibliothèque, le pillage commença. D'Esnans était homme de goût. Il sut choisir sa proie. Les plus beaux manuscrits et les plus intéressants disparurent par ses soins. La plupart furent dirigés sur la Bibliothèque du Roi, à Paris. Une quarantaine au moins passèrent au comte d'Argenson, ministre de la guerre, le protecteur de Courchetet ; ils furent recueillis, plus tard, par son neveu, le célèbre marquis de Paulmy ; c'est ainsi qu'ils se retrouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal. Enfin quelques autres furent dispersés on ne sait où.

Au nombre de ces derniers, il faut mettre les *Grandes Chroniques* de Fillastre. Incontestablement, c'était un des volumes les plus remarquables de la Bibliothèque, si riche encore, cependant, à cette époque, en œuvres de haute valeur. Elles durent exercer

(1) Voir, sur cette affaire, La Serna, *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, 1809, p. 56-60 ; Marchal, *Catalogue*, t. I, p. CLIV ss. et p. CLXVIII ; Léop. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 418-419 ; Henry Martin, *op. cit.*, p. 118-129.

sur le magistrat français une particulière séduction. On peut du reste établir que ce fut à cette date qu'elles quittèrent Bruxelles.

Le baron de Lados, ayant reconnu les indélicatesses de d'Esnans, fit un rapport sur l'affaire au Conseil des finances, le 3 mars 1749. A ce rapport se trouvait jointe une liste des livres dont le bibliothécaire avait pu constater la disparition (1). Les sept exemplaires des *Chroniques de Saint-Denis* mentionnés par Franquen et décrits par Godefroy, y figurent tous, sous les art. 1, 2, 3, 7, 17, 53, 54.

Quelque vingt ans plus tard, le traité dit *des limites* fournit au gouvernement des Pays-Bas l'occasion de réclamer à la France les livres volés. La plupart de ceux qui avaient trouvé asile à la Bibliothèque du Roi, furent restitués au mois de mai 1770. Dans la liste dressée à cette occasion sont désignés seulement les six volumes de *Grandes Chroniques* que Gérard décrira plus tard : art. 1, 60, 61, 62, 63, 64 (2).

Du beau manuscrit donné par Fillastre au duc de Bourgogne, il n'est plus question. Son sort reste obscur jusqu'au moment où il reparaît dans la collection du comte François Potocki, pour passer de là à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Si fructueuse qu'ait dû être la vente de ce superbe chef-d'œuvre, ce serait offenser la mémoire de l'honorable Courchetet d'Esnans, de soupçonner qu'il a pu, lui le premier, le trafiquer à bons deniers comptants.

Alphonse Bayot.

(1) L'original de cette pièce est aux Archives générales du Royaume, *Conseil des Finances*, carton n° 264. Il y en a une copie de Marchal à la Bibl. roy., liasse 21583-88.

(2) Voir cette liste et une copie de Marchal aux endroits cités ci-dessus.

Jason et Gédéon,

patrons de la Toison d'Or

Olivier de La Marche raconte que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, « se fonda premierement sur la poeterie de Jason quand il esleva la noble Thoison d'or », à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, en 1430 [1]. Cette « poeterie » est bien connue, mais on nous permettra sans doute, étant donné que nous aurons à la discuter dans les pages qui suivent, de la reproduire d'après le récit même de notre chroniqueur. Elle dit « que en l'isle de Colcoz avoit ung mouton de merveilleuse grandeur dont la peau, la laine et tout le vyayre [visage] estoit d'or; et dit l'histoire, laquelle je abregeray à mon possible, que celluy mouton estoit gardé de dragons, serpens et de beufs sauvaiges qui gectoient feu et flamme et de plusieurs autres enchantemens, et que Jason, qui fut moult vaillant chevalier, alla en Colcoz pour conquerir ledit mouton, ce à quoy il ne fut jamais parvenu se ne fust esté par Medée, fille du Roy d'icelle ysle, et laquelle sçavoit moult

---

[1] Ainsi s'exprime-t-il dans son *Espitre pour tenir et celebrer la noble feste du thoison d'or*, composée en décembre 1500 ou janvier 1501 et adressée à Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien I et de Marie de Bourgogne, ce même prince auquel il a dédié ses *Mémoires*. Voir cette *Épitre* dans l'édition des *Mémoires* de Beaune et d'Arbaumont (*Société de l'histoire de France*, 1883-1888), IV, pp. 158-189. On la trouve également dans B. Prost, *Traités du duel judiciaire — Relations de pas d'armes et tournois....* Paris, L. Willem, 1872, pp. 97-123.

Sur la célèbre institution de Philippe le Bon, voir l'abondante bibliographie que fournit le Vicomte de Ghellinck Vaernewyck. *L'ordre de la Toison d'or et l'exposition de Bruges*. Anvers, Van Hille-de Backer, 1908 (Extr. du *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, p. 183-276).

d'enchantemens, de charmes et de sorceries. Icelle Medée se enamoura dudit Jason et tant traicterent ensemble qu'il luy promist de l'emmener et de la prendre à feme, et elle luy aprist les sors qu'il convenoit faire contre les dragons et les beufz et aultres enchantemens qui moult estoient contraires à ung chevallier qui vouloit le mouton conquerir. Jason crut Medée et fist ce qu'elle luy enseigna et fist tellement qu'il vint à son dessus (1) de toutes les sorceries dessusdites. Et parvint jusques au mouton et l'occit. Mais pour ce qu'il trouva ledit mouton si grand et si pesant qu'il ne le povoit apporter, il escorcha ledit mouton et apporta la peau et le vyaire qui estoit d'or, et à celle peau pendoit la teste, les cornes, les quatre piedz et la queue dudit mouton. Et pour ce fut il dit que Jason avoit conquis la thoison d'or, et ne parle l'on point du mouton, et s'en retourna à toute ladite thoison. Mais il trompa Medée et ne l'emmena ou espousa » (2).

Mais après avoir indiqué sur quoi Philippe le Bon « se fonda premierement » en instituant son ordre célèbre de chevalerie, La Marche fait observer que « depuis, ung chancellier en l'ordre, evesque de Chalon en Bourgoigne, nommé messire Jehan Germain, moult notable clereq et grand orateur.... changea celle opinion et fondacion, et s'arresta sur le fort Gedeon, qui est histoire de la Bible et approuvée ». Là-dessus, le mémorialiste bourguignon expose (nous croyons devoir donner également ce récit pour la raison indiquée plus haut à propos des aventures de Jason) comment Dieu avait enjoint à « ung batteur en grange et laboureur, nommé » Giédéon, de marcher contre les Philistins, ennemis du peuple juif. Mais l'élu du Seigneur se prit à hésiter et à se demander si c'était bien à lui que pareille mission était confiée : il « doubta en son emprinse et requist à Dieu qui le voulut asseurer en sa doubte ». Comme on le sait, le batteur en grange s'avisa de deux moyens pour avoir toute certitude à ce sujet : « Le premier fut qu'il estendit la thoison d'un mouton sur la terre et requist à Dieu que toute icelle nuit la pluye du ciel tombast dessus ladite terre, et non pas sur ladite toison, ce qu'il advint ». Ensuite Giédéon demanda que le contraire se produisît pour une autre

(1) Edition Prost : *dessirs*.

(2) Beaune et d'Arbaumont, pp. 163-64.

toison également étendue sur la terre : « Ce que Nostre Seigneur luy accorda, et fust la thoison mouillée et point la terre. Et lors Jedeon se asseura et pria merci à Nostre Seigneur de sa temptacion, et fit sa cotte d'armes par en devant et derriere de la thoison d'or. Et dit l'histoire que le batteur en grange fut victorieux. Et ainsi rompit messire Jehan Germain la premiere opinion qui estoit de Jason et le changea sur Jedeon » (1).

Le chroniqueur ne détermine pas, on le voit, quand ni pourquoi ni comment Jason a été supplanté par Gédéon dans l'emploi de patron de la « noble Thoison d'or ». Et même il a tort de parler de changement d'opinion ou, tout au moins, de laisser entendre que la supplantation a été complète. Au fait, c'est plutôt d'un partage d'emploi qu'il s'agit en l'occurrence : le personnage biblique et le héros païen ont vécu ou subsisté côte à côte dans les fonctions de patron de l'ordre, avec tantôt plus, tantôt moins d'apparat et de relief. C'est à cette question que sera consacrée notre étude : nous voudrions y montrer précisément pourquoi et quand et comment ce partage s'est accompli.

***

Ainsi que La Marche le déclare, c'est bien Jason qui tout d'abord se présente comme patron de l'ordre. Il nous semble superflu de rappeler longuement la notoriété dont l'amant de Médée a joui, la vogue qu'ont eue ses aventures jusqu'au XV^e^ siècle (2). Qu'il nous suffise de savoir ici que son histoire était assez répandue au moyen âge pour qu'on la mît en tapisserie et que c'est sous cette forme qu'elle apparaît pour la première fois à la cour de Bourgogne. En effet, la première mention de Jason dans la famille de Philippe le Bon remonte à 1393, c'est-à-dire qu'à cette date le grand-père Philippe le Hardi acquiert de son tapissier Pierre Baumetz (ou de Beaumetz) de Paris (qui prend parfois le titre de valet de chambre du duc) deux pièces représentant *Jason à la*

(1) *Ibid.*, pp. 164-66.

(2) Voir, entre autres, R. Dernedde, *Ueber die den altfranzösischen Dichtern bekannten epischen Stoffe aus dem Altertum*, Gœttingue, 1887, pp. 12-14, 106-107 et L. Mallinger, *Médée, étude de littérature comparée*, Louvain, Ch. Peeters, 1897, pp. 195 ss.

conquête de la Toison d'or (1). Elles reviennent dans l'inventaire des biens de ce prince, dressé après sa mort, à Paris, en 1404 (2). Nous les retrouvons en 1420, dans un autre inventaire, celui des richesses laissées à Philippe le Bon par Jean sans Peur (3). De là, nous passons à 1430, année où l'ordre de la Toison d'or est institué.

On pourrait se demander dans quelle mesure ces deux tapisseries (4) ont contribué à l'adoption d'une *Toison d'or* comme symbole de l'institution nouvelle, dans quelle mesure elles ont suggéré au duc l'idée de placer son ordre sous le patronage de Jason. A cette question, il n'est pas (que nous sachions au moins) de document qui fournisse une réponse. On pourrait poser la même interrogation au sujet des ouvrages de littérature qui figurent dans la librairie de la cour de Bourgogne et qui relatent en abrégé ou in extenso l'expédition de Colchide (5).

Sur ce point, de même qu'en ce qui regarde les tapisseries, il n'y aurait guère que des conjectures à émettre. Mieux vaut nous en tenir aux faits et aux textes précis. C'est assurément déjà un fait intéressant à constater que l'existence de ces tapisseries. Quant aux textes, il en est un qui, datant de la fondation, devrait être précieux pour nous et qui ne l'est point, parce qu'il ne nous livre aucun renseignement sur Jason : c'est celui des Statuts de l'ordre, rédigés par le chroniqueur Jean Le Fèvre, seigneur de

---

(1) *Histoire générale de la Tapisserie*, Texte par J. Guiffrey, E. Müntz et A. Pinchart. *Tapisseries françaises* par Guiffrey, t. VIII, 18e livraison. Paris, 1881, p. 19, et Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, Lille, Quarré, 1886, p. 709.

(2) *Histoire générale de la Tapisserie. Tapisseries flamandes* par Pinchart, 3e livr., 1878, p. 25, et Dehaisnes, *ibid.*, p. 844. — Peut-être n'est-il pas sans intérêt de noter que, dans l'*Inventaire des tapisseries du roi Charles VI de France*, daté de 1422, on voit un article ainsi conçu : « Ung tappiz de layne, de *Bonne Renommée*, de la façon d'Arraz,... où sont les devises de plusieurs sages, comme de Salomon, Jason, Absalon et plusieurs autres », Guiffrey, *ibid.*, p. 28.

(3) Pinchart, *ibid.*, p. 25, et De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne, Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle* (Paris, Plon, 1849-52), t. II, n° 4275.

(4) Inutile, puisque nous sommes arrivés à 1430, de les rechercher dans les inventaires postérieurs de la famille de Bourgogne.

(5) Voir, sur ces ouvrages, mon édition de l'*Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420)* dans les *Publications in-8° de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1906.

Saint-Remy et premier roi d'armes de la Toison d'or. Nous y lisons bien ce titre de Toison d'or donné à l'ordre, mais il n'est pas expliqué, et nous n'y voyons rien au sujet de la « poeterie » du héros de Colchide (1). Si nous consultons un autre mémorialiste bourguignon, Monstrelet, nous l'entendrons dire à propos des colliers que portaient les membres-chevaliers : « Auxquelz coliers, pendoit à chascun sur le devant... une toison d'or en samblance et remembrance de la toison que jadis conquist anciennement Jason en l'isle de Colcos, comme on le treuve par escript en Istoire de Troyes. De laquelle n'est point trouvé en nulle hystoire, quonques nul prince chrestien, on luy [avant lui] cust revelee ne mise sus. Si fut la dessusdicte ordre, à l'ymaginacion de celle que dist est, nommee par ledit duc, l'Ordre de la Thoison d'Or » (2). Georges Chastellain, autre chroniqueur de Bourgogne, est plus explicite en ce qui concerne la noble et vénérable ancienneté de la légende, mais il ne spécifie pas non plus l'époque à laquelle Gédéon fut préféré ou associé à Jason : « Lequel ordre par longtemps devant avoit esté pourpensé en la secrète ymaginacion de ce duc, mais non jamais descouvert jusques ceste heure ; lequel entre toutes les hautes choses onques entreprises par avant en prince chrestien, cestui [cet ordre] sembleroit estre un des haulx et courageux attemptemens qui onques y fût, et l'ordre de plus grand pois et mistère, entendues les très-anciennes racines dont le nom est sorty, et lesquelles, lues et relues ès hautes royales cours diverses par le monde, tant de Gédéon comme de Jason, n'ont onques toutesvoyes esté aherses [saisies] par nulluy, fors maintenant que le haut courage de ce prince, tendant à excellence aucune et singularité de gloire, l'a appliqué à sa très-excellente bonne volenté qu'avoit de bien faire, souverainement en soi exhiber vray humble serviteur de Dieu, prest deffenseur de la sainte foy, quéreur du bien publique et diligent insécuteur de toute honneur et vertu... ». C'est pourquoi, ajoute notre mémorialiste, Philippe le Bon, désireux d'accomplir cet acte hautement méritoire et agréable à Dieu, « par longtemps estudia et songea

(1) *Chronique* publiée pour la *Société de l'histoire de France* par F. Morand, II, 1881, pp. 210-254.

(2) Édit. Douët d'Arcq (*Soc. hist. Fr.*, 1857-1862), IV, p. 373.

en ceste très-excellente et très-glorieuse ymage et enseigne de la Toison, laquelle, à cause de Jason, on peut surnommer d'or, et quant appliquée seroit à Gédéon, pour cause que l'or appartient à porter aux chevaliers, sy se peut-elle nommer justement aussi toyson d'or, comme l'autre... ». Sur ce, Chastellain promet d'expliquer l'intention qu'aurait eue son prince en choisissant le héros païen et le héros biblique; il s'étend encore assez longuement sur les raisons qui l'ont guidé dans l'institution de son ordre, mais, du moins dans la chronique que nous avons conservée de lui, il ne nous entretient plus de Jason et Gédéon (1).

Voici encore un autre mémorialiste du même temps et du même milieu : c'est Jacques Du Clercq. Lui nous dit (ce en quoi il se trompe) que tout simplement Philippe le Bon « avoit prins son ordre sur la Bible et ne l'avoit pas voullu prendre sur la toison que Jason conquesta en l'isle de Colchos, pour ce que Jason mentit sa foy » (2).

Remarquez ces derniers mots : nous y reviendrons; nous reparlerons de la « foi mentie » par l'époux de Médée parce que nous rencontrerons d'autres œuvres littéraires qui ont surgi dans l'entourage du duc et où il est question des infidélités de Jason. Pour l'instant, ce qu'il importe d'observer c'est que nos chroniqueurs de Bourgogne n'indiquent pas quand les scrupules se sont manifestés à l'égard du héros païen et quand l'on a fait appel au héros biblique. Le témoignage de La Marche, qui est pourtant assez net et qui signale l'intervention de Jean Germain, premier chancelier de l'ordre, dans cette affaire, ne fournit aucune date précise. Quoi qu'il en soit, une chose paraît bien certaine, c'est que (comme nous l'avons déjà remarqué), lors de la fondation de la Toison d'or en janvier 1430, on n'a pensé qu'à Jason et que Gédéon n'est venu qu'après. Mais quand est-il venu? A notre avis, dès l'année suivante, dès 1431 où le premier chapitre de l'ordre a été tenu à Lille (en novembre). C'est alors (il n'est pas superflu de noter ces détails ici) que les statuts furent promulgués, que le nombre des membres ou chevaliers, qui avait été fixé en 1430 à vingt-quatre (plus le duc), fut porté à trente et un (Philippe y

---

(1) *Chronique*, édit. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-1866, pp. 6-7.

(2) *Mémoires*, édit. Reiffenberg, Bruxelles, 1823, III, p. 172.

compris). C'est alors aussi que furent nommés les quatre officiers de l'ordre : un chancelier, un trésorier, un greffier et un roi d'armes. L'avis que nous émettons repose sur l'examen d'un petit poème qui doit avoir été composé en cette même année 1431 : *Le Songe de la Thoison dor*, par Michault Taillevent, valet de chambre de Philippe le Bon (1). L'auteur feint (procédé très usité au moyen âge, comme on sait) qu'il a eu un songe et que, s'étant endormi en « un gracieux et bel vergier », il a vu « en lair luisant » un superbe palais où s'est fondé un ordre de chevalerie appelé Toison d'or. Voici comment la cérémonie s'est passée. Une Dame dite Bonne Renommée arrive d'abord au palais, suivie d'autres dames (qui sont des allégories comme elle). Elle va tenir « court ouverte ». Beau Parler « publie la feste », à laquelle sont conviés les chevaliers sans « villonie » et sans reproche. Il se présente alors des preux dont certains sont morts depuis plus de mille ans. Michault reconnaît Gédéon, Alexandre, Artus et Charles. Il en voit aussi trente et un autres qui voudraient pénétrer dans le palais et « ouvrer trestous soubz umbre des vaillans hommes de iadis ». Ils instituent un ordre, qui reçoit le titre de Toison d'or, qui a ses statuts, un chancelier, un trésorier, un greffier, un roi d'armes, et un chef qui se nomme Philippe de Bourgogne.

Ayant assisté à cette scène, le poète s'éveille et il met sa vision par écrit :

Pour finable conclusion
Moy estans en ung bel iardin
Selon mon songe et vision
Ung peu apres le sainct martin
Je fis ce dit a ung matin...

Suit une ballade pour terminer, ballade où Michault célèbre encore (notons bien ces mots) l' « ordre mis sus nouvellement » par son duc et où nous lisons ces vers qui méritent, de notre part, une attention spéciale :

---

(1) Il y a eu, à la cour de Bourgogne, deux Michault : l'un dit Michault Taillevent (c'est le nôtre) et l'autre Pierre Michault. Voir, à ce sujet, J. Petit, *Le Pas de la Mort poëme inédit de Pierre Michault suivi d'une traduction flamande de Colyn Coellin* (*Société des Bibliophiles de Belgique*, 1869) et A. Piaget, *Pierre Michault et Michault Taillevent*, dans la *Romania*, XVIII (1889), pp. 439-52, ainsi que *ibid.*, pp. 644-645 (note de E. Picot) et XXI (1892), p. 616. — Le *Songe de la Thoison dor* a été imprimé par l'éditeur

Jason conquist ce racontent pluseurs
La thoison dor par medee samie
Dedens colcos mais pour estre plus seurs
Tant a iason on ne sareste mie
Qua gedeon qui par œuvre saintie
Arouse eut son veaurre doucement
De rousee qui des sains cieulx descent...

Ce poème, où Gédéon apparaît comme disputant la préséance à Jason, doit être, disons-nous, de 1431. M. J. Petit, dans son étude sur Michault, fait observer que le jour de Saint-Martin auquel se réfère le poète, est le 11 novembre et que le jour de Saint-André (où avait lieu la fête ou le chapitre de la Toison d'or) est le 30. Dès lors, il suppose que le poème a été composé vers le mois de novembre 1430, en vue de la première fête de l'ordre qui se célébrait à la fin du même mois. Mais il se trompe en ce qui concerne l'année : c'est en 1431 que s'est tenu le premier chapitre. Quant à l'époque de l'année où Michault aurait écrit, nous croyons qu'il fait erreur également. Notre rimeur semble bien avoir rimé son œuvre après le chapitre. Encore que sa description soit allégorique, on sent, quand on le lit, qu'il a dû s'inspirer d'une réalité, d'une solennité qui s'était passée. Ajoutez à cela qu'il parle de l'ordre comme d'un organisme qui a déjà fonctionné en 1431 : il cite les statuts, les quatre officiers (chancelier, trésorier, greffier, roi d'armes), et il dit, à deux reprises, que le nombre des chevaliers est de trente et un, et non plus de vingt-quatre Conséquemment les mots : « ung peu après le saint martin » devraient s'entendre : au moins vingt jours après le 11 novembre.

Nous estimons aussi que c'est au cours du premier chapitre que Jean Germain a fait adopter le patronage de Gédéon, auquel notre

---

Silvestre : *Collection de poesies, romans, chroniques, etc., publiée d'après d'anciens manuscrits et d'après des Éditions des XV^e^ et XVI^e^ siècles.* Imp. Crapelet, in-16, 14 ff., plus 2 ff. renfermant une notice bibliographique de G[ratet]-D[uplessis] qui dit que le *Songe* a été tiré d'un manuscrit du XV^e^ siècle, appartenant à M. le Baron de Guerne, ancien maire de la ville de Douai, et contenant d'autres poésies.

A propos de manuscrits, je crois qu'on n'a pas encore signalé celui-ci que je trouve dans la librairie des ducs de Bourgogne et qui renfermait le *Songe* seul : c'est le n° 1377 de Barrois, *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, 1830. Voyez les mots du debut et du dernier feuillet dans l'édition Silvestre.

poème accorde une explicite mention. Rappelons-nous, en effet, le texte d'Olivier de La Marche : c'est lui, dit-il, c'est « Jehan Germain, moult notable clercq et grand orateur qui changea l'opinion et fondacion » relative à Jason et qui « s'arresta sur le fort Gedeon ». D'autre part, nous avons Le Fèvre de Saint-Remy, le premier roi d'armes, qui déclare qu'à la réunion de l'ordre à Lille en 1431, une messe fut célébrée et qu'après l'offertoire, « se fist une moult et hault predicacion, en maniere de collation, par le chancelier de ladicte ordre, docteur et evesque de Nevers » (1). Pourquoi ne serait-ce pas dans cette « predicacion » que Jean Germain aurait intronisé Gédéon? En tout cas, si ce patronage nouveau a été proposé après la fête de Lille, ce ne peut être qu'à un moment très rapproché de cette fête, et non dans un chapitre ultérieur : le poème de Michault le prouve.

Quant aux motifs qui auraient déterminé le chancelier à agir de la sorte, on les devine. Ce sont des motifs, des scrupules religieux : il était évêque. L'histoire ou la conduite de Jason qui « mentit sa foi » envers Médée n'est guère édifiante, on l'avouera, et d'ailleurs la littérature antérieure à Philippe le Bon n'a pas négligé de relever ses coupables faiblesses. Aussi l'idée a-t-elle dû paraître étrange, à certains courtisans, de l'adopter comme le protecteur symbolique d'un ordre institué, au dire des Statuts, « pour la gloire et louenge du Createur tout puissant.... en reverence de sa glorieuse Vierge Marie et à l'onneur de monseigneur saint Andrieu, à l'exaltacion de vertus et bonnes meurs » (2).

Toutefois, à partir de l'entrée en scène de Gédéon, Jason ne sera pas dépossédé de son rôle, sans autre forme de procès. Nous allons voir que, si d'aucuns contestent peut-être l'opportunité et la légitimité de sa nomination, il n'est pas interdit de chercher des biais pour justifier le choix qui a été fait de sa personne et qu'il est loisible de trouver des accommodements avec le Ciel. Suivons-le donc dans ses destinées et en même temps observons ce que Gédéon devient à côté de lui.

Philippe le Bon possédait à Hesdin, en Artois, un château qui avait été remarquablement embelli déjà par Philippe le Hardi et

---

(1) *Chronique*, II, p. 205.

(2) *Ibid.*, p. 211.

Jean sans Peur, était devenu une de ses résidences favorites et où lui et ses deux prédécesseurs avaient commandé des « ouvraiges », des « engiens », des peintures, des « surprises » qui l'avaient transformé, dans telle de ses parties, en une sorte de palais enchanté. Le célèbre éditeur anglais, William Caxton, l'a visité et il a raconté la chose dans le prologue de sa traduction anglaise du *Livre de Jason et de Médée* par Raoul Lefèvre (ouvrage que nous examinons ci-dessous). A l'entendre, Philippe le Bon avait fait faire à Hesdin une chambre où était peinte, de façon ingénieuse et curieuse, la conquête de la Toison d'or par Jason. De plus, en souvenir de Médée, de son art et de ses connaissances magiques, il avait fait exécuter dans cette même chambre une machinerie adroite pour simuler, quand il le voulait, l'éclair, le tonnerre, la neige et la pluie (1). L'époque de ces travaux ne nous est pas connue ; ils pourraient être antérieurs à 1430, mais toutefois nous savons, et cela par de bonnes sources, par des comptes précis de la maison de Bourgogne, que des « engiens » d'invention très savante ont été installés en ce château peu après cette date. L'un de ces « engiens » consistait à faire « plouvoir tout par tout comme l'eaue qui vient du ciel, et aussi tonner et néger et aussi esclitrer comme se on le veoit ou ciel » (2). Ne manquons pas d'ajouter cependant que le compte qui le mentionne, ne dit rien de Jason et de Médée.

Il nous faut arriver à l'année 1448 pour voir Gédéon l'objet d'un hommage artistique que son concurrent avait reçu depuis longtemps. Philippe le Bon commande alors à Tournai huit immenses et superbes tapisseries représentant l'*Histoire de Gédéon ou de la Toison d'or*. Les artistes, chargés de ce travail, devaient le livrer dans un délai de quatre ans. Il fut achevé à la date convenue. C'est, dit un érudit belge, « la pièce la plus fameuse sortie des ateliers tournaisiens » (3). Elle était destinée à décorer la salle des

---

(1) D'après John Foster Kirk, *Histoire de Charles le Téméraire — Charles the Bold duke of Burgundy*. Londres, 1863-66, trad. franç. de Flor O'Squarr, Paris, 1866, I, p. 203.

(2) Laborde, II, pp. 268-71 : travaux de Colard le Voleur, valet de chambre et peintre du duc.

(3) Eugène Soil, *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, XXII, 1891 : *Recherches et documents sur l'histoire, la fabrication et les pro-*

assemblées de la Toison d'or, et elle a servi en d'autres circonstances solennelles. Ainsi, on la vit au chapitre de La Haye en 1456, aux fêtes du sacre de Louis XI à Paris, en 1461 (à l'hôtel d'Artois qui appartenait à Philippe le Bon) et au mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, en 1468 à Bruges.

Sujet de tapisserie, Gédéon est en outre sujet de spectacle. Il est exhibé dans ces tableaux vivants, ces « entremets », ces « mystères » mimés ou parlés qui s'érigent en telle rue, sur telle grand' place des « bonnes villes » de Bourgogne, lorsque les princes y font une entrée triomphale. Le voici en 1455 à Arras : « Après qu'il [Philippe] fust entré en la ville, il trouva tout du long de la taillerie et du petit marcie, fait sur hours, moult richement habilliés, toute la vie de Gedeon en personnages de gens en vie, lesquels ne parloient point ; ains ne faisoient que les signes de ladite mistere, qui estoit la plus riche chose que on avoit veu pieça, et moult bien faict au vif » (1). La même vie de Gédéon obtient les mêmes honneurs, en 1466, à Abbeville où le comte de Charolais effectue sa première entrée (2). Sept ans après, le comte de Charolais est devenu Charles le Téméraire : il est reçu à Dijon (1473), et, dans une rue, un Gédéon lui apparaît dressé sur un « échafaud » et revêtu d'une cotte d'armes que parsèment des toisons d'or (3).

Mais tandis que les villes de Bourgogne rappellent à leur prince le héros biblique, Jason n'est pas oublié à la cour. On sait qu'alors les banquets de cour, les festins d'apparat sont rehaussés également par l'exhibition de tableaux scéniques et même par l'exé-

---

duits des ateliers de Tournai. Voir les détails qu'il donne sur la commande et l'exécution de la tapisserie qui, dit-il, « existe probablement encore aujourd'hui, sans qu'on sache exactement en quel endroit », pp. 24, 233-35, 374-75.

A consulter sur le même sujet : Laborde, I, pp. 397, 399 et 437 ; Pinchart, *Tapisseries flamandes*, p. 75 ; Beaune et d'Arbaumont, *Mémoires d'Olivier de La Marche*, III, p. 118. Il faut remarquer que le texte d'Olivier porte, d'après cette édition, les mots de *tapisserie de l'istoire de Jason.* Mais la leçon est fautive et l'on doit lire : *Gédéon*, comme on peut le voir d'après Pinchart, *ibid.*, p. 30.

(1) Du Clercq, III, p. 205.

(2) Petit de Julleville, *Les Mystères*, 1880, II, p. 196 ; *Bull. histor. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 741.

(3) Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, 1847, I, pp. 205, 212-16 ; voir aussi *Bull. Commiss. Roy. d'Hist. de Belg.*, I, pp. 293 ss.

cution de véritables spectacles dramatiques. L'un d'eux est particulièrement célèbre par son éclat théâtral ou sa mise en scène : c'est le banquet du Vœu du Faisan offert par Philippe le Bon, au Palais du Rihour, à Lille en 1454, à dessein d'y lancer le projet de croisade turque qui le hante depuis longtemps. Au cours de la fête, un mimodrame en trois parties (nous dirions aujourd'hui : des actes) est joué sur des tréteaux qu'on a élevés contre un mur de la salle, un mimodrame qui figure Jason conquérant la toison grâce aux enchantements de Médée. Tel est aussi l'objet du *Livre du preux Jason et de la belle Médée*, rédigé, sur les ordres de Philippe le Bon, par son chapelain Raoul Lefèvre et qu'on date de 1456 (1). L'*Istoire* est « extraite de pluseurs livres ». Un *prohème* ou prologue la précède, où l'auteur déclare qu'il a voulu justifier le héros païen des accusations portées contre lui. A l'entendre, il aurait eu une vision, il aurait vu apparaître Jason qui lui aurait demandé de prendre sa défense contre ceux qui essayaient de flétrir sa gloire et qui prétendaient qu'il n'avait pas tenu sa promesse envers Médée. La narration que Lefèvre offre ensuite à ses lecteurs est conçue dans le ton et affecte la physionomie d'un roman d'aventure : Jason est armé chevalier, comme on l'était au moyen âge, et il accomplit de très chevaleresques exploits, parmi lesquels la conquête de la Toison. L'écrivain n'y insère aucune allusion à l'ordre institué en 1430, mais l'on sent que son intention est d'excuser, voire de glorifier le patron choisi par Philippe le Bon. Au surplus importe-t-il de remarquer que, pour des esprits du XV^e^ siècle, Jason était moins païen que pour nous. En effet, pour eux comme pour les esprits du moyen âge en général, les pensées et mœurs de leur propre époque ne sont que la continuation ou la répétition de celles de l'antiquité. Troie, on le sait, est une ville fortifiée avec tours et donjons, une ville où des seigneurs luttent en des tournois identiques à ceux des romans bretons. On y connaît l'institution de la chevalerie. C'est ce qui fait que, pour

(1) Peut-être, le recit est-il assez bien antérieur à cette date. Sur cet écrivain, ses œuvres et les manuscrits de Jason, voir O. Sommer, *The Recuyell of the historyes of Troye written in french by Raoul Lefevre, translated and printed by William Caxton*, Londres, Nutt, 1894, I, pp. LXXI-III, LXXVIII, CXXXII. Pour les editions : Brunet, *Manuel du libraire*, III, col. 928-930.

ces mêmes esprits du XV[e] siècle, Jason et les Argonautes sont des chevaliers, les premiers en date dans la suite des siècles. C'est ce qui fait aussi que Jason a été élevé au rang de patron d'un ordre de chevalerie chrétienne. Il a été jadis le preux, il a eu un beau geste de bravoure, en conquérant la toison de Colchide. Olivier de La Marche, Monstrelet, Chastelain et d'autres écrivains de Bourgogne, dont nous pourrions aussi relater le témoignage, insistent sur ce point, en même temps qu'ils mettent en relief l'âge si respectable de cette « poeterie » et le fait qu'aucun prince chrétien, avant Philippe le Bon, ne l'avait prise comme emblême. Dès lors, leur duc pouvait bien la choisir, parce qu'elle était ancienne, et quoique païenne.

Notez du reste que l'infidèle n'a jamais été donné, pour ses infidélités, comme un modèle à suivre. Il suffit qu'il ait été héroïque et, avec quelque bonne volonté, on peut christianiser son beau geste. C'est ce que fait un poète du cru dans une œuvrette allégorico-didactique, composée peu de temps après le Banquet du Faisan (1). Cet écrivain (qu'on a dit, mais sans preuves, être Chastellain) complimente d'abord son prince, Philippe le Bon, puis il lui fait une application symbolique et religieuse de la légende héroïque de la Toison d'or, en lui montrant que Jason figure son corps, Hercule son âme, que l'un et l'autre vont dans Colchos qui représente le monde, et que la Toison

> Est le hault don d'onneur insupérable
> Qu'on porte o soi, passant mainte traverse
> Là sus ès cieulx en la gloire durable.

Pour la conquérir, ajoute notre rimeur, il faut lutter contre trois grands ennemis, deux bœufs et un dragon, qui sont la nature humaine avec ses faiblesses et ses vices. L'on arrive à son but en

---

(1) Renseignement communiqué par M. Henry Martin de l'Arsenal qui a bien voulu parcourir, pour moi, le n° 5067 de cette Bibliothèque, lequel est regardé comme l'autographe de Lefèvre et correspond à Barrois, *Bibl. protyp.*, n[os] 1270-2191.

(2) Éditée en partie par Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1847, pp. 95-101. On la trouve, accompagnée d'une composition qui n'a rien à voir avec elle (*Dialogue de l'homme et de la femme*), dans le ms. n° 11205 de Bruxelles, lequel correspond à Barrois n[os] 1495-2080. J'ai consulté ce manuscrit pour tels détails que ne reproduit pas Reiffenberg.

recourant a Médée qui est la Sainte Foi. L'auteur croit devoir adresser d'autres recommandations à son duc et lui dire : que Dieu te conduise,

Si que obtiengnes en la toison bon droit
Mieulx que jason qui a sa foy bien duire
Fu defaillant comme on lyst orendroit ..

Ne suis donc pas son exemple, et s'il a été parjure envers Médée, c'est à toi qu'il appartient de « reparer l'injure ».

Voilà, pensera-t-on, un assez bizarre assemblage. Cela prouve, ainsi que nous l'avons déjà observé, qu'il y a des accommodements avec le Ciel et que, au moyen de l'allégorie, on arrange bien des choses. Ainsi fait encore Guillaume Fillastre, dans son gros traité de la *Thoison d'or, auquel soubs les vertus de magnanimité... sont contenus les hauts, vertueux et magnanimes fais, tant des très chrestiennes maisons de France, de Bourgogne et de Flandre que d'autres rois et princes de l'Ancien et Nouveau Testament.*

Fillastre est homme d'Église comme Jean Germain et Raoul Lefèvre. Il a tenu le rôle d'un grand personnage à la cour de Bourgogne et il a joui d'un crédit tout spécial auprès de Philippe le Bon. Il a occupé successivement les évêchés de Verdun, de Toul et de Tournai, il a présidé le conseil privé du duc et il a remplacé Jean Germain (mort en 1460) dans les fonctions de chancelier de la Toison. Dans la dédicace de l'ouvrage que nous venons de mentionner, il apprend à ses lecteurs que, son titre de chancelier lui ayant mérité l'honneur de prononcer un discours au chapitre de Bruges en 1468, il aurait voulu y faire connaître les intentions du fondateur de l'ordre, et cela en exposant six différentes toisons qui sont réputées. Mais ne pouvant alors donner à son discours tout le développement que le sujet comportait, il dut se borner à une indication sommaire des trois premières. Pour déférer au désir de Charles le Téméraire, il se mit à composer un traité détaillé sur la question. Son dessein était de consacrer aux six toisons de Jason, Jacob, Gédéon, Mésa, roi de Moab, Job et David autant de livres distincts, en appliquant à chacune d'elles une vertu propre a l'état de noblesse. Mais il n'a pas été jusqu'au bout de sa tâche et il n'en a exécuté que la moitié :

il n'a fait que les trois premières toisons, et la troisième n'existe que dans un manuscrit de Copenhague (1).

Cette moitié est pourtant déjà très étendue, et nous n'entreprendrons point de l'analyser. Nous nous contenterons d'en faire connaître la nature et l'esprit par quelques détails typiques, Fillastre raconte d'abord l'histoire de la Toison d'après Ovide. Le roi de Thèbes, Athamas, qui avait deux enfants d'un premier mariage, Phryxus et Hellé, épousa en secondes noces Junon qui lui en donna deux autres. La marâtre, voulant assurer la succession du royaume à ces derniers, organise, avec le concours des « laboureurs » du pays, une « merveilleuse » famine et ensuite elle persuade à son mari que seul l'exil de Phryxus et d'Hellé peut y mettre fin. Le père, malgré l'amour qu'il porte à ses enfants, consent à leur départ. Les voilà qui s'en vont à l'aventure, arrivent au bord de la mer et Jupiter leur envoie un mouton à la toison d'or sur lequel ils montent pour la traverser. De frayeur, la fillette tombe dans l'eau et Phryxus atteint seul l'île de Colchos. Par reconnaissance, il offre son mouton à Jupiter. Le roi de l'île, Œthes, qui est père d'une fille très instruite en l'art de magie, voudrait empêcher que l'on dérobe ce mouton, et, dans cette intention, il confie la garde du temple à deux horribles bœufs et à un terrible dragon.

Cette « poeterie », dit Fillastre, est pleine de « grans et notables mysteres ». Junon, c'est notre première mère qui, par son péché, a chassé du ciel ses enfants, autrement dit les hommes et les

---

(1) Fonds Thott n° 465, voir Abrahams, *Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague*, 1844, pp. 80-85: les deux livres précédents sont les n^{os} 463 et 464. Pour les manuscrits de la Toison de Fillastre, consulter Sommer, *Recuyell*, I, p. LXVI: cependant il ne signale pas tous les manuscrits connus ; voir A. Bayot, *Observations sur les manuscrits de l'Histoire de la Toison d'or de Guillaume Fillastre*, *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, 1907, p. 425-38.

Les deux premières toisons ont été imprimées : voir Brunet, *Manuel du libraire*, II, col. 1258.

Reiffenberg, dans son *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, Bruxelles, 1830, p. XXXI, déclare que « l'Inventaire des Archives de l'Ordre (qui se trouve à Vienne) porte (p. 8): Copie authentique de l'office de la sainte Vierge dressé pour les fêtes de l'Ordre, dirigé sur le symbole de la Toison de Gédéon, examiné et approuvé par Guillaume, évêque de Tulle [Toul] et par l'université de Louvain, et présenté en 1458 à Philippe-le-Bon ». Je ne connais pas autrement ce document.

femmes ; ils sont partis à travers le monde, se sont embarqués sur cette mer de tribulations où parfois l'on tombe comme Hellé. Parfois aussi, quand on est ferme et fixe comme Phryxus sur son mouton, on parvient à l'île de Colchos et au temple de Jupiter, c'est-à-dire qu'on entre dans l'église triomphante où l'on présente à Dieu la Toison d'or qui symbolise ici une âme sainte et pure.

Il serait possible (toujours avec Fillastre, il s'entend) d'expliquer la chose autrement, mais plus intéressante est la question de savoir pourquoi la Toison est attribuée à Jason. C'est qu'il l'a acquise, dit notre auteur, par vertu de magnanimité. Le roi Œthes avait annoncé qu'elle appartiendrait à qui viendrait la prendre. Jason arrive de Thessalie sur son navire Argo et il s'en empare. Au cours de ses voyages, il a rencontré le vieux roi aveugle, Fineus, qui, marié en secondes noces, a tué les enfants de son premier lit pour plaire à sa femme. Depuis, le meurtrier est en butte aux poursuites des harpies. Il en est délivré par deux compagnons de Jason. Eh bien ! ce vieillard, c'est Adam qui, pour être agréable à Ève, nous a tous mis à mort, et les harpies sont les « ennemis denfer » qui tâchent de nous perdre. Dieu, pour nous sauver, nous a donné Jason, autrement dit le fils de Dieu, et le vaisseau de ce héros est « le ventre virginal de la glorieuse Vierge Marie ». Ses compagnons libérateurs incarnent ferveur d'oraisons et rigueur de pénitence. C'est ce qu'établissent saint Mathieu, saint Paul et saint Augustin, dont Fillastre invoque divers témoignages.

Jason, ayant conquis la toison grâce aux bons offices de Médée, s'enfuit avec elle, ce dont notre écrivain blâme l'industrieuse magicienne. Mais ne nous y trompons pas : Médée, c'est aussi, d'une certaine façon (façon qu'il nous explique) l'humanité sauvée, rachetée; la conquête de la toison, c'est la « rédemption de l'humain lignage ». Fillastre plaide manifestement la cause de Jason en qui d'aucuns voudraient peut-être ne voir qu'un païen qui s'est méconduit. A son avis, il faut le regarder comme l'incarnation de la vertu de magnanimité : en effet, Jason ne s'est-il pas montré tel en maintes circonstances, par exemple lorsqu'il a pardonné à Médée qui l'avait trompé ?

Toutefois il n'a pas le monopole de cette vertu et l'évêque de Tournai connaît bien des hommes qui l'ont également possédée : tels surtout les chrétiens, les personnages bibliques. Mais à quoi

bon remonter aussi haut? En voici plus près de nous qui sont les ancêtres de Philippe le Bon : les Charlemagne, les Clovis, les Clotaire, les Dagobert, les Charles-Martel... bref, toute la lignée des rois de France jusqu'à Charles VII et l'on pourrait arriver jusqu'aux ducs de Bourgogne.

La seconde vertu, dit Fillastre au début de son second livre, qui est attachée à l'état de noblesse est celle de justice et la seconde toison dont il doit parler est celle de Jacob. Nous ne nous y arrêterons pas : c'est encore le même genre d'interprétation allégorique, avec un nouveau défilé de personnages illustres de l'histoire.

Plus digne d'attention, pour nous, est le troisième livre consacré à la vertu de prudence et à la toison de Gédéon « sur le mistere de la quelle thoyson, dit l'auteur à Charles le Téméraire, est principalement fondé vostre dit tresnoble ordre ». Remarquez ce *principalement*. Il semblerait indiquer que Fillastre, que nous venons d'entendre si bien défendre Jason, adopte plutôt la théorie de Jean Germain qui s'est prononcé pour Gédéon. Malheureusement ce troisième livre n'est pas édité, et il ne se rencontre, comme nous l'avons dit, que dans un seul manuscrit. Toutefois des renseignements que j'ai pu obtenir de Copenhague (1) me mettent en mesure d'affirmer que cette partie de l'ouvrage est composée sur le même plan que les deux précédentes, et qu'elle a le même développement que celles-ci. On y trouve aussi les mêmes traités de morale et des exemples tirés de l'antiquité sacrée et profane, ainsi que des exemples appartenant aux vies des saints et des citations empruntées, entre autres, à Pétrarque et à des Pères de l'Eglise.

A tout prendre, dans les trois livres de Fillastre, le sujet proprement dit n'occupe qu'une place restreinte. Ayant à expliquer la Toison d'or, c'est-à-dire l'emblême de l'ordre, le pieux chancelier traite de diverses toisons célèbres ou plutôt il fait, de trois d'entre elles, le point de départ de dissertations morales sur les vertus que Philippe le Bon semble avoir voulu glorifier par son

---

(1) Je les dois à l'obligeance de M. E. Gigas, conservateur du Département des manuscrits de cette ville. Je l'en remercie bien sincèrement.

institution et aussi le point de départ de dissertations historiques qui embrassent une notable partie des annales du monde (1).

En somme, il ne paraît pas trancher la question de supériorité entre Jason et Gédéon. De la même manière encore, les deux patrons de la Toison d'or voisinent chez d'autres écrivains bourguignons. Par exemple, ici Jean Molinet fera une allusion à Jason (2); là il citera Gédéon, et, d'accord avec d'autres lettrés du du siècle, il le placera au nombre des neuf preux, et cela dans un poème sur la mort de Philippe le Bon où il représente le duc traversant différents cieux dont chacun est habité par une des vertus qui lui ont appartenu. Le huitième est celui de Vérité, laquelle y trône en compagnie des défenseurs de la foi, Gédéon et Judas Machabée. Gédéon aperçoit sur la poitrine de Philippe le Bon les insignes de la Toison d'or et il le félicite de la fondation de cet ordre qui a eu pour but « l'augmentation » de la foi catholique (3).

A propos de ce but, à propos de cette « augmentation » de la foi catholique, d'autres choses encore seraient à dire qui n'ont pu trouver place dans les pages qui précèdent. S'il nous était permis de nous étendre davantage, nous aurions volontiers discuté les intentions qu'a dû avoir Philippe le Bon en 1430, et nous aurions essayé de montrer ce qu'il y a de vrai et de faux dans telles préoccupations politiques et galantes qu'on lui a prêtées. L'on aurait vu qu'en définitive, si même l'aventure du païen Jason a servi d'emblème à son ordre, le duc a su imprimer à cet ordre un « caractère hautement moral », comme l'a écrit M. Godefroid Kurth (4).

Georges DOUTREPONT.

---

(1) C'est ce qui fait qu'on lui a attribué à tort une *Chronique de l'Histoire de France*: voir Molinier, *Sources de l'histoire de France* (Paris, Picard, 1904), IV, n° 3810.

(2) Leroux de Lincy, *Recueil de Chants historiques français*, 1841, I, p. 393.

(3) *Le throsne d'honneur*, composé entre 1468 et 1477 : voir *Faictz et dictz* de Molinet, édit. goth., Paris, 1531, fol. XXXVI-XLIV.

(4) *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1875, p. 345.

Un humaniste arlonais

Petrus Jacobi Arlunensis

(1459-1509)

Arluni gloria summa
H. Bebelius

Il serait inexact de dire que la ville d'Arlon se glorifie d'avoir donné le jour à Petrus Jacobi Arlunensis, qui naquit à Arlon en 1459, fut docteur en droit civil et en droit canon, prévôt de l'église collégiale de Backnang, conseiller des comtes et ducs de Wurtemberg, envoyé de Maximilien Ier aux principales cours de l'Europe et anobli par cet empereur, savant jurisconsulte, humaniste disert, diplomate habile, ami et protecteur des lettres dans sa patrie adoptive, et qui mourut à la diète de Worms en 1509. En effet, Petrus Jacobi Arlunensis porta le nom de sa ville natale depuis sa première jeunesse jusqu'à sa mort, et son propre nom est à peine connu des biographes luxembourgeois. Ils l'appellent Jacobi et déclarent qu'on ne sait pas à quelle époque il a vécu! (1)

Récemment, M. Ad. Schmidt a attiré l'attention sur lui en décrivant un recueil manuscrit d'inscriptions latines qui fut composé pour Petrus Jacobi Arlunensis par son ami Jean Straeler, d'Ulm, et qui est conservé à la *Hofbibliothek* de Darmstadt (2). En rendant compte de l'article de M. Schmidt, M. Godefroid Kurth disait: « Pierre Jacobi est un de ces humanistes de la première

---

(1) Dr Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, s. v. Jacobi. Prat, dans son *Histoire d'Arlon*, et Tandel, dans l'*Histoire des communes luxembourgeoises*, ne font que reproduire la notice insignifiante et inexacte de Neyen.

(2) Ad. Schmidt, *Zur Geschichte rheinischer Handschriften*, dans la *Westdeutsche Zeitschr.*, 24, 1905, pp. 79-100.

heure et il serait bien intéressant, aujourd'hui que son nom vient d'être arraché de l'oubli, de scruter la carrière de ce concitoyen et contemporain de Latomus » (1). Nous nous proposons de réunir ici les principaux faits de la vie de ce compatriote : les étroites limites qui nous sont tracées ne nous permettront pas de le replacer dans le cadre où s'est écoulée son existence (2).

Vers la fin du XV^e^ siècle, la petite ville d'Arlon vit naître plusieurs personnages qui jouèrent un rôle important dans l'histoire politique ou littéraire de leur temps. L'un d'eux, le célèbre humaniste Barthélémy Latomus (3), fut choisi par François I^er^ pour occuper la chaire d'éloquence latine que ce roi venait de fonder au Collège de France (1535). Dans une épître dédicatoire adressée à son ami d'enfance, Matthias Heldt, le 1^er^ Mai 1539 (4), il passe en revue ses concitoyens qui ont honoré leur ville natale. Ce sont d'abord les Busleiden, dont la fortune politique remontait à la fin du XV^e^ siècle et dont l'un fut archevêque de Besançon et l'autre, fondateur du Collège trilingue de Louvain ; c'est ensuite Matthias Heldt, qui était alors vice-chancelier de Charles-Quint pour les affaires d'Allemagne (5). Dans la même épître, il exalte un oncle paternel de Matthias Heldt : il ne le désigne pas par son nom, et jusqu'ici personne n'a vu de qui il voulait parler. Dans le portrait qu'il esquisse, nous reconnaissons sans peine le D^r^

---

(1) *Archives Belges*, 1906, p. 247.

(2) Nous nous sommes servi surtout du ms. de Darmstadt (n° 2533), que M. Ad. Schmidt a eu l'obligeance extrême de nous envoyer à l'Université de Liège, des ouvrages de Henricus Bebelius et d'une courte notice qui a paru dans les *Studien der evangelischen Geistlichkeit Wirtembergs*, hrsg. von Ch. B. Klaiber, III^ten^ Bandes I^es^ Heft (Stuttgart, 1831) : *D^r^ Peter Jacobi, Probst zu Bakuang*, vom Stadtpfarrer Heyd (pp. 180-187). — Nous avons reproduit *in extenso* tous les documents dans le *Musée Belge. Revue de Philologie classique*, Janv. 1908. Ils sont au nombre de 25 et nous y renverrons ici, en les désignant par leur numéro d'ordre en chiffres romains.

(3) Sur Barth. Latomus, voy. la notice de L. Roersch dans la *Biographie nationale* de Belgique, et E. Wolff, *Un humaniste luxembourgeois au XVI^e^ siècle, Barthelemy Latomus d'Arlon*. I. Progr. du Gymnase de Luxembourg, 1902.

(4) En tête de son édition du *Pro Caecina*, de Cicéron (Paris, 1539). Cette épître est reproduite par E. Wolff, *o. c.*, p. XL-XLII. C'est notre n° XVI.

(5) Latomus dit *Ornatissimo viro Matthiae Heldo, sac. Ro. Imperii per Germaniam Vicecancellario*. Voilà pourquoi Neyen a cru qu'il s'appelait « *Heldt* ou *Heldo* ».

Petrus Jacobi Arlunensis. Latomus, qui était né vers 1496, car il fut le condisciple de Matthias Heldt, qui était né le 30 décembre 1496 (1), nous dit, qu'il a *entendu parler*, dans son jeune âge, de cet oncle de Matthias, savant jurisconsulte, qui avait uni l'amour des lettres à l'étude du droit, comme son neveu faisait lui-même. Cet homme distingué et éminent, dit-il, a excellé dans l'une et l'autre de ces branches au point qu'il « est devenu un ornement pour sa ville natale ». Il nous dit encore qu'il *a vu* sa bibliothèque à l'époque où lui-même fréquentait l'école d'Arlon (*ludus litterarius*) avec son ami d'enfance, Matthias : les gens compétents, continue-t-il, vantaient la richesse de cette bibliothèque et elle devint

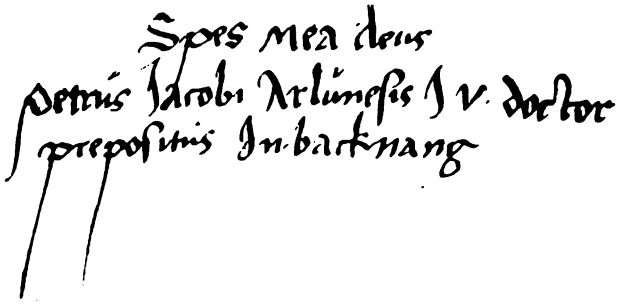

Signature de Pierre Jacobi. Manuscrit de Darmstadt 2533, folio 9 *a*

la propriété de Matthias Heldt, qui ne s'en est pas contenté, mais l'a enrichie encore. Pierre Jacobi mourut à Worms en 1509. Son neveu Matthias, fils du futur échevin arlonais Nicolas Heldt, et Barthélémy, fils du maçon Henri, écoliers à Arlon, avaient alors 13 ans. La bibliothèque de Pierre Jacobi fut apparemment léguée à sa famille — c'était, nous le verrons, à peu près tout ce qu'il laissait — et transportée à Arlon.

Si les paroles de Latomus ne suffisaient pas pour faire reconnaître Pierre Jacobi dans ce jurisconsulte lettré, son identité serait établie par une note écrite de sa main à l'intérieur de la couverture du ms. de Darmstadt (IX, b) :

---

(1) Voy. plus loin, p. 212. — Ces dates sont enfin établies. On faisait naître Latomus en 1485 (voy. E. Wolff, p. 10, n. 1, qui penche pour 1498) et Matthias Heldt vers 1500.

> Anno verbi incarnati millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto in vigilia divae Barbarae virginis et martyris, circa horam primam a meridie est natus Mathias Held, fratris mei filius, Arluni in edibus dicti fratris mei Nicolai Held.

Il était donc frère de Nicolas Heldt et oncle paternel de Matthias Heldt. Une autre note écrite de sa main (IX a), vers la même époque [1], nous apprend qu'il naquit lui-même en 1459 :

> Anno domini MCCCCLXXIX Basileae primam deposui lanuginem Petrus Jacobi Arlunensis anno aetatis XX.

Il fut donc à peu près contemporain des Busleiden, il précéda d'un demi-siècle B. Latomus et M. Heldt, et il montra le chemin à son jeune neveu. Il appartenait à la famille des Heldt. Ce nom était porté avec honneur dans son pays natal [2], car son père Nicolas devint échevin d'Arlon en 1520 [3]. Pourquoi Pierre Jacobi ne le prit-il pas ? On peut supposer qu'il fut le premier membre de sa famille qui s'illustra et que le nom de Heldt était encore obscur. Quoi qu'il en soit, il suivit une mode de son temps en préférant le prénom de son père (au génitif) et un surnom tiré de sa ville natale [4]. C'est le nom sous lequel il se fit sans doute inscrire à l'Université et qu'il porta le reste de sa vie [5].

Le manuscrit de Darmstadt nous fournit de précieux détails sur la jeunesse et sur les études de Pierre Jacobi. L'auteur du ms., Jean Stracler d'Ulm [6], se lia d'amitié avec lui sur les bancs de l'Université et, dans la dédicace (n° X) de ce recueil d'inscriptions, il rappelle longuement les études faites ensemble, les Universités que Pierre Jacobi fréquenta, enfin toutes les circonstances qui avaient noué entre eux des liens étroits.

[1] Le ms. lui fut remis en Déc. 1500 (n° X).

[2] *Etenim non solos iampridem Buslidios, sed etiam Heldos memoramus inter praecipua municipii nostri decora.* Latomus, *l. c.* (en 1539).

[3] Prat, *Histoire d'Arlon*, II, p. 216.

[4] Nous conjecturons que son père s'appelait Jacobus Heldt. On voit par là qu'il est dangereux de conclure de noms pareils à l'absence d'un nom de famille. Il se peut toutefois que Pierre n'ait été que le demi-frère de Nicolas.

[5] Latomus fut inscrit à Fribourg sous le nom de *Bartholomaeus Henrici lapicidae Arluvensis*.

[6] Voyez Ad. Schmidt, *o. c.*, p. 96.

Pierre Jacobi, comme son neveu Matthias et comme Latomus, dut commencer ses études à l'école d'Arlon. Il y apprit, dans le *Doctrinale* d'Alexandre de Ville-Dieu, grammaire rédigée en

Couverture du manuscrit de Darmstadt 2533 (0 m. 26 × 0 m. 18).

hexamètres, à lire et à écrire le latin; peut-être y reçut-il quelques notions de philosophie et de dialectique. Du *ludus litterarius*, on

passait alors à l'Université vers l'âge de 15 ans et même plus tôt. C'est aux Universités de France et d'Italie qu'on allait de préférence continuer et achever ses études. Pierre Jacobi s'expatria donc et ce fut pour ne plus revoir que temporairement sa patrie.

C'était l'époque où l'humanisme, qui régnait en Italie depuis un siècle, passait les Alpes et pénétrait peu à peu dans les pays du Nord, en France et en Allemagne. Il prenait le dessus dans les vieilles Universités et il entrait en maitre dans les nouvelles, qui naissaient partout sous son influence, par l'initiative des princes et avec le concours des Papes, qui leur accordaient souvent leurs privilèges. Le jeune Pierre Jacobi fut jeté dans ce mouvement tout de suite. Il devint un « étudiant errant ». Straeler ne donne malheureusement aucune date. Pierre Jacobi vient de nous apprendre lui-même qu'en 1479 il était à Bâle. C'était au moment des dernières disputes entre nominalistes et réalistes. Il avait alors 20 ans et il était à peu près arrivé à la fin de sa vie vagabonde. Il s'était peut-être rendu d'abord à Paris, où il suivit probablement (1) les leçons de rhétorique professées au Couvent des Mathurins par Rob. Gaguin, que Reuchlin, plus âgé de 4 ans, suivit en 1473 (2). A Orléans, il s'appliqua au droit; il continua cette étude à Pavie, où il fréquenta les leçons des plus savants jurisconsultes, dit Straeler, particulièrement celles de Jason Mainus (3). C'est à l'antique université de Sienne que Straeler et Jacobi conquirent ensemble le grade de docteur *utriusque iuris*, qui leur fut décerné, suivant l'usage, en une séance solennelle, présidée par l'illustre professeur de droit Bartholomaeus Suzzinus (Soccini) (4). Sa principale étude fut donc celle du droit, civil et canon. Elle n'allait pas sans celle de la philosophie et de la rhétorique, surtout des lettres

(1) A la fin du ms. de Darmstadt, nous trouvons un diplôme de Dagobert, dont l'écriture diffère de celle du reste de ces ms., et pourrait être l'écriture cursive très soignée de Pierre Jacobi. Or, ce document est suivi d'une note (n° IX d) qui dit que Dagobert mourut le 1er Févr. 614, *ut refert Robertus Vaguinus* (= *Gaguinus*), *egregius de origine et gestis Francorum descriptor, quo ipse aliquando in humanitatis studio Parisiis praeceptore usus sum.*

(2) L. Geiger, *Reuchlins Briefwechsel*, p. 199. L. Thuasne, *Roberti Gaguini Epistolae*. Tome I, p. 31 (Paris, 1907).

(3) Professeur à Pavie de 1467-1485 et de 1489-1519. Ulysse Chevalier, *Repertoire*, I, 1449.

(4) Né à Sienne en 1436. U. Chevalier, *o. c.*, I, 2112.

latines. Plus tard, son ami, l'humaniste Henricus Bebelius, résume les études de Jacobi dans l'une des épitaphes versifiées qu'il composa pour lui (XIX, 1-2) :

Quid iuvat a puero sofiam studuisse frequenter,
Rhetoricen, leges, iura sacrata patrum? (1)

Pierre Jacobi conquit le grade de docteur avant l'an 1480. Il ne s'en contenta pas. C'était l'époque où l'étude du grec se répandait en France et puis en Allemagne, l'époque de Jean Reuchlin (1455-1522) et de Guillaume Budé (1467-1540). Pierre Jacobi avait lié connaissance, peut-être à Paris déjà, avec Reuchlin, le célèbre helléniste de Phorzheim, qui enseigna la langue d'Homère à l'Allemagne. Déjà entré dans la vie active, il voulut, lui aussi, compléter son instruction par l'étude du grec. En 1488, nous le retrouvons à Pavie, où il s'était rendu peut-être uniquement pour étudier cette langue ; au moins saisit-il cette occasion de l'apprendre ou de s'y perfectionner. Son ami Reuchlin, qui avait appris le grec à Paris, l'avait chargé de lui procurer à Pavie des livres grecs et latins et lui avait remis un catalogue de ceux qu'il possédait. Nous avons conservé trois lettres latines écrites de Pavie par Pierre Jacobi à Jean Reuchlin, le 1er Janv., le 1er Mars et le 1er Sept. 1488. Il y parle de la mission que son ami lui avait confiée et le supplie de préciser les ouvrages qu'il désire. Ses maîtres de langue grecque, dit-il, et Georges Merula lui-même, à qui il avait montré le catalogue, admirent la richesse de la bibliothèque grecque de Reuchlin, et il ne sait quels livres il doit acheter. Ne recevant pas de réponse, il annonce à Reuchlin qu'il lui envoie en cadeau les meilleurs des 300 volumes acquis à grands frais et de sa bourse. Ces lettres, écrites sur le ton de l'intimité, nous donnent une idée du style de Jacobi à cette époque et jettent un peu de lumière sur la nature de son esprit. Il aime le badinage et il traite avec quelque rudesse cet ami qui était son aîné de quatre ans (2). Suivant la mode du temps, il fait étalage d'érudition et

(1) Dans sa description des armoiries de Petrus Jacobi, Bebel dit encore (XVII, v. 80) : *Emeritum sophiae militium referens.*

(2) Nos I-III. Elles se trouvent dans le recueil intitulé : *Clarorum virorum epistolae missae ad J. Reuchlinum Phorcensem*, imprimé à Tubingue en 1514, à Hohenau en 1519 et à Zurich en 1558. Voy. L. Geiger, *op. c.*, pp. 2-3, qui se borne à résumer les lettres de Jacobi. — Reuchlin demandait un Pline et un Tite Live. Jacobi promet de lui envoyer un Strabon qu'il a acheté.

cite longuement les anciens, Pline le Naturaliste, Aulu-Gelle, Quintilien.

A cette époque (1488), Pierre Jacobi était déjà établi dans le Wurtemberg et il était devenu l'un des conseillers du comte Eberhard le Barbu. Ce prince (1445-1496), qui fonda la grandeur de son pays, était pénétré de l'esprit de son temps. Il ne connaissait pas le latin, n'ayant reçu, suivant les ordres de son père, qu'une instruction rudimentaire. D'une nature sauvage dans sa jeunesse, il était revenu tout transformé d'un voyage en Terre Sainte (1468). Dès lors, il s'appliqua à bien gouverner ses États et il favorisa les lettres et les sciences. C'est lui qui fonda, en 1477, l'Université de Tubingue. Il s'entoura de savants (1) et fit asseoir dans son conseil les docteurs à côté des nobles, dit Mélanchthon (2), qui écrivit son panégyrique et qui cite parmi ces docteurs Petrus Jacobi, Johannes Nauclerus (Vergenhans), le premier recteur de l'Université de Tubingue, et Capnio (Joannes Reuchlin).

Quelles circonstances conduisirent Pierre Jacobi dans le Wurtemberg? Ce furent probablement des condisciples, tels que Straeler (3), qui l'y amenèrent, et c'est peut-être son titre de docteur, sa connaissance du droit et du latin, qui le signalèrent à l'attention d'Eberhard le Barbu. Il semble que la première mission que ce prince lui confia, ce fut l'instruction de son fils naturel, Louis de Wurtemberg. Ce jeune homme bien doué fut inscrit à l'Université de Tubingue en 1480 et il en sortit docteur *utriusque iuris* (4). Légitimé par l'empereur Frédéric en 1484, il fut créé baron de Greiffenstein en 1493 par son père (5). Il était un peu moins âgé que son précepteur, mais il mourut avant lui. Le manuscrit de Darmstadt nous a conservé une épitaphe en vers composée,

---

(1) Dans la dédicace de ses *Commentaria epist. scribendarum*, Bebel dit à Ulrich : *Vide quantum scientium et scientiarum cultores observaverit!*

(2) Melanchthon, *Decl. de duce Eberhardo*, dans le *Corpus Reformatorum*, t. XI, p. 126 (notre n° XXIV).

(3) L'amitié de Straeler et de Jacobi datait de loin, car Straeler rappelle à Jacobi qu'il lui écrivait déjà d'Orléans. C'est peut-être à Paris qu'ils avaient lié connaissance.

(4) J. N. Steinhofer, *Der neuen Wirtembergischen Chronik III^ter Teil* (Stuttgart, 1752), p. 337.

(5) Steinhofer, III, pp. 337, 410, 534 et 505.

suivant la mode du temps, par le maître en l'honneur de son élève. Cette pièce inédite est un des rares spécimens du talent poétique de Pierre Jacobi ; c'est pourquoi nous la reproduisons ici :

Epitaphium Ludovici Baronis
in Grifenstain militis et doctoris.

Nil magis est certum summa mortalibus hora :
Serius aut citius, una terenda via est.
Frustra ego per terras et longa per equora vectus,
Vivere dum fas est, hoc tegor in tumulo.
Optima pars vitae supremo ex funere pendet :
Foelix quod patriis funeror hijs sedibus.
Si pietas, si vestra fides conscendit Olympum,
Terra tegit cineres, spiritus astra tenet.

Quod fecit Petrus Jacobi Arlunensis,
I. U. doctor, praepositus in Backnang, eius
preceptor.

C'est donc vers 1480, à l'âge de 21 ans, que Petrus Jacobi fut admis à la cour d'Eberhard le Barbu. Il ne quitta plus le Wurtemberg et vit encore le court règne d'Eberhard le Jeune et les débuts d'Ulrich I. Ne serait-ce pas en récompense de son préceptorat qu'il obtint, tout jeune, les bénéfices ecclésiastiques très honorables qui le rangèrent d'emblée parmi les personnages les plus considérés du comté ? Dès 1481, à l'âge de 22 ans, il est prevôt de l'église collégiale de S. Pancrace à Backnang, transférée alors du clergé régulier au clergé séculier (1). Plus tard, il porte aussi les titres de chanoine à Stuttgart (2) et de curé à Waiblingen (3). En tête de ses épitaphes (4), Bebel l'appelle encore chanoine de S. Siméon à Trèves. Pierre Jacobi avait donc embrassé l'état ecclésiastique, car un laïque ne pouvait revêtir toutes ces charges, en partie au moins effectives. Il reçut probablement même la prêtrise, car son ami Henricus Bebel nous dit dans sa description des armoiries de Pierre Jacobi (XVII, v. 29-32) :

(1) Steinhofer, III, 339. Dédicaces de Straeler (1500) et de Bebel (1504-1509).
(2) En 1498. Steinhofer, p. 707. Dédicaces de Bebel.
(3) En 1498. Steinhofer, p. 707.
(4) En 1509.

Sic tibi religio placet et venerabile Christi
Supplicibus votis rite ministerium.
Quantus et in divum cultus tibi fervor habetur,
Campus id ignitus significare solet (1).

Bebel parle ailleurs des soucis journaliers que donnaient à Pierre Jacobi les affaires ecclésiastiques (2). En effet, ces bénéfices, qui lui procuraient sans doute d'importants revenus, lui valaient aussi des charges très absorbantes(3). Elles lui donnaient, d'autre part, une influence très grande dans des affaires publiques, car Jacobi occupait une place très haute dans le clergé wurtembergeois, qui jouait un grand rôle dans les affaires du comté (4), et la faveur d'Eberhard le Barbu lui fit confier des missions délicates.

Nous devons passer assez rapidement sur le rôle que Pierre Jacobi joua dans les affaires religieuses et dans la politique de son pays d'adoption. On peut dire que c'est son titre de docteur *utriusque iuris*, sa science juridique et son talent d'orateur qui lui valurent toute son autorité. C'était une habitude générale à cette époque d'employer dans la politique et dans la diplomatie des humanistes et des ecclésiastiques instruits, des « docteurs », comme on disait déjà en Allemagne : grâce à leur connaissance du latin, ils n'étaient étrangers nulle part. Pierre Jacobi avait la réputation d'un jurisconsulte expert, d'un orateur éloquent, d'un savant d'une science profonde, ce qui veut dire d'un humaniste versé dans l'histoire et les lettres anciennes. A ces qualités de l'esprit il ajoutait les plus belles qualités morales. Bebel vante à plusieurs reprises (5) sa probité et sa piété, son mépris des choses de la terre — il mourut pauvre —, son esprit toujours tourné vers

(1) Dans la même pièce, Bebel insiste sur sa piété (*amor in divos*) et il explique sa devise : *Spes mea Deus*.

(2) *Facetiarum* l. II. Epître dédicatoire (n° XIV).

(3) Voyez là-dessus D. F. Cless, *Versuch einer kirchlich-politischen Landes- und Cultur-Geschichte von Wirtemberg*. II^ter Teil, II^e Abteilung (Gmund, 1808), p. 213 (Probste), 222 (Canonici), 247 (Backnang), etc.

(4) D. F. Cless, *o. c.*, p. 303-332 : Prälaten als Räte und Landstände.

(5) Dans la description de ses armoiries et dans les épitaphes. Dans le Règlement du Wurtemberg voté par les trois ordres le 30 Mars 1498, Pierre Jacobi est ainsi qualifié *der dann geschickt, gelehrt, auch erbars Wesens und Lebens ist*. Steinhofer, III, p. 707

le haut, ses mœurs pures, sa douceur, sa prudence et sa candide

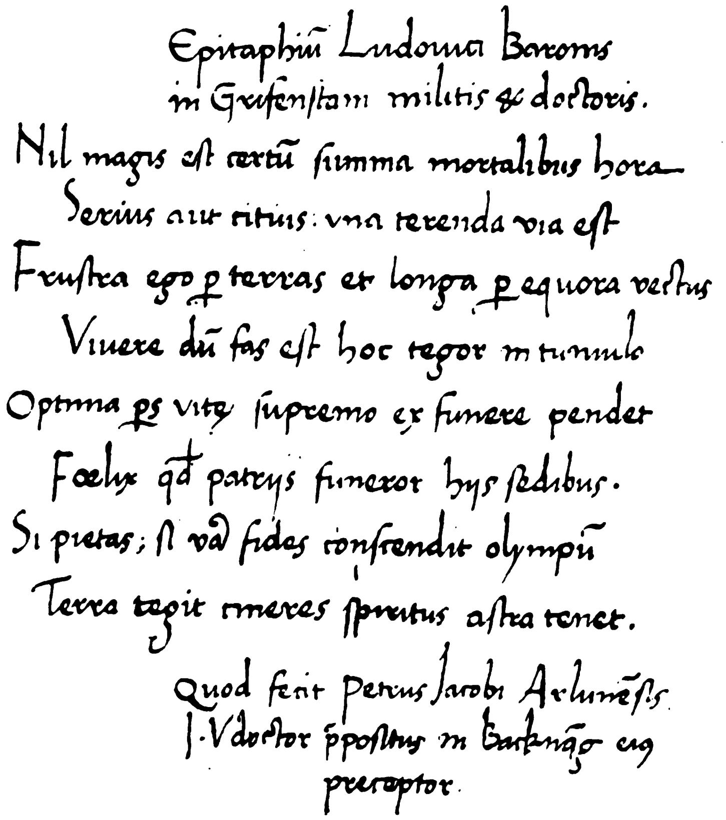
Epitaphiũ Ludouici Baronis
in Grifenstain militis & doctoris.
Nil magis est certũ summa mortalibus hora
Serius aut citius: vna terenda via est
Frustra ego p terras et longa p equora vectus
Viuere dũ fas est hoc tegor in tumulo
Optima ps vite supremo ex funere pendet
Foelix qd patrys funeror hys sedibus.
Si pietas; si vera fides conscendit olympũ
Terra tegit cineres spiritus astra tenet.
Quod fecit Petrus Jacobi Arlunẽsis
J. V doctor ppositus in Backnãg eius
preceptor.

Manuscrit de Darmstadt 2533, folio 9 *a*.

bonne foi ; en un mot, « toutes les vertus ont élu domicile dans son âme » :

Hinc sapiens coluit virtutes relligiose,
Cum probitate pium, cum pietate fidem. XX, 25-26.

Il lui fait dire dans une épitaphe :

At iuvat hoc miserum, virtutes quod venerabar ;
Hinc mihi confido conciliasse Deum.
Dilige virtutes qui vis obiisse beatus ;
Caetera sunt fraudes quaeque sub orbe placent. XIX, 19-22.

Bebel ne se lasse pas de célébrer l'homme et il élève jusqu'aux nues le jurisconsulte, l'orateur, l'humaniste. Dans une petite pièce en distiques élégiaques (*elegidium*), il dit (XVIII, 1-4) :

Iuris et aequarum vir consultissime legum,
Petre, inter raros connumerande viros,
Eloquii princeps, et quem facundia grandis
Conciliat ducibus Caesarioque viro.

Dans une de ses épitaphes, il s'écrie (XX, 11-12):

Plangite direptum, civilia iura, patronum
Et decreta patrum pontificumque νόμος.

Et il le compare au prince des orateurs romains (XX, 15-17):

Hic fuit eloquii πειθώ facunda latini:
Mellifluo novit cum Cicerone loqui.

Nous reviendrons plus loin sur ces louanges: s'il faut faire la part de l'exagération inséparable du panégyrique et de l'éloge funèbre, il reste au moins que le prévôt de Backnang était un jurisconsulte savant, qui parlait avec élégance la langue latine.

Eberhard le Barbu lui conserva sa confiance jusqu'à la fin de sa vie, et sous Ulrich Ier son crédit s'accrut encore. Dès 1481, on trouve son nom parmi les treize prélats signataires d'un traité d'alliance entre les deux comtes qui se partageaient alors le Wurtemberg, Eberhard le Barbu ou l'Aîné et Eberhard le Jeune (1).

En 1482, Eberhard le Barbu se rendit à Rome pour obtenir de Sixte IV le règlement de certaines affaires ecclésiastiques. Il avait pris pour secrétaire le jeune Reuchlin (2), « qui avait vu beaucoup de pays et qui parlait et prononçait mieux le latin qu'on ne le faisait en Souabe » (3). Johannes Nauclerus, Petrus Arlunensis et Gabriel Biel accompagnaient aussi le comte et c'étaient eux, dit Mélanchthon, qui avaient conseillé à Eberhard d'emmener avec lui Reuchlin ; il les qualifie à tort de « vieillards » car Pierre Jacobi n'avait que 23 ans (4). De plus, Strœler nous apprend qu'à Rome, Pierre Jacobi fut aussi le porte-parole

(1) Steinhofer, III, p. 339. Il signe alors *Jacob zu Backnang, Probst.* — Le Wurtemberg avait été partagé en 1437 entre les deux frères, Louis l'Ancien, père d'Eberhard le Barbu, et Ulrich, père d'Eberhard le Jeune.

(2) L. Geiger. *Johann Reuchlin. Sein Leben und seine Werke.* Leipzig, 1871. J. H. Maius, *Vita Jo. Reuchlini Phorcensis.* Durlaci, 1887.

(3) Melanchthon, *Decl. n° 127* (a. 1552): *De Capnione Phorcensi* (*Corpus Reform.*, XI, p. 1003).

(4) *L. c.* Mélanchthon dit : *senes*, et, d'après lui, Maius, p. 169, dit : *aetate graves.*

d'Eberhard : tu m'écrivais, dit-il, *ex urbe Romana, cum illic tui prudentissimi olim principis iussu oratorem gereres* (1).

·PETRVS IACOBI·ARLVN
ENSIS I·V· DOCTOR·

SPES·MEA·DEVS·

Armoiries de Petrus Jacobi en 1500 (date du manuscrit de Darmstadt 2533). Ms, folio 15 b.

En 1495, Eberhard le Barbu se rendit à la diète de Worms avec une suite brillante, dans laquelle figurait le prévôt de Back-

(1) Dédicace du ms. de Darmstadt (n° X).

nang (1). Ce fut là, le 21 juillet, qu'en reconnaissance des services rendus à l'Empire comme chef de la ligue de Souabe, Maximilien Ier éleva le comte au rang de duc.

Ce prince éclairé, adoré de ses sujets, mourut sans enfants, le 24 Févr. 1496, à l'âge de 51 ans. Il avait pris soin d'assurer l'avenir du Wurtemberg. En effet, dès 1482, il avait conclu avec son cousin Eberhard le Jeune, le célèbre accord de Münsingen, d'après lequel le comté, partagé en 1437 entre les pères des deux comtes, devenait indivisible. Eberhard le Barbu en restait seul maître et après lui le trône revenait à Eberhard le Jeune ; mais celui-ci s'était engagé à maintenir un conseil de régence qui était composé de douze membres choisis par Eberhard le Barbu dans les trois ordres et qui devait se compléter par cooptation. A peine monté sur le trône ducal, il se brouilla avec le conseil et avec les trois États qui votèrent, le 30 mars 1498, un Règlement en 42 articles, que le duc refusa de sanctionner. Il fut déposé par Maximilien Ier en 1498 et remplacé par son neveu Ulrich Ier, âgé de 11 ans.

Sous le court règne d'Eberhard le Jeune, Pierre Jacobi avait joui d'une certaine influence. Le 15 juillet 1496, on le voit prêter le serment de membre du Conseil ducal (2). En 1497, il est envoyé à la diète de Lindau (3). Le Règlement du 30 Mars lui avait assigné une charge très importante à la cour : avec d'autres prélats, il devait s'occuper de l'expédition journalière des affaires et il avait, en outre, la mission de surveiller l'instruction de l'héritier présomptif, du jeune Ulrich (4).

Après la déposition d'Eberhard, Pierre Jacobi resta précepteur d'Ulrich et conseiller ducal. C'est donc la seconde fois qu'il remplit cette délicate mission dans la famille princière, et Bebel le rappelle dans une de ses épitaphes (XIX, 3-4) :

Nobiliumque ducum pueros et pignora chara
Quid prodest nobis instituisse bene ? (5)

(1) Steinhofer, III, p. 551 : *D. Peter. Probst zu Backnang.*

(2) Il n'était pas parmi les douze conseillers désignés par Eberhard le Barbu. Steinhofer, III, p. 657.

(3) *Ibid.* p. 677.

(4) *Ibid.*, p. 707, art. 21, et p. 726, art. 31. Voy. notre n° XXV.

(5) En 1500, Bebel dit à Ulrich : *cum tecum habeas plures viros in omni genere virtutum et scientiarum praestantissimos quorum ductu et auspiciis nihil ages quod te fecisse poeniteat.* Dédicace des *Comment. epist. scrib.* Il parle du conseil ducal.

Dans les dédicaces de 1504 et 1506, et en tête de ses épitaphes

Armoiries reçues par Pierre Jacobi de Maximilien I 1505. (Ms. de Darmstadt, folio 37)

(1509), il l'appelle *ducalis senator*, *vir clarissimus*. Pierre Jacobi fut donc membre du conseil ducal jusqu'à la fin de sa vie.

Le 26 sept. 1502, Ulrich fit son testament à Münsingen : Pierre Jacobi est le premier des sept signataires (1).

A une date inconnue, il fut envoyé en mission auprès du roi de Bohème (2).

Maximilien Ier avait sans doute remarqué le sage et savant conseiller de son ami Eberhard le Barbu et il fit lui-même appel à sa prudence et à ses lumières. Il lui confia à plusieurs reprises de lointaines missions diplomatiques. S'il faut en croire son panégyriste, Pierre Jacobi fut envoyé à la plupart des cours de l'Europe, en France et en Italie, en Angleterre et en Espagne. Il vit la Castille, Léon et Grenade (3).

Quid lustrasse iuvat me te, Germania mater,
Regna Boema simul, Galliam et Italiam ?
Quid Castella iuvat ? Legio quid ? Baetica quid te ?
Anglorumque solum quid peragrasse iuvat ?
Quid iuvat et reges me obstupuisse loquentem ?
Omnibus acceptum quidque fuisse iuvat ? XIX, 5-10.

La date et l'objet de ces missions nous sont inconnues. Bebel laisse entendre qu'elles furent nombreuses et qu'elles eurent un plein succès. Il va jusqu'à dire que Pierre Jacobi fut mêlé à toutes les affaires de l'Empire :

Solverat hic dubias lites, prudentior alter
Nec fuit in causis consilioque ducum...
Caesaris orator reges devinxit Iberos
Perculit externo regna Britanna solo.
Hoc sine nec reges tractare negotia sueti ;
Imperii causis omnibus intererat. XX, 19-22 (4).

L'empereur, pour récompenser les services de son ambassadeur, l'anoblit et lui conféra des armoiries, dont on trouve un beau

(1) Steinhofer, pp. 822-823 : *D. Petrus Jacobi, Probst zu Bucnang.*

(2) Description des armoiries, n° XVII, v. 14 : *dum ducis orator regna Boema petis.* Voy. aussi XIX, v. 6.

(3) XVII, v. 11-16. Épitaphes : XIX, v. 5-10 ; XX, v. 17-22.

(4) XX, v. 13-14 et 19-22. Dans la dédicace de *Germani sunt indigenae*, Bebel dit : *quod ad Hispanias, Britannias celerosque reges clarissimos a Caesare nostro Maximiliano summa cum laude tua mitti soles.* En 1500, Johannes Straeler écrit dans son épître dédicatoire : *Nam ex ultimis Hispaniae Galliarumque finibus saepius tuas litteras disertissimas ac omni humanitate plenas accepi maxima cum voluptate.*

dessin dans le manuscrit de Darmstadt, avec une longue description en vers de Bebel. Sa devise était : *Spes mea Deus*. Le manuscrit étant de Décembre 1500, c'est après cette date qu'il reçut ses titres de noblesse. Les armoiries portent la date de 1505 (1). Il venait de remplir une mission à Grenade, reprise aux Maures le 2 janvier 1492, par Ferdinand et Isabelle. Bebel dit (v. 69-70) :

> *Nuper* ut orator Granatam missus ad urbem,
> Quae Saracenorum pertulit ante iugum.

En 1506, il souffrait de la fièvre; en cette année-là, il était allé chercher la santé aux bains de Wildbad (2). Sa dernière mission lui fut confiée en 1509 : il assistait à la diète de Worms, comme envoyé du duc ou de l'empereur. Il y mourut le 13 Mai, regretté de tous et pleuré, dit Bebel, par les princes, par la noblesse et par le peuple :

> Imperii proceres quod me luxere per unum
> Illustresque duces quid iuvat et comites? (3)

Tel fut, en peu de mots, le grand rôle que Petrus Jacobi Arlunensis joua dans les affaires de sa patrie adoptive et de l'Empire. Voici en quels termes sa mort est consignée dans un calendrier du monastère de Lorch (XXIII) :

> A. Dni 1509 3 id. Maii ob(iit) egregius vir, Dn^us^ Jacobus Petri (sic), praepositus in Backnaw et consiliarius famosus et praecipuus Ducis Udalrici de Wirtemberg. Hic fuit primus praepositus post translationem de canonicis regularibus ad canonicos seculares factam per dispensationem sedis apostolicae in eodem loco Backnaw (4).

Nous avons intitulé cette notice : *Un humaniste arlonais*. Humaniste, c'est-à-dire versé dans la connaissance du latin et du

---

(1) Nous reproduisons ce dessin, sans les couleurs. Il se trouve sur un feuillet ajouté après coup en tête du manuscrit. Après l'épitre dédicatoire de Straeler se trouve un autre dessin d'armoiries plus simples, que Petrus Jacobi possédait donc déjà en 1500; Maximilien ne fit que les compléter. Les armoiries primitives de Pierre Jacobi étaient sans doute celles de sa famille ou celles de docteur *utriusque iuris*.

(2) Bebel, épitre dédicatoire de *Facetiarum liber I* (n° XIII). Voy. plus loin.

(3) Dans une épitaphe (XIX, 11-12). Voyez aussi la dédicace du *Triumphus Veneris* (XV), plus loin.

(4) Steinhofer, III, p. 936.

grec, admirateur des lettres anciennes et attendant d'elles la renaissance intellectuelle et littéraire, Pierre Jacobi l'était certainement. Il parlait le latin avec une élégance cicéronienne, dit Bebel. Il avait appris le grec à Pavie en 1488. Si sa vie fut absorbée presque entièrement par les affaires politiques et ecclésiastiques, il y trouvait encore l'occasion de faire valoir sa science d'humaniste et son talent d'orateur, aussi bien que sa connaissance du droit. Les affaires ne lui ont guère laissé le temps d'écrire (1) : il manifesta du moins son amour des lettres d'une double manière : en faisant d'elles l'ornement de sa vie, l'occupation de ses loisirs, et en protégeant les humanistes ou en entretenant avec eux des relations d'amitié.

Il avait le goût des livres et des beaux manuscrits ; il aimait, suivant la mode du temps, à collectionner des inscriptions latines, de beaux vers, de beaux discours. Il avait réuni une bibliothèque très riche, dit Latomus, qui la vit dans son enfance à Arlon, et qui ajoute qu'elle prouvait que Petrus Jacobi aimait autant les lettres que la science du droit. Nous avons vu qu'elle passa par héritage à son neveu, le vice-chancelier Matthias Heldt, qui mourut à Cologne. C'est ainsi sans doute que le beau manuscrit de Darmstadt arriva dans cette ville, d'où il passa au commencement du XIX^{e} siècle à Darmstadt (2). Calligraphié avec soin, il contient des inscriptions copiées en Italie, en Espagne, en France et en Allemagne ; puis, d'élégantes épitaphes versifiées, recueillies sur des monuments modernes dans les mêmes pays ; enfin, des anecdotes en prose et des pièces de vers de toutes sortes. Straeler avait fait exécuter ce manuscrit sur la demande de Pierre Jacobi, mais celui-ci avait fourni lui-même une partie des inscriptions, celles d'Espagne notamment, car Straeler n'était probablement pas allé dans ce pays. Au manuscrit de Straeler, qu'il reçut en décembre 1500, il fit ajouter quelques feuillets : sur le premier, il fit peindre ses armoiries (1505) et il transcrivit sur les autres des textes qui avaient pour lui un intérêt particulier. Il lui fit donner

(1) Neyen. *Biographie Luxembourgeoise* (et après lui Prat et Tandel) lui attribue à tort un ouvrage de Bebel qui lui est dédié et qui est reproduit dans Schardius, *Historicum opus* (Bâle, 1574), t. I, p. 237.

(2) En 1801, le manuscrit était devenu la propriété du baron von Hüpsch, qui habitait Cologne et légua ses livres à la bibliothèque de Darmstadt en 1805. Voy. Ad. Schmidt, *o. c.*, pp. 92-93.

une reliure luxueuse et il y nota de sa main certains événements de famille. Sa quatrième lettre à Reuchlin (1498) nous montre le goût enthousiaste qu'il avait pour les beaux discours (n° IV). Son ami Reuchlin lui avait fait lire la harangue qu'il avait adressée au pape Alexandre VI en faveur de Philippe de Bavière (7 août 1498); Petrus Jacobi insiste pour qu'il lui fasse cadeau d'un exemplaire de ce « très élégant discours » : ce sera une preuve de son amitié.

Parmi ses intimes figurent les plus fameux humanistes de son temps. Nous venons de mentionner Reuchlin, l'illustre helléniste, dont il devint l'ami dès l'Université et qui joua, comme lui, un rôle dans la politique. Il était aussi très lié avec Henri Bebel, le célèbre latiniste, le premier professeur d'éloquence et de poésie latines à l'Université de Tubingue (depuis 1497), le poète lauréat couronné par Maximilien I[er] (en 1501), l'épurateur de la langue latine en Allemagne (1). Petrus Jacobi n'était pas seulement l'ami de Bebel, il fut aussi son protecteur, son « patron ». Le professeur de Tubingue adressa de flatteuses dédicaces à beaucoup d'autres personnages puissants ; à Pierre Jacobi, il réserve les titres de *patronus charissimus*, *patronus meus singulariter colendus*. Son bonheur, dit-il, sa vie dépendent de ceux de Petrus Jacobi, qui l'a l'a comblé d'immortels bienfaits. Il a usé lui-même de son haut patronage et il a cru pouvoir le promettre à d'autres. Aussi a-t-il pour lui des sentiments de profond respect. Sa reconnaissance ne se lasse pas de célébrer en prose et en vers le bienfaiteur ; elle ne cessa pas avec la mort de Pierre Jacobi.

En 1504, il lui dédia un opuscule (n° XI), où il soutenait que « les Germains sont indigènes » (2). Cette opinion, qu'il avait exprimée précédemment, avait été attaquée. Il déclare qu'il prend pour juge Petrus Jacobi et il l'appelle l'homme le plus disert d'Allemagne : *Petre, ut te parcissime laudem, Germanorum omnium disertissime.* Il loue sa bienveillance pour les lettrés (*pro tua insita in studiosos humanitate*), son érudition (*cultissima tua eruditione*), et lui demande d'examiner son opuscule et de redresser les fautes qui peuvent s'y être glissées :

---

(1) G. W. Zapf, *Heinrich Bebel nach seinem Leben und Schriften.* Augsbourg, 1802, 320 pp. Avec une longue liste descriptive des ouvrages de Bebel et de leurs éditions.

(2) Zapf, p. 141.

Tibi autem praecipue dedicavimus eo animo, ut examines et iudices, recte necne sentiam de istis quos dicam populis, cum sis multiiugis studiorum exercitamentis eruditissimus et quod iam diu primas omnium suffragio partes in eloquentia, historiis ceterisque humanis et tersioribus literis vendicasti, perspicuum hinc argumentum quod ad Hispanias, Britannias ceterosque reges clarissimos a Caesare nostro Maximiliano summa cum laude tua orator mitti soles.

Cette dédicace est suivie d'une petite pièce (n° XVIII) de quinze distiques élégiaques (*elegidium*), où Bebel vante la science juridique et l'éloquence de Pierre Jacobi, comme nous l'avons vu :

Iuris et aequarum vir consultissime legum...

Puis, il lui envoie ces modestes prémices de sa Muse et lui dit à peu près comme Horace à Mécène :

At nostras aliquid nugas si tu esse putabis,
Iudice te vel non barbarus auctor ego.
O mihi quam multum tribuam! quam pectore laeto
Efferar! Et coccyx laudis amore canit.

Bebel avait entrepris d'épurer le latin barbare qu'on parlait et qu'on écrivait en Allemagne, et il avait publié ce qu'on peut appeler le premier *Antibarbarus*, sous le titre de *Commentaria de abusione linguae latinae apud Germanos et proprietate eiusdem*. Vivement critiqué, il répondit en 1506 par une *Apologie*, qu'il dédia à Pierre Jacobi. Il le prend pour patron et ne redoute pas son jugement. Par sa science et son bon goût, Pierre Jacobi est en état de prononcer un arrêt :

Indignum duxi omnino praeterire te in latinitatis studio atque tractatione, in qua principatum sermonis elegantia atque latini eloquii venustate, ut facile tenes inter Germanos, ita et cum Italis certare poteris gloriose ; quare te patronum constituo contra illos qui mihi laboranti pro reformatione verae et castae latinitatis contraire summopere student, dum moleste ferunt reprehendi sermonem et verba barbara, quibus ipsi frequenter utuntur.

Encore une fois, si Pierre Jacobi l'approuve, il se croira en droit de dédaigner les critiques des ignorants et des malveillants.

C'est à lui aussi qu'il dédie, en 1506, ses fameuses *Facéties*, recueil de 232 anecdotes, presque toujours scandaleuses, parfois obscènes et grossières, où il met en scène des paysans, des nobles et surtout des prêtres et des moines : c'est un monde de gens mal

élevés ou ignorants ou paillards, qu'il fait défiler sous nos yeux et dont il se moque. L'ouvrage « sent le fumier et les champs », où Bebel était né, a-t-on dit. L'auteur, suivant l'exemple de Bruno et de Beccadilli, se défend d'avance, en alléguant les plus graves d'entre les anciens, qui en auraient fait autant. Il déclare, avec sa morgue hautaine de docteur, qu'il faut être barbare et sans culture, ennemi des Muses et des Grâces, pour ne pas savourer ce ramassis de propos grossiers ou égrillards, exprimés d'ailleurs en un latin d'une rare élégance. Il prévoit les critiques et il place son livre sous la protection du savant Pierre Jacobi (n° XIII). Celui-ci était alors malade de la fièvre et passait la saison aux bains de Wildbad. La lecture de ces *facéties* sera pour lui une récréation, car il saura les goûter : *dum autem ad te scribo, virum inter doctos disertissimum atque disertos eruditissimum.* Elles le délasseront de ses occupations : *dum a negotiis arduissimis principum atque rerum ecclesiasticarum, quibus in dies distringeris, ad harum lectionem... sis te recepturus.* Le livre I[er] fut sans doute bien accueilli de Pierre Jacobi, car Bebel lui adressa le second avec une nouvelle dédicace (n° XIV). L'ouvrage eut un grand succès : ses éditions latines et allemandes furent nombreuses (1). La dédicace faite à un pieux prélat et le succès même sont un des signes de ce temps qui précéda immédiatement la Réforme et aussi de l'esprit des humanistes.

En août 1509 parut le *Triumphus Veneris* de Bebel. C'est un poème satirique, où, sous prétexte de chanter la puissance de Vénus, Bebel montre la corruption générale. Il se proposait de le dédier à Conrad Peutinger et à Pierre Jacobi. Son ami et protecteur étant mort, il le dédie à Conrad Peutinger seul (n° XV), mais il rappelle avec émotion le souvenir de Pierre Jacobi qui venait de mourir à Worms :

> Eram autem tecum communiter inscripturus hunc libellum Petro Jacobi Arlunensi iurisconsulto omnium clarissimo, amico tuo non vulgari patronoque meo singulariter colendo; sed, o summam humanae naturae fragilitatem, o spem hominum fallacissimam. surreptus est ille immatura morte e medio viventium non sine publico luctu totius imperii, principum atque primorum in conventu proximo Vormaciensi, quem immortalis Deus ex ineffabili misericordia sua suis civibus in caelesti patria aggregare dignetur !

(1) Zapf, pp. 171-224.

Sa reconnaissance se montre aussi dans les *Épitaphes* (nos XIX-XXII) qu'il mit à la fin du même volume et qui avaient été composées d'avance, suivant la mode du temps, car l'une se retrouve dans le ms. de Darmstadt et y fut transcrite avant la mort de Pierre Jacobi. Aux trois pièces qui sont de sa composition, il en ajoute une du défunt lui-même, que nous reproduirons tout à l'heure.

Enfin, le ms. de Darmstadt nous a conservé une pièce inédite de cent vers (n° XVII), où Bebel décrit les armoiries de Pierre Jacobi et explique leur symbolisme : c'est un portrait laudatif de l'homme public et privé, de ses talents et de ses vertus.

Tout ce qui nous reste de Pierre Jacobi, ce sont les quatre lettres à Reuchlin, l'épitaphe du baron Louis von Greiffenstein, deux courtes épitaphes composées pour lui-même et peut-être celle de son plus cher ami, Johannes Hiller, que nous trouvons dans le ms. de Darmstadt :

Epitaphium Johannis Hiller
Theologiae Licentiati.

Quem probitas, quem cana fides, quem cinxit honestum,
Qui tenuit quidquid pagina sacra docet,
Hillerˉ Ioannes tumulo requiescit in illo :
Sit, precor, huic requies in regione poli.
Θ II Idus Iunii
1501

Petrus Jacobi fut enterré auprès de cet ami cher entre tous, par les soins d'un autre ami, le chancelier Grégoire Lamparter :

Haec tibi Gregorius curavit, Petre Jacobi,
Lamparter, tibi qui dulcis amicus erat.

Voici l'épitaphe que, suivant la mode du temps, il avait composée pour lui-même ; on verra qu'il n'y oublie pas sa ville natale :

Petrus pro se.

Arlunum genuit, fovit me Suevia, (1) quaeque
Fecit honoratum, quae sepelivit humo.
Sed quod humo me contingit dilectus amicus
Hiller Ioannes, hoc iuvat atque placet :
Qui collega meus mecum vigilavit ad horas
Et coluit mecum cum probitate pium.

(1) La Souabe.

Dans le ms. de Darmstadt, nous trouvons cette autre épitaphe plus modeste encore :

Aliud (epitaphium) quod ipse Petrus sibi fecit.
Bene vixi, nil debui, pauca reliqui, amicis benefeci,
hic iaceo tectus, Deum quicumque haec legis,
pro me ora.

Son ami Henri Bebel avait le droit de s'exprimer avec plus d'emphase :

Qui canonas novit plus quam Romana palaestra,
Legeque Caesarea Papinianus erat,
Tullius eloquio, referens gravitate Catonem,
Integer et iustus religione Numa,
Moribus ingenuus, cunctis virtutibus auctus,
Hic Petrus *Arluni gloria summa* iacet.
Quid loquor Arluni ? Suevorum quid loquor ? unus
Ille hic Teutonici gloria prima soli.

Arluni gloria summa ! Certes, il faut compter Pierre Jacobi parmi les gloires arlonaises. Il s'est illustré loin de son pays et celui-ci l'a totalement oublié. Mais jamais il n'a renié son origine: toujours et partout, depuis le jour où il s'expatria jusqu'à sa mort, il porta le nom de *Petrus Jacobi Arlunensis*. C'est le nom d'un humaniste qui aima et protégea les lettres, d'un jurisconsulte, d'un diplomate et d'un orateur, qui mit son talent au service de son prince et de son empereur, d'un homme probe, dont la vie fut pure et sans tache.

J. P. Waltzing.

Frassem-lez-Arlon.

Les Heures de Notre-Dame dites d'Hennessy

On peut les admirer à la Bibliothèque royale, au Cabinet des manuscrits (1). C'est un livre d'Heures, orné de miniatures exquises qui furent exécutées, au début du XVI[e] siècle, par un artiste flamand inconnu.

Ces miniatures sont des merveilles. Il n'en est pas qui leur soient comparables. Celui qui les a peintes surpassait tous les maîtres de son temps dans l'art de l'enluminure.

Longtemps le livre appartint à la famille irlandaise des Hennessy, établie aux Pays-Bas depuis le XVII[e] siècle. Ceux-ci en avaient-ils hérité des Hennessy de la branche aînée, qui habitaient en Irlande le château de Duncan, ou bien l'avaient-ils acheté, en Flandre, dans la boutique d'un antiquaire ? Je ne sais. L'ancien échevin de Bruxelles Pierre d'Hennessy, mort en 1855, prétendait que le manuscrit avait toujours appartenu à ses ancêtres, mais il ne pouvait dire comment il était venu en leur possession.

Pierre d'Hennessy essaya vainement de céder les *Heures de Notre-Dame* au prix de 30.000 francs. A sa mort, puis à celle de sa femme en 1869, elles furent exposées en vente à la Grand'Place de Bruxelles et à l'hôtel d'Hennessy, quai au Foin. Les héritiers d'Hennessy espéraient en obtenir 25.000 francs ; il y eut, les deux fois, amateur à 4.500. Quelques années après, en 1874, le

(1) Manuscrit côté II, 158. Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. T. I, p. 468, n. 754.

jeune sculpteur de Groot proposa l'achat du manuscrit à la Bibliothèque royale. Le prix demandé n'était plus que 15.000 francs ; la Bibliothèque en offrit 12.000, et le marché fut conclu.

Les archéologues s'en félicitèrent. On ne connaissait ni le peintre qui avait décoré les *Heures de Notre-Dame*, ni l'atelier dont elles provenaient, ni la date de leur confection, ni le nom de leur premier propriétaire. Il s'agissait de tout découvrir par l'examen du texte et des miniatures.

On a tout découvert. Les archéologues ont trouvé réponse à toutes les questions qu'ils se sont posées (1). Que nous apprennent-ils ?

On dit que les *Heures de Notre-Dame* ont été commandées pour l'infortunée Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint, qui, après la mort de son époux Philippe-le-Beau vécut dans la détresse, au château de Tordesillas, en Espagne. Le manuscrit affirme le fait. On lit, en effet, à la première page : *Heures de Notre-Dame, à l'usage de la princesse Jeanne, comtesse de Flandres, avec migniatures magnifiques.* Mais ce titre est d'une écriture toute moderne. Il a été placé habilement sous un cadre gravé du XVII^e^ siècle, et celui qui l'a transcrit a orthographié *migniatures* avec un *g* pour reculer l'âge apparent de l'inscription. Comment admettre, dès lors, que le livre ait jamais appartenu à la mère de Charles-Quint, Jeanne-la-Folle ?

On prétend, d'autre part, que les *Heures de Notre-Dame* ont été exécutées pour un membre de la riche famille de Gruuthuyse de Bruges, probablement pour le fils du célèbre Louis de Bruges, comte de Winchester.

On dit : la place publique, couverte de spectateurs, dans la

---

(1) Cf. Ch. Liout de Chènedollé, *Description sommaire d'un livre d'Heures de Notre-Dame*, dans le *Bulletin du Bibliophile Belge*, t. IX (1852), p. 376 ; Ruelens, *Les manuscrits*, dans l'*Art ancien à l'Exposition nationale belge*, publié sous la direction de M. Camille de Roddaz, p. 289 ; *Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Namur les 17-19 août 1886*, p. 130 ; J. Destrée, *A qui doit-on attribuer les enluminures du livre d'Heures de Jeanne-la-Folle* dans le *Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*. 4^e^ série des *Annales* (1885-1890), p. 261 ; Ed. Baes, *Notes sur le Bréviaire Grimani et les manuscrits à miniatures du commencement du XVI^e^ siècle*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, XXVIII, année 1889, p. 135 ; J. Destrée, *Les Heures de Notre-Dame, dites de Hennessy*, Bruxelles, Lyon-Claesen, 1895 ; P. Bautier, *Les Heures de Notre-Dame, dites de Hennessy* dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 13^e^ année, 1907-1908, n. 6, p. 461.

miniature du tournoi est la place du Vendredi à Bruges ; la maison de campagne, en style brugeois, devant laquelle sont assis SS. Côme et Damien, est le magnifique château que possédait, à Oostcamp, la famille Gruuthuyse ; et, dans la miniature du tournoi encore, la lettre *G*, peinte en or sur la house du cheval, est l'initiale du nom de Gruuthuyse.

Il n'en n'est rien. Comme les autres fonds du Calendrier, la place du tournoi est une composition originale, un décor que l'artiste a imaginé dans un pur souci de beauté picturale ; la maison de plaisance devant laquelle s'entretiennent les deux médecins Côme et Damien est une maison flamande idéale ; et la lettre *G*, répétée sur la housse du cheval, dans la miniature du tournoi, peut représenter tout nom, autre que celui de Gruuthuyse, qui commence par G.

On dit encore que le peintre des *Heures de Notre-Dame* est Simon Benning, miniaturiste de réputation qui travailla à Bruges la plus grande partie de sa vie et dut exécuter, vers 1530, le manuscrit qui nous occupe. Nous possédons une miniature de Simon Benning. Elle orne un missel, achevé vers 1530, conservé aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Dixmude. Elle représente un crucifiment. Or, la même miniature se retrouve dans le manuscrit d'Hennessy. Selon toute probabilité, le crucifiment du manuscrit d'Hennessy, aura été, comme celui de Dixmude, exécuté par Simon Benning. Conclusion des archéologues : les miniatures du manuscrit d'Hennessy sont signées ; elles sont l'œuvre de Simon Benning.

Ce raisonnement n'est pas admissible. Tout d'abord, le crucifiment des *Heures de Notre-Dame* et celui de Dixmude peuvent être semblables sans avoir été peints par le même artiste. Cette ressemblance, tout peut l'expliquer. Simon Benning peut avoir copié dans le manuscrit de Dixmude la miniature des *Heures de Notre-Dame* ; l'auteur inconnu de celle-ci peut avoir reproduit la miniature de Simon Benning ; et tous deux peuvent avoir représenté une même miniature, ou un même tableau célèbre. Rien ne permet de supposer, a priori, que ces œuvres semblables aient été exécutées par le même artiste.

Mais, admettons que Simon Benning ait peint le Crucifiment des *Heures de Notre-Dame*. Est-ce à dire qu'il a peint également les autres miniatures du manuscrit d'Hennessy? Du tout ! Examinez d'ailleurs ces illustrations, vous reconnaîtrez, tout de

suite, qu'elles ne sont pas l'œuvre d'un seul artiste. Comparez, par exemple, les miniatures du Calendrier et celles de la Passion, et dites s'il est possible que le peintre qui a harmonisé les tons les plus délicats pour rendre la douce lumière d'une matinée d'avril, soit le même qui ait employé ce bleu détestable pour représenter la nuit au jardin des Oliviers ? L'œil d'un peintre ne s'y tromperait pas. Il remarquerait à première vue que deux miniaturistes, peut-être trois, ont travaillé à la décoration des *Heures d'Hennessy*. L'un, artiste sans rival, a exécuté les images du Calendrier, les figures des quatre Évangélistes, la représentation de la Messe, les petits sujets qui encadrent le texte, et peut-être, mais je n'oserais l'affirmer, les deux admirables miniatures qui nous montrent Bethsabée au bain et SS. Côme et Damien. L'autre, beaucoup moins habile, a peint les scènes de la Passion, lesquelles ont été retouchées. Le premier était un maître. Il connaissait à fond toutes les ressources de son métier. Observateur scrupuleux de la réalité, il a emprunté à celle-ci les détails de ses compositions romantiques. Il a dessiné sur place des coins de nature, des allures de bêtes, des fonds de paysage. Il a noté des nuances de ton que lui donnait la vue directe des choses. Le second, artisan sans originalité, a composé des scènes bibliques à la manière traditionnelle. Il a reproduit des détails de tableaux connus. Il a imaginé, et non pas observé, le dessin de ses personnages. Il a peint ses miniatures dans des tonalités choisies sans doute, mais qui ne revèlent nullement la délicatesse d'œil et le goût pictural de son remarquable émule.

Or, voyez la méprise. On veut que Simon Benning soit l'auteur des plus belles miniatures des *Heures d'Hennessy* et, pour étayer cette opinion, on lui attribue une des plus médiocres compositions du livre : le crucifiment ! On a la preuve, par la miniature de Dixmude, que Simon Benning n'était pas un artiste supérieur, qu'il dessinait mal, que le choix de ses couleurs n'était pas heureux, et on veut qu'il ait peint ce chef-d'œuvre que sont les plus belles miniatures du manuscrit d'Hennessy !

On dit enfin, que les *Heures d'Hennessy* sont une réduction du célèbre Bréviaire Grimani conservé à la Bibliothèque de S. Marc à Venise et, pour cause. Les miniatures de l'Hiver, des Vendanges et de la Curée qui ornent le Calendrier de notre manuscrit flamand,

présentent les mêmes compositions que les miniatures correspondantes dans le Calendrier du Grimani; on retrouve les mêmes détails d'exécution dans plusieurs vignettes d'encadrement des deux livres d'Heures ; enfin, — toujours au sens des archéologues, — le manuscrit d'Hennessy est une œuvre industrielle, exécutée avec beaucoup moins de science que le Bréviaire Grimani, très inférieure, en tout cas, à ce joyau de l'enluminure.

Erreur flagrante. Le miniaturiste inconnu qui a peint le Calendrier des *Heures Notre-Dame* et ses vignettes d'encadrement ne s'est pas inspiré du bréviaire Grimani ; ce sont, au contraire, les peintres malhabiles, dépourvus d'imagination créatrice, de ce bréviaire trop fameux qui ont reproduit, et avec quelle maladresse! des tableaux et des motifs des magnifiques *Heures* flamandes. Les décorateurs du Grimani étaient des ouvriers d'art ; l'auteur des plus belles miniatures du livre d'Hennessy, un artiste. Et il était artiste, non seulement par sa belle maîtrise, par son talent prestigieux de dessinateur et de coloriste, mais, avant tout, par la richesse de son invention poétique et l'émotion que celle-ci a révélée. Le maître flamand inconnu qui a peint le Calendrier des *Heures de Notre-Dame* n'a pas composé, comme les auteurs du Grimani, des scènes quelconques, plus ou moins banales, pour rappeler les travaux et les divertissements de l'année. Il a inventé ses sujets sous l'inspiration d'un sentiment très personnel. Il a traduit en images délicieuses ses impressions de nature. Il a exprimé, dans des paysages de rêve, le charme qu'éprouvait son âme de poète devant la beauté de la vie, et il a évoqué, dans un décor d'idylle, l'existence heureuse des seigneurs et des paysans. Tous les détails de ses tableaux ont une valeur d'expression. Ils ont été choisis, avec un tact très sûr, pour rendre l'idée première de la composition. Ils sont l'interprétation logique d'un pensée toujours originale, qui, consciente d'elle-même, ne s'écarte jamais du but qu'elle poursuit. Ainsi, c'est méconnaître tout à fait la valeur essentielle de son œuvre que d'y voir une réplique — on a dit, un pastiche — du Bréviaire Grimani.

Aussi bien, je ne crois pas qu'il existe ailleurs un travail de miniaturiste qui égale celui-ci en beauté. J'ose dire que les plus grands peintres n'ont pas signé de tableaux où s'étalent, avec plus d'éclat, la richesse de l'invention, le goût raffiné de la couleur, la science du dessin, l'art de la composition. Nous pouvons

admirer dans les *Heures de Notre-Dame* le chef-d'œuvre d'un artiste que la longue pratique de son métier avait mis en possession de tout son talent le jour où l'occasion lui fut offerte d'exprimer, dans une série de paysages, les rêves de son âme charmante.

Eugène Bacha.

De Gand à Rome en 1624

Le 10 décembre 1627, mourut à Bologne le savant archéologue et épigraphiste gantois Josse de Rycke — Justus Ryckquius — chanoine de Saint-Bavon à Gand et professeur à l'Université de Bologne (1).

Il laissait peu de bien, ayant eu durant toute sa vie à se débattre contre des embarras d'argent, mais on trouva chez lui une correspondance volumineuse, des copies d'inscriptions grecques et latines, des notes manuscrites et quelques travaux et poèmes inédits.

Ces papiers demeurèrent, pendant longtemps, la propriété de la famille Bianconi de Bologne. En 1875, un chercheur érudit, patient et heureux — j'ai nommé M. Ferdinand van der Haeghen — parvint à les acquérir pour la somme modique de cent-cinquante francs. Ils sont conservés aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Gand, section des *Gandavensia*, numéros 6121 et 6122 (2).

(1) Sur Josse de Rycke, voir la notice [très imparfaite] de Roulez, *Biographie nationale*, t. V, 689-691, et surtout l'excellent travail de R. Van den Berghe, *Notice sur la vie et les œuvres de J. Ryckquius*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1880, pp. 12-32, 189-208, et 1881, pp. 160-185, 457-477. M. Van den Berghe y donne l'inventaire des manuscrits 6121-6122, une bibliographie complète des œuvres de Ryckquius et quelques extraits fort intéressants de sa correspondance inédite.

(2) Rappelons que M. F. van der Haeghen dénicha un jour chez un fripier le cuivre du frontispice d'un ouvrage, aujourd'hui perdu et tout à fait inconnu, de Ryckquius. Mais, un quincaillier ingénieux avait réduit la plaque à l'état de... ramasse-miettes. Sous cette forme nouvelle, la planche qui a, d'une manière aussi inattendue, échappé à une destruction certaine, figure aujourd'hui dans la précieuse collection gantoise : n° 582. Elle porte : *Septem // Orbis Admiranda // Ex Antiquitatis Monimentis Collecta, // Et Oblectationi*

Nous en extrayons le journal de voyage que l'on va lire et que nous croyons pouvoir reproduire sans y rien changer. Dans sa simplicité et sa concision, il fournit maints détails qui ne sont pas sans saveur et donnent à réfléchir. Ils nous permettent de nous reporter à une époque où, sans flâner en route et en voyageant quotidiennement du point du jour à la nuit close, il fallait, sauf encombre, plus de deux mois pour se rendre de Belgique à la Ville Éternelle.

A qui pourrions-nous mieux dédier ces pages qu'à l'illustre savant qui dirige, en ce moment, l'Institut historique belge à Rome? —

†

SERIES TOTIUS ITINERIS EPHEMERA,

A

D. JUSTO RYCQUIO, Canonico Gandauensi, in Italiam suscepti Anno Jubilæo CIↃ. IↃC. XXV.

Sit ad Dei Opt. Max. et Beatissimæ Virginis Sanctorumq. omnium maiorem gloriam.

Die XI. Octobris Anni M.DC.XXIIII. profectus sum Gandauo Antuerpiam eques, et ob seram profectionem dormiui in hospitio Portus Flandrici.

Die XII[a]. e. mansi Antuerpiæ, et noctu fuit expeditio Batauorum attentata in Castrum Antuerpiense (1).

Die XIII[a]. e. de nocte circa XI. horam profectus sum nauali itinere Bruxellas.

Die XIV. post meridiem ueni Bruxellas, et ibi comitatum meum inueni : eadem die Princeps Poloniæ in Italiam discessit, Urbem Romam voti caussa petiturus.

Publicæ // In Aereas Tabulas // Ab // Antonio Tempesta Florentino // relata : // A // Iusto Rychio (sic) *Gandense // Versibus Celebrata, // Romæ // Anno-CIↃ-IↃC-IIX // Venduntur Antuerpiæ* (Blason) *apud Franc. vanden Wyngaerde.* Dédié à Charles de Croy et d'Aerschot. Sur Ant. Tempesta (1555-1630), voir Bryan, *Dict. of painters and engravers*, V, 157.

(1) Sur ces événements, voir Génard, *Anvers à travers les âges*, t. I. p. 146-147.

Die XV. octobr. post meridiem Bruxellâ (*sic*) discessi, Gandauensi itinere Lutetiam petiturus, et Alosti pernoctaui.

Die XVI. e. uenimus Gandauum, et ibi pernoctauimus.

Die XVII[a]. e. denuò amicis ualedicto, et adueniente ad comitatum D. van Mechelen, adiunctis etiam anteà Bruxellæ D. Haecx (1) Antuerpiensi, et D. van Bekenstein Patricio Hollando, paullo serius profecti pernoctare coacti fuimus in suburbio Cortracensi.

Die XVIII[a]. e. pransi sumus Insulis, et uesperè decubuimus ad Pontem-Vendinum (2) hospitio satis incommodo.

Die XIX[a]. e. circa meridiem uenimus Atrebatum : et inde profecti serâ nocte uenimus ad Bertrandicuriam (3), sub dominio Regis Franciæ quæ hic incipit, ubi præter uinum nihil boni.

Die XX[a]. e. quæ erat Dominica, celebrato ibi à me sacro, profecti sumus ad prandium in villâ Beaucourt, uespere peruenimus Ambianum. ubi notabilia Hospitium Aue Maria, Arx, Coemiterium Publicum, Ædes Cathedralis, etc.

Die XXI[a]. pransi sumus in ignobili uico, uespere hospitati in opidulo Bertreul (4), ubi Abbatia, et corpus S. Constantiani. Eâ die periculosa fuit inter Aurigam nostrum et Gallos quosdam rixa. Erat in eodem opido Arx vetus diruta rupi imposita luco consitæ, quae Tarpeiæ rupis quamdam similitudinem haberet.

Die XXII[a]. prandium in opido Claromontij (5) in monte posito, uespere hospitium in vico S. Lupi ad Sequanam (6). Ubi celebres lapicidinæ, et Abbatia S. Lupi, cum corpore S[tæ] Opportunæ.

Die XXIII[a]. prandium in Pago S. Brixij, et inde per opidum S. Dionysij uespere peruenimus Parisios.

Diebus XXIIII[a]., XXV[a]. cum quinque sequentibus mansimus Parisijs in hospitio Venetiarum suburbij S. Germani, detenti illhic ob aduersam ualetudinem D. de Bekenstein, cuius emenda-

---

(1) Il s'agit du savant orientaliste David Haecx, né à Anvers vers 1595, camérier du Pape Urbain VIII, qui publia en 1631 à Rome un dictionnaire latin-malais. Par sa mère, Isabelle Schott, David Haecx était le neveu du célèbre philologue André Schott.

(2) Pont-à-Vendin.

(3) Bertincourt.

(4) Breteuil.

(5) Clermont-en-Beauvaisis.

(6) Saint-Leu-d'Esserent.

tionem dum frustra exspectamus (hospitio commodiore ei procurato) (1).

Die XXXIa. octobris profecti sumus Lutetiâ Parisiorum curruli itinere, et pransi sumus in Vico Bry-Conte-Robert, et uespere hospitati in Pago Gigne.

Kal. Nouemb. in Festo omnium SS. pransi sumus in suburbio oppidi Nangeii, audito prius illhic sacro : uespere uenimus ad opidum Prouyns.

IIa. Nouemb. pransi sumus in opido Nogeno ad Sequanam (2), et uespere statio ad Tres mansiones, in hospitio S. Huberti, cùm postridie Ecclesia Festum eius s. celebret.

IIIa. Nouembris die Dominicâ audito sacro in loco de Pauiglion, inde uenimus post meridiem Trecas (3) Campaniæ Gallicæ Urbem. Vbi notabilia Ædes Cathedralis cum multis SS. reliquijs, et in speciali, pede S. Margaritæ, indice S. Joannis Baptistæ, notabili parte crucis Christi, catino ultimæ eius cœnæ etc; Abbatia S. Lupi Episcopi, Ædes Domini canonici ad quam nos duxit Canonicus Camusatus, uir doctus et humanus.

IV. Nouemb. festo S. Caroli Borromæi Trecis profecti, pransi sumus in Vico Simparre, et hospitati in opido Bario satis uetusto super Sequanam, multisque Ecclesijs insigni, sed quas propter tenuiorem ualetudinem perlustrare non potui.

---

(1) A Paris, J. Ryequius eut l'occasion de saluer le géographe P. Bertius, Hugo Grotius, et le philologue Nicolas Rigault. Il écrivit de Rome à Bertius, le 11 janvier 1625 (lettre publiée par R. Van den Berghe, *op. cit.*), pour lui donner des nouvelles de son voyage et de son séjour à Rome : « Ad iter nostrum quod attinet, illud etsi mire sæpe incommodum, tamen ea ex parte fortunatum fuit, quod sine ulla, Deo sint gratiæ, grauiori discrimine, et aere plerumque commodo ac temperato, peractum sit. Multum sane temporis in eo itinere consumpsimus, partim ob dierum hac anni tempestate breuiorem angustiam, partim ob ualetudinis meæ, quæ labores continuos minus ferebat, λεπτότητα et imbecillitatem ».

A cette époque, de Bekenstein était encore retenu à Paris par son état de santé : « D. Bekensteinio, patricio uestrati (quem cum isthinc discederem in morbo reliqui) significabis uana fuisse ea terriculamenta, quæ de rigore Allobrogico in exquirenda peregrinantium Sanitate, de militibus ubique itinera obsidentibus, de pestilitate ac annonæ difficultate apud Urbem, uani quidam rumigeruli disperserant ». On le voit, J. de Rycke ne veut pas décourager son ancien compagnon de route.

(2) Brie-Comte-Robert, Nangis, Provins, Nogent-sur-Seine.

(3) Troyes.

V^a. eius Mensis pransi sumus in opido Mussiaco (1), et uespere peruenimus ad Vrbem Burgundiæ Chastillon.

VI^a. Nouembris pransi sumus in pago S. Marci, et hospitati in Chianseau (2).

VII^a. Non. pransi sumus in Valle Susonâ, loco inter altissimas rupes sito, et à latrocinijs infami ; uespere peruenimus Diuionem. Vbi notabilia, Aula Parlamenti, Ecclesia S. Benigni antiquiss., Palatium Ducum Burgundiæ, et eorum sepulcra apud Carthusianos, item statuæ et Inscriptiones Antiquæ, Sepulcrum cuiusdam Druydæ, cuius Inscriptio in fine huius Ephemeridis subiuncta (3).

VIII^a. Nou. Prandium in opido Nuïs, et hospitium in opido Beaulne, præstantia uinorum celebrato.

IX^a. Nou. paullò post meridiem uenimus Cabillonum, ubi Ædes Cathedralis antiqua, multorum SS. Episcoporum patrocinio insignis. Atque hic finis fuit curulis itineris Parisiensis.

Sequenti die X^a. Nou. audito Cabillonij, summo mane, sacro conscendimus nauiculam cœlo admodum nubilo ac pruinoso, aëre uehementer frigido ; ubi totâ die persistentes, sub uesperam appulimus ad ripam terræ Carolosiæ, ueteris patrimonij Ducum Burgundiæ, hospitati in opido satis amoeno flumini Arari imposito Ternen dicto (4).

Die XI^a. Nou. totâ die nauigantes, ac totâ nocte, aëre adeo nubilo ut uix inuicem conspiceremus, uidimus obiter ciuitatem Matisconensem, edulijs ad cœnam inde conuasatis.

Die XII^a. Nou. summo mane in terram exscendentes terrestri itinere uenimus ad opidum Dumbarum (5), Parlamento insigne ; ubi iterum conscensâ nauiculâ paullò post meridiem Lugdunum peruenimus.

Die XIII^a. Lugduni permansimus, Vrbem perlustrantes, et de itineris reliquo secure conficiendo in commune consultantes.

---

(1) Mussy-sur-Seine = Mussy-l'Évêque.

(2) Chanseaux.

(3) C'est l'inscription grecque de Chyndonax, trouvée à Dijon en 1598 et publiée par Gruterus, *Inscription. romanar. corpus*, 1616, page 1151, n° 12. Inscription fausse, reprise par Kaibel, I. G., XIV (= Inscriptiones Graecae Siciliae et Italiae), *inscriptiones falsae vel suspectae Galliae*, n° 370°, p. 34°.

(4) Tournus.

(5) Trévoux.

Die XIV^a. Nou.prandio Lugduni sumpto, et D. Haecx ibi relicto, qui Massiliam et maritimum iter terrestri praeferebat (1), equis ibi in Sabaudiam conductis, post meridiem inde discessimus non sine graui ad portas difficultate, quod licentiam a Gubernatore subscriptam non haberemus. Vesperi hospitium Alla Vorpelière (2).

Die XV^a. Nou.Tempestas hac die uentorum horribilis, et pluuiæ. Prandium in pago Bourgoin, cœna et hosp. in opido Tour de Pin (3). Equis subinde nostris, qui confiscati fuere à Præfecto Regio Grannon, commutatis.

Die XVI^a. Nou. Prandium iuxta Pontem Beau-Voisin (4), Sabaudiæ limitem, cœna in opidulo Aiguebellette. Dies fœdissimis pluuijs, et periculis itinerum infesta.

Die XVII^a. Nou. cùm equestri et pedestri itinere montem Aiguebellette conscendissemus, ob glaciem solito difficiliorem, in sellâ gestatoriâ descensum eius fecimus : inde circa meridiem Chamberyum, Sabaudiæ Metropolin, intrauimus.

XVIII^a. die prandium in uico Malæ-tabernæ et hospitium in opido Aiguebelle.

XIX^a. die prandium siue quies in Vico de la Chambre, hospitium in opido S. Michaelis, quò serâ nocte uenimus.

XX^a. Nou. prandium in pago Modana, unde per itinera glaciè, niue, ac pruinis obsita uesperi ad opidum Laneburg (5) peruenimus: pauperrimo hospitio excepti, cantu tamen obiter montanarum uirginum incondito et rustico recreati.

---

(1) Haecx prit la route de Marseille, contre l'avis de ses compagnons. Mal lui en prit, comme on peut le voir par la lettre que Ryequius envoya, le 22 mars 1625, à André Schott, ép.publiée par R.Van den Berghe, *op. cit.*: « De Haexio nepote tuo quid acciderit, iam e fraternis litteris credo intellexeris. Videtur sane Nemesin ipsemet sollicitasse, cum a me et a comitatu reliquo segregare se uoluit, uanis quibusdam, ut prætexebat, de itinere Allobrogico conceptis terroribus : quos homines quidam Belgæ nimium creduli, apud quos Lugduni diuersabatur, ita incusserant, ut nullis deleneficis nostris uerbis in contrariam sententiam adduci potuerit. Dolui cum de morbo ipsius intellexi, qua adolescentis ac familiæ honestissimæ causa, qua periculo meo, ne aliquid fides mea sincerissime illi præstita suspicionis naufragium incurreret. Ego sane innocentiæ meæ testes habeo comites uniuersos, immo ipsum D. Haexium si (ut credo et spero) ueritatem non diffitebitur ».

(2) Laverpillière.

(3) La Tour du Pin.

(4) Le Pont de Beauvoisin.

(5) Lanslebourg.

Die XXI[a]. Nôu.montem Senlisium (1) equites ac pedites ascendimus : planiciem eius trahis decurrimus : descensum, in sellâ gestatoriâ. Inde Noualesium primam Pedemontij urbiculam peruentum. Quinque autem superiorum dier. iter ob glaciei passim in Alpibus iacentis, et equorum ineptiam (2), temporisque uarietatem molestissimum ac periculosissimum fuit.

Die XXII[a]. Nou alesij substitimus usque ad pomeridianum tempus, subsistere iussi a Præfectis tuendæ sanitatis Ducis Sabaudiæ, a Marchione tamen aliquo Sabaudo pergere permissi uesperi Segusium aut Secusiam peruenimus. Segusio (3) ea fuit antiquis Cottion. Regum sedes, de qua pulchrè Cluuerius.

Die XXIII[a]. nouam molestiam passi sumus à Commissario Secusiano (Segusionensi), et illhic subsistere compulsi donec licentia abeundi, Turino impetraretur. Itaque hanc diem perlustrando ei opido dedimus ubi notabilia monasterium Canonicorum Regular. Lateran. et Arcus Triumphalis Augusti et veteres aliæ ruinæ.

Die XXIV[a]. quæ erat Dominica sub horam prandij ueniam iter prosequendi à Commissario impetrauimus itaque relicta Secusia (Segusione), crumenæ nostræ molestâ, continuatâ in seram noctem equitatione uenimus ad opidum S. Ambrosij.

XXV[a]. die quæ erat S. Catharinæ sacra uenimus paullò post prandij horam Augustam Taurinorum, Pedemontij Metropolin et Regiam, opidis plurimis in itinere percursis : quâ ipsâ die Gandaui obijt P. M. Parens mea Catharina Stadia, Ioannis Stadii Viri Doctissimi filia (4), cuius anima requiescat in Pace. Amen. †.

---

(1) Mont Cenis.

(2) Le bruit — heureusement dénué de fondement — se répandit en Belgique et en Italie que Rycquius avait fait une chute de cheval, qui avait mis ses jours en danger. Lettre à Schott, déjà citée : Valetudo interim et hic et in itinere (Superis sint gratiæ) commoda ac prospera fuit : mirorque unde rumor ille et in Belgio et in Italia nuper increbuerit de infelici nostro ex equo in Galliis lapsu. Itaque cum Romam adueni, omnes me quasi Ægyptiam auem e cineribus rediuiuam adspexerunt.

(3) Susa.

(4) Catherine Stade, la mère de Rycquius, était la fille du célèbre mathématicien Jean Stade et la sœur de Jérôme Stade, philologue et médecin. La nouvelle de sa mort ne parvint évidemment à notre auteur que plus tard, alors qu'il avait quitté Turin depuis longtemps. Dans son *Epistolarum selectar. centuria altera, nova*, Louvain, Flavius, 1615, p. 137, Rycquius donne des renseignements sur plusieurs membres de sa famille qui furent des savants et des littérateurs distingués.

XXVI[a]. die in eadem Vrbe substitimus, eamque perlustrauimus. Vbi notabilia Ædes Cathedralis cum Reliquijs, Porticus Antiquaria Ducis, Vrbis ipsius Antiquitas, Horti suburbani Cardinalis.

Die XXVII[a]. conductis rhedis iter Mediolanense incepimus sub horam prandij, itaque uespere uenimus ad opidum Sianum (1), militibus refertum.

Die XXVIII. antelucanâ profectione magnum periculum incurrimus à militibus in insidijs collocatis: quæ tamen (Deo sint gratiæ) detectæ fuerunt. Itaque per amplam planitiem profecti, forte illam in quâ C. Marius olim, teste Plutarcho, Cimbros debellauit, sub horam prandij Vercellas peruenimus; ubi nonnihil ex itinere recreati et Vrbe inspectâ, (*en marge* Vercellis Ecclesiæ plures antiquissimæ, et imprimis Cath[lis] item uisendæ structuræ monasterium S[ti] Andreæ), uespere Nouariam ditionis Mediolanensis Vrbem peruenimus; amœnam, cultam, elegantem rebus nouis et antiquis.

XXIX[a]. in Vigiliâ S. Andreæ Apostoli post quietem et descensum Mazentæ (2) factum, sub noctem uenimus Mediolanum.

Die ultimâ Nou. I. II. III[a] Decembris Mediolani mansimus, partim negotiorum caussâ, partim Vrbis celeberrimæ perlustrandæ: commodo interim hospitio usi ad insigne ceruæ. Et si Ill[mus] Cardinalis Archiepiscopus (3) mihi et comitatui Aulam suam obtulisset, quod præ uerecundiâ recusauimus. Quid Mediolani uisendum sit omnes sciunt. Vide tamen quid in Schotti Itinerarium animaduerterim.

Die IV. Decemb. rhedis Bononiam conductis uenimus per

(1) Santhia (?).

(2) Magenta.

(3) C'etait le cardinal Frédéric Borromée, grand protecteur des humanistes. Nous avons, en feuilletant sa correspondance à la Bibliothèque Ambrosienne à Milan, trouvé quantité de lettres inédites de philologues belges et notamment plusieurs épitres de Rycquius (Ambr. G. 258 et G. inf. 233).

Rycquius avait fait un premier séjour en Italie, pendant les années 1606-1610. Il y avait préparé son ouvrage, bien connu, sur le Capitole romain. Passant par Milan, en décembre 1610, il y tomba gravement malade. Le cardinal Borromée le confia à son médecin particulier Louis Settali (Septalius) et le recueillit pendant trois mois dans son palais.

fertileis Insubriæ campos Laudum Pompeij (1), in suburbio hospitati apud hospitem Gambaferreum, qui olim mihi dentem Mediolani ὀδονταλγοῦντι, extraxerat.

V^{a}. Decemb. prandium nobis fuit in Vico Sorlesco,et hospitium in Vrbe Placentiâ.

VI^{a}. Decemb. prand. in Fidentiolâ uico, cœna et hosp. in pago S. Donnini (2).

VII^{a}. Decemb. prand. in Vrbe Parmâ, cœna et hospitium in suburbiis Regij-Lepidi (3).

VIII. Decemb. Dom. 2. Aduentus, audito sacro in celebri Æde D. Virginis Regiensi, et Mutinâ sine descensu traiectâ uesperi hospitati sumus in Castello-Franco ditionis Pontificiæ.

Die IX^{a}. Decemb. sub Meridiem peruentum est Bononiam : et ad hospitium Angeli diuertimus (4).

Die X^{a}. Decemb. uenit Bononiam C^{lus} Bentiuolius Romam petens: cui occurrerunt honoris caussâ Vbaldinus Legatus et Ludouisius Cardd., qui regali prandio in Palatio Bononiensi exceptus ; et spectatores fuimus. Ea die Bononiæ permansimus : et dum Vrbem ac suburbana lustramus, discessit à nobis clanculum instar Thesei Ariadnen relinquentis D. Van Mechelen Florentinâ uiâ cum nouo comitatu Gallico Romam petens.

Die XI^{a}. Decembris curru conducto sub meridiem Imolam seu Forum Cornelij profecti sumus : in quo itinere iuxta Vrbem locum Martyrij D. Cassiani conspeximus, cuius Prudentius meminit περὶ στεφάνων.

XII^{a}. Decembris in equis Fauentiam peruenimus, atque ibi ob uecturam impeditam cauponum conspiratione in suburbio pernoctauimus. Vbi uetus Templum Abbatiale B. Petri Damiani sepulturâ nobile.

XIII^{a}. Decemb. summo mane pedites profecti per uiam Æmiliam

---

(1) Lodi.

(2) Fiorenzuola, Borgo S. Donnino.

(3) Reggio d'Émilie.

(4) Notre recueil donne également le texte de quelques inscriptions copiées par Rycquius en cours de route. A Bologne, il transcrit, dans le cimetière de St-François, l'épitaphe d'Accurse : *M.CC.LX. Sepulcrum Accursi || Glosatoris || Legum Francisci || Eius Filii.* ||

Foro – iulium (1) urbem vetustissimam, nundinis tunc uacantem : et uesperi ad æquè antiquam Vrbem Cæsenam peruenimus. de qua uide Here. Prod. Pighij (2).

XIV^a. die item pedestri itinere Sabiniano opido ueteri transmisso, et prandio tribus inde passuum millibus sumpto, uespere Ariminum hospitio delegimus : uiso in itinere Rubicone flumine, Cæsarianâ expeditione nobili. vide H. Prod. P.

XV^a. die equis conductis pransi sumus in municipio Catholicæ, et sero uespere Pisaurum (3) uenimus, quâ Urbe ambitâ, quod portæ essent clausæ, in suburbio hospitati sumus, in Æthiopis dicto hospitio.

XVI^a. die equis isthinc Senogalliâ conductis ante lucem profecti sumus, unde bene mane Fanum-Fortunæ (3) deuentum : quo sine descensu traiecto Senogalliam ad prandium iuimus, iuxta littora marina profecti. Vide Pighium. Vesperi pedites serò profecti decubuimus in hospitio amœnissimo iuxta locum quem uocant Casas exustas.

XVII^a. die pedestri itinere continuato, et summo mane cœpto, tempestiuè uenimus ad urbem maritimam Anconam, ubi prandiolo sumpto, et equis conductis sub uesperam Lauretum appulimus, et Virginem salutauimus (4).

XVIII^a. Decemb. sacrâ confessione expiati, et communione SS. refecti, cùm hospitis nostri, et aliorum, fides in rhedis equisue commodandis suspecta esset, sarcinis subito collectis, ijsque extrà urbem Lauretanam iumento cuidam impositis, pedestri ambulatione Recinetum (5) iuimus, ibique hospitati sumus, nundinis obiter eius ciuitatis celebribus conspectis.

Die Decemb. XIX^a. equo ad sarcinas comportandas conducto pedites Maceratam iuimus, Piceni Metropolin ; ibique assumpto

---

(1) Forli.

(2) Sur l'*Hercules Prodicius*, curieux ouvrage d'Etienne Pighius, publié à Anvers en 1587, voir notre notice dans la Biographie Nationale, t. XVII, c. 505.

(3) Cattolica, Pesaro, Senigallia, Fano.

(4) Rycquius avait publié, dans sa jeunesse, une jolie pièce sur la Vierge de Lorette.

(5) Recanati.

mulo mariano propter easdem sarcinas, sero uespere Tolentinum attigimus. ibique equis ab hospite pauperculo strigosis conductis.

Ante lucem die XX^a. pergentes iuxta Sarauallam (1) prandiolum sumpsimus, et equis ibi claudicantibus atque anhelantibus, equis commutatis, itinere difficili per asperrimos montes, horrido ac pluuioso uesperi ad Casas Nouas peruenimus, pagum ex Apennini dorso pendulum.

Die autem XXI^a. festo S. Thomæ Apostoli imbribus continuo sæuientibus, equis quos Romam usque in Casis Nouis conduxeramus, incommodè uecti Fulginei (2) ad sacrum audiendum, et uires refocillandas, paulisper substitimus : uesperi per Vmbriæ campos, uiso Clitumno flumine, ac Mæuaniâ Propertij patriâ, Tuderte, Trebulis, alijsque urbibus ac castellis eminus conspectis, aère turbido, et pluuijs [ing]entibus (?) subinde conspersi, Spoletum uenimus.

Die XXII^a. Spoleto summo manè profecti, quia dies Dominica erat sacro Interamnæ (3) audito, et prandiolo ibi sumpto, magnis itineribus Borgettum, per summa uiarum discrimina, attigimus. Ocriculo (4) obiter et opidulis alijs uisis.

Die XXIII^a. proprid. Natalis Dom. N. Iesu Christi pari diligentiâ iter continuantes, paresque uiarum lubricarum molestias experti, ac proinde sæpe equis descendere coacti ad Castellum-Nouum pransi, inde Viæ Flaminiæ ductum prosequentes multis in locis adhuc integræ et antiquæ magnificentiæ indicis, ad Primam Portam, dein ad Pontem Miluium, mox ad ipsas Vrbis Portas uecti sumus intra quas, quod nox iam esset, non sine difficultate recepti ad hospitium Vrsi diuertimus. Quo in hospitio hebdomade dierum expletâ pridie Kal. Ianuarias Anni Solennis Iubilei CIↃ. IↃC. XXV. ad aulam Ill^sim^i Principis Cæsii uocatus sum : itinere tam longo ac periculo (*sic*) ξὺν Θεῷ καὶ τῇ ἀει παρθένῳ καὶ τῷ ἁγίῳ Ἰωσήφῳ, Tutelaribus meis, feliciter expleto,

Ad maiorem Dei Opt. Max. gloriam.

---

(1) Serravalle.
(2) Foligno.
(3) Terni.
(4) Borghetto, Orte.

Hoc notatu dignum mihi in utroque itinere Italico contigit : uidelicet ætatis duodeuiginti annorum me fuisse cum Anno M. DC. VI. primùm in Italiam ueni. A quo anno ad secundam in eamdem regionem profectionem, alij duodeuiginti anni effluxerant. Primâ autem profectione statim à meo in Vrbem aduentu Patrem P. M. perdidi, in secundâ, Matrem ; quarum (*sic*) animæ (miseratione Diuinâ) in pace conquiescant. AMEN.

Nous ne reprendrons point par le détail le récit du séjour de Rycquius en Italie. Il habita, pendant quelque temps à Rome, dans le palais du prince Frédéric Cesi, le célèbre fondateur de l'Académie des Lincei, et fut nommé membre de cette docte assemblée en 1625 ; puis, quelques mois plus tard, il demanda et obtint la chaire d'éloquence et d'histoire à l'Université de Bologne.

Il se rendit en cette ville, mais il y tomba gravement malade et y mourut, le 10 décembre 1627.

Il s'éteignait à quarante ans, loin des cieux qui l'avaient vu naître.

Il eut, du moins, la consolation de se sentir entouré des soins les plus délicats, à ses derniers moments. Un jeune homme de la ville, sans doute un étudiant, Vincent Leonius, voyant notre compatriote terrassé par la fièvre, le fit transporter dans la demeure de ses parents. Rycquius y rendit l'âme et des mains amies lui fermèrent les yeux.

Alphonse Roersch.

Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique

La littérature dramatique écrite à l'usage des établissements d'instruction, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, formait une œuvre considérable. Le théâtre chez les Jésuites y occupait surtout une place importante.

C'est qu'en dehors des pièces imprimées dans les répertoires classiques (1), il se fit quantité de tragédies créées, chaque année, à l'occasion des distributions de prix, des réjouissances du mardi gras et de maintes autres circonstances. Tout professeur de rhétorique, dit M. Gofflot, en produisait une par an. Parfois même, on jouait une œuvre composée par les élèves

(1) Caussin, Nicolas, *Tragoediae sacrae*, Coloniae, 1621 ;
Cellot, Louis. *Opera poetica*, Parisiis, 1630 ;
Crocus, Corneille, *Joseph*, Antverpiae, 1548 ;
de la Rue (Ruaeus), le P., *Carminum libri quatuor*, Luteciae, 1680 ;
de Reylof, A. B., *Dramatum liber unus*, Gandavi, 1735 ;
du Cerceau, le P., *Opera poëtica*, Parisiis, 1723 ;
du Cygne, Martin, *Comoediae* XII, Leodii, 1679 ;
Le Jay, Gabriel, *Bibliotheca rhetorum, pars II*, Parisiis, 1725 ;
Libenus, Jacques, *Tragediae in sacram historiam Josephi*, Antverpiae, 1639;
Petaut (Petavius), Denis, *Opera poëtica*, Parisiis, 1624 ;
Philippus, *Tragoedia data in seminario romano*, Romae, 1656 ;
Porée, Charles, *Tragoediae, editae opera P. Cl. Griffet*, Lutitiae, 1745 ;
Idem, *Fabulae dramaticae*, Lutitiae, 1749 ;
Schoepperus, Jacques, *Ectrachelestis sive decollatus Joannes*, Argentorati, 1565 ;
Idem, *Euphemus*. Antverpiae, 1553 ;
Selectae PP. Societatis Jesu tragoediae, Antverpiae, 1634 ;
Surius, Jean, *Inaures aureae : castorum dramatum vol. III*, Tornaci, 1621,

du collège(¹). Ainsi, nous lisons sur un programme d'une tragédie représentée à Courtrai en 1667 : *Grece composuit rhetorum unus, Joannes Baptista Boudry* (²).

Bien peu de chose, néanmoins, est resté de cette vaste bibliothèque dramatique, si l'on en accepte les quelques recueils signalés à l'instant, car elle était demeurée manuscrite ; seuls les programmes, les comptes rendus des gazettes, les passages pris dans les mémoires et les correspondances du temps, permettent de reconstituer, partiellement du moins, cet énorme répertoire.

Grâce à de patientes recherches, l'auteur que nous citions tantôt, M. Gofflot, a pu dresser la liste des pièces jouées au Collège Louis le Grand à Paris et — non sans lacunes — celles de l'université de Pont-à-Mousson, de la Trinité à Lyon, des Jésuites à Rouen et des Oratoriens de Troyes (³).

Pour nos régions, la pénurie de documents est plus grande encore. En dépit de longues investigations, M. Lefebvre n'a pu énumérer qu'une trentaine de drames ou comédies joués chez les Jésuites de Lille, de 1626 à 1762 (⁴). Quant à la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, elle est bien incomplète à ce sujet, on le verra bientôt.

Il n'est donc point sans intérêt de signaler, à défaut du libretto même des pièces, la collection de programmes des représentations données dans nos collèges, aux siècles passés, collection découverte à la bibliothèque de Courtrai, dans le fonds Goethals-Vercruysse.

La série compte 337 programmes, dont 286 imprimés et 51

(¹) Gofflot, L. V., *Le théâtre au collège, du moyen âge à nos jours*, Paris, 1907, pp. 109-110.

(²) En voici deux autres exemples : *Amantium fides, exhibebitur in Niso et Euryalo, classis eloquentiæ studiosis, actoribus et auctoribus præcipuis : Petro de Meulenare, Antonio Gheluck.... Cortraci, 1682.*

Salutaris mortis et judicii recordatio in Saladino et ejus fratre, Simbaldo ; exhibebitur auctoribus : Maillardo Cardon, Judoco van der Kindert, Joanne Van Este, Felice Dominico De Gryse, Guillelmo Amando Marre, Joanne Francisco de la Roke, classis eloquentiæ studiosis,.... Cortraci, 1683.

(³) Gofflot, pp. 285-314.

(⁴) Lefèbvre, L., *Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille*, dans *Ann. de l'Est et du Nord*, III, pp. 1-23.

manuscrits (1). Elle s'étend de l'année 1627 à l'année 1733 et comprend les programmes suivants :

I. *Collèges des pères Jésuites :* Alost, 11 pièces (1660-1731). — Anchin, 1 pièce (1730). — Anvers, 33 pièces (1632-1733). — Audenarde, 6 pièces (1664-1699). — Bailleul, 9 pièces (1660-1731). — Bergues St-Winnoc, 8 pièces (1689-1732). — Bruges, 23 pièces (1627-17-33). — Bruxelles, 13 pièces (1637-1733). — Cassel, 9 pièces (1662-1732). — Courtrai, 81 pièces (1639-1745). — Dunkerque, 7 pièces (1628-1732). — Gand, 34 pièces (1633-1733). — Hal, 9 pièces (1660-1699). — Lille, 4 pièces (1644-1730). — Maestricht, 4 pièces (1694-1730). — Malines, 15 pièces (1631-1732). — Ruremonde, 7 pièces (1653-1730). — Tournai, 1 pièce (1661). — Ypres, 28 pièces (1655-1733).

II. *Collèges des pères Augustins :* Anvers, 3 pièces (1689-1694). Bruges, 1 pièce (1662). — Gand, 2 pièces (1730-1732). — Ypres, 1 pièce (1666).

III. *Collèges divers, écoles :* Armentières, collège Jacques Barbey, 1 pièce (1656). — Menin, 2 pièces (1729, 1731). — Courtrai, école Ste-Thérèse, 1 pièce (1730).

IV. *Catéchismes* : Anvers, 1 pièce (1697). — Audenarde, id. (1698). — Bruges, id. (1658). — Courtrai, id. (1733). — Dunkerque, id. (1682). — Gand, id. (1687). — Hal, id. (1686). — Louvain, id. (1691). — Menin, id. (1662). — Ypres, id. (1732).

V. *Sodalités :* Malines, 2 pièces (1730, 1731). — Ypres, 1 pièce (1716).

VI. *Sans indication de collège :* Six pièces.

***

Les programmes dont nous nous occupons, sont de format petit in-4° ou in-8° carré, au XVII^e^ siècle ; au XVIII^e^ siècle, ils sont généralement imprimés sur une feuille in-4°. D'ordinaire, ils ne comportent que quatre pages.

---

(1) Quarante-trois de ces plaquettes sont signalées par Sommervogel, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus.*

L'impression n'est pas luxueuse, aux débuts surtout. Il est, toutefois, de ces plaquettes qu'on a soignées davantage; certaines ont même la tranche dorée.

Lorsque les prix distribués l'étaient par la munificence du magistrat local, de quelque seigneur ou prélat, cet acte de générosité était mentionné, tout naturellement, au titre du programme. En voici quelques exemples :

> Dédiée à Monsieur Adriain François Ballet, escuier, Seigneur de Leeuwenbourg, Cranevelde, etc., Iadis capitaine d'une compagnie d'infanterie au service de sa Majesté Catholique : par la libéralité duquel les prix annuels seront donnez a la jeunesse des Escoles de la Compagnie de Iésus, en la ville d'Audenaerde, le..... et..... sept. 1664. (Audenarde, collège des Jésuites, 1664).

> Toe-ge-eygent aen den doorluchtighsten Heer, Myn Heer Franchois de Bermenicourt, Burgh-grave van la Thieu-Loye, etc., Hoog-Bailliu der stede ende Casselrie van Belle, mitsgarders aen de edele, weirde ende seer voorsinnige Heeren Bailliu ende Schepenen des Lants ende Ambachts van Belle, Door weleker goet-jonstigheyt de jaerlijcksche prijsen aen de Ionckheyt uytgedeylt sullen worden. (Bailleul, Jésuites, 1661).

> Illustrissimo adolescenti, D. Francisco Paulo de Lalaing, comiti d'Hoochstrate..... eloquentiae in Mechliniensi collegio auditore, cujus munificentiâ annua litterariae iuventuti praemia distribuentur. (Malines, collège des Jésuites, 1645).

D'autres fois, la reconnaissance des élèves couronnés se traduisait en une ode de quelque cinquante à cent vers latins, au généreux Mécène ; cela se fit surtout, envers le magistrat de Gand, par exemple en 1728 et 1729 ; cela s'était déjà fait dans la même ville, en 1659, pour célébrer les largesses de Corneille de Grass, *baenderheer* de Nokere.

Enfin, la gratitude s'exprime parfois en un écusson aux armes de celui qui solde la note des récompenses. Ces armoiries, gravées non sans talent, occupent tout le verso de la feuille de titre. Citons ainsi le blason de Charles Vanden Bosch, évêque de Bruges, de Machaire Simeomus, abbé de Saint-Michel à Anvers, de Jean de Lannoy, du duc Philippe-François d'Aremberg ; mentionnons aussi, car nous la rencontrons fréquemment, la *Pucelle de Gand*.

Au XVII^e^ siècle, le programme se réduit à une analyse fort succincte des actes et des scènes de la pièce principale, ainsi qu'à l'indication, en peu de mots, du sujet des entr'actes, lorsqu'il y en a. À partir de 1660, ces données sont précédées d'un *argumentum* ou exposé du sujet, avec indication de l'auteur d'où l'*histoire* est tirée.

Le programme de la pièce jouée au collège de la compagnie de Jésus d'Anvers, en Février 1662, peut être pris comme type.

Le sujet n'est autre que ce verset du livre de Job : *Versa est in luctum cythara mea*, et voici comment ce thème, excellente pensée à l'approche du carême, est développé; nous copions le libretto :

> Prologue : *Cum corpus futuri immemor praesentibus se daret : anima id non ferens, ut spectet horum exitum luctum esse, invitat.*
>
> Premier acte, scène : *Exhibet in Nabuchodonosori illud Iobi ; Ascendit usque ad Cœlum superbia,* etc. — Anti-scène : *Quasi sterquilinium in fine perdetur.* — Intermède : *Ostenditur in Salmoneo huius veritas : Feriunt altos fulmina montes.*
>
> Deuxième acte, scène : *Repræsentat in Balthazare : Replens domos suas argento,* etc. — Anti-scène : *Aurum eorum non valebit liberare eos in die furoris Domini.* — Intermède : *Sequitur cura pecuniam* (Horat.)
>
> Troisième acte : *Exhibet in Epulone : Ducunt in bonis dies suos,* etc. — Anti-scène : *In puncto ad inferna descendunt.*
>
> Epilogue : *Corpus cernens praesentia haec omnia in luctum mutari, Animae se regendum subdit.*

Dans la suite, au XVIII^e^ siècle surtout, quand les intermèdes (*interludia, entre-jeux, tusschen-spel*) prennent une importance plus grande, quand une comédie ou moralité alterne ses scènes avec celles de la tragédie, le programme donne l'argument de ces entr'actes. A Courtrai, nous trouvons, pour la première fois, cette innovation en 1730.

Les programmes ne font jamais connaître les lauréats de la distribution ; ils ne sont pas accompagnés du *palmarès*.

Au XVII^e^ siècle, ils ne portent pas non plus les noms des acteurs ; nous ne citerons comme exceptions à cet usage que les libretti des deux fêtes dramatiques données à Bruges en 1651 et 1663, et d'une pièce donnée à Lille en 1644.

Au siècle suivant, au contraire, l'indication des acteurs est de

règle ; elle n'est point sans offrir de l'intérêt en rappelant le nom des principales familles d'alors. Parfois aussi, comme à Lille, nous trouvons la liste des acteurs de la tragédie et de la comédie, ainsi que des élèves qui chantent les chœurs et dansent les ballets.

***

En dépit des traditions de la Compagnie, qui ne toléraient sur les théâtres des collèges que les pièces latines, les Jésuites du XVII[e] siècle, dans nos régions du moins, admirent souvent les langues vivantes, le flamand surtout, parfois le français.

Dans les grandes villes, telles Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, la langue de Cicéron est seule ou presque seule usitée ; mais ailleurs, à Alost, Bailleul, Cassel, Audenarde, Courtrai, Ypres, la scène est avant tout thioise ; elle est française à Bergues-Saint-Winnocque, à Lille, à Dunker et à Hal.

Le siècle suivant fut plus fidèle aux usages de l'ordre ; la prééminence du latin est manifeste ; Anvers, Bruges, Courtrai, Gand, Malines, Ypres ne jouent pour ainsi dire qu'en langue classique : le flamand n'est guère usité qu'à Alost, à Bailleul et partiellement à Bergues.

Ajoutons que le livret est quelquefois bilingue, excellente chose pour ceux et surtout celles, parmi les auditeurs, qui n'étaient pas familiarisés avec le prétentieux latin de la pièce.

Avant de terminer ce premier paragraphe, signalons une particularité qui n'est pas sans augmenter l'intérêt de la collection de programmes de la bibliothèque de Courtrai. Nombre de ceux-ci sont signés par l'auteur en une dédicace manuscrite, alors que le livret imprimé est toujours anonyme. Ainsi nous lisons :

M. Adriant, opera manuum nostrarum oro ne despicias. (signé) *Joannes Ignacius de Laminne, S. J.*

***

Dès le début, les Jésuites virent tout le bénéfice qu'ils pouvaient retirer de la pratique du théâtre, pour les élèves des collèges qu'ils venaient de fonder. Ils n'aperçurent pas autant les inconvénients, les dangers qu'offrait le culte des représentations scéniques. La scène, alors, était généralement inoffensive et les

règles que les bons Pères se fixaient, leur semblaient suffisantes pour éviter l'abus. Ils adoptèrent donc l'usage, devenu habituel au XVI[e] siècle, de donner des fêtes dramatiques dans leurs établissements d'instruction.

Déjà, en 1579, au collège de Clermont (plus connu depuis sous le nom de collège Louis le Grand), le cours des études s'ouvre par la représentation d'un drame, dont le sujet est *Hérode* (1).

Quelques années plus tard, en 1593, les Jésuites de Lille reçoivent de la ville des *quennes* de vin, pour récompense de diverses fêtes dramatiques ; la municipalité paie même les joueurs de haut-bois qui y avaient pris part (2). Bien plus, lors de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle à Lille, en 1597, *furent jouez deux jeux sur deux theatres par les escolliers des peres Jésuites* (3).

La *Ratio Studiorum* (4) rédigée à Rome, en 1584, sous le généralat du père Aquaviva, admit, du reste, les tragédies sur les scènes du collège, mais avec des restrictions dont il ne fut pas toujours tenu compte, nous le constaterons.

« Que le sujet des tragédies et des comédies, lesquelles doivent être latines et très rares, soit sacré et pieux, qu'il n'y ait entre les actes aucun intermède qui ne soit en latin et décent ; qu'aucun personnage ou costume de femme n'y soit introduit. Les pièces seront examinées avant d'être représentées ; il est absolument défendu de les jouer à l'église (5) ».

Faut-il dire que ces représentations devinrent bientôt populaires, qu'elles acquirent même une vogue insensée ?

Dans ces conditions aussi, les préséances devenaient une question importante. Au collège de Troyes, en 1659, il y eut une vraie bataille entre les membres du baillage et ceux du corps de la ville pour l'occupation d'une estrade (6). A Courtrai, ce fut plus grave encore. Le conseil de Flandre, jugeant en degré d'appel,

---

(1) Lettre autographe du P. Odon Pigenat, recteur du collège de Clermont, au Père général ; cf. Gofflot, p. 91.

(2) Lefebvre, p. 5.

(3) *Chronique de Chavatte*, citée par Lefebvre, pp. 6-7.

(4) *Ratio et instituta studiorum societatis Jesu, superiorum permissu.*

(5) *Ratio studiorum, reg. rect., 13.*

(6) Gofflot, p. 154.

dut trancher cette grave question ; par arrêt du 18 avril 1640, il décida que le magistrat de la ville *in corpore*, aurait le pas sur le chapitre de Notre-Dame et le doyen de Saint-Martin, aux comédies des Jésuites comme à l'Église (1).

Le succès des Jésuites devait naturellement provoquer l'imitation ; c'était chose nécessaire pour soutenir la concurrence. Les Oratoriens, les Augustins, les Bénédictins eurent, eux aussi, leur théâtre scolaire, nous l'avons vu déjà.

Il en fut de même des couvents de femmes. On joua la tragédie chez les Filles de Saint-François de Sales et chez les Filles de Sainte-Agnès. Quant à la scène des Dames de Saint-Cyr, elle devint célèbre.

Les catéchismes, voire même les sodalités, durent avoir leur théâtre !

Encore, si les représentations s'étaient espacées à de longues distances, ainsi que le voulait la *Ratio Studiorum*. Mais elles se multipliaient de plus en plus, et à tout propos. Au collège de Courtrai, par exemple, nous en trouvons quatre en 1699 : le le 20 avril, le 22 mai, le 20 juin et le 24 juillet, sans compter celle qui eut lieu, probablement, lors de la distribution des prix.

Mais un revirement devait suivre cet excessif engouement.

Bossuet, malgré les blâmes de ses *Maximes et réflexions sur la comédie* à l'égard du théâtre profane, demeure partisan des représentations scolaires. D'autres prélats, ses contemporains, se montrent fort sévères, au contraire, pour le théâtre des collèges. Dans un mandement de 1698, Gui de Sève de Rochechouard, évêque d'Arras, ne tolère, comme exercices déclamatoires, que les tragédies latines ; encore doivent-elles être fort rares, sans rôles de femmes et sur un sujet pieux.

Vers le même temps, le célèbre Rollin unit, dans le *Traité des études*, sa voix persuasive à celle du clergé, pour réprouver les scènes scolaires. Cette fois, les Jésuites se rendirent ; ils remplacèrent les comédies et les ballets par des *plaidoiries* ou *discussions*.

---

(1) *Korte beschryving der zeer oude parochiale kerk van den H. Martinus der stad Kortrijk*, f° 90 et XXI[verso] ; ms. aux archives de cette église.

Le revirement ne dura pas longtemps, à vrai dire. Mais si, cédant aux réclamations de la foule, on revint aux tragédies, ce fut en les épurant avec soin. Nous avons vu, du reste, que la langue latine reprit le dessus à partir de cette époque ; les sujets des pièces redevinrent aussi, à juger par notre collection, plus austères.

***

L'évêque d'Arras, dans le mandement que nous venons de rappeler, constatait que la préparation des pièces faisait perdre aux enfants un temps infini et occupait les maîtres pendant plusieurs mois « de la composition, du récit et du succès de leur ouvrage ».

C'est que les tragédies d'alors n'étaient point banales. Scarron, par exemple, dit avoir joué, au collège de la Flèche, dans une pièce où « plus de 100 soldats du parti de la Reine-mère parurent sur le théâtre, sans ceux de l'armée du Roi qui étaient encore en plus grand nombre » (1). Si, dans nos parages, les figurants ne sont pas aussi nombreux, nous pouvons néanmoins en compter une centaine environ à Bruges, en 1651, quarante-deux à Anchin, en 1730, cinquante à Anvers, la même année, et cinquante-trois en 1732.

***

L'étude richement documentée de M. Gofflot, nous fournit maints détails intéressants au sujet des machines, des décors et des costumes des représentations données dans les collèges français. Nos collèges de Belgique ne pouvaient sans doute pas rivaliser, par la magnificence et la somptueuse ornementation, avec une scène telle que celle de Clermont, où l'on jouait devant les rois de France. Ils cherchaient, cependant, à l'égaler par l'originalité de la mise en scène, par la singularité des personnifications.

Voici, à Bergues, en 1672, figurer l'*Amour divin*, sous les traits du jeune Pierre Herwyn.

L'année précédente, à Courtrai, on avait, au contraire, fait figurer l'*Amour* et *Venus* dans la tragédie *Lucifer*, et quelques autres démons dans la comédie. Là encore, en mai 1731, apparaît

---

(1) *Roman comique*, chap. X, livre I.

Saint-Michel et, en juin suivant, Saint-Louis de Gonzague, un ange, quatre esprits malins.

***

Quelque modeste que fût la scène, elle entraînait cependant des frais, auxquels venait s'ajouter, lors de la distribution des prix, le coût des récompenses décernées. Les comptes, fort rares à vrai dire, des collèges, comme ceux des villes, fournissent quelques renseignements à ce sujet.

Ainsi, pour ne parler que de Courtrai, nous trouvons au registre des dépenses des P.P. Jésuites, des débours pour la représentation elle-même, pour les musiciens, pour l'impression de l'argument, etc.... (1).

Le magistrat courtraisien intervenait largement dans les dépenses de certaines de ces festivités. C'est ainsi qu'il octroya un subside de deux cents livres parisis lors de la représentation donnée à l'occasion de la canonisation de Saint Ignace de Loyola, en 1622.

Quant à la distribution des prix, elle était soldée, nous l'avons vu, ici comme ailleurs, par le magistrat ou tout au moins subsidiée par lui. Le poste revient, chaque année, dans les comptes communaux de Courtrai, tant pour le collège que pour le catéchisme dirigé par les pères Jésuites. Mais, tandis que le subside aux élèves du catéchisme demeura invariablement fixé à 48 livres, celui accordé au collège subit une importante majoration; limité encore à 60 livres en 1678, il passe à 144 livres quelques années plus tard.

***

Si le narré de ces menus faits n'est pas sans intérêt au point de vue de l'étude des mœurs du temps, — car ces détails reflètent le goût des spectateurs — l'analyse des pièces représentées ne doit point être davantage négligée; elle aussi fait connaître la mentalité des périodes que nous parcourons rapidement.

Les livres saints avaient surtout inspiré les mystères du moyen

(1) Comptes des Jésuites, aux archives communales de Courtrai; cf. Caullet, *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien*, dans *Bull. du Cercle hist. et archéol. de Courtrai*, III, p. 291

âge; la vie et la passion du Sauveur en formaient fréquemment le sujet. Rien d'étonnant donc à ce que les auteurs des tragédies de collèges puisassent à la même source, continuant ainsi une tradition conforme au but qu'ils poursuivaient. Toutefois, et c'est là une différence à noter, le thème de leurs drames est principalement emprunté à l'Ancien Testament. Environ quatre-vingt-dix programmes de notre collection annoncent des scènes bibliques, jouées en nombre à peu près égal au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles.

Citons à titre d'exemples : *Aman et Mardochée*, que nous rencontrons quatorze fois ; les *Machabées*, représentés six fois ; *Joseph* vendu par ses frères, ou reconnu en Égypte par eux, joué à Bruxelles en 1650, à Bruges en 1696, à Maestricht en 1694, à Courtrai en 1699, à Anvers en 1729, à Gand en 1731 et en 1733 ; *Salomon*, *Le mauvais riche*, *Saül*, *Jephté*, *David et Jonathas*, *Athalie* reviennent aussi (1).

Il n'en faut pas conclure que ce fussent là des reprises d'une pièce antérieure; la comparaison des programmes nous en montre les *scenarios* généralement différents, soit qu'on interprétât autrement le même épisode, soit qu'on représentât des scènes diverses de l'histoire du même personnage.

Ce ne sont pas non plus des emprunts aux recueils classiques de tragédies scolaires, nombreux alors. Ainsi, il n'y a point similitude entre le *Sédécias, roi de Juda*, joué à Cassel chez les Jésuites en 1663, à Ypres en 1698, chez les Augustins d'Anvers en 1694, et le *Sédécias* des *Selectae P. P. Societatis Jesu tragoediae.*

Le théâtre, a-t-on dit, doit moraliser les foules. Ce fut certes l'un des buts que les Jésuites se proposèrent en développant dans leurs collèges les représentations scèniques. Toutefois, nous rencontrons,dans notre répertoire,peu de pièces d'ordre purement moral ou religieux, une quarantaine au plus.

Notons : *De doodt aen rycke, hooveerdighe, wuylpsche en de versmaeders des cruys Christi ongheluckigh, aen aerme, ootmoedighe, leetwesighe en minnaers des cruys Christi gheluckigh*; cette moralité fut jouée à Gand, en flamand, les 9 et 10 Septembre et répétée, en latin, les deux jours suivants.

---

(1) Il suffirait de feuilleter Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, pour voir ces pièces jouées bien d'autres fois encore.

Plus souvent, la moralité d'une pièce est présentée sous forme d'histoire, de légende, ou sous le couvert d'une fiction historique. Aussi, les drames de cette espèce se retrouvent-ils fréquemment dans notre collection de programmes ; il y en a plus de cent-cinquante.

Mais dans ce genre surtout, les espèces varient beaucoup avec le temps et les tendances de l'époque. Les épisodes hagiographiques se rencontrent le plus dans le principe et même durant tout le dix-septième siècle ; ils deviennent fort rares dans la suite ; à peine voit-on, de-ci de-là, une scène telle que *Polyeucte*, à l'imitation de Corneille, ou *Sainte Thérèse*, *Saint Louis de Gonzague*, particulièrement vénérés alors.

Au XVII^e^ siècle appartiennent également, en plus grand nombre, les scènes d'histoire civile, épisodes empruntés aux auteurs en vogue : Surius, Biedermann, Baronius, Caussin, les Bollandistes, Saint Grégoire de Tours, etc... Comme les sujets religieux, les drames historiques apparaissent souvent plusieurs fois sur le théâtre, mais sous des aspects différents.

Signalons, à titre d'exemple : *Maurice, empereur d'Orient, puni à raison de sa cruauté et de son avarice*, d'après Baronius ; joué en langue latine, à Anvers en 1661, à Bruxelles en 1695, à Malines en 1697 ; en français, à Ypres en 1680 ; en flamand, à Courtrai, en 1693.

Sigismond, roi des Burgondes, d'après Saint Grégoire de Tours ; représenté, en flamand, à Courtrai en 1678, et à Bergues en 1717 ; en français, à Tournai en 1661.

Les missions d'Extrême-Orient, que les *lettres annuelles* des émules de Saint François-Xavier avaient rendues si populaires, fournirent aussi matière à quelques tragédies émouvantes pour le théâtre des Jésuites. Le plus ancien de nos programmes, — une plaquette unique du premier imprimeur courtraisien, Bouvet, — annonce une pièce de ce genre : *Het Christen suet van Japonien oft de martelie van Paulus Michi, Joannes de Goto ende Didacus Guizai, Iaponoisen* ; elle fut jouée à Dunkerque en 1628.

Le siècle plus relâché de Louis XV est souvent moins pieux dans le choix du sujet des représentations scolaires. Il évoque assez fréquemment les souvenirs antiques, qu'on n'avait guère rappelés auparavant. Plus de vingt pièces du XVIII^e^ siècle sont inspirées par l'histoire ancienne, tandis que nous n'en rencontrons

que trois ou quatre au XVII^e^. Citons, par exemple, *Alexandre empereur de Macédoine*, *Iphygénie*, *Marcius Coriolanus* et surtout, *Titus Manlius*, joué nombre de fois.

Les circonstances inspirent aussi, à l'occasion, la muse des compositeurs de drames. Tantôt, ceux-ci empruntent à l'histoire une figure allégorique, flatteuse pour celui à qui ils dédient la pièce, pour le haut personnage qui honore la représentation de sa présence ou qui fait les frais des prix distribués.

Ainsi, lors de l'intronisation de l'évêque van den Bosch, à Bruges, en 1651, les collégiens célèbrent les vertus épiscopales de *Saint Jean Chrysostôme*. A l'entrée de son successeur, Robert de Haynin, en 1662, les Jésuites jouent *Saint Ambroise*, archevêque de Milan et les Augustins lui dédient *Saint Thomas de Villeneuve*.

En d'autre temps, la pièce est créée tout entière pour la solennité. Et au prix de quels efforts d'imagination ! Citons plutôt une couple d'exemples :

En 1684, les étudiants d'Ypres fêtent le retour au pays d'un vaillant missionnaire de la Chine, le père Philippe Couplet, qui, du reste, se propose de reprendre ses labeurs lointains. Aussi, dit le libretto, en l'un des actes de l'*Action des réjouissances* : « Le » Génie de la compagnie presse, en faveur du R. Père, Apollon, » Mercure et toutes les autres divinités, qui président au collège, » qui tous protestent qu'ils se feroient honneur de contribuer à » ses travaux apostoliques ».

Rapprochons également des pièces de circonstance les tragédies patriotiques. Elles sont rares ; nous ne rappellerons que *Neederlandt door den oorlogh verdruckt, verblydt door peys* (Anvers, Jésuites, 1659) ;

Voorspoedige wapenen van de vreese des Heeren in de geluckige verlossinge van Vlaenderen door syne Keyserl. hoogheyt Leopoldus (Bruges, Jésuites, 1652) ;

Wederstrydt tusschen het doorluchtighste huys van Oostenryck ende het ramp-saligh huys van Otthoman (Anvers, Augustins, 1689).

Devons-nous dire, enfin, que les scènes jouées par les élèves des catéchismes, dirigés, dans nombre de villes des Pays-Bas, par la Compagnie de Jésus, étaient appropriées à l'âge des jeunes acteurs?

La farce ou comédie, entendue dans le sens ordinaire du mot, c'est-à-dire la représentation d'une manière plaisante d'un vice,

d'un travers, — est chose rare, comme sujet principal, sur le théâtre scolaire. Notre collection n'en fournit que peu d'exemples.

Peu à peu, cependant, la comédie s'introduisit en manière d'intermède ; au XVIII[e] siècle, elle forme même, assez fréquemment, la seconde partie de la séance.

***

Nous venons de parler des intermèdes. En nos régions, ils se rencontrent plutôt à titre exceptionnel, d'abord, mais deviennent fréquents à partir de l'année 1660. Ils coupent quelquefois la pièce après chaque acte ; ainsi, nous voyons *quatre entrejeux* à Lille, en 1644, et cinq à Hal, en 1666.

Le sujet de l'intermède, mais le sujet seulement, est d'ordinaire indiqué au programme, dans le principe. Plus tard, au XVIII[e] siècle, lorsque grandit l'importance donnée à l'*entrejeux* ou à la deuxième partie, on en donne un *argument*, un résumé.

Est-il nécessaire de le dire ? Dans les premiers temps, alors que la *Ratio studiorum* était fidèlement observée, l'*interludium* est un chœur ou une moralité du genre de celle-ci :

Het bedrogh beschadigt niemandt meer als den bedriegher (Alost, 1664) ;

Die al te hoog zijn van ghemoedt, verliesen dickmaels lijf en goedt. (Ibid., 1665).

Parfois, cependant, l'intermède a un caractère plaisant. Ainsi à Gand, en 1633, la tragédie : *Punition de Théodoric*, est suivie d'une farce : *La folie de ceux qui se tourmentent de vaines illusions* ou le malade imaginaire. L'*entrejeux* joué à Ypres, en 1680, est intitulé : *Strobule se fâchant de ce qu'on l'appelle quidam.*

Le programme d'une représentation donnée à Tournai, en 1661, annonce « Divers tours de souillons de cuisine, pendant quoi un gentilhomme fait le récit de ce qui se passe au festin ».

***

En certains pays, en France notamment, les organisateurs des représentations dramatiques ne reculèrent point devant les intermèdes chorégraphiques, devant les ballets.

Les Jésuites français ne crurent pas devoir résister à l'engouement général ; ils admirent le ballet sur leur scène, mais en le réglementant.

Il devait, du reste, en toutes ses parties, se rattacher à l'idée générale qui fait la trame de la pièce. Les professeurs, déjà chargés de la composition du drame, durent donc ajouter à ce travail la composition de la partie chorégraphique. Ils étaient aidés, à Paris du moins, par le personnel de l'Opéra.

Dans sa province flandro-belge, la Compagnie de Jésus se montra plus sévère; elle semble n'avoir point toléré les divertissements de l'espèce sur ses théâtres. En effet, notre volumineuse collection de programmes n'en fournit qu'un exemple pour notre région : le ballet dansé à Anvers, en 1732, par vingt-huit élèves.

Quant à la province gallo-belge, notre série de libretti est trop incomplète pour pouvoir émettre une appréciation ; toutefois on peut croire que les Jésuites furent moins stricts (1). Le programme d'une tragédie jouée à Douai, en 1730, donne le nom des neuf jeunes gens qui « danseront »; à Lille, la même année, seize figurants doivent exécuter les sept ballets de la représentation.

*
* *

Si les Jésuites flamands furent sévères au sujet des danses, ils transgressèrent plus d'une fois les règles de la *Ratio studiorum* par rapport aux rôles et aux costumes féminins dans les tragédies ; dans les comédies, au contraire, nous n'en rencontrons pas.

Déjà dans les *Selectae P.P. Societatis Jesu tragoediae,* imprimées à Anvers en 1634, la *Flavia* du père Bernardin Stephanius exige les rôles de *Flavia Major,* de *Flavia Minor,* de *virgines* et d'*ancillae.* Mais c'est là, avec une pièce jouée à Lille en 1659, le seul exemple que nous devions rapporter pour le XVII[e] siècle. Les personnages féminins que nous avons relevés dans notre série de programmes apparaissent tous au siècle suivant.

*
* *

La suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV fit disparaître presque complètement le théâtre scolaire.

« Lorsque les Jésuites, assaillis de toute part par l'université, qui ne pouvait leur pardonner leur rivalité de plusieurs siècles,

---

(1) Les collèges de la province gallo-belge dont nous possédons quelques programmes, sont : Lille, Douai, Tournai.—Bailleul, Bergues Saint-Winnoc, Cassel et Dunkerque relevaient de la province flandro-belge.

par les idées philosophiques nouvelles, par la royauté elle-même, durent quitter la France, en 1762, la tradition des représentations dans les collèges s'éteignit avec eux. Le parlement, victorieux, prit même l'initiative, aussitôt après leur bannissement, d'interdire les tragédies et les comédies dans les collèges qui avaient dépendu de l'Ordre » (1).

Il faut croire que le pouvoir prit la même mesure dans les Pays-Bas. La collection des programmes de distributions de prix au collège royal de Courtrai, substitué à la maison des Jésuites, ne mentionne plus de représentations scéniques. Celles-ci sont remplacées par des exercices d'interrogation et par le discours latin qu'un élève prononçait (2).

Bon DE BETHUNE.

---

(1) Gofflot, p. 204.

(2) Bibliographie : Gofflot, D. V., *Le théâtre au collège, du moyen âge à nos jours*. Paris, 1907.

Bahlmann, P., *Jesuiten-Dramen der Niederrheinischen Ordensprovinz*, Leipzig, 1896.

Bourgoin, A., *Histoire des représentations théâtrales dans les lycées et dans les collèges*, La Roche sur Yon, 1897.

Boysse, E., *Le théâtre au Collège*, dans la *Revue contemporaine*, 31 Dec. 1869, 15 Janv. 1870.

Idem, *Le théâtre des Jésuites*, Paris 1881.

Butel, R., *L'éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui*, Paris, 1890.

Cohen, G., *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, dans les *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique, classe des lettres* (in-8°), tome I (1906), fasc. VI.

Emond, G., *Histoire du collège de Louis le Grand*, Paris, 1845.

Gaudig, *Wegweiser durch die klassischen Schuldramen*.

Harring, W., *Andreas Gryphius und das Drama der Jesuiten*, Halle, 1907.

Le Jay, G. F., *Bibliotheca rhetorum, praecepta et exempla complectens...* Parisiis, 1725.

Rahlenbeck, C., *Le théâtre des Jésuites en Belgique* (1540-1640), dans la *Revue de Belgique*, 15 sept. 1888.

Adde la bibliographie donnée par Gofflot, pp. 257-284, et celle de Cohen, pp. 278-293.

Une question de méthode en linguistique

I

Les linguistes, et spécialement les phonéticiens, se plaisent à noter les variations que les langues ont subies ou subissent encore. Rien de plus naturel, semble-t-il ; car le langage, comme les mœurs, les coutumes sociales, change, et au bout d'un temps plus ou moins long, arrive à revêtir une physionomie nouvelle. Au dire même de certains savants, ce serait le caractère le plus essentiel du langage que son impuissance à résister aux déformations (1).

Que l'évolution des langues s'accomplisse d'une façon ininterrompue, c'est une vérité que l'on ne peut nier. Mais on surfait cette vérité, lorsque, oubliant tout le reste, on n'envisage que la mutabilité inévitable et continue du langage et lorsqu'on en constitue la base unique de l'interprétation des faits linguistiques.

Voici d'abord une constatation vulgaire. Sans être plus stables que les autres produits d'essence humaine, les langues ont besoin de longues années, et l'on peut dire de longs siècles, avant de présenter une figure, non pas entièrement neuve, mais du moins paraissant telle dans la majorité de ses linéaments. Quelques générations ne suffisent pas en général pour changer profondément l'aspect d'un idiome, alors que l'intervalle d'un siècle bouleverse parfois les mœurs d'un peuple et les conditions économiques de son existence. Un contemporain de Louis XIV éprouve-

---

. Les idées exposées ici sont le développement — encore trop peu précis — dune théorie indiquée dans ma leçon d'ouverture du cours de phonétique expérimentale à l'Université de Liège (*Musée Belge*, année 1906, p. 180).

(1) M. P. Rousselot, dans une note jointe au livre *Bonald*, de MM. P. Bourget et M. Salomon. Notre citation est faite d'après un compte rendu. Cf. le Bulletin bibliographique du *Musée Belge*, 15 mai 1907.

rait certainement moins de peine à se faire aux nouveautés de la prononciation, de la grammaire et du vocabulaire français actuels, qu'à se plier à nos habitudes. Entre l'italien, ou même l'espagnol, et le latin classique, la distance, phonétiquement parlant, n'est pas énorme. Elle se réduit encore, quand on songe entre autres à certaines particularités de plusieurs dialectes italiques, qui montraient une tendance à assourdir et à laisser tomber les finales : quand on se rappelle certains débris curieux du latin populaire qui témoignent de ressemblances frappantes avec les parlers romans Le peuple disait *muro*, *amaro*, *amato*, *dolore* pour *murum*, *amarum*, *amatum*, *dolorem*, et toutes les formes françaises, comme celles des autres langues romanes, reposent sur des formes sans *m* En italien, elles leur sont souvent identiques : *muro*, *amaro*, *dolore*, etc.

Ces exemples, il est vrai, sont empruntés aux langues littéraires (1), par conséquent conservatrices. L'évolution des patois est ordinairement plus rapide, témoin les différences phonétiques et morphologiques entre les parlers populaires italiens ou espagnols et le latin. Mais on reconnaîtra que même dans ces terrains singulièrement propices, les changements demandent un certain temps pour s'implanter et se propager.

On peut d'ailleurs reculer davantage les termes des comparaisons que nous avons faites, en remontant à l'époque lointaine où les diverses langues mortes de l'Europe et de la moitié occidentale de l'Asie n'avaient pas encore leur personnalité propre, ou du moins, pas aussi nettement marquée qu'au moment où nous les connaissons, bref à l'époque que l'on est convenu de désigner sous le nom d'indo-européenne. Les linguistes parviennent à reconstituer approximativement quelques-uns des mots qui entrèrent dans le fonds commun de ces langues à cette période éloignée. Ces types, à quatre ou cinq mille ans d'intervalle, ressemblent étonnamment, non pas seulement aux mots grecs, latins, gotiques, sanscrits ou paléoslaves, mais aux formes que les langues dérivées, petites-filles ou arrière-petites-filles de l'indo-européen, emploient couramment de nos jours. Entre les mots θυμός, lat.

---

1. A propos de la prétendue distinction à établir en linguistique entre les dialectes et les parlers littéraires, voir d'ailleurs les considérations émises plus loin au § II.

famus, sc. *dhūmās*, franç. *fumée*, it. *fumo*, esp. *fumar* = fumer, etc., il n'y a pas de différences plus fortes qu'entre les formes dialectales de beaucoup de mots contemporains, par exemple les variantes du mot *eau* en pays wallon, *èw*, *ŏw* (gaumais), *eûw* : *yŏ*, *yeu* (picard); ou celles du mot *pain* : *pā*, *pē*, *pwē* et *pé*, *pīy*, *pyè* (gaumais), pour ne citer que les cas les moins extraordinaires.

On pourrait multiplier sans grande peine les rapprochements de ce genre. Il suffit d'en tirer la conclusion, à savoir que les produits linguistiques jouissent parfois à travers les âges d'une sorte de solidité plus grande que celle des monuments historiques, et chose plus importante, que celle de mainte coutume ou institution humaine.

Il y a là plus que la constatation d'un fait accidentel, partant peu scientifique. Il convient d'abord de songer que le langage est éminemment exposé, de par sa nature, aux altérations les plus diverses et les plus profondes. C'est par l'imitation qu'une langue se transmet, d'une génération à l'autre ; mais combien de circonstances ne s'opposent-elles pas à ce que cette imitation réussisse entièrement !

Il faut d'abord compter, dans le domaine phonétique, avec les imperfections de l'appareil phonateur, et avec les difficultés inhérentes à l'emploi des sons comme moyens d'expression. L'ensemble des phonèmes utilisés par l'homme dans chacun des idiomes de la terre forme comme un clavier aux notes extrêmement voisines, au point que la confusion des articulations est inévitable. L'oreille, qui devrait percevoir ces confusions et parer à la récidive, n'est pas toujours infaillible ; cet organe, qu'on pourrait appeler le régulateur des langues, est un juge qui souvent sommeille et qu'on peut prendre en défaut dans bien des cas.

Enfin, quand bien même les sons d'un idiome seraient assez aisément distincts, caractéristiques ; quand même la délicatesse de l'ouïe ne laisserait rien à désirer, ce serait miracle que le langage se transmît avec une parfaite intégrité : car les organes vocaux les mieux disciplinés et l'oreille la plus fine ne fonctionneront qu'en proportion de l'action de plusieurs facultés, dont la principale est l'attention. Or, ces facultés sont elles-mêmes sujettes à des défaillances nombreuses et souvent considérables.

Ainsi le langage, dans sa transmission ininterrompue, ressemble à ces textes anciens que les scribes nous ont conservés : les pre-

mières copies, images plus ou moins satisfaisantes des modèles, ne renfermaient que des fautes légères ; mais les versions postérieures, calquées les unes sur les autres, s'éloignent de plus en plus de l'archétype ; les erreurs s'accumulent, et leur gravité s'accroît en même temps que leur nombre. Rien ne pouvait empêcher les progrès de cette corruption : trop de causes y contribuaient. Le langage n'est pas moins exposé à changer de physionomie ; il ne le fait cependant qu'avec lenteur, et même avec une grande lenteur : c'est une contradiction dont on doit s'étonner et qui mérite réflexion.

Il n'est pas malaisé de distinguer la cause qui garantit au langage une stabilité relative. Comme le dit excellemment M. A. Meillet (1) : « Une langue appartient à un ensemble défini de sujets parlants ; elle est le moyen de communication entre les membres d'un même groupe et il ne dépend d'aucun des membres du groupe de la modifier ; la nécessité même d'être compris impose à tous les sujets le maintien de la plus grande identité possible dans les usages linguistiques ; le ridicule est la sanction immédiate de toutes les déviations individuelles, et dans les sociétés civilisées modernes, on exclut de tous les principaux emplois par des examens ceux des citoyens qui ne savent pas se soumettre aux règles de langage, parfois assez arbitraires, qu'a une fois adoptées la communauté. »

Ainsi le besoin de se faire comprendre exerce constamment et plus ou moins obscurément une *action conservatrice* sur les langues ; il met une entrave aux innovations inconscientes auxquelles elles ne sont que trop sujettes. Si elles échappent longtemps aux déformations, c'est qu'une lutte quotidienne se livre, dont l'enjeu est leur identité, entre les tendances altératrices et l'obligation de maintenir au langage la forme normale, claire pour tous et la seule universellement connue et approuvée.

Or, à voir la constance de ce duel caché et l'importance de son issue, on se demande si le phénomène le plus intéressant, dans l'étude du langage, n'est point, non pas la transformation perpétuelle à laquelle il est soumis, mais plutôt l'immuabilité relative qui en assure la transmission indéfinie.

---

(1) A. Meillet, *L'état actuel des études de linguistique générale.* Leçon d'ouverture du cours de Grammaire comparée au Collège de France, p. 27.

On s'est occupé jusqu'ici de noter les changements phonétiques et d'en rechercher les causes. Or, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un changement se produise ; on l'a vu plus haut, il existe une foule de raisons pour que les altérations s'accomplissent. En théorie, tous les changements phonétiques sont possibles. En réalité, c'est la minorité d'entre eux qui voient le jour; les autres demeurent à l'état latent, ou plutôt menaçant, si l'on peut dire, et ce sont les motifs de leur avortement qu'il serait curieux de connaître. En d'autres termes, après avoir établi, comme on l'a fait jusqu'à présent, quelles sortes de sons se modifient, il y aurait lieu d'examiner les cas où les éléments phonétiques résistent, et de rechercher l'origine de leur conservation.

Ce travail, en apparence, ne serait que la réédition — à rebours — de celui qui est déjà accompli. Il est évident que le matériel des faits linguistiques à utiliser reste le même pour l'un comme pour l'autre. Mais la compréhension de ces faits retirerait, croyons-nous, un grand profit d'une inversion de méthode qui n'est point purement formelle (1).

II

Elle n'est point formelle, parce que, comme on l'a vu, elle est la plus conforme à la conception exacte du langage, de son essence et de ses destinées : le langage, outil précieux, transmis de génération en génération, mécanisme éminemment exposé à toutes les dégradations, mais auquel ses détenteurs ont un intérêt commun à conserver la forme traditionnelle, surtout en ce qui concerne son aspect phonétique. Le spectacle auquel est convié l'historien des langues est sans doute d'assister à leur changement, mal prévu, inévitable, mais aussi de contempler la résistance plus ou moins consciente opposée par les facultés humaines aux tendances altératrices.

---

(1) L'idée de l'importance des phénomènes de conservation fait du chemin, semble-t-il. Depuis que cet article a été écrit (en juillet 1907), a paru une longue étude de M. Ch. A. Sechehaye, sur le *Programme* et les *Méthodes de la linguistique théorique* (Paris, Champion, 1908) : à plusieurs reprises (pp. 196, 210, 255), l'auteur mentionne « l'activité conservatrice des facteurs intellectuels », mais encore sans insister suffisamment sur la valeur de ce principe dans les méthodes de la linguistique.

Parmi ces facultés, la plus importante est l'attention ; dans son œuvre correctrice, elle est secourue à des degrés différents par les conditions physiologiques dans lesquelles se trouvent l'oreille et les organes phonateurs du sujet parlant, et parfois par les qualités esthétiques dont il peut être doué ; elle est en outre plus ou moins sollicitée par les besoins sociaux des milieux où l'homme est placé. Une société aristocratique et sédentaire, composée de membres affinés tant au point de vue intellectuel que sous le rapport des sens, mettra plus de soins à conserver sa langue dans sa pureté que, par exemple, un peuple de navigateurs, tenus à un certain cosmopolitisme de langage et plus sensibles aux préoccupations pratiques qu'à des scrupules linguistiques.

La formule que nous proposons nous paraît avoir le mérite d'établir une unité fondamentale entre les phénomènes les plus divers que présentent les langues. On a plus d'une fois insisté sur la séparation bien tranchée qui distingue les faits de langue ordinaires, représentés comme inconscients, et les innovations volontaires, auxquelles on aime de n'accorder qu'un caractère artificiel ; telle, par exemple, la mode que les élégants du Directoire voulaient faire prévaloir de supprimer les *r* dans la prononciation du français.

Cette bizarrerie ne jouit pas d'un long succès ; mais si elle avait reposé sur des raisons quelque peu justifiées au lieu de provenir d'un pur caprice, il n'est pas dit que la langue n'en conserverait pas encore des traces. De même, il ne tient qu'au hasard, comme l'a fait remarquer M. Vendryès [1], que les langues romanes n'aient pas perpétué l'habitude en vogue chez les Romains distingués de prononcer les *c*, même ceux de leur propre langue, avec une aspiration, à l'imitation du χ grec.

Dans ces cas, l'influence de la volonté sur l'évolution de la langue est bien apparente, et elle se montre, autant dans l'affectation du fameux Arrius dont parle Catulle et des incroyables que dans la résistance opposée par les gens de bon goût à leurs inventions arbitraires. C'est également un effort volontaire et conscient qui se manifeste aujourd'hui, avec intensité, en Angle-

[1] *Mélanges linguistiques* offerts à M. Antoine Meillet. Paris, Klincksieck, 1902, p. 118.

terre, en vue de conserver ou de rétablir la prononciation des *h* aspirées : *he drops his h's*, dit-on de l'illettré, et ce simple indice suffit à donner la mesure de l'ignorance ou de la grossièreté d'un individu. La crainte de la moquerie ou du dédain fait que les gens du peuple eux-mêmes s'évertuent à aspirer les *h*, souvent aussi à contre-temps.

Les exemples de ce genre ne sont, il est vrai, que relativement rares dans l'histoire des langues ; mais peu importe leur fréquence, pour le moment. Ce qui fait leur prix, à nos yeux, c'est qu'ils nous donnent une image pour ainsi dire agrandie, renforcée des phénomènes *quotidiens* du langage. Ils ne diffèrent d'avec ceux ci que par le degré.

A Rome, du temps d'Arrius, en Angleterre aujourd'hui, nous nous représentons aisément les jeunes générations hésitant entre deux habitudes : les puristes, les maîtres d'école, les parents leur servent de guides et fixent leur choix ; elles finissent par *savoir* comment il faut dire et comment il faut éviter de dire ; leurs efforts sont raisonnés, leur ouïe est attentive ; c'est le travail préliminaire que l'exercice rendra de plus en plus instinctif. Mais il s'opère également un travail, moins apparent, quoique de même nature, lorsqu'un conflit s'engage au sein d'un peuple entre une tendance transformatrice et le besoin d'en préserver la langue. Il n'est pas toujours nécessaire que l'école donne aux enfants un avertissement exprès ; d'eux-mêmes, dès le très jeune âge, ils peuvent accomplir l'œuvre de rectification, grâce à l'intervention des mêmes facultés (1).

Cette intervention est ici moins certaine. Elle dépendra notamment du degré de finesse du sens de l'ouïe, de l'habileté musculaire des organes vocaux. Elle dépendra aussi de la nécessité de la correction en vue de la compréhension : il semble, comme le remarque M. P. Passy (2), que la distinction entre *t* et *k* soit

(1) Toute personne qui a l'occasion d'observer de jeunes enfants aura remarqué chez eux ce véritable travail d'auto-correction, si l'on peut dire. Combien de fois ne leur arrive-t-il pas d'estropier un mot, de commettre un barbarisme, puis de se reprendre spontanément, avec succès parfois ! Tel enfant de moins de quatre ans se trompe et dit par analogie : « Tantôt je joueras », qui répète tout de suite en se corrigeant : « je jouerai ».

(2) P. Passy, *Étude sur les changements phonétiques* (Paris, Firmin-Didot, 1891). p. 154.

difficile à apprendre, mais si importante pour le sens que tous les enfants finissent par l'acquérir.

D'ailleurs, il n'est pas indispensable qu'elle se produise et réussisse chez tous les sujets parlants d'un même canton, d'un même pays : il suffit d'un certain nombre de personnes indemnes de tel défaut pour en arrêter ou pour en retarder les progrès chez les autres ; plus le groupe des « conservateurs » aura d'importance, en raison soit de leur nombre, soit de leur influence, plus le reste aura le souci — de plus en plus conscient — de se débarrasser de particularités de mauvais aloi.

Sans doute, la masse des changements relevés dans toutes les langues est considérable et fait penser sur le champ à l'impuissance continuelle des tendances conservatrices. L'imitation que fait une génération du langage de la génération précédente n'atteint jamais la perfection, chez aucun peuple du monde ; d'un âge à l'autre, il se produit *au moins* de petites modifications, modifications incurables, parce qu'elles ne sont pas perçues par la généralité des sujets parlants, et cela en raison de leur petitesse. Les nouveautés ne sont remarquées, et le sentiment de la tradition n'est mis en garde contre elles, que lorsqu'elles dépassent une certaine limite, à laquelle on pourrait donner le nom de seuil de perceptibilité, pour emprunter une image commode à la psychologie. Or, ce seuil n'est pas le même chez tous les individus, ni partant chez tous les peuples, et ce peut être une occupation instructive de la linguistique que d'en établir les différences d'une langue à une autre, et d'une phase à l'autre d'un même idiome [1].

---

[1] Il y a, cela va sans dire, des changements perçus de tous — ou de la majorité —, sans susciter cependant une réaction ou une résistance suffisante. C'est qu'alors le besoin immédiat de la correction ne se fait pas sentir. A moins que des raisons spéciales de convenance, de bon ton, de mode n'interviennent, ces changements passeront dans la langue. Telle est, par exemple, la substitution si fréquente de l'*r* vélaire à l'*r* lingual, substitution qui s'opère très souvent d'une génération à l'autre, c'est-à-dire directement et sans phases intermédiaires. On la constate à Paris, jusque chez les enfants des familles anglaises y établies, même quand ils parlent anglais. (P. Passy, *o. c.*, p. 152, note 3). Leurs parents doivent cependant s'apercevoir de ce défaut, mais l'incorrection n'a pas raison de leur indifférence. C'est un bel exemple de la tolérance — consciente en ce cas — que nous montrons souvent en matière de langage vis-à-vis des autres, et *vice-versa* du peu de soin qu'il nous arrive de mettre à nous conformer à la norme. On trouverait de nombreux exemples de ce laisser-aller dans l'évolution actuelle de la

En outre, et ce point mérite plus de réflexion qu'on ne lui en a consacré jusqu'ici, dans le tableau que les grammairiens tracent de l'évolution des langues, quel compte est-il tenu des changements ébauchés, mais qui avortent tôt ou tard, vaincus qu'ils sont par le besoin de se rapprocher de la norme? De-ci, de-là, les grammaires historiques nous offrent des exemples de tendances qui se sont manifestées pendant quelques années, dans certaines régions, pour s'éteindre sous la réaction de l'usage traditionnel; mais combien d'innovations sont écloses et éclosent encore, qui n'ont pas joui ou ne jouiront pas d'une longue existence et qui n'auront pas laissé de traces ! Est-il juste de négliger ces phénomènes? Et l'appréciation du travail linguistique d'un peuple, pour être exacte, ne devrait-elle pas noter la somme d'efforts répétés, et cette fois fructueux, qui ont conservé aux langues leur pureté dans beaucoup de leurs traits?

---

plupart des patois. Maintenant qu'ils cèdent le terrain devant les langues littéraires, ils s'altèrent de plus en plus; c'est que la masse des jeunes générations, quand elle en use encore, les emploie sans nulle circonspection ni prudence, ignorant les vrais mots du cru, ainsi que les idiotismes, se trompant dans la construction des formes, empruntant à divers dialectes et surtout à la langue littéraire une foule d'éléments disparates aussi bien dans la prononciation que dans les autres domaines. Contre cette décadence des vieux langages, les efforts des puristes ne peuvent prévaloir, tant est profonde l'indifférence des jeunes gens et même des anciens pour des outils linguistiques dont la valeur pratique devient désormais insuffisante. De là sans doute la rapidité avec laquelle se transforment les parlers populaires, aujourd'hui du moins, car rien ne nous dit qu'il en fut de même dans les siècles précédents. — La tolérance dont nous venons de parler peut être fort large. Que de mots et de phrases raccourcis, simplifiés, à peine articulés, non seulement dans le langage du peuple, mais dans la conversation de tous, pour peu qu'elle soit familière ! Songez à ce que deviennent les expressions courantes en allemand : *guten Morgen*, *gute Nacht*, etc., *ich habe die Ehre* (*sie zu grüssen*), en français : *s'il vous plait*, *oui*, *mademoiselle*, etc. Ces locutions sont tellement communes qu'on les comprend sans presque les entendre. Leur nombre s'accroit, si l'on considère le parler intime des membres d'une même famille, surtout quand il s'agit de personnes vivant peu de la vie publique. Ces personnes, dans leur besogne journalière, se comprennent presque toujours à demi-mot : leur prononciation peut être tellement réduite qu'elle ressemble à un murmure; les phrases sont ébauchées, très souvent inachevées, et d'une syntaxe rudimentaire; bref, c'est la langue ramenée au minimum des moyens d'expression. En effet, ces gens ont tôt fait de suppléer à l'insuffisance, à l'obscurité, et à l'ambiguïté des rares « gestes » phonétiques qu'ils perçoivent, car tout leur est connu du petit monde d'idées et de faits dans lequel leur esprit et celui de leur entourage tournent quotidiennement.

Notre remarque, si elle est fondée, tend à augmenter singulièrement le nombre des faits de langue où interviennent les principes de conservation. Il va sans dire que le recensement de ces derniers cas ne peut plus s'opérer que dans les idiomes vivants, et surtout dans l'étude des parlers enfantins. Il nous paraît probable que l'examen de plus en plus systématique et complet de ces domaines modifiera la conception habituelle de l'évolution linguistique, dans le sens que nous indiquons.

En fin de compte, l'histoire des langues n'a pas uniquement pour but de constater et d'expliquer leurs métamorphoses; elle doit aussi s'occuper de suivre dans ses fluctuations la participation *opérante* des facultés humaines à la conservation du langage. Un intérêt permanent, d'ordre psychologique, s'attache ainsi aux recherches de linguistique, et introduit comme une unité perpétuelle au travers de la diversité des faits.

On voit que nous considérons comme une donnée variable le fonctionnement psychique, et que nous attribuons en grande partie à ses variations la cause constamment active des vicissitudes du langage. Aussi longtemps que les facultés sont en éveil, si leur travail est secondé par la collaboration des organes, le langage a des chances de jouir d'une stabilite plus grande [1] : cette stabilité diminue, dès que l'effort des facultés se relâche.

Cette opinion paraît être en opposition avec les conclusions que M. A. Meillet a développées à la fin de sa brillante synthèse des théories linguistiques contemporaines : *L'état actuel des études de linguistique générale*, p. 26 : « Le fonctionnement psychique, dit-

---

[1] Il va de soi que cette stabilité ne sera jamais complète ; outre les raisons que nous avons données, il faut se rappeler que le langage n'est pas l'œuvre d'un seul cerveau ni d'un seul organisme, mais d'une collectivite d'êtres inegalement doués et dont les influences se contrecarrent parfois ; le resultat final des diverses actions ne peut être une addition. — En second lieu, il faut compter avec les innovations plus ou moins volontaires que peuvent amener, par exemple, des préoccupations esthétiques ou utilitaires, justement à une époque de vie intellectuelle intense : innovations consistant en acquisitions, en enrichissements du matériel linguistique — peu sensibles et peu nécessaires d'ailleurs dans le domaine phonétique ; on peut creer une langue tres riche en moyens d'expressions avec peu de sons et peu de rythmes ; — innovations consistant plutôt en simplifications : suppression de désinences, de formes superflues, de nuances syntaxiques, de groupes de sons trop difficiles à prononcer ou difficiles à distinguer.....

il, est une donnée constante, qui est partout sensiblement la même (²) et qui ne renferme pas en elle des principes de variation. » On ne pourrait donc considérer cet élément comme réglant l'évolution des faits linguistiques ; il faudrait chercher ailleurs la déterminante variable des changements du langage — nous dirions de la conservation du langage. D'après M. Meillet, « il y a un élément dont les circonstances provoquent de perpétuelles variations, tantôt soudaines, tantôt lentes, mais jamais entièrement interrompues : *c'est la structure de la société* ». En d'autres termes, les transformations linguistiques seraient les conséquences, directes ou le plus souvent indirectes, des changements sociaux ; à une structure sociale donnée répondrait une structure linguistique spéciale, et les modifications subies par la première retentiraient sur la constitution de l'autre.

On ne peut qu'admirer l'originalité de cette compréhension qui fait de la linguistique, en dernière analyse, une science sociale. Seulement, nous persistons à considérer le fonctionnement des facultés comme un élément variable, et ce faisant, nous ne croyons pas contredire les théories de M. Meillet. Il s'agit uniquement d'une question de mots. Par fonctionnement psychique, nous n'entendons pas le mode, le *mécanisme* des phénomènes linguistiques que l'on peut ramener à un certain nombre de types sensiblement les mêmes partout, mais bien *l'intervention* des facultés, intervention variable, tantôt sollicitée par le besoin de maintenir la plus grande identité possible dans les usages linguistiques, tantôt trop relâchée pour l'emporter sur les altérations latentes.

Cette intervention, ce sont les faits sociaux qui la règlent, la favorisant à telle époque, l'affaiblissant, s'y opposant à telle autre. Il reste donc vrai, comme le veut M. Meillet, que l'histoire des langues est solidaire de l'histoire des civilisations ; elle est aussi parallèle à l'histoire de l'âme humaine : elle en reflète les progrès, les reculs, les bouleversements, les croisements, et parfois aussi les aberrations.

(²) C'est-à-dire à travers toutes les générations, et chez tous les peuples, si divers soient-ils.

III.

Si l'histoire de *la conservation* des langues doit être la base de l'interprétation des faits linguistiques, il nous semble aussi que la recherche de ces faits et de leurs causes ne peut que gagner à considérer les langues, non pas comme tendant à se modifier sans trêve et sans limite, mais comme tendant à sauvegarder leur intégrité. Cette conception recèle un procédé d'investigation d'une importance qui n'est pas négligeable.

Si l'on en tient compte, les premières questions que l'on se posera seront de savoir — nous n'envisagerons plus ici que le domaine des faits phonétiques — quels sont les phonèmes et les groupes de sons qui ont le plus de chances de se conserver longtemps, et de définir les conditions les plus favorables à leur maintien ; soit, par exemple, les sons dont l'importance acoustique est la plus considérable, ou bien de par leur netteté absolue (comme les labiales), ou relative, c'est-à-dire comparée à celle des autres éléments du mot, — ou bien de par l'accent qui les met en relief — la facilité relative des sons ne paraît pas être un gage de leur stabilité ; — les sons garantis par leur place dans le mot, notamment à l'initiale ; — l'absence de sons voisins exerçant une influence assimilatrice, ou dans le cas contraire, la présence de sons se mettant en travers de l'assimilation : cf. en français la conservation des explosives après une consonne (même sonore) ; — la concordance de l'accent avec l'importance significative : voyez la stabilité de l'accent des mots germaniques et le caractère vacillant que présente actuellement l'accentuation française, parce que le principe de l'oxytonèse est le plus souvent en contradiction avec le sens....

Les réponses aux questions posées plus haut ne seront pas trop difficiles à donner, encore qu'on n'ait pas encore constitué le tableau systématique des phénomènes de conservation. Ce n'est qu'occasionnellement, à propos des changements, qu'on a signalé certaines positions particulièrement propices. Sans doute, il suffira dans bien des cas de prendre le contrepied des principes des changements phonétiques pour établir ceux de la conservation. C'est ainsi que l'instabilité bien connue des voyelles dans les syllabes atones se traduira en la proposition inverse : les syllabes marquées de l'accent résistent, parce qu'elles sont mieux entendues, parce qu'elles sollicitent plus l'attention, et qu'elles sont plus nécessaires à donner la physionomie du mot.

En procédant ainsi, il semble que le gain scientifique n'est pas déjà à dédaigner. Mais le linguiste ne sera pas longtemps à reconnaître que les sons conservés ne sont pas identiques dans toutes les langues, ni même dans une langue donnée à ses différentes phases. Et à partir de ce moment, un élément nouveau intervient dans la méthode de recherche. Car il y a lieu de se demander pourquoi tel principe de conservation a exercé son influence dans un cas, alors qu'il est resté sans force dans des circonstances en apparence analogues.

Or ce travail n'est pas tout-à-fait le même que celui auquel on s'est livré jusqu'ici dans l'étude des changements phonétiques. On se borne le plus souvent à dire : en latin, tel son se conserve, mais il se modifie en grec ; cette transformation est due à l'action de tel facteur, par exemple à l'influence assimilatrice de phonèmes voisins, et l'on en reste là. Mais il faut encore se demander pourquoi l'influence assimilatrice est demeurée sans effet dans la première langue, et cette question peut amener à la recherche et à la découverte de facteurs auxquels la méthode actuelle n'aurait pas fait songer.

On y songerait peut-être, il serait injuste de le nier, l'examen des faits ne pouvant manquer de devenir de plus en plus approfondi; mais il y a lieu de craindre qu'on n'y arrive que tardivement ; et ce serait activer les résultats que d'opérer simultanément dans les deux sens, en dressant à la fois, si l'on peut dire, l'état de l'actif et du passif des langues.

On nous permettra d'essayer d'éclaircir par un exemple l'application du procédé que nous préconisons.

IV.

On constate que le français a conservé intactes les consonnes *p*, *b*, *t*, *d* du latin, quand elles figuraient à l'initiale d'un mot (1) : *pain*, *bon*, *tel*, *dent*, etc. Il en va de même dans les autres langues romanes. Quant les phonèmes ci-dessus occupent d'autres positions, par exemple, lorsqu'ils se trouvent entre deux voyelles, leur existence devient précaire, et ils sont sujets à des modifica-

(1) Ou bien encore à l'initiale d'une syllabe, après une consonne, mais nous ne nous occuperons pas de ce cas.

tions plus ou moins profondes, dont les langues et les dialectes romans fournissent les différentes étapes, et sur lesquelles il n'y a pas lieu de nous appesantir en cette occurrence. Rappelons seulement les exemples français : *sapere* > *sabere* > *savere* > savoir; *debere* > *devere* > *devoir*; *maturum* > *maduro* > *maẑur* > (¹) *meẑur* > *mëur*, *mûr*; *nuda* > *nuda* > *nude* > *nue*.

Si des langues romanes nous remontons aux idiomes indo-européens, un coup d'œil jeté sur leur système phonétique nous permet d'observer également qu'il n'y a pas de changements dans le mode d'articulation des consonnes *p*, *t*, *b*, *d*, à quelques exceptions isolées près, qui trouvent du reste leur justification (²). Ce que nous disons concerne seulement le grec, le latin et le sanscrit, ainsi que les langues slaves; nous parlerons tantôt des phénomènes qui se sont passés dans les langues germaniques. Nous laissons aussi de côté les séries de « gutturales », qui sont de nature fort instable, comme le montre l'histoire de toutes les langues : elles doivent être traitées à part.

Ainsi la majorité des langues indo-européennes et une partie de leur descendance se groupent pour former un ensemble surprenant. Il ne s'agit pas en effet de particularités passagères, apparaissant sporadiquement à des périodes et à des distances discontinues : les rapprochements que nous venons de faire embrassent le développement d'un nombre déjà considérable de langues pendant un espace de temps d'une grande longueur : pour une branche d'entre elles, cet espace commence à l'âge préhistorique et se prolonge jusqu'à l'époque contemporaine. Durant cette longue série de siècles, nous constatons la conservation unanime des consonnes *p*, *b*, *t*, *d* à l'initiale.

Serait-ce l'effet du hasard, c'est-à-dire pour nous inspirer de la définition scientifique de ce mot, devons-nous y voir la consé-

¹ Nous rendons par un *ẑ* la spirante dentale sonore, celle de l'anglais *then*.

² Par exemple, l'assibilation du *t* devant *i* dans la majorité des dialectes grecs. — En grec, *b*, *d* et *g* sont restés intacts jusqu'à l'époque historique, puis se sont altérés en spirantes, à des dates différentes suivant les dialectes, et suivant les phonèmes; en attique *ẑ* est resté *d* jusqu'à l'époque chrétienne. — En ce qui concerne le point d'articulation, les changements, quand il s'en présente, ne modifient pas essentiellement le caractère des consonnes; c'est le cas pour les alvéolaires ou postdentales primitives du sanscrit *t*, *d*, devenues depuis interdentales.

quence de causes multiples et variées, entre lesquelles il est impossible d'établir quelque unité? Nous ne le pensons pas. Il est permis de soutenir que le commencement du mot constitue une place privilégiée, qui garantit les sons dans une certaine mesure contre les changements ou même contre la disparition, parce que, dans cette position, ils sont mis en vedette. Alors même qu'ils se trouvent dans une syllabe atone, comme dans *dolorem*, *douleur*, ils ne disparaissent pas, car ils ont assez d'importance pour être indispensables à la physionomie du mot.

Il ne conviendrait pas d'objecter que les mots, dans l'ensemble du discours, perdent leur entité, qu'ils n'ont plus de commencement ni de fin, bref qu'ils se confondent sans distinction dans le ruban sonore que constitue la phrase. C'est une thèse qui a été émise et qui ne manque pas de défenseurs remarquables. Mais elle est trop absolue, et il y a lieu d'admettre que les mots existent dans notre cerveau à l'état d'unités isolées et qu'ils s'y gravent chacun avec des traits particuliers (1).

Les consonnes *p*, *b*, *t*, *d*, sont donc restées depuis l'époque indo-européenne jusqu'en français, quand elles commençaient un mot, et c'est à leur place qu'elles le doivent. Mais ce principe de conservation, s'il est valable, rencontre une grave contradiction dans le traitement inattendu qu'oppose la famille des idiomes germaniques.

Ici, la position à l'initiale n'a pas garanti les consonnes en question. On sait que *p*, *t*, *k* deviennent respectivement *f*, θ (2), *h*, c'est-à-dire toutes trois des spirantes; les consonnes *b*, *d*, *g* perdent de leur côté leur sonorité vocalique et deviennent *p*, *t*, *k*, c'est-à-dire des sourdes : cela lors d'une première métamorphose, car il y aura des changements postérieurs.

Ces phénomènes dûment constatés et contrôlés ont reçu leur explication physiologique. Elle n'est pas difficile à dégager. Pour commencer par le fait le plus simple, dans les consonnes primitives *b*, *d*, *g*, les vibrations vocaliques qui devaient accompagner

---

(1) Voir notre compte rendu du livre de M. O. Jespersen, *Lehrbuch der Phonetik*, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, tome XLVIII, p. 300.

(2) Nous représentons par un θ la spirante dentale sourde, celle de l'anglais *th*in.

leur occlusion et leur explosion, se sont fait attendre, ou bien ont complètement manqué, de façon à laisser, isolé, le bruit de l'explosion.

Quant à l'écart qui existe entre les consonnes primitives *p*, *t*, *k*, et leurs substituts prégermaniques *f*, *θ*, *h*, il n'est pas non plus malaisé à justifier. On sait que l'air, dans la production du *p*, du *t* et du *k*, s'accumule derrière un obstacle, formé par les lèvres pour le *p*, par la langue et les dents pour le *t*, par la langue et une partie du palais ou du voile du palais pour le *k*. La colonne d'air, ainsi pressée et maintenue, sort avec explosion, une fois que le barrage est ouvert.

Lorsque la masse d'air n'est pas trop forte, c'est-à-dire lorsque la pression des poumons est modérée, l'explosion se fait sans excès, comme dans les consonnes *p* et *t* du français et est suivie tout de suite de la voyelle : *pa*, *ta*. Mais si la colonne d'air entravée, puis expulsée, est trop forte, le courant continue pendant un certain temps, et on entend, entre la consonne et la voyelle, un souffle ; c'est comme une sorte de coussin d'air, suivant l'expression de M. Nyrop, qui s'interpose entre la consonne et la voyelle et qui ressemble à un petit *h* : *pʰa*.

Alors, il suffit que les lèvres restent un instant entr'ouvertes, presque dans la position du *p*, au lieu de s'ouvrir nettement, après l'explosion, pendant le souffle expiratoire parasite, pour que ce petit *h* adventice devienne un *f* ; au lieu de *ph*, on a *pf*, lequel, par une transformation dernière, peut s'assimiler entièrement en un *f*, d'abord bilabial. Des phénomènes du même genre, *mutatis mutandis*, amènent le passage du *t* au *θ* et du *k* à l'*ĥ*.

Les commentaires exposés ci-dessus ne sont pas imaginés pour les besoins de la cause. L'histoire des langues, tant anciennes que modernes, offre non seulement de nombreux exemples des transformations étudiées ; elle permet encore de retrouver les différents stades de ces changements. Nous citons rapidement quelques-uns des cas les plus connus.

Il existe actuellement des dialectes germaniques à qui les *b*, *d*, *g* français sont inconnus, et qui remplacent ces consonnes sonores par des sourdes, c'est-à dire par *p*, *t*, *k*. C'est, pour beaucoup d'étrangers allemands, danois, etc., qui parlent le français, l'origine d'un défaut constaté depuis toujours et que l'on a caricaturé bien souvent. Déjà au VIII[e] siècle, l'auteur, probablement bavarois,

des Gloses de Cassel, remplaçait *g* par *c*, *b* par *p*, et écrivait *callus*, *uncla*, *parba* pour *gallus*, *ungla*, *barba*. Même dans la prononciation des dialectes qui distinguent entre *p* et *b*, *t* et *d*, etc., la différence entre la sonore et la sourde est loin d'être aussi tranchée qu'en français, en ce sens que la sonorité vocalique, principale caractéristique des consonnes sonores, commence beaucoup plus en retard dans les consonnes germaniques ; de plus, la force d'explosion est plus considérable dans ces dernières. Ce sont des divergences plus ou moins sensibles à l'audition, mais très faciles à percevoir dans les tracés pris à l'aide des appareils phonétiques.

Ce que nous venons de dire concerne le traitement des consonnes sonores *b*, *d*, *g*. Le second phénomène, à savoir le passage des consonnes sourdes à l'état de consonnes aspirées, d'abord, p^h, *ph*, puis de consonnes affriquées, *pf*, et même de fricatives, *f*, se rencontre aussi ailleurs qu'en prégermanique ; c'est encore dans les langues germaniques que nous en puiserons plusieurs exemples.

Les dialectes germaniques occidentaux ont, très anciennement, emprunté au latin des mots comme *patina*, *pondo*, *planta*, *paraveredus*, etc. Dans tous ces mots, le *p*, quoique initial, n'a pas été conservé ; il est devenu en haut allemand *pf*, *pfanne*, *pfund*, *pflanze*, *pferd*, etc. ; mais on trouve dans d'autres dialectes la série des transformations intermédiaires : bas franc et ripuaire *punt*, franc de la Moselle et du Rhin p^hunt [1] ; on trouve aussi la forme extrême *funt*. Certains des dialectes dont il est question avaient déjà une tendance à modifier les *p* et les *t* suivant les procédés indiqués, non pas seulement dans les mots d'emprunt, mais jusque dans les mots du fonds germanique. C'est un des phénomènes de ce que l'on appelle la seconde mutation consonantique, et sur laquelle nous n'insistons pas.

Pour nous en tenir à des époques plus proches de nous, rappelons que beaucoup d'Allemands, les Anglais, les Suédois, les Danois, prononcent les *p*, *t*, *k*, non pas purs à la façon française, mais additionnés d'une aspiration. On a pu dire [2], en exagérant un

---

[1] E. Sievers, *Grundzüge der Phonetik* (Leipzig, Breitkopf u. Härtel), 5e éd., 1905, p. 285.

[2] P. Rousselot, *Précis de prononciation française* (Paris, Welter, 1903), p. 63.

peu, qu'un Allemand prononçant *papapapa* devant une bougie allumée, l'éteindra, par suite de l'excès de souffle, tandis qu'un Français ferait seulement vaciller la flamme.

C'est le premier stade signalé tantôt. Mais on trouve aussi le stade suivant. En danois, spécialement à Copenhague, la prononciation fortement aspirée du *t* donne naissance à un bruit fricatif que les étrangers sont toujours tentés de prendre pour *s* ; le mot *tard* ainsi prononcé devient à peu près *tsar* (3). Le même fait se produit dans la prononciation irlandaise de l'anglais. Terminons par un exemple curieux signalé naguère par M. L. Sütterlin (4). Un jeune homme, né à Londres de parents allemands, présentait dans sa prononciation de l'anglais des particularités provenant évidemment de l'influence des dialectes allemands que parlaient son père et sa mère. L'une de ces particularités les plus remarquables se rapporte au groupe initial *pr* : le jeune homme le remplaçait uniformément par le groupe *pfr*, avec un son parasite *f* tantôt faible, tantôt très net et très sensible. Dans sa bouche, le *p* anglais, d'ailleurs ordinairement aspiré, *ph*, dépassait le degré normal et se compliquait d'un élément nouveau et insolite, le même que l'on suppose entre les deux stades *ph* et *f* en prégermanique.

Voilà les renseignements que nous procure la phonétique comparée. Il est à noter qu'elle ne se vante pas d'avoir expliqué les phénomènes de mutation ; elle se borne à les dépeindre et à signaler des transformations analogues. Mais si l'on songe à ce que nous avons dit des langues sœurs, il semble qu'il y ait lieu d'ajouter à ces renseignements une nouvelle donnée, à savoir l'étrange exception que fournissent les langues germaniques à l'application presque générale d'un principe de conservation (1). Une singularité aussi remarquable, une contradiction aussi forte arrête l'attention et peut mettre sur la voie de l'explication.

L'exception qui nous occupe ne se justifie que par l'intervention d'un facteur, inopérant dans les autres langues, mais qui s'est fait

---

(3) Kr. Nyrop, *Manuel du français parlé* (Paris, Picard, 1902), p. 21.

(4) *Indogermanische Forschungen*, XIV, p. 475.

(1) L'arménien présente aussi l'exemple de phénomènes de mutation analogues à ceux des langues germaniques. Les uns et les autres peuvent être étudiés séparément.

sentir dans les langues germaniques. Ce facteur avait-il pour effet d'affaiblir l'initiale du mot et partant d'exposer les consonnes à une sorte d'assourdissement (1) qui les rendait vulnérables? Cela n'est pas vraisemblable, car dans les langues romanes, nous l'avons vu, les consonnes résistent même à l'initiale des syllabes atones.

Il nous reste une hypothèse : il nous est loisible de supposer qu'il s'agit, non pas d'un affaiblissement des sons en question, mais d'*un renforcement*, et l'on pourrait raisonner comme suit : les consonnes germaniques ont été changées, il est vrai ; mais ce changement n'implique pas atténuation, altération, diminution ; il avait au contraire pour but (inconscient, cela va sans dire) de les renforcer, de les rendre énergiques et reconnaissables. En d'autres termes, les consonnes germaniques *f*, *p*, *þ*, *t* ne sont pas autre chose que les substituts de consonnes *p*, *b*, *t*, *d* prononcées avec trop de vigueur.

Or, nous retrouvons ici l'explication physiologique que nous avons rappelée du passage des consonnes sourdes aux aspirées d'abord, puis aux affriquées, et de celui des consonnes sonores aux consonnes sourdes. Les deux genres de phénomènes supposent, de la part du sujet parlant, une exagération de force. Nous avons aussi mentionné des peuples dont l'habitude est de prononcer les consonnes avec cette exagération de force, non seulement à l'initiale, mais dans la majorité de leurs positions, et ce sont précisément les peuples de race germanique. Aujourd'hui encore, les dialectes du nord de l'Allemagne nous donnent un exemple typique de l'effet de l'intensité de la prononciation sur les consonnes. Ces dialectes possèdent en général les consonnes sonores, du moins au début des mots ; mais une fois que le débit prend une allure déclamatoire, sous l'effet d'un sentiment violent, ou bien encore à la scène, ces consonnes sonores font place aux consonnes sourdes (2).

Ainsi interprétés, les faits en apparence si isolés des langues germaniques rentrent dans le concert des autres idiomes indo-européens. Les populations germaniques, comme d'autres races,

---

(1) En prenant ce mot au sens vulgaire.

(2) E. Sievers, *o. c.*, p. 290.

ont reçu les consonnes primitives, nul ne sait par quel mode de transmission, direct ou indirect : chacun de ces peuples les a imitées à sa façon ; les Germains les ont reproduites « à l'allemande », dirions-nous aujourd'hui, c'est-à-dire avec un excès d'intensité. Les consonnes sonores ont donné chez eux, comme équivalents, des consonnes sourdes ; quant aux consonnes sourdes, au lieu de rester purement explosives, le souffle superflu et parasite qui suivait l'explosion en a d'abord fait des aspirées ; une fois devenues telles, elles ont été soumises aux modifications qui atteignent les consonnes du même genre, même en dépit de leur position à l'initiale. Elles ne bénéficient plus, en effet, du principe de conservation que nous avons posé seulement pour les explosives.

Ce n'est pas le lieu de rechercher les conséquences que peuvent avoir les hypothèses ci-dessus sur la fixation d'ailleurs problématique de la chronologie des mutations consonantiques en question. Il serait également trop long d'entrer dans l'examen détaillé des phénomènes connexes à celui que nous avons isolé et dont il ne peut être aussi entièrement détaché. Mais on devine l'obligation qu'impose le procédé que nous préconisons de reprendre les faits déjà connus, pour les grouper et les comparer suivant de nouvelles formules.

Nous nous bornons à ajouter deux remarques. L'une concerne l'explication que M. Sievers a proposée pour le changement des explosives en affriquées ou en spirantes en prégermanique. L'éminent phonéticien donne ce changement comme un exemple du *passage direct* d'une consonne à l'autre à la suite d'un *relâchement* de l'articulation. Il considère donc comme l'effet d'un affaiblissement ce que nous attribuons à un renforcement. Si les résultats peuvent être les mêmes, on comprend la différence considérable qui sépare le mécanisme dans l'un et dans l'autre cas ; elle touche à des questions d'intensité de la plus haute importance. La seule raison que M. Sievers donne à sa supposition est du reste purement négative : on n'a point d'indice de l'existence des phases transitoires entre les consonnes explosives primitives et les spirantes germaniques.

En second lieu, notre interprétation donne un relief particulier à l'anomalie singulière que présente le traitement de la spirante prégermanique *þ* en vieux haut allemand. On sait que cette con-

sonne y est devenue *d*, par l'intermédiaire de ð ; en d'autres termes, la spirante sourde est devenue sonore, et cela, même à l'initiale ; puis l'articulation s'en est probablement renforcée pour en faire une explosive. Le phénomène n'atteint pas, du moins à l'initiale, les deux autres spirantes sourdes *f* et *h*. Il ne sert de rien d'alléguer que ce changement insolite s'est accompli à une époque relativement récente (1) : l'explication reste à trouver. Il paraît se cacher sous ce fait un phénomène d'un ordre particulier.

Ant. Grégoire.

---

(1) A partir du VIII[e] siècle, dans certains dialectes. Cf. W. Braune, *Abriss der althochdeutschen Grammatik* (Halle a. S., Niemeyer), 2[e] éd., 1895, § 27.

Question de toponymie : Astanetum

Astanetum est un nom commun à plusieurs endroits, tant de la région romane que de la région germanique ; mais son origine étymologique est incertaine. Foerstemann lui donne place dans son important recueil de noms de lieux de langue germanique, mais sans nous éclairer sur sa signification (1). D'après Muellenhoff, ce vocable doit être d'origine étrangère à la langue tudesque (2), et M. God. Kurth le classe parmi ceux qui présentent quelque physionomie celtique (3).

Je ne pense pas toutefois que *Astanetum* ait été l'objet d'une étude sérieuse, car telle n'est pas celle que lui a consacrée Houzé (4). Cet auteur suppose que l'*a* initial d'*Astanetum* est prosthétique et que le radical *stan* peut être assimilé à l'armoricain *tan*, chêne, en sorte que, revêtu du suffixe latin *-etum*, il doit s'interpréter par chênaie. Il fonde son opinion sur le nom moderne de Staneux, venu cependant bien des siècles après la première apparition d'*Astanetum*. Il ajoute que Staneux est le même nom que Stenay (Meuse), qui, d'après Jeantin, s'est dit au moyen âge *Hastenay*, *Astenay*, *Estenay*. C'est raisonner à faux. Stenay se disait originairement *Satanacum*, et à une époque déjà rapprochée *Stanacum*, d'où *Stenay* et par euphémisme, dans quelques actes romans, *Estenay*, *Astenay*. De même la région appelée *pagus Stadunensis*

(1) Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, *Ortsnamen* (Nordhausen, 1872), p. 116.

(2) Muellenhoff, *Alterstumskunde* (Berlin, 1875), t. II, p. 222, note

(3) Godefroid Kurth, *Frontière linguistique* (Bruxelles, 1896), t. I, p. 465.

(4) Houzé, *Etude sur la signification des noms de lieux en France* (Paris, 1864), pp. 40-43.

en 803 était devenue l'*Estenois* en 1244 et l'*Astenois* en 1400, sans contracter le moindre rapport étymologique avec notre *Astanetum*.

Pour procéder avec méthode, recherchons d'abord les différentes formes qu'a revêtues ce vocable dans le cours des âges et les localités qui l'ont porté ; puis, par l'étude de son suffixe et de son radical, nous tâcherons de déterminer sa nationalité.

Nous trouvons d'abord le nom d'*Astanetum* dans un diplôme de 827, où nous lisons : « silva que in loco nuncupante Astanetum inter duos rivulos Tailernion et Dulnosum esse videtur » (1). Il s'agit, selon toute probabilité, d'un bois situé au Sud de Theux et qui aurait laissé son nom à Staneux, dépendance de cette commune.

La notation *Astinetum* est employée par la Chronique de Saint-Hubert (2) et par une charte de 1170 (3) pour désigner Assenois, dépendance de la commune d'Offagne, Luxembourg.

Avant de poursuivre notre énumération, il nous faut savoir que le suffixe *-etum* est communément changé en *-idum*, *-itum* (*-ido*, *-ito*), même en *-id*, *-it*, *-ith*, aux époques mérovingienne et carolingienne. En voici quelques exemples :

Alnetum, de *alnus*, aune = *Alnido* (832), *Alnith* (885).

Arboretum, de *arbor*, arbre = *Arbrido* (IX^e^ s.), *Avrido* (1034).

Buxetum, de *buxus*, buis = *Buxsito* (691), *Buxidus* (811).

Cornetum, de *cornus*, cornouiller = *Colnidum* (913).

Coryletum, de *corylus*, coudrier = *Colrido* (965).

Fagetum, de *fagus*, hêtre = *Fagito* (814), *Fagido* (856), *Fagit* (893), *Faid* (943).

Fraxinetum, de *fraxinus*, frêne = *Fraxinido* (875), *Fraxnido* (IX^e^ siècle).

Nucetum, de *nux*, noix, noyer = *Nocito* (VII^e^ siècle).

Roboretum, de *robur*, chêne rouvre = *Roverito* (717), *Ruberido* (832), *Rubridum* (X^e^ siècle).

Salicetum, de *salix*, saule = *Salcido* (X^e^ siècle).

De même, nous relevons les formes *Astanido* en 814 (4) et *Astanid*

---

(1) J. Halkin et C.-G. Roland, *Chartes de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 74.

(2) Ed. K. Hanquet, p. 64.

(3) G. Kurth, *Chartes de Saint Hubert*, t. I, p. 129.

(4) J. Halkin et C.-G. Roland, *Ouv. cité*, p. 66.

en 888 (1), désignant Esneux, commune de la province de Liége. Essen, au N.-O. de Dusseldorf, Prusse rhénane, se reconnaît dans *Astenidum* d'un document du IXe siècle (2). C'est à tort que Liénard (3) rapporte à Stenay (Meuse) cet *Astenidum*, comme l'a fait d'ailleurs Jeantin avant lui. D'autres voient Astenet près de Walhorn, Limbourg néerlandais, dans l'*Astanid* du diplôme de 888 et dans l'*Astaneit* d'un diplôme parallèle de 966 (4).

Ce même suffixe a donné naissance aux désinences romanes *-oit* (*-oi*, *-ois*, *-oiz*, *-oix*, *-oyt*, *-oet*, *-oys*, *-oyx*), *-oir*, *-eur*, *-eus*, *-eux*, *-ait* (*-ais*, *-aiz*). Ainsi Esneux se disait *Hastenoit* en 1154, *Astenoit* en 1236, *Astenoir* en 1235, *Asteneur* en 1363, *Asteneuz* en 1380 (5). Assenois, commune du Luxembourg, canton de Neufchâteau, se reconnaît dans *Astenoi* en 1192 et *Astenoit* en 1299 (6); Assenois, sous Hompré, canton de Sibret, dans *Astonaiz* en 1356 (7) et *Astennor* en 1558 (8); Assenois sous Offagne, dans *Astenoix*, *Astenoit* en 1350 (9); enfin Asneux, dépendance de Hamois (Namur), dans *Asteneur* en 1345 (10).

Dans les exemples de noms en *-etum* cités plus haut, on aura pu constater la tendance des radicaux de plus d'une syllabe à perdre leur voyelle atone. Ainsi *Arbrido* pour *Arborido*, *Colrido* avec métathèse pour *Corylido*, *Fraxnido* pour *Fraxinido*, *Rubridum* pour *Roboridum*, *Salcido* pour *Salicido*.

Ce même phénomène se remarque dans *Astanetum*. Essen est rendu par *Astnide* en 874, *Astnid* en 927, son adjectif est *Astnidensis* et *Astnetensis* au Xe et au XIe siècle, et dès le Xe siècle apparaissent les formes *Asnide*, *Asnithe*, *Asnede*, avec l'adjectif

---

(1) Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 87.

(2) *MGH*, *SS.*, t. III, p. 541.

(3) Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 229.

(4) Lacomblet, *Urkunden für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, p. 64.

(5) O. Simonis, *La Seigneurie et comté d'Esneux*, p. 11.

(6) P. Goffinet, *Cart. d'Orval*, p. 47; id., *Cartul. de Clairefontaine*, p. 99.

(7) Tables de Wurth-Pâquet dans les *Publications hist. du G.-D. de Luxembourg*, t. XXIV (1869), p. 35.

(8) *Analectes*, t. III, p. 397.

(9) G. Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, pp. 371-375.

(10) St. Bormans, *Seign. féod. de Liége*.

Asnidensis en 974 (1), réduisant ainsi à Asn le radical primitif. La même syncope se rencontre dans *Asnines*, Enines en Brabant, mentionné en 1162 et 1249 (2) et dérivé de *Astenines*, encore en usage au XII^e^ siècle (3). Nous distinguons aussi cet élément Asn, abrégé de Astan, dans *Asnoth*, forme de Assent sous Caggevine en Brabant en 839 (4), et dans *Asnatica*, nom d'Ernage lez-Gembloux au XII^e^ siècle (5). *Asnoth* nous offre le suffixe thiois *-oth*, l'équivalent du suffixe latin *-etum* ; dans *Asnatica*, c'est le suffixe adjectif *-aticus, a, um*, générateur de notre désinence *-age* dans beaucoup de mots. Ces sortes de syncope sont de date ancienne, surtout dans les noms d'origine germanique. Ainsi le thème *hasala*, coudrier, devient *hasla* dans la loi des Ripuaires, titre 67, § 5, *halla* dans la loi salique, titre 43, § 3 ; et dans les noms géographiques, avec le suffixe thiois *-od* (*-ud*, *-ut*) : *Haslod* (964), *Haslud* (1015), *Hallut* (1118), *Halud* (1203), ou avec le suffixe latin *-etum* : *Haletum*.

Le suffixe collectif *-etum* s'applique à des noms de végétaux, à très peu d'exceptions près, dans lesquelles ne rentre certainement pas notre *Astanetum*, puisqu'en 827 il désigne une forêt.

Ces noms de végétaux appartiennent généralement à la langue latine. Quelques-uns sont thiois. Ainsi de huls, bois épineux, houx, dérive *Hulsetum* : « silva que dicitur Hulsetum », 1050 (6) ; de hasal, hasl-, hal-, coudrier : *Haletum*, Halleux (7) ; de raus ou ros, roseau : *Rausetum* ou *Rosetum* (8) ; de burc, bouleau (9) : *Burcetus*, 1110 (9) ; *Burcido*, 890 (10) ; *Borcido*, 851 (11).

---

(1) Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch, Ortsnamen*, p. 134.

(2) *Analectes*, t. IV, p. 407 ; Delescluse et Brouwers, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, p. 155.

(3) God. Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 608.

(4) Ch. Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 5.

(5) *MGH. SS.*, t. VIII, pp. 546, 556.

(6) Metais, *Cartul. de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, t. I, p. 191.

(7) *Cantatorium*, édit. Hanquet, p. 4.

(8) d'Arbois de Jubainville, *Propriétés foncières*, p. 629.

(9) Métais, *Ouv. cité*, t. II, p. 194.

(10) J. Halkin et C.-G. Roland, *Chartes de Stavelot*, t. I, p. 108.

(11) Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 127.

Je crois que l'élément ASTAN (*asten, astin*) est également germanique. Il existe comme premier terme dans *Astenebrunno*, *Astenebruno* (1034-1036) (1), actuellement Asselborn, commune du Grand-Duché de Luxembourg, et dans *Astenrode*, aujourd'hui Amstenraad dans le Limbourg hollandais (2). Il y a en outre Asten, village du Brabant néerlandais, et Astene dans la Flandre orientale.

Quant à sa signification, ASTAN peut être rapproché du thiois *ast*, rameau, en sorte que *Astanetum* aurait le sens de lieu abondant en broussailles, de bois taillis ; ce qui expliquerait pourquoi ce vocable se rencontre surtout dans la région ardennaise.

C.-G. ROLAND.

(1) Halkin et Roland, *Ouv. cité*, pp. 210, 211.

(2) Poncelet, *Fiefs de Liége sous A. de la Marck*, p. 119. acte de 1319.

Die Etymologie von m. engl. « hálien »

Das altenglische Verbum *geholian* « erlangen, bekommen » ist nur aus einer einzigen Stelle der *Cura pastoralis* von König Alfred bekannt (p. 209, 19 in Sweet's Ausgabe). Da heisst es: ... *hie hæbben ... scame geholode*, was Sweet übersetzt « they have only got disgrace thereby ». Da in den übrigen germanischen Sprachen *halôn, gihalôn, holôn, giholôn* auch in der Bedeutung « bekommen » belegt sind (As. *himilrîki gihalon*, ahd. *alle werlt in eht gihalôn* Tat. 90, 5 = universum mundum lucrari, usw.), so besteht kein Zweifel daran, dass wir es hier mit einem englischen Vertreter der Wurzel von ahd. *halôn, holôn*, as. *halon*, afris. *halia*, holen, zu tun haben.

Im Gegensatz zum Altenglischen kommt im Mittelenglischen die Wurzel von *geholian* unter der Form *hálien, hálen, hále* sehr häufig vor. Die Bedeutung ist jetzt ‚ziehen, schleppen' statt ‚erlangen'; und der Vokalismus hat sich auch geändert, indem die Ablautsstufe *hul-* durch *hal-* ersetzt wird. Wie ist nun von dieser doppelten, lautlichen und semasiologischen Veränderung Rechenschaft zu geben? Mit der Beantwortung dieser Frage wollen wir uns im Folgenden beschäftigen.

Gewöhnlich wird die Schwierigkeit so gelöst, dass man für das Mittelenglische eine Entlehnung aus dem Altfranzösischen annimmt. Im *New English Dictionary* wird unter *hale* das Verbum auf das altfranz. *haler* zurückgeführt. Dieselbe Ansicht vertritt auch Skeat in den *Errata & Addenda* seines Etymological Dictionary of the English Language [1] (1898) und in seinem Concise Etymological Dictionary, New Edition (1901). Für die Entlehnung aus dem Französischen kann man etwa die folgenden Beweisgründe gelten lassen. Erstens ist es nicht wahrscheinlich, dass

ein so häufig gebrauchtes Wort wie m.engl. *hálien* aus dem ἅπαξ λεγόμενον *geholian* entstanden sei. Im frühesten Mittelenglischen finden wir das Wort *hálien* schon gebraucht und in den späteren Zeiten dehnt sich dessen Gebrauch mehr und mehr aus. Dieses plötzliche Auftauchen eines im Altenglischen fast unbekannten Wortes ist jedenfalls merkwürdig und bedarf der Erklärung. Zweitens kann *hálien* lautgesetzlich nur aus **halian* abgeleitet werden, setzt also eine Grundform voraus, die von dem belegten *geholian* abweicht (Skeat a. a. O.). Gegen die lautliche Uebereinstimmung afranz. *haler* : m.engl. *hálien* ist aber nichts einzuwenden. (Die Endung *-ien* tritt bekanntlich häufig an frz. Lehnwörter an). Endlich ist der Unterschied in der Bedeutung zwischen *geholian* ‚erlangen' und *halien* ‚ziehen' nicht unerheblich, die Uebereinstimmung mit dem Französischen *haler* ‚ziehen' dagegen vollkommen.

Diese Einwände gegen die Gleichung *geholian* = *hálien* sind nicht alle von gleichem Wert. Auf das seltene Vorkommen von *geholian* darf bei unserer dürftigen Kenntnis der gesamten altenglischen Sprache kein all zu grosses Gewicht gelegt werden. Wie Kluge, Grundriss der germ. Phil. I², 944, sehr richtig bemerkt hat, tritt nach 1200 neues Wortmaterial in die Literatur, « in der es in altenglischer Zeit — vielleicht in Folge des westsächsischen Charakters der altenglischen Litteratur — verbannt war ». Zufälligerweise ist *geholian* einmal belegt, während *bigg*, *wicked*, *bald*, usw. erst m.engl. auftauchen. An und für sich ist doch das späte Vorkommen letztgenannter Wörter kein Beweis, dass sie entlehnt sind. Anders steht es mit der lautlichen Schwierigkeit. Jedenfalls kann *hálien* nicht aus *geholian* hervorgegangen sein: wenn *hálien* wirklich englisch ist, muss es aus einem **halian*, das nicht belegt ist, abgeleitet werden. Dass eine solche Form bestanden hat, kann man natürlich nicht beweisen, da sie nicht vorkommt, aber wahrscheinlich ist es doch, dass im Altenglischen, wie im Althochdeutschen, die Wurzel beide Ablautsstufen *hal-* und *hul-* aufweist. So findet man im Althochdeutschen Wechsel zwischen *halon* und *holôn* (*holen*) (im Tatian gebraucht sogar derselbe Schreiber nebeneinander *halot* 29, 2 und *giholota* 22, 3), ebenso nhd. *holn* und *haln*. Dass im Mittelenglischen allein die eine Form *hal* gesiegt hat, hat wieder eine Parallele im neuhochdeutschen Sprachgebrauch, der nur *holen* mit *o* kennt. Weder

diese, noch die vorher besprochene Schwierigkeit sind der Art, dass man darum einen direkten Zusammenhang zwischen *geholian* und *hálien* ablehnen müsste. Viel wichtiger dagegen ist die Frage der Bedeutungsentwickelung. Altenglisches *geholian* ‚bekommen, erlangen' ordnet sich ohne Mühe in die Reihe der Bedeutungen von *holen*, die uns aus dem Hoch- und Niederdeutschen, aus dem Niederländischen und, was fürs Englische besonders wichtig ist, aus dem zunächst verwandten Altfriesischen geläufig sind. Man vergleiche afries. *mith compe halia* ‚durch Zweikampf erlangen' und ähnlich wie *scame geholian*, m.ndl. *scande halen*, mhd. *schaden holn*. Das mittelenglische *hálien* weicht hier ziemlich stark von den übrigen germanischen Sprachen ab: es hat nur eine Bedeutung bewahrt und weiter entwickelt, nämlich die Bedeutung « ziehen ». Dieser im Hochdeutschen wenig verbreitete Gebrauch von *holen* hat in den andern germanischen Sprachen eine ziemlich weite Verbreitung gefunden und scheint den ältesten Anwendungen der Wurzel zu gehören. (Im Altsächsischen ist *halon* gleich ' ziehen ' in zwei stellen, Hel. 2561 und 2569 ; ebenso mhd. *holn*, Gudrun 135,3). An und für sich ist also die Bedeutung ‚ziehen' kein Beweis der Entlehnung aus dem Französischen : wenn es im Altenglischen ein Wort **halian* gegeben hat, so kann es ebensogut wie das Altsächsische *halon* für ' ziehen ' gebraucht worden sein ; merkwürdig ist nur, dass ausschliesslich diese Bedeutung im Gebrauch geblieben ist. Um diese Tatsache zu erklären und festzustellen inwiefern französischer Einfluss wahrscheinlich ist, werden wir den mittelenglischen Gebrauch mit dem altfranzösischen vergleichen.

Im Altfranzösischen scheint das Wort *haler* gleichwie das gleichlautende neufranzösische ausschliesslich der Schiffahrtssprache zu gehören. « *Boelines sachent et halent* » (Roman de Brut, nach Littré) ; *ne n'i ont halé bagordinge* (Vie de S. Gilles, 887) ; *halent hancres* (Tristan, III, 57, nach dem Wörterbuche von Godefroy, complément) ; *Là où François font au haler leurs nés vers Flamens devaler* (Guillaume Guiart, La Branche au roy. Lign., 9400 nach Jal, Glossaire nautique u. *haler*). Ebenso ist es im Neufranzösischen ; das Wort wird nach Littré hauptsächlich als « terme de marine » oder « terme de batelier », und stets mit einer bestimmten, technischen Bedeutung gebraucht. Obwohl das spärlich belegte Material kein entscheidendes Urteil zulässt, so ist es doch

sehr unwahrscheinlich, dass das altfranzösische *haler* eine breitere Anwendung gehabt habe als das jetzige Zeitwort. In der älteren Sprache scheint wie jetzt *haler* geheissen zu haben: « faire effort sur une corde attachée à un objet pour produire un effet voulu » (Littré).

Im Mittelenglischen kann man *hálien* als Schiffahrtswort sehr häufig belegen. Sehr zahlreiche Beispiele gibt das *N. E. Dictionary* unter *hale* 1.a: *hálien saile, ankyr*, usw., also in genauer Uebereinstimmung mit dem französischen Sprachgebrauch. Da das französische Wort selbst sicher als Lehnwort aus einer germanischen Sprache zu betrachten ist, da obendrein das Niederländische und das Niederdeutsche *halen* in demselben Sinne gebrauchen, so beweist hier die Uebereinstimmung noch nicht, dass das Englische entlehnt sei. Aber *hálien* hat eine noch viel weitere Verwendung: es heisst *ziehen* in ganz allgemeinem Sinne.

I. An den Haaren, an einem Gliede ziehen, ausreissen. Layamon 16709 flg. *Touward Hengest he leop, swulc hit a liun weore, and igrap hine bi than toppe, and hine æfter him halede.* Man vergleiche Gudrun 135, 3: *er holte bi dem häre wol drizic in die ünde.* — R. of Brunne, Medit. 662 : *they haled hem harde* [die Füsse des gekreuzigten Christus] *tyl the cros craked.* — Destr. of Troy 9135 flg. *The faire heris of that fre flammet of gold, all aboven on hir brest & hir bright swire ; that scho halit with hond.* Also « das [nämlich ihre Haare ; gemeint ist Polyxena] riss sie aus mit der Hand ». Vergleiche ndl. *de haren uit het hoofd halen.* — Gawayne 1337 flg. *then scher thay out the schulderez* [eines erschossenen Hirsches] *with her scharp knyvez, haled hem by a lyttel hole, to have hole sydes* ‚sie rissen die Schultern nach und nach (by a lyttel) ganz aus, um ganze Seitenstücke zu bekommen' (1).

II. Vom jenseitigen Ufer an einem Flusse abholen, herüberbringen. Mdh. *holn, überholn* (Nib. 1490. 2 Lachm. *Nu hol mich hie, verge*), Ndd. *hál öwer!* ‚hol über' (Wœste, Wbuch der westfäl. Mundart. u. *hálen*). — S. Cristoph 86 : *A voiz come & gradde, hale, hale! that he him over ladde.*

(1) Aus typographischen Gründen ist überall *th* für *thorn* geschrieben.

Diese Stelle ist für die etymologische Frage besonders wichtig, weil wir es hier ohne Zweifel mit einem Wort zu tun haben, das nicht aus dem Französischen entlehnt ist. Der Ausruf *hale, hale !* deckt sich vollkommen mit mhd. *hol mich !* ndd. *hâl över* (vgl. auch mndl. *overhalen*), ist also altererbtes, auf englischem Boden treu bewahrtes germanisches Sprachgut. Im *N. E. Dict.* wird der Ausruf *hale* getrennt von *to hale*, obwohl zugegeben wird : « apparently the same as M. H. G. *hale*, O. H. G. *halo*, imperative of *halôn, holôn, holen*, to fetch, of which the emphatic forms *holâ, halâ* were esp. used for hailing a ferry-man ; see Hildebrand in Zeitschr. f. d. d. Unterricht III, 393 ». Also wird implicite angenommen, dass in *hale* der Imperativ eines einmal im Altenglischen vorhandenen **hálian* ‚holen' (= ahd. *halôn*) stecke. Es würden somit von der Wurzel von *holen* im Englischen nur zwei Formen bezeugt sein : einerseits *geholian* in dem *geholode* der *Cura pastoralis ;* anderseits *hale* im S. Cristoph ; alle übrigen Formen *hálien, hálen, hále* usw., würden Entlehnungen aus dem Französischen sein. Diese Trennung scheint uns ganz willkürlich. Man kann selbstverständlich nicht beweisen, dass für das Sprachgefühl *hale* noch als Imperativ von *hálen* empfunden worden sei, aber ebensowenig kann man den Beweis des Gegenteils liefern. In *geholian* und *hale* als Aufruf haben wir das Verbum ‚holen' übereinstimmend mit den andern germanischen Sprachen in zwei verschiedenen Anwendungen gebraucht ; dazu kommt in *hálien* usw. eine dritte, die zwar viel häufiger belegt ist, keineswegs aber im Widerspruch zu den vorigen steht. Wenn das Verbum in den zwei ersten Anwendungen echt englisch ist, so ist kein Grund zu der Vermutung vorhanden, dass es im dritten Falle entlehnt sei. Wir dürfen also mit Mätzner, Altenglische Sprachproben I, 196, annemen, dass *hale hale !* wirklich Imperativ des m. engl. *hálien hálen* ist, das folglich nicht aus dem Französischen entlehnt sein kann.

III. Eine Anziehungskraft üben. Chaucer, Ass. of Foules 148 flg. *Right as, betwixen adamauntes two Of even might, a pece of iren y-set That hath no might to meve to ne fro For what that on may hale that other let....*

IV. Wir führen hier eine Reihe von abgeleiteten Bedeutungen an :

a) Schlürfen, einen Schluck trinken. Allit. Poems (ed. Morris, London 1864) 2, 1520, *he haled of the cuppe*. Vgl. neuengl. to take 'a pull' at a cup.

b) Pfeile schiessen (vgl. franz. *tirer* de l'arc) Gawayne 1454-1455 *Schalkez to schote at hym* [scil. *the bor*] *schowen to thenne, Haled to hym of her arewez; hitten hym oft.* « Die Diener eilten um auf den Eber zu schiessen, sie schossen auf ihn mit ihren Pfeilen; trafen ihn mehrmals ».

c) Ein Schwert schwingen. So scheint Rom. of Duke Rowlande 493-495 aufzufassen zu sein: *Rowlande raysede up Drondale, Abown his hede he gane it hale.*

V. Endlich liegen der ursprünglichen Bedeutung ‚ziehen' die Anwendungen von *hálien* als Neutrum noch ferner. Das *N. E. Dict.* unterscheidet die Bedeutungen: to rush. b. to flow, run down in a large stream. c. to project, extend, reach. Es wird genügen, einfach auf die dort angeführten Beispiele zu verweisen, da sie für die Frage der Entlehnung kein direktes Zeugnis liefern können.

Fassen wir nun die Resultate zusammen, die sich aus der vorhergehenden Erörterung ergeben, so muss zuerst bemerkt werden, dass die englische Bedeutungsentwickelung von *hálien* mit der französischen von *haler* nur den Ausgangspunkt gemein hat. Aus den gewählten Beispielen ersieht man sehr deutlich, dass *hálien* von Anfang an (man denke nur an das Zitat aus Layamon) eine viel breitere Verwendung hatte als für *haler* vorauszusetzen ist. Ferner erinnern verschiedene Anwendungen von *hálien* viel eher an den deutschen oder niederländischen Sprachgebrauch als an den französischen: so sind oben Parallele zu mhd. *bi dem hâre holn* und ndl. *de haren uithalen* (man vergleiche weiter as. *crûd halon* Hel. 2591) angeführt worden. In dem Falle *hale, hale!* S. Cristoph 86, ist sogar die Uebereinstimmung mit dem Kontinentalgermanischen so schlagend, dass an ihre Urverwandtschaft nicht gezweifelt werden kann. Dieses Beispiel ist noch weiter von Gewicht, weil es den Beweis liefert, dass es altenglisch neben *geholian* ein Verbum **halian*, oder wenigstens eine Imperativform **hala*, gegeben hat, die im m.engl. *hale* fortlebt. Also fällt der Beweisgrund, *hálien* könne nicht lautgesetzlich auf ein altenglisches Wort zurückgeführt werden, denn selbst die Gegner der englischen Herkunft von *hálien* geben zu, dass *hale* nicht entlehnt ist.

Es fragt sich somit, ob die Tatsache, dass das Englische diejenige Bedeutung von *hálien* aufweist, die das Französische ausschliesslich kennt (nämlich « an einem Tau oder Seil ziehen ») einen ausreichenden Grund bildet, um Entlehnung anzunehmen. Man bedenke, dass diese Bedeutung im Französischen selbst sicher aus einer andern germanischen Sprache entlehnt ist, dass *holen, halen* usw. nicht nur Gemeingut aller germanischen Seeleute ist, sondern unter verschiedenen Formen (*haler, halar, alar, alare* usw.) durch ganz Europa und bis in Nordafrika als Schiffahrtsausdruck verbreitet ist. Anderseits verwendet das Englische *hálien* in vielen Fällen abweichend vom französischen Gebrauch, aber übereinstimmend mit den übrigen germanischen Sprachen. Es ist also ganz willkürlich *hale* als Ruf zu einem Fährmann von *hálien* zu trennen. Und wir werden folgern müssen, dass *hálien* nicht entlehnt, sondern echtenglisch ist. Das Altenglische besass bereits, wie oben gezeigt, ein Verbum **halian* mit der Ablautsstufe *hal-* neben *hul-* in *geholian*. Nach dem Beispiel aus Alfred für *geholian*, nach dem *hale* in S. Cristoph zu urteilen, stimmte der Gebrauch zu dem der entsprechenden Zeitwörter im Althochdeutschen und Altsächischen. Der Begriff ‚zu sich kommen lassen' wird wohl schon früh im Altenglischen statt durch **halian* durch *feccean* ausgedrückt worden sein, während das Kontinentalgermanische dafür noch immer *holen* gebraucht. Dagegen ist die Bedeutung « ziehen » im Englischen wie im Mittel- und Neuniederländischen eine der wichtigsten der Wurzel *hal-* geworden.

Ein letzter Punkt bleibt noch übrig. Gegen unsere Auffassung kann man die Tatsache gelten lassen, dass im normanischen Dialekt des Neufranzösischen das Wort *haler* und verwandte Wörter eine viel breitere Verwendung haben als in der Schriftsprache. « *Haler*... exprime en normand l'idée générale de tirer, ôter : « Hale-té d'lo » tire-toi de là. Haler signifie aussi tendre vers : « Quand les maôves halent à la côte, ch'est signe de tempête »... *Halfha*, s. m. chaîne de la charrue.... *Haleux* (Guernesay) tiroir. *Halefessier* terme de mépris, litt. qui traîne le derrière. *Halemèche* dispute où on se tire les mèches, les cheveux.... *Halot*, s. m. enveloppe des châtaignes, des noix, ce qu'on en ôte » (Le Héricher, Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, vol. II, p. 31-32 — Vgl. auch E. et A. Duméril, Diction-

naire du patois normand ; Dubois et Travers, Glossaire du patois normand). Man kann nicht leugnen, dass die These der Entlehnung aus dem Französischen dadurch eine Stütze gewinnt, dass gerade die französische Mundart, woraus das Mittelenglische zunächst schöpfen sollte, in dem Gebrauch von *haler* Aehnlichkeiten mit dem Mittelenglischen aufweist. Allein man muss sich vor Uebertreibungen hüten. Die angeführten normannischen Wörter sind erst neufranzösisch belegt : an und für sich beweisen sie nichts für die ältere Sprachperiode. Dazu kommt, dass norm. *haler*, obwohl es eine weitere Verwendung als franz. *haler* zu haben scheint, jedoch durchaus nicht solche charakteristische Uebereinstimmungen mit dem Gebrauch von *hálien* aufweist, die für ursprüngliche Identität beider Wörter sprächen. Ferner muss man noch folgendes ins Auge fassen. In der Matrosensprache wird *haler* ganz gewöhnlich für *tirer* eingesetzt (vergleiche das Wörterbuch von Bescherelle) : diese gewiss erst willkürliche Erweiterung der Bedeutung eines seemännischen Ausdrucks ist eine sehr leicht verständliche Erscheinung und wird wohl nicht sehr alt sein. Wenn wir sie aber in der Volkssprache einer an der See liegenden Gegend vorfinden, so werden wir eher denken an Entlehnung von Seite der ländlichen Bevölkerung aus der seemännischen Sprache als umgekehrt. Dass schliesslich norm. *haler* und die verwandten Wörter willkürlich als Ersatz für *tirer* usw. gebildet sind, beweist der vollkommene Parallelismus von Ausdrücken wie *hale-té d'lo* = « tire-toi de là », *haleux* = tiroir. Vor allem scheinen der Ausdruck *se haler* « sich fortmachen », der dem spezifisch französischen *se tirer* nachgebildet ist, und die Bedeutung *ôter* (Le Héricher e. a. O.) den Gebrauch von norm. *haler* eher in den Bedeutungskreis von franz. *tirer* als in den von m.engl. *hálien* zu rücken, da dieses letzte Wort den Sinn « wegnehmen, sich fortmachen » überhaupt nicht kennt. Nur *hale-mèche* liesse sich mit *hálien* in dem Sinn « ausreissen » vergleichen. Aber daraus folgt noch nicht, dass beide Wörter historisch zusammen gehören.

Joseph MANSION.

Notes d'étymologie wallonne

Le lecteur ne trouvera réunis sous ce titre que de petits articles divers, nés au hasard de nos études pour le *Dictionnaire wallon*, autrement dénommé *Dictionnaire des patois romans de la Belgique et de la Prusse wallonne*. Notre but est surtout de donner en quelques pages, par des exemples variés, une idée de la richesse linguistique de nos idiomes et de l'intérêt philologique qu'ils présentent, non seulement au point de vue purement wallon, mais en général, pour le domaine roman et même le domaine germanique. Nous avons donc rejeté les articles trop étendus et les mots dont l'éclaircissement eût exigé de longues explications. Nous avons laissé à dessein le français côtoyer le wallon, et la toponymie voisiner avec des mots de la langue usuelle ; ou encore un terme de botanique sans apparence, comme *bon*, précède ou suit un mot rare, inédit, de l'Ardenne luxembourgeoise, inconnu à Grandgagnage et aux lexicographes. Qu'on ne soit pas effrayé de voir que la plupart de nos propositions étymologiques s'orientent vers le Nord. C'est que les mots de provenance romane ont d'ordinaire une origine transparente. Ils sont expliqués depuis longtemps ou ne réclament pas de recherches particulières. Ce sont les éléments hétérogènes, dont nos dialectes romans sont saturés, qu'il est surtout intéressant d'étudier.

I. *w.* **åbète**, *fr.* **aubette** ; *w.* **houbote** ; **dihobier** ; **huvéte**, **houvirète**.

Aubette est un mot particulier au français du nord. Il figure déjà dans le dict. fr.-all. de Mozin. Littré & Scheler l'ont admis, mais le *Dict. gén.* l'ignore. Mozin définit le mot : « corps de garde

des bas-officiers », Littré : « bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre ». Ce dernier le fait venir de *aube*, par la raison singulière qu'on va prendre les ordres de bon matin. Bien que nous ayons trouvé *aubette* en picard avec le sens de *aube* (Corblet, s. v.), nous n'en sommes pas plus enthousiaste de l'étymologie de Littré; il sacrifie le sens à une fallacieuse identité de forme. En réalité *aubette* désigne un petit kiosque, une construction en bois de quelques pieds carrés, installée sur le bord du trottoir, à un coin de place publique, ou même à l'intérieur d'un édifice plus grand; vraie cage servant pour la vente des journaux, la distribution de tickets ou de billets, ou comme salle d'attente de tram, bureau de voitures de louage, débit populaire de boissons. Il existe aujourd'hui pour ces divers usages des pavillons parfois très élégants, que le liégeois dénomme *âbète*, d'après le pseudo-français *aubette*. Mais autrefois, quand il n'y avait guère que des échoppes de passeurs d'eau et de bergers, une baraque de ce genre s'appelait en liégeois *houbète*, en verviétois *houbote*, en gaumais *hobète*, en namurois et en rouchi *obète*. Ce nom est resté à la niche du chien ou de l'écureuil, à la guérite ou à la baraque improvisée ; seule la *houbote* de luxe est devenue une *âbète*. Le sens ainsi fixé, il me paraît certain que le mot *aubète* n'est autre chose que *hobète* débarrassé de l'aspiration initiale. Celui-ci est un diminutif du mot *hobe*, déjà connu en a. franç., lequel est simplement l'all. *haube*, aha. *hûba*, mha. *hûbe*. Comparez *robe*, de *rauba*. Or *Haube* signifie chaperon, par ext. toit qui protège, dôme, coiffe d'un clocher ou d'un moulin, ce qui entoure une lumière, toute cage protectrice : « in vielen Gewerben, ein über Etwas angebrachtes Dach », dit Sanders. Rien d'étonnant donc à ce que notre dérivé *hobète* signifie chez nous l'échoppe du gagne-petit et ait produit *aubette*. — De même racine est le verbe *si d'hobier* (Laroche, Lux.) inconnu aux lexiques wallons, qui signifie « sortir de son enveloppe, de ses couvertures, de son lit ». *Djans donc, dihobiez-ve!* dit-on au dormeur paresseux. — De même racine encore le rouchi *huvéte* « sorte de coiffe de nuit », que donne Gggg. (I, 313), et le wallon *houvirète*, coiffe que l'enfant a parfois en naissant. L'allemand *haube* a le même sens. Mais l'emprunt est, en ce cas, d'une région où le *b* s'est transformé en *v*, *f*. Eupen dit *huff*, le néerl. *huif*.

II. âsses.

Gggg., au t. II, p. xi, enregistre un mot *âzes* avec le sens de « débris de foin et de fourrage qu'un cheval à l'écurie laisse tomber à terre ». Il ajoute le proverbe suivant: *qwand i tone è mâs', è may on magne sès âsses* », c'est-à-dire que, la saison étant retardée, on est forcé en mai de manger les déchets d'abord dédaignés. A Liers le proverbe s'énonce ainsi : « *qwand i tone è mâs', li cinsi r'magne sès âsses ; èn avri* (= *qwand i tone èn avri*) *i s'rédjouwit* ». — Ce mot doit être identique à l'all. *aas*, *asz*, pâture, « Viehfutter », aha. *âz* « repas », en général. Il y a encore un autre *aas*, aha. *às*, qui signifie « appât, viande corrompue pour appâter ». Ces deux mots d'ailleurs se rapportent à *essen*, et les dict. all. et flam. les confondent sous le même article. — Le sens de « restes ou déchets de repas » que donne Gggg. ne peut être un obstacle à cette filiation, car ce sens n'est qu'apparent : *r'magnî sès âsses* signifie simplement « remanger ses repas », façon énergique de dire « manger ce qui a échappé la première fois ».

III. *gaumet* beuilli.

Le g. *beuilli*, fém. *beuillite*, qui ne nous est connu que par le dict. manuscrit de Maus, signifie « bossué ». Nous ne savons s'il faut prononcer *ill* ou *y*, ni si ce participe passé a un verbe complet. Il doit être rattaché à l'all. *Beule*, bosse, aha. *biula*, *bûlla*, mha, *biule*, plutôt qu'à la famille latine *bŭlla*, *bullire* dont tous les dérivés ont *o*, *ou* en gaumet comme en wallon, à l'atone comme à la tonique (*bouye* ; *bouyète* ou *bouyote* ; *bouyeter* ; *boûre* ; *bolant*, g. *boulant* ; *boli*, *bouli* ; *bolèye*, g. *boulie*.

IV. *hièbe du* bon.

Lezaak, *Dict. des noms w. des plantes des environs de Spa* (dans *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 20 (1885), p. 221 et 248) donne ce nom d'*hièbe du bon* pour la véronique officinale. Aucun commentaire, le dict. de Lezaack n'étant d'ailleurs qu'une simple nomenclature. Dans nos enquêtes de flore populaire, nous n'avons nulle part retrouvé ce nom, ni du reste aucun nom pour désigner spécialement la véronique officinale. L'attribution pouvait avoir été faite légèrement sans que le mot devînt pour cela suspect. D'autre

part, il ne semblait pas que *bon* pût être l'adjectif. fr. et w. *bon*. Partant de là, nous avons cherché parmi les noms assignés aux diverses espèces du genre *veronica*, et nous sommes tombé sur le mot becabunga, qui désigne une espèce voisine, la véronique grasse des fossés et des ruisseaux. Ses tiges, qui sont cylindriques, chose rare chez les scrophularinées, présentent des nodosités ou renflements à chaque entrenœud. Ce sont ces nodosités que désignent le mot germ. *bunge*; le mha. *bunge*, aha. *pungo*, dit le Dict. de Weigand (5e éd., col. 134), signifie « Pflanzenknolle ». Bécabunga est emprunté du néerl. *becke-bunge*, en all. *bach-bunge* (Diez, p. 47), c.-à-d. « bung des fossés ». Nous croyons que le w. *bon* représente ce mot germanique et que l'expression wallonne s'applique mieux à la *veronica becabunga*. — Diez fait observer avec raison que le fr. bécabunga n'est guère un mot français, qu'il a conservé la marque du latin des officines et n'est pas populaire. Si notre explication est exacte, la partie importante de ce mot aurait au moins vécu dans un coin de Wallonie, mais elle est détrônée par des désignations plus populaires, comme *crèsson*, *sâvadje cresson*, *cresson du dj'vô*, *tripes des poyes*. — Je ne crois pas que la bécabunga soit ainsi dénommée « wegen der Fruchtknöpfchen » comme le dit Weigand, mais à cause des renflements très visibles de sa tige.

V. *bôre*, *bôrer*, *bôru*, *beûre*.

Le dict. gaumet manuscrit de Maus nous donne encore *boor*, creux, et *booré*, creuser, que nous écririons *bôre*, *bôrer*. Dasnoy a *bôre*, terrier, et l'ajectif *bôrru*, « creux, (arbre) creux, (dent) creuse ». Liégeois, p. 100, définit *bôre* « trou servant de retraite à certains animaux, particulièrement grenouilles, poissons, écrevisses » ; il ajoute « *bôre des fâyes*, caverne des fées ». En wallon Ggggg. donne *bor*, *bour*, tronc d'arbre, et Forir donne *bôr*, hangar, abri. — Il faut écarter le *bor* de Ggggg., qui doit être rattaché au celtique (?) *bour* de *bourg-épine*, *bourgène* ou *bourdaine*. Les autres formes sont apparentées à l'all. *bohren*, percer, creuser, fl. *booren*, aha. *borôn*, mha. *born*. C'est également l'origine du liég. *beûre*, puits de mine, du fr. *bure*, du fr. *burin*. Seul le *bôr* de Forir semble assez éloigné au point de vue du sens. Mais, d'une part, il ne peut se rapporter au bas-allemand *bord*, franç. *bord*,

forme féminine *borde*, cabane, qui serait en wallon *bwèr* ; d'autre part, le prétendu hangar qu'il désigne peut être un simple trou creusé dans le schiste derrière la maison. Nous avons vu de même le mot *hayêye* abusivement défini par hangar, petite cour derrière la maison (Gggg., I, 263), alors que le vrai sens du mot est simplement « mur naturel schisteux ».

VI. brosder *et* broster ; brosse ; broussin ; breûsse, breûsti.

En note d'un article sur le w. *crètelê*, dans la *Zeitschrift für franz. Spr. und Litt.*, 1907, Abhandl. p. 287, M. Behrens est amené à citer une phrase de Gggg., II, 562, *ine crète di mitches po brosder sètches*, et demande un éclaircissement sur *brosder*. Ce mot peut se traduire ici par « grignoter ». Il se dissimule dans le *Dict. étym.* sous la forme *broster* (I, 80). En deux autres endroits (I, 338 et II, p. xv), Gggg. note que *broster* est une forme namuroise et *brosder* une forme liégeoise, et cela concorde avec ce qu'on trouve dans Forir et dans Pirsoul. — Ce mot est le verbe correspondant au substantif *brosse* très usité en Ardenne : *aler kî dol brosse po lès gades*, aller chercher de la brousse pour les chèvres, c'est-à-dire des sommités de jeunes branches, parties tendres que les chèvres mangent avec avidité. A Tellin, *brossegade* sert à désigner la *spiraea ulmaria*. — Je suis étonné de ne pas trouver « brousse » dans le *Dict. gén.*, alors que des voyageurs et des écrivains ont popularisé ce nom pour désigner les halliers africains. Je suis plus étonné encore d'y voir la brosse à brosser confondue avec la brosse à brouter. Ce dernier sens n'est indiqué qu'à la fin de l'article, comme un sens analogique de l'autre et vieilli. Vieilli, pèu nous importe; mais analogique, il y a lieu de protester. Enfin notre *brosse* se dissimule encore sous la forme *brout*, anc. franç. *brost*, jeunes pousses des arbres au printemps. Le fr. *brouter* venant du germ. *bruston*, j'en conclus que *broster* est en w. la forme correcte et que *brosder* a changé le *t* en *d* sous l'influence de *brosder* = broder. — Le w. et fr. *brosse* est-il une forme fém. de *broust* dans laquelle *st* s'est réduit à *ss*, comme dans *crosse* (croûte), *gos'* (goût)? Si, pour s'en assurer, on rassemble les mots prétendûment de même origine, on s'apercevra bientôt que, dans ce cas-ci, deux familles de mots ont dû se rencontrer et s'entrecroiser. Le latin du moyen âge fabriqué d'après les formes popu-

laires existantes donne *brossa*, *brossia*, *broça*, *brocellum*, *brocaria*, *brocare* ; puis *bruscale*, *bruscia*, *bruscus* ; puis *brustia*, *brustio*, *brustum*. Ainsi le rouchi *bruscale* (broussailles), que donne Ciggg., et l'anc. fr. *bresque*, que cite Du C., le fr. *broussin*, *broissin*, sont apparentés au latin *bruscum* (broussin d'érable). Mais en présence de *brustio* « dumetum, minor boscus », de *brustum* « le *broust*, pastio animalium, hinc *brouster* », nous concluons que le w. *brosse* représente un type bas-latin *brusta* et que la première série en *ss* et en *ç* n'est qu'une reproduction grossière des formes dialectales. — Quant au franç. *brosse* et *brosser*, le picard *brousse*, le w. *breüsse* montrent que c'est un tout autre mot. On le fait venir du germ. *burstja*, alha. *bursta*, all. *borste*, f., qui signifie cheveu raide, soie. Le *t* en effet se ravive dans le w. *breüsti* que donne seul Lobet (v° *breusseti*), où la brève *-ti* prouve qu'on n'a pas affaire à un dérivé en *-eter*, mais à un verbe en *-tir* tiré d'infinitif germanique en *-tjan*.

VII. Calôgne.

Liégeois, *Lex. gaumet*, p. 29, définit ce mot par « personne nonchalante » et fournit l'expression *ène grande calôgne*. C'est en effet uniquement comme injure que le mot est employé. On sait combien ces mots du dictionnaire poissard ont laissé s'oblitérer leur sens primitif. Il n'est donc pas du tout certain que *calôgne* signifiait nonchalante. Faisons appel à l'étymologie. Le patois gaumet donnant *ô* pour *or* devant consonne (ex. *bògne*, *in bògne clò*, ardennais *on bwagne clà*), je rétablis la forme antérieure *calorgne*. Or *calorgne* a des parents ailleurs : en normand *calougnard*, louche, en anc. fr. *calorgne*, qui n'a qu'un œil. Le mot est composé de la particule péjorative *ca* et de *lorgne*, louche, d'origine inconnue, w. *luègne*. Le sens noté par M. Liégeois se rapporte à l'adj. *grande* autant qu'au subst. *calôgne* : il évoque l'image d'une grande femme lourde qui s'attarde à lorgner tantôt à droite, tantôt à gauche.

VIII. *w.* chèrbin, hèrvê ; *fr.* escarbilles.

Chèrbins, m. pl., à Laroche (Lux.) tas de tessons, d'écailles, débris de vase ; *hèrbin*, m., à Sprimont Liége) ardoise grossière dont on se sert encore en Ardenne pour faire des toitures écono-

miques ; *ɣerbin* à Stavelot signifie à la fois, suivant le dict. ms. de Detrixhe, tesson et grande ardoise de toiture. — Gggg. ne connaissait que *hèrvê*, têt, tesson, qui existe en liégeois et verviétois. — On ne peut douter que *chèrbin* ne représente l'all. *Scherben*, tesson; quant à *hèrvê*, comme *b* germanique, précédé d'une consonne ne donne pas *v* en roman, il ne semble pas issu directement de la variante *scherbel*, il vaut mieux le considérer comme un diminutif de la forme dialectale *schärv* constatée à Eupen (Tonnar et Evers, *Wört. der Eupener Spr.*, p. 165). — Malgré le *Dict. gén.*, je suis tenté d'assigner la même origine au fr. *escarbille*. Ce serait plus simple ; cela dispenserait de postuler la conservation de *sc* à la mode du rouchi dans un mot qu'on fait venir du latin *carbonem*, sans se préoccuper d'autre part de la suppression insolite de la finale *on*.

IX. *w.* dizi, d'zi.

Dizi est enregistré par Gggg. sans étymologie (I, 178). C'est le nom de l'orvet commun, *anguis fragilis*; par ext., il est qqf. donné au lézard (Defrecheux, *Voc. des noms w. d'animaux*, 3e éd. p. 57). Ce mot étant particulier au nord-w., c'est dans le domaine germ. qu'il faut en rechercher l'origine. Or le flamand donne *hagedis*, lézard, l'all. *Eidechse*, aha. *egidëhsa*, mha. *egedëhse*. Quelle que soit la valeur du premier composant *egi-*, *hage-*, nous n'hésitons pas à identifier le w. *dizi* avec *dehse*.

X. *w.* furloricos, floricosse.

Gggg., extr. de Villers, p. 53, inscrit sans autre explication : « *furloricos* : bon compagnon, homme sans souci ». Le vrai sens doit être : « homme qui dépense à fonds perdus ». En effet ce mot est identique à un terme assez fréquent en toponymie wallonne : *floricosse* à Malmédy, à Andrimont lez Verviers, *floricots* à Tihange lez Huy, etc. Or ce mot correspond à *Verlorenkost* du pays flamand, qu'on trouve à Adinkerke, Hoogstraten, Liedekerke, Ranst, Snaeskerke, Thourout, à *Verlorenkost* « maisons éparses sur les flancs d'une hauteur dominée par un des forts extérieurs de Luxembourg » (E. de la Fontaine, *Essai étym. sur les noms de lieux du Lux. germ.* dans *Publ. de l'Inst. roy. grand-duc. de Lux.* XIV, p. 57). — Il y a également des *verlo-*

renbrood, *verlorenhoek*, *verlorenhof* en pays flamand, des *floriheid*, *florival*, *florivaux* en pays wallon ; mais, si l'on peut à la rigueur accepter pour *floriheid* l'étym. de *verlorenheid* parce que le second composant est germanique, il ne peut en être de même pour *florival* qui doit signifier *val fleuri*.

XI. *w.* **groubié, roubié ; groubiote, groubieûs.**

Il existe à Laroche (Lux.) un adjectif *groubié*, auquel correspond au sud de l'Amblève, à Chevron, *roubyi*, à Villettes-Bra, *roubié*. *Lu boû est tot roubié d'mohes*, le bœuf est tout couvert de mouches ; *ign-a dès crompires tot groubié l'terrain*, il y a des pommes de terres tout plein le terrain ; *li tère èst co tote groubièye di nivaye*, la terre est encore toute chamarrée de neige. Nos traductions ne rendent pas bien l'idée, difficile à traduire. Quand le gamin ardennais, cherchant des fraises, s'écrie : *i 'nnè fait tot groubié*, il entend par là que le sol, par places, en est tout « bossué », que les fraises se présentent en agglomérats un peu partout. On ne trouve rien en roman qui paraisse de même origine, rien même qui traduise cette image : *couvert* et *plein* sont des pis-aller ; *grouillant* marque un mouvement ; *varié*, *bigarré*, la couleur ; *chamarré*, *marbré*, des traînées et des vides. Nous avons donc cherché du côté germanique. Il faut découvrir un mot qui remplisse deux conditions : 1° il doit satisfaire l'esprit pour le sens ; 2° il doit avoir une racine simple en *r-* et une forme en *gr-*, ce qui est possible si *g-* représente le préfixe *ge-*. Or le grand Idioticon suisse, II, 691, nous fournit *grubig* = « narbig », c'est à dire grenu, chagriné, dont la surface présente des aspérités. Ce mot doit être un dérivé du nha. *grob*, rude, raboteux, non poli au toucher. Or *grob* est en aha. et en mha. *gerop*. Le dialecte d'Eupen possède encore le subst. *rubbele* « Erhöhung auf Holz », et les adj. *rubbeleg*, *rubbelteg* traduits par « uneben, rauhe Fläche ». En Westphalie on trouve *rubbel* aspérité, et *rubbelig*. Rien donc ne paraît s'opposer à ce que *groubié* soit un dérivé roman de *grob*. — Il faut y rattacher l'adj. *groubieûs*, qui est dans Villers (Malmedy), et *groubiote* qui signifie à la fois excroissance, aspérités, grumeaux de farine (sur un fond de pâte claire, sur un délayage), duretés du sein.

XII. *fr.* grouiller, rouiller.

Le phénomène que vient de nous offrir l'ensemble des variantes *groubié, roubié* se retrouvera plusieurs fois en roman. Il peut servir, croyons-nous, à expliquer le franç. *grouiller*, dont on n'a pas encore d'étymologie satisfaisante. Le *Dict. gén.* répondant à une vieille opinion qu'on trouve, par ex., dans Genin, *Lex. de la langue de Molière*, déclare ce mot différent de *crouler* et le rapproche du provençal *groua*. Scheler, à la suite de Diez, p. 605, invoque l'aha. *grubilon*,creuser, fouir, ce qui n'est guère satisfaisant au point de vue sémantique. Sans prétendre tirer la question au clair, nous ferons remarquer que Sigart, p. 319, nous donne le verbe rouchi *rouiller*, *rouyer* « remuer, frétiller », et le participe-adjectif *rouillant*, *rouyant* « remuant, frétillant, indocile ». De même Vermesse, p. 450, a le part. *roullant* « remuant » (Valencienne). Le *Dict. gén.* lui-même a un verbe *rouiller 1*, ex. *comme il rouille les yeux !* Dès lors, au lieu de rapprocher *grouiller* de *crouler*, il faut le rapprocher de *rouiller 1*. On peut imaginer que *grouiller* = *co-rouiller* (co + *rotelliare). Pour *co* réduit à *c*, cf. *cracher*, w. *rètchî*. Pour *c* devenant *g*, cf. reine-claude, grotte, grotesque, graisse, grappe, gratter, griblette, gril, grincer, groseille, glaire, glas, glisser (?), glui. Dans le même ordre d'idées, voyez encore en rouchi (Sigart, p. 319) *royer* = gronder, gargouiller, que je rapproche de *grouyer*, même signification.

XIII. *w.* mâvi.

Gggg. donne un *mâvi 2* (*èsse mâvi* = être mort), où il suppose que ce mot est le même que *mâvi* merle. *Esse mâvi* serait un jeu de mot provenant de la ressemblance entre *mâvi* merle et *mâ vike* il vit mal. A notre avis, *mâvi* vient simplement de *male vivus*, formé avec la demi-négation *male* comme le fr. *maussade*, *maussage*, *maupiteux*, le w. *mâssaive*, *mâssî*, *mâhaitî* et *monsain* (Dasnoy 357), qui est pour *maussain*. Le jeu de mot n'est donc que subséquent et suggéré par étymologie populaire. — J'expliquerais de même le *paysan mauvi* de Sigart p. 250.

XIV. *w.* mèsblotch ; mèsplégi ; mesbrudjî.

Nous connaissons en dialecte de Laroche (Lux.) un adj. *mès-blotch*, signifiant caduc, estropié, en parlant d'une personne,

On retrouve ce mot en patois gaumet sous la forme *mèploch* (*tch* ?) que Liégeois *Lex.* définit par « perclus, privé momentanément de l'usage d'un membre, par ext. maladroit de ses mains ». D'autre part, Gggg. II, 110, a noté le namurois *mèsplègi* (dj ?) « cassé par l'âge ou le travail ». Cette forme nous amène au verviétois *mèsbrudji*, *cumesbrudji*, liégeois *mèsbrudji*, namurois *mèsbridji*, qui signifie mutilé, éreinté, perclus, impotent, cassé, etc., d'après Forir ; mutiler, rompre, d'après Pirsoul. — Ces mots, que la sémantique rapproche si bien, sont-ils de même origine ? Pour partir de ce qui semble le moins contestable, la première série de formes paraît contenir le préfixe péjoratif germ. *misz-*, en pays rhénan *mesz*, et le participe de l'allemand dialectal *blötsche*, usité à Aix-la-Chapelle, à Eupen, *blötschen*, en Suisse, meurtrir, froisser, écraser. Le *Wört. der Eupener Sprache* traduit le subst. *blötsch* par *Beule*, bosse, au sens de bosse concave « eingedrückte Stelle an Gegenständen », et le rapproche de *blet*. — *Mèsbrudji* paraît bien formé du même *mesz* et d'un verbe à déterminer. Ce verbe ne peut être le fr. *briser*, qui serait en w. *brihi*, ni le germ. *brikan*, qui a donné *broyer*. La finale *-dji* correspond à une forme fr. en *-gier*, *-ger*. Or Carpentier dans Du Cange cite des exemples d'un verbe *bruger*, qui signifie pousser, heurter, d'origine inconnue. Godefroy donne la forme *burger*, correspondant au w. (*mes*)*burdji*, que M. Haust m'assure avoir noté *de auditu*. Voilà ce que nous avons pu trouver de mieux. — Quant à *mèsplegi*, nous ne pouvons accepter l'étymologie de Gggg. Son « *mesplégié*, mal cautionner » est aussi séduisant au point de vue phonétique qu'il paraît éloigné sous le rapport du sens. Nous croyons qu'il appartient soit à la première série de nos formes, soit à la dernière, mais il faut attendre d'autres variantes dialectales pour décider.

XV. Prâyon, proyê, etc.

C'est le nom d'un hameau de la commune de Forêt lez Chaufontaine, prov. de Liège. Dans l'orthographe officielle : Prayon, dans la prononciation locale : *Prâyon* ou *Prôyon*, dans les chartes *Prailhon*. Le sens de ce nom ressort bien du passage suivant de 1215 : « dedi monasterio Belli fageti (= Beaufays) silvam meam que dicitur Bellum fagetum, sicut adjacet a domo predicti monas-

terii usque ad *prata que dicuntur prailhon.* » Le dit *prailhon*, au sens restreint du mot, devait être un pré le long de la Vesdre. Le suffixe *-on* avait sans doute en ce cas un sens dépréciatif : quelque chose qui ressemble à un pré.

Pratum et ses dérivés ont fourni beaucoup de noms à notre toponymie. Le neutre *pratellum* se retrouve dans *Préau* (comm. de Harchies, de Willemau, en Hainaut), *Préal* (comm. de Liège), *Proyé* (Ensival), *Préaix* à Floriheid (Malmedy). Le plur. neutre *pratella* se retrouve dans *Préalle* (comm. de Comblain, de Hollogne-aux-Pierres, prov. de Liège), *Prayale* (Mons lez Liège) ; avec contraction de voyelles dans *Praile* (Nalinnes, H^{t} ; Seilles, L^{ge}), *Praille* (Paissant, H^{t}), *Prailes* (Rozée, N^{r}), *les Pralettes* (Leuze-lez-Dhuy, N^{r}), *Prèle* (Tarcienne, N^{r}), *Prelle* (Flamierge, Lux.), *Presles* (comm. du H^{t}), *Praule* (Ham-sur-Sambre, N^{r}). *Presles* est l'endroit où le patriotisme des archéologues belges a voulu localiser la bataille de César contre les Nerviens : on a cru que ce mot venait de *praelium*.

XVI. **Vigant**.

Vigant ou *Vigand*, nom de famille connu en Wallonie, *Weigand* en Allemagne, est un reste de l'anc.-flam. *wighant*, *wiegant*, géant, qu'on trouve dans Kiliaan avec le sens de « bellator strenuus, vir fortis et potens ». Ce mot correspond au mha. *gîgant*, au latin *gigas*, *-ntis*, devenu d'abord en roman *gagant*. Il semble que, le *w* germanique initial devenant *gu*, *g* en ancien français, le *gu*, *g* de l'anc. fr. ait pu quelquefois, corrélativement, être traduit par un *w* à la lisière germanique. C'est un phénomène d'analogie en sens inverse qui s'explique assez bien dans une zône bilingue.

Jules Feller.

Verviers, avril 1908.

Étymologies wallonnes

Notes sur le Dictionnaire de Grandgagnage

Le *Dictionnaire étymologique de la Langue wallonne*, dont Charles Grandgagnage commença la publication en 1845, inaugura brillamment les recherches scientifiques sur le wallon. L'auteur s'institua, suivant ses propres termes, «l'introducteur national du wallon auprès des étrangers», et si, depuis lors, nos dialectes ont attiré l'attention spéciale des romanistes, c'est assurément grâce à son Dictionnaire. À ce point de vue, on n'a pas assez dit combien féconde fut son influence. Pour juger d'une œuvre de ce genre, il faudrait pouvoir imaginer où nous en serions aujourd'hui si Grandgagnage n'avait pas « débrouillé le chaos ».

Il n'eut jamais la prétention de faire œuvre décisive ; sa seule ambition fut de « déblayer le terrain et de préparer le travail » pour ses successeurs. Il fit plus cependant : il traça le plan, jeta des fondations solides, éleva la charpente colossale de l'édifice. Si presque aucune partie ne reçut de ses mains l'achèvement définitif, s'il y laissa de très nombreuses lacunes, son œuvre, que tous les critiques ont jugée « remarquable pour le temps où elle parut » [1], est encore aujourd'hui le vocabulaire wallon le plus riche et le plus précieux que l'on possède. Erreurs et faiblesses y fourmillent ; c'est entendu ; mais elles sont d'ordinaire faciles à corriger. Et tout est suggestif dans son livre : il faut presque toujours partir de lui. Grandgagnage apparaît comme l'«ancêtre », le véritable fondateur de la philologie wallonne, et son *Dictionnaire* gardera la suprématie jusqu'au jour prochain où paraîtra celui que prépare la Société de Littérature wallonne. Quel dommage que

---

[1] Voir *Charles Grandgagnage* (notice biographique), par Aug. Doutrepont, dans l'*Annuaire de la Soc. de Litt. wall.*, XVI (1903).

son effort se soit paralysé pendant les vingt dernières années de sa vie! Quel dommage surtout que personne, après lui, n'ait songé à remanier son glossaire pour en publier une réédition, mise au courant de la science moderne et plus commode à consulter! (1)

Dans les notes suivantes, qui portent sur des mots pris au hasard, on a entrepris de corriger quelques erreurs du *Dictionnaire étymologique*. D'autres articles du même genre ont paru et paraîtront encore dans le *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne* (fondé en 1906; Liège, Vaillant-Carmanne).

***

caribôdèdje (patarafe, traits informes, lettres embrouillées). Serait-ce une forme développée de *crabouyi* (gribouiller)? (2)

L'explication est autrement simple : ce mot présente un double phénomène de dissimilation. La forme première est *caribrôdièdje*, dérivé de *caribrôdi*, verbe qui n'est relevé nulle part, mais dont l'existence est certaine. Le simple *brôdî* signifie « bousiller, faire quelque chose avec négligence » La même explication s'applique au synonyme *caribôdion* (= *caribrôdion*); cf. FORIR, *brôdièdje*, *brôdion*.

Le préfixe CARI- a une valeur péjorative, comme le fr. *chari-* dans charivari, *cali-* dans califourchon, *coli-* dans colimaçon (norm. calimaçon), et enfin *ca-* dans cabosser, anc. fr. calorgne, etc. En wallon il affecte des formes non moins variées. Outre CARI-, qui se retrouve peut-être dans *carimadjôye*, synonyme de *caribôdèdje*, *-ion*, nous relevons CAR- ou CAS- dans *carmoussî* ou *casmoussi*, fureter (REM.2), CAL- dans *calmoussî*, faire des cachotteries, intriguer, CA- dans *caboûre*, bouillir, *cafougnî*, chiffonner, etc. — Il faut peut-être y ajouter une forme CAN'- (par assimilation au lieu de CAL-), qui expliquerait *can'dôzer*, dorloter; mais le primitif de ce dernier verbe reste obscur. — À côté de *carimadjôye* on trouve CARA*madjôye* et CRA*madjôye*, ce qui peut expliquer le

(1) N'est-il pas étrange que personne tout au moins n'ait publié l'index de ce vaste répertoire un peu confus?

(2) On ne reproduit ici que les parties essentielles des articles de Gggg. L'orthographe en est corrigée d'après les *Règles d'orthographe* adoptées par la Société de Littérature wallonne.

préfixe du liég. CRA*djolé* (bigarré, bariolé [= *CARI*djolé* ou *CARA-*djolé* ?], en nam. CA*djolé*). Voy. l'article suivant.

***

carimadjôye (crayonnage à la manière des enfants) DJ. *Carimadjôye*, *caramadjôye* (bigarrure, dessin bigarré) DUV. Comp. *Hyp.* acte III, sc. 2 : *I fât dès airs italiyins, Dès carimadjôyes, dès firdaines, Èt tos crinèdjes qui d'nèt l' migraine.* Nota : Selon REM², *carimadjôye* signifie : divertissement. Pour la première partie de ce mot, comp. *caribódèdje.*

L'exemple tiré des *Hypocondes* (1758) nous offre, je crois, la première acception du mot. Le contexte indiquant qu'il s'agit de la musique italienne qui faisait fureur à cette époque, je propose de traduire : « Il faut [aujourd'hui] des airs italiens, des *fioritures*, des fredons (1), et tous grincements qui donnent la migraine ». Cela expliquerait le sens dérivé : « bigarrure, bariolage, patarafe ».

D'où vient ce mot ? On y trouve sans doute le préfixe *cari-*, *cara-* ; mais le reste n'est pas facile à identifier. Ce n'est peut-être qu'une sorte d'onomatopée, une forme burlesque, comme le hervien *caraboutcha* (même sign.) (2), et l'argot fr. carabistouille. Ou bien serait-ce un terme étranger, défiguré involontairement ou par intention satirique ? La finale a-t-elle subi l'influence du w. *djôye* (joie) ? Est-elle en rapport avec le liég. *cradjolé* (bariolé), — qui pourrait bien être altéré, par dissimilation, d'un primitif **cradjolié* ? (3)

On peut enfin se demander si *ca-ramadjôye* n'est pas la forme première, le fr. ramage ayant les deux sens de « représentation

---

(1) Fredons ou roulades. Le texte w. porte *firdaine*, que Gggg. n'explique pas, non plus que Bailleux dans son édition du *Théâtre liégeois* (1854), p. 137. — Ce mot équivaut au fr. *fredaine*, et notre texte tendrait à prouver que *fredaine* a la même origine que *fredon*, comme le supposait déjà Littré. L'alternance des finales dans ces deux mots serait-elle en rapport avec les refrains populaires « tonton — tontaine », « lafaridondon — lafaridondaine » ?

(2) Comparez le lyonnais *carabutchin*, adv. (sans ordre, pêle-mêle). Le préfixe *cara-* se trouve à Lyon dans *caraviri* (bousculer, mettre sens dessus dessous) et dans *carabossi* (bossuer). Cf. du Puitspelu, *Dict. étym. du patois lyonnais.* — La même analyse explique le nom de la méchante fée *Carabosse.*

(3) Comp. encore *djôyelèt* ou *djôlyèt* (petit oiseau autrement dit : contrefaisant), I, 256.

de branchages sur une étoffe » et de « chant des oiseaux dans la ramée (ou en général) ». Quoi qu'il en soit, contentons-nous, pour le moment, d'aligner les formes variées de ce mot curieux :

caramadjôye, influencé par *ramadji* (ramager) ?

carabadjôye (Stavelot ; Villers, Malm.), influencé par *rabadjôye* (rabat-joie) ?

cramadjôye, divertissement, liesse ; influencé par *crama* + *djôye* ?

ramadjôye, « suite de paroles vides de sens » (Hubert ; Gggg. II, 273) ; « propos insignifiants, balivernes (Duv. *Dict. ms.*).

***

cotehê (closeau) ; — **coti**, subst. (maraicher), nam. *coteli* ; fém. *cotierèsse* (I, 342) ; — **cotièdje**, francisé : cotillage (marais, c'est-à-dire terrain dans le voisinage d'une ville où l'on cultive des fruits et des légumes pour les vendre).

Ces mots, d'après Gggg. I, 129, viennent de l'all. kothe (chaumière, petite métairie), köther (possesseur d'une chaumière, manant), kötherei (borderie, petite métairie). Notre auteur invoque le bas lat. cotagium, l'anc. fr. coterie (terre roturière), cotier (tenant d'un héritage [roturier]), et il ajoute : « La ressemblance de l'anc. fr. courtilier, -age, m. signif. que *coti*, *-ièdje*, ne saurait faire conclure à l'identité de ces mots, de même que le rouchi courtiseau (petit courti) ne pourrait être le même mot que le liég. *cotehê* : comment, en effet, *coti* serait-il dérivé de *cortî* ? ».

Je crois, pour ma part, que l'all. kothe n'entre pour rien dans l'origine des mots wallons : *cotehê* est l'anc. fr. cortisel ; *coti*, s. m., l'anc. fr. cortillier, et *cotièdje*, l'anc. fr. cortillage. Parlons d'abord de *cotehê*. Au point de vue phonétique, la transformation est régulière ; pour la finale, comp. *panehê* (petit pain), *ábehê*, *áyehê*, etc. À l'antépénultième, *r* suivi de deux consonnes disparaît de même dans *totelè* (croustillon), qui répond au fr. tourtelet (Gggg. II, 437, note de Scheler), et dans *dosserè* ou *dozerê* (enfant de chœur), mis pour **dorserè*, dérivé de l'anc. w. *dorseai* (Gggg. II, 584 ; tapisserie d'église suspendue dans le chœur derrière le dos des chantres, anc. fr. dossel ; cf. Vercoullie, *Etym. Woord.*,

v° dokzaal) (1). Le nom propre *Cortehai* existe encore aujourd'hui, comme nom de personne, dans la vallée du Geer. Les archives liégeoises foisonnent de *cortiheal*, *cortihial*, *cortisea*, *cortiseau* (2), pour dénommer des lieux qui s'appellent de nos jours *cotehê*. Enfin, *cotehê* désignant le potager attenant à la maison, il est naturel d'y voir un diminutif de *corti* (terrain clos, assez étendu, contigu à l'habitation), plutôt que le dérivé d'un primitif germ. kothe, qui n'a rien laissé en wallon (3).

Quant au substantif *coti* (maraîcher), il répond à l'anc. fr. cortillier, et suppose la série suivante : * *cortilyî*, * *cortelyî*, * *cotelyî* [nam. *cotelî*], **cotyî*, *cotî*. L'*r* a disparu pour la même raison que plus haut. La finale *-yî* (provenant de *-ilyî*) se réduit en liégeois à *-î* ; comp. conseiller : *consî*, travailler : *travî* (être en travail d'enfant, GGGG. II, 444). Le namurois *cotelî* a conservé l' *l* que le mouillement a fait disparaître en liégeois, mais dont le fém. *cotirèsse* (provenant de *cotiyerèsse*) suffirait à attester la présence à l'origine (4).

Enfin il est permis de croire que le verbe *coti* lui-même (marcher, se promener, GGGG. I, 129) représente le verbe anc. fr. cortillier (cultiver un jardin). Le sens propre « cultiver, c'est-à-dire circuler dans son jardin et conduire au marché les produits de son *cotièdje* ou cortillage », a disparu de nos dialectes ; on aurait seulement donné à ce mot le sens général de « circuler », d'où, en mauvaise part, « flâner, baguenauder » : *i rataque a coti* (marcher, aller et venir), dit-on d'un convalescent. *Come i n'a rin a fé, i cotêye tot avå l'mohone* (FORIR), comme il n'a rien à faire, il flâne par toute la maison. — De là, le dérivé, relativement moderne, *cotieû*, fém. *-ieûse*, flâneur, qui se promène par désœuvrement ou pour s'amuser.

---

(1) « Maitre des dosserealz de St Paul en Iles » (1542), Cuvelier, *Inventaire des Archives du Val Benoît*, dans le *Bull. Inst. Arch. liég.*, t. XXX, p. 451. — D'après M. Mosenviller, le même phénomène phonétique se présenterait dans le fr. *cotret* (fagot de menu bois) qui serait mis pour courteret, dérivé de *court* + le suff. *aricius* ; voy. *Modern Language Notes*, XXII, may 1907, n° 5, p. 141.

(2) Par exemple : *cortiheal de Bruke* (1358) à Houtain-l'Évêque, d'après God. Kurth, *Frontière linguist.*, I, 126. Voyez, outre les listes copieuses qu'on trouve dans cet ouvrage, la *Toponymie de Jupille*, par Jacquemotte et Lejeune, *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 49 (1907).

(3) L'anc. fr. connait un dérivé *cotin*, cabane, maisonnette ; pour le fr. mod. *cotier*, *coterie*, *cottage*, voy. le *Dict. gén.*

(4) Comp. *cinsî*, *cinserèsse* (fermier, -ière), *botî*, *boterèsse* (hotteur, -euse).

***

gorlète (1. fanon : peau qui pend sous la gorge des taureaux, etc.). Peut-être un diminutif de *goré* (collier de cheval). — 2. t. de min. (manteau de cuir que les chargeurs mettent pour se préserver de l'eau).

Le *Dict. malmédien* manuscrit de Villers complète la définition de Gggg. : « *gorlète*, s. f., ajustement de femme, gorgerette ; la peau qui pend sous la gorge d'un bœuf, etc., le fanon ; le gosier d'un buveur : *c'èst-one fire gorlète*, c'est un biberon, un fier buveur, un fameux entonnoir » (1). — À Jupille, *gorlète* signifie aussi « double menton, grosse gorge, goitre ».

La conjecture de Gggg. est celle qui se présente de prime abord. Il est probable cependant que ce mot a une autre origine. Rien n'est plus fréquent que la métathèse dans les mots du type *gorlète*, où voisinent deux liquides intérieures. Ainsi *sarlète* (salière) vient de **salerète* ; *tchârleûs* (chaleureux), de **tchâlou-reûs*, **tchâlereûs* ; *hum'lète* (coiffe), de *halmète*, diminutif de l'all. helm (2) ; *halmète* (mauvaise lame de couteau, Gggg. I, 270), de *hamelète*, dérivé de *hameler* (châtrer) (3) ; *tilnète* (cuvette, *ib.*, II, 431), de *tinelète* ; *hilnète* (écharde), de *hinelète* ; *vièrlète* (vielle) pourrait venir aussi de **vièlerète* (4). De même *purlé* (petit pilier de mine ; Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, p. 93) est, à mon sens, le diminutif de *piler* ou *pilé* (pilier de mine ; *ibid.* p. 89) : **pilerè* est devenu *pirlè*, puis *purlè*. — Il est donc vraisemblable que *gorlète* est mis pour **golerète*, diminutif de *goler* ou *golé* (collier), ce qui concorde parfaitement avec le sens premier indiqué par Villers.

***

hamuslaude (1. papillon ; 2. paillette) Lob.

Il faut écrire *hamusläde* et corriger une erreur de transcription : Lobet dit « paillon » et non « papillon ». À Stavelot on

(1) Nous citons Villers d'après l'excellente copie que la Bibliothèque de la Soc. de Litt. Wall. doit à l'obligeance de M. l'abbé Joseph Bastin.

(2) J. Stecher, *Kipkap*, dans le *Bull. Soc. lieg. de Litt. wall.* 3, II, p. 51.

(3) D. Behrens, *Zeitschrift fur franz. Spr. und Litt.*, XXXI (1907), p. 155.

(4) Cf. *Projet de Dict. wallon*, p. 30.

prononce *hamuslâde.* — C'est l'all. hammerschlag, néerl. hamerslag, « coup de marteau », d'où « battiture , écaille qui se détache d'un métal sous le marteau de la forge ». Article à ajouter aux *Germaansche Elementen in de Romaansche talen* du Dr Eug. Ulrix (1907).

***

> **hrouler** (tamiser)... Propr. = afr. crosler, fr. crouler (en t. de mar. et de chasse), italien crollare (remuer, ébranler, faire rouler). Selon Diez I, 332, de l'aSc. krulla (friser ; brouiller), holl. krullen (= w. croler), etc...

Au holl. krullen correspondraient, dans ce cas, deux verbes wallons : *croler* (boucler, friser) et *hrouler* où ne s'expliqueraient nullement l'aspirée initiale et la voyelle protonique *ou*. Cette voyelle est-elle longue ou brève? Gggg., surtout dans la première partie, néglige souvent cette indication précieuse.

Il faut écrire *hroûler* et rattacher ce verbe au subst. *croûle* (« égrugeoir », II, 516). *crûle* (crible, à Jalhay), *crile* (crible, en nam., I, 141). Ces formes diverses représentent, non pas le lat. *crībellum*, comme Gggg. le dit, I, 141, mais un diminutif **crībula* (pour **crībrula*), du primitif *crībrum*. Le mot w. est, je crois, plus souvent féminin que masculin (1).

**Crībula* a donné d'abord *crûle*, qui est devenu *croûle* sous l'influence des v. *croûler*, *hroûler*. De même *trībula* a donné *trûle*, puis *troûle*, sous l'influence du v. *troûler* (fr. trubler, de truble, anc^t^ trible) ; *nebula* donne *nûle* (hostie, oublie ; nam. *nile*, rouchi *nieule*), mais *nebulata* devient en lg. *noûlèye* (verv. *nûlèye*). Rapprochons encore de ces mots le fém. *groûle* (motte de terre gelée), nam. *grôle*, issu probablement du lat. **grumula*.

Croûler signifie « cribler, tamiser » ; *hroûler*, c'est proprement « faire sortir en tamisant » ; il représente un lat. **excribulare*, fr. *écribler ; comp. *hrou*, écru ; *hlôre*, éclore : *hlairi*, « éclairé », clair, etc.

---

(1) Le fr. *crible*, que le *Dict. gén.* tire directement de *crībrum*, ne viendrait-il pas plutôt du diminutif **crībulum* ?

***

s' Rater (s'abstenir) LOBET. Même mot que fr. rater (manquer son coup), dont l'étym. n'est pas certaine : voy. SCHELER.

Sraté (s'abstenir) LOB. = si rater ? avec une acception analogue à celle du fr. ratier ? donc propr. s'abstenir par caprice.

Les deux articles se répètent (II, 285 et 391) sans que le lecteur en soit averti. Mais cette inadvertance n'est rien à côté de l'erreur grave qu'il était pourtant facile d'éviter. Le *Dict.* (verviétois) de LOBET écrit « *srater* », qu'il faut lire *s' ratére* ; quand le v. est de la 1re conjugaison, Lobet écrit *é* : « *sratrapé, sravizé* » = *s' ratraper, s' raviser*. Le même lexicographe enregistre p. 58 : « *ater* (lire *atére*), attraper, atteindre, saisir », et p. 578 : « *ter* (lire *tére*), tenir ». On dit aussi à Verviers *ratére* (retenir), qu'il oublie de noter à la lettrine R. — La conjecture de GGGG. tombe ainsi d'elle-même.

Tére est un doublet verviétois de *t'ni* (tenir), qui s'est probablement dégagé du futur *térè*, liég. *tinrè*, ou qui s'est formé sur le type *lére, lérè* (lire, lirai).

***

raverouhe, *raverou, raberouhe* (la rave sauvage, ravenelle des moissons : raphanus raphanistrum, ou la moutarde ou sénevé des champs : sinapis arvensis... ; Rouchi *raveluque, raveleuque* (sorte de sénevé), picard *raveluke* (rave sauvage). Il est vraisemblable que ce mot picard est composé de *rave* + LUQUE, LEUQUE et que ce dernier élément répond à *lock* dans l'angl. char*lock* (m. sign.), lequel *lock* représente l'all. *lauch*, néerl. *look* (porreau, ail), d'où la finale liég. *-rouhe*.

Autres formes wallonnes : *ravelusque, -usse* (Mons, SIGART), *rèveluche* (Cherain), *rabrouche* (Laroche, Bouillon, Namur, La Hestre), *rèvelihe* (Wallonie prussienne, GGGG. II, 298), *rivelihe* (Hockai), *rèvelouhe* (Spa), *rèvelohe* (La Reid) (1).

En France : *raveloche* (Haute-Marne), *raveluche* (Aisne), *raveluque* (Somme), *rèm'runche* et *rèvrèche* (Haute-Saône) (2).

---

(1) Feller, *Flore pop. wall.*, dans le *Bull. de Folklore wallon*, II, 117.

(2) Roland, *Flore populaire*, II, 72. D'après cet auteur, le w. *raverouhe* vient du lat. *rapa eruca* ; mais *-ūca, -ūga*, de même que *-ūta*, donne en w. *-owe*, fr. *-ue* : *carrūca : tchèrowe*, charrue ; *rūga : rowe*, rue ; *sanguisūga : sansowe*, sangsue.

L'analyse ingénieuse que Gggg. tente de ce mot n'est pas conforme à la réalité des faits linguistiques ; elle est contredite notamment par la forme montoise *ravelusque*. M. A. Thomas, *Mélanges d'étym. franç.*, p. 98, signale dans les langues romanes l'existence d'un suffixe *-usca* (*labrusca*, *asinusca*, *mollusca*, etc.), et il ajoute qu'il faut peut-être aussi reconnaître ce suffixe, au moins à l'origine, dans le fr. dialectal *ravelusche*.

Outre le montois, qui a conservé intactes les consonnes latines, les formes wallonnes en *-ouhe* et en *-ohe* confirment cette supposition (cf. *būsca : bouhe*, fr. bûche ; *mŭsca : mohe*, fr. mouche). À Liège *ravelouhe* s'est altéré, par assimilation *rl-rr*, d'abord en *raverouhe*, puis en *rabrouhe*. L'aspiration finale est tombée dans *raverou*, comme dans *rabrou*, accident (Gggg. II, 263), pour *rabrouhe* ; *roudou* (panier ou toile sous une charette, Forir), pour *roudouhe*, etc.

***

Tibi-dabô, Malm. (sot, niais, butor). On dit à Malm. aussi *dabô* tout court, d'où liég. *dabolin* (nigaud). L'exp. *tibi-dabô* paraît être tirée de quelque texte latin, comme *quandô-céli* (imbécile), voy. *quando*. — **Tibi-haurni**, Nam. ([toute sorte de gens ? Del. M.]). *raconter one saqwè a t. h.* : raconter qqch. à tout venant, à qui veut l'entendre. Cp. *tibi-warni*. — **Tibi-mâreli,** Malm. (rustre, homme grossier) ; *mâreli* signifie marguillier. — **Tibi-warni,** Malm. (sot, niais, badaud). *Warni*, isolément, signifie Werner. Cp. nam. *tibi-haurni*.

[Note de Scheler] Forir : « *Tibi*, nom d'un personnage imaginaire : *dire çoula a Tibi, a Gâti*, dire cela à droite et à gauche, à qui veut l'entendre ». Sans doute les composés ci-dessus ont à faire à ce *tibi*, mais une explication historique reste encore à donner.

L'exemple de Forir prouve que *Tibî* est un nom d'homme. L'*î* final est ici la réduction de *iè*, comme dans *Lambî* pour *Lambiè* (Lambert), *Hubî* ou *Houbî* pour *Houbiè* (Hubert), *Robî* ou *Rubi* pour *Robiè*, dans *Rubivèye*, Robertville. De même *Tibî* est la forme réduite de *Tibiè*, Thibert (1). « Dire une chose à Thibert [et]

(1) « Thiuda + beracht = Thieubert, Theubert, Thubert, Thibert » (Ritter, *Noms de famille*, 5e fasc. de la *Coll. philol.*, p. 44 ; Paris, Franck, 1875). — Au lieu de la réduction de *iè : i*, on pourrait aussi expliquer les formes en *i* par une substitution de suffixe.

à Gautier » a la même valeur que notre expression familière : « à Pierre et à Paul », c'est-à-dire à tout venant, à qui veut l'entendre, au premier venu. L'exemple namurois s'interprète de même : *raconter one saqwè a Tibi Aurnî*, à Thibert [et à] Werner. Le *w* initial tombe en nam. quand il serait suivi du son *ô* : *aufe*, lg. *wafe*, all. waffel (gaufre) ; *aurder*, lg. *wârder*, all. warten (garder). La graphie *haurnî*, qui pourrait prêter à confusion, indique une très légère aspiration.

M. L. Molitor signale à Crehen (Hesbaye) un emploi curieux de *tîbî* : *Dji n' li d'héve nè tibî nè dwarmi èt i vint m'ataquer !* je ne lui disais ni — ni — (= pas un traître mot) et il vient m'attaquer ! Il est aisé, d'après ce qui précède, de reconnaître ici encore « Thibert » et « Werner » ; *Wârnî* s'est altéré en *dwarmi* (dormir) : bel exemple de corruption pour faire pendant au *mâreli* cité plus haut par Gggg. ! — Même emploi à Jupille : *i nos a qwité sins dire ni Tibî ni Wârnî*, il nous a quittés sans souffler mot, sans nous dire au revoir.

À Malmedy, *Tîbî*, flanqué de *Wârnî* ou de *Dabô*, a pris nettement le sens péjoratif. Tous ces termes d'insulte signifient en somme « niais » ou « rustre », et rentrent dans la catégorie assez nombreuse des *anciens* noms de personne (surtout d'origine germanique) dont le peuple a fait des appellations sarcastiques (1).

A propos de *dabô*, Gggg. a corrigé sa première explication dans les *Extraits du Dict. Malm. de Villers*, p. 67 : « Il n'est pas probable, dit-il, que *dabô* soit le mot latin ; ajoutez par surcroît que le liég. a le syn. *dabolin* qui semble être un dérivé de *dabô* ». Outre cet argument, l'analyse des expressions similaires et l'existence

---

(1) Il serait intéressant de dresser la liste de ces noms propres. En voici quelques-uns : *waltrou* (Waltrude), virago ; *zabé* (Isabeau), gourgandine ; *hèlegôde* (Hellegonde ?), escogriffe, Gggg. II, 535 ; *boubiè* (Bodebert), nigaud ; *âlibiè* (Alabert ?), personnage grotesque ; *gâdibiè* (Waldobert ?), homme jovial ; *wahou* (Wachhold ?), niais ; *hougan* (Hugon ?), vaurien, Gggg. I, 308 ; *baligand*, vaurien ; *gadèlon* (Ganelon), hypocrite ; *wiyém* (Wilhelm), benêt, mari trompé ; *bambèrt* (Lambert), nigaud. Le fr. *grigou* pourrait s'expliquer par la contamination de *grec* et de Grégoire, w. *Grégô*. — Dans cette catégorie pourraient rentrer les noms propres d'hommes appliqués à des animaux, tel *marcou* (Marculfe), matou, à Liège ; geai, à Aix-la-Chapelle ; etc. Voy. *Bull. du Dict. wallon*, II (1907), pp. 75-6, et Zanardelli, *Langues et dialectes*, p. 101.

de ce mot dans le patois allemand de Luxembourg-Arlon (1) feront voir en effet dans ce *Dabô* l'ancien nom germanique *Dabold (Tabold, Tagebold) (2), que l'on aura réuni à *Tibi* par une sorte de calembour. — Il n'est pas impossible que l'expression *qwandô céli* (Gggg. I, 144), « imbécile », renferme également deux noms propres accolés pour la même raison et devenus méconnaissables.

***

trèvin, *trivin*, *truvin* (entretemps, entrefaites ; *vès l' trèvin* : vers le temps [où une autre chose se passait]; *divins ç' trèvin la* : sur ces entrefaites), Nam. *trèvin* (*do tr.* : dans ces entrefaites), Malm. id. (« saison, époque »....). Sans doute de *trève*, anc. fr. *trive*, *triuve*, dont le sens s'est généralisé en celui de temps intermédiaire, intervalle. Cp. *trèvaye* (entretemps, subst.) Rem².

Ce mot, qu'il faudrait écrire *trèvint*, vient, je crois, de *interventum* au sens de « espace de temps entre deux actions ». Pour la finale, cf. *covint*, couvent, *lès Avints*, l'Avent. Pour l'aphérèse *intrè* > *trè*, cf. *trèvèyi*, entrevoir, *trè-oyu* (nam.), entr' ouïr, *trèdovri* (Wall. pruss.), entr'ouvrir. L'anc. fr. connaît entrevenir (survenir), entrevenue (chose qui survient). — Le préfixe *trè*, *tri*, pourrait encore représenter le lat. *trans-*, comme dans *trèbouhi*, *trècòper*, *triviès*, d'autant plus que l'anc. fr. possède aussi tresvenir (venir, arriver). Il est parfois malaisé de distinguer si *trè* vient de *inter* ou de *trans*. On penchera plutôt pour *inter* à cause de la forme *truvint* et du sens qui s'adapte mieux à l'usage wallon. — Quant à *trèvaye*, les conjectures que Scheler émet dans sa note II, 448, sont mal fondées ; il est plus simple d'y voir une altération du fr. intervalle, devenu *intrèvale*, *trèvale*, *trèvaye* ; comp. *a cavaye* (à cheval, à califourchon) et le montois *carnévaye* (carnaval).

Jean Haust

---

(1) *Dâbo* (Lux.), *Dâbô* (Arlon), avec l'accent tonique sur *â* : *du bass èn Dâbô !* tu es un grand bêta !

(2) A. Heintze, *Die deutschen Familien-Namen*, p. 113 (Halle-a.-S., 1882).

De la légende de Kant chez les romantiques français *

On a souvent insisté sur le caractère individualiste de la philosophie kantienne, et plus encore sur l'individualisme qui fait le fond du romantisme français. Voir entre ces deux phénomènes un rapport de cause à effet, et tirer la poésie lamartinienne du criticisme, ce serait raisonner comme le maire de Chicago disant aux délégués européens qu'il recevait : « Vous parlez au premier homme du monde, car je suis le premier à Chicago, qui est la première ville de l'Illinois, qui est le premier des États-Unis, qui sont la première nation du monde ». Sans être mise en sorite, la filiation de la poésie personnelle et de la philosophie allemande a été affirmée plus d'une fois, et par de non moindres que Brunetière — encore que M. Lasserre ait pu laisser dernièrement le kantisme en dehors de son réquisitoire intitulé *Le romantisme français*. « Brunetière savait de Kant ce que sait un bon élève de philosophie » (1), et il a pu transposer cette connaissance dans la poésie d'autrefois. Sans rechercher ici en quoi l'esthétique kantienne pouvait préparer ou non les théories de « l'art pour l'art » (2), voyons ce que savent de Kant et surtout ce qu'en disent les romantiques français : ils en parlèrent parfois avec une intrépidité admirable.

---

* Fragment d'un travail sur *Kant dans la littérature française*, qui paraitra dans les *Kantstudien* ; on y trouvera une bibliographie plus complète qu'ici.

(1) Fonsegrive, dans *La Quinzaine*, 1er janvier 1907, p. 5.

(2) Nous reviendrons ailleurs sur cette question, que M. Lanson (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1907, p. 164) a eu raison de poser à propos du livre de M. A. Cassagne, *La théorie de l'art pour l'art*.

Réintégrant dans l'art la poésie personnelle, le sentiment religieux et, partant, la métaphysique, les romantiques français eurent souvent l'occasion de parler des éternels problèmes philosophiques et des réponses que leur avaient données les penseurs les plus célèbres. Parmi ces faiseurs de systèmes, Kant apparaissait nécessairement comme le plus récent et le plus discuté : « cette philosophie de Kant, née dans la seconde moitié de l'autre siècle, — prononçait l'éloquent Victor Cousin — remplit le nôtre de sa renommée, de ses développements les plus divers, et de ses luttes non encore achevées » (1). Dans l'imagerie des idées romantiques, nous verrons le philosophe de Königsberg clore la série des penseurs comme Spinoza faisait dans *les Systèmes* de Voltaire. Avoir pensé, être d'une lointaine ville d'Allemagne (la ville de Bitaubé et de E. T. A. Hoffmann), avoir succédé à Descartes, à Locke et à Hume, être « à la fois si célèbre et à peu près inconnu », c'en était assez pour faire rêver Michelet et Hugo et pour faire bavarder les journalistes. Mais comme l'imagination romantique elle-même ne fonctionnait pas tout à fait à vide, la légende de Kant s'alimenta à des sources plus substantielles que les journaux et les articles de dictionnaires. Il se trouva sans doute encore des gens pour insulter Kant sans le lire — comme faisait bruyamment La Harpe – ; cependant on trouve au début du XIX[e] siècle plusieurs occasions de se renseigner sur le philosophe allemand.

Non pas qu'on lise guère des traductions telles que les *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (2) ou le *Traité sur la paix perpétuelle* (3) : on ne lira guère non plus les traductions par Tissot, faites dans les années romantiques. Mais le kantisme est connu à la fin du XVIII[e] siècle à la Faculté de Strasbourg ; il intéresse, à Paris, des hommes comme Grégoire, Sieyès, Benjamin Constant, Degérando, Cuvier, etc., il occupe les membres de

---

(1) V. Cousin, *Philosophie de Kant*, 3[e] ed., p. 18.

(2) Trad. par Hercule Peyer-Imhoff, à Paris, chez J. J. Lucet, direct. du *Bulletin de littérature, des sciences et des arts*, 1796, l'an IV de la République Française, avec le portrait gravé par Benizy d' « Immanuel Kant, Professeur de Logique et de Métaphisique à Koenigsberg, né dans cette ville en 1724. »

(3) Voir, outre l'ouvrage général de Th. Süpfle, *Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich* (Gotha 1886), l'avant-propos mis par Picavet à sa traduction de la *Critique de la raison pratique*, Alcan, 2[e] édit. 1902, p. I-XXXVII.

l'Institut et les rédacteurs de la *Décade* ; il a même excité la curiosité de Bonaparte, qui le dédaigna d'ailleurs après lecture du rapport commandé pour lui à Villers.

En laissant de côté les ouvrages spéciaux de Degérando, les articles de Stapfer, les polémiques sans lendemain et les spécialistes sans lecteurs, on trouve trois intermédiaires principaux entre la philosophie allemande et le public romantique : Mme de Staël, Charles Villers et Victor Cousin.

Sans avoir rien inventé, sans avoir toujours bien compris, Mme de Staël apportait l'évangile du germanophile dans son *Allemagne*. Kant, on le sait, y est présenté comme un philosophe de vaste savoir, de grande profondeur, de moralité sublime. Il est douteux que la brave femme eût jamais ouvert la *Kritik der reinen Vernunft*. Elle voudrait même concilier Kant et Locke, et elle avoue que toutes les déductions abstruses, paraissant justes au moment de la lecture, laissent bien peu de traces dans la mémoire. Seulement elle a vu, elle a même exagéré l'influence de la philosophie nouvelle ; elle a insisté sur le moralisme de l'inventeur de l'impératif catégorique, et — de façon moins heureuse — sur son savoir ; elle a compris, dès 1803, que Schiller était le plus kantiste des poètes.

En toute cette affaire, elle tenait la plus grande partie de ses renseignements de Charles Villers, auquel elle rend d'ailleurs hommage, — et Villers, sans avoir le talent d'écrivain ni le succès de son illustre interlocutrice, avait essayé avant elle de présenter Kant aux Français. Cet émigré germanisé, après ses *Lettres Westphaliennes* et ses articles du *Spectateur du Nord*, avait publié à Metz (1801) un volumineux exposé de la *Philosophie transcendentale de Kant*. Il y combattait sans égards le sensualisme des disciples français de Locke, l'empirisme mis à la mode par Condillac, toute la philosophie du XVIIIe siècle, la frivolité française et l'impertinence des beaux esprits. Il présentait Kant comme le Newton du monde moral, le fondateur d'une philosophie capable de mettre la morale et les éternelles vérités à l'abri de toute attaque, le destructeur de tous les sophismes antérieurs. Malheureusement, pour introduire en France le dieu inconnu, la révélation kantienne, il n'employait pas les bienséances de saint Paul aux Athéniens. Il fut fort attaqué, et ce n'est que trente ans plus tard, et aux Pays-Bas, que son ouvrage eut une réédition en

deux volumes. Cet ouvrage trouva pourtant par-ci par-là un lecteur studieux, et nous voyons notamment le jeune Michelet, dans son Journal, noter, parmi les auteurs à lire, Kant d'après Villers.

Kant devait trouver un avocat bien plus bruyant et plus habile. Vers 1820, alors que les Parisiens applaudissaient la *Marie Stuart* de Schiller, que la ferveur poétique du temps des *Méditations* comportait une part de germanisme, un jeune professeur de la Sorbonne, Victor Cousin, faisait de retentissantes conférences sur la philosophie allemande, sur la liberté, sur la morale, sur tous les sujets propices aux périodes sonores. Et Victor Cousin, qui avait fait en 1817 une tournée en Allemagne — sans d'ailleurs savoir l'allemand — Victor Cousin parlait du kantisme tout un semestre. Son harmonieuse incompétence a exercé la verve de Heine et de bien d'autres : mais on ne riait pas en écoutant — ni en révoquant — le professeur de 1820. Le Kant qu'il présentait — il publia plus tard ses leçons, *Philosophie de Kant* — était celui de la *Critique de la raison pure*, d'une *Critique* entrevue dans une traduction latine, dans les exposés de Villers, Degérando, Stapfer, et éloquemment commentée et critiquée. Tout d'abord Kant apparaît dans la posture théâtrale préparée par Villers, et achevée plus tard dans l'*Espoir en Dieu* de Musset : « Lorsque de toutes parts, il n'était question, en France, en Angleterre, en Italie, que de plaisir, d'intérêt et de bonheur, une voix s'éleva de Kœnigsberg pour rappeler l'âme humaine au sentiment de sa dignité... » (1). La distinction de la sensibilité et de l'entendement, de l'objet et du sujet, la subjectivité des formes d'espace et de temps, tout cela est exposé de manière à faire un Kant aussi sceptique que Hume lui-même. L'orateur frémissant montrait le critique de la raison pure ruinant la preuve ontologique, cartésienne, de l'existence de Dieu, considérant l'immatérialité et l'incorruptibilité de l'âme comme basées sur des paralogismes de la raison, renversant la spiritualité du sujet pensant, démolissant tous les dogmatismes, et opposant le *non liquet* à toute assertion sur Dieu et sur l'âme. Enfin « l'œuvre de Kant était toute de critique et toute destructive » ; elle présentait de plus une foule d'inconséquences, et elle était en contradiction avec le sens commun : « algèbre de l'esprit

(1) V. Cousin, *Philosophie de Kant*, 3e éd., p. 18.

humain », elle est une métaphysique abstraite et scholastique. Victor Cousin avait beau saluer ensuite la noble morale de la *Critique de la raison pratique*, ses auditeurs devaient, comme plus tard les lycéens de M. Barrès (*Déracinés*), en rester à la notion d'un vrai nihilisme philosophique.

Victor Cousin était, en effet, l'oracle des écrivains du temps. M. Citolleux a montré que « Platon », sous la plume de Lamartine, c'est Victor Cousin. De même, nous allons retrouver les traces du cours de 1820 dans la littérature romantique. Il serait trop facile de les montrer chez les élèves immédiats, Edgar Quinet qui en septembre 1825 rassurait sa mère effrayée par Cousin et « le fantôme du kantisme », Augustin Thierry qui écrit des articles de journaux sur les cours de la Sorbonne, Michelet enfin qui, complétant son instruction par la lecture de la *Biographie universelle*, restait surtout historien.

Une première préoccupation pouvait naître dans la restauration religieuse : trouver en Kant un allié contre le scepticisme voltairien. Villers avait en vain présenté la question sous cet aspect à Bonaparte. Chateaubriand, dans le *Génie*, l'écartait en rangeant purement et simplement Kant avec d'autres idéologues et en les renvoyant dos à dos à leurs incertitudes (1).

Les romantiques, médiocres philosophes, s'intéressent plus aux hommes qu'aux œuvres, au rêveur qu'à la doctrine. Le vieux célibataire de Kœnigsberg aurait pu les décevoir par sa terne biographie. Quelques anecdotes s'en détachèrent, parmi lesquelles la plus célèbre, reprise encore dans *le Disciple* de M. Bourget, trouva en Michelet son Homère ; elle se rapporte à l'intérêt que Kant prenait aux événements de la Révolution française, et la voici dans l'affabulation somptueuse de l'historien romantique :

« Au fond des mers du Nord, il y avait alors une bizarre et puissante créature, un homme, non, un système, une scolastique vivante, hérissée, dure, un roc, un écueil taillé à pointes de diamant dans le granit de la Baltique. Toute philosophie avait touché là, s'était brisée là. Et lui immuable. Nulle prise au monde exté-

---

(1) *Génie du christianisme*, l. 2e, chap. II (Chimie et histoire naturelle) : « Où découvrira-t-elle la vérité ? Sera-ce dans Locke, placé si haut par Condillac ? dans Leibnitz... ? ou dans Kant qui a, de nos jours, attaqué et Locke et Condillac ? »

rieur. On l'appelait Emmanuel Kant ; lui il s'appelait Critique. Soixante ans durant, cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et, sans parler à personne, accomplissait pendant un nombre donné de minutes précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes l'homme de fer sortir, battre l'heure et puis rentrer. Chose étrange, les habitants de Kœnigsberg virent (ce fut pour eux un signe des plus grands événements) cette planète se déranger, quitter sa route séculaire... On le suivit, on le vit marcher vers l'ouest, vers la route par laquelle venait le courrier de France ».

Pour ceux qui philosophaient, il y avait deux moyens de le faire en vers : on pouvait traduire poétiquement de suaves sentiments : c'est ce que fit Lamartine, dans l'œuvre duquel Kant n'a aucune importance ni aucune place ; ou l'on pouvait rimer les doctrines apprises ; et c'est ce qu'osait, en Belgique, le baron de Reiffenberg dans son *Epître à Vautier* (1823) :

> Kant enfin apparut, l'homme fut détrompé ;
> L'absolu remonta sur son trône usurpé,
> De notre entendement la force subjective
> Aux objets imprima sa forme impérative ;
> Sans attendre les faits, elle osa décider ;
> La *nature sentie* à ses lois dut céder
> Et l'espace et le temps, ces types nécessaires
> De la perception, législateurs primaires,
> Dans l'être connaissant restèrent désormais [1].

Ces vers, comme ceux que perpétraient en Allemagne Fick et autres, étaient peu capables de préparer la fortune poétique du kantisme.

Mais en France, parmi les émules de Lamartine, deux grands poètes furent amenés à parler de Kant ; l'un, Musset, par l'émoi qu'inspiraient les doutes et les problèmes philosophiques, l'autre, Hugo, par la manie d'être un penseur et de formuler des idées. Après son lamentable retour d'Italie, Musset, qui dès l'âge de dix-sept ans, avait remporté un prix de philosophie, Musset dévora une quantité d'auteurs — jusqu'à Laromiguière. Et en 1837 les

---

[1] Voy. Fr. Masoin. *La littérature française en Belgique de 1815 à 1830.*

souvenirs conservés trouvèrent place dans l'étonnante histoire de la philosophie que contient l'*Espoir en Dieu* ; on connaît assez ce passage, dont nous ne retiendrons que la fin :

> Enfin sort des brouillards un rhéteur allemand
> Qui du philosophisme achevant la ruine
> Déclare le ciel vide, et conclut au néant.
>
> Et voilà les débris de l'humaine science...

Une note explicative nous dit que le rhéteur, c'est Kant : et il faut l'autorité de cette note pour que les kantiens d'aujourd'hui reconnaissent leur auteur. La source de Musset paraît bien être l'exposé cousinien, et jusqu'aux « cinq mille ans qu'on a toujours douté » de l'*Espoir* rappellent les « trois mille ans d'efforts inutiles » de la *Philosophie de Kant*.

Quant à Victor Hugo, il sait dès avril 1819 (*Littérature et philosophie mêlées*) « que la perruque de Kant s'est vendue 30.000 florins à la mort du philosophe et n'a plus été payée que 1.200 écus à la dernière foire de Leipzick ; ce qui prouverait, à son sens, que l'enthousiasme pour Kant et son idéologie diminue en Allemagne. Cette perruque, dans les variations de son prix, pourrait être considérée comme le thermomètre des progrès du système de Kant ». Hugo s'intéressait plus à la perruque des penseurs qu'à leur cerveau ; il en restera toute sa vie à sa niaiserie d'adolescent en ce qui concerne Kant. Il lui arrive bien de placer ce nom monosyllabique dans la série des « penseurs » dont les œuvres sont brûlées par le peuple inconscient (*Année terrible*) ; il pensait peut-être à Kant en parlant, dans la *Légende des siècles*, de l'Allemand qui prend zéro pour but final : mais jusqu'en 1880 le philosophe de Kœnigsberg reste pour lui le pédant le plus docte et le plus oiseux. A cette date Hugo commet *l'Ane*, long dialogue versifié entre un âne qui a tout appris et Kant qui paraît plus âne que l'autre. L'âne expose au philosophe la vanité de toute érudition, et lui fait des sermons où l'auteur de la *Critique de la raison pratique* aurait pu reconnaître quelqu'une de ses propres idées. Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense ! L'inconscience du vieux poète a effaré de nos jours Renouvier. Elle montre que Kant était un nom assez retentissant pour le trombone de V.

Hugo ; mais elle montre aussi que, malgré Renouvier, Renan, Barni, le plus grand des poètes n'avait rien appris du mouvement philosophique de son siècle.

A tous égards, le philosophe de Kœnigsberg était au pôle Nord du monde romantique. L'image du ciel étoilé passera tardivement de la *Critique de la raison pratique* dans le bagage ordinaire des lettrés. Mais la doctrine même du criticisme inspirera peu de chose à la poésie ; on en retient surtout le caractère subjectif de la connaissance, et l'on se figure un Kant

> Ne sachant même plus si quelque chose existe.
> (Sully Prudhomme)

Et c'est à Kant que Sully Prudhomme adressera le passage fameux :

> C'est moi-même ébloui que j'ai nommé le ciel...

Nul grand poème n'est sorti de la mode philosophique que Heine persiflait vers 1842 en parlant des Français :

> Sie philosophieren und sprechen jetzt
> Von Kant, von Fichte und Hegel... (1)

Albert Counson.

(1) *Deutschland, ein Wintermachen*, V.

Joseph de Maistre et l'Ancien Régime d'après quelques lettres

La critique a maintes fois représenté Joseph de Maistre comme un fanatique partisan de l'Ancien Régime et peu à peu l'opinion s'est faite chez beaucoup que l'auteur des *Considérations sur la France* et du *Pape* n'avait eu que regrets pour les institutions sociales disparues, et souhaitait ardemment leur intégrale restauration. Quelques voix s'élevaient, de ci de là et de temps en temps, pour protester contre cette opinion qui prenait consistance. Mais les protestations n'étaient guère écoutées. Les préjugés, surtout quand ils sont hostiles à certaines mémoires, ont une singulière force de résistance.

Aussi la trouvait-on bien méritée et heureusement imaginée, cette épithète « de prophète du passé » qu'un contemporain de l'illustre écrivain lui avait infligée. L'on sait que c'est Ballanche, ce singulier sociologue poète aux aventureuses et parfois étranges synthèses qui qualifia de la sorte Joseph de Maistre. « L'homme des doctrines anciennes, le prophète du passé, écrivait-il, vient de mourir... Paix à la cendre de ce grand homme de bien ! Gloire immortelle à ce beau génie ! Maintenant qu'il voit la vérité face à face, sans doute il reconnaît que ses rêves furent ceux d'une évocation brillante, mais stérile et sans puissance. Il voulut courber notre tête sous le joug d'un destin fini... Néanmoins cette forte organisation du moyen âge, toute vivante en Europe, traînait encore chez nous sa caducité... Oui, les écrits de l'illustre philosophe piémontais sont le chant du cygne d'une société expirante» (1).

(1) Ballanche, *Palingénésie*. Troisième Partie. (*Œuvres*, tome IV, pp. 289 et ss., Paris. Bureau de l'encyclopédie des connaissances utiles, 1833).

Les œuvres de Ballanche sont généralement bien oubliées, mais l'épithète de « prophète du passé » a fait fortune. Comment se figurer celui à qui elle fut appliquée, autrement que sous les traits d'un farouche partisan de l'ancienne société française ? N'avait-il pas d'ailleurs écrit la page sur le bourreau et le chapitre sur la guerre dans *les Soirées de St-Pétersbourg*, et le bourreau comme aussi la guerre ne seraient-ils pas des « institutions » de l'Ancien Régime ? On ne prenait pas garde bien entendu qu'il n'y a dans le chapitre et la page incriminés nulle complaisance à l'effusion du sang, mais uniquement un essai d'explication providentialiste du bourreau et de la guerre, doublé d'une analyse des vertus sacrificielles que la guerre développe chez l'homme.

* * *

Je ruminais ces pensées lorsqu'un jour d'heureuse curiosité je me mis à lire la correspondance du grand écrivain. A mesure que je lisais, une clarté se faisait, refoulant et poursuivant le fantôme du « prophète du passé ».

Je notai alors quelques passages de cette correspondance qui me semblaient caractéristiques et je voudrais les transcrire ici ; d'aucuns peut-être les liront avec quelque intérêt. Citer de Maistre est du reste d'autant plus agréable qu'il est écrivain jusqu'aux moëlles et qu'il lui arrive de trouver au cours de la plume, dans ses lettres familières, des expressions singulièrement justes, pittoresques et savoureuses.

Les lettres auxquelles je fais allusion [1] sont datées de 1791 à 1800 et portent en tête d'abord Chambéry, puis Lausanne. Elles ont donc été écrites sous l'impression toute vive des événements révolutionnaires. Il est bon de se souvenir, pour en apprécier toute la portée, qu'à cette même période décennale appartiennent plusieurs publications de Joseph de Maistre, notamment *les lettres d'un royaliste savoisien* (1793), *le discours à madame la marquise de Costa* (1794) et surtout les *Considérations sur la France*, son premier grand ouvrage, paru en 1796. Les lettres de cette époque sont donc le commentaire intime des idées développées dans ces

---

[1] *Œuvres complètes de J. de Maistre*. Tome IX. *Correspondance*, I. (Lyon, Vitte et Perrussel, 1884).

publications. Notons enfin qu'elles sont adressées soit au Comte Henri Costa de Beauregard, dont l'arrière-petit-fils a narré la vie mouvementée dans un livre qui a captivé tant de lecteurs (1), soit au Baron Vignet des Etolles, ministre du roi de Sardaigne auprès de la Confédération helvétique.

***

« Avez-vous lu Calonne, Mounier et l'admirable Burke ? écrit-il le 21 janvier 1791 de Chambéry au comte Costa. Comment trouvez-vous que ce rude sénateur traite le grand tripot du Manège et tous les législateurs *Bébés* ? Pour moi j'en ai été ravi, et je ne saurais vous exprimer, combien il a renforcé mes idées anti-démocrates et anti-gallicanes. Mon aversion pour tout ce qui se fait en France devient de l'horreur ; je comprends très bien comment les systèmes, en fermentation dans les têtes humaines, se tournent en passions ; croyez que l'on ne saurait trop abhorrer cette abominable assemblée. Voyez comment trente ou quarante drôles exécutent ce que le Prince noir et la Ligue n'ont pu faire : les massacres, les pillages, les incendies ne sont rien, il ne faut que peu d'années pour guérir tout cela ; mais l'esprit public anéanti, l'opinion viciée à un point effrayant ; en un mot la *France pourrie*, voilà l'ouvrage de ces Messieurs ». Voilà certes qui n'est pas tendre à l'égard de la Révolution. Toutefois il est bon de se rappeler que le mot « démocratie » n'avait pas alors, ni même encore en 1830 ou 1848 (voir les discours et écrits du comte de Montalembert), le sens qu'on lui attribue d'ordinaire aujourd'hui. Il avait alors une signification plutôt politique, tandis qu'aujourd'hui sa signification est fréquemment économique ou morale. Les lignes précitées montrent bien que de Maistre est moins soucieux des événements extérieurs, du bouillonnement de la surface que de ce qui constitue le fond même et l'essence du mouvement révolutionnaire.

Le 4 septembre 1793, il écrit au Baron Vignet des Etolles, de Lausanne, où, après que la Savoie se fût livrée aux armées républicaines, il vécut réfugié avec sa famille et chargé d'une mission confidentielle de son gouvernement. Lausanne était, on le sait, avec Genève, un centre intellectuel. de Maistre rencontra, à

(1) *Un homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard (Paris, Plon et Cie, 1879).

Genève et à Lausanne, Gibbon et madame de Staël. Il y lut les *Considérations sur la nature de la Révolution française*, que venait de publier Mallet du Pan, le célèbre journaliste du *Mercure de France*, lui aussi réfugié en Suisse. Mallet était plus observateur du menu fait, de Maistre plus généralisateur et philosophe.

« Je trouve l'ouvrage de M. Mallet fort bon, écrit-il ; ses idées générales sont saines et lumineuses. Il combat par des raisons qui me semblent tranchantes la chimère de l'*ancien régime ;* mais ce qu'on ne sait pas, c'est que ce régime est aussi chimérique pour nous que pour les Français. »

L'idée, brièvement énoncée ici, se retrouve, amplifiée, dans une lettre du 9 décembre 1793 adressée au même : « Dans ma manière de penser, le projet de mettre le lac de Genève en bouteilles est beaucoup moins fou que celui de rétablir les choses précisément sur le même pied où elles étaient avant la révolution. Je puis me tromper, mais c'est en bonne compagnie. J'ai tort avec Arthur Joung, que vous m'avez envoyé, et même avec le roi d'Angleterre, qui reconnaît publiquement, dans sa déclaration, que les puissances n'ont pas droit d'empêcher la nation française de *modifier* son gouvernement. J'ai toujours détesté, je déteste, et je détesterai toute ma vie le gouvernement militaire ; je le préfère cependant au jacobinisme. Le gouvernement militaire vaut mieux que ce qu'il y a de plus exécrable dans l'univers, c'est l'unique éloge qu'on en puisse faire ; je ne le lui dispute point. Je suis magistrat (pour mon malheur, il faut être juste) : Si ce beau gouvernement, qui est la mort de la Monarchie, se rétablit, je dirai ce que j'ai toujours dit : « *obéissez* » ; j'excuserai les excès les plus scandaleux sur le ton le plus filial ; mais si, par hasard, la Monarchie se rétablissait, séparée de la *Batonocratie*, j'espère que vous me permettrez d'être content. »

Il y revient le 22 août 1794 : « Je me confirme, tous les jours plus, dans mon opinion que c'est fait de la monarchie absolue, et je penche à croire que le monarque qui voudra sauver sa puissance, fera bien d'en sacrifier une portion ; ou pour mieux dire d'en restreindre légalement les abus. Les succès prodigieux des Français, la pente générale de l'Europe vers le gouvernement mixte, les fautes de la monarchie dans un moment où elle devrait se servir de tous ses moyens, l'impéritie ou la corruption des meneurs, même de notre côté, sont des circonstances arrangées d'une ma-

nière si extraordinaire, que j'y vois un arrêt de la Providence. » Remarquons l'idée providentialiste qui va former comme l'épine dorsale de toute l'œuvre de J. de Maistre, depuis les *Considérations sur la France* jusqu'aux *Soirées de St-Pétersbourg* où elle prendra toute son ampleur.

Terminons par deux extraits où de Maistre répudie formellement l'absolutisme et condamne sans ambages les abus de pouvoir des anciens gouvernements.

Le premier est d'une lettre du 28 octobre 1794 : « Vous me dites à ce sujet que les peuples auront besoin de gouvernements *forts* : sur quoi je vous demande ce que vous entendez par là? Si la monarchie vous paraît *forte* à mesure qu'elle est plus *absolue*, dans ce cas Naples, Madrid, Lisbonne, etc., doivent vous paraître des gouvernements vigoureux. Vous savez cependant, et tout le monde sait, que ces monstres de faiblesse n'existent plus que par leur aplomb. Soyez persuadé que, pour *fortifier* la monarchie, il faut l'asseoir sur les lois, éviter l'arbitraire, les commissions fréquentes, les mutations continuelles d'emplois et les tripots ministériels. »

La dernière lettre que je citerai, plus explicite encore, est du 26 août 1795. de Maistre y écrit : « Malgré la persuasion où je suis, et que je vous ai souvent manifestée, que les choses ne pouvaient plus subsister sur le pied où elles étaient, et que si l'on n'y change rien, vous verrez de nouveaux malheurs et peut-être un écroulement général, sans que personne prenne la peine de pousser, évitons tous les excès ! que la démocratie soit le seul gouvernement juste ; que les Rois soient tous de grands criminels, précisément parce qu'ils sont Rois ; que le peuple soit souverain, etc ! voilà des extravagances, à mon avis. Mais que des polissons de secrétaires mènent les ministres qui mènent l'Etat ; qu'on s'imagine que l'essence de la souveraineté consiste dans l'avilissement de la noblesse, de la magistrature, en un mot de toutes les autorités intermédiaires ; qu'on en vienne au point de folie de faire dire, en propres termes, à des corps supérieurs : « Le Roi n'aime pas les remontrances, » et qu'on vous apporte à midi, pour les enregistrer dans la journée, des lettres patentes destinées à renverser l'Etat, afin qu'on n'ait pas le temps de les lire, je vous avoue, mon cher et bon ami, que c'est un autre excès

tout aussi extravagant, et qui mène droit au renversement du trône. Il ne faut point de révolution pour réformer tout cela : il faut écouter les gens qui savent la politique, et ne pas les traiter de mauvaises têtes (à commencer par vous) lorsqu'ils montreront, très respectueusement, du bout du doigt un abîme où l'on court. »

Ces quelques citations, avouons-le, sont bien un peu de nature à écorner le préjugé qui fait de Joseph de Maistre un fanatique défenseur de l'Ancien Régime, un adversaire implacable de toutes réformes, un ennemi farouche de toutes les garanties dont le droit public moderne entoure avec sollicitude la liberté des citoyens. Ce qu'il déplorait dans la Révolution, c'était l'esprit révolutionnaire lui-même, en qui il voyait l'orgueilleuse et radicale négation du principe d'autorité. Or, on le sait, le principe d'autorité n'eut guère de champion plus ardent que celui qui écrivit cette phrase : « Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la souveraineté, nul n'ayant des suites plus terribles. » (1)

Georges LEGRAND.

---

(1) *Considérations sur la France*, chap. II.

The rhetorical structure of Layamon's verse

One of the fundamental principles of Old Germanic prosody has been stated by Prof. Sievers in the following words : « Every section must form a grammatical unit, *i. e.* it must contain a word-group that can be separated from the rest, (no account being taken of enclitics and proclitics). » (1)

Old Germanic verse, accordingly, should be studied not only as a combination of stressed and unstressed syllables, divided by pauses, and united by means of alliteration, but also as a rythmical flow of thoughts, progressing and varying in agreement with rules that have been summed up by Prof. Sievers, and commented on by other writers, among whom we shall mention Prof. M. H. Liddell, in his Introduction to the scientific study of English poetry. (L. 1902) (2)

But while the rhytmical succession of what Prof. Liddell calls ideation-groups and thought-moments is admitted in a general way to be a leading feature of English prosody, little has as yet been done towards a full and systematic inquiry into the laws that govern their combination at different periods and with different writers. We possess neither an accepted method for word in that field, nor any definite tabulated conclusions, such as exist for other departements of the study of metre. Even in the possibility of obtaining results of any permanent interest be doubted, the

---

(1) « Jede Halbzeile muss sprachlich einheitlich sein, d. h. ein für sich abtrennbares Satzstück enthalten (etwaige En-und Procliticae nicht mitgerechnet ». H. Paul. *Grundriss*. II, 2 : Metrik, S. 15, § 22.

(2) We also wish to mention Dr. Deutschbein's paper : *Zur Entwickelung des englischen Alliterationsverses. Halle, 1902.*

attempt is worth making, and the present paper, if nothing else, is an expression of the author's curiosity about an attractive problem.

Our inquiry will have a better chance of succeeding if directed to a very early and very simple poem, such as Layamon's Brut. Whatever may be its correct date, that long and uninspiring book is the earliest extensive document for the knowledge of Middle English verse literature. It stands midway between alliteration and rhyme, and the extreme artlessness of its ideas and style make it a fit startig-point for a study of Middle-English verse technique. The principle that every section forms a grammatical unit still prevails in it, while it forms a transition towards more intricate types of verse, such as are found e. g. in William of Palerme. Therefore we selected it as a suitable subject for our experiment.

On entering upon an examination of the thought-moments in Layamon's verse, it would be dangerous to start a newfangled terminology, drawn from the language of logic or psychology. We preferred the humbler and safer course of stating our views in terms of grammar, and we have examined the grammatical character

1 Of Layamon's short line Halbveile, which to avoid confusion we call a section.

2 Of his double or long line Langveile, which we call a line.

3 Of the more extensive complex of two or more lines which grammatically is a sentence, and metrically, a verse-paragraph or stanza.

The questions that we tried to answer were:

1 How many sections are coincident with the thought-moments or sense-groups in the text? How many contain independent or dependent statements? or mere qualifying adjuncts or ornamental phrases?

2 How are the sections or word-groups joined together into lines, sentences and paragraphs, in other words, what is their structural arrangement?

This then is what for want of a better name we have ventured to call the structure of Layamon's verse: the relation between the metrical phrase's distribution of syllables, stresses and feet, on the one hand, and the logical sequence of thoughts, as apparent

in the syntactical interdependence of word-groups and clauses, on the other. Our inquiry thus comes under the heading of what is called Stylistik in German, and included under Rhetoric in English terminology.

For the purposes of the present paper we have confined ourselves to the grammatical analyses of the first two hundred sections of Layamon's Brut, in the text published by Sir Fred. Madden from M. S. Cott. Calig. A. IX. In that edition, initial sections are distinguished from final sections by means of punctuation-signs, so that the unity of the double line is never doubtful.

I. — **The Section** *(Halbzeile).*

75 (37 p. c.) of the single sections are principal clauses mostly connected with the text by means of pronouns or demonstrative adjectives, bud grammatically independent, and containing a full statement including subject and predicate. The extrene monotony of Layamon's verse is sufficiently explained by that large proportion of bare statements of fact. It matters very little that, in three cases, a clause is contracted by the omission of the subject, which is understood from a preceding clause. We only mention this circumstance in evidence of our author's regularity and caution in his handling of syntax.

40 sections (20 p. c.) are dependent clauses, most of which being introduced by a relative pronoun or conjunction, are very similar to principal clauses, if we remember that the Middle English relative pronoun was not distinguished from the demonstrative pronoun, and that it might often be left out, as it is in modern English. Only two of the forty dependent clauses, one causal, one temporal, are not introduced by a relative.

> for heo wes his deore bearn (I, p. 8, s. 9.)
> seothen Eneas Lauine heuede inomen (I, p. 9. s. 6.)

A further step towards syntactical intricacy is the appearance of prepositional adjuncts, including a preposition, with the noun governed by it and its attributes. 28 (14 p. c.) of the sections bear this character, a few of them assuming the shape of double adjuncts, set off with the alliteration abad :

> mid wolcnen and mid wedere (I, p. 5, s. 22.)
> and mid golde and mid gersume (I, p. 6, s. 14)

or with an inner rhyme :

inne gridhe and inne fridhe (I, p. 9. s. 4) (1).

Hardly more intricate is the structural arrangement implied in the use of 3 appositions (1,5 p. c.) of 2 accusative adjuncts (1 p. c.) and the joining in one section of adverbs and adjuncts in 3 cases. (1,5 p. c.)

These very simple rhetorical devices account for the structure of 150 sections (75 p. c.), a proportion that will hardly be found to occur anywhere out of Layamon. The residue of 50 sections cannot be analysed separately, and have to be examined in conjunction with their context.

II. — The Line (*Langzeile*)

And the relation between initial and final sections.

From the above figures il appears that the section or half-line is mostly a very marked grammatical and logical unit. May the same be said of the line ? No fewer than 18 out of the 100 lines examined are made up of two principal clauses, either co-ordinated by means of a conjunction, or simply standing beside one another. 6 offer the still very artless combination of a principal clause in the initial and a relative clause in the final section. 3 consist of the two halves of one principal clause, thus offering instances of overflow in the middle pause, which will have to be discussed later on. 8 contain an adjunct in one section and a principal clause in the other. Out of those 8, 4 begin with the adjunct, and the other 4 with the principal clause, so that the rhetorical preeminence of the final section that has been noticed by metrists in Old Germanic alliterative poetry has left no trace in our text.

The total of 35 out of 100 lines which contain full sentences are thus divided by a strong middle pause and consist mostly of a main statement in the initial section, qualified or completed in the final section by accessory matter. The reader's attention thus

---

(1) This is the type of a line in Bürger's Lenore :
Auf Wegen und auf Stegen.

relaxes as he passes from the initial to the final section, and the ideation runs in what for want of a better name we would like to call a falling rythm.

III. — The complex of four sections or more.

The combinations of more than two sections are not only interesting on account of the variety and intricacy of their inner structure, they are also historically important as the forerunners of stanzas and staves of later English poetry. Not one complex of an odd number of sections appears among the 200 sections analysed by us, and from this circumstance we may safely conclude that Layamon did not feel simple sections to be independent metrical units, and used them only in couples, each of which formed one line. Whenever a sentence comes to a stop with an initial section, Layamon fills the gap with a botch of a meaningless and useless phrase in parenthesis, which has to supply the final even section. 6 such tags are to be found among the first 200 sections of his poem : all of them stand at the end, not only of a line, but also of a sentence or paragraph.

The length of the sentences varies considerably. Thus we meet with 12 sentences of four sections or two lines, with 6 of six sections or three lines, with 2 of eight, with one of fourteen and one of sixteen sections. The absence of 10 and 12 section complexes is merely fortuitous.

The four section sentences are not only the more numerous, they also show prototypes of the familiar ballad-measures of later times, the rhetorical structure of which must have struck every attentive reader :

> Fort forty days and forty nights
> He wade through rivers to the knee
> And he saw neither sun nor moon,
> But heard the roaring of the sea.
>
> (Thomas Rymer)

Poor as was Layamon's fancy in devising rythmical combinations, he did not twice reproduce the same scheme of four sections. 8 out of his 12 four section sentences begin with a principal clause, but the distribution of coordinate and subor-

dinate clauses and adjuncts varies sufficiently within its narrow limits to avoid identity. He thus adheres to his usual course of starting from a new and definite statement, and of tagging on qualifications and additions till, having exhausted his stock, he takes breath before entering upon a fresh train of thoughts.

The same remark applies to 5 out of his 6 sentences of three lines or six sections. But in the sixth the writer boldly ventures upon the experiment of keeping back the principal statement to the end. He sends the adjuncts and relative clauses in advance, and manages to turn out the following spirited stanza, in which the ring of true epic poetry can be discerned :

of kunne and of folke
the fulede than duke,
of nonne and of ahte
the he to thare sae brouhte,
and tuenti gode scipen
he gudhliche fulde.

(I, p. 5, s. 14-19)

The structure of these lines rouses in our memory the echo of the first stanza of the famous Nibelungenliet :

Uns ist in alten maeren — wunders vil geseit
von heleden lobebaeren, — von grôzer arebeit
von freude und hôchgeziten, — von weinen und von klagen,
von küener recken striten — muget ir nu wunder hoeren sagen.

As for the 4 sentences that comprise eight or more sections, their structure does not differ from that of complexes discussed above. They straggle into shapelessness through their length, as the shorter units of one or two sections drop into shapelessness through their disconnection and baldness.

IV. — Variation.

As Layamon does not aim strenuously at ornament, the instances of variation in his lines are few. Still we have marked a number of sections that carry no original meaning but simply expatiate upon a thought previously expressed. 5 are final sections resuming a subject broached in a preceding initial section.

This again is a decided departure from Old English practice. The 4 other cases of undoubten repetitions are initial sections containing variations of previous initial sections, and two lines repeating the contents of one another. Those cases must be explained as a consequence of what German metrists call *Zeilenstil*, the parallelism being not between single sections, but between whole lines. In one instance only is the thought of a final section repeated in the following initial section.

V. — Parallelism and inversion.

Parallelism is so universal in our text that no exhaustive statistics of it can be given. The same contructiom is reproduced over and over again, with repetition now of an auxiliary verb, then of a pronoun or preposition. The most striking cases illustrate the rhetorical use of co-ordinate clauses, or of several prepositional adjuncts governed by the same preposition. The six section complex quoted above (from I, p. 5, s, 14-19), might be described as simple parallelism of lines based upon alternate parallelism of section : the initial section of the first line being echoed in the initial section of the second, and the two final sections answering one another in the same way. Scheme : a b a′ b′ c d. — Similarly :

feteren he nom mid fingren
and fiede on boc-felle
and tha sothe word
sette to-gadere
and tha thre boc
thrumde to are. (I, p. 3, s. 13-18.)

Scheme : a a′ c b′ c′

The appearance of inversion is partly due to Layamon's wish to keep together words that are grammatically connected and to join them in the linguistic unit of the section. Sometimes it is due to metrical necessities, such as the order of stresses, and the requirements of alliterations and rhyme. Moreover, the usual and regular order of words in Layamon's time is not sufficiently known to us to enable us to detect departures from it with any certainty. For those various reasons, we must be sparing in our remarks about inversion as a rhetorical device, although its occur-

rence is put beyond doubt by the comparison of three such sections as :

He nom tha Englisca boc (I, p. 2, s. 19.)
an other he nom on Latin (I, p. 2, s. 21.)
boc he nom the thridde (I, p. 3, s. 1.)

in the same paragraph.

As for antithesis, it seems to lie beyond Layamon's reach.

VI. — Overflow.

From what precedes the reader will conclude that overflow must be a scarce phaenomenon in the Brut, and that the middle pause will allow of it more freely than the final pause. This expectation is answered by the facts, although Prof. Sievers's rule does not apply so strictly as to exclude overflow altogether. Take the following lines :

And heuede Eneas the duc
mid his driht folcke
widen iwalken
yend that wide water
moni lond umbe-rowen
redes him trokeden. (I, p. 6, s. 4-9.

The auxiliary verb *heuede* is separated from its participles past by both a middle and a final pause. But the insertion of the prepositional adjunct in section 5 has the effect of keeping the reader's attention in suspense, so that the division by lines (Zeilenstil) passes naturally into a division by stanzas, and the only really final pause is the one after section 9, which is marked by a full stop.

The extremest case of overflow in our passage is :

and he hoe yef thare aedhelen
.Elienor the wes Henries quene
thes heyes kinges. (I, p. 3, s. 6-8.)

Here an adjective is separated from its noun by what can only be a final pause. This instance is too clumsy to admit of any extenuation : it is the exception that strengthens the rule.

The 13 other cases of overflow are all from an initial to a final section, 11 being separations of an object noun from its verb, 2 being separations of an auxiliary verb from its participle. Four out of the six classes of overflow enumerated by Prof. J. B. Mayor (1) do not occur in our passage at all.

In 4 instances, the middle pause separates a subject from its predicate or from parts of it. The scarcity of even such a mild from of metrical liberty as this shows how narrowly the Middle English poet confined his thoughts within the limits of prosodic forms.

VII.

The above statement of Layamon's practice in the structural arrangement of his verse will confirm the impression of his readers as to the weakness and monotony of his style. But it claims to do something more, as it discovers in the Brut some of the embryos of later stanzaic forms, and provides a standard for comparing Middle English poems by other hands. Our wish was to contribute to work out a method of research in the untilled field that forms the boundary between rhetoric and prosody. If such a method could be applied to later Middle English poets, it would probably disclose an interesting development towards a more intricate and more consciously artificial, while freer, style.

Paul Hamelius.

Liége, July 1907.

(1) Chapters on English Metre (2d ed. 1901, pp. 224-227).

Zu Jonsons Quellen für seinen Volpone

Es ist bekannt, dass Jonson das Motiv für die Haupthandlung seines *Volpone* der Sittengeschichte der römischen Kaiserzeit entnommen und einzelne Situationen in beträchtlicher Anzahl aus den lateinischen Satirikern und dem von diesen beeinflussten Lukian geschöpft hat (1).

Dabei haben die Commentatoren jedoch übersehen, dass in Seneca's *quot* [*dies*] *ille ad irritandam avaritiam captantium simulatus aeger* (*De brev. vit.*, cap. 7) Jonson's Drama schon *in nuce* enthalten ist, ein Umstand der umsomehr Beachtung verdient, als unser Dichter seinen Seneca auswendig gekannt zu haben scheint, ihn jedenfalls gerade erst für seinen *Sejanus* durchgearbeitet hatte. So ist es denn auch bei der Beurteilung, die Corbaccio's Verhalten zu seinem Sohne erfahren hat (zuletzt noch von Castelain, *B. Jonson*, p. 311) wichtig, in diesem Zusammenhang constatieren zu können, dass auch für Donario's Enterbung in Verhältnissen der Röm. Kaiserzeit die historische Grundlage zu suchen ist und dass z. B. gerade die von Jonson in seinen Noten zum *Sejanus* öfters citierte

(1) Vgl. *Modern Philology*, II, 289 ff; *Modern Language Notes*, XX, 63; *ibid.*, 160; XXI, 113. Damit sind selbsverständlich Jonsons klassische Quellen für sein Meisterwerk nicht erschöpft. Theophrasts πρῶτον μὲν τῆς ἑαυτοῦ γυναικὸς εἰπεῖν ἐγκώμιον (im « Schwatzhaften ») hat sich Sir Politick gemerkt (Gifford-Cunningham, I, 378*b*), der überhaupt den Theophrastischen Charakteren des Schwatzhaften und des Neuigkeitskrämers viel verdankt. Ob Jonsons Aeusserungen über die Parasiten im *Volpone* und z. B. in den *Discoveris* etc. durch die Sammlungen bei Athenaios und Stobaios oder die Parasiten des Libanios und Alkiphron beeinflusst worden, muss noch untersucht werden.

Consol. ad Marciam des Seneca die folgende Stelle enthält: Adeoque senectutem solitudo, quae solebat destruere, ad potentiam ducit, ut quidam odia filiorum simulent, et liberos servent (seit der von Lipsius besorgten Fol. 1605 *eiurent*, was Jonson noch recht wohl für *Volpone* benutzt haben kann), *et orbitatem manu faciant.* Freilich hat Jonson die Motivirung ganz leicht geändert. Auch sonst zeigt sich ein leises Nachwirken seiner Sejanus Studien in unverkennbaren Spuren, z. B. in der Scene zwischen Corvino und Mosca (G C I, p. 348*a*), wo Mosca vorschlägt, seinen Herrn mit einem Kissen zu ersticken und Corvino bald darauf sagt: « ich will seiner sterbenden Hand die Perle nicht entwinden », wozu etwa Sueton, *Cal.*, cap. 12, zu vergleichen wäre: spirantique adhuc detrahi anulum, et, quoniam suspicionem retinentis dabat, pulvinum jussit injici. Im Ganzen ist sehr zu bedauern, dass Jonson sich durch seine Nebenhandlung dazu hat verleiten lassen, den Ort der Handlung aus dem kaiserlichen Rom nach Venedig zu verlegen, denn ohne diesen Missgriff hätte er in *Volpone* eine Comoedie geschaffen, deren Geist so echt Römisch gewesen wäre, dass die Römer selbst ihr kaum ein ebenbürtiges Erzeugniss zur Seite zu stellen hätten.

Sind demnach besonders Jonsons Erbschleicher seiner schier endlosen Belesenheit und wunderbaren Gedächtniskraft verpflichtet, so haben doch auch andere Personen seines Dramas aus ihnen Nutzen gezogen.

Allerdings ist dies bisher nicht in vollem Umfang erkannt worden — zum grossen Nachteil Ben's!

Denn — abgesehn ganz vom antiquarischen Interesse — was sagt uns die Erwähnung des Aithalides in Nano's toller Rede (G C, 359*b*) solange der Name Aithalides ein leerer Klang ist?

Nicht viel; um nicht zu sagen: Nichts! Mit vielen unter Jonson's humanistisch gebildeten Lesern oder Hörern ist es aber anders gewesen; ihnen wird die Nennung des Aithalides ungefähr das bedeutet haben, was den Hörern des romantischen Dramas meinetwegen die Erwähnung Adam Bel's oder Clym's of the Clogh gewesen wäre: Sie wussten, um wen es sich handelt, und erinnerten sich gern an die Bücher in denen sie von ihm gelesen.

Und wie es sich mit diesem einen Falle verhält, so verhält es sich bis jetzt noch mit einer grossen Anzahl anderer: sie schlagen

keine Saite im Herzen des Lesers an, weil er sie nicht recht versteht, und der Schuldige ist natürlich der Dichter!

Aithalides soll nun ein Sohn des Hermes und der Eupolemia gewesen sein und wird in Apollonios, Argonautika, I, 640 ff, als Herold der Argonauten (1) genannt, während ihn Valerius Flaccus, Argonauticon, I, 435, als vortrefflichen Bogenschützen preist.

Die schon von den ältesten Apolloniosausgaben gegebenen Scholien erwähnen nun ausser Aithalides noch Euphorb und dann Pyrrhos, τὸν Κρῆτα, als glückliche Besitzer der späteren pythagoreischen Seele (2).

Dieses Scholion sowie eine Stelle in Porphyrios, βίος Πυθ., 45, die neben den Genannten auch noch unsern Hermotimos kennt, könnten also als Quellen für Jonson's Aufzählung in Betracht kommen, wenn nicht Alles wohl geordnet in Diogenes Laertios, *Pythag.*, cap. I, 4 ff, stünde (3).

Diese Vita hat also als Jonsons Quelle zu gelten für den ersten Teil von Nanos Rede bis zur Erwähnung des « Sophist of Greece »; nur hat Jonson dem Euphorbos das Epitheton « goldy-locked » — soviel ich weiss nicht ganz zutreffend — entweder nach Homers Ilias (17, 52) oder Orpheus' Lithika (433) aus dem Gedächtnis beigelegt. (4)

Mit den folgenden Versen verlässt der Dichter sodann Laertios um aus Lukians « Hahn » zu schöpfen, dem er das wohl assortierte Paar Aspasia und Crates, sowie den « cobbler's cock » verdankt.

---

(1) ῥήτωρ δεινός nennt ihn auch Tzetzes in der 2ten Chiliade seiner Historien, n° 49.

(2) Die neuere Kritik hat Pyrrhus und Aethalides auch an den Schluss von Aul. Gell., *Noct. Att.*, l. IV, cap. 11, gesetzt, wo die Jonson zugänglichen Ausgaben jedoch Pyrandrum, deinde Callicleam (*var.* Callideam) lasen — bei den zahlreichen Quellen für die Pythagoraslegende vielleicht ein zu kühnes Stückchen, wenn der Bestand der hs. Ueberlieferung nicht dringend auf die Emendation hinweist.

(3) Diog. Laert., VIII, 4 : ..... ὡς εἴη ποτὲ γεγονὼς Αἰθαλίδης, καὶ Ἑρμοῦ υἱὸς νομισθείη ..... χρόνῳ δὲ ὕστερον, εἰς Εὔφορβον ἐλθεῖν ..... ἐπειδὴ δὲ Εὔφορβος ἀποθάνοι, μεταβῆναι τὴν ψυχὴν αὐτοῦ εἰς Ἑρμότιμον ..... ἐπειδὴ δὲ Ἑρμότιμος ἀπέθανε, γενέσθαι Πύῤῥον τὸν Δήλιον ἁλιέα ..... ἐπειδὴ δὲ Πύῤῥος ἀπέθανε, γενέσθαι Πυθαγόραν κτλ.

(4) [Es stammt vielmehr aus Lukians Hahn (13), der den Pythagoras-Euphorbos mit ὦ χρυσοκόμη anreden lässt. Korr. Note.]

Dann wendet sich Nano von der Metempsychose zu andern Lehren des Pythagoras mit den Worten:

> But I come not here to discourse of that matter,
> Or his one, two, or three, or his great oath, By QUATER!
> His musics, his trigon, his golden thigh,
> Or his telling how elements shift.

Als Quelle für Z. 2 kann Plutarchos περὶ τῶν ἀρεσκόντων τοῖς φιλοσόφοις, lb. I, cap. 14-18, angesehen werden, wo es heisst: εἰ τις θείη ἓν καὶ δύο προσθείη καὶ τρία καὶ τούτοις τέσσαρα, τὸν τῶν δέκα πληρώσει ἀριθμόν· .....Διὸ καὶ ἐφθέγγοντο οἱ Πυθαγόρειοι ὡς μεγίστου ὅρκου ὄντος τῆς τετράδος,

> Οὐ μὰ τὸν ἀμετέρᾳ ψυχᾷ παράδοντα τετρακτὺν (1)
> Παγὰν ἀενάου φύσιος ῥίζωμά τ' ἔχουσαν.

Doch ist's mir wahrscheinlicher, dass Jonson hier aus Lukians βίων πρᾶσις schöpfte, wo sich zwischen dem zum Kauf angebotenen Pythagoras und dem Käufer (ἀγοράζων) der folgende Dialog entwickelt:

Pyth. (Διδάξω) εἶτ' ἐπὶ τουτέοισιν, ἀριθμέειν.
Ago. Οἶδα καὶ νῦν ἀριθμεῖν.
Pyth. Πῶς ἀριθμέεις;
Ago. Ἕν, δύο, τρία, τέτταρα.
Pyth. Ὁρᾷς, ἃ σὺ δοκέεις τέτταρα ταῦτα δέκα εἰσὶ καὶ τρίγωνον ἐντελὲς καὶ ἡμέτερον ὅρκιον;
Ago. Οὐ μὰ τὸν μέγιστον τοίνυν ὅρκον τὰ τέτταρα κ. τ. λ.

Im Ganzen scheint mir diese Stelle der grösseren äusseren Aehnlichkeit wegen mehr Anrecht darauf zu haben, als Jonson's direkte Quelle angesprochen zu werden, umsomehr als sie auch

---

(1) Ueber das τετρακτύς vergl. sonst noch Jamblichos, Περὶ τοῦ Πυθ. βίου, cap. 150, Porphyrios, Πυθ. βίος, cap. 20, sowie Macrobius, *Somn. Scip.*, lib. I, cap. 6.

das trigon (1) erwähnt. Doch ist immerhin im Auge zu halten, dass Pythagoras nach der Thalesvita des Diogenes Laert. (I, 25) auch ein anderes Trigon gefunden haben soll (πρῶτον καταγράψαι κύκλου τὸ τρίγωνον ὀρθογώνιον), was Ben im Sinn gehabt haben mag.

Die Anspielungen auf das Fisch- und Bohnen-Verbot, sowie das fünfjährige Schweigen der Pythagorasjünger u. ä. sind zu allgemeingehalten, als dass es möglich wäre, Jonsons Quelle dafür anzugeben.

W. Bang.

---

(1) = ∴ Eine kurze Erklärung kann Jonson in Jo. Brodaei Turonensis Miscellaneorum Lib. II, cap. 6, gefunden haben.

Widerklänge zwischen Goethes « Faust » und Schillers « Wallenstein »

Im Tagewerk der Pflicht reichlich beschäftigt, möchte ich doch nicht ganz fehlen unter den Glückwünschenden am ausserordentlichen Tage des verdienten Mannes, der die Fäden aus dem Gewebe der Geistesbeziehungen zwischen Deutschland und Deutsch-Belgien wieder aufhob und zu haltenden Maschen zu schlingen begann. Wohl ist es gar wenig, was ich bringe ; aber es sind wenigstens Fäden auch aus stillem innerlichem Weben zwischen zwei Geistesreichen, denen Goethes und Schillers, wie sie im *ersten Teil des Faust* und im *Wallenstein* Gestalt gewannen.

1.

Dass Schiller kaum einige Monate, nachdem er Goethes Freund geworden, den ersten Anstoss zu dessen Wiedervornahme der Faustdichtung gab, ist so bekannt wie die Innigkeit seiner Verehrung für diese Dichtung, der jene Anregung entsprang. « Mit wahrer *Sehnsucht* würde ich die Bruchstücke von Ihrem Faust, die noch ungedruckt sind, lesen, schreibt Schiller am 25. November 1794 ; denn ich gestehe Ihnen, dass mir das, was ich von diesem Stücke gelesen, der Torso des Herkules ist ». Und lehnte auch Goethe zunächst ab, das Faustpaket aufzuschnüren, so scheint er doch noch vor Jahresende bei einem Besuch in Jena einige Auftritte vorgelesen zu haben, sodass Schiller am 2. Januar 1795 wieder bitten konnte : « Möchten Sie uns doch einige Szenen aus dem Faust noch zu hören geben..... *ich wüsste nichts, was mir in der ganzen dichterischen Welt jetzt*

mehr Freude machen könnte. » Recht fruchtbar wurde Schillers Anregung freilich erst mit dem Juni 1797, als sich Goethe durch das gemeinsame Balladenstudium wieder auf den « Dunst- und Nebelweg » des *Faust* geführt fühlte. Ja jetzt geschah es auf Goethes Aufforderung, den Faustplan seinerseits durchzudenken, dass Schiller, am 23. Juni 1797, die bedeutsame Forderung nach philosophischer Behandlung, nach Ausgestaltung zu einem Weltbilde erhob : « Soviel bemerke ich hier nur, dass das Stück bei aller seiner dichterischen Individualität die Forderung an eine symbolische Bedeutsamkeit nicht ganz von sich weisen kann... Sie mögen sich wenden wie Sie wollen, so wird Ihnen die Natur des Gegenstandes eine philosophische Behandlung auflegen, und die Einbildungskraft wird sich zum Dienste einer Vernunftidee bequemen müssen. Aber ich sage Ihnen damit schwerlich etwas Neues ; denn Sie haben diese Forderung in dem, was bereits da ist, schon in hohem Grad zu befriedigen angefangen. Wenn Sie wirklich jetzt an den Faust gehen, so zweifle ich auch nicht mehr an seiner völligen Ausführung, *welches mich sehr erfreut.* » Und schon wieder drei Tage später, so rege war Schillers innere Mitarbeit, so gross seine Bewunderung des « Fragments » : « Den Faust habe ich nun *wieder* gelesen und mir schwindelt ordentlich vor der Auflösung. »

Die Vollendung der *Zueignung*, *des Vorspiels auf dem Theater* und *des Prologs im Himmel* noch in diesem Monate beweisen, dass Schillers Forderung auf fruchtbarsten Boden gefallen war. Und gleichzeitig, ohne freilich von den Früchten zu wissen, die jener Boden eben trug, schuf auch Schiller sein zugleich lebensvollstes und philosophischstes Drama, den *Wallenstein*, *seinen Faust*, und auch er von Goethe angefeuert, der am 6. Dezember 1797 schrieb : « Halten Sie sich zu Ihrem Wallenstein, ich werde wohl zunächst an meinen Faust gehen ». Goethes *Faust* schien Schillern eine « Totalität auch der Materie nach » zu fordern; er selbst stand seinem Freunde Körner dafür, der *Wallenstein* solle auch « ein *Ganzes* werden », und stellte deshalb der « Totalität der Tragödie halber » mitten in die realistische Welt des Dramas die idealistische Max-Theklahandlung, darin jene sich spiegeln sollte. Beide Dichter verliehen überdies den astrologisch-theosophischen Anschauungen des 17. Jahrhunderts wesentlich dieselbe

Formensprache, um die Gestalten ihrer Hauptheldеn philosophisch zu vertiefen, und Schiller, der nach dem obigen Zeugnis die philosophische Weite schon der ersten Fassung des Faust anerkannte, blickte gewiss zu Goethes Leistung auch bei dem Bestreben auf, von dem er am 7. April 1797 berichtete, er sei « nicht ohne Hoffnung, diesem *astrologischen* Stoff auch eine poetische Dignität zu geben. »

II. *a.*

Bei solch wechselseitiger innerer Teilnahme beider Dichter an dem gleichzeitigen Werden ihrer tiefsten Werke, namentlich aber bei Schillers ganzer Hingabe an das Faustfragment werden Anklänge an dieses im *Wallenstein* nicht wundernehmen, eher schon, dass auf solche, soviel ich sehe, noch nicht hingewiesen worden ist.

1) Der erste dieser Anklänge findet sich in der ersten Stelle, wo das astrologische Geheimnis in die kriegerische Welt des Lagers hineinragt (Picc. II, 1). Als Seni den Bescheid, warum er die Fünf eine heilige Zahl nenne, mit den Worten schliesst :

> « Wie der Mensch aus Gutem
> Und Bösem ist gemischt, so ist die Fünfe
> Die erste Zahl aus Grad' und Ungerade »,

da verrät der erste Bediente seine Entrüstung mit dem Worte « *der Narr !* », während der dritte ihn beschwichtigt :

> « Ei lass doch ! ich hör' ihm gerne zu,
> Denn mancherlei doch denkt sich bei den Worten. »

Sollte man wirklich durch dieses Gespräch noch nicht an die *Hexenküche* im *Faust* erinnert worden sein ? Nach dem Hersagen des Hexeneinmaleins V. 2340 ff. urteilt ja Faust dort V. 2553 ganz ähnlich :

« Mich dünkt, die Alte spricht im Fieber », und Mephistopheles schliesst 2560 ff. seine Gegenrede :

Es war die Art zu allen Zeiten,
Durch Drei und Eins und Eins und Drei
Irrtum statt Wahrheit zu verbreiten.
So schwätzt und lehrt man ungestört.
Wer will sich mit den *Narrn* befassen ?
Gewöhnlich glaubt der Mensch, wenn er nur Worte hört,
Es müsse sich dabei doch auch was denken lassen.

2) Gleich unverkennbar ist das Bild, unter dem Faust V. 430 ff. über Nostradamus' Buch die Wechselwirkung zwischen Erden- und Himmelswelt schaut, bis in die Wortgebung auf das ganz ähnliche Bild von Einfluss gewesen, unter dem Wallenstein (Picc. 11.6,95 ff.) Gestirn und Weltlauf deutet. Man vergleiche in Goethes Faust die Verse :

War es ein Gott, der diese Zeichen schrieb,
Die „ . . . . . .
mit *geheimnisvollem* Trieb
Die Kräfte der Natur rings um mich her enthüllen ?
Ich schau in diesen reinen Zügen
Die *wirkende Natur* vor meiner Seele liegen.
. . . . . .
Wie alles sich zum Ganzen *webt*,
Eins in dem andern *wirkt und lebt !*
Wie *Himmelskräfte auf und nieder steigen*
Und sich die goldnen Eimer reichen,
Mit segenduftenden Schwingen
Vom Himmel durch die Erde dringen,
Harmonisch all das All durchklingen !

und in den *Piccolomini II*, 6, 96 ff., die verwandte Versreihe :

Dir stieg der Jupiter
Hinab bei der Geburt, der helle Gott;
Du kannst in *die Geheimnisse nicht schauen.*
. . . . . .
Doch was *geheimnisvoll* bedeutend *webt*
Und bildet in den Tiefen der *Natur* —
Die *Geisterleiter*, die aus dieser Welt des *Staubes* (1)
Bis in die *Sternenwelt* mit tausend Sprossen

(1) Vgl. Faust, V. 403, 653, 654, 656.

Hinauf sich baut, an der die *himmlischen*
Gewalten wirkend auf und nieder wandeln
— Die *Kreise* in den *Kreisen*, die sich eng
Und enger ziehn um die zentralische Sonne. —

Selbst im Versbau wird man hier Ähnlichkeiten finden, die tiefer liegen als etwa in der Sechszahl der Füsse in V. 107 oder — ungezwungen gemessen — in der Vierhebigkeit der Verse 106 und 109.

3) Auch in den ähnlichen entscheidungsvollen Augenblicken, wo Faust vor der Rückkehr zu Gretchen, Wallenstein vor dem Abschluss mit dem schwedischen Obersten steht, findet beider mehr abgezwungener als freigewollter Entschluss wörtlich den gleichen Ausdruck.

Faust, V. 3362 ff., lauten :

Du *Hölle*, musstest dieses Opfer haben.
Was muss geschehn, *mag's* gleich *geschehen*,

und *Wallensteins Tod*, I, 7, 210 f. :

Er kann mir nicht mehr traun — so kann ich auch
Nicht mehr zurück. — *Geschehe denn*, *was muss*.

Überdies ist es kaum Zufall, dass der treibenden Kraft der bösen Leidenschaft, die im *Faust immer* leibhaftig neben den Irrenden gestellt ist, grade an dieser Stelle auch im *Wallenstein* diese volkstümliche Leibhaftigkeit verliehen wird. Die im Lager umlaufende Erzählung von dem grauen Männchen, dass bei nächtlicher Frist durch verschlossene Türen zu Wallenstein eingehe (V. 189 f.), wird in der mit dem obigen Entschluss endenden Szenenreihe in Wallensteins eigenem Ausruf lebendig :

« Verflucht wer mit *dem Teufel* spielt! » (*Tod*, I, 3, 61),

und als der Herzog den landesverräterischen Vertrag mit dem Obersten abgeschlossen hat und diesem nochmals nachfragt, heisst es II, 4, 3 :

Es war, als ob die Erd' ihn eingeschluckt
. . . . . .
Ich glaub', es ist der Schwarze selbst gewesen,
Ein Mensch kann nicht auf einmal so verschwinden.

Gleich stark ist bei beiden Verbrechern an dieser Stelle auch die Ahnung, dass die Freude am Erfolge ausbleiben werde, und auch ein Gedanke Goethes aus dem Briefwechsel der Monate, da der *Wallenstein* ward, fand an derselben Stelle durch Schiller eine poetische Fassung. « Im Trauerspiel », schrieb Goethe am 26. April 1797, « kann und soll das Schicksal oder welches einerlei ist, die entschiedene Natur des Menschen, die ihn blind da- und dorthin führt, waltend herrschen », und Wallenstein sagt (*Tod*, 1, 7, 212 f.) :

> Recht stets behält das Schicksal ; denn das Herz
> In uns ist sein gebietrischer Vollzieher.

II. *b*.

So viel von Widerklängen, von Gedanken und Worten aus dem *Faust* im *Wallenstein*. Schiller, hätte er auch nur « der Tragödie ersten Teil » zu sehen bekommen, würde sich seines Einflusses namentlich in der philosophischen Vertiefung und menschlichen Totalität gefreut haben. Vielleicht dürfen wir aber in der erst gegen 1801 ausgefüllten « grossen Lücke » (V. 602-1770) doch auch zwei Spuren seiner Einwirkung im einzelnen finden.

Der grosse güldne Kelch aus der Prager Beute, der in der Bankettszene der *Piccolomini* herbeigeholt wird für den « Umtrunk » und dessen Schilder der Kellermeister deutet, hat sein Gegenstück in den Bildern der Trinkschale, die reimweis bei der Väter Freudenfesten, während sie dem Nachbar zugebracht wurde, erklärt worden waren (V. 686-732).

Vor allem aber fügt sich dem Bilde des Faust, der fünfzig Jahre alt geworden ist, während er nur um der Erkenntnis willen den Studien einer Fakultät nach der anderen und unbefriedigt bis zur Stunde oblag, nimmermehr der Zug, den die Verse 629-651 enthalten, *der Zug philisterhafter Furcht und Sorge*. Vielmehr bleibt Faust, von diesen Versen abgesehen, der er war, der furchtlos Strebende, immer bis ans Ende, wo in der Vierzahl der grauen Weiber grade die Macht der Sorge noch von dem Erblindenden, noch beim Erklingen der Totengräberarbeit, bei dem ihn gleichgültiglassenden Schaufeln seines Grabes nicht anerkannt wird. Es will bedünken, als sei hier *Wallensteins Tod* der Anstoss geworden

zu dieser Charakterwidrigkeit in unserem während des Werdens der Wallensteindichtung entstandenen zweiten Faustmonolog. Im *Wallenstein* beherrscht die Menschen, die auch eine Welt, die realistische, verkörpern, *alle* dieses Doppelwesen, vom kleinen Gordon, dem im engen Kreise beschränkten Subalternen, bis zum Grössten, zu Wallenstein ; denn mit seinem fast neidvollen Gedenken an Max (*Tod*, V, 3, 41 ff.)

> ..... unglückbringend pocht ihm keine Stunde.
> Weg ist er über *Wunsch und Furcht*, gehört
> Nicht mehr den trüglich wankenden Planeten.
> O, ihm ist wohl ! Wer aber weiss, was uns
> Die nächste Stunde schwarz verschleiert bringt !

ist der Herzog selbst ein machtvoll ergreifendes Bild fürs « ungewisse Menschenlos » (*Faust*, V. 629).

Theodor MATTHIAS.

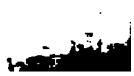

Lieder von Walther und Hildegund

So viele Fragen das altenglische Waldere-Bruchstück auch übrig und offen lässt, so deutlich ist doch, dass die Grundzüge der äusseren Lage und inneren Beziehungen der handelnden Personen dieselben sind wie im Eingang zum letzten Teil des Waltharius: zum mindesten drei der Hautpersonen, Walther, Hagen, Gunther, sind vor unseren Augen, höchst wahrscheinlich auch Hildegund (denn seitdem wir *stânfæt* richtig verstehen gelernt haben, ist kein zwingender Grund mehr da, die schwierigen Umwege zu gehn, die zuletzt zu Hagen als Sprecher der Rede des ersten Fragments führten, und *wine mín* A 11 [im Anhang zu K. Streckers Ausgabe des Waltharius S. 94] passt dort am besten im Munde Hildegunds); Kampf ist vorausgegangen, denn Walther ist B 17 *headhuwérig*, Kampf mit Gunther wird folgen, und vor allem: Hagen hat Gunthers Erwartung, dass er mit Walther kämpfen würde, nicht erfüllt B 15 f. Dieselbe Vorstellung beherrscht auch die bedeutungsvolle Anspielung im Nibelungenlied B 2344.

Aetlan ordwiga heisst Walther im Bruchstück A 6 — mit Recht hat Koegel (Gesch. d. d. Litt. I, 2, 289) darin das Streiflicht auf Walthers hunnische Dienstzeit gesehen: Ekkehards Motiv vom Reiterkampf Walth. 174 ff. mag jenen Anruf beleuchten (mehr als *militiae primos* Walth. 106, das von Walther und Hagen gilt). Das *Wélandes weorc* A 2, die *Wielandia fabrica* Walth. 965 — hier ein Panzer, dort ein Schwert — ist ein seit langem beachteter, aber doch wol nur sekundärer Zug (vgl. Beow. 455, — hervorragende Helden tragen berühmte Waffen —), trotzdem im Waldere das Schwert der Miming heisst. Mehr Gewicht ist darauf zu legen, dass in Anknüpfung an das Streitredenmotiv *Feta, gif dhu*

dyrre... hâre byrnan (vgl. Hildebrandsl. 55 f.) Waldere wie mit persönlicher Liebkosung von seinem Waffenstück, hier dem Panzer, weiterspricht, ähnlich wie Walther bei Ekkehard von dem Schild, den ihm der Gegner abverlangt:

Walth. 806.	Waldere B 18 ff.
..... *clipeum defendere curo.*	(..... *hâre byrnan*).
Pro meritis, mihi crede, bonis sum debitor illi:	*standedh mé hér on eaxlum Aelfheres lâf*
Hostibus iste meis se opponere saepe solebat	*gód and géapneb (?) golde geweordhod,*
Et pro vulneribus suscepit vulnera nostris.	*ealles unscende wdhelinges réaf*
Quam sit oportunus hodie mihi, cernis, et ipse	*tó habbanne, thonne hand weredh feorhhord féondum . ne* (Müllenhoff; hs. *he*) *bidh fâh widh mé,*
Non cum Walthario loquereris forsan, abesset.	*thonne nú unmægas eft onginnadh. mécum gemétadh, swá gé mé dydon.*

Auch die von Koegel schon hervorgehobene Parallele zwischen Wald. A 4-10 und Walth. 1215 f. ist um so bemerkenswerter, weil sie hie wie dort in das Gespräch Walthers und Hildegunds vor dem Entscheidungskampfe fällt.

Bei diesen Berührungen handelt es sich nicht mehr um ähnliche Formen der *Sage*, sondern um verwandte, ja gleiche Mittel und Motive ihrer Darstellung, den Dialog und seine innere Bewegung. Sie weisen auf eine bestimmte, bereits vorhandene *Gestaltung* der Sage, also – da Mitteilung in Prosa zwar nicht ausgeschlossen, aber in Rücksicht auf die Festigkeit der Ueberlieferung wenig wahrscheinlich ist — ein Waltherepos oder ein Waltherlied.

Reichen die Parallelen zur Voraussetzung eines Waltherepos aus oder verlangen sie sie sogar? Oder genügt die Annahme eines epischen Liedes? A. Heuslers ‚Lied und Epos' hat nicht bloss in die Terminologie dieser Vorstellungen Ordnung zu bringen gesucht, sondern unsere Einsicht in die Entwickelung des Liedes zum Epos dadurch erheblich gefördert, dass wir besser die für Stoffumfang und Form des Liedes geltenden Möglichkeiten erkennen und beim Epos die Möglichkeit des Herauswachsens aus dem Stoff eines einzigen Liedes anerkennen gelernt haben. Die andere, dass das Epos aus mehr als einem Lied entstand, bleibt aber

bestehen und ich glaube, dass ein solcher Fall an einem unserer Denkmäler der Walthersage sich wahrscheinlich machen lässt.

Dass Ekkehards Gedicht ein Epos sei, ist unbestritten; unbestimmt ist aber die Gattung des Gedichtes, aus dem die Ueberreste des Waldere stammen. Wer dabei an ein Epos denkt, hat die Länge der drei Reden, Hildegunds, Gunthers, Walthers, im Auge, die fast ganz die 62 erhaltenen Zeilen füllen, ohne dass irgend etwas direkt erzählt wäre, ferner etwa den Auslauf in die Dietrich-Witege-Sage, indem er sie mit den zahlreichen handlungsfremden Einmischungen anderer Sagen in den Beowulf vergleicht, nicht zuletzt auch die Anzahl der der Schluss-Situation vorausgehenden Kämpfe. Freilich, waren diese einzeln so breit geschildert wie im Waltharius, so kann schwer an ein Lied gedacht werden. Das muss aber nicht gewesen sein, und jene anderen Erscheinungen sind innerhalb der Liedform ebenfalls möglich. Wir stehen in den Fragmenten mitten in einer entscheidungsschweren Situation, wie im Hildebrandslied, die durchaus einheitlich ein Lied zu beherrschen geeignet ist, das Vergangene wirkt herein und der Anspielungen darauf sind genug vorhanden — auf Walthers Kriegstaten bei Attila (der Anruf *Aetlan ordwiga* setzt keineswegs voraus, dass diese Kriegstaten selbst auch erzählt waren), auf das Verhältnis zu Hagen, auf Gunthers Unrecht, auf Walthers Versuch den Frieden zu erkaufen und seine Ablehnung. Noch mehr dergleichen kann vorhanden gewesen sein, wenn wir eine Rede Walderes verloren denken, wie diejenige, die er im Waltharius 1239 ff. an Hagen richtet, mit ihren Anspielungen auf das gemeinsame Leben an Attilas Hof und auf die Flucht. Der Exkurs in die Witege-Sage ist keine epische Amplification in Heuslers Sinne — wie jene Beowulf-Episoden —, sondern gehört — wie ein Epitheton — zur Erwähnung des Schwertes, das Gunther an der Seite hängt, und ist etwa mit der Nennung Hamas und des Brosingamene zu vergleichen, die Beow. 1198 zum Preise von Wealhtheows Reif eintritt, oder mit der Geschichte von Wiglafs Schwert Beow. 2610. Die Waldere-Fragmente könnten Rest eines Liedes sein, dessen Gegenstand der Schlusskampf war und das in solchen Anspielungen den Blick auf das Sagenganze wachhielt. Ein Anzeichen, das nach der einen oder der andern Seite — Epos oder Lied — den sicheren Ausschlag gäbe, vermag ich nicht zu sehen. Die stilistische Breite allein — ohne

dass wir die Komposition zu überschauen vermögen — kann nicht entscheiden.

Die Betrachtung des Waltharius-Ganzen führt aber weiter. Sein erster Teil — nur der erste —, die Entführung Hildegunds, hat ein Seitenstück in der Thidrekssaga c. 241-242. Die Erzählung dort ist innerlich nicht so gut gefügt wie im Waltharius, aber die Grundvorstellungen sind ähnlich (Walther und Hildegund am Hofe Attilas, beide als Landfremde, Hildegund ist ausdrücklich als Geisel bezeichnet, auch Hagen ist dort, wie man aus c. 243 erfährt; Walther und Hildegund lieben einander; er fordert sie auf mit ihm zu fliehen; auch ein Hoffest kommt vor), und ausserdem treffen wir wieder auf Uebereinstimmungen in Einzelheiten, die auf eine bereits gestaltete Sage hinweisen: hier wie dort stützt Walther seinen Plan auf Hildegunds Beziehungen zum königlichen Schatz (*Publica custodem rebus te nempe potestas fecerat* Walth. 261 — *firir thvi at thú veiz allar féhirzlur Erka drottningar* Ths.), wird ein Mass des mitzunehmenden Schatzes genannt (*...bina... mediocria scrinia tolle, His armillarum tantum da ...Donec vix unum releves ad pectoris imum* Walth. 265 — *huf svá mikit gull með thér, sem þú mátt mest bera á annarri hendi pinni* Ths.), und vor allem: Hildegund glaubt zuerst, dass Walther ihrer spotte (*Virgo per hyroniam meditans hoc dicere sponsum* Walth. 235 — *Hera, eigi skalltu spotta mic* Ths.), und drückt ihm dann ihre schrankenlose Ergebenheit aus (*...seu prospera sive sinistra Eius* [*domini*] *amore pati toto sum pectore prarsto* Walth. 259 — *unna ec thér svá mikit at engum lut í verolldu meira* Ths.).

Alle diese Züge haben in dem Gespräch Walthers und Hildegunds vor der Flucht ihren Platz, die zwei letztgenannten sind besonders bedeutsam, weil sie das ‚dramatische' Interesse der Handlung tragen. Der Dialog füllt das c. 242. der Ths. fast vollständig und auch im Waltharius ist er der Höhepunkt des ersten Theils. Traten jene wichtigen Motive überhaupt im Gefüge und in der Form eines Dialoges auf, wurde in derselben Form ferner der gesammte Plan der Flucht entwickelt, so sind sie nicht mehr gut in einem epischen Lied vom Kampf Walthers mit Gunther und Hagen denkbar, weil sie durch diese Form, d. h. den Grad der Selbständigkeit, die sie dadurch bekamen, seinen Rahmen gesprengt hätten — sie werden in einem besonderen Liede von der Entführung enthalten gewesen sein, das seinerseits einheitlich

blieb, indem es auf die folgenden Kämpfe nur anspielte. Das, was Ekkehard in sehr eintöniger doppelter Wiederholung über die Vorgeschichte — bei ihm der drei Geiseln — hat, konnte leicht im Eingang oder Verlauf des Liedes von der Entführung erwähnt sein, ja war es vermutlich in aller Kürze, weil wir so das einförmige Schema, das Ekkehards Kompositionsbedürfnis sich zurechtlegte, und in gewissem Sinne auch die exponierende Art des c. 241 der Ths. leicht verstehen.

Das Vorhandensein einerseits eines Liedes von der Entführung, des Inhalts, wie Waltharius 1-418 und Ths. c. 241 f. ihn erschliessen lassen —, anderseits eines Liedes vom entscheidenden Kampfe, des Inhalts, den die Parallelen zwischen Walth. (1062) 1204 ff, und Waldere voraussetzen, wird vollends wahrscheinlich durch die Art, wie im Waltharius Entführung und Kampf aneinander gefügt sind.

Welche Vorstellung der Dichter des Waldere von der Entführung und Flucht hatte, wissen wir nicht; was Ekkehard — im wesentlichen übereinstimmend mit der Ths. erzählt — führt zu einem klaffenden Spalt zwischen dem ersten und zweiten Teil: Attila, der Geschädigte, gerät in Zorn, kommt den Tag und die Nacht über zu keinem Entschluss, ruft endlich am folgenden Morgen seine Grossen zur Verfolgung auf, unter Versprechungen ungeheuren Lohnes, aber keiner wagt das Unternehmen: *Nec potis est ullum rex persuadere virorum* Walth. 417 — damit scheiden Attila und die Hunnen aus der Handlung. An die Stelle dessen, dem nach den Vorgängen der Entführung die Verfolgung zukam, tritt Gunther, der weder in Beziehungen zur Entführten stand, noch ein Recht auf den geraubten Schatz hatte. Die beiden Teile, jeder in sich wohl gefügt, treten dadurch als ursprünglich selbständige Ganze einander gegenüber.

Die geradlinige Fortsetzung unseres Liedes von der Entführung liegt im Bericht der Ths. (c. 243): Attila heisst 12 seiner Mannen die Verfolgung aufnehmen und die geraubten Schätze ihm wiederbringen sammt Walthers Haupt. Die Erzählung, wie Walther sich der Verfolger erwehrt, ist bis auf das Motiv vom nächtlichen Ueberfall durch Hagen (c. 244) farblos, die Mahlscene, die Waffe — der Eberknochen —, womit Walther den Gegner zurückschlägt, doch wohl nur eine jüngere Erfindung, hervorgerufen durch das ältere, in der anderen Kampfsage erhaltene Motiv, dass ihm sein

Schwert zersprungen war. Ob der zweite Teil der Sage, wie ihn so die Ths. berichtet, Gegenstand eines besonderen Liedes war, steht dahin. Seine, ohne gehaltvollen Höhepunkt ablaufende Handlung nötigt nicht es anzunehmen. Immerhin könnte der Dialog, in dem Walthér die geängstigte Hildegund ermutigt, Rest aus einem Liede vom Kampf mit den Hunnen sein. Gab es ein solches, so war es jedenfalls die unmittelbare Fortsetzung desjenigen von der Entführung, das wir erschliessen.

Die Hunnen sind Walthers Gegner auch in den mittelhochdeutschen Bruchstücken (bei Strecker S. 100ff.). Dass sein Kampf mit ihnen dort breiteren Raum eingenommen hätte, macht die Form der einzigen Anspielung darauf (Wiener Blatt 1b, Str. 13) nicht gerade wahrscheinlich, noch weniger der Umstand, dass Hagen, der Walther in seiner Werbungsangelegenheit zur Seite steht und zur Zeit der Entführung noch an Etzels Hofe scheint, unter den verfolgenden Hunnen nicht ist. Die Geschichte von der Entführung und Flucht kann hier nicht ganz dieselbe wie in dem erschlossenen Lied, also wie im Waltharius und der Ths., gewesen sein, muss ihm aber in den Grundzügen geglichen haben, wie denn auch in der Fortsetzung die Hauptsache — Hunnen (jedoch ohne Hagen) als die Verfolger — mit der Ths. übereinstimmt; es fehlt auch nicht der in der Ths. den runden Abschluss bildende, den Handel mit Attila beendigende Gedanke, dass der Hunnenkönig zu guter letz versöhnt wurde (Ths. c. 244, Wiener Blatt 2, Str. 16f.). War jene in sich folgerichtige Reihe der Hauptbegebenheiten, wie sie die Ths. bietet, Gegenstand eines Liedes, so wäre das mhd. Epos ein gutes Beispiel für Ker-Heuslers Theorie von der ‚Anschwellung' des Liedes zum Epos.

So alt die Ueberlieferung ist, welche das Lied vom Kampfe Walthers mit Gunther (und Hagen) mit dem Lied von der Entführung verbindet, so scheint doch die grössere Folgerichtigkeit jener Gesammthandlung, die in der viel jüngeren Ths. erhalten ist und vielleicht auch die mhd. Dichtung beherrschte, für höheres Alter dieser Sagenfassung zu sprechen (vgl. Heinzel, Walthersage 62). Ja man möchte sie aus dem Gewebe des Waltharius noch durchschimmern sehen: als Hildegund zum ersten mal die Verfolger erblickt, ist ihr nächster Gedanke Walth. 543 *Hunos hic... habemus;* Walther kann sie bald beruhigen, er *freut* sich Hagens Helm zu erkennen 556, und als sich der Freund als Gegner ihm

zeigt und er ihn an die Vergangenheit mahnt, entwickelt er Bilder, die, wären sie verwirklicht, dem Zusammenhang der mhd. Bruchstücke nahe kämen: er hatte gehofft, Hagen werde ihm, sobald er von seiner Rückkehr aus dem ‚Elend' höre, zu froher Begrüssung entgegengehn, gastfreundlich ihn aufnehmen und friedlich in die Heimat geleiten.

Bis zu diesem Punkt führen die vorstehenden, im wesentlichen auf die Form der Ueberlieferung gerichteten Erwägungen: ein Lied von Walther und Hildegund, von Attilas Hof entfliehend — Waltharius, Thidrekssage, das mhd. Epos; in ihm enthalten oder in einem besonderen fortsetzenden Liede dargestellt Walthers Kampf mit verfolgenden Hunnen und seine Heimkehr —Thidrekssage, das mhd. Epos; ein Lied von Walthers Kampf mit Gunther und Hagen, mit Rückblicken auf eine Vorgeschichte, die ihn und Hildegund flüchtig von Attilas Hof herkommend denkt: Waltharius, Waldere. Die polnische Walthersage liegt abseits von diesen Ueberlieferungen: sie ist — natürlich abgesehen von dem ihr ursprünglich ganz fremden novellistischen Wyslaus-Zusatz — überhaupt einteilig (Hildegunds Entführung ist ihr epischer Kern, der Kampf mit dem Verlobten ist nur Abschluss der Entführung) und hat mit keinem jener erschlossenen zwei Lieder etwas zu tun. In unserem Zusammenhang ist sie nur als Zeugnis für das Vorhandensein verschiedener Formen der Entführungssage zu nennen. Kennten wir die Voraussetzungen, von denen aus der Dichter des Waldere das alte Lied vom Kampfe mit Gunther und Hagen neugestaltete, so eröffnete sich vielleicht der Ausblick auf weitere Variante der Entführungssage. Die sogenannte ‚türkische Waltharisage' (Zeitschr. für vgl. Litteraturgesch., n. F. V (1892) S. 235 f., vgl. besonders S. 243f.) kann ganz ausser Betracht bleiben; sie ist kaum mehr als eine der vielen Entführungsgeschichten, die Heinzel S. 67 zusammenstellt.

In Ekkehards Waltharius sind denn wahrscheinlich zwei selbständige Lieder, jedes mit ihm eigentümlichen Sagenverlauf so verbunden worden, dass an Stelle des an Handlung und dramatischer Bewegung ärmeren Ausgangs des ersten Lieds das reichere zweite trat, obwol es die im ersten gezogene Hauptlinie der Handlung nicht mehr gerade weiterführt.

Joseph Seemüller.

Natur und Muttersprache

Ein Beitrag zur Lautnachahmung

Wer kennt es nicht, das Märchen der *Brüder Grimm :* « Der Zaunkönig »?

« In den alten Zeiten, da hatte jeder Klang noch Sinn und Bedeutung. Wenn der Hammer des Schmieds ertönte, so rief er : « Smiet mi to ! Smiet mi to ! » Wenn der Hobel des Tischlers schnarrte, so sprach er : « Dor häst ! Dor, dor häst ! » Fing das Räderwerk der Mühle an zu klappern, so sprach es : « Help, Herr Gott ! Help, Herr Gott ! » und war der Müller ein Betrüger und liess die Mühle an, so sprach sie hochdeutsch und fragte erst langsam : « Wer ist da? Wer ist da? » Dann antwortete sie schnell : « Der Müller ! Der Müller ! » und endlich ganz geschwind : « Stiehlt tapfer, stiehlt tapfer, vom Achtel drei Sechter ».

Zu dieser Zeit hatten auch die Vögel ihre eigene Sprache, die jedermann verstand ; jetzt lautet es nur wie ein Zwitschern, Kreischen und Pfeifen und bei einigen wie Lieder ohne Worte. Es kam aber den Vögeln in den Sinn, sie wollten nicht länger ohne Herrn sein und einen unter sich zu ihrem König wählen. Nur einer von ihnen, der Kiebitz, war dagegen ; frei hatte er gelebt und frei wollte er sterben, und angstvoll hin und her fliegend rief er : « Wo bliev ick? Wo bliev ick ?» Er zog sich zurück in einsame und unbewohnte Sümpfe und zeigte sich nicht wieder unter seinesgleichen.

Aus der *Königswahl der Tiere* daselbst :

Huhn : Wat — wat - wat — it denn dar to don ?

Hahn : Luter riek Lüd !

Laubfrosch : Natt ! natt ! natt ! natt !

Krähe : Quack ok !
Zaunkönig : Künig bün ick ! Künig bün ick !
Ente : Pracherwerk ! Pracherwerk !
Lerche : Ach, wo is dat schön ! schön is dat, schön ! schön ! ach, wo is dat schön !

Das ganze Märchen ist ein kleines Meisterstück inbezug auf Sprache und Naturnachahmung, herausgeboren aus den treudeutschen Herzen der beiden trauten und dabei doch so gelehrten Märchenerzähler.

Eine Fülle anregender Beispiele aus dem Gebiete der deutschen Lautnachahmung gab 1864 anlässlich der Baseler Rektoratsfeier *Wilhelm Wackernagel* in seiner Einzelschrift : « Voces variæ animantium ». Wir entnehmen ihm ein *Kindermärchen aus dem Aargau.*

» Der Güggel het einisch zue sine Hüendlene gseit ! « Chömmet weidli i d Stuben ufe go Brotbrösmeli zämmebicke ufem Tisch : unse Frau isch ussgange go ne Visite mache ». Do säge do d Hüendli : « Nei, nei, mer chömme nit : weist, d Frau balget amme mit is ». Do seit der Güggel : « Se weiss jo nüt dervo. Chömmet er numme : se git is doch au nie nüt guets ». Do säge d Hüendli wider : « Nei, nei, s isch uss und verbi : mer goend nit ufe ». Aber der Güggel het ene kei Ruei glo, bis se endli gange sind und ufe Tisch und do Brotbrösmeli zämmegläse hend in aller Strenge. Do chunt justement d Frau derzue und nimmt gschwind e Stecke und stäubt se abe und regiert gar grüseli mit ene. Und wo se do vor em Hus unde gsi sind, so säge do d Hüendli zum Güggel : « Gse gse gse gse gse gse gsehst aber ? » Do het der Güggel glachet und numme gseit : « Ha ha han is nit gwüsst? » — Do hend se chönne go. »

Bereits zehn Jahre früher hatte *Karl Simrock* sein « Deutsches Kinderbuch » herausgegeben (Altherkömmliche Reime, Lieder, Erzählungen, Übungen, Rätsel und Scherze für Kinder gesammelt... gedruckt in diesem Jahr) ; hierher gehört auch : « Alemannisches Kinderlied und Kinderspiel aus der Schweiz, von Rochholz ». Den Norden und Osten Deutschlands behandelt « Karl Schiller, Zum Tier- und Kräuterbuche, drei Hefte (1861-64) » ; hübsche Beiträge liefert auch *Hermann Masius* in den Anmerkungen zu seinen immer noch viel zu wenig gewürdigten « Naturstudien ».

Ein *Schweizer Tiergespräch* lautet:
Der *Hahn* schreit: « 's sind Diebe do ».
Der *Hund* fragt: « Wo wo wo wo? »
Die *Hühner:* « Wer wer wer wer wer wer isch's? »
und die *Mühle* antwortet: « Der Müller, der Müller, der Müller, der Müller ».
Die *Katze* aber berichtigt das und spricht: « D Frau au, d Frau au! » —

Damit vergleiche man das *norddeutsche Tiergespräch* « *Die Einquartierung* » (nach des Knaben Wunderhorn, von uns hier erweitert gegeben):

Die *Enten:* Soldaten kommen! /:/
Der *Hofhund:* Von wo? /:/
Die *Katze:* Von Bernau! /:/
Der *kleine Kläffer:* Waffen auch? /:/
Die *Ziege:* Mit Gewe-ehr! /:/
Die *Taube:* Immer Ruh'! /:/
Der *Haushahn:* Bringt für sie Bier! /:/
Die *kleinen Küchlein:* Wieviel? /:/
Der *Frosch:* Ein Quar-rt! /:/

Treffend sagt Masius von der Tiersprache: « Es ist bezeichnend, dass nur die drei vollkommneren Tierklassen (denn die Insekten sind blosse Instrumentalmusiker) eine Sprache haben. Irgendwo steht: Die Amphibien bringen mit Ausnahme der Schlangen ihre Töne mehr durch den Gaumen hervor. Bei den Säugetieren entsteht der Laut mehr mittels der Lippen, etwa wie bei den Kindern, wenn sie zu lallen anfangen. Bei den Vögeln aber wird er meistens durch die Zunge hervorgebracht; daher pfeifen und singen sie, ihre Sprache ist Zungensprache und mithin die vollkommenste unter den tierischen. — Im Mittelalter heisst der Gesang der Vögel ihr « Latein », gerade so wie eine fremde, unverstandene Menschensprache Latein oder Welsch genannt wurde (βάρβαροι, barbari).

Aus dem Eingange des *Froschmeuselers* von Georg Rollenhagen gehören hierher:

Etlich die vnterleffs auch hiengen
in See vnd fiengen an zu singen :
« Sol fa, ut ut, sol fa, sol ut,
Concordia ist zu allen Dingen gut :
zu guter Stund singt alt vnd jungk
Concordia klunckerleckunck :
— fürwahr ein Tor derselbig war,
der selber ausstund all' gefahr,
denn das er concordiam bewart,
veracht Coard, Morx, Morx, Marquard ».

Und als die Frösche um einen König bitten, da rufen sie laut : « Vivat Rex ! Rex ! Rex ! »

Während der altgriechische Lustspieldichter Aristophanes den reinen Naturlaut mit βρεκεκεκὲξ κοὰξ κοὰξ (Ran. 208, vgl. auch Günter Saalfeld, Bausteine zum Deutschtum [Lpg., Rohde] S. 126 ff.) wiedergibt, lässt der römische Dichter Ovid folgende kunstvolle Naturnachahmung ertönen :

Quamvis sint *sub aqua*, *sub aqua* maledicere tentant.

Ein altmärkischer Kindervers lautet noch heute im Munde unserer pausbackigen Dorfjugend :

Moarks, moarks, moarks,
/:/ wenn ehr willt ji backen ? /:/
Moargen, moargen, moargen ! —
Denn will ick ick ok backen ,
ok backen, backen, backen !
Wreke, uki, koax, rekkek ! —

Auch hierzu gibt's verschiedene Lesarten ; hier seien nur nachfolgende erwähnt :

/:/ Gvadrsch /:/ wann war ju back ? /:/
/:/ Mo' in ! /:/
Bak — ok — ik o — ku ! (=back' auch ich einen Kuchen).

Und mit Erwähnung des rotbeinigen Erbfeindes :
/:/ Nabersche /:/, heft ihr den Mann mit de ronn Beneken nig seen?
« Wat weet ik ik ik ik ? »

Der wackere Herausgeber der « Schleswigschen Grenzpost »

in Hadersleben, *Karl Strackerjan*, sandte mir nachstehenden Beitrag aus seiner Heimat Oldenburg :

Auerke Pogge,
mak mi' n Paar Schoh!
Antwort : Ick hewwe keen Leer,
ick hewwe keen Smeer,
ick hewwe keen Pick.
Aurickickickick!

Das « Auerke » bei ‚Pogge' (=Frosch) sowie die Schlusszeile beziehen sich auf die benachbarte ostfriesische Stadt *Aurich*.

Aus seiner Vaterstadt Wismar schreibt mir ein Freund : « Als Junge kannte ich einen *Fischer*, der früher lange zur See gefahren war. Wie alle alten Seeleute spann auch er gern sein Seemannsgarn, und wir Jungen hörten ihm stets andächtig zu. Eine seiner schönsten Geschichten lautete ungefähr so :

Dor wir mal en Schipp, dat wull dörch den Sund. Dunn kem enen mächtigen Stormwind, unn de Bülge güngen so hoch, dat se ümmer baben äwer dat Schipp wegslögen. Nu wiren dor ok Anten an Burd un Höhner un ok en Hahn. As nu de *Höhner* sich de Föt natt makten in dat Sprüttwater, dunn schregen se vör Angst ümmer ganz lut : « *Wat — wat — wat bedüdt dat ?* » De Anten äwerst freuten sick, dat se nu bald to Water gahn künnen, unn snatterten ümmerto : « *Natt — natt — natt is dat Water !* » — Wildes wir de Hahn up den höchsten Mast rupperflagen un kreihte vun baben dal : « *Ick seh Helsenür !* » (=Helsingör). —

Bei *Klaus Groth* heisst's vom Entengeschrei :

Anten int Water —
wat vern Geschnater —
Anten im Diek —
wat vern Musik ! —

Während der achttägigen Hochzeit schreit das *Kalb* von Hunger gequält zum Stall heraus :

Durt de Hochtid noch lang' ?

Der *Hahn* auf dem Kornboden : Acht Dag ut un ut.

Das *Kalb :* Denn möt' k starben !

Der *Enterich* auf der Mistpfütze : Dat 's 'n Snack !

Die *Enten* im Hofe geschäftig um das Korn mit dem Kopfe wackelnd : Dat eet ik — dat itt du ! Back, back, back !

Die *Geiss* ruft aus dem Stalle: Mer hewe keen Me-ehl!
Wenn es stark regnet, ruft der *Hahn*: O grosse Not,
aber die Enten frohlocken: :/ Dat is got! /:/ —
Auf alten Holzschnittbildern von des Heilands Geburt kräht der

Hahn: Christus natus est!
Ochs: :/ Ubi? /:/
Geiss: Beth—le—hem! — — —

Schafe und *Lämmer* kurzweilen sich:

Wart ok Gras was wasse? —
:/ Wart schon wasse! /:/
:/ Wer wers ok erlewe? /:

Danach fragen die *Lämmer*: Jehn mir bale hem? Worauf die Alten sagen: 's wird bale weren. Gar traurig verläuft aber das Gespräch zwischen Vater Ziegenbock und seinem Lämmlein, das wehmütig nach Mutter Geiss meckert:

Lamm: Wo is min Mömmer bläben?
Bock: Is to Balken stägen.
Lamm: Kümmt's nich ball werer?
Bock: *Nä — nä!*

Eine Fundgrube für solche Nachahmungen ist, wie bereits erwähnt, ‚Des Knaben Wunderhorn' (vgl. auch Günter Saalfeld, Aus der Jugendzeit [Danzig, Franz Axt]). Hier sei nur an das wundersame Gedicht « Wachtelwacht » erinnert: /:/ Sechs Paar Weck! :/ Gottesfürchtig ruft die *Wachtel*: Bück den Rück'! — Ehr' sei Gott! Aber auch der ehrsame Liebhaber findet ihre Unterstützung:

:/ Bäwle, /:/ witt mi nitt? /:/ -

Der *Lachtaube* macht der zahmgewordene Täuberich seine zierliche Liebeserklärung:

Trutste Fru! trutste Fru!
Fru! Fru! Fru!
kumm un ruh
dik bi mit ut!

« So einfach und melodielos die Stimme der *Taube* ist, so seelisch ist sie doch. Es liegt in diesem dunkeln, gezogenen Tone etwas Weiches, Verlangendes und Klagendes. Schön sagt Chry-

sostomus: « Die einsame Taube bewegt, wenn sie im Walde den Gatten ruft, mit süsser, schmeichelnder Klage die Täler ». —

Weniger liebevoll klingt's ja dann nach Verlauf der Flitterwochén:

Was *ich* tu, ist alles gut,
was *du* tust, ist gar nicht gut. —

Wir müssen es uns *hier* versagen, in gleicher Weise ausführlich die Vogelwelt weiter zu begleiten. Da kommen Fink und Pirol, Lerche und Schwalbe, Hänfling, Grünling, Blaumeise und Starmatz und singen und flöten uns allerlei Gutes und Liebes zu (s. Saalfeld, Bausteine, S. 130 ff.).

Bei Rollenhagen heisst's:

Das nicht allein die *nachtigal*,
da *sang*, das *klang* in berg und tal.

Nach *Friedrich Kluge* ist *Nachtigall* aus gleichbedeutendem mhd. nahtegal, ahd. nahti-gala: eine den westgermanischen Sprachen gemeinsame Bezeichnung für ‚luscinia', eigentlich ‚Nachtsängerin' (zu altgermanisch *galan*, singen); altsächs. nachtigala, ndl. nachtegaal, angelsächs. nihtegale, engl. nightingale.

Allbekannt ist die Stelle in dem Liede « Unter der Linde » von Walter von der Vogelweide:

Under der linden
an der heide,
dâ unser zweier bette was,
dâ mugent ir vinden
schône beide
gebrochen bluomen unde gras,
vor dem walde in einem tal,
tandaradei,
schône sanc *diu nahtegal*. — — —

Viermal kehrt dieses *tandaradei!* wieder; es soll wohl kaum den Nachtigallengesang nachahmen, sondern ähnlich wie in den Kehrreimworten Neidharts

dâ tender lender lenderlîn

einen Begriff andeuten: tant tantrei, tenterie = leeres Geschwätz, ahd. tantarôn, die Übersetzung von delirare. Walters Mädchen

muss fürchten, dass die Nachtigall plaudern werde (ein kleinez vogellin : *tandaradei*, daz mac wol getriuwe sin) ; zuletzt aber ist es selbst und allein die Schwätzerin gewesen !

Die Lautnachahmung des Nachtigallenschlages klingt « zucküt, zicküt, zidiwik zifizigo titidon zizi » u. ä., womit man Heines Strophe vergleichen möge :

Im Anfang war die Nachtigall
und sang das Lied : « Ziküht ! Ziküht ! »
und rings umher spross überall
Grüngras, Violen, Apfelblüt' ! » —

Daran lehnte sich offenbar *Leander* an, der feinfühlige Hallische Professor *Volkmann*, wenn er dichtete :

Tiu, tiu,
Gott grüss di, min Fru !
Ach, wat sin wi doch hüt
för glückselige Lüt !
Zicküth ! —

Der durch seine launigen Beiträge bestens bekannte *F. v. Levetzow* hat uns mit einem reizenden Liede beschenkt :

Wat lütt' Nachtigall singt.

He socht an'n Knick, *se* söcht in'n Gar'n ;
se hebbt all' beid' dor wat verlar'n,
doch keener seggt den annern, ‚*wat*'.
Lütt' Nachtigall, de duert dat ;
se wist de jungen Lud Bescheed
un flaut't nu dorch de Nacht hen söt :
« Di, di, di, di, di, di heff ick so geern,
Du, du, du, du, du, du hartleevste Deern !
Süh, süh, süh, süh, süh, süh, ick harm mi jo dod,
so, so, so, so, so, so wes mi doch god !
Sorre, sorre, sorre ick mi in Leew verteer,
smecken, smecken, smecken mi de Regenwörm nich mehr ».
Dat letzt', dat passt nu woll nich ganz,
doch wippt se ernsthaft mit den Swanz.
Se weet, *de* heb'bt ehr Leed verstahn,
un suht 'ne junge Leew upgahn —

för dat Geschäft is se jo sett.
Wer mit de Leew to dohn hett,
de weet, woans dat fluschen deiht,
wenn *Nachtigall* to Hölp em fläut't'.
Doch driwt se ehr Geschäft in Ehren ; --
'nen Snurrer deiht se forsch afwehren.
Kümmt mal so'n Slüngel an to slieken,
müggt ok de smucke Deern ankieken,
dunn pust't se sick gefährlich op
un fläut't den Ekel baff vör'n Kopp:
« Lü—lü—lü—lü—lü--lü—lüderjahn !
Kannst wieder gahn !
Se, se, se, se, se, se, se, se, se, se, se mag Di nich.
Un wippt den Swanz, as wir't ehr Plich ! —
D'rüm hett ok jede örnlich Deern
de lütte Nachtigall so geern ! » —

Mit Recht sagt schon der « *Geistliche Vogelgesang* » ihr nach :

Wenn du fängst an zu *zäcken*,
all' Vögel schweigen still,
keiner lässt sich mehr blicken,
keiner mehr singen will ! — —

Von der Königin zum Strassenjungen und Gassenbuben der Vogelwelt; ein schwäbisch-bairischer Spruch lautet :

Alla Tiera muss ma leba lassa,
numma keina *Spatza ;*
die muss ma verquetscha un verquitscha,
wo ma ka eina verwitscha.

Ja, ja, des *Sperlings* üppiger Mutwille ist gar arg, sein Ruf kaum wieder herzustellen. Klingt doch sein eigenes Gezirp selbst schon als Anklage :

Schelm ! Schelm ! Dieb ! Dieb !
Gib, gib, gib, gib's !

Allein der ehrsame *Johann Peter Hebel* mahnt uns zur Nachtsicht :

Sie seie nit un ernte nit,
sie hen kei Pflueg un hen kei Joch,
un Gott im Himmli nährt sie doch.

Und so nimmt sich zumal in der schlechteren Jahreszeit Mitleid des ruppigen Gesellen an, wie *Julius Rodenberg* von ihm singt:

Ich bin wohl ein gemeiner Wicht,
das Singen gar versteh' ich nicht,
in schönen Kleidern geh' ich nicht —
es sieht mich auch kein Mensch nicht an.
nur böse Buben dann und wann,
die werfen mich mit Steinen. —

Der Wintersperling ist aber auch ein ganz anderer Kerl als der Sommerspatz; das zeigt so recht deutlich *Jos. v. Eichendorff* in seinem Liedchen:

Die Sperlinge.

Altes Haus mit deinen Löchern,
geiz'ger Bauer, nun ade!
Sonne scheint, von allen Dächern
tröpfelt lustig schon der Schnee.
Draussen auf dem Zweige munter
wetzen unsre Schnäbel wir,
durch die Hecken 'rauf und 'nunter,
in dem Baume vor der Tür
tummeln wir in hellen Haufen
uns mit grossem Kriegsgeschrei,
um die Liebste uns zu raufen,
denn der Winter ist vorbei! —

Wer aber den ganzen Humor von « Sparlingsjochen und Sparlingsch » geniessen, wer den Herumtreiber « Lüning » gründlich kennen lernen will, der wird wohl seinen Fritz Reuter einmal wieder aufschlagen und sich « Hanne Nüte un de lütte Pudel, ne Vagel- un Minschengeschicht » vornehmen, wo vom siebenten Stück an gar manche köstliche Probe der Lautnachahmung zu finden ist.

Das Volk zeigt uns durch seine gemütvolle Auffassung seinen innigen Zusammenhang mit der Natur. Da sind ihm Halm und Gras, Schilf und Ried, Busch und Baum, Wald und Wiese, Wind und Welle, wohl vertraut und raunen ihm manch uraltes Geheimnis zu. *Karl von Holtei*, der gemütvolle Schlesier, sagt mit Recht:

« Wer die Sprache der Natur vernimmt, wer im Freien auf einsamen Pfaden gesellige Freude zu finden vermag, der ist niemals ganz elend, sei er auch unglücklich ; der ist niemals trostlos, sei er auch betrübt. Ja, selbst wenn der Sommer entschwand, wenn der Herbst entfloh, wenn der klare, silberhelle Winter noch nicht da ist, sogar im düsteren, grauen Novembermonat kann ihm der Wald gefallen ! Die wilden Stürme, durch alte Bäume brausend, werden ihm wie feierliche Hymnen erklingen, die den Geist Gottes preisen, den Geist der alles durchdringt, erfüllt, belebt — den Geist, der unendlich bleibt, während die unzählbaren Formen, in denen er sich ausspricht, welken, sterben und neu erblühen.

Berlin-Friedenau.

Dr Günter Saalfeld.

Erlebnis und Dichtung bei N. Lenau

Die Einteilung der Lenauschen Liebeslyrik nach den Verhältnissen, denen sie entsprossen, ist vielfach, in der widerspruchvollsten Weise, versucht worden. Spärlich sind diesbezüglich die Angaben von Schurz (1), reichlicher die von Grün (2), wenn er auch kaum die Hälfte der Lenauschen Liebesgedichte auf ihren Ursprung zurückführt. Nicht weiter wie Grün kommen 27 bis 28 Jahre später Hepp (3) und Barthel (4). Einen Schritt voraus tat erst Hellinghaus (5), der in seiner Schulausgabe, leider ohne jedwede Begründung, die Beziehung von 38 Gedichten angibt; er weist zuerst in Bezug auf Gedichte wie *Wandel der Sehnsucht* und *An die Entfernte* den richtigen Weg, von dem man später wieder abwich. Am eingehendsten und gründlichsten von allen Herausgebern Lenaus hat sich Koch (6) mit der Frage abgegeben. Er begründet, wo Hellinghaus nur behauptet, führte aber, infolge seines Ansehens, die nachfolgende Kritik auf eine falsche Fährte, indem er Gedichte wie *Das dürre Blatt* für Bertha Hauer und *An die Entfernte* für Lotte Gmelin beanspruchte, während seine Unsicherheit bezüglich des Gedichts *An den Wind* so gross ist, dass er das Lied S. XXVIII als an Sofie von Löwenthal und S. 264 (I. Bd.) als an Lotte gerichtet bezeichnet. Ein weiterer Erläuterer (7) der Lenauschen Gedichte trägt nichts zur Lösung der

(1) A. Schurz, *Lenaus Leben*. Stuttgart, 1855.
(2) A. Grün, *Lenaus Werke*. Stuttgart, 1855.
(3) C. Hepp, *Lenaus Werke*. Leipzig, 1882.
(4) E. Barthel, *Lenaus Werke*. Leipzig (Reclam), 1883.
(5) O. Hellingshaus, *Lenaus Gedichte*. Münster, 1885.
(6) M. Koch, *Lenaus Werke*. Berlin u. Stuttgart, 1890.
(7) F. Prosch, *Lenaus Gedichte*. Wien (Graeser), 1891.

Frage bei, desgleichen die Herausgeber R. von Gottschall, Boxberger, Laube, Gensichen, Preuss. Wertlos ist auch die Zusammenstellung der an Sofie gerichteten Gedichte von Frankl (1). Roustan (2) gibt nur gelegentliche Winke, die aber wichtig sind, namentlich zur Aufklärung der Rubrik Lotte. Keine Förderung bringt das ausführliche Buch von Ernst (3), der auf Koch fusst. Die breiteste und wissenschaftlichste Untersuchung der Frage verdanken wir dem Franzosen Reynaud (4). Er kommt am weitesten, schon rein äusserlich, indem er von den nahezu 80 Liebesgedichten Lenaus über 50 auf ihre Grundlagen zurückführt; im Einzelnen geht er auch oft, wie seine Vorgänger, fehl. Eine bestimmte Lösung der Frage, welche Gedichte Lenaus dem Verhältnisse zu Sofie entsprossen, ist erst ermöglicht durch die jüngste, bedeutsame, allen wissenschaftlichen Anforderungen genügende Veröffentlichung von Castle (5). Dass aber auch Castle's Entscheidung nicht als endgültig angesehen werden darf will ich mitunter im Folgenden versuchen zu beweisen.

Wie fast jeder Dichter begann auch Lenau seine Laufbahn mit Formübungen, die infolge des rückständigen Geschmackes seiner Umgebung, den Stempel der Nachahmung, nicht etwa von Goethe, sondern von Klopstock und den Göttinger Dichtern tragen und nur in der von Anfang an hervortretenden pessimistischen Note die Eigenart Lenaus verraten. Die Gedichte *An Mathilde*, *An der Bahre der Geliebten*, *An die Ersehnte*, behandeln das bei Klopstock und Hölty beliebte Thema von der idealen, *künftigen* Geliebten. — Die Behauptung von Schurz, nach einer Mitteilung von Lenaus Jugendfreund J. Klemm, dass die Gedichte *Frage*, *Unmögliches*, *Ghasel* i. J. 1822 in Pressburg entstanden und sich auf eine Unbekannte beziehen, die Lenau eine flüchtige Neigung einflösste, ist bisher

(1) L. Frankl, *Lenau und Sophie Löwenthal*, Tagebuch und Briefe des Dichters. Stuttgart, 1891.

(2) L. Roustan, *Lenau et son temps*. Paris, 1898.

(3) A. W. Ernst, *Lenaus Frauengestalten*. Stuttgart, 1902.

(4) L. Reynaud, *Lenau poète lyrique*. Paris, 1905.

(5) E. Castle, *Lenau und die Familie Löwenthal*. Briefe und Gespräche, Gedichte und Entwürfe. Leipzig, 1906.

durch nichts entkräftet worden und deshalb aufrecht zu erhalten. — Erst das Verhältnis zu Bertha Hauer, das 1823 begann und sich bis 1828 hinzog, bringt Lenaus Lyrik zu voller Entfaltung. An der Hand der Briefe Lenaus an Fritz Kleyle (1) lässt sich die Entwickelung dieser Beziehung leicht verfolgen : erstes Liebesglück, tägliches « sich teurer Werden », sich steigernde Missverständnisse bis zum Bruch, zum « Riss, der einen nackten Fels zeigt, wo die güldene Phantasie ein Blütenbeet sah » (2). Entsprechend gestaltet sich Lenaus Dichtung, nur so, dass die erste Zeit des Glückes mit einem einzigen Gedichte, der Ode *Erinnerung* vertreten ist. Diese Ode findet sich in dem Briefe an Kleyle vom 13. Januar 1824 (Ebenda, S. 221) und wird von Lenau bestimmt auf Bertha bezogen. Unmittelbar folgen die durch Missverständnisse hervorgerufenen Gedichte. Zeitlich zunächst das Gedicht *Dahin*, das der Dichter in dem Briefe an Kleyle vom Ostersonntag 1826 mitteilt und als « das Kind einer melancholischen Stunde » bezeichnet, « welche durch ein Missverständnis zwischen mir und meiner Bertha herbeigeführt worden war » (Ebenda, S. 231). Aehnliche Zerwürfnisse erzeugen i. J. 1827 die Gedichte *Leichte Trübung* und *Sommerfäden*. Ersteres stimmt teilweise wörtlich überein mit einer Stelle des Briefes vom 6. Juli 1828 (Eb., S. 238). Alle übrigen Gedichte, die unzweideutig auf Bertha hinweisen, weil sie die Natur des Verhältnisses getreu wiederspiegeln, sind nach der Trennung, also von 1828 bis zum Beginne der Beziehung mit Lotte (Herbst 1831) entstanden. Es sind sämtlich Klagelieder über die Untreue der Geliebten, voll hoffnungsloser Enttäuschung, in denen Lenau seine Sehnsucht nach Vergessen oder nach dem Tode ausspricht. Hierher gehören : *Das tote Glück*, *Unmut*, *Nebel*, *Sehnsucht nach Vergessen*, *Nächtliche Wanderung*, *Erinnerung*, *Der Baum der Erinnerung*, *An die Wolke*. Ein letzter Ausläufer ist wohl das Sonett *Palliativ* (1840), das Roustan (S. 233) mit wenig überzeugenden Gründen für Karoline Unger beansprucht.

Keine Entwickelung macht das Verhältnis zu Lotte Gmelin

---

(1) Frankl, *Lenau und Sophie Löwenthal* (S. 211-248).

(2) *Ebenda*, S. 232.

durch. Eine tiefe Neigung Lenaus ist wohl schwer zu bezweifeln, aber er ist von vornherein zur Entsagung entschlossen. Der Verzicht geht von ihm aus und, da auch kein Anlass zur Reue vorliegt, so mischt sich nichts Herbes in diese Liebe hinein. Die Freude ist eine sanfte, der Schmerz ein beruhigender. Dementsprechend zeichnen sich die Gedichte an Lotte durch eine grössere Harmonie und dichterische Verklärung, durch zurückgehaltene Empfindung, Sanftheit des Tones, durch den Ausdruck der Ergebung in das Schicksal aus, mit Ausnahme von ein paar heftigen Klagen. Auch die Szenerie ist verschieden; an Stelle der trüben Nebel, der finstern Nächte, der tobenden Orkane treten die klaren, keuschen, nächtlichen Gestirne, das sanfte Mondlicht, sogar die Natur im Frühlingsschmucke. Eine Einteilung der Lieder an Lotte ergibt sich äusserlich durch das Jahr des ersten Druckes. Die in der ersten Ausgabe von Lenaus Gedichten (1832) veröffentlichten sind 1831-1832 entstanden, vor Lenaus Amerikareise; die später, in den Ausgaben von 1834 und 1838, gedruckten sind nach der Amerikareise gedichtet. Den bekanntlich Anfang Januar 1832 entstandenen *Schilfliedern* sind wohl, infolge ihrer minderen Eigenart und Kunstfertigkeit, die Gedichte *An meine Rose*, *Das Mondlicht*, *Meine Braut*, *Dein Bild* chronologisch vorauszustellen. *Winternacht* ist gleichzeitig mit den Schilfliedern gedichtet (1). *Mein Stern* ist eine getreue Widerspiegelung der Natur des Verhältnisses zu Lotte. *Zu spät* eröffnet die Reihe der Abschiedslieder an Lotte, die Lenau nach der Amerikareise fortsetzte. In Amerika versiegte Lenaus Liebeslyrik, um nach der Heimkehr desto mächtiger zu fliessen. Dass er in Amerika Lotte im Herzen behielt ist reichlich bezeugt. Rückerinnerungen an diese Liebe sind die einen Gegensatz zu einander bildenden Gedichte *Waldgang* und *Stille Sicherheit*. Ersteres sandte Lenau als Gedicht seiner « neuesten Arbeit », in einem Briefe vom 11. November 1833, an Emilie von Reinbeck (2), und auch Schurz (I. 240) bezeugt, dass es im letzten Quartal 1833 entstanden. Zusammen gehören desgleichen die auch gleichzeitig entstandenen Frühlingsgedichte

---

(1) K. Mayer. *N. Lenaus Briefe an einen Freund*. Stuttgart, 1853. S. 25.

(2) A. Schlossar. *N. Lenaus Briefe an Emilie von Reinbeck und deren Gatten Georg von Reinbeck*. Stuttgart, 1896. S. 51.

Frühlingsblick und *Frühlingsgedränge.* Das erste legte Lenau dem Briefe vom 26. August 1833 an Emilie von Reinbeck bei (1). Der dortige Wortlaut, der stark von dem endgültigen (Gedichte, 1834) abweicht, weist deutlich auf die Beziehung zu Lotte hin, die Lenau später verwischte. Den Schluss der Lotte-Dichtungen bilden die vier Abschiedslieder : *Scheideblick, Scheiden, Lebewohl an Eugenie, Ohne Wunsch.* Für eines derselben, *Scheiden,* haben wir wieder einen bestimmten Anhaltspunkt bezüglich der Entstehung. Es findet sich in dem Briefe vom 11. November 1833 (2) an Emilie. Lenau bezeichnet es dort als ein Erzeugnis seiner « jüngsten Feder » und wieder bestätigt Schurz (I. 240) diese Angabe. Die vier Abschiedslieder erschienen in der Ausgabe von 1834, mit Ausnahme von *Ohne Wunsch,* das Lenau für die *Neueren Gedichte* (1838) zurücklegte; es ist dies also wohl das letzte an Lotte gerichtete Lied. So ziehen sich die Lotte-Dichtungen bis zu Ende des Jahres 1833 hin.

Brachten die Gedichte an Lotte und wenn auch in minderem Masse die an Bertha dem Dichter eine wirkliche dichterische Befreiung, so gab er, nach seinem eigenen Zeugnis, mit « jedem Gedicht » an Sofie von Löwenthal « ein Stück Leben dahin », « opferte seinem Dichterstreben sein Herzblut » (3). Wie wenig Befreiung die Dichtung ihm hier bot sagt er selbst : « Ich möchte meine Schriften mit Füssen treten, wenn sie sich einbilden wollen, mich darüber zu trösten, dass du nicht mein bist » (4). Was er einmal an Mayer schreibt, er wolle sein « Herz durch und durch macerieren in Schmerz » (5), er wolle « sich selbst an's Kreuz schlagen, wenn's nur ein gutes Gedicht gebe » (6), das bewahrheitete sich jetzt in einer wohl in der Literaturgeschichte beispiellosen Vollgiltigkeit. Während er Bertha schliesslich doch nur einige Jugendillusionen opferte, während die Liebe zu Lotte sein « Leben für alle Zeit verschönen » (7) sollte, dient jetzt sein

---

(1) *Ebenda*, S. 39.
(2) *Ebenda,* S. 53.
(3) Castle, S. 395.
(4) *Eb.*, S. 439.
(5) Mayer, S. 61.
(6) *Eb.*, S. 61.
(7) *Eb.*, S. 29.

ganzes Sein einer verzehrenden Leidenschaft als Nahrung. Grell leuchtet seine Seelenqual aus den Gedichten an Sofie hervor. Sie bilden ein mächtiges Crescendo in Lenaus Liebessymphonie, sie tun sich hervor durch grössere Wärme und Gefühlsstärke, durch eine sinnfälligere Farbengebung. Sie spiegeln in schärfster Naturtreue ein Verhältnis ab, das Lenau selbst in dem Gedichte *Der schwere Abend* erschöpfend wahr und genau beurteilte, als ein « trauriges, banges, schweres, heisses und stummes, trübes und sternloses, zu Tränen nur gemachtes » Die Situationen lassen sich sämtlich aus den Briefen und Zetteln an Sofie als erlebt erweisen. So ist denn auch die Ausschälung der durch die Beziehung zu Sofie hervorgerufenen Gedichte seit der ersten, vollständigen und philologisch mustergültigen Veröffentlichung von Castle eine ziemlich leichte Sache geworden. Es steht nunmehr fest, dass Gedichte wie *Das dürre Blatt*, das man allgemein für Bertha beanspruchte, und andere wie *An den Wind*, *An die Entfernte*, *Am Rhein*, die man Lotte zuschrieb und dadurch den Stimmungsgehalt verschob und entstellte, in den Cyklus Sofie eingereiht werden müssen. Wie hübsch eignete sich das Lied *An den Wind* zu einem Abschiedsgruss Lenaus an Lotte vor seiner Amerikareise, wie nahe lag es, sich das « liebe Mädchen », für das der Dichter in der « fremden Ferne », d. h. in Amerika (?), eine Rose pflückte, als Lotte zu denken, bis die Briefe Lenaus an Sofie vom 15. 17. 18. Juni 1837 (1) und vom 27. und 29. Juli 1837 (2) sicheren Aufschluss brachten. Freilich hätte der Irrtum nicht so lange andauern sollen, da die bezeichnenden Stellen bereits 1891 von Frankl (S. 45, 46, 53, 54) veröffentlicht waren.

Castle reiht die Gedichte an Sofie in die Briefe Lenaus ein und ordnet jene auch chronologisch. So scheint denn die hier aufgeworfene Frage, mindestens in Bezug auf Sofie, endgültig gelöst. Ich kann mich aber weder mit der Zusammenstellung, noch mit der chronologischen Anordnung von Castle ganz einverstanden erklären. In Castle's Aufzählung vermisse ich die drei Gedichte *Wandel der Sehnsucht*, *Stumme Liebe* und *Vorwurf*.

(1) Castle, S. 382, 383, 384.

(2) *Eb.*, S. 389, 391.

Die beiden ersten schliesst Castle grundsätzlich aus, weil sie, seiner Meinung nach, vor der Zeit der ersten Bekanntschaft mit Sofie entstanden. Am 12. Oktober 1833 traf Lenau, nach seiner Rückkehr aus Amerika, in Wien ein. Ehrend empfingen ihn die Wiener Literaten, berichtet er an Mayer (1), und er genoss besonders die musikalischen Unterhaltungen, schreibt er an Kerner (2). Beide Angaben passen vorzüglich auf das Löwenthalsche Haus.

Vom 12. Oktober bis Anfang Februar 1834 verblieb Lenau in Wien und in dieser Zwischenzeit lernte er Sofie kennen. So meint Schurz und mit ihm alle Biographen Lenaus. Durch ein folgerichtiges, festgeschlossenes Kalendarium, an dem man nichts ändern kann, ohne Alles zu verwirren, kommt Schurz zu diesem Ergebnis. Trotzdem tritt Castle dieser Angabe entgegen und beruft sich dabei hauptsächlich auf die Briefe Lenaus an Emilie von Reinbeck vom 20. September und 21. Oktober 1834 (3), in denen der Dichter, allerdings bestimmt genug, seiner Freundin meldet, dass er *soeben* die Bekanntschaft der Löwenthals gemacht habe. Auf Grund dieser Angaben, setzt Castle die erste Bekanntschaft Lenaus mit Sofie im September 1834 an. Die Aufrechthaltung des Datums von Schurz : Ende Herbst 1833 (I. 243), erfordert allerdings die Entkräftung der Angaben Lenaus. Diese Widerlegung ist aber nicht schwer und schon Reynaud (S. 112-113) hat sie mit Glück versucht. Den von Reynaud angegebenen Gründen für das Datum : Ende 1833 füge ich noch folgende hinzu : 1. Die Aussagen Lenaus in den Briefen an Emilie sind widersprechend. Die Worte, womit er seinen Bericht an Emilie beginnt « Von den mir befreundeten Häusern hab' ich bis jetzt nur das Löwenthalsche besucht » weisen unzweideutig auf eine frühere Bekanntschaft hin, und wie konnte Lenau Sofie als « das interessanteste Glied dieser sehr zahlreichen Hausgenossenschaft » bezeichnen, wenn er sie, wie er angibt, nie zuvor gesprochen. Ueberdies stimmt die Gemütsruhe, die er in Bezug auf Sofie Emilien gegenüber heuchelt, sehr schlecht zu

---

(1) Mayer, S. 114.

(2) E. Müller, *Justinus Kerners Briefwechsel mit seinen Freunden*. Stuttgart u. Leipzig, 1897 (I. Bd. S. 57).

(3) Schlossar, S. 62 und 68.

den « heftigen Gemütsbewegungen », wovon er in einem Atem und des öfteren in seinen Briefen an Emilie aus gleicher Zeit spricht. 2. Ein Brief Lenaus an Schurz (I. 274 f.) vom 22. September 1834 widerspricht dem Briefe an Emilie vom 20. September. Lenau meldet Schurz, er habe am Mittwoch (den 17. September) bei Max (Löwenthal) gespeist, am Sonntag darauf (am. 21.) mit Max und Sofie eine Partie nach Nussdorf gemacht und fügt noch hinzu « er und sie » seien ihm « sehr zugetan ». Zu Schurz war Lenau eben wahr, während schon allein sein bekanntes, tiefes Zartgefühl genügte, um ihm dahin zu bringen, Emilie über das ihr missliebige Verhältnis zu Sofie — das er ihr übrigens hartnäckig verschwieg — zu täuschen. 3. Lenau soll, nach Castle's Voraussetzung, Sofie bis zum 20. September 1834 nur einmal « im Dämmerlichte des Abends » gesehen haben, bis zum 21. Oktober soll sie ihm noch gleichgültig gewesen sein und urplötzlich, vom 21. Oktober bis zum 8. November, soll seine Liebe enntbrannt und gewachsen sein bis zu dem Grade, den das Gedicht *Wunsch* kundgibt, das Castle vom 8. November 1834 datiert.

Neue Gründe für seine Meinung, die er bereits 1900 in seiner Einleitung zu Lenaus Werken [1] und in seiner Jubiläumsschrift [2] aufgestellt, führt Castle gegen Reynaud in's Feld in seiner jüngsten Veröffentlichung. Er waffnet sich mit drei Briefstellen : « Seit drei Jahren steht mein Herz für dich in Flammen » (Lenau an Sofie am 28. Januar 1838) ; « Hier steht mein Unglück seit vier Jahren mir unverrückbar gegenüber » (10. Mai 1838) ; « In Ihnen hat es (das Göttliche) mir seit fünf Jahren still geleuchtet » (5. Juli 1839). Diesen ziemlich dehnbaren Datierungen, die sich überdies nicht ausdrücklich auf die erste Zeit der Bekanntschaft beziehen, stehen zwei andere von Lenau entgegen, wovon eine bestimmt bis auf die Zeit der ersten Begegnung zurückgeht : « Wir *kennen* uns seit zwölf Jahren », schreibt Lenau an Sofie am 15. Oktober 1844 (Castle, S. 319), und zu Emilie Reinbeck äusserte er zu derselben Zeit, nach einer Mitteilung von Emma Niendorf [3] : « Sie hat zwölf Jahre mein Lebensglück gemacht ».

---

[1] *Lenaus sämtliche Werke*, hrsg. von Castle. Leipzig (Hesse), 1900.

[2] E. Castle, *N. Lenau*. Zur Jahrhundertfeier seiner Geburt. Leipzig, 1902.

[3] Emma Niendorf, *Lenau in Schwaben*. Leipzig, 1853. S. 256.

Eine grosse Beweiskraft für das Datum 1833, als Zeit der ersten Begegnung, liegt gerade in den zwei Gedichten *Wandel der Sehnsucht* und *Stumme Liebe*. Das erste enthält das klare Geständnis einer neuen Bekanntschaft und einer neuen « hoffnungslosen Liebe », die kurz nach der « langen Fahrt » und der Landung Lenaus erfolgte. Keine Erklärung findet das Gedicht, wenn man es auf Lotte bezieht, die vollste und klarste hingegen, wenn man es für Sofie beansprucht; es stimmt dann jedes Wort. Das Gleiche gilt für *Stumme Liebe*, wozu Reynaud (S. 289) überdies einen Anhaltspunkt in einem undatierten Briefe Lenaus an Sofie aus dem Jahre 1837 (Castle, S. 34 f.) aufweist. Das Motiv des Gedichtes ist grundverschieden von dem der Abschiedslieder an Lotte ; dort das Motiv des Scheidens, hier der Wunsch nach einem steten Zusammensein bis zum Tode mit der Geliebten. Wie kann Castle (S. XVI) hier eine Uebereinkunft der Vorwürfe sehen ? Vorzüglich illustrieren die beiden Gedichte Lenaus Seelenstimmung in der ersten Zeit der Bekanntschaft mit Sofie. Beide Gedichte erschienen bereits in der zweiten Auflage v. J. 1834 ; der Druck war am 28. Juni fertig und das Buch kam heraus zur Herbstmesse. Die Entstehungszeit ist also im ersten Halbjahr 1834 festzusetzen.

Die Ausschliessung des dritten Gedichtes an Sofie, *Vorwurf*, kann nur darauf beruhen, dass Sofie es nicht in die Liste der an sie gerichteten Gedichte aufgenommen, die Castle (S. 591) mitteilt. Diese Zusammenstellung ist lückenhaft und wird von Castle selbst ergänzt. Das Gedicht findet sich aber, in Reinschrift, nach Castle's eigener Ausgabe (S. 592), im Manuskriptheft Sofiens, das er mit C bezeichnet. Roustan berichtet (S. 232), dass er ein mit handschriftlichen Bemerkungen von Schurz (?) versehenes Exemplar der Gedichte Lenaus eingesehen, das zu dem in Frage kommenden Gedichte die Angabe enthält: « Während eines Zerwürfnisses mit Sofie ». Mit derselben Bemerkung sind nach Castle (S. 592, 599), in einem Sofie gehörenden Exemplare und von Sofiens Hand die Gedichte : *Tot und Trennung* und *Das dürre Blatt* versehen. Die Angaben von Roustan und Castle über dieses Exemplar — es ist der zweite Band der siebenten Auflage, v. J. 1844 — stimmen überein, so dass es möglicherweise ein und dasselbe ist, das Roustan an Schurz, Castle an Sofie zuschreibt. Das Gedicht *Vorwurf* ist also den zwei letztge-

nannten anzuschliessen. Das veranlassende Zerwürfnis lässt sich aus den Briefen Lenaus an Sofie belegen vom 8. 14. 20. 20. oder 21. Oktober 1837 (Castle S. 421-22, 424-26). Auch datiert Sofie *Das dürre Blatt* in dem genannten Exemplar mit 1837 ; so ist über die Entstehungszeit von *Vorwurf* jeder Zweifel gehoben.

Meine wenigen Meinungsverschiedenheiten mit Castle bezüglich der chronologischen Anordnung begründe ich in den Fussnoten zu folgender Zusammenstellung der Gedichte an Sofie. Ich schliesse hierbei die Gedichte aus, die nicht zur Liebeslyrik gehören, wie die von Castle mit eingereihten Naturgedichte (Stimme des Windes, des Regens, der Glocken, des Kindes, Der Ischler Himmel, Der Kranich, Waldlied) und die Gelegenheitsgedichte (Poetisches Votum, Lebe hoch ! Sophie, Scherz nach einer zufällig aufgeschlagenen Bibelstelle).

1.	Wandel der Sehnsucht.		1834
2.	Stumme Liebe.		1834
3.	Wunsch (Urwald... ...).	Von Sofie datiert November	1834
4.	Meine Furcht.	1. Druck im « Deutschen Musenalmanach » für	1836
5.	Wunsch (Fort möcht ich).	Ebenda	1836
6.	Heimatklang.	Ebenda	1836
7.	Neid der Sehnsucht.	Von Sofie datiert	1836
8.	Einsamkeit.	Ebenfalls Juni	1836
9.	Der schwere Abend.	Ebenfalls August	1836
10.	Meine Rose.	Von Lenau datiert August	1836
11.	Mit einem Edelmardermuff.	Von Sofie datiert Weihnachten	1836
12.	Traurige Wege.	Von Castle datiert	1837
13.	An den Wind.	Juni	1837 (1)
14.	An die Entfernte.	Juni	1837 (2)
15.	An * (Ach warst du).	Von Lenau datiert 20. August	1837
16.	Der Fingerhut.	Von Castle datiert	1837
17.	Vorwurf.	Oktober	1837
18.	Das dürre Blatt.	Oktober	1837

(1) Auf Grund von Lenaus Briefen an Sofie vom 15. 17. und 18. Juni 1837. S. Castle. S. 382, 383, 384.

(2) Auf Grund von Lenaus Briefen an Sofie vom 27. und 29. Juni 1837. Castle. S. 389, 391.

19. Tod und Trennung.		Oktober	1837 (1)
20. Erinnerung. (Einst gingen wir).	Von Castle datiert	Sommer	1838
21. Tränenpflege.	Von Sofie datiert	21. Juni	1838 (2)
22. Der schwarze See.		Juli	1838 (3)
23. Die Blumenmalerin.	Von Lenau datiert	3. August	1838
24. An * (O wag' es nicht).	Von Sofie datiert	21. Sept.	1838
25. Am Rhein	Von Castle datiert	25. Sept.	1838
26. Zueignung.	Von Castle eingereiht und I. Druck		1838
27. An eine Freundin.	Ebenfalls		1838
28. Bei Uebersendung eines Strausses.	Von Lenau und Sofie datiert	25. September	1839
29. Frage nicht.	Von Sofie datiert	9. Mai	1840
30. Kommen und Scheiden.	Ebenfalls	9 Mai	1840
31. Liebesfrühling.	Ebenfalls	9 Mai	1840
32. Lass mich ziehn.	Ebenfalls	Juli	1841
33. Zweifelnder Wunsch.	Ebenfalls	Februar	1844
34. Verlorenes Glück.			1844 (4)
35. Blick in den Strom.	Von Lenau datiert	25. Sept.	1844

---

(1) Nummer 17, 18 und 19 sind laut Sofiens Angabe während eines Zerwürfnisses mit ihr entstanden. Zu Nummer 18 fügt Sofie die Jahreszahl 1837 hinzu (S. Castle, S. 599). Auf den Oktober deuten « das dürre Blatt » und Lenaus Briefe aus dem Oktober 1837.

(2) Die Bemerkung von Sofie zu diesem Gedichte : « Von Natalie veranlasst als sie Witwe geworden » (Castle, S. 553) ist bewusste oder unbewusste Täuschung. Das laut Lenaus Brief an Sofie vom 21. Juni 1838 (Castle, S. 53) gleichzeitig entstandene Trostlied an Natalie (die Witwe von Fritz Kleyle) ist das Gedicht « An eine Witwe », dessen Titel in « Neuere Gedichte » 1840 lautet : « An Natalie, die Witwe meines Freundes Friedrich Kleyle ».

(3) Ist im Briefe Lenaus an Emilie von Reinbeck vom 9. August 1838 (Schlossar, S. 107-108) unter den neu entstandenen Gedichten angeführt und mitgeteilt. Sofie bemerkt dazu (Castle, S. 601), dass die Veranlassung eine « Partie » gewesen, die Lenau mit ihr und anderen zum schwarzen See gemacht hätten. Am 13. Juli 1837 traf Lenau in Ischl ein, von wo aus der Ausflug unternommen wurde.

(4) Castle datiert das Gedicht 1843, mit Fragezeichen (?). Einen Anhaltspunkt gibt der Brief Lenaus an Sofie vom 27. April 1844 (Castle, S. 272), wo Lenau meldet, dass die blühenden Obstbäume am Strassensaume ihn an entschwundene Zeiten mahnten. Auch erschien das Gedicht erst 1851 im « Poetischen Nachlass ». Die Vermutung, dass es 1844 entstanden, stimmt allerdings nicht zu Sofies Bemerkung, dass « Zweifelnder Wunsch » das letzte an sie gerichtete Gedicht gewesen (Castle, S. 606). Diese Angabe wird aber hinfällig gemacht durch das Gedicht « Blick in den Strom », das Lenau Sofie zu ihrem Geburtstag (25. September 1844) schickte.

Lenaus Verhältnis zu Karoline Unger hinterliess keine Spur in seiner Dichtung und seine letzte Liebe, Marie Behrends, bedachte der Dichter nur mit einigen Versen, *Mit meinen Gedichten*, die er ihr im Juli 1844, in Baden-Baden, als Widmung in ein ihr geschenktes Exemplar seiner Gedichte hineinschrieb.

Heinrich Bischoff.

Aus Konrad Ferdinand Meyers Wortschatz

Zahlreich sind bei Konrad Ferdinand Meyer die mit *ver-* zusammengesetzten Wörter, zumal solche *Zeit*wörter, vertreten; und gar viele von ihnen bieten willkommene neue Beispiele für bisher nur spärlich belegte Wörter, einige sind sogar überhaupt noch nicht in den Wörterbüchern aufgezeichnet. Ich biete daher hier aus meiner Sammlung diejenigen 42 in abecelicher Folge dar, die im Grimmschen W rterbuche (G.), bei Heyne (H.), Paul (P.) und Sanders (S.) entweder ganz fehlen oder doch nur mehr oder weniger dürftig belegt sind.

Die Vorsilbe *ver-*, in der ja die drei gotischen Redeteilchen *faúr*, *faír* und *fra* zusammengefallen sind, hat demgemäss die verschiedensten Bedeutungen; Paul hat diese in seinem Deutschen Wörterbuche in vortrefflichster Uebersichtlichkeit geordnet und nebeneinandergestellt. Kürzer tut das Heyne in *seinem* Deutschen Wörterbuch (² III. 1172) mit den Worten: « ..... mit der Grundbedeutung *vorwärts*, *weg*, die entweder in den Begriff des Gänzlichen, bis zur Vollendung Beharrenden, oder in den des Verkehrten, Unrichtigen, des Zuviel oder Zulange verläuft und von da aus in manchen Schillerungen der Bedeutung sich zeigt. » Solche wird man auch bei den nun folgenden Beispielen aus Meyers Wortschatz finden.

verästen (= wie Aeste ausbreiten). [G.: nur zwei Belege (für *bildliche* Verwendung) aus J. Paul und Goethe. — H. und P.: fehlt. — S.: nur zwei, gleichfalls *bildliche* Belege, aus Goltz und Jahn]. In Meyers « Jung Tirel » (Ged., S. 305) heisst es:

« Ein Rothirsch, der vier Ellen misst,
Dass sich ein Jägerherze freut,
Der dieses Forstes König ist,
Mit weit *verästetem* Gestaud ».

Verbärmnis (Mitleid, Erbarmen). [G., H., P., S. fehlt]. Diese offenbare Nachbildung von Erbärmnis findet sich im « Heiligen » (S. 109): « Mich erfasste ein tiefes *Verbärmnis* über diesen Worten eines Unmündigen. »

verbrechen (es mit etwas v., verderben). [G.: nur *ein* Beleg für diese Fügung, aus Möser. — H., P. und S.: fehlt]. — In dem Gedichte « Der Landgraf » (Ged., S. 369 370) heisst es:

« War' ich ein römisch blöder Mann,
Ich wähnte dann:
Damit hätt' ich's *verbrochen*,
Dass triumphierend ich hinaus
Zum Gotteshaus
Schmiss Muhmchen Lisbeths Knochen! »

Verbündung. [G., H., P.: fehlt. — S.: zwei Belege aus Heines Börne]. Dieses Wort findet sich im « Pescara » (S. 87): « Die unausgesprochene Freundschaft.... beruhte einfach auf dem Bewusstsein des Herzogs, dass seine *Verbündung* mit dem Feinde Frankreichs der Achtung Pescaras keinen Eintrag tue. »

verdämmern (intr. dunkel werden). [G.: drei Belege aus Voss und Tieck. — H. und P.: fehlt. — S.: neun Belege aus Voss, Kinkel, Freytag usw. mit dem Zusatz « und oft »]. In dem Gedichte « Venedig » (Ged., S. 148) heisst es:

« Doch hier im harten Licht der Gegenwart
Verdämmert mählich mir die Märchenwelt. »

Und in dem Gedichte vom Abendmahl « Alle » (Ged., S. 256) stehen die Zeilen:

« Da breiteten sich unter tausend Händen
Die Tische, doch *verdämmerten* die Enden
In grauen Nebel, drin auf bleichen Stufen
Kummergestalten sassen ungerufen ».

verdarben (tr. = darbend hinbringen). [G., H., P.: fehlt. — S.: fehlt; nur ein Beleg ohne Verfasserangabe für *in*transitives = darbend verkommen: « da man hier verkümmert und verdarbt »]. Bei Meyer in den Gedichten (« Ihr Heim » S. 207):

« Schmerz und Klage
Ueber ohne dich *verdarbte* Tage,
Die mit deinem Kuss du stillen musst. »

vergebens (= umsonst). Nov. I. 236: « Die Mutter Gottes, gütig wie sie ist, hätte dir das Mütterlein wohl auch umsonst und *vergebens* geschenkt. » Vgl. meine Ausführungen in Lyons Zeitschrift für den deutschen Unterricht 14 (1900) S. 326.

vergichten (= gichtisch werden). [G., H., P., S.: fehlt]. In dem Gedichte « Der Landgraf » (Ged., S. 369) heisst es:

« Der Kaiser, der *vergichtet ist,*
Drum gerne misst
Die Kost der harschen Lüfte,
Vergass, wie schwer ein ganzer Mann
Entraten kann
Das Jagdhorn an der Hüfte. »

verhalten (= zurückhalten, verschweigen). [Wir kennen das Wort noch in den Wendungen « mit verhaltenem Schmerz », « einen Seufzer, die Tränen verhalten » u. ä., wir sprechen noch von « verhaltener Munterkeit od. Freude, verhaltenem Unwillen oder Zorne ». Als « verschweigen » kennen wir es im Gemeindeutschen fast nur noch in der Wendung « ich will es dir nicht verhalten »; aber selbst hierfür stehen bei G. keine jüngeren Belege als aus Wieland und Jean Paul; ebenso ist es bei H. und P., auch bei Sanders, der aber doch auch noch einen aus Schiller hat, und aus Auerbach: « Ein echter, verhaltener (=verschwiegener) Bauer ».] Bei K. F. Meyer fand ich 'verhalten' dreimal. Einmal hat es die Bedeutung « zurückhalten, aufhalten, verhindern, unterdrücken »: Der Heilige, S. 10: Sie trieben offen und heimlich daran, dass der Tag dieses Märtyrers auch bei uns feierlich begangen werde.... Der Rat unserer Stadt war aus genannten Gründen der Sache abhold und hätte sie auch wohl *verhalten*, wäre den Frauen nicht eine Güte des Himmels zu Hilfe gekommen. » — S. 63 steht es in

der geläufigeren Wendung « verschweigen »: « Ich will es euch nicht *verhalten*, dass ich ihn auf manchem Ritte begleitet habe. » — In den Gedichten S. 284 (Der kaiserliche Schreiber) kommt es in der Bedeutung « zuhalten » vor :

« Willst du mir den Mund *verhalten* ? »

verkarren (überfahren). Nov. II. 239: « Wenig später begab es sich, dass Mouton der Pudel in dem Gedränge der Rue Saint-Honoré seinen Herrn suchend *verkarrt* wurde». Vgl. Lyons Zeitschr. 14, S. 326 f.

verlarven (durch eine Marke unkenntlich machen). [Bei G. nur sechs ältere Belege, davon fünf für das Mittelwort « verlarvt ». — H.: gleichfalls nur Belege fürs Mw. — P.: fehlt. — S.: vier Belege, zwei davon für « verlarvt ».] Bei K. F. Meyer steht es in dem Gedichte « Der Musensaal » Ged., S. 163) :

« Thalia rief's, und unterm Efeukranz
Verlarvte mit der Satyrmaske sie
Die wehmutvoll ergriffnen Züge sich
Und hob mit nerv'gem Arm das Tympanum ».

Ferner im « Mars von Florenz» (Ged., S. 295) :

« Du lieb Geschöpf ! Du bebst wie Laub !
Verlarve dir das Angesicht ! »

Und als Mittelwort finden wir es in dem Gedichte « Der Tod und Frau Laura » (Ged., S. 292) :

« Es war in Avignon am Karneval,
Dass sich ein Mörder in den Reigen stahl,
Und dass die Pest *verlarvt* sich schwang im Tanz
Mit einem schlotterichten Mummenschanz ».

verlässlich (= zuverlässig). Vgl. Lyons Ztschr. 14, S. 327. Zu dem dort verzeichneten Belege aus den Novellen (II, 55: « Sie sind frömmer und *verlässlicher* als unsere Weiber »), hier zwei weitere aus dem « Heiligen » S. 57: « Ihr sehet nun, Herr, denn ich habe es in meiner Ehrlichkeit an den Tag gelegt, dass der Kanzler, als er die Hexe besuchte, mich als einen *verlässlichen* Mann hatte

mitreiten lassen. » — Und S. 64 : « So war es ihm billig zu gönnen, dass er an mir einen *verlässlichen* Knecht gefunden hatte. »

Verliebung. [G. : zwei Belege aus Kant und Jean Paul. — H. und P.: fehlt. — S.: drei Belege aus Wieland, Auerbach und Heyse.] Meyer, Nov. II. 136: « Die *Verliebung* rührte ihn nicht. »

verlohen (= lohend vergehen, erlöschen). [G., H., P.: fehlt. — S.: ein einziger Beleg ohne Angabe des Verfassers: « Schaffe rüstig, eh' im Tod | deine Lebensglut *verloht*]. Meyer, « Der Marmorknabe » (Ged., S. 13) :

« Meister Simon, streng das Bild bestrahlend,
Eines Kindes Worte nicht beachtend,
Spricht : « Er löscht die Fackel. Sie *verloht*.
Dieser schöne Jüngling ist der Tod. » »

vermönchen (= mönchisch machen od. werden). [G., H., P. : fehlt. — S.: drei Belege aus Nord und Süd, Grün u. Matthisson.] Meyer, Der Heilige, S. 171 : « Er hat mich lieb gehabt und liebt mich zur heutigen Stunde, wenn noch eine Faser seines Wesens *unvermöncht* ist. » — Vgl. entmönchen, Nov. II. 52 (Lyons Ztschr. 14, 314).

verpesten. [G.: Sechs Belege für « die Luft, die Strassen usw. verpesten » ; zwei für : « wie ein verpesteter Flüchtling u. ä. » ; einer aus Schlegels Coriolan-Uebersetzung : « Der Undank müsste sie [die Wunden] zum Schwären bringen und bis zum Tode verpesten. » — H. : drei Belege im ganzen. — P. : fehlt. — S. : 17 (15 u. 2) Belege, darunter nur einer, der auch bei G. und H. steht]. Bei Meyer steht das Wort im Pescara, wie es sonst nirgendwo belegt ist, nämlich als Fluch : S. 9 « « Gott *verpeste* den bleichen Verräter ! » schrie Soforza. » Bedeutet es da « mit Pest schlagen » oder « zur Pest machen » ?

sich verquälen. [G.: zwei Belege aus Goethe und einer für « verquält werden » aus Arnim. — H. und P. : fehlt. — S. : ausser den G.schen noch ein Beleg aus Arnim für « sein Leben verquälen »]. Im Pescara lässt Meyer diesen sagen (S. 108) : « Der König [Franz] *verquält sich* in seinem spanischen Kerker. Um eine Stunde früher auf ein gesatteltes Pferd zu springen, verrät er eure Liga hundertmal, wie ich ihn zu kennen glaube. »

verreiten (ausreiten, wegreiten). Vgl. Lyons Ztschr. 14. S. 327, wo ich zehn Belegstellen aus Meyers Novellen angab. Dazu kommen folgende: Pescara, S. 83 : « « Um Vergebung. Ich war im Begriffe zu meinen Truppen zu *verreiten*, » erklärte der Herzog .» — S. 89 : « Wir *verritten* von Rom, nicht zur Freude der Herrin in zahlreicher Gesellschaft, mit Leyva, der aus Neapel zurück ist. » — Jürg Jenatsch, S. 320 : « Er war nicht mehr auf dem Schlosse, sondern mit Herrn Rudolf nach Chur *verritten*. » — S. 348 : « Wir *verreiten* noch heute nach Davos. » — Hutten, S. 46 : Sprach's und *verritt*. » — Der Heilige, S 6 : « Alle Brüder, Probst und Kapitel, sind auf die Jagd *verritten*, mich Alten, wie Du siehst, ausgenommen. » — Engelberg, S. 32 :

« Hug konnte keine Frist erbitten,
Und als sie früh vor Tag *verritten*,
Stand ich am Tor im Morgentaue. »

verrollen (intr. = zu Ende rollen). [G.: drei Belege aus Bettina, Rückert, Gutzkow. — H. und P.: fehlt. — S. : neun Belege aus Arndt, Ebert, Gutzkow, Kosegarten]. Bei Meyer erscheint es einmal und zwar mit 'haben' als Hilfszeitwort, im « Heiligen », S. 64 : « Als die Donner *verrollt* hatten, und der Regen kaum noch durch das Laub der Eichen schlug, ... ».

verrühmen (= berühmt machen). Nov. I. 204: « Ihr seid ein *verrrühmter*, abfigürter Mann ». S. Lyons Ztschr. 14, S. 327.

versäumen (tr. = vernachlässigen). [G. : aus neuerer Zeit nur vereinzelt aus Freytag und Heyse belegt, aber mehr für den rein zeitlichen Sinn. — H., P. und S.: keine neueren Belege; nur die Wendungen erwähnt : « die Zeit, eine Stunde, Gelegenheit v. » usw.]. - Im « Heiligen Feuer » singt Meyer (Ged., S. 4) :

« Wenn sie [die Vestalin] schlummerte, wenn sie entschliefe.
Wenn ersturbe die *versaumte* Glut,
Eingesargt in Gruft und Grabestiefe
Wurde sie, wo Staub und Moder ruht ».

Und im « Schwarzen Prinzen » (Ged. S. 310):

Frankreichs armer König traumt
Viel schwer, dass er den Wein *versaumt*. »

verschatten (= beschatten). Nov. II. 21 : « Er schlug eine mit Gras bewachsene *verschattete* Gasse ein ». — 45 : « Hier machte der Erzähler eine Pause und *verschattete* Stirn und Augen mit der Hand ». Vgl. Lyons Ztschr. 14. S. 327 f.

Ein dritter und ein vierter Beleg finden sich in den Gedichten : S. 226 (Die sterbende Meduse) :

> « Medusen träumt, dass einen Kranz sie winde,
> Der Menschen schöner Liebling, der sie war,
> Bevor die Stirn der Göttin Angebinde
> *Verschattet* ihr mit wirrem Schlangenhaar. »

Und S. 393 (Die Rose von Newport) :

> « Unter den frierenden Linden des Marktes
> Bettelt ein Kind mit *verschatteten* Augen,
> Bietet dem König ein dorrendes Röschen.

verschleudern (in der ursprünglichen, sinnlichen Bedeutung). [G. u. H. : nur ein Beleg aus Klopstock. — P. : fehlt. — S. : ein Platenscher neben dem Klopstockschen Beleg]. Im « Pescara » lässt Meyer diesen zu Sforza sagen (S. 209) : « Ich kenne die schwierige Lage der Hoheit und... ihre durch eine unglückliche Jugend erkrankte und entkräftete Seele. Sie bedarf vor allem der Stetigkeit In der Bahn des Kaisers wandelnd und verharrend, wird Sie von keiner Zeitwelle *verschleudert* werden. »

verschwätzen (= durch Schwatzen verzerren). Nov. II. 3 : « Ein Mensch mit einem schlaffen, *verschwätzten* und vernaschten Maule ». (S. Lyons Ztschr. 14. S. 238. [G. belegt jetzt « verschwatzt » = geschwätzig, aber nicht aus neuerer Zeit].

versenden (= aussenden, von Personen). [G. : die jüngsten Belege sind aus Gessner und Hagedorn. — H. : nur der Hagedornsche Beleg und dazu der neuere Gebrauch « Truppen v. » — P. : fehlt. — S. : Belege aus Gessner, Hagedorn, Goethe und Wieland, und aus Schiller für « Truppenversendung »]. Im « Pescara » heisst es S. 86 : « Ich *versendete* Leyva gleich nach Neapel, um vom Vizekönig Truppen für unseren Feldzug zu verlangen. »

versiechen (= dahinsiechen). Nov. II. 29 : « Ein Mönch, dessen Vater verarmt oder *versiecht* ». Vgl. Lyons Ztschr. 14. S. 238. [G.

bringt jetzt ausser dem Hinweis auf meine Veröffentlichung einen Beleg aus Goethe].

Für die folgenden Wörter kann das Grimmsche Wtb. nicht mehr herangezogen werden, weil die letzte Lieferung des 12. Bds. nur bis « versitzen » geht.

verspellen (= ganz spalten. [H., P. und S.: fehlt]. In dem Gedichte « König Etzels Schwert » heisst es bei Meyer (Ged. S. 261):

« Der Kaiser spricht zu Ritter Hug :
« Du hast für mich dein Schwert *verspellt*,
Des Eisens ist bei mir genug,
Geh', wähl dir eins, das dir gefällt ! » »

sich verstehen (= sich von selbst v.). Nov. II. 252 : « Das Uebrige *verstand sich* ». Vgl. Lyons Ztschr. 14. S. 238.

verstieben (= wie Staub verfliegen, zu Staub werden). [H. und P.: fehlt. — S. : neuere Belege nur aus Goethe, Streckfuss und wenigen anderen]. In Meyers Gedichten finden sich zwei schöne Belege : « Alte Schrift », S. 126 :

« Die den Blick ins Weite dort gerichtet,
Ihre Wanderstabe sind vernichtet,
Ihre leichten Mäntel sind *verstoben*,
Ihre Sprüche blieben aufgehoben. »

und « Das Strandkloster », S. 172 :

« Die Kutten, stark gewoben
Umhingen uns [die gespenstischen Mönche] in braunen Lappen lang.
Sie sind gemach *verstoben*,
Die Staubchen irren durch den Klostergang. »

sich verstimmen (= verstimmt werden). Nov. II. 120 : « Dieser vernahm es, und da die dunkle Antiope mäuschenstille blieb, *verstimmte er sich* ». Vgl. Lyons Ztschr. 14. S. 239.

verstöhnen. [H., P., S.: fehlt]. Im Sinne von « stöhnend verhallen, enden » erscheint dieses Zeitwort zweimal in Meyers Engelberg : S. 26 :

Und nimmt die Laute sie zur Hand,
Lässt mitten in den süssen Tönen
Sie wie an einer Felsenwand
Ihr Lied zerschmettern und *verstohnen*. »

Und S. 92 :

« Dort [in Italien] überströmt so voll das Leben,
Dass noch dem Tod ist Reiz gegeben.
Ihr möget in die Erde fallen,
Wenn, ungelebt, ihr hier *verstöhnt*,
Wir ruhn in lichten Säulenhallen,
Von einer heitern Kunst verschönt. »

verstören (= beunruhigen). [H., P. und S. : nur vereinzelte Belege aus neuerem Schrifttum für verschiedene Schillerungen der Bedeutung]. Meyer verwendet es einmal in der Angela Borgia, S. 138 : « Aber solange will ich noch leben und bleiben, bis wir den Dämon wieder gefesselt oder vernichtet haben, der in Kürze Italien *verstören* wird. »

verströmen (tr.). [H. : fünf Belege aus Uz, Hölty, Tieck und Geibel. — P. : fehlt. — S. : sieben (6 u. 1) Belege aus Stahr, Broxtermann, Uz, Kinkel, Herwegh, Roquette und Gries]. Bei Meyer heisst es im Jürg Jenatsch von Gustav Adolf : « Blut und Leben für die protestantische Sache *verströmend*, war er sicher, dass es in Segensbächen zurückrinne in sein kleines Vaterland. »

verstürmen (= stürmend zerwühlen). [H. und P. : fehlt. — S. : sieben Belege verschiedener Abschattung aus Boie, Voss, Uhland, Rückert (« verstürmtes Meer ») und Auerbach (« ein verstürmter Geist »)]. Bei Meyer steht es in dem Gedichte « Ueber einem Grabe» (Ged., S. 11/12) an der prächtigen Stelle :

« Durch die Brandung mit *verstürmten* Haaren
Seh' ich einen kühnen Schiffer fahren. »

versucht (= erprobt, erfahren). [H. : zwei Belege aus Simplicius und Körners Zriny (« Versuchte Helden sind's durch lange Zeit »). — P. : fehlt. — S. : sechs (1 u. 5) Belege aus Simplicius, Rollenhagen (« wohlversucht »), Opitz, Musäus, Schiller und Lewald (« wetterversucht »)]. Meyer hat das Wort im Pescara, S. 30 : « Er ist kleinlich und selbstsüchtig, ohne weiten Blick, ein ewiger Verschlepper und Zauderer, aber ein *versuchter* Kriegsmann. »

vertönen (= tönend verhallen). [H. und P. : fehlt. — S. : drei Belege aus Geibel, Freiligrath und Rudolphi]. Meyer verwendet das Wort in dem Gedichte « Die Gaukler » (Ged., S. 271/2) :

« Gemach *vertönt* der Hörner Schall. »

vertragen (= tragend verbreiten). [H.: nur die Wendungen « Zeitungen, Briefe v. » ohne Beleg. — P.: fehlt. — S.: drei Belege aus Westermann, Ausland, Gaudy]. Bei Meyer heisst es im Jürg Jenatsch, S. 83: « Sein Vater hatte ihn von Kindesbeinen an auf den See mitgenommen und ihn früh zum *Vertragen* der dem Schiffe für die Stadt anvertrauten Briefe und Pakete gebraucht. »

verweben (= webend verdecken, verschleiern). [H. und P.: fehlt. — S.: zwei Belege aus Iris (« hat die Spinne den Tempel verwebt ») und Nicolai (« mit Netzen verwebt es die Mündung »).] In dem Gedichte « Noch einmal » (Ged., S. 123) heisst es bei Meyer:

« Den eben noch schleiernde Nebel *verwebt*,
Der Himmel, er öffnet sich innig und lebt,
Wie ruhig der Aar in dem strahlenden schwebt! »

verwenden (= abwenden). [H.: drei Belege aus Simplicius, Lessing und Wieland; dazu: « er verwandte keinen Blick davon » und « unverwandt ». — P.: vier Belege aus Lessing, Klopstock und Goethe; dazu: « jetzt nur in negativen Sätzen: kein Auge, keinen Blick von jemand v. », und « unverwandt ». — S.: ähnlich wie bei H. und P., aber mit *Belegen* auch für das verneinte]. Im Jürg Jenatsch heisst es S. 331: « Waser konnte seinen Blick von der Erscheinung des Jugendfreundes nicht *verwenden*. »

verwitwen (= Witwe werden; nahe daran sein, Witwe zu werden). [H.: nur « verwitwet »: « Part. zu dem nicht gebräuchlichen verwitwen ». — P.: fehlt. — S.: ausser denen fürs Mittelwort nur *ein* Beleg für transitives aus Simrocks « Nibelungen »: « Eure schöne Tochter wollt ihr verwitwen allzufrüh »]. Bei Meyer im Pescara, S. 174: « Freilich ritten die beiden fast nur im Schritte, die *verwitwende* Victoria in tiefem Schweigen. »

verwogen. 1) = verwegen angelegt. [H., P., S.: keine Belege für diese Bedeutung]. In dem Gedichte « Der Rheinborn » (Ged., S. 108) heisst es:

« Ich klomm und klomm auf schroffen Stiegen,
Verwognen Pfaden, od und wild. »

2) Daneben erscheint « verwogen » einmal = verwegen in dem « Joch am Leman » (Ged., S. 241):

« Das Joch umstehn *verwogne* Kriegsgesellen. »

[H. : ein Beleg aus Schiller ; « jetzt nur noch in niedriger oder landschaftlicher Rede ». — P. : « zuweilen..., jetzt namentlich scherzhaft studentisch ». — S.: sieben (5 u. 2) Belege aus Houwald, Jacob, Lessing, Schiller, Schücking, Lindau und Rodenberg].

verzwergen (= zwergig werden, erscheinen). [H., P.: fehlt. — S.: drei Belege aus Fallmerayer, Jahn und Matthisson; auch zwei für « Verzwergung »]. In Meyers Engelberg heisst es, S. 89 :

« Ich baue Eure Kirche schlicht !
Ein Turmgewimmel würde klein,
Gezierte Spitzen abgeschmackt,
Wo schwebt zerrissen Felsgestein
In freier Wildheit aufgezackt ;
Die Kuppel gar, der Ebne Preis,
Von weiten Himmeln warm umblaut,
Verzwergt, wo ein Gewölb' aus Eis
Mit breiten Schultern niederschaut.
Das Schneegebirg, Herr Abt, mit Gunst,
Ist keine Stätte für die Kunst !

Bonn.

J. Ernst Wülfing.

Deux sections des Macgnimrada Conculainn

« *Exploits de Cûchulainn enfant* »

En 1905, M. le Dr Ernest Windisch, professeur à l'Université de Leipzig, a fait œuvre excellente en publiant la première édition de la composition épique irlandaise, intitulée *Tâin bô Cûalnge*. « Enlèvement [du taureau divin] et des vaches de Cooley », la plus ancienne épopée de l'Europe occidentale. Conservée de mémoire par la corporation des *filid*, c'est à dire des aédes d'Irlande, elle avait été pour la première fois mise par écrit au septième siècle de notre ère, cela grâce au zèle du chef de la corporation des *filid*. Elle se trouve dans un certain nombre de manuscrits dont le plus ancien, malheureusement fort incomplet, est le *Lebor na hUidre*, écrit vers l'an 1100. Le second en date, beaucoup plus complet, est postérieur d'un demi-siècle, c'est le livre de Leinster. M. Windisch a pris le livre de Leinster pour base de son édition. Nous ne pouvons que l'en approuver. Toutefois il y a, par exception, dans le *Lebor na hUidre* quelques passages qui font défaut dans le livre de Leinster et dans l'édition de M. Windisch. Ainsi le chapitre VII de M. Windisch, contenant le récit des exploits faits par le demi-dieu Cûchulainn aux âges de cinq, six et sept ans, comprend, dans le livre de Leinster et dans l'édition, trois sections seulement racontant chacune un exploit merveilleux du jeune héros; dans le *Lebor na hUidre*, la partie correspondant à ce chapitre nous offre, en sept sections, sept exploits de cet enfant prodige.

Dans la première section du chapitre VII, suivant les deux manuscrits, on voit le petit Cûchulainn, âgé de cinq ans, triompher de cent cinquante jeunes garçons qui jouaient ensemble à Emain Macha, capitale de l'Ulster. La seconde section du même chapitre, dans le livre de Leinster et dans l'édition, raconte comment Cûchulainn, âgé de six ans, tua le chien de guerre du forgeron Culann et pendant un an prit la place de cet animal, fut par conséquent en quelque sorte le chien de Culann, *Cû Chulainn*. Or, entre ces deux sections le *Lebor na hUidre* en intercale quatre qui deviennent les seconde, troisième, quatrième et cinquième. La cinquième,

racontant des faits qui seraient contemporains de la mystérieuse maladie de neuvaine des guerriers d'Ulster, doit de prime abord être éliminée, puisqu'à la date de cette maladie Cûchulainn avait dix-sept ans, tandis qu'à la date du dernier exploit de son enfance il n'en avait que sept.

La troisième section du chapitre VII dans le *Lebor na hUidre*, section où Cûchulainn tue cinquante enfants, est un mauvais résumé de la première section qui nous montre le petit garçon se mêlant aux jeux des enfants à Emain et terrassant cinquante d'entre eux ; c'est un double emploi à supprimer. Restent deux sections, la deuxième et la quatrième.

La deuxième section du chapitre VII dans le *Lebor na hUidre* peut être considérée comme une préface de la quatrième.

« Une fois » dit Fergus, « quand il était petit garçon, il resta toute la nuit jusqu'au matin sans dormir. Dis-moi » lui demanda Conchobar (1), « dis-moi pourquoi tu ne dors pas ». — « Je ne puis dormir », répondit Cûchulainn, « si je n'ai la tête à la même hauteur que les pieds ». Conchobar lui fit donner un pilier de pierre sous la tête et un autre sous les pieds. Et Cûchulainn eut lit à part entre les deux piliers. Une fois il vint un homme pour l'éveiller. Cûchulainn donna à cet homme un coup de poing sur le front ; il lui fit entrer le plat du front dans la cervelle, en même temps de son avant-bras il jeta sur terre son oreiller de pierre. Depuis, « dit Fergus » personne ne l'a plus réveillé, il se réveillait tout seul.

Voici, suivant le *Lebor na hUidre* le récit qui, dans l'édition, formerait la quatrième section du chapitre VII, si le texte du *Lebor na hUidre* y avait été admis. Le petit garçon y porte déjà le nom de Cûchulainn, par conséquent ce récit doit être placé chronologiquement après la seconde section de l'édition ; les faits imaginaires qu'il raconte seraient à peu près contemporains de ceux auxquels a été consacrée la troisième section de l'édition.

« Bataille entre Eogan fils de Durtacht et Conchobar (1) »

(Racontée par le célèbre guerrier Fergus.)

« Il y avait guerre entre les Ulates (2) et Eogan, fils de Durtacht. Les Ulates en partant laissent le petit garçon dormir.

---

(1) Roi d'Ulster.

(2) Habitants d'Ulster.

Conchobar, Cuscraid le Bègue et beaucoup d'autres guerriers restent blessés sur le champ de bataille. Leurs plaintes réveillent le petit garçon ; il s'étend sur son lit et la violence du mouvement est si forte qu'il brise les deux piliers placés l'un à sa tête l'autre à ses pieds. « Bricriu en fut témoin », dit Fergus. « Alors le petit garçon se lève. Je le rencontre à la porte du château. J'étais blessé ». — « Hélas ! Que dieu te conserve la vie, maître Fergus ! » dit le petit garçon. — « Où est », demandai-je, « où est en ce moment Conchobar ? » Puis le petit garçon part.

La nuit était sombre. Le petit garçon va sur le champ de bataille. Il aperçoit un homme qui n'avait plus que la moitié de la tête et qui sur son dos portait la moitié du corps d'un autre homme. « Viens à mon aide, ô Cûchulainn, » dit l'homme ainsi chargé. « J'ai été blessé et j'ai mis sur mon dos la moitié du corps de mon frère. Porte-le un moment pour moi ». — « Je ne le porterai pas », répondit le petit garçon. L'homme lance son fardeau à Cûchulainn ; Cûchulainn le lui rejette ; il y a lutte ; Cûchulainn est vaincu. [Cet homme et son fardeau étaient une apparition de Bodb, déesse de la guerre].

J'entendis la voix de Bodb qui venait des deux cadavres. Sous les pieds de ce fantôme, Cûchulainn semblait n'avoir plus l'étoffe d'un guerrier. Mais alors Cûchulainn se lève ; avec son bâton de jeu, il fait au fantôme un trou dans la tête, et tenant dans la main sa boule, il va devant lui à travers la plaine. « Mon maître Conchobar est-il dans ce champ de bataille ? » demande-t-il. Conchobar lui répond. Cûchulainn va à lui et le trouve dans un fossé, la terre élevée de chaque côté le cachait. « Pourquoi es-tu venu sur le champ de bataille? » demanda Conchobar, « tu y as trouvé une bien pénible surprise ». Cûchulainn tira Conchobar du fossé. Six hommes des plus forts d'Ulster et moi avec eux nous n'aurions pas plus élégamment fait sortir Conchobar du fossé. « Va devant nous à la maison », dit Conchobar ; « si l'on ne m'apportait pas à manger un cochon cuit, je serais sans vie. » — « J'irai te le chercher », répondit Cûchulainn. Il part ; au milieu de la forêt il voit un homme qui près d'un foyer tenait d'une main ses armes et de l'autre main faisait cuire le cochon [désiré par Conchobar]. Cet homme était fort effrayant. Cûchulainn l'attaque, lui coupe la tête et emporte cette tête avec le cochon. Conchobar

mange le cochon. « Allons à notre maison, « dit-il. Ils rencontrent Cuscraid, fils de Conchobar. Cuscraid avait de graves blessures. Cûchulainn le prit sur son dos, puis tous les trois allèrent à Emain Macha ».

Le demi-dieu Cûchulainn, fils du dieu Lug et d'une femme, devait alors avoir environ six ans.

H. d'Arbois de Jubainville.

La Formation du Táin bó Cúalnge

1. Pourquoi l'épopée irlandaise traite d'un rapt de bêtes à cornes.

A la base de la plupart des littératures indo-européennes, on constate presque partout l'existence d'œuvres épiques ; ce sont les premiers tâtonnements littéraires des nations nouvelles, encore dans le premier feu de leur jeunesse et de leur naïveté.

Les épopées sont de natures diverses, suivant le caractère des peuples et le milieu où elles sont nées. Toutes procèdent du merveilleux, mais, suivant la part plus ou moins grande qui est faite à celui-ci, on peut les ranger en deux catégories : à la première, appartiennent celles qui mettent en œuvre principalement des souvenirs mythologiques ; c'est le cas pour le *Ramayana*, les *Eddas*, les *Niebelungen*, etc. ; à la seconde, celles qui ont pour base des événements historiques : dans ces dernières, les dieux jouent encore un rôle à côté des hommes, mais c'est un rôle purement épisodique. Ce sont les plus nombreuses.

L'*Iliade* et l'*Odyssée* ont été créées par les luttes qui éclatèrent entre les Grecs d'Asie Mineure et ceux du continent européen ; les nombreuses épopées françaises sont sorties des guerres intérieures et extérieures entreprises par la féodalité ; le *Cid* naquit de la lutte des petits états chrétiens de l'Espagne contre les Maures. Ainsi, les épopées historiques reflètent les préoccupations du moment des peuples qui les ont chantées ; elles en constituent l'histoire populaire spontanément idéalisée par la tradition.

En Irlande, l'épopée capitale, le *Táin bó Cúalnge*, ou Rapt des bêtes à cornes de Cooley, a pour objet une guerre pour la possession de bêtes à cornes. Pourquoi donc, alors que tant de sujets plus

nobles ont sollicité tant d'autres contrées, les bêtes à cornes ont-elles été le partage de l'« Ile verte » ?

C'est dans la situation économique du pays qu'il faut chercher les causes de cette curieuse particularité.

En Irlande, aux temps les plus anciens que l'histoire nous permette d'atteindre, les bêtes à cornes constituaient la principale source de richesse, servaient à évaluer les fortunes, et jouaient en réalité un rôle de grosse monnaie. Aussi, quand on saura que les bêtes à cornes dont il s'agit ici sont en l'espèce un taureau, et de plus, un taureau extraordinaire, le plus puissant de toute l'Irlande, le fameux Dond de Cúalnge, on comprendra que quatre des provinces de l'Irlande se soient coalisées contre la cinquième pour le lui enlever. Les événements qui s'en suivirent furent terribles, à en juger par l'impression qu'ils firent sur ces populations aux idées relativement primitives ; à en croire la légende, l'expédition aurait coûté la vie à des milliers d'hommes, et tout cela en vain, puisque le poème se termine par la mort du célèbre Dond de Cúalnge.... Mais, un court exposé de la matière fera mieux comprendre que tous les commentaires la nature et l'importance du sujet.

2. Analyse de l'épopée.

Un soir, la reine de Connacht, Medb, et son mari, Ailill eurent une discussion à propos de leurs biens ; chacun d'eux — il faut savoir qu'ils étaient mariés sous le régime de la séparation des biens —, chacun d'eux prétendait être plus riche que son conjoint. Comparaison faite de leurs fortunes, il se trouva qu'Ailill l'emportait d'un taureau.

La reine, dépitée, ayant appris qu'un chef de l'Ulster en possédait un célèbre dans tout le pays, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander de le lui prêter pour un an ; par suite de l'outrecuidance de ses envoyés, sa requête fut repoussée avec dédain. Résolue à s'emparer de force de l'animal convoité, Medb réunit ses armées, invite le Leinster ainsi que les deux provinces de Munster à se joindre à elle pour attaquer l'Ulster, et se met en mouvement.

La marche des alliés est décrite avec précision ; une cinquantaine de localités par où ils passèrent sont énumérées ; au prix de

grandes difficultés, ils arrivèrent aux frontières de l'Ulster, après avoir traversé les plaines boisées des environs de Kells où l'armée souffrit tout particulièrement de la neige.

Alors, le grand héros de l'Ulster, Cuchulin, sans se montrer, commença à harceler les envahisseurs ; il grava une formule ogamique sur un tronc d'arbre, y fixa les têtes de trois guerriers qu'il avait tués, et plaça le trophée sur la route de l'armée. Cette nuit-là, Ailill et Medb se firent donner des détails sur leur terrible adversaire par les proscrits de l'Ulster qui se trouvaient parmi leur suite. Tour à tour, Fergus, Cormac Conlingeas, et Fiacha racontent la vie et les exploits du jeune Cuchulin. Ces récits forment une longue digression qui occupe environ un sixième de l'œuvre toute entière, mais ils sont loin de constituer la partie la moins intéressante du *Táin*.

Cuchulin était seul ; Medb, pour envahir l'Ulster, avait profité du moment où le roi et les guerriers ennemis étaient sous le coup d'une mystérieuse maladie périodique qui les rendait faibles comme des femmes et incapables de porter les armes. Le mal leur était envoyé à époques fixes comme châtiment par la déesse Macha qui, alors qu'elle était enceinte, avait été obligée par les guerriers de l'Ulster à lutter de vitesse avec les chevaux du roi.

Cuchulin suivait l'armée sans se montrer, mais, chaque nuit, il tuait cent hommes à l'aide de sa fronde. Medb, pour mettre fin à ce carnage, lui demanda une entrevue ; n'ayant pu l'acheter, elle conclut avec lui un traité, d'après lequel l'armée resterait dans son camp, et chaque jour un des champions des envahisseurs se mesurerait avec Cuchulin.

Un grand nombre de combats singuliers ont lieu ; Cuchulin triomphe successivement de tous les adversaires qui lui sont opposés ; pendant sa lutte avec l'un de ceux-ci, le grand Lóch, la déesse de la guerre, la Mór-rígu, vient attaquer le héros de l'Ulster ; mais, de même que dans l'*Iliade*, Diomède blesse de sa lance la déesse Cypris, ici Cuchulin crève un œil à son adversaire surnaturelle.

A la suite de cette affaire, Medb rompit le traité en envoyant six hommes à la fois contre Cuchulin qui était à bout de forces. Il en triompha, mais, au sortir de cette lutte, poussé par le désespoir et affaibli par ses blessures, la fatigue et les veilles, il monta sur son char pour se précipiter seul au milieu des ennemis. Il aurait infailliblement succombé, si à ce moment un personnage

surnaturel, visible de lui seul dans la plaine, n'eût fait tomber sur lui un sommeil qui dura trois jours et trois nuits.

A son réveil, en proie à une rage et à une fureur nouvelles, il fit un carnage effroyable des ennemis. Il tua entre autres, avec l'aide de son compatriote Fiachra qui était accouru à son secours, le druide Cailitin et ses vingt fils. C'est alors que Medb lui opposa son ami Ferdiad, un des proscrits de l'Ulster. Le combat fut long et terrible ; il dura plusieurs jours. Cuchulin ne l'emporta qu'au prix des plus grands efforts, et encore était-il tout couvert de blessures. Après sa victoire, les fils de Géadh le transportèrent à Muirthemne et le plongèrent dans des eaux salutaires qui guérirent ses plaies.

Alors, tandis qu'à la suite de tragiques événements, Findabair, la fille de Medb et d'Ailill, mourait au milieu du camp des alliés, les guerriers de l'Ulster se rassemblaient dans les plaines de Meath. Medb envoie Mac Roth reconnaître l'ennemi, et l'espion vient faire un long rapport circonstancié qui rappelle le catalogue des vaisseaux de l'*Iliade*. Il décrit au roi et à la reine les différentes troupes qui se concentrent, et Fergus les identifie une à une d'après la description. Alors éclate la bataille, furieuse, désordonnée ; des prodiges de valeur sont faits de part et d'autre ; après être restée longtemps indécise, grâce à l'inaction de Fergus, la victoire se décide pour les guerriers de l'Ulster ; Medb ne doit la vie qu'à la générosité de Cuchulin ; l'armée des alliés bat en retraite : mais Medb a réalisé son dessein : pendant l'action, le fameux Dond de Cúalnge a été conduit à Cruachan.

L'épopée semble terminée ; mais un dernier épisode la clôt ; arrivé à Cruachan, le Dond, apercevant le taureau d'Ailill, fond sur lui. Durant toute la journée, sous les yeux de l'armée, les deux animaux se battirent avec acharnement sans parvenir à triompher l'un de l'autre. Pendant la nuit, ils traversèrent une grande partie de l'Irlande sans cesser de lutter ; au jour, le Dond était vainqueur, et se dirigeait vers Cualnge avec les restes de son ennemi sur les épaules.

Arrivé chez lui, il s'adossa à une colline, et, en poussant un formidable mugissement de gloire et d'orgueil, il mourut : le cœur lui avait éclaté dans la poitrine, et des flots de sang s'échappaient en torrent de sa bouche et de ses naseaux.

3. Forme de l'épopée.

La manière dont cette copieuse matière épique est mise en œuvre, est bien caractéristique : elle n'est point, comme c'est le cas dans la plupart des épopées, étroitement contenue par des mesures métriques ; au contraire, elle s'épanouit en pleine liberté ; c'est un mélange de prose et de vers.

Le récit des événements se déroule d'ordinaire dans une prose conventionnelle, abondante en clichés et en expressions stéréotypées ; dans ces récits, s'enchâssent des morceaux en vers : ce sont des dialogues, des chants de triomphe ou de deuil.

La vieille littérature française contient une pièce dont le procédé de composition paraît à première vue pouvoir être comparé à celui de l'épopée irlandaise. C'est la chante-fable *Aucassin et Nicolete*. Mais en réalité, on y passe de la prose aux vers sans autres motifs que le bon plaisir du poète, tandis que dans les récits épiques irlandais, la prose développe la suite des événements, les vers sont réservés aux morceaux lyriques.

4. Composition de l'épopée d'après la tradition.

Les Irlandais semblent s'être préoccupés très tôt de la manière dont fut créé le *Táin bó Cúalnge*. La plus ancienne tradition est rapportée dans le *Livre de Leinster* sous le titre : *Do fallsigud Tána bó Cúalnge*, De la publication du Rapt des bêtes à cornes de Cooley.

Senchân Torpeist, qui, du temps du roi Gûaire Aidne de Connacht, mort en 659 après J.-C., était poète suprême de l'Irlande, fit venir tous les poètes de l'île pour leur demander si l'un d'eux pouvait lui réciter le *Táin* par cœur. Aucun ne se trouvait dans ces conditions ; ils n'en connaissaient que des fragments. Il les pria donc de se rendre au pays d'Armorique, pour y rechercher le *Táin* qu'un savant y avait emporté. Alors Emine, petit-fils de Ninene, et Muirgein, fils de Senchán, partirent vers l'est.

Muirgein se rendit à Enloch en Connacht, au tombeau de Fergus Mac Roig, un des principaux acteurs du *Táin*, et l'invoqua par une prière magique aujourd'hui incompréhensible. Aussitôt, un épais nuage l'enveloppa, si bien qu'il perdit ses gens de vue pendant trois jours et trois nuits. Fergus se dressa devant lui, vêtu d'un manteau vert, et lui raconta le poème d'un bout à l'autre.

Une autre légende est donnée dans le *Livre de Lismore ;* elle est intitulée *Imtheacht na tromdhaimhe*, La tournée de l'onéreuse troupe, et rapporte les choses différemment.

Après la mort de Dallán Forgaill, Senchán Torpeist avait été promu au grade de poète suprême par tous les poètes d'Irlande ; avant de se séparer, il leur proposa de faire visite à la cour du roi de Connacht Guaire, bien connu par sa générosité. Senchán arriva avec une suite de plus de six cents personnes, hommes et femmes, et fut convenablement reçu. Mais bientôt cette troupe devint à charge au roi : les poètes, et particulièrement les femmes, formulaient les vœux les plus bizarres que Guaire était tenu de satisfaire de peur d'être l'objet d'une satire, chose très redoutée. Il demanda conseil à son frère Marbán qui engagea une discussion avec les poètes, et exigea qu'ils lui récitassent le *Táin bó Cúalnge.* Comme personne ne se trouvait en état de le faire, il leur imposa le *guess*, l'obligation magique, de ne pas passer plus de deux nuits dans la même maison, et d'être privés de leurs facultés poétiques aussi longtemps qu'ils ne connaîtraient pas cette pièce. Après de vaines recherches, Senchán demanda conseil à S[t] Caillin, son frère. Celui-ci l'engagea à s'informer auprès de Marbán lui-même quel était l'homme capable de lui enseigner le *Táin.* Celui-ci déclara que pas un vivant ne le pourrait, et que seul d'entre les morts Fergus Mac Roig eût été en état de le faire. Alors Caillin fit venir S[t] Columcille, Ciaran de Clonmacnois, Ciaran de Saigir, Finden de Clonard et les deux Brandan, qui étaient alors les principaux saints de l'Irlande. Ils se rendirent au tombeau de Fergus, jeûnèrent et prièrent pendant trois jours, et Fergus, sortant de son tombeau, leur raconta le *Táin* que Ciaran de Clonmacnois transcrivit in extenso au fur et à mesure qu'il parlait. Puis, Fergus rentra au tombeau.

Les saints, Senchán et sa suite se rendirent alors auprès de Marbán et lui récitèrent le *Táin.* Celui-ci se déclara satisfait ; les poètes rentrèrent en possession de leurs facultés ; une grande fête qui dura toute une semaine fut donnée en leur honneur, puis la troupe se dispersa, après que Senchán eut promis devant les saints que les poètes ne se réuniraient plus jamais en troupe aussi onéreuse pour ceux qui devaient l'héberger.

Quand on confronte ces deux légendes, on constate que la première nous vient directement de l'époque païenne, et que la

seconde est une forme christianisée de la première. L'incantation magique est remplacée par le jeûne et les prières des saints. Mais, de l'examen des deux traditions, un fait semble ressortir : la réunion des membres épars du *Táin* serait l'œuvre de SENCHAN TORPEIST, poète du milieu du VII^e^ siècle de notre ère, qui, pour donner plus d'autorité à son œuvre, l'aurait attribuée à Fergus Mac Roig, le héros du *Táin* le mieux en état d'en raconter l'histoire, grâce à ses relations avec les deux partis.

5. La tradition épique après Senchan Torpeist.

Si Senchán Torpeist, selon toute apparence, groupa en un poème les diverses pièces relatives au *Táin bó Cúalnge*, il ne fit pas œuvre définitive : l'épopée nous est parvenue en trois recensions qui diffèrent entre elles non seulement par le nombre des épisodes, mais encore par la rédaction de ceux-ci mêmes.

La plus ancienne recension malheureusement incomplète, est contenue dans le *Leabhar na hUidri*, manuscrit du XII^e^ siècle. C'est elle qui fournit le plus grand nombre d'anciens poèmes ; elle renferme également des épisodes qui manquent ailleurs.

La seconde est celle du *Livre de Leinster*, XIV^e^ siècle. Le copiste en a rajeuni la langue, et supprimé les poèmes les plus obscurs.

Un fragment d'une troisième version est conservé dans deux manuscrits, l'un de Dublin, l'autre du Musée britannique.

Il est à remarquer que, plus les manuscrits sont récents, plus l'épopée dépouille son caractère archaïque ; à partir du XIV^e^ siècle, les scribes cessent d'être des savants. Les plus anciens traitaient très librement les textes qu'ils copiaient, ainsi que nous l'apprennent certains témoignages. Ainsi, le copiste du *Livre de Leinster*, parvenu à la fin de sa tâche, s'écrie : « Béni soit celui qui respectera le *Táin*, qui le racontera de cette manière, et ne lui donnera pas une autre forme. »

Bien que la fermentation épique fût terminée lorsque Senchán constitua le *Táin*, les scribes qui possédaient des connaissances poétiques prirent de grandes libertés avec le texte : ils combinèrent divers récits, introduisirent des poèmes de leur cru, amplifièrent la prose. Plus tard, quand tout leur bagage se réduisit à une connaissance pratique de l'irlandais contemporain, ils se

bornèrent à rajeunir la langue de la prose, quittes à faire des contre-sens; ils laissèrent tomber les poèmes auxquels ils ne comprenaient plus rien, et ils corrompirent ceux qu'ils entreprirent de transcrire.

On peut déduire de ces faits deux conclusions :

1° comme la prose est une matière qui évolue aisément et qui a été soumise au caprice des scribes, il est impossible de déterminer à quelle époque elle remonte ;

2° si l'on veut arriver à établir de quelle manière l'épopée a été formée, c'est sur les poèmes qu'il faudra tabler, puisqu'ils en constituent la partie la plus ancienne.

6. Les poèmes enchâssés dans le Táin.

Tous les poèmes contenus dans le *Táin* sont loin d'appartenir à la même époque ; il en est dont la langue est relativement récente ; en général, ils sont écrits en moyen-irlandais.

Cependant, ils peuvent se ranger en deux grandes catégories d'après la métrique qui les régit.

On est aujourd'hui d'accord pour reconnaître que la plupart des mètres lyriques irlandais ont été empruntés à la prosodie latine, et particulièrement à la prosodie ecclésiastique.

La plupart des morceaux lyriques que renferme l'épopée sont réglés par cette prosodie. Ils ne sont donc pas bien anciens et ne remontent guère au delà du XI[e] siècle. La langue ne permet d'ailleurs pas de leur attribuer une origine antérieure.

Mais, il en existe un petit nombre d'autres dont la métrique n'a pas encore été étudiée, qui n'appartiennent pas au système de versification emprunté au latin. Ils se rencontrent principalement dans la version du *Leabhar na hUidri*.

Tantôt ce sont des vers très courts unis par la rime ou l'allitération :

Mna brataitir,	On enlève les femmes,
Éti agaitir,	On emmène les troupeaux,
Fir gonaitir !	On blesse les hommes !
Ciche brata,	Qui les enlève ?
Ciche aig,	Qui les emmène ?
Ciche goin,	Qui les blesse ?

Ce genre de métrique se retrouve dans le *Senchus Mór*, le plus ancien traité juridique de l'Irlande, dont l'origine remonte à l'époque païenne.

Une seconde série de poèmes est composée de vers dont le nombre de syllabes est fixe, et qui paraissent rythmés par un certain nombre d'accents toniques.

Artung-sa déu	J'en jure par les dieux,
Firfassa ard chles,	j'accomplirai un grand tour de force,
Ar bélaib eirred	devant des combattants sur char,
Hi cocill chumucc.	en une étroite réserve.
For echaib sengaib	Sur des chevaux élancés,
Co cungaib argit	avec des jougs d'argent,
Co n-drochaib órdaib	avec des roues d'or,
For buada bertair.	on est emporté à la victoire.
Cichis ar chennaib	Tu as pleuré sur la tête
Rig a conicim.	des rois que je dompte.
Toberat búaid	La victoire m'est accordée
Arau scindairecht.	Pour mon adresse à sauter.

Il semble que ce poème obscur, peut-être corrompu par endroits, soit composé de vers de cinq syllabes accentués sur la deuxième et la quatrième.

Quoi qu'il en soit, telles sont les formes dont sont revêtues les parties les plus anciennes de l'épopée, et ce sont des formes vraiment irlandaises. De plus, ces parties présentent un caractère nettement païen. C'est pourquoi M. Windisch admet qu'elles nous donnent une idée de ce que le *Táin* a pu être à l'origine. Il faudra donc examiner s'il est possible d'établir un rapport entre ces poèmes et ce que nous savons de la poésie en Irlande dans le haut moyen âge.

7. La naissance du Táin bó Cúalnge.

L'Irlande ancienne a connu deux ordres de poètes : les poètes officiels, c'est-à-dire qui avaient reçu un enseignement réglé par les lois, les *files*, et les poètes spontanés, les *bardes*. Ces derniers étaient peu considérés et sans influence.

Il n'en était pas de même des *files* : ils formaient une véritable caste protégée par des lois formelles et dotée de privilèges importants.

Les *files* étaient formés par les écoles laïques ; le programme des cours était très chargé. Ce programme nous a été conservé dans le *Livre des Ollams*. La durée de l'éducation y était de douze ans. Voici un tableau qui indique les années d'études, le nom porté par l'étudiant et le nombre d'« histoires » que celui-ci devait connaitre. Les « histoires », c'est-à-dire les récits épiques, formaient la matière principale qu'il s'agissait de s'assimiler.

Après deux ans,	*fochluc*,	trente histoires,
après trois ans,	*mac fuirmid*,	quarante histoires,
après quatre ans,	*dos*,	cinquante histoires,
après cinq ans,	*cana*,	soixante histoires,
après six ans,	*cli*,	soixante-dix ou quatre-vingts hist.,
après neuf ans,	*ansruth*,	cent soixante-quinze histoires,
après douze ans,	*ollam, éces, file*,	les trois cent cinquante histoires qui

composaient le répertoire littéraire irlandais.

La position sociale des poètes en Irlande constitue un des traits les plus curieux du terroir. Elle tire son origine, d'abord du respect pour la science qu'avait l'Irlandais, et particulièrement l'Irlandais des classes élevées, et ensuite, du plaisir qu'éprouvait ce peuple à entendre chanter son passé.

Les *Vieilles lois* règlent d'une façon précise tout ce qui concerne les poètes.

Ainsi, ils ont l'obligation de voyager à époques déterminées à travers le pays, pour faire visite aux chefs en compagnie d'une suite en rapport avec leur rang. L'*ollam* était accompagné de vingt-quatre personnes, l'*ansruth* de douze, le *dos* de quatre, etc.

Les chefs doivent au poète et à sa suite règlementaire l'hospitalité gratuite et des présents ; par contre, le poète est obligé de composer et de réciter à son arrivée une pièce en l'honneur de celui auquel il vient faire visite.

Ces coutumes singulières étaient réellement en vigueur, car elles se trouvent mentionnées dans des documents irlandais de toute espèce. Elles existaient depuis l'époque la plus reculée.

On conçoit qu'avec une organisation littéraire semblable, la poésie irlandaise se soit sans cesse renouvelée.

Tous ces poètes étaient des conteurs ; tous devaient posséder les mêmes histoires; leur originalité ne se faisait jour que dans les poésies de courte inspiration dont ils les émaillaient. Aussi,

maintenant il est loisible, je pense, de soulever un coin du voile qui couvre les origines du *Táin bó Cúalnge*.

Pendant des siècles, sans doute, — car les événements qui ont donné lieu au *Táin* semblent s'être passés au premier siècle de notre ère — pendant des siècles, on traita séparément des épisodes du *Táin*, et les récits auxquels ils donnaient lieu ne se transmettaient pas sous une forme déterminée : seule, la matière faisait l'objet de la tradition.

Il y eut des épisodes qui connurent une vogue toute spéciale, tel le combat de Ferdiad et de Cuchulin : celui-là a été traité avec un soin et une ampleur témoignant de l'intérêt qu'il a inspiré. D'autres sont restés secs et courts, parce qu'ils tenaient beaucoup moins à cœur aux poètes et aux auditeurs.

D'autre part, au cours des temps, certaines données primitives durent être élargies pour permettre d'introduire dans leur cadre tous les événements que l'imagination des *files* désirait y faire pénétrer.

Par exemple, dans la conception primitive, la maladie qui rend les guerriers de l'Ulster incapables de porter les armes, devait durer une neuvaine, c'est-à-dire neuf périodes de douze heures, soit cinq jours et quatre nuits ou cinq nuits et quatre jours ; pendant ce temps, le jeune Cuchulin tenait seul l'armée des alliés en respect. Or, ainsi que l'a fait ressortir M. H. d'Arbois de Jubainville, peu à peu, le nombre des exploits qu'on lui prêta pendant ce court espace de temps devint si considérable, qu'on dut amplifier la neuvaine dans des proportions extraordinaires : on oublia son nom et elle dura trois mois entiers.

Il se forma une langue épique, une langue artificielle, qui se modifia légèrement avec le temps, mais prit une allure de stéréotype ; puis vint Senchán Torpeist qui concentra les produits du labeur de centaines de *files* en une seule épopée. Après lui, le travail continua quelque temps encore, mais le cadre était créé : les modifications ne furent plus bien profondes. Ainsi s'explique la coexistence dans une même œuvre de morceaux d'âge et d'art si divers.

Le *Táin bó Cúalnge* est donc le produit de la collaboration inconsciente de multiples générations de *files*. Il diffère d'œuvres épiques telles que l'*Iliade* et l'*Odyssée* en ce qu'il n'a pas revêtu tout entier une forme métrique une et stricte.

Le fait n'aurait pu se produire, même si le travail d'élaboration avait encore duré des siècles : grand conteur, l'Irlandais comme tous les Celtes est un poète d'envolée médiocre ; son talent est exclusivement lyrique ; il est impuissant, dès qu'il s'agit de produire une œuvre poétique de longue haleine et d'inspiration soutenue.

Le *Táin bó Cúalnge* est l'œuvre d'une corporation d'artistes incapables de donner à leur création une forme définitive.

Victor Tourneur.

Charles Borromée Houry,

orientaliste luxembourgeois

Si, bien souvent, on rencontre des Luxembourgeois quand il s'agit d'entreprises nouvelles ou de hardies initiatives, il ne faut pas s'en étonner ni croire que ce fait soit dû au hasard. C'est que, intelligents, travailleurs acharnés et bien armés d'ailleurs par leur double culture française et allemande, animés de la louable ambition de se faire dans le monde une position que ne pourrait pas leur donner leur petite patrie, ils ne craignent pas, risquant tout, de s'engager dans des voies encore inexplorées. Ainsi pour l'étude des langues orientales en Belgique. Rappelons d'abord l'exemple le plus glorieux : en 1517, Jérôme Busleiden d'Arlon fonde par testament le Collège des Trois Langues à Louvain, créant ainsi un centre pour les études nouvelles et donnant un exemple, que François Ier suivit quelques années après, en établissant en 1530 le Collège de France. Plus tard, c'est Étienne Heuschling, qui, chargé du cours d'hébreu à Louvain, en 1817, innove en introduisant au programme le syriaque, le chaldéen et l'arabe, qu'il avait appris à Rome. Puis Burggraff fonde en 1837 le premier enseignement régulier et durable de l'arabe en Belgique. Parmi ces précurseurs luxembourgeois, il faut ranger Houry; ne fût-ce qu'à ce titre, son nom mérite d'être sauvé de l'oubli.

Charles Borromée Houry, fils de Louis Houry et de Marguerite Feyrisen, est né en 1799 à Rettigny, où son père remplissait les fonctions de notaire. Sur ses années d'enfance et ses premières études, sa famille n'a pas conservé de souvenirs. Mais nous voyons qu'il s'inscrit à la Faculté de philosophie de Liège le 9 mars et le 22 octobre 1822, puis, en 1823, à la Faculté de droit. Bien qu'il

n'ait pas poussé plus loin ses études universitaires, déjà en 1825, il commence sa carrière littéraire en publiant chez Rongier à Liège un *Essai sur la logique* [1] ; ce n'est qu'une première partie, comme le dit l'auteur ; en réalité, une introduction psychologique à la logique proprement dite, fortement influencée par Denzinger et, d'ailleurs, sans grande originalité.

Puis il entre dans l'enseignement. A-t-il été professeur à Virton, comme le rapporte une tradition de famille ? Impossible de le dire. Mais, d'après une lettre reproduite dans l'une de ses brochures [2], il est, en novembre 1827, professeur de rhétorique et directeur des études au Collège de Soignies. En 1828, il publie encore un livre dans cette ville ; en 1829, d'après le titre de la brochure citée tantôt, il se donne la qualité de professeur de philosophie à Bruxelles.

Dès ses débuts donc, nous le voyons s'engager dans cette double carrière de publiciste et de professeur, qu'il n'a pas cessé de parcourir jusqu'à sa mort.

L'année où il publia sa *Logique*, il fit paraître encore, également chez Rongier à Liège, des *Lettres sur le Collège philosophique* [3]. Il réédite en 1826, à Liège, le poème de Guidi, *La France au Parlement* [4]. De 1826 à 1827, il collabore à la *Feuille villageoise*, qui s'était donné pour mission d'initier les habitants de la campagne aux progrès et aux découvertes de nature à améliorer leurs conditions d'existence. Dans le même but, il publie en 1828 à Soignies *Le village de Valdoré, imité de l'allemand* ; c'est, évidemment, la traduction de l'ouvrage de Zschokke, *Das Dorf der Goldmacher*, qui, à cette époque déjà, préconisait la coopération. Cette traduction eut un succès considérable. En 1829 paraît à Bruxelles *Du droit des gouvernemens sur l'instruction publique et du monopole de l'enseignement dans les Pays-Bas* [5]. La même année : *Mémoire sur l'état des écoles en Belgique*, que nous avons cherché en vain dans nos bibliothèques belges. C'est à cette catégorie d'écrits qu'il convient de rattacher aussi une bro-

---

(1) Bibliothèque de l'Université.

(2) *Du droit des gouvernemens*, p. 49.

(3) Bibliothèque de l'Université.

(4) Bibl. Royale de Bruxelles.

(5) Bibl. de l'Université.

chure, qui a paru beaucoup plus tard : *Essai sur la question des rapports du gouvernement belge avec la société générale pour favoriser l'industrie par un membre de la représentation nationale*, Bruxelles, 1835 (1). On l'attribua alors au représentant Jadot, qui avait fourni les documents nécessaires ; de nos jours, la *Bibliographie nationale* (II, p. 118) dit que Gérard en est l'auteur. Mais Houry en revendique la paternité sur la couverture de l'un de ses écrits (2).

Comme preuves d'activité et de science, ces différents travaux devaient être cités ici ; toutefois, ils ne nous intéressent pas autant que ceux qui concernent ses travaux d'orientaliste. Car Houry n'a pas seulement connu les langues classiques et les langues modernes ; il savait l'arabe, le persan et le turc, ainsi que le grec de nos jours. Pour ces dernières langues, il a dû les apprendre du professeur Théologue. D'après un passage de l'*Émancipation* du 2 octobre 1844 et une notice du livre de Vanderkindere sur l'Université de Bruxelles (pp. 198 et LXIV), Théologue, Paléologue, né à Constantinople, ancien diplomate et officier de la grande armée impériale, vint s'établir à Bruxelles en 1831 et se mit à y faire gratuitement des cours de langues orientales et de grec ancien et moderne. Pendant deux années même (1834-1836), il fut chargé, en qualité de professeur extraordinaire de l'Université, des cours de grec moderne, de turc, d'arabe et de persan. « Mais, dit Vanderkindere (3), tous les membres du corps enseignant ne se pliaient pas volontiers aux règles d'une discipline un peu sévère; ils n'aimaient point qu'on leur reprochât leur irrégularité. M. Théologue, professeur de langues orientales, donna sa démission, après avoir échangé avec le conseil une correspondance assez acerbe et dans laquelle les torts étaient évidemment de son côté. »

Comme Houry a appris précisément les langues qu'enseignait Théologue (notamment le grec moderne), et qu'il n'y avait certainement pas à Bruxelles d'autre professeur pour ces branches, Houry a dû être son élève. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à faire des publications relatives à l'Orient. En octobre, plusieurs

---

(1) Bibl. de l'Université.

(2) *Plan de colonisation*, 1848.

(3) P. 29.

journaux de Bruxelles donnèrent de lui un petit mémoire, intitulé *De l'utilité des langues orientales relativement aux Européens*, qu'il avait adressé le 12 octobre aux administrateurs de l'Université libre (1).

Ce mémoire porte bon témoignage de ses connaissances spéciales. Il le qualifiait suffisamment pour le cours dont il fut chargé à l'Université libre, mais qui ne dura qu'une année. La *Liste manuscrite des Professeurs*, conservée aux archives de cet établissement, ne contient à ce sujet qu'une maigre information. La voici textuellement : « M. Houry (C. B.) : 21. X. 1836, est invité sur sa demande, à faire un cours de langues orientales. 13. VII. 1837, est remercié de ses services. Le cours est et demeure suspendu. »

Pourquoi ce cours, prescrit par la loi sous le titre d'Introduction à l'étude des langues orientales, fut-il supprimé? Probablement parce que, à cette époque, on ne comprenait pas encore chez nous l'utilité de l'étude de l'orient. Mais Houry ne semble pas s'être laissé décourager par l'inintelligence de ses contemporains. En 1839, il demande et obtient une subvention mensuelle du Ministre des Affaires Étrangères pour se perfectionner à l'École des langues orientales de Paris. Il doit y avoir fait bonne impression, puisque, en 1844 encore, les professeurs de cette école, « sur les sollicitations de M. Houry, ont adressé (à la Bibliothèque royale de Bruxelles) une collection de livres relatifs à leurs travaux habituels. M. le comte Jaubert et M. Sédillot ont surtout contribué à cette délicate largesse » (2).

C'est, d'ailleurs, à cette époque qu'Houry déploie la plus grande activité dans ses études orientales. En 1838, probablement pour obtenir la subvention rappelée plus haut, il avait montré à M. le Ministre de Theux le manuscrit d'une *grammaire turque*, formant un volume in-octavo de 300 à 400 pages, qu'il avait composée et qui semble perdue. On ne risque pas beaucoup de se tromper en rapportant à la même époque son *Dictionnaire de poche arabe-français et français-arabe à l'usage des voyageurs, des*

---

(1) Voir, par exemple *Le Libéral* du 15 octobre 1834. L'article est reproduit en partie dans le *Journal asiatique*, 1836, I, pp. 300-301.

(2) *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, V, p. 18.

négociants, des employés et de l'armée en Algérie ainsi que la traduction en prose des *poésies grecques modernes de Christopoulos.* Ces deux ouvrages sont restés inédits et les manuscrits ne semblent plus exister. Quant à la traduction du *Gulistan* de Sa'di, qui doit être de ce temps, il en a paru au moins un fragment dans le numéro du 9 mai 1843 de l'*Émancipation.*

Houry restait d'ailleurs en rapports suivis avec le gouvernement. C'est ainsi qu'un arrêté royal du 29 août 1840 lui allouait une subvention de 800 francs pour aller étudier les langues orientales dans le Levant et recueillir sur cette contrée les données propres à intéresser le commerce et l'industrie du pays. Le voyage ne put avoir lieu à cause des graves événements politiques dont l'Orient était alors le théâtre.

D'autre part, sans être attaché officiellement au département des affaires étrangères, Houry faisait, à son usage, de nombreuses traductions. Voici celles dont nous avons pu retrouver la trace : en 1835 ou 1836, un décret de Capo d'Istria sur les droits de douane et un tarif grec ; le firman par lequel le Sultan nomme M. Testa, négociant à Anvers, consul de la Sublime Porte en Belgique (*Émancipation* du 29 avril 1841) ; Hatti-Chérif de Ghul Hané (*Catalogue des accroissements de la Bibliothèque Royale,* 2e partie, 1843, p. 61) ; Traité d'Amiens de 1802 (p. 63) ; Traité conclu entre la France et l'Empire Ottoman en 1838 (p. 64) ; Traité entre la Belgique et la Tunisie, 1839 (p. 64) ; firman de Méhémet Ali (*Ibidem*, 5e partie, 1844, p. 118). Et il doit y en avoir eu d'autres encore.

En même temps, Houry continuait sa carrière de publiciste et s'efforçait notamment d'attirer l'attention de ses concitoyens sur l'intérêt qu'ils auraient à commercer en Orient. En 1840, il préconisait la constitution de la Syrie en État indépendant sous un prince chrétien et la réintégration de la chrétienté dans la possession de la Terre Sainte. (*De l'intervention européenne en Orient et de son influence sur la civilisation des Musulmans et sur la condition sociale des Chrétiens d'Asie.* Paris, 1840) (1). Nouvelle édition. 1842 (2). Avec l'appui pécuniaire du gouverne-

(1) Bibliothèque de l'Université de Louvain.

(2) Bibliothèque Royale.

ment, il publie ensuite : *La Syrie considérée sous le rapport commercial.* Paris, 1842 (1). Quoique distribuée aux Chambres de commerce, cette brochure ne semble pas avoir eu de résultat appréciable, à la différence d'une autre, qui, remise aux Chambres législatives de Belgique et de France, favorisa la conclusion d'un traité de commerce entre ces deux États. (*Études sur les relations commerciales entre la France et la Belgique.* Paris, 1844) (2).

C'est vraisemblablement aussi avec l'appui du gouvernement qu'Houry fit, dans l'Afrique du Nord (Algérie et oasis du Sahara) trois voyages, dont le dernier a eu lieu pendant l'hiver de 1848-1849. Ce fut, pour lui, l'occasion de nouveaux travaux. En voici les titres : *Du gouvernement des Arabes. Despotisme et tyrannie des chefs indigènes en Algérie.* Extrait de la *Semaine* des 8 et 27 mai 1849. Paris et Alger, 1849 (3). — *Coup d'œil sur l'état du commerce dans les États de l'Afrique septentrionale.* Arlon, 1850 (4). Cette brochure reproduit notamment un rapport au Ministre (janvier 1848) sur le commerce algérien ; des renseignements publiés dans le *Politique* du 31 décembre 1848 et un rapport au Ministre (1er juillet 1849) sur les marchés de Sahara.— *Du commerce dans les États barbaresques et dans l'Afrique centrale.* Bruxelles, 1852 (5). Outre les rapports de janvier 1848 et juillet 1849, le livre donne des renseignements sur le commerce du Soudan et sur ses caravanes, sur le Maroc, la Tunisie et la Tripolitaine.

Dans une brochure de la même époque (*Plan de colonisation des contrées incultes de la Belgique.* 1848) (6), l'auteur conseille aussi en passant aux Belges de s'établir en Algérie (7).

Quand éclata la guerre d'Orient, Houry fut adjoint à l'armée

(1) Bibl. communale de Liége.

(2) Bibliotheque Royale.

(3) Bibliothèque Royale.

(4) Bibliothèque Royale.

(5) Bibliotheque Royale et Bibliothèque de l'Université de Gand.

(6) Bibliotheque Royale.

(7) C'est également aux voyages d'Afrique qu'il faut rattacher la publication de deux brochures qu'il nous a été impossible de retrouver : *Le dessèchement des marais en Algérie.* — *Sur la colonisation de l'Algérie.*

française comme interprète; il fut ensuite nommé officier comptable chargé du service des vivres près de l'armée d'Orient, attaché à l'état-major. De 1854 à 1855, époque de son retour en France, il eut ainsi l'occasion de visiter Malte, Smyrne, Gallipoli, Constantinople, etc.

Ce voyage n'a donné lieu à aucune publication. Mais Houry fit encore deux autres travaux : l'un sur l'*Émigration belge et la Virginie* (vers 1856) ; l'autre, relatif aux droits des familles régnantes sur le mariage de leurs membres, qu'il écrivit en collaboration avec Palmerston, alors avocat au banc de la Reine, à propos de la mésalliance du prince de Capoue. (*Le Roi de Naples et le prince de Capoue.* Bruxelles, 1856.) (1).

Établi à Paris à son retour de la Turquie, Houry y poursuivait ses études, quand il entra en relation avec l'ambassadeur de Perse. Celui-ci, qui appréciait hautement sa science et qui fréquentait sa maison avec le personnel de la mission, le décida à accepter la place de professeur du prince héréditaire de Perse pour la langue française, la littérature et l'histoire, ainsi que celle de professeur à l'École Militaire de Téhéran. Mais il ne jouit pas longtemps de cette brillante position et de la haute faveur du Souverain de la Perse. Le 18 novembre 1858, il mourut au collège de Téhéran et fut enterré, aux frais du Shah, dans le cimetière arménien. C'est probablement alors que furent dispersés ses papiers, qui contenaient peut-être plus d'une œuvre inédite.

Jetant un coup d'œil d'ensemble sur cette vie si active et si agitée, sur ce labeur incessant, on se demandera si Houry laisse quelque œuvre considérable, digne de sa science étendue et profonde, de son esprit d'observation si clair et si exact. Et il faudra bien reconnaître que cette œuvre qu'il eût pu produire, il ne l'a pas produite. Tout se réduit à des brochures savantes et intéressantes, ayant, la plupart, pour but de pousser les Belges aux entreprises lointaines. Mais, ce but même, il ne l'a guère atteint. C'est qu'il venait trop tôt et n'a pu être ainsi qu'un précurseur. Or, il est un sort commun à tous ceux qui sont en avance sur leur

---

(1) Bibliothèque Royale.

temps et si la postérité doit leur conserver un souvenir reconnaissant, ce ne sera pas sans se rendre compte que leurs exhortations, au grand dommage de tous, n'ont pas été écoutées : *Vox clamantis in deserto...*

Victor Chauvin.

Les Manuscrits persans

de la Bibliothèque de l'Université de Liège

Jusqu'à présent, la bibliothèque de l'Université de Liège, si riche à d'autres égards, était très mal fournie de livres orientaux et complètement dépourvue de manuscrits orientaux. Un legs important vient de commencer à combler cette lacune. Parmi les nombreux ouvrages acquis à cette occasion figurent trois manuscrits persans, que je saisis cette occasion de faire connaître.

Le premier renferme le Divan, l'œuvre lyrique du fameux poète *Hâfiz*, le « rossignol de Chîrâz ». C'est, avec Saadî, l'auteur persan le plus connu en Occident, encore qu'il soit bien difficile au lecteur européen de goûter le charme et de pénétrer le sens de ces odes célèbres où, tour à tour, le chantre d'Iran célèbre l'amour mystique et profane, l'extase religieuse et l'anéantissement de l'ivresse, sans qu'on sache jamais où l'allégorie commence et où finit la réalité.

Quoi qu'il en soit, les manuscrits et les éditions orientales et européennes de Hâfiz pullulent, et un manuscrit tel que celui qui nous occupe ne peut avoir de valeur que par le soin apporté à son exécution matérielle. Or, à cet égard, il est réellement intéressant.

Il est écrit sur papier oriental, en belle écriture *taaliq*, et comprend 425 pages de 19 centimètres sur 11, renfermant chacune 13 *beït* (doubles vers). Chaque page est ornée d'un double encadrement où des fleurs sont finement tracées et peintes en vives couleurs sur fond or. Le commencement de chaque ode (*ghazal*) est signalé par deux dessins analogues à ceux des encadrements. Le titre et la première ode, qui remplissent les deux premières pages,

sont tracés sur fond blanc et or. Le texte en tient très peu de place et est entouré d'un dessin en arabesques bleus, noirs, rouges, oranges, mauves, etc., d'une fantaisie charmante.

Quatre grandes miniatures hors texte rehaussent encore la valeur de ce joli manuscrit. Le dessin est net, les couleurs ont ce brillant propre aux miniatures persanes, mais on n'y trouve pas l'exquise délicatesse, l'humour, le fini des détails qui caractérisent les peintures des grands maîtres persans.

Chose curieuse ! On a collé en frontispice un dessin *japonais*, excellent d'ailleurs, représentant un bonze ; la main d'un scribe persan a mis la suscription *Hazrat-i Khâdja Hâfiz*, « Son Excellence Maître Hâfiz. »

Le manuscrit a une belle couverture en cuir brun mordoré et repoussé.

Ce manuscrit n'est malheureusement pas daté. Il remonte certainement au XVIII[e] siècle, et est dans un état de conservation absolument parfaite.

Le second manuscrit renferme un texte moins connu, mais d'ailleurs médiocrement intéressant. C'est un roman en vers narrant les Amours mystiques du fameux sultan Ghaznévide *Mahmoûd* (967-1030) et d'*Ayâz*, son favori. Le sujet a été traité bien des fois dans la littérature persane, et il est difficile de savoir si ce manuscrit est analogue à ceux des bibliothèques d'Europe qui portent le même titre, sans le confronter avec eux. Il commence par un *tawhîd*, éloge de l'unité de Dieu, dont le début est comme suit:

Binâm-ach tchoûn miyârâyam dahânrâ,
Zabân ki lab khorad o lab zabânrâ...

« Quand je dispose ma bouche pour prononcer son nom, Ma langue entre en contact avec ma lèvre et ma lèvre avec ma langue. »

Après de longs chapitres consacrés aux louanges de Dieu et du Prophète, et au récit de l'ascension de Mahomet, vient un panégyrique du feu roi Abbâs, et une adresse à un autre châh, qui n'est malheureusement pas nommé. Si j'ai bien lu la date, il s'agit des châhs Abbâs I[er] le Grand (1585-1628) et Abbâs II (1641-1666).

Plusieurs chapitres sont consacrés à célébrer les mérites de Mîrzâ Habîbou-llâh le Sadr, et de Mîrzâ Mohammed Bâqir le Gendre [du Roi], le « sceau des *moudjtèhids* ». Enfin le poète Ni-

zâmî — le second des classiques persans — apparaît en songe au poète. Le récit proprement dit des amours de Mahmoûd et d'Ayâz ne commence qu'au fol. 25 B.

Ce manuscrit a 178 feuillets de 20 cent. sur 11, et chaque page renferme en moyenne 14 doubles vers (*beït*), soit en tout à peu près 500 vers. L'écriture est très élégante, et 10 grandes minitiatures hors texte, supérieures par la finesse à celles du divan de Hâfiz, ornent ce joli manuscrit. Les en-têtes des chapitres sont relevés de petits dessins d'une extrême délicatesse et d'une variété infinie, représentant des fleurs, des insectes, des oiseaux. Le manuscrit a malheureusement beaucoup souffert de l'humidité, et les premiers feuillets ont dû être collés à un cadre en papier de riz portant en filigrane la date de 1827. La couverture est récente, en cuir vert, ornée de dessins dorés, et la tranche est également dorée. Ce manuscrit provient du musée Cavalieri. Il porte le colophon suivant : *Bi-tàrîkhi chahri Djoumâdî al-oûlâ 106...* (le dernier chiffre est effacé) *'Abdou-s Salâm Chîrâzî dar baldayi Isfahân bi-itmâm rassânîd. Sahvrâ oumîdi 'afv ast*, ce qui veut dire : « En date du mois de Djoumâdî al-oûlà de l'an 106..., Abdou-s Salâm de Chîrâz a achevé ce travail dans la ville d'Ispahan. Il y a espoir de pardon pour les erreurs. »

Un certain 'Abdou-s Salâm de Chîrâz a écrit un commentaire du *Touhfatou-l'Irâqaïn* de Khâqânî en 1647. Or la date 1060 de l'Hégire correspond à 1649 de l'ère chrétienne. Peut-être est-ce le même personnage, qui aurait à la fois composé et écrit le poème que nous avons ici.

Le troisième manuscrit n'a aucune valeur au point de vue de l'exécution matérielle. Il n'est enjolivé d'aucune miniature ; il est tracé en une écriture *nestaaliq* assez médiocre et parfois pénible à déchiffrer. Il a été copié dans l'Hindoustan, on le voit aux deux points sous le *yâ* final et à d'autres indices.

Les premières pages, destinées à recevoir le titre, sont restées en blanc et j'ai eu grand' peine à identifier cet ouvrage. Il se compose de 184 feuillets de 24 centimètres sur 13 1/2. Sur le dernier, un ex-libris et la notice suivante : « *Dit boek werd genaamt Jouher gamsa, waarin te zien is hoedanig men zich zelve moet leeren kennen*, » c'est à dire : « Ce livre fut appelé Jouher Gamsa, dans lequel on peut voir comment on doit apprendre à se connaître

soi-même. » Cette notice, loin de m'aider dans mes recherches, m'a mis sur une fausse piste et m'a fait perdre beaucoup de temps. Je n'ai pas eu de peine à reconnaître dans *Jouher gamsa* une transcription maladroite de *Djauhar* ou *Djawâhiri khamsa*. J'ai fini par découvrir dans le Dictionary of Islam de Hughes, s. v. *Da'wah*, que le *Djawâhirou-l Khamsa* est l'ouvrage le plus répandu, dans l'Inde musulmane, pour pratiquer le *da 'wah*, le seule mode d'incantation admise par l'orthodoxie. Cet ouvrage ne peut avoir rien de commun avec le manuscrit qui nous occupe.

J'ai copié et traduit une bonne partie de ce dernier, et j'ai fini par trouver le nom de l'auteur et le titre.

L'auteur est le fameux *Nakhchèbî*, c'est-à-dire Ziyâ ed Dîn de Nakhcheb, ancien nom de Qarchî, dans la Transoxiane. Nakhchèbi, qui mourut en 751 de l'Hégire (1350 de notre ère), fut un des plus grands classiques persans, et contemporain de la vieillesse de Saadî et de la jeunesse de Hâfiz.

Son principal ouvrage est le *Toûtî Nâmè* ou Livre du Perroquet, un charmant recueil de contes d'origine hindoue, qui a eu la même fortune que le fameux Kalîla et Dimna, et a été traduit dans toutes les langues de l'Asie et de l'Europe, sous le titre de Syntipas, de « Le Romans des Sept Sages », etc. (1).

Le manuscrit qui nous occupe a pour titre *Koulliyât o Djouz 'iyyât* et est d'un tout autre genre que le Toûtî Nâmè, mais guère moins intéressant. Ce titre, assez vague, veut dire *les Détails et les Ensembles*. L'ouvrage, en prose mêlée de vers, célèbre les merveilles du corps humain, considéré comme le chef-d'œuvre de la Création, cf. fol. 5 A : *Dar 'âlami khilqat makhloûqî charîftar az to nist*, « Dans le monde de la création, il n'y a pas de créature plus noble que toi. » C'est un devoir pour l'homme que de s'étudier à fond pour mieux admirer Dieu dans son œuvre; comment d'ailleurs connaître le reste du monde, si l'on ne commence par se connaître soi-même ; et d'autre part, en constatant même ses propres imperfections, l'homme peut se rendre compte, par opposition, des perfections divines. L'ouvrage s'intitule *Nâmoûssi*

---

(1) La bibliographie du Syntipas forme le vol. VIII de la *Bibliographie des Ouvrages Arabes* de V. Chauvin (Liège, 1904, 220 pages).

akbar, le *Plus grand Titre d'Honneur*, et est divisé en quarante chapitres, appelés aussi *Nâmoûs*, dont chacun est consacré à une partie du corps, en commençant par les cheveux, la tête, le front, etc., pour finir par le pied.

Chaque chapitre commence par une accumulation de figures de style, de jeux de mots, d'expressions courantes ou poétiques où figure le nom de la partie du corps en question. Puis viennent des définitions multiples, tour à tour ingénieuses et scientifiques, des détails physiologiques, anatomiques, thérapeutiques, des anecdotes, etc.

Comme on peut le voir, le texte vaudrait la peine d'être édité, et traduit, en partie du moins, car certaines parties seraient difficiles ou impossibles à rendre en français. Il faudrait y ajouter deux glossaires, l'un énumérant les noms des parties du corps avec leurs divers emplois dans la langue persane, l'autre, les lieux communs de la poésie persane, avec les moyens de les exprimer figurant dans ce volume. En ajoutant à cet ouvrage le *Housn o Dil*, édité et traduit par Dvorak (1), l'*Anissou-l'Ouclchàq*, traduit et annoté par Cl. Huart (2), le *Lissânou-l Gheïb*, traduit par A.-L. M. Nicolas (3), on aurait un excellent commentaire perpétuel d'une grande partie des passages difficiles des grands poètes de l'Iran. D'autre part, l'intérêt d'un tel travail comme contribution à la lexigraphie persane est trop évident pour qu'il vaille la peine d'y insister. Enfin, la traduction serait pour les folkloristes une mine précieuse.

Je suis décidé à achever le travail, dont j'ai déjà fait une grande partie, si je trouve de l'encouragement chez les amis des lettres orientales.

A. Bricteux.

---

(1) *Sitzungsberichte der k. Wiener Akad.* Phil. Hist. Classe, 1889, IV, pp. 1-150.

(2) *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 25, Paris, 1875.

(3) Dans *La Divinité et le Vin chez les Poètes Persans* (Marseille, 1897), pp. 21-28.

Le clair-obscur dans la peinture des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles

En joignant les mérites d'un historien d'art très averti, aux connaissances d'un technicien familiarisé avec les pratiques d'autrefois, on pourrait — mais dans le cadre d'un volume — exposer le vaste sujet qu'annonce le titre de mon modeste travail. Ce serait, je pense, une étude féconde que d'observer comment, du XV^e^ siècle au XVII^e^, naît, évolue, s'épanouit l'art de distribuer la lumière et l'ombre. De cette recherche passionnée, je ne puis montrer ici que les étapes décisives, personnifiées par quelques maîtres durant les trois grands siècles de la peinture moderne.

Pour prévenir toute confusion, rappelons tout de suite que le clair-obscur est « l'art de rendre l'atmosphère visible, de peindre un objet enveloppé d'air »(1) et n'est pas uniquement cet effet de violente opposition entre les parties claires et les parties sombres, cherché par bien des peintres à l'imitation des éclairages artificiels. Chaque artiste apporte les nuances de son tempérament dans son interprétation de la vie lumineuse. Les clartés dominent chez Rubens qui est comme guidé par les splendeurs du soleil. Rembrandt, « le peintre de la lumière », recourt au contraire à des artifices d'ombres et de rayons surnaturels pour traduire les mystères de son rêve. C'est lui sans doute qui a fait croire que le clair-obscur exige des contrastes irréels. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable de constater — et sur ce point surtout nous insisterons — que les progrès du clair-obscur sont dus pour le moins autant à l'étude des clartés vagues, mais expressives, répandues par les lampes, cierges, flambeaux et torches, qu'à

(1) Les *Maîtres d'autrefois*, 5^me^ éd. p. 351.

l'observation de la lumière du jour. On l'admettra sans peine pour quelques Hollandais, Rembrandt en tête ; on n'y consentira que difficilement pour Rubens. On aurait tort pourtant de ne s'en point convaincre.

N'ayant point ici à faire un historique complet, je ne m'arrêterai pas devant le miracle des van Eyck qui, ignorant le clair-obscur, en donnèrent l'illusion par l'impeccabilité de leur dessin et surtout par leur incomparable science de la perspective aérienne. De même, certains quattrocentistes italiens — les Ombriens septentrionaux surtout — créèrent de la lumière en faisant fuir les paysages sous de célestes nappes azurées. Mais, — encore que Piero dei Franceschi fit rayonner délicieusement ses mélancoliques figures d'Arezzo, — ce n'était point du clair-obscur. Décoratif en son essence et presque toujours monumental par destination, cet art du quattrocento, soumis à des techniques rigoureuses et larges, ne pouvait convenir aux raffinements de modelé qu'exige la peinture purement expressive.

C'est un Flamand, Hugo van der Goes (~~mort au couvent de Rouge-Cloître~~ près de Bruxelles en 1482), le ~~plus grand technicien de la~~ peinture néerlandaise dans la ~~seconde moitié du XV^e^ siècle~~ qui, jusqu'à plus complète information, doit être considéré, pensons-nous, comme ayant eu le premier la notion du clair-obscur tel que l'entendent encore les maitres actuels. Son célèbre triptyque ~~des~~ Portinari (Offices-Florence) ~~exécuté selon toute vraisemblance~~ vers 1476 immédiatement avant son ~~entrée à Rouge-Cloître~~, représente au centre une *Adoration des Bergers*, qui produisit sur les peintres contemporains une impression considérable, ainsi qu'en témoignent des œuvres importantes de Ghirlandajo, de Lorenzo di Credi et du charmant peintre français désigné sous le nom de maître de Moulins. Particularité importante : des anges flottent à gauche au-dessus de la crèche ; leurs vêtements baignent en partie dans des clartés irréelles — et c'est le premier exemple que nous trouvions d'un effet de ce genre. Il faut voir probablement dans ce pittoresque détail de mise en scène, une réminiscence des mystères que l'on représentait pendant la Nuit de Noël avec un éclairage artificiel, — des flambeaux sans doute (1). L'étude de

(1) Cf. K. Voll, *Altniederländische Malerei von Jan van Eyck bis Memlinc*. Leipzig, 1906, pp. 148 et 149.

ces lumières ne pouvait manquer de révéler plus intimement à van der Goes à quel point l'atmosphère constitue un élément d'expression et de vie.

Geertjen van S[t] Jans (ou Gérard de Haarlem) qui, à peine âgé de vingt-huit ans, mourut lui aussi dans un couvent, est comme le continuateur de maître Hugo dans cette voie du « luminarisme », où il apporte plus d'audace encore et de divination. Un siècle avant Rembrandt et Honthorst, il montre, dans sa belle *Nativité* (de la collection Kaufmann), l'enfant divin, nu dans sa crèche, répandant autour de lui des rayons et illuminant « comme un foyer électrique le visage et les mains jointes de la jeune mère qui se penche vers lui et de cinq angelots qui prient extasiés » (1). Le grand Gérard David (1460 † vers 1523), qui sut harmoniser le pur esprit mystique du XV[e] siècle avec les soucis nouveaux de style et de composition qu'apportait le XVI[e], n'ignora point les innovations de Geertjen van S[t] Jans, et s'en inspira notamment pour une *Nativité*, qui n'est malheureusement conservée qu'en copie (2). Les deux grandes scènes historiques du musée de Bruges — le *Jugement de Cambyse* et la *Mort du juge prévaricateur* — encore qu'assez modifiées par d'anciens vernis, sont remarquables par le modelé savant des physionomies, où l'ombre semble vivre et se raccorde en dégradations subtiles aux parties claires. Mais il y a déjà des italianismes chez Gérard David et nous pouvons nous demander si ce n'est pas par lui que se manifestent en premier lieu ces influences lombardes, si sensibles chez certains de ses successeurs — Ambrosius Benson entre autres — et si décisives dans la carrière des maîtres brabançons de la première moitié du XVI[e] siècle. Les peintres néerlandais vont désormais s'instruire par delà les Alpes ; et pendant longtemps le maître des maîtres sera Léonard de Vinci.

Sans doute, le compte serait vite fait des peintures flamandes qui s'inspirent de ses œuvres. Les madones italianisantes où les peintres brabançons s'assimilent avec plus ou moins de bonheur

---

(1) Cf. Durand-Gréville, *La Peinture Hollandaise au XV[e] siècle. Revue de l'art ancien et moderne*, 1904, T. II, p. 264.

(2) Vienne (Galerie impériale). Une autre réplique, faible, à la Pinacothèque de Munich. La copie de Vienne est reproduite dans l'important travail de M. Freiherr von Bodenhausen : *G. David und seine Schule*, p. 125.

le *sfumato* léonardesque sont plutôt peintes à l'imitation des élèves milanais du Vinci : Solario, Boltraffio, parfois même l'adorable Luini. Mais l'exemple de Léonard et ses conseils pratiques, qui se répandirent de bonne heure, créèrent, si je puis dire, un nouvel état d'esprit dans la peinture internationale. Dans son *Traité de Peinture*, le maitre parle avec prédilection des qualités de la lumière, de ses dégradations infinies ; des reflets, des reverbérations, des ombres qui ne sont pas toujours simples et unies, qui se multiplient au point qu'on a de la peine parfois à les apercevoir et qui participent toujours plus ou moins de la couleur de l'objet qu'elles recouvrent. On ne saurait assez souligner a quel point ce technicien suprême traite le problème de la lumière *par le problème de l'ombre*. Il conseille lui aussi d'étudier les éclairages artificiels et donne une recette pour peindre une nuit, en conseillant d'y représenter un grand feu éclairant les objets ! On pourrait presque dire que l'ombre est l'âme de son *chiar' oscuro* : « Ce qui est beau n'est pas toujours bon ; je dis cela pour certains peintres qui donnent tant à la beauté des couleurs qu'ils n'y mettent presque point d'ombres, et celles qu'ils y mettent sont toujours très légères et presque insensibles ; ces peintres au mépris de notre art, ne font point cas du relief que les ombres fortes donnent aux figures. Ils sont en cela semblables à ces beaux parleurs qui ne disent rien qui soit à propos » (1).

Songez à son *St Jean-Baptiste*, surgissant d'un fond d'émail noir, et vous connaitrez la valeur et la portée de ces paroles. Elles furent écoutées. Raphaël, Andrea del Sarto, Fra Bartholomeo, le Sodoma, Michel-Ange lui-même dans son sublime *soffito* de la Sixtine, sacrifient aux morbidesses d'un clair-obscur de plus en plus raffiné et sont, à cet égard, les disciples du Vinci.

Il n'est pas exagéré de dire que le génie de Léonard fait naitre quelques-unes des productions immortelles du XVI^e^ siècle. Mais il fallut payer ces victoires. Voulant exprimer trop de choses, l'art italien de la fresque marchait à sa perte. La *Cène* de S^te^ Marie-des-Grâces marque sa fin. Quel chef-d'œuvre d'ailleurs

(1) Leonard de Vinci. *Traité de la peinture*. Traduction Gault. de Saint Germain. Ch. CXLIV « Des degrés de teintes dans la peinture », p. 163.

est plus émouvant que ce vestige d'un art qui meurt en se surpassant ? — On ne s'explique plus après cela le miracle d'un Luini ou d'un Tiepolo.

Léonard tue la fresque. Mais grâce à lui va grandir l'adorable maître des demi-lumières : le Corrège. Celui-ci employa le premier « le clair-obscur d'une façon générale en en faisant le moyen d'expression de l'œuvre tout entière » (1). Sans doute, Burckhardt exagère en disant que le clair-obscur de Léonard ne pénètre pas encore les ombres ; mais il est certain que le maître de Parme fut le premier à créer de la vie uniquement par un jeu de lumière et d'ombre. Sa *Madona della Scodella* (achevée en 1528. Musée de Parme) et son magique chef-d'œuvre du Musée de Dresde : la *Nuit*, — car l'Allegri comme tous les grands clair-obscuristes aima les ombres qui s'allument mystérieusement, — sont d'indescriptibles poèmes, où l'atmosphère créée par le peintre semble heureuse d'envelopper le corps humain de ses radieuses caresses.

Ce clair-obscur restait tout en demi-teintes, en nuances pondérées. Pour arracher de nouveaux secrets au procédé il fallait user de grands moyens. Le Tintoret (1512-1594) s'en chargea, et je crois que son importance à cet égard n'a pas été reconnue. Il fit venir de Florence des réductions du *Jour*, de la *Nuit*, de l'*Aurore*, du *Crépuscule* de Michel-Ange et, à la lumière de la lampe, dessina d'innombrables études d'après les quatre gardiens géants et douloureux des Médicis (2). Il ne cherchait point à les idéaliser ; il voulait leur donner une signification nouvelle par une combinaison d'ombre et de lumière. De la sorte, il créa *le clair-obscur dramatique* et si l'on sait le parti qu'il en tira, peut-être ne sait-on pas suffisamment à quel point Rubens s'est souvenu des compositions miraculeusement animées du décorateur de San Rocco, dont le *Calvaire*, — ou du moins l'un des épisodes les plus pathéthiques de cette formidable tragédie picturale, — suggéra l'audacieuse diagonale de la *Mise en Croix* d'Anvers.

Après le Tintoret, Jacopo Bassano et surtout ses fils Leandro et Francesco, qui furent tous trois de remarquables peintres de

---

(1) Le *Cicerone*, de Burckhardt, 2me partie. L'*art moderne*, p. 712.

(2) Cf. *Tintoret* par Henry Thode (Coll. Knackfuss), p. 14. Cf. aussi le *Cicerone*, 2me partie, p. 769.

genre et par moment de très beaux coloristes, peignirent trop souvent leurs scènes champêtres dans « une nuit noire » (1). On tombait dans l'abus des ombres dramatiques. Néanmoins les paysanneries évangéliques des fils Bassano, fort répandues dans les Pays-Bas au XVII[e] siècle, ne furent pas étrangères à la formation de Jordaens (2). Mais le peintre qui, à la fin du XVI[e] siècle, va rallier tous les pinceaux inquiets de luminarisme et dont l'influence — certaine — sur l'art flamand et surtout hollandais reste à étudier, est le « volcanique » Caravage (1569-1609).

Il est vrai que lui et ses élèves se plaisent trop aux « lumières closes », aux « impressions sombres et pénibles » et que « l'absence de lumière réflexe leur était un moyen essentiel pour atteindre le but » (3). Mais dans deux ou trois chefs-d'œuvre du Caravage, la distribution des clartés et des ombres est d'une beauté si tragique et si haute — qu'on songe à la *Mise au Tombeau* du Vatican — l'émotion qu'elle répand est si parente de celle que nous ressentons devant les scènes de Rembrandt, que nous n'avons point de peine à comprendre la fascination qu'elle exerça et qui éclipsa, semble-t-il, le prestige de Tintoret. Rubens étudia et copia soigneusement la *Mise au Tombeau* (4); et sans doute, le Caravage plus encore que Léonard, le Corrège et les Carraches, détermina le goût du paysagiste francfortois Adam Elsheimer (1578-1620) pour les mystères de la lumière.

Le nom d'Elsheimer doit figurer au premier plan d'une histoire du clair-obscur. Il fut l'ami de Rubens, et la *Fuite en Égypte* du maître d'Anvers (Musée de Cassel, signé 1614), un des tableaux les plus curieux de Rubens comme effet de lumière, est une imitation d'André Elsheimer (5). Mais il y a mieux ; l'art et l'enseignement du peintre francfortois ont transmis à Rembrandt toutes les conquêtes des maîtres italiens et c'est par Elsheimer que Léonard et le Caravage se retrouvent dans la *Ronde de Nuit*. Le doute n'est point possible.

---

(1) E. Bertaux.

(2) Cf. Notre *Jordaens* (Laurens), p. 20. Je signale à cet égard le curieux témoignage du *Catalogue des Estampes* de Hecquet (1751).

(3) *Cicerone*, p. 789.

(4) Cette copie se trouve à la galerie Liechtenstein.

(5) Cf. Max Rooses. *L'Œuvre de P. P. Rubens*. T. I, p. 237.

Installé à Rome tout au début du XVII[e] siècle, Elsheimer se vit entouré de la plupart des peintres flamands et hollandais qui résidaient dans la ville éternelle. Or, parmi ses élèves se trouvaient Isaac van Swanenburgh et Pieter Latsman, qui devinrent les deux maîtres successifs de Rembrandt, le premier à Leyde, le second à Amsterdam. On pourrait me croire disposé à tirer des conséquences excessives de ces faits. Je céderai donc la parole à un critique, M. Durand-Gréville (1), qui a bien étudié l'art hollandais : « C'est à travers ces deux maîtres (Isaac van Swanenburgh et P. Lastman) que le génial artiste a subi l'influence du modeste Elsheimer et par lui, ceux des grands Italiens qui ont révélé à l'humanité le charme du clair-obscur (2). On sait d'ailleurs historiquement que Rembrandt a connu certaines gravures d'Elsheimer ; il a même refait l'une d'elles, la *Fuite en Égypte.* Enfin, ceux qui ont vu le *Saint Laurent* d'Elsheimer, au Musée de Montpellier, ont pu constater combien l'exécution de la robe brochée d'or de ce saint est semblable à celle du manteau de St Siméon dans la *Présentation au Temple* de Rembrandt ».

On a dit très justement qu'un grand artiste n'est pas seulement une addition, qu'on peut bien faire le compte des influences qui le pénétrèrent, mais qu'il y a toujours le génie en plus... Je ne saurais prétendre ici à caractériser le génie de Rembrandt sur lequel Fromentin a écrit tant de pages admirables, que je devrais citer tout entières. Je veux seulement exprimer cette conviction que le moyen technique par lequel Rembrandt traduit ses visions, ne lui est point fourni par une intuition spontanée, ni dicté comme d'aucuns l'imaginèrent, par les lumières dorées que le soleil promenait dans les ténèbres du moulin paternel, ou encore, suggéré par les clartés imprécises des logis hollandais où la lampe rayonne mieux que le jour douteux... Son âme sans doute fut très sensible à de telles impressions ; encore faut-il bien se répéter que la Hollande n'est pas un pays de brumes

---

(1) Durand-Gréville, L'*Art hollandais des XVI[e] et XVII[e] siècles*, Musée d'Art, pp. 203 et 204.

(2) Les grands Italiens ont révélé le clair-obscur à l'humanité, mais les peintres septentrionaux du XV[e] siècle l'ont révélé aux maitres italiens. M. Durand-Gréville en convient tacitement dans son étude citée plus haut : *La peinture hollandaise au XV[e] siècle.*

perpétuelles. Ce qui nous paraît acquis, c'est que le génie du maître a tiré des accents suprêmes d'une technique dont l'histoire, vieille de plus d'un siècle, devait une part très large de gloire aux plus grands d'entre les Italiens. Et d'ailleurs si la plupart des Hollandais sont de grands clair-obscuristes grâce à l'exemple de Rembrandt, il en est d'autres qui demandèrent directement des leçons au Caravage lui-même, ce qui confirme que là fut la source du luminisme hollandais. Les tableaux de Théodore van Baburen sont confondus avec ceux du grand réaliste italien, et l'on sait que Gérard van Honthorst fut un Caravage flamand. Ces imitateurs assurément ne personnifient point la grandeur de l'art hollandais du XVII^e^ siècle, mais l'excès même où ils échouèrent nous renseigne sur les tendances et l'idéal de leur temps. Les moyens de Rembrandt ne diffèrent des leurs que par cet infini de vie et de beauté que le génie ajoute inconsciemment au savoir.

C'est par le caractère du clair-obscur que la grande école anversoise diffère de l'école hollandaise. Ce n'est point que les maîtres d'Anvers n'aient été, eux aussi, convertis par l'exemple de Léonard, du Corrège, du Tintoret, des Bassano, du Caravage, d'Elsheimer. Les preuves abondent non pas seulement de leur obéissance à l'enseignement italien, mais du soin avec lequel ils observent les progrès de ce clair-obscur, où il y a souvent plus d'obscur que de clair. A ce point de vue j'ai étudié naguère Jordaens, d'ailleurs plus soumis qu'on a coutume de le croire aux tendances hollandaises et qui, à la fin de sa carrière, plonge ses sujets dans une nuit de plus en plus épaisse. Mais Rubens, le peintre du soleil, est lui aussi tourmenté par le même problème pendant une grande partie de sa carrière. J'ai mentionné déjà quelques preuves ; il en est d'autres et si nombreuses que nous ne pourrions toutes les citer. Son *Adoration des Mages* du Prado (1609) est une scène nocturne qu'éclairent une demi-douzaine de torches ; il est rare que dans ses autres *Adorations* le maître ne peigne pas quelque coin où se consume un flambeau ; sa *Bataille des Amazones* (Pinacothèque de Munich — de 1610 à 1615) doit en partie sa beauté à l'ombre projetée par le pont et qui confond tous les épisodes (incendie lointain, eaux soulevées, coursiers cabrés) en un tragédie sublime. — Dans la pathétique *Communion de St-François* (Musée d'Anvers, 1619) que Fromentin chérissait avec

tant de raison, le fond sombre, opaque, fait mieux sentir la fluide transparence des figures, et dans le beau tableau de Bruxelles, *Vénus chez Vulcain* (1622 à 1625), où des trafiquants substituèrent jadis une forge de Vulcain à une vieille femme et deux enfants éclairés par les flammes d'un couvet (1), la splendeur triomphale des figures de Vénus, de Cérès et de Pomone s'enveloppe d'une demi-lumière corrégienne, inexprimablement séductrice. — Mais la clarté vraie, le rayonnement du jour, les vérités du soleil sollicitaient plus encore le maître que les idylles du crépuscule et les drames de la nuit. On le voit sans cesse tendre vers un clair-obscur réel où le clair l'emporte et son extraordinaire esquisse du *Martyre de Ste-Ursule* (Musée de Bruxelles) où le radieux foyer central — la Sainte en vêtements blancs et bleus — chasse au loin les ombres percées d'éclats argentins, nous semble le plus précieux et le plus gracieux symbole de ses conquêtes définitives affirmées dans les quinze dernières années de sa vie, conquêtes de son esprit qui n'était que lumière, conquêtes de son cœur qui n'était que vérité.

H. Fierens-Gevaert.

---

(1) Cf. Max Rooses, *L'œuvre de P. P. Rubens*, T. III, p. 183.

Table des matières

Pages

HANQUET, Karl, *professeur à l'Université de Liége*. Godefroid Kurth . Bibliographie de Godefroid Kurth . . . . . .

Mélanges historiques

GRAFÉ, Alfred, *de son vivant professeur à l'Université de Liége*. Quelques mots sur la philosophie de l'histoire 1

DE LA VALLÉE POUSSIN, Louis, *professeur à l'Université de Gand*. Un point de contact entre le Christianisme et le Boudhisme 13

DELEHAYE, Hippolyte, S. J., *Bollandiste*. La « Translatio S. Mercurii Beneventum » 17

DEMARTEAU, Joseph, *réducteur en chef de la Gazette de Liége*. La vie la plus ancienne de Saint Lezin, évêque d'Angers, et les vies de Saint Arnulphe et de Saint Lambert 25

LIÉGEOIS, Camille, *professeur à l'Athénée royal d'Ixelles*. La légende de Saint Badilon 41

LAHAYE, Léon, *conservateur des Archives de l'État à Liége*. Un diplôme de Charles le Gros 53

SIMENON, Guillaume, *professeur au grand Séminaire de Liége*. Les Chroniqueurs de l'Abbaye de Saint-Trond 61

MOELLER, Charles, *professeur à l'Université de Louvain*. Godefroy de Bouillon et l'avouerie du Saint-Sépulcre 73

PONCELET, Albert, S. J., *Bollandiste*. Vie ancienne de Guillaume de Saint-Thierry 85

MARCHAL, chevalier Edmond, *secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique*. Lambiers Patras 97

PIRENNE, Henri, *professeur à l'Université de Gand*. Quelques remarques sur la Chronique de Gislebert de Mons 103

VANDER LINDEN, Hermann, *professeur à l'Université de Liége*. Trois documents du XII^e^ siècle relatifs à l'hôpital de Louvain 113

Pages

VANNÉRUS, Jules, *conservateur des Archives de l'État, à Anvers.* Les avoués d'Arlon 123

CLOSON, Jules, *chargé de cours à l'Université de Liége.* Les événements politiques liégeois pendant les années 1229-1230 137

PONCELET, Édouard, *conservateur des Archives de l'État, à Mons.* Le soulèvement de Maubeuge en 1293 et les premiers sceaux de la commune 149

FAIRON, Émile, *attaché aux Archives de l'État, à Liége.* L'abolition des guerres privées au pays de Liége. Une ordonnance inédite du 24 septembre 1334 157

DE BORMAN, chevalier Camille, *membre de la Commission royale d'histoire.* Le Tribunal des Douze Lignages au Pays de Liége, 1335-1467 171

BERLIÈRE, O. S. B., dom Ursmer, *directeur honoraire de l'Institut historique belge à Rome.* La Commende aux Pays-Bas 185

DE WITTE, Alphonse. Les Jetons de Jean-Sans-Peur, comte de Flandre (1405-1417). Avec deux gravures 203

VAN DER HAEGHEN, Victor, *conservateur des Archives de la ville de Gand.* Les députés de Tournai auprès de Louis XI et d'Olivier le Dain, en juillet 1477 207

BROUWERS, D. D., *conservateur des Archives de l'État, à Namur.* La reconstruction de Dinant à la fin du XV^e^ siècle 213

DONY, Emile, *professeur à l'Athénée royal de Mons.* L'ancienne industrie du fer au pays de Chimay 223

FAYEN, Arnold, *membre de l'Institut historique belge à Rome.* Une supplique du XVI^e^ siècle pour la création d'un Collège belge à Rome 233

BALAU, Sylvain, *membre de la Commission royale d'histoire.* Jean de Brusthem 241

FREDERICQ, Paul, *professeur à l'Université de Gand.* Les placards du 14 octobre et du 31 décembre 1529 contre les protestants des Pays-Bas 255

VAN BASTELAER, René, *conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque royale de Belgique.* Sur l'origine de la dénomination des Gueux au XVI^e^ siècle. Avec deux gravures 261

HYMANS, Henri, *conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles.* La plus ancienne vue générale de Bruxelles. (Une planche hors texte). 273

CAUCHIE, chanoine Alfred, *professeur à l'Université de Louvain.* Relation d'un Pere Jésuite réfugié en Flandre sur la situation de la France au debut de 1595 279

DE SMEDT, Charles, S. J., *Bollandiste.* Les fondateurs du Bollandisme 295

BRANTS, Victor, *professeur à l'Université de Louvain.* Une page de l'histoire de l'impôt dans les Pays-Bas au XVII^e^ siècle 305

Pages

LONCHAY, Henri, *professeur à l'Université de Bruxelles*. Les États Généraux de 1619-1620 321

VAN DEN GHEYN, S. J., *conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles*. Le registre du marquis de Castel Rodrigo pour la contribution volontaire de 1646 331

HANSAY, A., *conservateur des Archives de l'État à Hasselt*. Les « Teutes » en pays lossain au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle 335

VAN HOUTTE, Hubert, *chargé de cours à l'Université de Gand*. Un Colbert belge. Jean de Brouchhoven, comte de Bergeyck (1644-1725) . 343

HUBERT, Eugène, *professeur à l'Université de Liége*. Le protestantisme dans le duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime . 355

CARLOT, Armand, *attaché aux Archives de l'État, à Mons*. Le chapitre de Sainte Waudru à Mons et ses doyennes (1786-1789) 361

BIGWOOD, Georges, *chargé de cours à l'Université de Bruxelles, avocat à la Cour d'Appel*. Un physiocrate belge inconnu 377

ULENS, Robert, *docteur en droit*. Tentatives d'organisation de la circulation fiduciaire dans les Pays-Bas Autrichiens 385

MAGNETTE, Félix, *professeur à l'Athénée royal de Liége*. Les premières relations entre les « patriotes » liégeois et l'Assemblée Constituante. La mission de Reynier à Paris, juillet à décembre 1790 . 391

POULLET, Prosper, *professeur à l'Université de Louvain*. Un conseil d'arrondissement sous le Consulat et l'Empire 411

CUVELIER, Joseph, *attaché aux Archives de l'État, à Bruxelles*. Gachard et la colonie belge du Guatemala, 1841 425

ANSIAUX, Maurice, *professeur à l'Université de Bruxelles, collaborateur de l'Institut de Sociologie Solvay*. Le crédit à la spéculation financière 433

HALKIN, Joseph, *professeur à l'Université de Liége*. Les monographies de village 441

DE CEPEDA, Rodriguez Rafael, *professeur à l'Université de Valence (Espagne)*. Quelques considérations sur les révolutions 447

Mélanges d'histoire littéraire, de philologie et d'archéologie

Pages

FRANCOTTE, Henri, *professeur à l'Université de Liége*. Les taxes du vingtième et du dixième dans la Ligue de Délos 1

GRAINDOR, Paul, *ancien membre étranger de l'École française d'Athènes*. Note sur un décret de la Confédération des Nésiotes 7

DEMARTEAU, J. E., *professeur émérite de l'Université de Liége*. Le vase planétaire de Jupille. Étude archéologique. (Une planche hors texte) 15

AUDOLLENT, Auguste, *professeur à l'Université de Clermont-Ferrand*. Lettre à M. Kurth sur le temple du puy de Dôme 27

LEJAY, Paul, *professeur à l'Institut catholique, à Paris*. Les origines de l'Église d'Afrique et l'Église romaine 41

LADEUZE, chanoine P., *professeur à l'Université de Louvain*. Caius de Rome, le seul Aloge connu 49

ALLARD, Paul, *directeur de la Revue des Questions historiques*. La Passion de Saint Dioscore 61

VAN DEN VEN, Paul, *attaché aux Musées royaux de Bruxelles*. Un opuscule inédit attribué à Saint Nil 73

GUILLAUME, chanoine L., *directeur de la Collection « Les classiques comparés »*. Romanos le Mélode 83

HENQUINEZ, Henri, *docteur en philosophie et lettres*. De l'histoire à l'épopée 95

LAURENT, Marcel, *chargé de cours à l'Université de Liége*. Christus bellIger insignis. (Une planche hors texte) 103

BRASSINNE, Joseph, *sous-bibliothécaire de l'Université de Liége*. Un poème de Rodulf de Saint-Trond 113

HALKIN, Léon, *professeur à l'Université de Liége*. L'inscription dédicatoire de l'église de Looz. Avec une gravure 121

MORIN, dom Germain, O. S. B., *à Maredsous*. Le Psautier de Sainte Wivine. Manuscrit conservé à Orbais, en Brabant 139

SEPET, Marius, *bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris*. La moralité exemplaire, genre dramatique du moyen âge 145

BETHUNE, baron François, *professeur à l'Université de Louvain*. De quelques points de contact entre la poésie du midi de la France et celle du nord 155

DOUTREPONT, Auguste, *professeur à l'Université de Liége*. Hemricourt et Salbray 173

Pages

BAYOT, A., *chargé de cours à l'Université de Louvain.* Sur l'exemplaire des *Grandes Chroniques* offert par Guillaume Fillastre à Philippe le Bon 183

DOUTREPONT, Georges, *professeur à l'Université de Louvain.* Jason et Gédéon, patrons de la Toison d'Or 191

WALTZING, J. P., *professeur à l'Université de Liége.* Un humaniste arlonais. Petrus Jacobi Arlunensis (1459-1509). Avec quatre gravures 209

BACHA, Eugène, *attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.* Les Heures de Notre-Dame dites d'Hennesy 233

ROERSCH, Alphonse, *professeur à l'Université de Gand.* De Gand à Rome en 1624 239

DE BETHUNE, baron, *bibliothécaire de la ville de Courtrai.* Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique 251

GRÉGOIRE, Antoine, *professeur à l'Athénée royal de Huy.* Une question de méthode en linguistique 267

ROLAND, Chanoine C.-G. Question de toponymie : Astanetum . . . 289

MANSION, Joseph, *chargé de cours à l'Université de Liége.* Die Etymologie von m.engl « hálien » 295

FELLER, Jules, *professeur à l'Athénée royal de Verviers.* Notes d'étymologie wallonne 303

HAUST, Jean, *professeur à l'Athénée royal de Liége.* Étymologies wallonnes. Notes sur le Dictionnaire de Grandgagnage. 315

COUNSON, A., *chargé de cours à l'Université de Gand.* De la légende de Kant chez les romantiques français 327

LEGRAND, Georges, *professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.* Joseph de Maistre et l'Ancien régime, d'après quelques lettres 335

HAMELIUS, Paul, *chargé de cours à l'Université de Liége.* The rhetorical structure of Layamon's verse 341

BANG, W., *professeur à l'Université de Louvain.* Zu Jonsons Quellen für seinen Volpone 351

MATTHIAS, Dr Theodor von, *Rektor in Plauen.* Widerklänge zwischen Goethes « Faust » und Schillers « Wallenstein » 357

SEEMUELLER, Joseph, *professeur à l'Université de Vienne (Autriche).* Lieder von Walther und Hildegund 365

SAALFELD, Dr Günter, *Gymnasial-Oberlehrer (Friedenau-Berlin).* Natur und Muttersprache. Ein Beitrag zur Lautnachahmung 373

BISCHOFF, Henri, *professeur à l'Université de Liége.* Erlebnis und Dichtung bei N. Lenau 385

Pages

WUELFING, Dr J. Ernst, *professeur à l'Université de Bonn.* Aus Konrad Ferdinand Meyers Wortschatz 397

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, H., *membre de l'Institut, professeur au Collège de France.* Deux sections des Maegnimrada Conculainn. « Exploits de Cûchulainn enfant » 409

TOURNEUR, Victor, *attaché à la Bibliothèque royale de Belgique.* La Formation du Tâin bô Cúalnge 413

CHAUVIN, Victor, *professeur à l'Université de Liége.* Charles Borromée Houry, orientaliste luxembourgeois 425

BRICTEUX, A., *chargé de cours à l'Université de Liége.* Les manuscrits persans de la Bibliothèque de l'Université de Liége 433

FIERENS-GEVAERT, H., *chargé de cours à l'Université de Liége.* Le clair-obscur dans la peinture des XVe, XVIe et XVIIe siècles. . . 439

Liste des collaborateurs

	Volumes	Pages
ALLARD, Paul, *directeur de la Revue des Questions historiques.* La Passion de Saint Dioscore	II	61
ANSIAUX, Maurice, *professeur à l'Université de Bruxelles, collaborateur de l'Institut de sociologie Solvay.* Le crédit à la spéculation financière	I	433
AUDOLLENT, Auguste, *professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.* Lettre à M. Kurth sur le temple du puy de Dôme.	II	27
BACHA, Eug., *attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.* Les Heures de Notre-Dame dites d'Hennesy	II	233
BALAU, Sylvain, *membre de la Commission royale d'histoire.* Jean de Brusthem	I	241
BANG, W., *professeur à l'Université de Louvain.* Zu Jonsons Quellen für seinen Volpone	II	351
BAYOT, Alphonse, *chargé de cours à l'Université de Louvain.* Sur l'exemplaire des *Grandes Chroniques* offert par Guillaume Fillastre à Philippe le Bon	II	183
BERLIÈRE, O. S. B., dom Ursmer, *directeur honoraire de l'Institut historique belge à Rome.* La Commende aux Pays-Bas	I	185
BETHUNE, baron F., *professeur à l'Université de Louvain.* De quelques points de contact entre la poésie du midi de la France et celle du nord	II	155
BIGWOOD, Georges, *chargé de cours à l'Université de Bruxelles, avocat à la Cour d'appel.* Un physiocrate belge inconnu . .	I	377
BISCHOFF, Henri, *professeur à l'Université de Liége.* Erlebnis und Dichtung bei N. Lenau	II	385
BRANTS, Victor, *professeur à l'Université de Louvain.* Une page de l'histoire de l'impôt dans les Pays-Bas au XVII^e^ siècle .	I	305
BRASSINNE, Joseph, *sous-bibliothécaire de l'Université de Liége.* Un poème de Rodulf de Saint-Trond	II	113

	Volumes	Pages
BRICTEUX, A., *chargé de cours à l'Université de Liége.* Les manuscrits persans de la Bibliothèque de l'Université de Liége	II	433
BROUWERS, D. D., *conservateur des Archives de l'État, à Namur.* La reconstruction de Dinant à la fin du XV^e^ siècle . . .	I	213
CARLOT, Armand, *attaché aux Archives de l'État, à Mons.* Le chapitre de Sainte Waudru à Mons et ses doyennes (1786-1789)	I	361
CAUCHIE, chanoine Alfred, *professeur à l'Université de Louvain.* Relation d'un Père Jésuite réfugié en Flandre sur la situation de la France au début de 1595	I	279
CHAUVIN, Victor, *professeur à l'Université de Liége.* Charles Borromée Houry, orientaliste luxembourgeois	II	425
CLOSON, Jules, *chargé de cours à l'Université de Liége.* Les événements politiques liégeois pendant les années 1229-1230	I	137
COUNSON, Albert, *chargé de cours à l'Université de Gand.* De la légende de Kant chez les romantiques français	II	327
CUVELIER, Joseph, *attaché aux Archives de l'État, à Bruxelles.* Gachard et la colonie belge du Guatemala, 1841	I	425
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, H., *membre de l'Institut, professeur au Collège de France.* Deux sections des Macgnimrada Conculainn « Exploits de Cûchulainn enfant »	II	409
DE BETHUNE, baron, *bibliothécaire de la ville de Courtrai.* Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique	II	251
DE BORMAN, chevalier Camille, *membre de la Commission royale d'histoire.* Le Tribunal des Douze Lignages au Pays de Liége. 1335-1467	I	171
DE CEPEDA, Rodriguez Rafael, *professeur à l'Université de Valence (Espagne).* Quelques considérations sur les révolutions	I	447
DE LA VALLÉE POUSSIN, Louis, *professeur à l'Université de Gand.* Un point de contact entre le Christianisme et le Boudhisme	I	13
DELEHAYE, Hippolyte, S. J., *Bollandiste.* La « Translatio S. Mercurii Beneventum »	I	17
DEMARTEAU, J. E., *professeur émérite de l'Université de Liége.* Le vase planétaire de Jupille. Étude archéologique. (Une planche hors texte)	II	15
DEMARTEAU, Joseph, *rédacteur en chef de la Gazette de Liége.* La Vie la plus ancienne de Saint Lezin, évêque d'Angers, et les Vies de Saint Arnulphe et de Saint Lambert	I	25
DE SMEDT, Charles, S. J., *Bollandiste.* Les fondateurs du Bollandisme	I	295

	Volumes	Pages
DE WITTE, Alphonse. Les Jetons de Jean-Sans-Peur, comte de Flandre (1405-1417). Avec deux gravures	I	203
DONY, Émile, *professeur à l'Athénée royal de Mons.* L'ancienne industrie du fer au pays de Chimay	I	223
DOUTREPONT, Auguste, *professeur à l'Université de Liége.* Hemricourt et Salbray	II	173
DOUTREPONT, Georges, *professeur à l'Universté de Louvain.* Jason et Gédéon, patrons de la Toison d'Or	II	191
FAIRON, Émile, *attaché aux Archives de l'État, à Liége.* L'abolition des guerres privées au pays de Liége. Une ordonnance inédite du 24 septembre 1334	I	157
FAYEN, Arnold, *membre de l'Institut historique belge à Rome.* Une supplique du XVI^e^ siècle pour la création d'un Collège belge à Rome	I	233
FELLER, Jules, *professeur à l'Athénée royal de Verviers.* Notes d'étymologie wallonne	II	303
FIERENS-GEVAERT, H., *chargé de cours à l'Université de Liége.* Le clair-obscur dans la peinture des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles	II	439
FRANCOTTE, Henri, *professeur à l'Université de Liége.* Les taxes du vingtième et du dixième dans la Ligue de Délos . . .	II	1
FREDERICQ, Paul, *professeur à l'Université de Gand.* Les placards du 14 octobre et du 31 décembre 1529 contre les protestants des Pays-Bas	I	255
GRAFÉ, Alfred, *de son vivant professeur à l'Université de Liége.* Quelques mots sur la philosophie de l'histoire . . .	I	1
GRAINDOR, Paul, *ancien membre étranger de l'École française d'Athènes.* Note sur un décret de la Confédération des Nésiotes	II	7
GRÉGOIRE, Antoine, *professeur à l'Athénée royal de Huy.* Une question de méthode en linguistique	II	267
GUILLAUME, chanoine L., *directeur de la collection « Les classiques comparés ».* Romanos le Mélode	II	83
HALKIN, Joseph, *professeur à l'Université de Liége.* Les monographies de village	I	441
HALKIN, Léon, *professeur à l'Université de Liége.* L'inscription dédicatoire de l'église de Looz. Avec une gravure . .	II	121
HAMELIUS, Paul, *chargé de cours à l'Université de Liége.* The rhetorical structure of Layamon's verse	II	341
HANQUET, Karl, *professeur à l'Université de Liége.* Godefroid Kurth. (En tête de chacun des deux volumes)		

	Volume	Page
HANSAY, A., *conservateur des Archives de l'État à Hasselt.* Les « Teutes » en pays lossain au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles	I	335
HAUST, Jean, *professeur à l'Athenee royal de Liege.* Etymologies wallonnes. Notes sur le Dictionnaire de Grandgagnage	II	315
HENQUINEZ, Henri, *docteur en philosophie et lettres.* De l'histoire à l'epopée	II	97
HUBERT, Eugene, *professeur à l'Universite de Liége.* Le protestantisme dans le duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime	I	355
HYMANS, Henri, *conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.* La plus ancienne vue generale de Bruxelles. (Une planche hors texte)	I	271
LADEUZE, chanoine P., *professeur à l'Universite de Louvain.* Caius de Rome, le seul Aloge connu	II	49
LAHAYE, Leon, *conservateur des Archives de l'État à Liege.* Un diplome de Charles le Gros	I	53
LAURENT, Marcel, *charge de cours à l'Universite de Liége.* Christus belliger insignis. (Une planche hors texte.)	II	103
LEGRAND, Georges, *professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.* Joseph de Maistre et l'Ancien regime, d'apres quelques lettres	II	335
LEJAY, Paul, *professeur à l'Institut catholique de Paris.* Les origines de l'Eglise d'Afrique et l'Eglise romaine	II	41
LIEGEOIS, Camille, *professeur à l'Athenee royal d'Ixelles.* La legende de Saint Badilon	I	41
LONCHAY, Henri, *professeur à l'Universite de Bruxelles.* Les Etats-Généraux de 1619-1620	I	321
MAGNETTE, Felix, *professeur à l'Athenee royal de Liege.* Les premieres relations entre les « patriotes » liegeois et l'Assemblee Constituante. La mission de Reynier à Paris, juillet à decembre 1790	I	391
MANSION, Joseph, *charge de cours à l'Universite de Liege.* Die Etymologie von mengl. « halien »	II	295
MARCHAL, chevalier Edmond, *secretaire perpetuel de l'Academie royale de Belgique.* Lambiers Patras	I	97
MATTHIAS, D. Theodor von *Recke zu Plauen.* Widerklange zwischen Goethes « Faust » und Schillers « Wallenstein »	II	357
MOELLER, Charles, *professeur à l'Universite de Louvain.* Godefroy de Bouillon et l'Invention du Saint Sepulcre	I	73
MORIN, dom Germain, O. S. B., *Maredsous.* Le Psautier de Sainte Waudru. Manuscrit conservé à Orléans, en Brabant	II	139

	Volumes	Pages
PIRENNE, Henri, *professeur à l'Université de Gand.* Quelques remarques sur la Chronique de Gislebert de Mons . . .	I	103
PONCELET, Albert, S. J., *Bollandiste.* Vie ancienne de Guillaume de Saint Thierry	I	85
PONCELET, Édouard, *conservateur des Archives de l'État, à Mons.* Le soulèvement de Maubeuge en 1293 et les premiers sceaux de la commune	I	149
POULLET, Prosper, *professeur à l'Université de Louvain.* Un conseil d'arrondissement sous le Consulat et l'Empire . .	I	411
ROERSCH, Alphonse, *professeur à l'Université de Gand.* De Gand à Rome en 1624	II	239
ROLAND, chanoine C. G. Question de toponymie : Astanetum	II	289
SAALFELD, Dr Günter, *Gymnasial-Oberlehrer, à Friedenau-Berlin.* Natur und Muttersprache. Ein Beitrag zur Lautnachahmung	II	373
SEEMUELLER, Joseph, *professeur à l'Université de Vienne (Autriche).* Lieder von Walther und Hildegund	II	365
SEPET, Marius, *bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.* La moralité exemplaire, genre dramatique du moyen âge	II	145
SIMENON, Guillaume, *professeur au grand Séminaire de Liége.* Les Chroniqueurs de l'Abbaye de Saint-Trond	I	61
TOURNEUR, Victor, *attaché à la Bibliothèque royale de Belgique.* La Formation du Táin bó Cúalnge	II	413
ULENS, Robert, *docteur en droit, à Jaminé.* Tentatives d'organisation de la circulation fiduciaire dans les Pays-Bas Autrichiens	I	385
VAN BASTELAER, René, *conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque royale de Belgique.* Sur l'origine de la dénomination des Gueux au XVIe siècle. Avec deux gravures .	I	261
VAN DEN GHEYN, S. J., J., *conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles.* Le registre du marquis de Castel Rodrigo pour la contribution volontaire de 1646 . .	I	331
VAN DEN VEN, Paul, *attaché aux Musées royaux de Bruxelles.* Un opuscule inédit attribué à Saint Nil	II	73
VAN DER HAEGHEN, Victor, *conservateur des Archives de la ville de Gand.* Les députés de Tournai auprès de Louis XI et d'Olivier le Dain en juillet 1477	I	207
VANDER LINDEN, Hermann, *professeur à l'Université de Liége.* Trois documents du XIIe siècle relatifs à l'hôpital de Louvain	I	113

	Volume	Page
VAN HOUTTE, Hubert, *chargé de cours à l'Université de Gand*. Un Colbert belge, Jean de Brouchhoven, comte de Bergeyck (1644-1725)	I	343
VANNÉRUS, Jules, *conservateur des Archives de l'État, à Anvers*. Les avoués d'Arlon	I	121
WALTZING, J. P., *professeur à l'Université de Liège*. Un humaniste arlonais. Petrus Jacobi Arlunensis (1459-1509). Avec quatre gravures	II	209
WUELFING, Dr J. Ernst, *professeur à l'Université de Bonn*. Aus Konrad Ferdinand Meyers Wortschatz	II	307

3 2044 010 250 37

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

WIDENER
CANCELLED
MAY 21 1990

WIDENER
FEB 10 1990